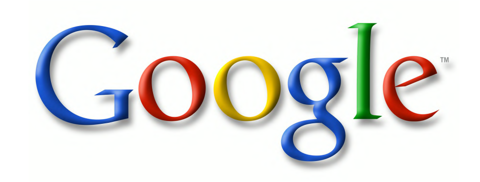







Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La Société d'Emulation du département des Vosges, fondée à Epinal, le 8 janvier 1825, a été reconnue comme établissement d'utilité publique par Ordonnance royale du 28 octobre 1829.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

LXXe ANNÉE

1894

ÉPINAL
A L'IMPRIMERIE VOSGIENNE, RUE DE LA CALANDRE, 9

PARIS
CHEZ M. AUG. GOIN, LIBRAIRE, RUE DES ÉCOLES, 82

1894

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE PUBLIQUE ET SOLENNELLE

DU 21 DÉCEMBRE 1893

Président d'honneur : **M. FOSSE, Préfet des Vosges.**
Président : **M. GAZIN, Président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. AMANN, BOUR, BOURGEOIS, CHEVREUX, DOLEY, GAZIN, GLEY, GUYOT, HAILLANT, HAUSSER, HUOT, JUILLARD, LEBRUNT, LE MOYNE, LOUIS, MOREL, OHMER, POIRSON et PUCELLE, membres titulaires ou membres libres.

La parole est donnée à M. Bour, qui prononce le discours d'ouverture. L'orateur a choisi pour sujet : *La Forêt vosgienne*. De nombreux et fréquents applaudissements accueillent cette lecture.

M. Lebrunt, pour M. Perdrix empêché, lit le compte-rendu du concours agricole.

M. Bourgeois rend compte du concours d'histoire.

M. Gazin remercie M. le Préfet d'avoir bien voulu venir présider cette réunion et lui témoigne toute la reconnaissance de la Société pour la sympathie et l'intérêt qu'il prend à ses travaux. M. Gazin remercie également ses collègues du concours qu'ils lui ont prêté pendant les deux années de sa présidence.

Puis M. Haillant proclame les noms des lauréats qui viennent recevoir avec la plus grande satisfaction les récompenses qui leur sont décernées.

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE SOLENNELLE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

LE 21 DÉCEMBRE 1893

par M. Henry BOUR, Membre titulaire

LA FORÊT VOSGIENNE

SON ASPECT, SON HISTOIRE, SES LÉGENDES

Messieurs,

Avant d'être votre collègue, je suis votre obligé. Quand, il y a sept ans, je vins débuter dans votre ville, encore inconnu de vous et n'ayant d'autres titres à votre indulgence que mes fonctions de magistrat, vous voulûtes bien m'agréer comme membre de votre Société. Aujourd'hui, que la bonne fortune de ma carrière m'a ramené à Epinal, vous me confiez la tâche flatteuse entre toutes, bien que fort périlleuse, de porter la parole devant vous et de prononcer à la séance solennelle de la Société d'Emulation le discours d'usage. Certes, Messieurs, vous avez acquis à ma gratitude des titres dont je ne serai jamais assez fier et dont je ne saurais trop vous remercier. Ce qui me rassure, c'est la mémoire de l'accueil que je reçus autrefois en cette cité hospitalière; c'est le souvenir toujours vivant et, depuis mon retour, si heureusement renouvelé, de tant

de franches sympathies, de tant de cordiales amitiés. Je fus doublement citoyen d'Epinal : par mes fonctions et par mon adoption ; laissez-moi espérer que désormais, par ma coopération à vos travaux et mon assiduité à vos séances, je mériterai ce droit de bourgeoisie que vous m'avez si gracieusement octroyé.

Mais le plus difficile, Messieurs, n'est pas de vous exprimer ma reconnaissance : c'est de répondre dignement à l'honneur dont vous me comblez aujourd'hui, en ne vous faisant pas trop regretter de m'avoir donné la parole. Aussi, je vous l'avoue, me suis-je senti fort embarrassé tout d'abord pour le choix de mon sujet. Quand j'ai considéré la longue liste des orateurs, mes devanciers, et la richesse de vos Annales, j'ai repensé avec mélancolie au « tout est dit » de La Bruyère « et nous venons trop tard », car à une assemblée comme la vôtre, exclusivement locale, ne convient-il pas d'apporter un sujet local, c'est-à-dire vosgien ?

Quelle est la question intéressant la ville, le département, la région, qui n'ait été développée dans vos Annales avec ce soin, cette conscience, cette compétence, qui font de celles-ci un des recueils les plus autorisés de nos Académies provinciales ? Histoire et géographie, mœurs et légendes, productions naturelles et industrie, beaux-arts, biographie des hommes distingués qu'ont produits notre ville et notre département, souvenirs de tout genre ; parmi tant de sujets, en est-il un seul qui ait échappé à vos investigations, un seul sur lequel vous n'ayez projeté tant de lumière, que si le curieux trouve tout à apprendre dans vos doctes mémoires, le chercheur ne trouve presque plus rien à glaner en dehors ? Il en est un pourtant qu'on peut toujours se risquer à reprendre, parce qu'il dure et se renouvelle tous les jours à travers les générations : c'est le culte de « la forêt vosgienne ».

Supposez, Messieurs, un observateur placé sur quelque pic altier de nos montagnes, d'où son regard pourrait s'abaisser sans obstacles vers les divers points de l'horizon, quels aspects variés, doux et gracieux ou sévères et grandioses, viendraient successivement solliciter son attention, charmer ou éblouir ses yeux? D'un côté, vers l'Ouest, il apercevrait, une plaine immense, soulevée par quelques ondulations à peine sensibles ; sa vue, doucement caressée, s'arrêterait avec complaisance sur un sol diapré de teintes diverses ; des horizons bas, une nature agréable sans doute, mais de cette beauté un peu monotone et triste qui est celle des pays de grandes plaines, où rien n'arrête et n'étonne le regard. Point de contraste, rien de heurté ; une ligne grise qui se confond avec celle de l'horizon, et cependant cette étendue uniforme, dont la vue ne trouve point le terme, impressionne étrangement, pareille à ces grandes masses d'eau endormies dans leur immobilité, où semble parfois se refléter l'infini.

Ce sont les grandes plaines de Lorraine, richesse et orgueil de nos laboureurs, qui s'ouvrent, ondulent et fuient vers l'horizon.

Mais, que l'observateur se détourne maintenant et regarde vers l'Orient. Quel contraste! Loin, bien loin et bien haut, entre la terre et le ciel et plus près de celui-ci, une ligne bleuâtre, presque unie, dont on ne distingue ni les dentelures ni les festons, dont l'élégant tracé se confond, les grands jours d'été, avec la blancheur laiteuse du ciel, marque la crête des montagnes puissantes du massif vosgien. Au-dessous, des masses bleues ou noires, suivant les heures de la journée ou les jeux de la lumière, se détachent de la chaîne lointaine, les unes derrière les autres. Elles s'avancent de toutes parts comme une ligne étagée de bastions et de remparts ; semblable à une citadelle gigantesque, leur cercle mena-

çant borde l'horizon tout entier. Mais en se rapprochant, les croupes menaçantes s'abaissent peu à peu et viennent mourir en légères ondulations dans la plaine riante qui les reçoit.

C'est l'ossature puissante qui, sur une longueur de plus de cent kilomètres, une épaisseur qui en atteint parfois de trente à quarante, sépare deux pays, deux provinces, également belles, sœurs autrefois par leurs vœux et l'accord de leurs cœurs; sœurs encore par l'infortune, bien que les sanglants caprices de la guerre et les fatalités impitoyables du sort les aient rendues presque étrangères l'une à l'autre. Mais, du moins, la nature, en interposant entre elles la barrière énorme de ces montagnes, n'a voulu séparer que deux contrées et, moins barbare que les hommes, n'a point défendu aux cœurs de se chercher.

Si imposante, Messieurs, que soit la montagne, si formidable que paraisse la masse dont elle semble vouloir écraser ce qui gît à ses pieds, quelle que soit la stupeur dont l'homme chétif, qui lève vers elle un regard effaré, reste frappé devant ce géant, elle n'est qu'un froid et dur squelette de granit et de pierre. Dénudée, elle nous surprend encore et reste imposante; mais, pour gagner nos cœurs, il faut qu'elle se revête de grâce et de beauté. Les Alpes ont beau dresser leurs cimes altières jusque dans la région des neiges éternelles; les Pyrénées offrir à nos étonnements leurs formes bizarres, leurs lacs et leurs cascades, les solitudes glacées de leurs sommets; l'ardent soleil du midi a beau verser sur elles la poussière d'or de ses rayons, leurs flancs dégradés et dénudés, sans verdure et sans ombrages, attristent le regard; mais ici la nature magnifiquement prodigue a jeté la forêt, comme un voile splendide, comme une parure éternellement fraîche, éternellement jeune, sur nos montagnes vosgiennes.

Oui, la nature est prodigue en ses dons, mais elle en fait une répartition inégale. Elle ne mesure ses faveurs qu'avec parcimonie. Les avantages qu'elle accorde aux hommes ou à la terre qui les porte sont incomplets ou contradictoires. Elle se plaît à séparer le beau de l'utile, et là où elle met à la disposition de l'homme l'abondance de ses ressources, son aspect est souvent sévère et son sourire sans grâce. Avouons-le donc, dans nos Vosges, ce n'est ni par la fertilité du sol ni par la profusion de ses produits qu'elle s'impose à notre reconnaissance. Ses rochers résistent au labeur patient, et la sueur du laboureur tombe sur eux sans les féconder. Mais l'homme ne vit point seulement de pain; et, à ceux qui ont des yeux pour la voir et un cœur pour la sentir, la nature vosgienne réserve les compensations de sa grâce et de sa beauté.

Répondons, Messieurs, à ses invites et acceptons son hospitalité.

Voici le printemps, le moment où elle se réveille du morne sommeil de l'hiver, où elle sourit à qui vient se rajeunir à son contact. Point n'est besoin d'aller au loin chercher ses ombrages et ses retraites, ses mystères et ses profondeurs. De toutes parts, sur ces hautes montagnes qui cerclent l'horizon, sur ces coteaux qui s'étendent à leurs pieds, montent, le long des flancs fauves, la noire armée des sapins et la blancheur lumineuse des hêtres, en rangs serrés, alignés et superbes, à l'assaut des sommets.

Le voyageur aime à s'égarer dans leurs vertes profondeurs, à remplir ses poumons d'air pur et ses yeux de fraîches visions. Lorsqu'il chemine, en escaladant les sentiers sinueux et rapides dont les degrés sont soutenus par les racines des sapins, lorsqu'il foule d'un pied lent ce moelleux tapis, formé de l'humus entassé par les siècles, il sent pénétrer en lui le souffle de la vie; et pendant que

la sève coule dans les rameaux, s'insinue dans les feuilles, fait gonfler les bourgeons et triomphe de l'hiver et de la mort, il sent battre dans ses veines, à coups pressés, les flots d'un sang plus abondant et plus généreux.

Tout renaît, l'homme aussi bien que le végétal de la forêt. « O printemps ! jeunesse de l'année », s'écrie le poète, et la nature entière semble répéter avec transport ce cri de délivrance et d'allégresse.

Le printemps ! ne craignez pas, Messieurs, que j'en essaye une fois de plus la description, avec la prétention de n'être pas banal, mais il est un printemps vosgien, différent des autres printemps, et dont la couleur locale, j'en suis sûr, ne vous a point échappé. Grâce au mélange si pittoresque et si original de ses hêtres et de ses sapins, la forêt vosgienne donne simultanément deux impressions et suggère deux idées que ne fait pas naître ensemble l'aspect d'autres paysages. En effet, tandis que, dans les climats heureux où le printemps est éternel, on ne voit pas mourir et renaître la végétation et l'on n'a que la sensation d'une vie continue, dans ceux, au contraire, où la verdure meurt et renaît à tous les printemps et à tous les hivers, il manque à l'homme l'impression de la continuité de la vie de la nature, puisque cette vie semble cesser pendant l'hiver, « le triste hiver, comme l'a dit Buffon, saison de mort ». Or, la forêt vosgienne à elle seule offre la riche et unique synthèse de ces deux aspects. Par ses hêtres au feuillage clair qui se dépouillent et reverdissent successivement au gré des saisons, elle donne la sensation de l'alternance de l'arrêt de la sève, de la mort des feuilles, suivis du renouveau. Par ses sapins toujours verts, dont les aiguilles toujours sombres semblent vivre à travers toutes les saisons, elle nous donne l'impression de la vie continue de la nature et comme la manifestation permanente de l'âme immortelle de la forêt.

Réveillez-vous donc, vous que l'hiver, de ses mains glacées, a enchaînés devant l'insuffisante chaleur de vos foyers; allez goûter au sein de cette nature ses joies si variées. En vain chercheriez-vous à les retenir: l'ordre immuable des saisons va changer la scène et ses décors; le soleil s'apprête à inonder les bois et les champs de ses flammes et de ses rayons; voici le grand été et la forêt nouvelle.

Et déjà les fondaisons sont devenues plus sombres et plus épaisses; les feuilles, gorgées de sève, mettent comme un vert manteau autour des branches et des troncs, elles s'épanouissent au sommet des hêtres en dômes impénétrables; la lumière ruisselle à leur surface, s'infiltre en rayons de feu entre la verte obscurité de branches et va s'écraser en plaques lumineuses sur le gazon. Les fines aiguilles des sapins, parées de vert tendre, se découpent avec une délicate netteté dans la sombre obscurité de leur verdure, quand émergent au-dessous d'elles des fleurs brillantes et colorées, des lichens, des fougères, de grands champignons roux qui éclairent le paysage et lui donnent je ne sais quel air de fête et de gaieté. Les insectes bruissent dans l'herbe. Mille bruits confus se mêlent et forment une harmonie douce et paisible. Dans l'air flotte, sous les grands ombrages, l'odeur vivifiante des résines, et les senteurs qu'exhale la végétation baignée de soleil et de lumière communiquent une délicieuse et enivrante griserie.

Cet océan de verdure s'agite et tremble sous les souffles légers de la brise et des courants rapides qui sillonnent l'atmosphère embrasée; où, accablée sous le ciel de feu, la forêt magnifique et parfumée dort sans force et sans mouvement, dans un immobile repos.

Des rochers aux tons rouges, brûlés par le soleil, aux formes bizarres, tapissés de végétation, percent l'épaisse

et verte couverture, ou présentent de loin l'aspect du chaos, forêt de pierres au milieu de cette forêts de plantes, de feuilles et de fleurs. Dans le lointain, étincelle l'éclair passager d'un ruisseau qui sillonne d'un trait brillant la pénombre mystérieuse de la futaie, et envoie le murmure paisible et la note cristalline de ses eaux. C'est là que les fauvettes, courbant à peine les herbes sous leurs pattes déliées et vibrantes, viennent boire dans l'intervalle de leurs éternelles chansons. D'autres fois, le flot du ruisseau, plus abondant, se précipite d'étage en étage le long de la montagne et forme de jolies cascades, dont les eaux scintillent comme des diamants. On suit leurs efforts écumeux ; on écoute leur plainte au fond de l'abîme. A la vue de ce tableau pittoresque, l'âme se trouve merveilleument surprise. Les rochers qui se dressent comme une muraille escarpée ; les sapins qui ont pris racine dans leurs anfractuosités et qui dominent la scène de leur tête altière ; la profondeur du torrent dont les eaux grondantes vous assourdissent, les blocs énormes qui le pavent, témoins des bouleversements qui ont déchiré le sol, tout cela forme un paysage qui étonne et ravit.

Tout au-dessus, se découpe une légère bande de ciel bleu, tandis qu'ailleurs, au milieu du recueillement délicieux de toutes choses, le rêve semble prisonnier des grands arbres fermant la voûte du ciel. Et le rêve, enfermé de toute part dans cet étroit horizon de feuillages, se complaît à cette captivité charmeuse.

Mais, gravissons les sommets. Bientôt, comme des échappées lumineuses, apparaissent, bordés d'une ceinture de sapins chétifs ou de hêtres rabougris, des pâturages au gazon velouté. Des troupeaux à l'allure imposante broutent l'herbe odorante, et à chaque mouvement de tête le carillon de leurs clochettes tinte joyeusement. Un des principaux attraits de la vie élevée est cette musique pastorale, ce

concert que donnent au touriste les troupeaux épars sur les chaumes touffus. Auprès d'eux de rustiques chalets, des fermes perdues dans la lumière évoquent l'idée du bonheur parfait qu'offre cette nature si douce et si majestueuse. Aucune existence ne me semble plus enviable que celle du pastoureau qui séjourne quatre mois et demi dans ces maisonnettes primitives, dont on couvre de cailloux les toitures pour que le vent malicieux ne les emporte pas. Le chalet haut-vosgien est la vraie demeure du philosophe, de l'artiste et du poète.

L'imagination s'émeut devant l'entassement des montagnes couvertes de verdure ou dont les flancs déchirés et nus plongent dans les profondeurs des vallées. Du haut de ces monts, la forêt ressemble au loin à une mer moutonneuse. Mais à quelques pas elle s'abîme dans un précipice immense et, sous vos pieds, au fond du gouffre, des éperviers planent dans le silence, des corbeaux s'envolent et regagnent leurs repaires, tandis que parfois, au milieu de la vallée, apparaît un lac semblable à un diamant noir enchâssé dans l'émeraude des prairies et des bois.

Comme les haleines vous caressent, comme les senteurs pénétrantes de la forêt vous grisent! Quelle sérénité et quel recueillement religieux dans ces paysages! Quelles heures inoubliables à goûter l'ombre des vallons, la fraîcheur des aubes, la douceur des couchants, les soirs d'été, quand les plantes rafraîchies se relèvent, quand le soleil, à l'horizon, dore de ses feux les bois et les prairies.

Cependant la vie bourdonnante et les voix profondes de la forêt s'éteignent peu à peu, et le murmure des eaux rompt seul le silence des nuits tièdes et chargées de parfums. De grandes ombres courent sur les rochers et envahissent les pentes et les sous-bois. Puis, la nuit endort les futaies et les pâturages ; lentement elle s'épand, et la lumière, qui une dernière fois a doré des splendeurs

du couchant les cimes les plus hautes, s'évanouit.....

Longtemps, la vision sublime flotte dans la mémoire éblouie, et tristement le voyageur reprend le chemin de la plaine, les yeux émerveillés et portant dans son âme émue le souvenir d'un bonheur trop tôt fini.

Les saisons se succèdent; chacune d'elles apporte d'autres beautés, mais nulle n'est déshéritée. La nature, inépuisable magicienne, renouvelle constamment le paysage. Ce sont les mêmes eaux, pourtant, et la même verdure; les mêmes arbres sur les ondulations des mêmes montagnes, mais la baguette de l'enchanteresse s'est posée sur eux, et voici qu'apparaît un tableau nouveau et cependant ancien et familier.

Doucement l'été décline. L'homme à peine s'aperçoit que la forêt va se dépouiller de sa riche parure et revêtir un costume plus sévère; la verdure conserve encore sa fermeté sombre, mais déjà les feuilles ont dépensé la sève qui les faisait vivre. Elles tombent. Les profondeurs élargies des bois s'illuminent d'une lumière plus pâle; le dôme de verdure, qui les abritait jalousement, s'entr'ouvre peu à peu. Bientôt la forêt n'aura plus de mystère; mais avant de s'endormir elle va nous enchanter une dernière fois. Les masses feuillues vont revêtir une teinte éclatante et, par une coquetterie suprême, parer d'or et de pourpre leur agonie.

En vain, les derniers rayons du soleil d'automne enveloppent-ils les grands arbres de leur poésie mélancolique, les vents, précurseurs des tempêtes hivernales, les pluies fines qui lavent l'atmosphère et lui communiquent une remarquable netteté, annoncent la fin de l'été. Sous ces voûtes si belles, quand le soleil resplendissant y versait l'or de ses rayons et l'éclat de sa lumière diamantée, on n'entend plus que le choc monotone des gouttelettes ou le bruit léger d'une feuille qui se détache de sa branche et

vient s'abattre, flétrie, dans le sentier désert. Mais souvent aussi d'autres sons roulent sous ces voûtes désolées. Des voix solennelles prient, soupirent et sanglotent tour à tour. Comme un archet infernal, le vent secoue les grands arbres, et la symphonie des plaintes, des cris de détresse fait courir un frisson dans le cœur du voyageur attardé. Puis, tout s'apaise ; plus de colères, plus de menaces, mais un murmure vague, on croirait entendre des paroles consolatrices. C'est à ces moments qu'une secrète nostalgie ramène dans nos bois ceux qui, loin déjà des journées ensoleillées de la jeunesse, sentent le fardeau de l'existence peser plus lourdement sur leurs épaules. La mélancolie de la nature s'harmonise avec les tristesses et les regrets d'un passé à jamais disparu. La vie n'a plus de promesses, ni l'avenir d'espérances, mais les rayons du soleil couchant éclairent doucement les temps déjà lointains de la jeunesse et colorent d'un magique reflet ses radieux souvenirs.

Nous voici loin des longs jours tièdes et de leurs souffles parfumés. C'est l'hiver, le grand repos et le grand silence. La forêt est redevenue recueillie et sauvage ; les feuilles mêmes n'y bruissent plus. Elle charme toujours lorsqu'on n'y rencontre plus forme d'homme, lorsque tout y est mort ! Le cœur y bat si heureux et le malheur s'oublie si rapidement ; les souvenirs de bonheur reviennent si pressés et si doux, sur la route où l'on va seul, des lieues entières, entre les masses profondes des futaies vaporeuses. Parfois, l'immense forêt paraît elle-même une brume, et les arbres semblent des âmes qui s'exhalent comme des fumées ! Oui, vous êtes hors de la vie, vous marchez en plein rêve.

Mais, quittons la route, enfonçons-nous sous bois. Regardez à présent comme les arbres nus sont énormes ! Il y a des troncs d'argent tigrés de mousse, d'autres sont

noirs, d'autres velus, d'autres ridés, d'autres laissent suinter des champignons de sang! Quelques-uns ont l'air de fragments de statues, de torses colossaux, de monstres fantastiquement renversés. On pense à des rois sauvages dont pas un ne serait tatoué de même. On rêve à des athlètes qui seraient devenus des sapins, des chênes, des charmes et des hêtres, et qui auraient cent pieds de haut!

Les aspects cependant se transforment comme les nuages, et voici qu'une avenue s'allonge, s'ébauche peu à peu, entre des taillis légers, fins comme des dentelles, et tout au bout de laquelle apparaît comme un fond d'église qui recule à mesure qu'on avance. On marche, mais le chœur de cette chapelle illusoire fuit, s'évapore pour se reconstruire plus loin; tantôt c'est une ruine à jour, tantôt c'est l'intérieur d'une cathédrale dans laquelle le soleil couchant projette l'étincellement d'un vitrail.

Au fond des combes lointaines, il y a des hôtes remuants et familiers. Quelquefois les sentiers sont traversés par un lièvre qui se fraie une route parmi les feuilles sèches. A l'extrémité d'une tranchée, si vous marcher avec précaution, vous pourrez apercevoir, debout sur ses jambes fines et le nez au vent, un chevreuil qui dresse les oreilles et brusquement disparaît dans le fourré.

Plus loin, c'est une autre scène, ou plutôt un autre décor. Voici des halliers, des bruyères. Voilà un carrefour, avec des poteaux blancs. Les petits sapins, les genêts dépouillés de leur parure, nous invitent à de mélancoliques rêveries; les souvenirs des plaisirs passés reviennent en foule à notre esprit. L'été, les chars-à-bancs, pleins de rires, soulevaient la poussière de la route. Où sont-elles les amours qui se promenaient alors sous la feuillée? De tout cela il ne reste que des ombres, des ombres qui, errant par ces lieux, leur donnent une tristesse riante de cimetière.

Mais quelquefois, aussi, au voisinage d'un hameau, à

l'approche de quelque village, un peu de vie reparaîtra, une silhouette pointue de hutte de charbonnier, des cercles calcinés où des meules auront brûlé, un feu d'écorces, une odeur de résine, un craquement de pas, le grincement d'une schlitte, le cahot d'un char, le bruit d'une chute d'eau qu'accompagne le tic tac monotone d'une scierie abritée sous son frêle et rustique hangar de planches. Rien de plus pittoresque que ces nombreuses scieries installées sur les ruisseaux, ombragées par une lisière de forêt et envoyant au loin le bouillonnement de leurs eaux, leur strident bruit de scie, leur aromatique odeur de planches fraîchement coupées...

Et ce seront encore les longues allées mystérieuses, les hautes futaies, claires comme des colonnades, et tout à coup..... profond silence. Un ciel terne et bas pèse sur la forêt assombrie, et tend, au-dessus des cimes dépouillées, comme un voile de deuil que va remplacer bientôt le blanc linceul de la mort. La nature impitoyable s'acharne sur les tristes restes qu'ont épargnés les mortelles langueurs de l'automne. La tempête mugissante plie et tord sous son choc impétueux tous les arbres, même les chênes orgueilleux. Des rafales glacées arrêtent et figent dans leurs canaux les dernières gouttes d'une sève désormais impuissante ; elles accrochent les nuées voyageuses aux branches décharnées, ou traînent et déchirent leurs lambeaux humides aux flancs des bois et des monts. Alors, la neige éblouissante recouvre d'un tapis silencieux les arbres et la forêt, désormais apaisée. L'hiver, l'impitoyable hiver a pris possession de son domaine, et son souffle glacé enserre de moulures délicates les arbres vaincus et les branches dépouillées. Aériennes et légères, des milliers d'aiguilles reflètent en leur clair cristal les rayons amortis du soleil ; quelques fleurs, échappées à la destruction, jettent çà et là leur sourire et la gaieté de leurs couleurs, gages et

pronostics des revanches futures. Cependant la pâleur de l'azur, le vert des sapins, l'éclat de la neige se fondent et s'harmonisent en un tableau plein de douceur et remplissent l'âme et les yeux de leur charme attendri.

O forêt, si riante aux jours du printemps, si belle et si éblouissante sous la lumière des grands étés, d'une mélancolie si profonde dans l'arrière-saison, ton sommeil n'est point la mort, et la nature, maternelle jusqu'en ses fureurs, abrite tes énergies sous ce manteau. Déjà une vie nouvelle fermente dans ton sein ; tu verras encore le soleil baigner de ses rayons tes hautes cimes, les arbres se mirer dans tes eaux, les fraîches brises agiter doucement tes rameaux; des générations successives viendront goûter sous tes voûtes ombreuses le repos et la paix ; mais, plus heureuse qu'elles, tu renaîtras des étreintes glacées de l'hiver, et les années nouvelles ajouteront sans cesse à ta force et à ta beauté.

Messieurs, la forêt a son histoire et ses légendes. Ses masses sombres et feuillues sont les témoins muets, les seuls survivants des âges passés ; on dirait qu'elles renferment les secrets formidables des siècles. Leur silence nous paraît gros de mystère, et la science du paléontologiste, l'érudition de l'historien, la naïveté créatrice de l'imagination populaire, s'évertuent à l'envi à ressusciter les traces presque évanouies de ce passé si lointain et si mystérieux. Longtemps avant l'homme, les traditions religieuses, d'accord avec la science, plaçaient dans les forêts la vie intense des âges primitifs, en faisaient le séjour de formes végétales grandioses, d'êtres monstrueux. De tout temps, on y a vu le berceau de l'homme ; asiles et jardins, il semble que toute vie et toute humanité en soient sorties ; mais qui retrouvera dans l'obscurité des siècles les traces d'un tel passé ? Qu'ont été nos Vosges et leurs forêts avant

la période relativement courte qu'éclairent les premiers documents écrits ? L'homme, sans doute, errait depuis longtemps dans leurs bois et dans leurs vallées ; peut-être s'y est-il rencontré avec les formidables monstres dont la race est maintenant éteinte ; les échos ont peut-être retenti des clameurs et du bruit de leurs luttes ; peut-être y vit-il les grands glaciers descendre des sommets et remplir nos vallées si riantes. Que signifient ces pierres aux formes bizarres, qui couronnent les Vosges et parsèment leurs flancs ? Quelle force mystérieuse a érigé sur la crête nue des montagnes ou sur les pentes abruptes, dominant des murs de feuillage, ces rochers gigantesques, témoins muets des vieux âges ? Est-ce la main de l'homme, sont-ce les caprices de la nature qui ont creusé ces pierres singulières, entaillé ces blocs énormes ? Un peuple primitif adorait-il ici ses dieux farouches, comme le veut la science ingénieuse et profonde d'un homme que votre Société est fière et heureuse de compter parmi ses membres ? Questions troublantes, peut-être à jamais insolubles, passé qu'enveloppe une impénétrable obscurité !

Quittons ces temps mystérieux et abordons la période gauloise, qui émerge déjà des ténèbres préhistoriques. Représentons-nous nos Vosges, vierges de villes, parsemées, comme un vaste tapis vert, de forêts et de pâturages et, au milieu des clairières, ou cachées sous la ramure, les cabanes des tribus gauloises, de chasseurs et de pêcheurs. Dans ces forêts inextricables, habitées par des troupeaux d'aurochs et de chevaux sauvages, se trouvent des lieux consacrés par la vénération et la crainte C'étaient les régions mystérieuses des dieux, où les druides appelaient à certaines époques de l'année, à la lueur des flambeaux, la foule des Gaulois. Au sommet du Donon, par exemple, ainsi qu'aux montagnes des Jumeaux, ces croyants d'une religion sanglante venaient

adorer les divinités symbolisées par le chêne ; ou bien, à l'aurore, saluer de leurs acclamations le soleil s'élevant au-dessus de la Forêt-Noire, et venant dorer de ses rayons le temple et l'enceinte sacrée où nul ne pénétrait. Sous ces ombrages inviolables et protégés par la plus fervente vénération, le druide redouté présidait aux sacrifices humains, quand le dieu voulait que le sang des victimes rougît ses autels. D'autres fois, escorté par le peuple, au chant des hymnes mystiques, revêtu d'une robe blanche et armé d'une faucille d'or, il allait trancher le gui sacré, pieusement recueilli dans une étoffe immaculée. Puis, spectacle charmant et poétique, la fille des Gaules, la chaste prêtresse de Teutatès, à la longue chevelure blonde flottant sur sa tunique blanche, les bras nus, le front ceint de verveines, tenant dans ses bras une branche de chêne, pénétrait, escortée de ses sœurs, de ses compagnes, dans les profondeurs de la forêt, et allait y demander la révélation de l'avenir au langage mystérieux des feuilles et des eaux.

La forêt si ardemment vénérée par nos ancêtres n'est point seulement la résidence redoutable de leurs dieux, l'asile mystérieux de leur culte et de leurs croyances ; c'est sous la protection de ses ombrages qu'ils délibèrent sur les grands intérêts de leur confédération. Là encore, le druide, réunissant en sa personne la double puissance politique et religieuse, convoque les guerriers autour de tables de pierre. Au nom de Vogesus, le dieu de la région, ils concertent la résistance à l'étranger ; là, ils jurent de vivre ou de mourir pour la patrie gauloise. Longtemps avant la conquête romaine, si nous en croyons les traditions recueillies par les historiens, les Germains menaçaient la Gaule et les montagnes vosgiennes, dont les forêts impénétrables formaient comme un premier rempart, une avant-garde contre ces chocs redoutables.

Avant l'invasion des Teutons, dont Rome frémissante n'oublia jamais le souvenir, et qui fut refoulée par la discipline de fer des légions et le génie de Marius, beaucoup d'autres tentatives pareilles durent précéder, beaucoup d'autres suivre. La Germanie était déjà un réservoir de nations, et chassées par leur multitude même, par l'impossibilité de subsister sur un sol ingrat et devenu trop étroit, ces races à la taille gigantesque, coiffées de muffles de bêtes, poussant des rugissements de fauves, arrivaient avec leurs familles, leurs chariots, leurs trésors, et, comme une mer en furie, leurs masses venaient battre les frontières convoitées de la Gaule. A ces attaques furieuses durent répondre de vaillantes défenses. C'est là, sans doute, que le génie brutal et envahissant de la Germanie entama avec la race voisine ce long et implacable duel, continué avec tant d'acharnement au cours des temps, et dont notre génération a vu un des plus sanglants et des plus terribles épisodes, si cruel et si terrible qu'elle n'ose en espérer, qu'elle ne veut même pas en souhaiter l'oubli.

L'imagination se rapproche de la réalité en se représentant les péripéties sauvages de la lutte : les tribus gauloises accourant de toutes parts au signal des feux allumés sur les cimes voisines, les attaques de jour, les surprises de nuit, les combats corps à corps, à coups de hache ou de framée, les druides se jetant dans la mêlée, l'ennemi farouche repoussé, rejeté de pente en pente, de ravin en ravin, détruit, anéanti dans les fonds ténébreux.

Puis, sans doute, se célébraient les fêtes de la victoire, et, dans la forêt, retentissaient des cris d'allégresse et les chants de joie des vainqueurs.

Mais un adversaire plus terrible s'apprête à envahir la vieille forêt gauloise. Rome arrive, avec ses redoutables légions. La lutte s'engage et se poursuit, avec une fureur désespérée d'une part, une constance inébranlable de

l'autre. Les destins s'accomplissent ; l'indépendance de la Gaule n'est plus qu'un souvenir, et les forêts qui furent ses temples, ses asiles, les boulevards de sa liberté, voient leurs profondeurs mystérieuses violées par les vainqueurs. Des routes les sillonnent, des percées les éventrent, des postes permanents s'établissent, en particulier sur la montagne de Répy, au-dessus d'Etival, et sur le mont Julien, près de Saint-Elophe. La nature commence à reculer devant les premiers assauts de la civilisation. Puis, les siècles se passent ; les flots des barbares viennent battre de toutes parts les frontières de l'empire, les rompent, et, sous leurs coups répétés, la brillante civilisation gallo-romaine s'écroule, comme une construction trop légère pour résister au choc furieux des tempêtes.

Enfin, après des guerres et des dévastations innombrables, les Francs ont pacifié le pays. Sous leur domination, les forêts vosgiennes deviennent la Thébaïde des Gaules. De pieux ermites s'y réfugient, attirés par les profondeurs silencieuses et solitaires. Sous leurs efforts persévérants le pays change de face. Les arbres, au pied desquels avait coulé autrefois le sang des victimes humaines, tombent sous leurs cognées ; les vallées sont assainies et cultivées. Conquérants pacifiques, ils ouvrent de larges brèches dans la forêt inviolée et préparent pour les générations futures une terre qui peut les recevoir et les nourrir.

C'est ainsi que se fondèrent les monastères de Remiremont, de Senones, d'Epinal, de Saint-Dié, d'Etival, de Moyenmoutier. Peu à peu, d'importantes agglomérations rurales vinrent se former autour de ces couvents, et plusieurs d'entre elles sont devenues des villes importantes.

Le rôle civilisateur, l'action agricole des moines ne cessa que, lorsqu'enrichis par les efforts et les travaux de leurs devanciers, ils ne songèrent plus qu'à jouir

paisiblement de leurs biens et abandonnèrent à des serfs la culture du sol dont ils consommaient les produits. Désormais, ils ne firent plus abattre que les bois nécessaires à leur usage et s'opposèrent à tous les défrichements.

Mais ce sont surtout les rois Carlovingiens qui, chasseurs forcenés, protégèrent et favorisèrent l'extension de la forêt. Un des capitulaires de Charlemagne, visant les grandes forêts de la Gaule, n'a eu garde d'oublier les Vosges.

Bien souvent, le grand empereur d'Occident y vint chasser les sangliers, les ours, les loups et les aurochs. Même il avait fait bâtir deux rendez-vous de chasse, l'un à Champ-le-Duc et l'autre sur le mont Habend, qui depuis est devenu le Saint-Mont. La tradition montre, encore près de Gérardmer, la fontaine où il s'abreuva, le rocher qui lui servit de table. Cornimont se flatte de posséder une corne d'auroch qui ne serait autre que l'oliphant même de Charlemagne.

Louis-le-Débonnaire avait hérité du goût de son père pour la chasse, et on le vit, comme ce dernier, venir de temps en temps se livrer à ce plaisir dans les montagnes des Vosges.

En 821, après la dissolution de l'Assemblée d'Aix-la-Chapelle, il visita les Ardennes, visita Trèves et Metz, et chassa dans les environs de Remiremont, pendant une partie de l'été et de l'automne. Il y revint en 825 et 831. Vers cette époque, les animaux sauvages s'étaient fort multipliés dans les Vosges, et Frotaire, évêque de Toul, raconte dans une de ses lettres que les loups dévoraient les habitants.

Plus tard, les seigneurs d'Alsace et les ducs de Lorraine continuèrent les traditions de Charlemagne.

Au XVI[e] siècle, après les nombreuses invasions des Hongrois, contre lesquelles la forêt avait été un refuge

l'extrême misère fit naître l'industrie. Les arbres séculaires furent abattus; des scieries s'élevèrent au fond des vallées, et, pour la première fois, les eaux de la Meurthe et de la Moselle portèrent au loin ces radeaux de planches de sapin dont on a fait depuis un si prodigieux commerce.

Au flottage vinrent se joindre l'industrie verrière, puis les forges et la faïencerie qui, elles aussi, furent les ennemies de la forêt.

Les montagnes dépouillées de leur antique et orgueilleuse parure, dégradées par les pluies, sillonnées par les torrents, couvrirent de leur ruine le sol des vallons.

En 1540, on s'aperçut déjà de la dégradation des forêts, mais les connaissances physiques de cette époque ne permettaient pas encore d'en apprécier les résultats. Les seigneurs laïcs et ecclésiastiques, à qui l'abus avait été si avantageux, obtinrent du duc Antoine le doublement des amendes pour délits forestiers, et ce fut la seule réforme que la cupidité suggéra.

La guerre de trente ans et les luttes qui la suivirent jusqu'à la restauration du duc Léopold, en 1698, modifièrent profondément l'état des forêts vosgiennes. Par crainte des embuscades, les étrangers, et surtout les Suédois, campés dans le pays, mettaient le feu dans les forêts voisines de leurs cantonnements. Les paysans fuyaient, des villages entiers étaient abandonnés, le désert se refaisait, et la végétation forestière ne tarda pas à reconquérir son ancien domaine.

Pour ne rien omettre des phases de ce long duel entre l'homme et la forêt, sous Louis XIV, les campagnes s'étant repeuplées, ce fut la forêt, une fois de plus vaincue, qui recula de nouveau devant les hommes envahisseurs. Le défrichement alla toujours en s'étendant jusqu'après la Révolution. Ce n'est que depuis le commencement de ce siècle qu'une administration intel-

ligente et réparatrice s'appliqua du moins à conserver ce qui avait échappé à tant de causes de destruction. Aujourd'hui, la surface forestière de notre département est d'environ 212,000 hectares. Il reste donc dans les Vosges bien peu de ces vieux troncs géants dont le grand âge, les dimensions extraordinaires nous frappent de stupeur, en même temps que toute une couronne de légendes et de récits semblent s'enrouler autour de leur longue existence.

A ce point de vue, je me reprocherais de ne pas rendre hommage en passant à l'un de ces rares patriarches de notre région. Je veux parler du *Chêne des Partisans*. C'est dans la forêt de Saint-Ouën, près de Bulgnéville, qu'il étale sa base d'une circonférence de 23 mètres, sa hauteur de 33, son envergure de 25 ; son tronc reste plein et robuste, et nulle branche desséchée ne déshonore son imposante ramure. Sous ses ombrages protecteurs se donnèrent rendez-vous les partisans lorrains, pendant les divers sièges de la citadelle de la Mothe aux seizième et dix-septième siècles, et, comme s'il était dans ses destinées de s'associer toujours à la fortune et à l'infortune de la terre qui le porte, deux siècles plus tard, la forêt dont il est le roi abrita de hardis francs-tireurs dont la présence inquiéta l'ennemi pendant toute la durée de la guerre. De loin, il ressemble à quelque tour gigantesque dressée au-dessus des arbres de la forêt, et, en 1635, il présentait déjà le même aspect que de nos jours. Puisse-t-il longtemps encore recueillir l'hommage de la curiosité et de l'admiration des visiteurs !

Messieurs, quand on a parcouru le versant oriental des Vosges et qu'on revient sur le versant vosgien, au point de vue pittoresque, on éprouve certainement une déconvenue et un regret. C'est de ne pas découvrir, au sommet

de nos montagnes, ces ruines féodales qui donnent un aspect si pittoresque aux cimes alsaciennes. Non qu'elles en aient été dépourvues tout à fait, je citerai par exemple le château de Beauregard qui existait près de Raon, celui de Spitzemberg près de Saint-Dié, celui de Faucompierre près de Saint-Jean-du-Marché, le château de Perles près de Docelles, le château d'Arches et quelques autres encore, mais ces ruines peu nombreuses ont complètement disparu, ou tout au moins n'offrent plus aucun vestige intéressant.

L'histoire, qui explique tout, nous a déjà dit que la partie montagneuse de notre pays fut abandonnée par les Francs aux moines qui préférèrent bâtir leurs couvents au fond des vallées, dans des retraites cachées et sûres, tandis que dans les terres plantureuses à l'Est de la Moselle, des seigneurs du moyen âge, souche de la brillante chevalerie lorraine, couvrirent le pays de châteaux et de villes fortifiés. Dans les montagnes, ce fut donc la féodalité religieuse qui domina, dans la plaine, la féodalité laïque. Ici des édifices religieux, là des demeures de luxe et de guerre, soit; mais au point de vue de l'intérêt pittoresque, il nous sera permis de le regretter. A la vue de ces manoirs, sous le charme des impressions qu'ils évoquent, nous nous laissons aller à une douce rêverie ; et l'imagination de se donner carrière, ressuscitant tout un monde disparu de chevaliers bardés de fer, de nobles dames assistant à leurs prouesses et, comme une vague rumeur, le bruit des festins, les lais d'amour des ménestrels. Que reste-t-il de toute cette splendeur, de toute cette puissance ? D'informes débris, quelques pans de murailles autour desquels s'enroule le lierre mélancolique, des fenêtres, des ouvertures béantes à travers lesquelles pénètrent les rayons attristés du couchant, des ronces qui tapissent les hautes salles de pierre, le vent qui gémit

et pleure à travers les ruines, et le voile de l'oubli a tout recouvert : les exploits comme les noms des héros.

Et pourtant, Messieurs, dans cette nécropole qu'est l'histoire tout ne meurt point. Les noms des hommes se perdent, leurs œuvres croulent, ce qui devait défier l'effort du temps et des siècles tombe tout d'abord en poussière ; mais les croyances, les sentiments, les pensées subsistent toujours et se transforment sans cesse, et longtemps après, dans l'âme des générations nouvelles, respire encore et vibre l'âme des lointains ancêtres. De même aussi les influences lentes et implacables de la nature ne cessent point d'agir, et, quelques transformations que l'homme ait opérées à la surface des choses, il ne peut se flatter ni de les entamer profondément ni de secouer leur esclavage.

En ce pays, l'homme et ses œuvres sont enfants de la forêt ; tout en fait foi jusque dans le domaine de la légende, en apparence tributaire exclusive de l'imagination et de ses fantaisies.

Les Vosges sont le vrai pays de la légende et de la superstition. L'homme, plus près de la nature, ayant vécu longtemps seul au milieu des solitudes pleines de mystères et des grands bois au silence redoutable, a de bonne heure peuplé d'êtres fantastiques, terribles et cruels ou bons et gracieux, l'eau, la terre et les airs. L'isolement, résultant de la longueur des hivers et de l'absence de toute voie de communication, a longtemps confiné le Vosgien dans la montagne. Ils lui ont créé à certains égards une nature d'esprit rêveuse, une sorte de poésie qui s'est exercée sur la nature environnante en personnifiant les terreurs, les étonnements, les surprises dont elle a été pour lui l'origine et le point de départ. C'est sa façon d'en sentir le charme et le mystère. Aussi est-elle longue, la liste de ces poétiques enfantillages. Ils n'offrent rien ou

peu de gracieux, de riant ou d'aimable. Les motifs les plus habituels de ces récits sont des histoires bien effrayantes de loups-garous, de revenants, de lutins. Ce sont ces thèmes terrifiants qui éveillent la verve et l'imagination des conteurs. La plupart des légendes empruntent leur origine à la nature même du pays ; d'autres la tirent de l'histoire. Le druidisme, après la conquête romaine, se réfugia dans des régions isolées ou d'accès difficile. Il ne conserva de ses anciens rites que ce qui touchait à la magie, et les Druides devinrent des magiciens, plus tard des sorciers. Et Dieu sait si ceux-ci abondèrent dans les Vosges ! Quant à la Druidesse inspirée, c'est elle qui règne encore en son antique domaine, sous la poétique incarnation de la fée. La question est intéressante et curieuse, sans aucun doute, mais ce serait sortir de mon sujet que de m'y arrêter.

Au lieu de chercher à parler en érudit des fantaisies de l'imagination vosgienne, vous préférerez sans doute, Messieurs, que je vous en présente quelques-unes. Mieux que des paroles, elles vous renseigneront sur l'esprit qui les a créées. Parmi les innombrables légendes qui font les délices des veillées, qu'on me permette de reproduire les suivantes :

Au temps jadis, se tenait à la Maix une foire importante. Chaque année, le jour de la Trinité, elle amenait des deux vallées une foule considérable. Le curé de Luvigny célébrait la messe dans la chapelle. Un jour, de joyeux viveurs, en avance sur leur temps, se mirent à festoyer et à danser au lieu d'assister à l'office, malgré les appels réitérés de la cloche. Ils mettaient même une certaine affectation à tressauter et à jouer des jambes au son du violon, quand tout à coup, au moment où sonnait l'élévation, la terre s'entr'ouvrit avec un bruit épouvantable, et engloutit danseurs et mé-

nétrier. Le gouffre ne se referma pas et fut envahi par les eaux. Ainsi naquit le lac de la Maix. Aujourd'hui encore, quand, à pareil jour, la cloche annonce l'élévation de la messe paroissiale, si vous penchiez votre oreille sur la rive, vous entendriez les malheureux s'agiter dans les ondes, aux accords d'un impitoyable crincrin.

Quelles sont ces rumeurs mystérieuses et ces étranges symphonies où l'on croit distinguer les sons du cor, les appels des veneurs, les aboiements des chiens? C'est le chasseur maudit qui passe avec sa meute féroce. Voici ce qu'on raconte à ce sujet:

Sur le sommet de l'Ormont vivait dans son château un riche seigneur, Jean des Baumes, cruel et félon autant que puissant, et qui, heureux de mal faire, chevauchait les dimanches et jours fériés parmi les herbes en fleurs et les blonds épis, foulant aux pieds la récolte du pauvre vassal et faisant étrangler les volailles de basse-cour par quatre grands lévriers noirs. En vain, un pieux anachorète du val de Galilée lui ordonna-t-il de changer de vie, lui prédisant que, s'il persévérait, il serait condamné après sa mort à ne pas trouver de repos et à chasser éternellement sans l'atteindre le gibier pour lequel il avait compromis le salut de son âme. Le seigneur se moqua de ces menaces et mourut impénitent.

Depuis lors, on l'entend, les nuits d'orage, au fond des bois, courir après sa meute, et personne n'ose siffler les lévriers, car le maudit aussitôt châtierait l'imprudent.[1]

Satan, comme on le pense bien, joue le principal rôle dans les légendes vosgiennes. Partout on retrouve son influence et la trace de ses méfaits. Il convoquait ses sujets, les sorciers et sorcières, farfadets et lutins, dans des endroits solitaires entourés de hautes forêts, et présidait leurs as-

---

(1) *Vieilles légendes*, par Sabourin de Nanton.

semblées. Il leur donnait ses instructions et ses commandements pour faire périr les hommes et les bestiaux, soulever les tempêtes qui dévastent les campagnes et détruisent les récoltes. Ces assemblées avaient souvent pour témoin la Roche du Diable, qui se dresse à droite de la route de Gérardmer à la Schlucht. Près de ce lieu redouté on entendait, la nuit, « des glapissements de renards, des grondements d'ours, accompagnés de miaulements de chats sauvages et de cris funèbres de chouettes et de hiboux. »[1]

Le sabbat avait plutôt lieu dans une vallée profonde, ou dans l'ombre de quelque carrefour, au fond des bois. Lorsqu'on s'y promenait en plein jour, on sentait un froid glacial pénétrer dans les veines ; c'était un endroit sinistre et de sinistre renommée ; c'était un coin de terre qui n'appartenait même pas à Dieu, et où Satan régnait seul. Si l'on ne peut connaître tout ce qui s'y passait, plusieurs personnes, du moins, en ont vu d'assez près quelques scènes, pour savoir à quoi s'en tenir sur les horribles profanations qui s'y accomplissaient.

Au siècle dernier, un homme de Vecoux revenait un soir de la veillée, lorsqu'en passant dans la forêt de Châtillon, il aperçut, à quelques pas devant lui, une bande de sorciers faisant le sabbat. Près d'eux, autour d'une marmite qui bouillait et lançait au ciel sa fumée noire et rougeâtre, d'affreuses compagnes étaient accroupies en rond et préparaient des philtres amoureux et diaboliques. Notre montagnard eut grand peur et joua des jambes pour se mettre hors de péril. Le bruit qu'il fit en courant décela sa présence, et il fut traîné au beau milieu du sabbat par plusieurs paires de bras qui le secouaient rudement — « Holà ! lui cria-t-on, tu seras des nôtres, ou tu ne

---

(1) *Traditions populaires,* par Louis Richard.

sortiras d'ici ». — Et un affreux démon, tout noir, tout velu, lui présenta le pacte infernal, le pacte au bas duquel tous les sorciers mettent leur nom, en l'invitant à le signer avec son sang. Pour sûr, il eût voulu dire non, cent fois non, mais il n'osa. Le voilà donc qui prend le parchemin d'une main, la plume de l'autre, et se pique le bras au bon endroit. Par bonheur, il ne savait point écrire, n'ayant jamais été à l'école, et, pour toute signature, il dut se contenter de faire une croix. Tout aussitôt, vous eussiez vu sorciers et sorcières enfourcher leurs manches à balais, et vole! vole! vole! disparaître comme fumée chassée par le vent. Mais jugez de l'embarras du pauvre homme, quand, resté seul au milieu de la forêt tout empuantie d'une odeur abominable, il se retrouva à califourchon sur la branche la plus élevée d'un chêne qui dépassait de la tête tous les sapins d'alentour. Avant de toucher le sol, il faillit à maintes reprises se rompre le cou.

D'autres fois, l'Esprit malin profitait des passions de ses victimes pour les perdre. Témoin ce qui arriva aux joueurs de Fachepremont.

Il y a bien longtemps, sur cette montagne, les hommes passaient les soirées au jeu de boules, et ils étaient si passionnés pour leur distraction favorite que, dans le silence des belles nuits d'été, on entendait du fond des vallées voisines le choc des boules et les cris des joueurs.

Un dimanche de la Saint-Jean, ils s'attardèrent plus encore que de coutume, et jouèrent à la lueur d'un brasier. Soudain, ils remarquèrent au milieu d'eux un étranger, bizarre d'accoutrement et d'aspect, et tel qu'on n'en avait jamais vu un semblable dans le pays. Il avait des yeux de feu, des mains crochues, une barbe longue et ébouriffée et sur sa tête était posé un chapeau aux larges bords rabattus. Personne ne l'avait entendu venir, personne ne savait qui il était. Le jeu fut un instant interrompu, et

tout le monde considéra avec étonnement et méfiance cet étrange compagnon. Mais lui, tout à son aise, s'adressa aux joueurs dans le patois de leur pays et leur demanda de prendre part à leurs jeux.

Comment refuser une offre si alléchante ? La partie s'engagea donc et l'étranger perdit, perdit... Mais, chose singulière, plus il sortait d'argent de sa bourse plus il semblait en rentrer. On aurait dit qu'il lui suffisait de se baisser et de toucher des cailloux pour les changer en pièces d'or. Il fallut que nos joueurs fussent bien échauffés par l'attrait du jeu et l'appât d'un gain facile, pour ne pas réfléchir à un fait aussi étrange. Enhardis par le succès, ils firent des paris extravagants, mais la chance tourna brusquement, et les malheureux perdirent non seulement l'argent gagné mais encore leur modeste enjeu.

Alors l'étranger se mit à ricaner et offrit à ses dupes un moyen de reprendre la partie interrompue. Il compta devant chacun d'eux vingt louis d'or qu'il leur promit, s'ils voulaient en échange vendre leur âme au diable. Les pièces d'or, agitées dans sa main, brillaient comme du feu. C'était vraiment une tentation du démon.

Cependant, comme le marché était grave, les plus intrépides hésitaient, tandis que l'étranger devenait plus insinuant, plus affable et plus pressant. Aveuglés par leur passion, les joueurs signèrent le pacte, et la partie reprit avec une ardeur nouvelle. Mais en peu de temps, l'or si mal acquis fut de nouveau perdu. L'étranger trichait au jeu, et, furieux, ses partenaires allaient se jeter sur lui, quand, tout à coup, la terre s'entr'ouvrit sous ses pieds; une gerbe de feu et de flammes l'environna. Lucifer (car c'était lui), reprenant sa forme véritable, disparut dans l'abime en leur criant : « Nous nous reverrons. »

En même temps, le brasier s'éteignait brusquement et les joueurs, fous de terreur, se trouvèrent plongés dans

une épaisse obscurité. Le remords dans l'âme, tremblant de tous leurs membres, ils regagnèrent péniblement leur demeure, où ils rentrèrent au petit jour.

A partir de cette époque, on ne les vit plus rire. Ils moururent tous dans l'année, atteints d'un mal mystérieux et incurable, et tous les soirs, à minuit, leur âme revient jouer sur le lieu de leur perdition.

De la Roche du Diable on peut les apercevoir, par les nuits sombres, se chauffant autour d'un brasier et roulant des boules enflammées (1).

De Fachepremont, si l'on se dirige vers le Hohneck, on rencontre un rocher colossal qui a la forme d'une vieille église, et qui porte encore aujourd'hui le nom de « Moutier des Fées ». C'est là que, dans les temps reculés, les fées erraient à travers la chaume, tantôt invisibles à tous les regards, tantôt apparaissant pour exercer leurs enchantements. Leurs bandes pressées frappaient l'air du bruit de leurs ailes; d'autres, sortant des vapeurs blanches de la montagne, prenaient des formes humaines, couraient légères et silencieuses sur les collines les plus élevées; d'autres, enfin, apparaissaient, glissant comme des fantômes blancs, et gravissaient les cimes en courbant à peine de leurs pieds rapides les branches des sapins.

Ne sont-ce pas aussi des fées, les *Dames vertes* que l'on aperçoit parfois au fond de mystérieuses retraites, dans les bois, le long des cours d'eau, comme celle dont parlent encore les gens de Martimpré, et qui se montrait à minuit sur le pont de la Vologne? S'il avait pu savoir, le voyageur attardé, le danger qu'il courait en ce lieu, à pareille heure, comme il se serait hâté de fuir en retournant

---

(1) *Gérardmer à travers les âges*, par Louis Géhin, professeur à l'école primaire supérieure de Gérardmer.



sur ses pas. A peine avait-il mis le pied sur le pont, qu'une dame verte, toute verte, se dressait devant lui, l'entraînait au Saut des Cuves et, le saisissant par les cheveux, le balançait au-dessus de la cascade. Quand le pauvre hère était devenu bien blême, avait bien tremblé, bien recommandé son âme à Dieu, elle courait le déposer à la place où elle l'avait pris et disparaissait en déchirant le silence de la nuit par un long éclat de rire.

Une autre légende est encore plus intimement liée à la vie de la forêt vosgienne.

Autrefois, près de Corcieux, le premier vendredi de la première lune qui suivait le dimanche de la Trinité, la forêt de Rapaille recevait, chaque année, la visite d'une fée. Il est permis de croire que l'on ne savait pas au juste le nom de cette fée, mais on la désignait sous celui de dame *Agaisse*, à cause d'un cri perçant, assez semblable à celui d'une pie, par lequel elle annonçait son arrivée. A ce signal, il n'était homme ni bête, insecte ni oiseau ayant gîte dans la forêt, qui n'accourût pour rendre hommage à la fée, comme à sa souveraine. Les arbres eux-mêmes, toutes les plantes, depuis les plus humbles jusqu'aux plus superbes, inclinaient respectueusement le front devant elle. Il advint pourtant une fois que les chênes du « Hennefête » — c'est le nom de l'une des sections de la forêt — refusèrent de remplir leur devoir. Dame Agaisse entra dans une violente colère, et on put, à plus d'une lieue de distance, tant elle élevait la voix, l'entendre parler ainsi :

« Ah ! chênes orgueilleux, vous vous trouvez trop grands, trop beaux pour vous courber devant moi ? J'aurai raison de vous, je briserai votre fierté. Vous étiez les géants de la forêt, vous en deviendrez les nains sur l'heure. Vous êtes beaux ? vous serez laids et difformes, et vous demeurerez ainsi tant que vous existerez. »

L'arrêt ne fut pas plutôt rendu qu'il fut exécuté. Bie

que des centaines d'années se soient écoulées depuis lors, la malédiction de dame Agaisse pèse toujours sur les chênes de Hennefête. Dans la forêt verte et riante, ils font une tache sombre. Tandis que tout, à côté d'eux, grandit, prospère, se renouvelle, ils restent petits, souffreteux, éternellement les mêmes, c'est-à-dire noueux, chauves, tortus, bossus, affreux enfin à effrayer le passant et à lui soulever le cœur [1].

Je me suis étendu peut-être avec trop de complaisance sur quelques-uns de ces récits qui faisaient le charme et l'effroi de nos ancêtres. Au moyen âge, ils les admettaient comme certains; mais leur croyance s'est affaiblie au fur et à mesure que l'instruction s'est répandue parmi eux, et aujourd'hui les légendes en sont réduites à lutter même contre le scepticisme des petits enfants.

Ne méprisons pas trop ces histoires merveilleuses qui donnaient un sens aux mystérieuses manifestations de la nature. La présence d'êtres invisibles expliquait tout, et, grâce à eux, ce qui ne semblait pas naturel devenait surnaturel. Ils satisfaisaient ainsi l'impérieux besoin, inné chez l'homme, de comprendre ce qu'il sent et ce qu'il voit et de sonder même l'insondable.

C'est surtout sous le rapport de l'histoire privée que l'étude de ces légendes est une source abondante de détails précieux, qu'on ne trouve que là, et qui seuls peuvent faire justement apprécier le caractère, les mœurs, les opinions, les préjugés, les usages; en un mot, la manière d'être des habitants d'une contrée.

J'ai cherché, Messieurs, à vous montrer, dans un exposé malheureusement incomplet et trop rapide, comment la

---

(1) Le *Folk-Lore* des Hautes Vosges, par Sauvé.

forêt vosgienne a été mêlée à l'histoire de notre pays, le rôle important et divers qu'elle y a rempli depuis l'époque reculée et à jamais mystérieuse où, pour la première fois, le pied de l'homme a marqué son empreinte dans nos montagnes et dans nos vallées; comment elle fut tour à tour le berceau de nos lointains ancêtres, le séjour mystérieux de leurs dieux, un sûr asile et une forteresse impénétrable, le parc giboyeux et le jardin inépuisable en ressources de toute sorte de ses habitants; comment ensuite, encombrante et traitée en ennemie, elle fut refoulée de toutes parts par l'homme ingrat et chassée de ces vallées sur lesquelles elle étendit si longtemps l'ombre profonde de ses rameaux. Et voilà que son rôle actif est terminé, que son histoire désormais est close.

Mais nous, pour qui elle n'a jamais été l'obstacle ou l'ennemie, nous revivons à sa vue la vie de nos ancêtres dont elle fut la patrie silencieuse, et, comme le marin devant l'Océan, nous sentons les liens profonds qui nous unissent à elle. Il nous semble que notre histoire devient une énigme, un secret à jamais obscur, si nous ne la rattachons pas à la vieille forêt, à cette auguste ancêtre, dont l'existence s'est autrefois confondue avec la nôtre.

Fils de la montagne sauvage, de la forêt indomptable, nos caractères portent encore la marque de sa vigoureuse influence. Ce n'est pas en vain que nos aïeux ont défriché les sombres solitudes, débarrassé les étroites vallées des arbres qui les encombraient, agrandi peu à peu le domaine arraché aux forces puissantes qui les enveloppaient. L'homme a triomphé de toutes les résistances; ses bras sont devenus robustes, sa volonté s'est trempée dans la lutte. C'est ainsi que s'est formé le caractère vosgien, ferme comme le granit de ses montagnes, droit comme le sapin qui les ombrage. De la nature primitive qui fut son rude berceau, il a rapporté le sérieux, une froide énergie,

un bon sens incisif et pratique. En quelque pays que le jettent les hasards de l'existence, en quelque carrière qu'il exerce son activité et son industrie, il apporte la même constance que rien ne rebute ni ne lasse, la même robuste tenacité qui, pareille à la goutte d'eau, mine et use les obstacles. Cette énergie, que la lutte a développée chez nos pères, fait encore le succès et la force de leurs enfants. Oui, l'histoire en est la preuve : ses annales racontent les combats incessants soutenus par les fils de cette âpre terre pour la défense de leurs droits et de leurs libertés. Elle les montre les premiers debout quand, au siècle dernier, pareille à une lionne, la France se leva tout entière pour résister à la coalition européenne. Elle les montre, pendant les longues guerres du commencement de ce siècle, versant leur sang généreux sur tous les champs de bataille, et conservant assez d'énergie pour implanter et faire prospérer les arts de la paix dans leur pauvre et déshéritée patrie, justifiant une fois de plus cette parole profonde que la richesse d'un pays dépend moins des faveurs de la nature que de la valeur morale de ses habitants. Pendant l'année terrible, les sanglants combats de Nompatelize et de Rambervillers montrèrent encore l'ardeur et le courage des mobiles vosgiens, soldats improvisés, auxquels l'ennemi lui-même dut rendre justice.

Enfin, est-il permis de parler de la terre vosgienne et des grands cœurs qu'elle a portés, sans prononcer le nom le plus glorieux de l'histoire de France, sans invoquer l'héroïne du plus grand des miracles, sans écouter une fois encore l'écho des voix célestes qui, sous le chêne de Domremy, ont appelé à la délivrance de la France la fille sublime de la forêt vosgienne ?

Quels noms citer après une telle mémoire ? Jeanne, la vierge libératrice, n'est pas la seule gloire de notre pays ; nous entourons de notre respect filial tous ceux par qui

les Vosges furent, à un degré quelconque, illustrées : et ils sont nombreux. Je n'entreprendrai point ici de rappeler leurs noms et leurs titres ; d'autres l'ont fait avec talent. On peut seulement remarquer qu'ils furent surtout des soldats, des hommes politiques, des avocats, des médecins ; hommes de combat, vaillants comme la terre qui les a portés.

Toutefois, Messieurs, je m'arrêterai à un nom, le plus récent de tous, mais qui est déjà entré dans l'histoire ; ce nom est celui de Jules Ferry. Nous est-il permis de prévoir le jugement que la postérité rendra sur lui ? Oui, si, s'élevant au-dessus de l'injustice des partis et des vues mesquines des esprits étroits, elle entend ne rendre hommage qu'à la flamme du patriotisme, à l'énergie du caractère, à la portée de l'esprit et, j'ose l'ajouter, aux dons du cœur et à la fidélité aux vieilles affections.

Il dort maintenant la face tournée vers ses chères montagnes, ainsi qu'il en a lui-même exprimé le vœu, dans une parole où il avait mis tout l'amour de sa terre natale, toute la douleur d'un patriotisme inconsolé. Mais son souvenir vivra dans vos cœurs et, aux noms des meilleurs de cette terre, restera joint dans l'avenir le nom du « *grand Vosgien* ».

Je ne me flatte point, Messieurs, d'avoir trouvé pour mon sujet les accents qu'il comporte. L'âme, sans doute, devant certains spectacles, se sent pénétrée d'admiration et d'enthousiasme ; mais au poète seul est donné le rare privilège de traduire en un langage approprié ses impressions et ses sentiments. Telle ne peut être ma prétention. Mais, en vous parlant des vertes et profondes forêts, fraîche parure de vos montagnes, en exprimant en un langage, dont je sens l'insuffisance, les émotions que vous y avez éprouvées comme moi, je sais du moins que je me

trouve en parfaite communion d'idées avec vous. Ce sont des paysages familiers que j'ai essayé de vous peindre Les impressions que j'ai tenté de ressusciter en votre mémoire, vous les avez éprouvées comme moi, avant moi. Je ne suis pas amant plus enthousiaste de la nature vosgienne que vous ne l'êtes vous-mêmes, qui, nés pour la plupart au sein de cette nature grandiose, avez appris à l'aimer en même temps qu'à la connaître. Vous en parler, ce n'est donc point vous la révéler. En est-il ainsi de tous ceux qui, fils de la terre française, se piquent d'en goûter toutes les beautés ? La réponse est aisée, mais moins facile est de dire pourquoi ce coin charmant n'a eu trop longtemps pour uniques admirateurs que ceux dont il se trouve être aussi le berceau. A quoi rapporter une telle indifférence ? A un dédain mal justifié ? A la méconnaissance plutôt et à l'oubli ? Faut-il y voir une preuve de cette ignorance géographique que des voisins se sont plu à nous reprocher si aigrement ? Quoi qu'il en soit, la réaction est venue, amenée par les événements. En effet, une des suites de la tourmente terrible qui, il y a vingt ans, s'est abattue sur notre pays, a été de ramener vers la terre française, si cruellement éprouvée, nos yeux et notre attention qu'autrefois nous détournions si facilement vers d'autres pays. Le malheur, du moins, nous a fait retrouver un regain de tendresse pour notre patrie, et la haine de ceux qui nous ont fait d'inguérissables blessures, dessillant nos regards, nous a fait découvrir à nouveau le vieux sol gaulois et les trésors qu'il recèle.

Le proverbe, cette fois, n'avait pas menti ; à quelque chose malheur fut bon. Alors, en même temps qu'on voulut retremper, au feu du patriotisme, l'âme française et relever par le culte des grands souvenirs et des grandes choses d'autrefois les cœurs brisés par de si effroyables catastrophes, on rêva de fortifier les corps et de déve-

lopper dans les jeunes générations, par une éducation plus virile, une vigueur nouvelle. *Mens sana in corpore sano*, telle fut la devise des novateurs enthousiastes. Exercices de tous genres, courses, promenades, communion plus intime avec la nature, tels furent les moyens enseignés. De si grands et de si généreux efforts ont-ils eu tous les résultats que prophétisaient les convertis de la première heure ? D'autres répondront à ces questions ; mais, proclamons-le bien haut, tout n'a pas été vain dans cet élan, puisque, du moins, nous y avons appris à mieux chérir notre France. Le flot des voyageurs et des touristes a trouvé, dans un pays nouveau pour eux, tant d'attraits qu'ils n'en désapprendront plus le chemin ; et le préjugé qui naguère ne voulait admettre en fait de beautés pittoresques que les paysages alpestres, ce préjugé antipatriotique aura désormais vécu.

Nos Vosges, vous le savez, Messieurs, n'ont pas été les dernières à bénéficier d'un si rapide et si heureux changement. Mais, après les choses, il nous faut rendre justice aux hommes. Attribuer aux événements seuls cette réforme dans les habitudes françaises serait être peu équitable. Les circonstances, sans doute, nous furent propices. Français, on ne voulut plus admirer que la France ; mais encore avait-on besoin d'être dirigé dans ce voyage de découvertes à travers une patrie devenue tout à coup si chère. C'est alors que se constitua, ramification locale et non la moins intéressante d'une association plus vaste, la section des Hautes-Vosges du Club alpin français. Ouvrir et populariser nos montagnes, attirer les touristes, leur faciliter l'accès des sites pittoresques qui ne redoutent aucune rivalité, créer des chemins et des sentiers jusqu'aux cimes les plus ardues, jusque dans les fonds les plus sombres, jalonner les voies, conduire en quelque sorte par la main le visiteur, lui donner la sécu-

rité du voyage en lui laissant le plaisir délicieux de la découverte, tel fut le but, telle fut l'œuvre du Club alpin français. Qui de nous ne lui est redevable de quelque plaisir nouveau? Qui n'a bénéficié de sa sollicitude, de sa prévoyance, de son esprit pratique? Pour moi, que le groupe d'Epinal me permette de lui offrir ici, en la personne de son actif et dévoué président, qui est un des membres distingués de notre Société, l'hommage public de ma reconnaissance.

Que d'autres exploitent ou défrichent le champ de la science, j'applaudis de grand cœur à leurs efforts et à leurs succès; mais la nature aussi, comme la science, est clémente à ses fervents. et vous, hommes de bonne volonté, qui, avec tant de désintéressement, avez travaillé à nous rapprocher d'elle, n'êtes-vous point devenus nos bienfaiteurs et nos amis? Votre œuvre est pure d'égoïsme, car le spectacle auquel vous nous conviez, vous en avez joui avant nous, vous avez voulu nous le faire apprécier. D'autres, grâce à vous, ont étudié les productions mystérieuses des siècles, la poésie des choses inanimées; d'autres ont retrouvé la végétation primitive, la forêt préhistorique, impénétrable futaie, mère de la forêt moderne, où notre âme se pénètre de la paix profonde qui tombe des bois et des montagnes, comprend le langage de ces êtres sans pensée et sans voix, et de sa communion avec eux revient apaisée et meilleure. Nous regardons autour de nous, et, dans cette contemplation, oubliant les souffrances et les brutalités de la vie, nous avons l'illusion, pour quelques heures du moins, de la santé et du bonheur. Lassés si souvent, découragés de tant de fatigues et d'expériences, nous nous ranimons au contact de la nature ; son souffle ressuscite en nous les émotions que ressentaient les hommes il y a tant de siècles, et sur nos lèvres viennent chanter les vers harmonieux du poète :

.... la nature est là qui t'invite et qui t'aime ;
Plonge-toi dans son sein qu'elle t'ouvre toujours.
Quand tout change pour toi, la nature est la même,
Et le même soleil se lève sur tes jours.

(Lamartine, *le Vallon*).

Messieurs,

Le devoir le plus important qui m'incombe est de vous rappeler une dernière fois les noms des confrères que vous avez perdus, et de leur donner en votre nom une marque d'affectueux souvenir. Jamais, peut-être, depuis sa fondation, votre compagnie n'a subi en une seule année des coups aussi douloureux ni aussi répétés que dans celle que nous venons de terminer. Mais si ces vides, récemment creusés parmi vous, doivent nous étonner par leur nombre inaccoutumé, ils nous effraient bien plus encore quand nous considérons l'importance de nos pertes.

M. Salmon, conseiller honoraire à la Cour de Cassation, était substitut à Epinal, en 1838, lorsqu'il entra dans votre Société.

Depuis cette époque, il n'a jamais rompu les liens qui l'unissaient à vous. Il vous en donna le témoignage réitéré en vous faisant successivement hommage de ses belles études sur les anciennes gloires de la magistrature lorraine, *le Président Le Febvre* et *le Président Bourcier*, ainsi que ses *Devoirs des instituteurs primaires*, couronnés par l'Académie française.

Procureur du Roi à Saint-Mihiel, il fut nommé député de la Meuse à l'Assemblée constituante de 1848.

Au 2 décembre 1851, ses opinions très modérées ne l'empêchèrent pas de se joindre aux représentants qui protestèrent contre le coup d'Etat.

Il vécut quelques années dans la retraite, puis il accepta

de nouveau des fonctions judiciaires. Il rentra dans la magistrature, le 12 février 1853, comme procureur impérial à Charleville, et il occupa ensuite différents postes très élevés, jusqu'à l'époque où il fut nommé à la Cour suprême.

Dans toute sa carrière si laborieuse, il se fit remarquer par un jugement sûr, une science profonde et un sens très pratique des affaires.

Rappelons, en terminant, qu'en 1871 il était appelé à présider le Conseil général de la Meuse, et qu'en 1876 il devenait sénateur.

Au Sénat, il a fait de très intéressants et très utiles rapports sur les questions les plus diverses, entre autres sur le projet de loi relatif aux promotions dans la Légion d'honneur, et la Médaille militaire.

La part qu'il prit aux succès de l'association philotechnique et ses nombreux titres littéraires lui valurent d'être nommé membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques.

M. Salmon était officier de la Légion d'Honneur.

M. Henri Baudrillart, professeur au Collège de France, faisait aussi partie de l'Institut. Il s'occupait surtout de questions d'économie sociale et financière ; mais son esprit, nourri dans la philosophie et les lettres, et dont la curiosité se portait naturellement aux choses élevées, s'était appliqué à l'ensemble des connaissances humaines. Il avait été élève de Cousin avant d'être celui de Bastiat et de Michel Chevalier. Ses premiers travaux, aussi remarquables par l'éclat de la forme que par la solidité du fond, ont été présentés à l'Académie française où ils ont obtenu, à trois reprises différentes, le prix d'éloquence. C'était le *Discours sur Voltaire*, l'*Eloge de Turgot*, et l'*Eloge de Mme de Staël*. On voit, dès ce moment, la variété des études auxquelles se livrait M. Baudrillart et la

souplesse d'esprit avec laquelle il réussissait dans toutes. Epris d'exactitude et de précision, l'économie politique devint bientôt sa science de prédilection. Il s'y consacra avec ardeur et avec méthode, et il écrivit un nombre considérable de livres et d'opuscules, en tête desquels il faut placer son *Manuel d'économie politique*, demeuré classique, et son livre sur les *Rapports de l'économie politique avec la morale*, où il se montrait philosophe en même temps qu'économiste, et mettait en lumière l'harmonie naturelle qui existe entre le bien et le bien-être. Il avait puisé largement dans l'histoire, à l'appui de ses doctrines, car l'histoire est la meilleure, la seule épreuve des théories, et bientôt il se révéla historien consommé. Son *Histoire du luxe privé et public depuis l'antiquité jusqu'à nos jours* est incontestablement une des œuvres les plus savantes et les mieux ordonnées qui aient été écrites dans ces quinze dernières années.

M. Baudrillart a été, de plus, un professeur éminent. Suppléant de Michel Chevalier au Collège de France, il y a été chargé ensuite de la chaire d'histoire de l'économie politique, et nul n'a plus contribué que lui à répandre parmi la jeunesse les principes d'une science qu'il aimait et qu'il possédait admirablement. Toutefois, M. Baudrillart ne s'est pas consacré tout entier à la science pure. Il appartenait encore au ministère de l'instruction publique comme inspecteur général des bibliothèques de France, et les rapports annuels qu'il adressait au ministre resteront comme le catalogue le plus complet, le plus intelligent et le mieux raisonné de nos richesses littéraires. Enfin, il avait été chargé de nombreuses missions en vue de constater l'état de l'agriculture dans les diverses régions de la France.

L'activité de M. Baudrillart était infatigable et ne reculait devant aucune tâche. Il était de ces hommes

d'élite dont le talent s'impose. Votre Société perd en lui une de ses illutrations, et nous nous associons de tout cœur aux vifs regrets que sa mort a causés dans le monde scientifique.

Nous avons à porter d'autres deuils encore.

M. François-Alfred Puton vous appartenait depuis 1876. Vosgien par sa naissance, il a trouvé sa vocation dans ces forêts dont j'ai essayé de vous décrire les beautés, et qui ont attiré tant d'esprits distingués vers l'étude de la nature.

Après avoir rempli les fonctions de garde général en Alsace et en Normandie, il fut nommé, en 1858, sous-inspecteur à Remiremont. Vers cette époque, les travaux de l'administration forestière prirent une activité nouvelle, à la suite de la promulgation de la loi du 7 août 1860, qui avait pour but de favoriser le reboisement. Ces vastes opérations devaient avoir pour effet de rendre à la culture forestière des espaces depuis longtemps improductifs. M. Puton, dans une étude approfondie, traça le programme du reboisement pour la partie montagneuse de l'arrondissement de Remiremont.

Quelques années après, il exposa le résultat de ses expériences et de ses études, comme attaché à la Commission d'aménagement des Vosges, dans un ouvrage original, qui est un précis des règles de la gestion forestière. Ce livre parut alors trop hardi, trop indépendant des théories officielles ; mais l'avenir devait montrer la justesse des vues de l'auteur et l'utilité des méthodes qu'il proposait.

Son activité intellectuelle et la tournure même de son esprit l'entraînèrent vers l'étude des questions de jurisprudence. Bientôt il se distingua dans cette nouvelle spécialité et mérita ainsi d'être appelé à l'école forestière, comme suppléant de M. Meaume. Nommé titulaire, en 1872, il fut le digne continuateur de l'éminent professeur de droit.

M. Puton se fit remarquer dans son enseignement par une méthode savante, une grande clarté d'exposition, la netteté et la précision du langage. Il ne se bornait pas à un exposé de principes et à la discussion des controverses, mais il savait joindre à la théorie de nombreuses explications pratiques, résultat de sa longue expérience.

Ses travaux juridiques lui ont acquis une légitime notoriété.

Ils ont pour objet les problèmes les plus difficiles du droit forestier et témoignent d'une sagacité et d'une sûreté d'appréciation remarquables. Je ne ferai que rappeler certains ouvrages qui s'adressent surtout aux spécialistes. Ce sont : *Les. Concessions de mines dans les forêts; les Forêts et le Code rural; la Contrainte par corps en matière forestière.*

Une autre dissertation sur l'*Estimation de la propriété forestière* fournit aux agents de l'administration et aux experts les procédés les plus sûrs pour résoudre les difficultés si nombreuses que soulève dans la pratique ce genre d'évaluation.

Dans ses *Leçons sur la Louveterie et la Destruction des animaux nuisibles*, il élucide quelques questions délicates et peu connues, relatives au droit de chasse.

Son *Manuel de législation forestière* est un exposé concis de la doctrine et de la jurisprudence ; il se distingue par la clarté de la méthode et la sûreté des solutions.

L'étude qu'il a publiée sur le *Service des chefs de cantonnement* offre un commentaire détaillé des instructions spéciales qui interprètent la loi et fixent les attributions multiples des agents de l'administration.

Ne négligeant aucune partie du droit forestier, le savant professeur devait aborder les questions fiscales qui s'y rattachent. Sa brochure, intitulée « *De l'impôt foncier des forêts* », donne une méthode simple et applicable à tous les cas pour la fixation du revenu imposable.

Il a, en outre, exposé dans ses « *Recherches sur les tarifs des douanes et les produits forestiers* » les transformations de l'industrie des bois et les conséquences économiques qui en découlent, et il a indiqué le parti que devait tirer le commerce français des initiatives de l'étranger.

Les nombreux travaux du savant jurisconsulte furent récompensés par sa nomination aux fonctions de directeur de l'Ecole de Nancy, auxquelles se joignait le titre d'inspecteur général. Il avait reçu également depuis quelques années la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Notre compagnie s'honore d'avoir pu compter M. Puton parmi ses membres.

Malgré son éloignement et ses multiples occupations, notre éminent confrère était resté profondément attaché aux Vosges. Il fut, avec son parent, le regretté docteur Mougeot, l'un de ceux qui fondèrent à Epinal, en 1884, la Société mycologique de France. Il suivait avec le plus grand intérêt nos travaux, et, en 1887, il insérait dans nos Annales celle de ses œuvres qui présente le plus spécialement un caractère vosgien : *Une étude d'estimation forestière*, très remarquée, sur le sapin des Vosges.

Le temps me manque, Messieurs, pour analyser d'autres publications intéressantes dues à cet infatigable travailleur.

Son dernier ouvrage classique, « *Le traité d'Economie forestière* », où sont consignés les résultats des observations de toute sa vie, a été longuement apprécié devant vous, l'an dernier, par notre distingué confrère M. Claudot (1).

Les œuvres si importantes qui avaient valu à M. Puton

---

(1) Rapport sur le traité d'économie forestière de M. Puton. Annales de la Société d'Emulation des Vosges, année 1892.

l'une des premières situations dans son administration ont toujours été justement appréciées dans les Vosges, et la foule qui se pressait aux funérailles solennelles qui lui ont été faites dans sa ville natale témoignait hautement de l'immensité des regrets que ce savant laisse dans son pays.

La mort de M. Ernest Gazin devait nous être particulièrement sensible ; nous avons perdu en lui un de nos concitoyens les plus estimés, un de nos confrères les plus aimés. Mais pouvons-nous oublier les liens étroits qui l'unissaient à celui qui préside à nos travaux, et à qui je suis sûr d'être votre fidèle interprète en renouvelant ici l'expression de notre sincère et douloureuse sympathie ?

Sorti, en 1863, de l'Ecole forestière, M. Gazin fut nommé successivement garde général à Etain, sous-inspecteur à Mende, à Beaune, puis à Epinal, où il fut promu inspecteur en 1883. Son mérite professionnel le fit désigner comme membre, et plus tard, comme chef de la Commission d'aménagement des Vosges. Grâce à sa haute culture scientifique, il rendit dans ces fonctions d'importants services, dont il fut récompensé en 1892 par la croix de chevalier du Mérite agricole. Vous l'aviez admis au nombre de vos titulaires depuis 1888, et, voulant répondre à vos sympathies, il se fit un devoir de s'associer immédiatement à vos travaux.

Ses *Considérations sur les forêts vosgiennes* sont encore présentes à votre souvenir. Dans cette brochure fort instructive, il étudie les méthodes savantes d'exploitation, appliquées aujourd'hui par l'administration forestière. Il les compare entre elles et signale les progrès dont elles sont encore susceptibles. La clarté et l'élégance du style ajoutent encore à l'intérêt de ce travail dont la lecture est très attachante.

La place de M. Gazin était marquée dans votre Com-

mission d'agriculture, au nom de laquelle il vous a présenté un rapport très complet et très instructif sur les concours de 1891. Il constate les résultats acquis et trace avec sûreté le programme des réformes à accomplir et des progrès à réaliser.

Notre association fondait sur notre confrère les plus légitimes espérances, et le vide qu'il laisse parmi nous sera difficilement comblé. Tous ceux qui l'ont personnellement connu étaient frappés de la largeur de ses vues et de l'originalité qui se révélait dans ses conversations si attrayantes. Les rares qualités de son esprit, jointes à la bonté et à la franchise de son caractère, faisaient de lui un homme d'un commerce fort agréable et lui avaient valu des amitiés dévouées.

M. Léon Pernet naquit à Vauvillers (Haute-Saône) le 11 avril 1824. Il vint s'établir fort jeune à Rambervillers, comme négociant. Son activité, son intelligence furent appréciées de ses concitoyens, qui l'élurent maire en 1874. La distinction avec laquelle il remplit ces fonctions le désigna bientôt aux électeurs du canton, qui le nommèrent en 1877 membre du Conseil général.

Il prit une part très active aux travaux de cette assemblée, et il dut au bénéfice de l'âge l'honneur de présider la Commission départementale. Les services qu'il rendit dans cette importante situation lui méritèrent la croix de la Légion d'honneur, qui lui fut décernée le 10 juillet 1885.

L'exercice des fonctions publiques l'empêcha de prendre une part active à vos travaux ; mais il sut comprendre l'importance qu'a le développement de l'enseignement primaire pour notre pays, et son influence sur nos destinées futures. A ce point de vue, il était entré dans la voie que vous suivez vous-mêmes, et ses efforts se sont unis aux vôtres. Guidé par cette noble pensée, qui animait l'illustre homme d'Etat que nous regrettons, il a voulu

mettre l'enseignement à la portée de tous et assurer ainsi le relèvement des forces intellectuelles et morales de notre patrie.

M. Lucien Humbel, manufacturier à Eloyes, originaire de Schlestadt, appartenait à une famille militaire comme l'Alsace en a tant produit. Fils d'un vaillant officier, il voulut aussi se consacrer au métier des armes. Ses trois frères suivirent la même carrière, et, fait remarquable dans l'histoire de l'armée, tous les quatre servaient comme capitaines pendant la guerre de 1870. Lucien Humbel fut blessé à la bataille de Saint-Privat, à laquelle il assistait comme officier d'ordonnance de notre compatriote le général Colin, de Raon-l'Etape.

Après la paix, il donna sa démission et vint se fixer dans notre pays, à Eloyes, où il prit la direction d'importants établissements industriels. Il sut rapidement se faire une place honorable dans une région où il faut lutter contre tant de concurrents distingués, et où le succès dépend toujours de progrès incessants. Il était aimé par le nombreux personnel d'employés et d'ouvriers qu'il avait sous ses ordres. Il considérait la pratique de l'industrie comme une autre manière de servir son pays, et il remplit ses devoirs difficiles avec la ferme bonté, la loyauté parfaite et la distinction d'esprit qui l'avaient fait si vivement apprécier dans l'armée.

M. Barbier, receveur de l'enregistrement, était une physionomie sympathique et bien connue du public spinalien. Il entra de bonne heure dans l'administration, où il devait accomplir une honorable carrière. Après avoir pris une part active à la constitution du Domaine public en Algérie, il vint se fixer dans sa ville natale; il y a laissé le souvenir d'un fonctionnaire zélé, instruit et consciencieux.

La mort nous a encore enlevé M. Henri Mougeot, ingé-

nieur civil, industriel à Laval, fils et petit-fils des célèbres botanistes Antoine et Jean-Baptiste Mougeot;

M. Boucher de Molandon, homme de lettres, membre correspondant de l'Institut, que ses savantes et patriotiques études sur Jeanne d'Arc rattachaient tout spécialement au département des Vosges.

J'aurais terminé, Messieurs, ce triste chapitre, s'il ne me restait à vous parler d'un de vos concitoyens sur lequel la tombe s'est fermée depuis peu.

M. Félix Maud'heux, avocat à Epinal, était une personnalité marquante de notre région. Son éloquence et sa science juridique lui avaient ouvert les portes de votre Société, où il entrait en 1854 comme membre titulaire. Vous l'avez chargé à plusieurs reprises du compte-rendu annuel de vos travaux ainsi que du rapport sur vos concours littéraire, artistique et industriel, et dans l'accomplissement de cette tâche il montra de rares qualités d'écrivain. Il a publié aussi dans vos Annales d'intéressantes notices biographiques sur plusieurs de vos anciens collègues, parmi lesquels on peut citer au moins Boulay de la Meurthe et MM. les docteurs Drapier et J.-B. Mougeot.

Depuis longtemps, le soin des nombreuses et importantes affaires, qui lui étaient confiées, l'obligea de renoncer à fréquenter vos séances; mais, ne perdant jamais de vue le but que vous visez vous-mêmes, il consacra la plus grande partie de sa vie au développement de l'instruction publique.

Dès 1858, il s'occupait à la fondation de cours d'adultes, contribuant de son temps et de ses deniers à la prospérité de ces cours, qui ont toujours réuni de nombreux élèves. Aussi, quelques années plus tard, le gouvernement lui décernait-il les palmes d'officier d'Académie.

Ce n'est pas seulement dans le domaine de l'enseignement que M. Maud'heux a rendu des services; pendant

vingt-huit ans il a rempli les fonctions de président du Comice d'Epinal, avec une compétence et un zèle incontestés. Il participa à l'enquête agricole faite dans les Vosges en 1866; son dévouement à toute épreuve lui fit employer le meilleur de son talent, de son intelligence et de son activité à nos intérêts ruraux. Il les défendit surtout dans les concours régionaux et à l'Exposition universelle de 1889 où, grâce à lui, le Comice d'Epinal remporta une médaille d'or. On sait enfin sa collaboration à l'enquête sur les tarifs douaniers. La croix de chevalier du Mérite agricole et celle de chevalier de la Légion d'honneur furent la récompense légitime des services que M. Maud'heux a rendus à l'agriculture vosgienne.

Des voix plus autorisées que la mienne ont rappelé sur sa tombe la situation qu'il occupa pendant quarante années au barreau de notre ville. Je ne parlerai donc pas de son renom comme avocat et comme jurisconsulte. Il me suffira de vous dire que sa parole claire et sobre était à la hauteur des plus grandes causes; aucun ne savait argumenter avec une logique plus ferme, développer ses moyens de défense avec plus de lucidité. Le suffrage de ses confrères lui conféra à plusieurs reprises le bâtonnat, et cet honneur était décerné à l'homme autant qu'à l'avocat que nul ne surpassait en dignité de caractère.

Le souvenir d'une existence aussi bien remplie vivra toujours parmi vous, pour qui M. Maud'heux restera l'image du travail, de la droiture, du savoir et du talent.

Il est, Messieurs, d'autres séparations qui, pour être moins absolues, nous sont cependant très pénibles.

Un de vos membres titulaires, M. Volmerange, inspecteur-adjoint des forêts, a quitté notre département pour occuper les mêmes fonctions à Commercy. Au cours de

vos séances, où il se montrait très assidu, vous avez pu apprécier son rare mérite et son concours éclairé.

Vous n'avez point oublié le rapport remarquable qu'il a présenté l'année dernière au nom de votre Commission d'agriculture. Dans ce travail, rempli de vues personnelles, il a su réunir avec beaucoup de talent l'agrément de la forme à l'intérêt scientifique.

La Société avait depuis longtemps reconnu les services de notre confrère, en lui confiant les fonctions de secrétaire-adjoint et celles de bibliothécaire.

Un autre départ non moins sensible a été celui de M. l'inspecteur d'académie Thouvenin, que j'ai été personnellement heureux de retrouver dans cette assemblée, quelque vingt ans après l'avoir connu et aimé au lycée de Nancy, où j'ai eu la bonne fortune d'être son élève. Son esprit si fin et si élégant, sa manière de dire si originale, ses vues si pénétrantes sur les choses et sur les hommes, sans doute, nous étions bien jeunes pour les apprécier déjà à l'époque lointaine dont je vous parle, et je pense avec regret et contrition à tous ces trésors d'un maître supérieur à ses fonctions, prodigués par lui et gaspillés par des élèves de cinquième. Mais vous, Messieurs, vous avez goûté et savouré sans en perdre un trait ce talent charmeur. Qui de vous n'a encore présent à la mémoire ce discours exquis, local s'il en fut celui-là, sur *Les gens d'Epinal*, d'après une œuvre charmante d'un autre membre de la Société, M. Bourgeois. Ce travail d'un confrère sur le livre d'un autre confrère fut doublement pour vous une fête de l'esprit.

En MM. Volmerange et Thouvenin vous perdez deux de vos titulaires dévoués. Heureusement, nous avons la consolation de nous dire qu'ils nous restent attachés comme membres correspondants et qu'à ce titre leur collaboration nous est toujours acquise.

Tels sont, Messieurs, les vides que la mort ou l'absence ont causés dans vos rangs et que la sage prévoyance de vos choix s'est appliquée à combler.

C'est avec empressement que vous avez accueilli la candidature de M. Poirson, juge d'instruction à Epinal.

Les ouvrages de notre nouveau confrère sont si nombreux que je ne puis, dans le cadre restreint de ce discours, donner à leur étude tout le développement dont ils seraient dignes. J'essayerai pourtant de vous faire connaître les plus importants parmi ces travaux.

Vous avez su apprécier l'homme instruit, éclairé, laborieux que vous vous êtes associé. Je n'en veux pour témoignage que les suffrages par lesquels vous l'ávez placé immédiatement au rang des titulaires.

Philosophe, moraliste, jurisconsulte, littérateur, poète, compositeur et critique musical, M. Poirson s'est essayé dans tous les genres, avec une égale compétence et un égal succès.

Dans son ouvrage sur *Le Polythéisme juif et chrétien*, notre confrère étudie les origines de deux religions, leurs transformations, les liens qui les unissent. Il a appliqué à l'étude des textes anciens de remarquables facultés d'analyse. Dépassant ensuite les limites de l'exégèse, il nous présente, en des pages d'un intérêt attachant, les conclusions philosophiques qui se dégagent de ses recherches.

Une œuvre plus importante intitulée : *Prolegomènes du dynamisme absolu* constitue un système complet de philosophie. L'auteur a su exposer, avec une clarté parfaite et une remarquable logique, les idées essentielles de la métaphysique leibnitzienne, mais en y ajoutant des conceptions d'une réelle originalité. Nous regrettons que ce travail soit encore manuscrit, et nous prions instamment notre confrère de le livrer à la publicité.

Les problèmes de la philosophie morale l'ont également sollicité. Il leur consacre deux ouvrages. Le premier a pour objet *Les Questions de morale sociale*. Il est destiné aux maîtres chargés d'un enseignement qui figure depuis quelques années au programme de nos lois scolaires et a pour but de les aider dans leur nouvelle mission.

Le second est un *Manuel de morale élémentaire*, en vue des élèves de nos écoles primaires. Ce traité, couronné par la Société pour l'instruction élémentaire, sera lu avec fruit par les lettrés.

Les malheurs de notre patrie ont conduit M. Poirson à porter ses méditations sur la philosophie de l'histoire. Dans son livre intitulé: *De la Politique française*, publié en 1884, il dégage, à l'aide des leçons du passé, le principe auquel est due la prospérité de certaines nations, notamment de l'Angleterre et de la Prusse. Il nous présente leur développement comme le résultat de cet esprit de suite, de cette marche patiente et constante vers un but précis qui devait les amener, par des progrès lents et méthodiques, au faîte de la grandeur. A côté de ces considérations si frappantes, figure le chapitre des variations et des incertitudes trop fréquentes de la politique française. L'auteur est amené ainsi à rechercher les institutions qui pourraient assurer à notre pays une politique stable et en rapport avec ses destinées naturelles. Les dernières pages de ce livre si attachant ont pour objet les revendications que notre pays a le droit et le devoir de ne jamais abandonner. Verrons-nous ce triomphe de la patrie française? M. Poirson l'espère, et termine, en quelques phrases d'une éloquence élevée, par un appel au patriotisme que nos malheurs ont réveillé et qui seul peut nous enseigner « cet amour de la vraie gloire qui fait les citoyens et les héros. »

Jurisconsulte, M. Poirson se signale à vous comme

l'auteur d'une étude publiée en 1880 sur *La Réforme de la législation des justices de paix*. Remplissant alors les fonctions de juge de paix à Rambervillers, il était bien placé pour traiter ce sujet, qui préoccupe toujours l'opinion publique. Ce travail, écrit sous la forme d'une pétition adressée au Sénat et à la Chambre des députés, renferme un grand nombre d'idées neuves et qui, depuis, dans leur généralité, ont été adoptées par tous ceux qui ont voulu faire aboutir cette importante réforme législative.

Quelques années auparavant, notre confrère avait rédigé, dans le *Manuel des candidats au volontariat d'un an*, un exposé clair et précis de la législation commerciale.

Je n'ai point ici, Messieurs, à parler des mérites du magistrat ; mais je ne puis passer sous silence un procès criminel dans lequel M. Poirson, alors juge d'instruction à Briey, a montré qu'il réunissait, au plus haut degré, les qualités rares qu'exigent ces délicates fonctions. L'affaire du douanier Meunier, accusé de triple assassinat et d'incendie, a pris rang parmi les causes célèbres. La science du moraliste, habitué à rechercher les mobiles cachés des actions et leur enchaînement, a servi le magistrat dans cette longue et laborieuse instruction couronnée par les aveux de l'accusé.

L'énumération des œuvres littéraires de M. Poirson serait longue encore, mais je me borne à vous citer un drame en vers, *La mort d'Attila*, et des fragments critiques et philosophiques intitulés : *Au coin du feu*.

Une étude sur *Hérold et la musique française* le recommande à vous comme critique artistique. Par ce temps de wagnérisme à outrance, il est consolant de voir qu'on sait encore rendre justice aux harmonies éternellement jeunes de notre musique française.

Enfin, nous lui devons aussi un opéra comique ayant pour titre *Une partie de dominos*, représenté au

théâtre de Nancy, et de belles et savantes compositions pour piano et violon.

En accueillant M. Pucelle, agent-voyer en chef, vous retrouviez un des vôtres. Notre nouveau confrère, après avoir fait de solides études au collège d'Epinal, a été nommé surnuméraire dans cette ville. Il a rempli successivement les fonctions d'agent-voyer cantonal à Châtenois et d'agent-voyer d'arrondissement à Neufchâteau. Ses services administratifs importants lui ont valu sa nomination au poste d'agent-voyer en chef de notre département.

Il augmentera l'intérêt des travaux de notre Société en y apportant sa part personnelle.

M. le docteur Legras est aussi l'un des élèves de ce collège d'Epinal, qui a produit tant de sujets distingués. Ses anciens professeurs, dont plusieurs m'écoutent en ce moment, se rappellent la récompense qu'il a obtenue, en 1883, au Concours général entre tous les collèges et lycées de France.

Obéissant à des traditions de famille, notre confrère devait se vouer à la profession médicale. Il fit ses études à Paris, où il obtint le titre d'externe des hôpitaux. Il exerça pendant trois ans ces fonctions d'élite, où le jeune médecin se forme à la pratique de son art, par l'étude des cas les plus difficiles qu'offrent les cliniques de nos grands hôpitaux.

M. Legras a terminé ses études en présentant à la faculté de Paris une thèse remarquable, dont je dois essayer de vous entretenir en quelques mots.

Cette thèse intitulée : *De l'excision et de la suture des fistules anales*, est un travail d'un grand intérêt, qui fait connaître les progrès de la chirurgie dans le traitement d'une infirmité grave, d'une maladie qui menace la vie. Des observations, recueillies avec soin, forment la base de ce travail. Une opération difficile a été dépouillée de

son péril, par l'application de l'antisepsie. Grâce à des procédés nouveaux, on a aujourd'hui l'assurance d'une guérison rapide et sûre.

Un historique détaillé fait connaître les progrès de la science, les noms des auteurs qui y ont coopéré, les modifications diverses des procédés, l'influence prépondérante de l'antisepsie et de l'asepsie, qui permettent aujourd'hui l'application de méthodes considérées autrefois comme téméraires ou impossibles. Une statistique étendue, des observations détaillées constatent le succès de ces opérations.

Les remarques qui précèdent suffisent pour mettre en évidence la valeur scientifique et l'utilité pratique d'un travail qui fait le plus grand honneur à notre nouveau confrère.

M. Vallois, licencié en droit, contrôleur des contributions directes, s'est acquis dès son arrivée dans notre ville toutes les sympathies. Nous savons avec quel zèle et avec quel tact il gère les intérêts importants qui lui sont confiés. Très apprécié dans une administration qui renferme tant de fonctionnaires d'un haut mérite, sa place était marquée parmi vous.

M. Tourdes, juge d'instruction au tribunal de Saint-Dié, appartient à une famille alsacienne qui compte plusieurs membres distingués. Son père, ancien professeur à la faculté de médecine de Strasbourg et doyen honoraire de la faculté de Nancy, s'est acquis dans la médecine légale une juste célébrité. Les thèses de licence de notre nouveau confrère sur *La Loi Falcidie*, en droit romain, et, en droit français, sur *La Réduction des donations et des legs*, ont été l'objet d'une note élogieuse à la faculté de droit.

En admettant M. Tourdes parmi vos associés, vous avez rendu hommage au magistrat laborieux et instruit, au lettré fin et délicat qui deviendra assurément pour vous un collaborateur précieux et dévoué.

M. Amann doit sa réputation de sculpteur à de nombreux travaux dont on admire la finesse et l'élégance. L'habileté de son ciseau a contribué au succès artistique du monument que la Commission départementale de météorologie a fait ériger sur notre promenade du Cours.

Vous avez voulu consacrer par vos suffrages le mérite de l'homme de talent, du lauréat de l'exposition industrielle de 1888 et de votre Commission des Beaux-Arts, qui lui a décerné l'année dernière une médaille de vermeil.

Il me reste à vous parler de vos quatre derniers élus, pour clore la liste de vos nouvelles admissions. J'ai quelque peur d'avoir fatigué votre patience en allongeant inutilement mes souhaits de bienvenue ; mais il n'est pas juste que les derniers arrivés portent la peine encourue par votre nomenclateur, et, dussé-je aggraver mon cas, permettez-moi d'abuser encore de votre bienveillante attention.

L'Administration forestière a toujours tenu à être représentée dans notre Société, aux travaux de laquelle elle a pris une part considérable. M. le conservateur Mongenot a bien voulu continuer cette tradition, en devenant l'un des nôtres.

Sorti avec le numéro un de l'Ecole forestière, notre nouveau confrère obtint rapidement ses premiers grades. Après avoir collaboré à d'importants travaux d'aménagement dans les départements du Doubs, du Jura et de l'Ain, il fut appelé, en qualité d'inspecteur, à l'administration centrale ; il ne quitta ce poste que pour occuper celui de conservateur, d'abord à Grenoble, puis bientôt à Epinal. M. Mongenot a publié le résultat de ses recherches personnelles dans deux ouvrages également appréciés, l'un intitulé : *Etude sur l'accroissement des forêts*, et l'autre traitant des *Tarifs du cubage*.

La Société a le secret espoir qu'il ne tardera pas à

enrichir vos Annales du produit d'autres travaux sur la valeur desquels vous n'avez pas de doute.

Nous sommes aussi assurés du précieux concours de M. Jolly, inspecteur-adjoint des forêts à Epinal, qui nous apportera l'utile appoint de ses connaissances spéciales en agriculture. Nous avons la conviction qu'il accomplira la brillante carrière que font présager ses heureux débuts.

M. le docteur Barbier, parisien d'adoption, quoique vosgien de naissance, n'est pas un inconnu pour vous. Il vient occuper la place laissée vacante par la mort de son père, et perpétuer dans vos Annales un nom qui vous est cher.

Il commença, en 1878, ses études médicales à la faculté de Nancy et, dès le début, il donna la preuve de son aptitude et de son goût pour le travail. Il obtint au concours de 1879 une médaille d'argent pour les sciences physiques et chimiques, et à celui de 1880 une mention honorable pour l'anatomie et la physiologie.

M. Barbier continua alors ses études à la faculté de Paris, où de nouvelles distinctions lui furent accordées, entre autres celle d'interne des hôpitaux. Vous n'ignorez pas quels efforts sont nécessaires pour emporter au concours ces places si recherchées par les jeunes gens studieux. La plus grande partie de son internat s'est passée à l'hôpital des enfants malades. Attaché au service spécial et isolé de la diphtérie, il sut recueillir des faits intéressants et nombreux qu'il réunit dans sa thèse inaugurale intitulée: *Etude clinique de l'albuminurie diphtérique et de sa valeur séméiologique*. Ce travail important a été présenté à l'Académie de médecine et y a obtenu une honorable récompense le 13 décembre 1892.

Rappelons encore d'autres travaux dus au docteur Barbier: *Une observation d'hémorrhagie intestinale dans un cas de cirrhose*; des notes sur la *Névrite scia-*

tique, sur la *Contracture résultant d'un traumatisme*, sur la *Suture des tendons;* des recherches relatives aux *Accidents laryngés*, au *Cancer de l'amygdale*, aux *Embolies multiples*.

Nous appellerons surtout l'attention sur un *Traité de la rougeole*, ouvrage complet et approfondi, qui fait partie de la bibliothèque médicale. On y remarque l'historique de cette maladie qui apparaît tout à coup en Europe, dans le VIIIe siècle, en même temps que la variole. La description fait connaître toutes les phases, toutes les formes de l'affection, avec ses accidents primitifs et secondaires, sa prophylaxie et son traitement.

Tels sont les titres de notre nouveau confrère. Ces titres, il les accroîtra encore pour le plus grand profit de la science et pour la renommée de votre Compagnie.

Enfin, votre choix s'est porté sur M. Camille Krantz, député des Vosges; personne ne pouvait en être plus digne. Issu d'une vieille et nombreuse famille vosgienne, notre nouveau confrère a fait ses études au lycée Louis-le-Grand, où il obtint de nombreux succès. Il entra ensuite à l'Ecole polytechnique, et fut nommé ingénieur des tabacs.

Il était attaché à la manufacture du Gros-Caillou, à Paris, quand éclata la guerre de 1870. Il prit part comme officier d'artillerie à la défense de nos Vosges. Avec Bourras, on le trouve à Raon-l'Etape, à la Bourgonce, puis à Epinal, à Bruyères. Devant le danger, M. Krantz se distingue aux premiers rangs par sa froide énergie et son intrépidité. Pendant ce temps, son père, patriote et républicain, était emmené comme otage par les Allemands et interné à la prison de Nancy. L'envahisseur pressant sa marche, nos troupes reculent; mais notre nouveau confrère se bat encore à Beaune-la-Rolande, à Héricourt, d'où il se retire en Suisse avec notre armée de l'Est vaincue. L'inactivité lui pèse, il a refusé de signer le revers; il s'évade et gagne

Lyon, Grenoble, puis il est envoyé à Rennes. La signature de l'armistice met seule fin à sa rude campagne.

Rentré dans l'administration, M. Krantz se livre à une étude complète du droit administratif. Bientôt il supplée M. Aucoc dans la chaire de législation à l'Ecole des Ponts-et-Chaussées.

En 1876, son oncle, M. Jean Krantz, sénateur inamovible, commissaire général de l'Exposition organisée pour 1878, le choisit comme chef de cabinet. Ses rares aptitudes, sa féconde activité lui valurent d'être récompensé par le gouvernement, qui le nomma chevalier de la Légion d'honneur.

M. Camille Krantz se tourna alors vers le Conseil d'Etat, où sa compétence fut hautement appréciée, d'abord comme auditeur, puis comme maître des requêtes. Il résigna ses fonctions au lendemain du jour où la confiance des électeurs de la première circonscription d'Epinal l'envoya siéger à la Chambre des Députés. Il a été réélu au mois d'août dernier.

Tout récemment, son expérience des expositions, sa connaissance de la langue anglaise le firent choisir par le gouvernement de la République pour représenter la France à l'exposition universelle de Chicago. Vous savez, Messieurs, de quelle façon distinguée, en des circonstances difficiles, notre concitoyen a accompli sa mission. On peut dire hardiment que le commissariat général français a tenu la première place.

Aux diverses connaissances que je viens d'énumérer, M. Camille Krantz joint une compétence précieuse en matière agricole. Sur son domaine de Dinozé, il a fait de nombreuses et utiles expériences. Aussi le suffrage des agriculteurs l'a-t-il porté à la présidence de trois sociétés agricoles : la Société des engrais chimiques de Girecourt, le Syndicat et enfin le Comice, où il succède à notre regretté confrère Félix Maud'heux.

En ce temps, où la science est devenue un si puissant facteur de la prospérité publique, M. Krantz, dont l'esprit a été trempé par de fortes études, aidera mieux que personne au relèvement de notre agriculture vosgienne. Il a déjà rendu beaucoup de services à son pays natal et certainement il en rendra encore.

En demandant une place au milieu de vous, M. Krantz a voulu s'attacher par un lien de plus à sa circonscription d'Epinal. Rien de ce qui est Vosgien ne lui reste étranger, et s'il a considéré comme un honneur de faire partie de notre Société, je crois pouvoir lui dire en terminant, au nom de tous, que l'honneur qu'il nous fait est au moins égal à celui qu'il reçoit.

C'est ainsi, Messieurs, que vous êtes heureux d'accueillir tous ceux qui viennent à vous avec le bon renom de goûts élevés et de vie studieuse qui les recommandent à votre choix. Confiants dans l'avenir, vous continuerez à favoriser le culte désintéressé de la science, la recherche assidue de la vérité qui n'est, au fond et sous sa forme la plus pure, que l'amour même de notre chère Patrie.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'AGRICULTURE

SUR LE CONCOURS OUVERT EN 1893

Dans l'arrondissement de Neufchâteau

Par M. PERDRIX, Membre associé

Membres composant la Commission :

MM. Guyot, ancien directeur des Contributions directes à Epinal;
Le Beuf, professeur d'agriculture du département des Vosges;
Dubois, ancien agriculteur, rentier à Martigny-les-Bains ;
Perdrix, président du Comice agricole de Neufchâteau.

MESSIEURS,

Mes honorables collègues m'ayant chargé du rapport sur les opérations du Jury dans la visite des exploitations pour attribuer des récompenses aux cultivateurs de l'arrondissement de Neufchâteau qui se sont distingués, tant par l'amélioration de leurs cultures que par les progrès qu'ils ont réalisés, je vais essayer de retracer, aussi fidèlement que possible, les impressions de la Commission.

Avant d'entrer dans l'examen du programme, permettez-moi de vous communiquer nos remarques relatives à l'état des cultures et aux conséquences de la sécheresse de cette année dans la partie de l'arrondissement que nous venons de parcourir.

Le Jury-Voyageur a eu, cette année, la bonne fortune de parcourir les parties des cantons de Bulgnéville, La-

marche et Châtenois dont le sol, par sa nature, se prête si bien aux créations de prairies.

Il y a déjà longtemps que le Comice agricole pousse les cultivateurs dans cette voie féconde en heureux résultats; ils ont enfin compris qu'il est de leur intérêt d'y entrer résolument en renonçant à la routine toujours mauvaise conseillère. Il est juste, en les récompensant, de les féliciter de ce mouvement en avant si fertile en bons exemples.

Les sociétés agricoles n'ont pas seulement pour mission de distribuer des récompenses, elles doivent aussi attirer l'attention générale sur les meilleurs systèmes de culture en usage ou à suivre dans le pays, et mettre en évidence les résultats obtenus par les hommes de progrès.

Après la sécheresse de 1892 et l'hiver exceptionnellement long et rigoureux qui l'a suivie, le printemps et l'été de 1893 ont été caractérisés par une autre sécheresse sans précédent qui n'a cessé de régner sur le pays tout entier. Aucune ressource en magasin, la végétation de tous les fourrages compromise au point que la récolte des foins de première coupe partout, et de deuxième dans trop de localités, a été presque nulle.

Quelques cultivateurs ayant suivi les conseils éclairés de M. le Ministre de l'agriculture, des professeurs départementaux et des sociétés agricoles, malgré les conditions les plus défavorables (ce qui prouve que jamais l'on ne doit se décourager et toujours aller de l'avant), quelques cultivateurs, dis-je, ont pu, en convertissant en foin des fourrages annuels, s'assurer un surcroît d'alimentation pour le bétail pendant l'hiver.

La récolte des pommes de terre a cependant été meilleure qu'on ne l'espérait et ce précieux tubercule, sur lequel l'agriculture fonde aujourd'hui de si grandes espérances, n'a plus besoin des encouragements du Gouvernement, comme du temps de Parmentier, d'heureuse mémoire, pour devenir une plante d'utilité générale.

Le rendement des betteraves a été bon dans toute culture bien conduite, et les semis de navets sont venus donner aux cultivateurs soucieux de leurs bestiaux, un appoint de nourriture qui n'est pas à dédaigner. Les plus intelligents n'ont pas négligé de semer des fourrages d'automne, seigle surtout, dont la précocité activée par des engrais : fumier, purin et chimiques sera, fin avril 1894, d'un secours d'autant plus prisé qu'à cette époque le manque de nourriture sera plus grand.

Enfin, pour l'utilisation des nourritures et la composition des rations que chacun pourra constituer et modifier selon les denrées dont il dispose, il sera nécessaire d'employer le système que j'appelle *cuisine de la ferme*. Ce système consiste dans le mélange de toutes les denrées qui, avant d'être distribuées aux animaux, doivent subir un commencement de fermentatiou. Au préalable les fourrages sont hachés, les légumes cuits, surtout les pommes de terre, pour permettre des bouillies, les tourteaux (car il en faut pour remplacer les principes nutritifs du foin et de la paille) sont fondus et les farineux ajoutés selon la richesse voulue de la ration. De cette manière, avec quelques soins intelligents, l'hiver se passera tant bien que mal en conservant la vie aux animaux, et c'est le grand point. Et ce qui prouve que le système de la cuisine de la ferme a son utilité comme moyen nutritif et économique, c'est qu'on y revient toujours dans les années de disette, et que, s'il était constamment employé, le cultivateur conserverait des fourrages pour le besoin en mieux nourrissant ses animaux.

Ah ! Messieurs ! semez moins de surface, faites produire davantage par hectare et vous aurez plus de profit parce que vous aurez le temps de vous occuper des travaux intérieurs que vous considérez trop comme des quantités négligeables.

Cette année va être une dure leçon pour tous, même trop dure pour quelques-uns ; espérons quelle portera ses fruits. Cependant depuis longtemps les conseils des sociétés agricoles n'ont pas été ménagés à cet égard, et les moyens de s'instruire ne manquent pas non plus, vous savez que c'est un des grands soins du Gouvernement de la République.

Instruisez-vous d'abord et vos plaintes cesseront, car le plus grand ennemi de l'agriculture c'est le cultivateur ignorant, et retenez bien qu'en agriculture surtout il faut : « faire moins, pour faire mieux, avoir moins de maux et gagner davantage ».

Cette année prouvera deux grands principes qui n'apparaissent jamais à ceux qui ne veulent pas voir clair et qui sont trop dédaignés par ceux qui pourraient les remarquer: C'est d'abord que l'agriculture est la première des industries, la plus noble des professions, celle dont on ne peut se passer et qui commande à toutes les autres ; ensuite que, sans bétail, c'est-à-dire sans fourrages, sans beaucoup de fourrages, il n'y a pas d'agriculture rémunératrice possible.

Eh bien cette agriculture, si précieuse entre toutes, ne peut se connaître sans l'apprendre; c'est justement le contraire que l'on pense généralement et alors il arrive que, livré au hasard de la routine, le jeune débutant, faisant travailler son corps et non son intelligence, trouve le métier dur et ingrat, se décourage et pousse ses enfants loin de la terre qui aurait dû faire leur bonheur.

Et comme preuve de ce que j'avance, je me permets de vous citer un fait qui a bien sa valeur et que, dans mes nombreuses courses agricoles, j'ai toujours trouvé l'occasion de vérifier ! c'est qu'en général, MM. les lauréats des concours sont des hommes instruits, réfléchis, travaillant avec connaissance de cause, aimant leur profession, en

parlant avec beaucoup de chaleur et de raisonnement, lisant, faisant des essais, ayant le feu sacré du métier enfin, et, but final, gagnant de l'argent.

But final, je l'admets, c'est du reste en tout le mobile de nos actions ; mais pour moi, il y a aussi autre chose de moins terre à terre en agriculture que dans beaucoup d'autres positions. C'est cette création constante suivie d'améliorations intéressantes dues à notre propre travail, réfléchi et raisonné, quelque chose qui élève l'homme et le grandit à ses yeux.

Aussi, Messieurs, quand un homme, arrivé à un certain âge, a réalisé une certaine aisance, il quitte sa position sans trop d'arrière pensée pour enfin jouir de son bien-être et cependant il cherche encore un lieu à sa convenance pour y planter des choux, passez-moi le mot. Le cultivateur, lui, ne peut jamais quitter la terre qu'il a fertilisée de sa sueur, car c'est le propre des hommes de progrès agricoles de n'être jamais satisfaits des résultats obtenus et de toujours chercher à améliorer. Pour eux, le sol c'est la patrie et vous savez, Messieurs, qu'améliorer l'un, c'est servir l'autre.

Bonne exploitation

M. Joseph Gingrich, cultivateur-fermier à la ferme de Dreuve, canton de Bulgnéville, médaille de vermeil 1re classe, prix CLAUDEL, et 250 francs, pour exploitation bien dirigée en général.

L'union d'une famille nombreuse, travaillant en commun, le retour de ses enfants au foyer paternel après qu'ils ont payé au pays l'impôt du service militaire, viennent couronner heureusement ce tableau d'une famille respectabln de paysans, qui s'honorent de leur profession.

M. Gingrich père, mort il y a quelques années, est ue ancien lauréat du Comice agricole de Neufchâteau et de la Société d'émulation des Vosges.

Aujourd'hui nous retrouvons le fils, Joseph Gingrich, jeune, cultivateur laborieux et intelligent, qui, secondé avec beaucoup d'activité et de connaissances acquises par sa mère et ses deux sœurs, continue vaillamment, au retour du service militaire, le bail laissé inachevé par son père.

La ferme contient 80 hectares décomposés ainsi :

Blé	12 hect.		55 hect.
Seigle.	2	Paturages	12
Orge	2	Plantes sarclées .	5
Avoine	20	Vesces, pois, bisailles, sarrazin	8
Prairies naturles	16		80 hect.
Prairies artifiles.	3		

Le moyen d'entretenir la fertilité du sol, c'est l'assolement qui a pour but le repos de la terre par les fourrages.

C'est ce qu'a fait ce jeune homme aux idées progressives, en abandonnant l'assollement triennal très défectueux sous tous rapports, pour adopter l'assolement quadriennal plus rémunérateur ; je lui conseillerais même de n'en choisir aucun, la régularité en cette matière étant non seulement un grand obstacle mais aussi presque une impossibilité.

Pour obvier au manque de fourrages, résultat de l'excessive sécheresse de cette année, Gingrich a semé en été des pois, des vesces, du moha, du maïs, etc., dont il a obtenu 25 voitures de 1,500 kilos chacune d'un foin de première qualité.

Il irrigue une partie de ses prés à l'aide d'une source captée *ad hoc*, et en crée le plus possible dans les endroits favorables à ce genre d'exploitation.

Il a récolté 18,000 kilos de pommes de terre à l'hectare, et de 35 à 40,000 kilos de betteraves. Il a semé 1 hectare de navets qui donneront encore un léger appoint à la nourriture de ses bestiaux.

Son propriétaire, M. Edme, Séverin, rentier à Neufchâteau, lui a fait construire une vaste fosse permettant de tirer un excellent parti du purin qui, comme presque toujours, se jetait dans le ruisseau voisin avant cette précieuse installation dont on doit féliciter M. Edme.

Le bétail, assez nombreux, est bien choisi et bien tenu ; il comprend 32 têtes de bêtes bovines dont 20 laitières, 2 taureaux, 10 génisses et bouvillons, le tout soigné par un marcaire ; les écuries contiennent 8 bêtes dont 3 poulinières, 4 poulains et 1 bœuf de travail. L'économie résultant de l'attelage des bœufs nous engage à lui conseiller d'en augmenter le nombre, dans une ferme d'un seul tenant surtout.

La litière, comme partout cette année, fait défaut par suite de la nécessité d'utiliser les pailles à la nourriture des animaux ; la quantité du fumier s'en ressentira, mais Gingrich se propose de remplacer ce qui lui en manquera, en 1894, par des engrais chimiques dont il sait faire l'application judicieuse à la suite d'expériences raisonnées et établies sur ses terres.

La principale industrie de la ferme de Dreuve c'est le lait, à la production duquel tout concourt dans l'exploitation. Il est vendu à Bulgnéville à raison de 20 centimes le litre, de même que les autres produits, beurre, volailles, miel, etc. ; toutes choses, ainsi que la maison de ferme et le jardin, très bien tenus, à la louange de la mère et des sœurs de M. Gingrich.

La comptabilité est assez régulière et satisfaisante avec, sur le journal, des annotations curieuses sur le temps, les récoltes et les essais, qui seront intéressantes à consulter dans l'avenir.

C'est tout cet ensemble de travaux en commun bien compris et bien réussis, et d'améliorations progressives qui engage votre Commission à vous proposer pour ce

jeune cultivateur d'avenir la première prime des exploitations.

M. Bellot, Eugène, cultivateur à Blevaincourt, près Lamarche (Vosges), médaille de vermeil et 200 francs, pour exploitation bien dirigée et création d'une prairie de 8 hectares d'un seul tenant.

Tandis que la plupart des cultivateurs, pour obtenir plus de produits, s'efforcent d'accroître l'étendue de leur exploitation, il est un moyen tout différent d'atteindre le même but: Concentrer sur une surface relativement moindre ses soins, ses avances, son travail, afin d'obtenir par le maximum de production un prix de revient rémunérateur.

C'est ce problème dont notre jeune, habile et actif travailleur s'est efforcé de chercher la solution en diminuant ses terres arables par la création intelligente de prairies naturelles.

M. Bellot a remarqué qu'en un certain endroit, où il possédait déjà quelques prés, le sol se trouvait en contrebas des terrains environnants et recevait de trois côtés différents les eaux fertilisées par la culture d'une grande surface de champs. Aussitôt tous ses efforts tendent à réunir, par achats et échanges, une propriété de 8hectares formée de 21 parcelles de terre que leur composition argilo-calcaire permet, à l'aide surtout d'une eau riche et suffisante, de mettre en nature de pré.

Bientôt le terrain est nivelé, fumé et semé à l'aide de graines appropriées au sol et tirées de la maison Vilmorin; pour la parfaite réussite de sa prairie, M. Bellot ne recule devant aucun sacrifice, ainsi le voyons-nous acheter des fumiers même à des distances assez éloignées, convaincu que les transports qu'il exécute lui-même et les autres frais seront vite compensés et au-delà, par la

bontè de la prairie | et l'abondance immédiate de la récolte. La clôture de ce beau et bon pré n'est pas encore faite, mais tout est préparé pour l'exécuter au plus tôt, ainsi que la construction d'un hangard ; M. Bellot ayant l'intention d'y faire l'embouche du gros bétail.

La culture de notre intéressant candidat comprend :

25 hectares de terre et 14 hectares de pré, qu'il exploite avec amour et par conséquent avec profit. Ses écuries, très bien tenues, renferment des animaux de choix, et son fumier repose sur une fosse à purin dont il sait tirer un parti très avantageux, soit en l'arrosant, soit en le conduisant sur ses terres.

Pour obvier à la disette de nourriture, M. Bellot a semé des fourrages d'été qui, avec une réserve de foin vieux, lui seront d'un grand secours pour faire passer l'hiver à son bétail. Il est à espérer qu'après deux années si malheureuses en fourrage et en paille, les cultivateurs ne prodigueront plus pendant les périodes d'abondance, et imiteront la prudence de ceux qui réservent pour l'avenir. C'est le cas de répéter le précepte de Jacques Bugeault : « Celui qui n'a pas de foin dehors n'en a pas assez. »

Je ne puis vous donner une meilleure idée du grand soin de M. Bellot pour se créer des nourritures que de vous signaler une semaille de 3 hectares de seigle qu'il a faite a l'automne dernier ; ce fourrage précoce pouvant être utilisé du 15 au 20 avril, sera fort apprécié du bétail à un moment où les rations d'hiver commenceront à diminuer sensiblement.

Fortement engraissés pour donner une abondante production herbacée, ces champs seront dans les meilleures conditons pour recevoir au printemps des pommes de terre ou des betteraves, ou même donner une assez bonne récolte de grain dans les parties les premières fauchées.

M. Bellot élève le cheval avec profit et ses animaux

mâles et femelles obtiennent des succès dans nos comices et dans les concours régionaux.

Si je vous ai parlé de l'exploitation de Blevaincourt en général, c'est pour vous faire remarquer que là tout marche avec réflexion, ordre et ensemble. Notre sérieux concurrent n'a pas mis la charrue devant les bœufs, comme beaucoup de cultivateurs ; c'est pourquoi il n'a pas craint de diminuer sa sole de blé pour augmenter celle des fourrages, mettant avec raison en pratique ces deux judicieux proverbes : « Si tu veux du pain fais du foin ; si tu n'as pas de blé c'est que tu en sèmes trop. »

M. Bellot a déjà reçu une médaille d'argent de 1re classe en 1888 ; vu toutes les améliorations progressives de cet agriculteur d'avenir, nous nous croyons autorisés à vous demander une médaille de vermeil de 2e classe et 200 fr.

M. Lhuillier, Henri, cultivateur à Suriauville, canton de Bulgnéville, médaille d'argent et 80 fr. pour culture soignée, fosse à purin et bonne utilisation des eaux du village sur un pré.

Mathieu de Dombasle, le grand agriculteur lorrain, disait que « pour être améliorante, l'agriculture doit avoir plus de la moitié de ses terres en fourrages. »

C'est ce qu'a fort bien compris M. Lhuillier, car nous voyons sa culture, composée de 20 hectares, se répartir de la manière suivante :

Blé . .	3 hectares.	Prairies naturelles. .	8 hectares.
Avoine	4	id. artificielles .	3
		Pommes de terre, betteraves	2
	7 h. en céréales.		13 h. en fourrages.

Ce qui donne une proportion de presque les deux tiers en fourrages. Aussi trouvons-nous dans ses étables, bien tenues, 16 bêtes bovines, dont 8 vaches, 1 taureau, 1 bœuf

de travail et 6 génisses ; puis dans ses écuries, fort bien conditionnées, 3 bons chevaux et enfin 3 porcs. Tous ses animaux représentent un peu plus d'une tête de gros bétail par hectare, le quantum demandé à une bonne exploitation.

Le premier dans sa commune, M. Lhuillier a construit des fosses à purin, une près de son fumier, une seconde qui reçoit l'urine des bêtes bovines et, pour ne rien perdre, nous aurions aimé voir le purin des chevaux s'y rendre également. Le premier aussi il possède les instruments perfectionnés suivants : Scarificateur, houe à cheval, rouleau squelette, rateau à cheval, arracheuse de pommes de terre, trieur, coupe-racines et concasseur.

Les récoltes sont passables pour l'année et les légumes ont beaucoup rendu. Il purine ses prés et en irrigue un par immersion avec les eaux du village ; tous ces soins sont récompensés par un rendement en foin de près de 6,000 kilos à l'hectare.

Une culture faite dans de semblables conditions doit raporter des bénéfices. Aussi nous proposons d'accorder à M. Lhuiller une médaille d'argent de 2e classe et 80 francs.

M. Perrin, Jules, cultivateur à Bazoilles-s.-Meuse, canton de Neufchâteau, une prime de 100 fr. pour petite culture soutenue par un travail de tous les instants.

Perrin est le fils de ses œuvres par le travail, l'économie et une conduite irréprochable.

Ses parents possédaient peu de chose et sont devenus infirmes à un moment où il était encore jeune.

Son père, mort il y a près de 5 ans, a été longtemps paralysé et sa mère est aveugle depuis près de quinze ans.

Ce jeune homme ne s'est pas découragé et par un travail opiniâtre et soutenu, s'est ramassé quelques champs qu'il

cultive seul et améliore avec assez d'intelligence. Ses 4 hectares 80 sont ainsi répartis :

Blé 1 hect. 40, dans les jachères desquels il met, pommes de terre 45 ares et betteraves 20 ares.

Nous disons	Blé	1 hect.	40	Total 4 hect. 80 ares.
	Avoine	1	40	
	Prairies artificielles. . .	1	80	
	Pré	0	20	

Année ordinaire, il vit facilement du produit de sa petite culture, mais cette année il récoltera difficilement son pain, et pour comble de malheur il vient de perdre une vache et son veau.

Ce brave fils, qui a obtenu une récompense de la Société de tempérance, preuve d'une bonne conduite, n'a jamais voulu s'établir afin de rester le soutien de sa mère aveugle.

Ce sont toutes ces considérations d'un rare mérite : travail peu commun, grande économie, conduite exemplaire, dévouement filial, qui font pour nous l'objet d'une demande de 100 fr. pour encourager ce petit cultivateur digne d'un meilleur sort.

Prairies

M. Morlot-Prétot, de Morelmaison, canton de Châtenois, médaille d'argent de 1re classe et 200 fr. pour création de prairies par réunion de parcelles, irrigation par immersion d'eau provenant de champs, drainage, terres rapportées.

Faire beaucoup de fourrages pour faire beaucoup de fumier et n'employer celui-ci que là où il pourra produire de l'effet, tel est son but.

M. Morlot a remarqué que le sol de Morelmaison se prête très-bien à la création des prairies.

A une faible distance de chez lui, il possédait quelques ares de pré qui se trouvaient sur trois faces en contrebas

des terres voisines; aussitôt il se met à l'œuvre et réunit trente-six parcelles par achats et échanges, et en forme deux clos pour servir de pâture à ses bestiaux. Le drainage s'imposait; il a été exécuté moitié en pierres et moitié en drains, et M. Morlot n'a pas reculé devant un travail de ce genre, sur les champs voisins, pour obtenir assez d'eau fertile pour irriguer son pré par immersion.

Il y a quatre ans, il a aussi créé un pré d'un hectare par échange de parcelles. Cette propriété, placée derrière chez lui et qu'il agrandit à l'occasion et améliore par des apports de terre, ne pouvant la drainer, reçoit tous les purins de ses animaux et des maisons voisines; aussi il n'est pas exagéré de lui voir fournir un rendement de 6,000 kilos de foin à l'hectare. Tous les travaux de nivellement, drainage, irrigation, clôture ont été faits dans les meilleures conditions par M. Morlot, ainsi que la semaille, avec des graines tirées de la maison Vilmorin.

Notre intelligent candidat possédait également quelques ares de chenevière à la sortie d'un village voisin, Viviers-les-Offroicourt. Le terrain était très bien placé pour recevoir les égoûts de la commune; aussi, avec son esprit perspicace, a-t-il jugé que son terrain, pouvant être augmenté par achat et échanges de parcelles, était tout désigné pour y créer un pré de toute première qualité. Il se met résolument à l'œuvre et réunit, non sans peine, 3 hectares et demi qu'il draine, nivelle, sème et irrigue avec l'eau si fertile qui lui vient du village de Viviers.

Tous ces travaux, bien faits, intelligemment compris et bien réussis, ont répondu à l'attente de M. Morlot par un rendement supérieur.

M. Morlot, déjà d'un certain âge et d'une santé faible, a loué ses terres, mais toujours actif et bien secondé par M[me] Morlot, il a conservé derrière chez lui quelques champs qui, fortement engraissés, lui rapportent :

En blé.	30 hectolitres	à l'hectare.
avoine.	80 —	—
betteraves.	75,000 kilos	—
pommes de terre .	30,000 —	—

Rendements qui se passent de commentaires et qui prouvent que la terre est un trésor et qu'il faut savoir, en la cultivant, y puiser les richesses qu'elle renferme.

Les écuries sont parfaitement tenues, et le bétail en bon état ; elles contiennent un cheval, deux génisses et trois vaches, quelques porcs et un poulailler bien aménagé. Le beurre, vendu à des marchands qui le prennent à la maison, est un des bons revenus de cette petite culture intensive et très rémunératrice qui, avec un jardin très bien tenu, fait honneur à cette famille de cultivateurs.

Aussi, pour récompenser autant de travaux si judicieusement conçus et si bien exécutés, et prouvant, quoi qu'on dise, qu'une agriculture soignée est non seulement digne d'éloges, mais grandit, même de nos jours, en dignité et en bien-être ceux qui la pratiquent avec connaissance; nous vous proposons pour M. Morlot une médaille d'argent de 1re classe et 200 francs.

M. Beurdouche, Auguste, cultivateur à Bulgnéville, médaille d'argent de 2e classe et 150 fr. pour création d'une prairie de 8 hectares par réunion de parcelles, par achats et échanges, clôture et hangard.

On demandait un jour à Caton l'ancien quel était, à son avis, l'emploi le plus judicieux du sol cultivé : « C'est, répondit-il, un bon pré, et après un pré médiocre, et enfin un mauvais pré. »

Notre candidat s'est inspiré du sentiment de Caton lorsqu'il a voulu créer un pré dans un sol peu riche et situé dans une position peu favorable à l'irrigation. Et dans sa double profession de cultivateur et de condncteur de voi-

tures, il a préféré une prairie, fût-elle médiocre, à des terres en culture, réclamant plus de soin et rapportant moins.

Il avait remarqué qu'un chemin voisin pourrait lui être d'un grand secours pour donner de l'humidité à la partie supérieure et la plus sèche; que le bas était de nature à donner de l'herbe et qu'il pourrait facilement se procurer de l'eau pour ses bestiaux à l'aide d'une mare et d'un puits auxquels il adapterait une pompe Pilter.

Possédant déjà un hectare de son beau-père dans cette partie, il s'est mis à l'œuvre pour réunir une grande quantité de parcelles, tant par achat que par échanges, et à se former un tout de 8 hectares, qu'il a entouré d'une solide clôture en bois avec un fil de fer ronce au milieu.

Le terrain a été nivelé à la charrue et au scarificateur et après l'avoir fumé, tant avec ses propres fumiers qu'avec des boues de ville, il a semé en grande partie avec des semences choisies de grenier, en y ajoutant du trèfle blanc et de la fléole.

M. Beurdouche en coupe une partie tous les ans qui lui rend de 3 à 4,000 kilos à l'hectare et le reste est pâturé par ses bêtes bovines et ses chevaux de course, qui viennent là reposer leurs membres fatigués.

Les écuries du candidat sont transformées et bien entretenues, avec abreuvoir intérieur alimenté par une pompe, et tout le reste de la ferme est judicieusement aménagé.

M. Beurdouche recueille le purin dans plusieurs fosses bien disposées pour ne perdre aucun engrais liquide; une partie va même au jardin, qui n'est plus autrement fumé, et dont les produits admirables témoignent de la qualité de la fumure et des bons soins de Mme Beurdouche.

Il a compris, cet intelligent cultivateur, que le purin est un moyen puissant d'action qui permet de créer la prairie vite, bien et avec économie. Permettez-moi d'ajouter que

le jour où la France agricole comprendra bien l'emploi de cette mine précieuse et inépuisable, trop délaissée encore aujourd'hui, on pourrait dire presque de cœur joie, par le plus grand nombre des cultivateurs, au détriment de leur culture et de la santé publique, ce jour-là la disette deviendra impossible et le bien-être général.

Tout cet ensemble d'améliorations, bien conduites et dont la prairie est le plus beau fleuron, nous engage à vous demander pour M. Beurdouche une médaille d'argent de 2e classe et 150 fr.

M. Gaillot Constant, cultivateur à Serocourt, canton de Lamarche, médaille d'argent 2me classe et 100 francs, pour création d'un pré de 4 hectares par réunion de parcelles tant par achats que par échanges.

Depuis environ 15 ans, M. Gaillot, après avoir réuni par acquisitions et échanges environ 25 parcelles, en a fait un pré de 4 hectares où il possédait déjà quelques ares de terre.

Ce terrain, assez éloigné du village, a été nivelé, semé avec des graines de grenier et clos cette année avec des poteaux en bois et 5 fils de fer ronds ; il sert de pâturage. A la partie basse de ce pré qui est en pente, il existait une fraîcheur à l'aide de laquelle M. Gaillot a pu faire un abreuvoir pour le bétail.

Cette propriété reposant sur un sous-sol imperméable, réclame un drainage pour faire disparaître les carex, mousses, etc. qui y dominent par trop. C'est le conseil que nous donnons à M. Gaillot, comme celui d'acheter des semences choisies selon la nature du sol pour faire de ce travail intelligent un pré de bonne qualité.

Tout n'est pas encore terminé et M. Gaillot n'a pas assez étudié la composition du sol, ce qui rendra le travail ultérieur plus long et plus difficile. Mais par suite de la

difficulté de la réunion d'une aussi grande partie, de la création d'une prairie dans un terrain si éloigné et de l'exemple donné dans une contrée où ce genre d'amélioration se recommande au premier chef, nous pensons vous demander un encouragement à M. Gaillot, sous la forme d'une médaille d'argent de 2e classe et 100 francs.

Viticulture

M. Michaux, propriétaire à Senaide, président de l'association viticole qu'il a créée dans cette commune, est un homme intelligent et ami du progrès qui, depuis bien des années, fait très activement la guerre à la routine, propageant par son exemple et ses conseils les bonnes méthodes de culture et les procédés de défense de la vigne contre les parasites.

Dès le début de l'emploi des sels de cuivre contre le mildiou, M. Michaux ne s'est pas contenté d'en faire usage dans ses propres vignes ; il les a appliqués aussi dans celles des vignerons incrédules, et de préférence le long des chemins, pour que chacun pût mieux constater les heureux effets du traitement. Il ne s'est pas borné à le recommander dans sa commune ; il l'a activement propagé aussi dans plusieurs vignobles voisins.

M. Michaux avait plusieurs vignes ravagées et en partie détruites par le *pourridié* : au lieu de les abandonner comme on a fait trop souvent, il les a soigneusement défrichées, puis plantées à nouveau avec des boutures enracinées qu'il a produites lui-même dans une petite pépinière créée à cet effet. Les résultats sont de nature à recommender sa pratique autour de lui, car l'une de ces jeunes vignes a produit cette année à raison de 150 quintaux de vendange à l'hectare, soit une valeur d'au moins 3000 francs.

Persévérant dans ses efforts intelligents pour la con-

servation du vignoble, M. Michaux, cette année encore, malgré la sécheresse, a planté 26 ares de vigne dans un terrain en friche.

Aux récompenses que M, Michaux a déjà obtenues ailleurs nous ajouterons aujourd'hui une médaille d'argent, grand module, et une prime de 100 francs.

Mémoires agricoles

M. Ch. Poirson, professeur d'agriculture, d'économie et de législation rurales à l'école Mathieu de Dombasle, à Tomblaine près Nancy, a présenté à la Société d'émulation une brochure qui a pour titre: *Emploi de la Tourbe comme litière et engrais*, etc.

Le bon emploi des purins est une des questions capitales de l'important problème de la fertilisation des terres. La Société d'émulation a toujours réagi contre l'incurie des cultivateurs qui, en ne recueillant pas les eaux de leurs fumiers, se privent d'une source incalculable de bénéfices dont leurs voisins, plus avisés, savent parfois tirer parti Les comices ont aussi depuis longtemps appelé sur cette question la plus sérieuse attention des candidats à leurs récompenses, et nous ne pouvons qu'applaudir au « Nota » que le comice de Neufchâteau a inscrit dans son programme de 1893 : « Aucune prime ne sera décernée si le candidat, possédant du bétail, laisse perdre le purin de ses écuries ou de ses places à fumier ».

La tourbe, indépendamment de ses autres qualités, a la propriété d'absorber l'humidité dans des proportions considérables, et plus encore certaines matières ou principes nuisibles à la santé des animaux et de l'homme. M. Ch. Poirson cite des analyses qui démontrent le pouvoir absorbant considérable de la tourbe. Si l'on ajoute que la tourbe renferme elle-même une assez forte proportion d'azote, son utilité comme litière et comme engrais sera hors d
e

doute. De plus, la tourbe coûtant, cette année, huit ou dix fois moins que la paille à poids égal, on comprend de quelle ressource elle peut être, surtout dans les années sèches.

Un chapitre du travail de M. Poirson relate les expériences faites, notamment par la compagnie des Omnibus de Paris, sur l'emploi de la tourbe comme litière.

L'étude se termine par diverses considérations sur les usages de la tourbe.

Si l'on objecte l'inconvénient signalé par M. Gilbert, qui a essayé la tourbe comme litière dans une bergerie, et qui a remarqué quelque temps après qu'un certain nombre de ses moutons boitaient parce que de petits morceaux de tourbe durcie s'encastraient dans leurs pieds, nous répondrons qu'il est facile d'éviter cet inconvénient, soit en réduisant la tourbe en poudre, soit mieux en y superposant une couche de paille.

Tous les cultivateurs liront avec intérêt et profit les trente pages du travail de M. Ch. Poirson, pourlequel nous avons demandé une médaille d'argent.

M. Garillon, instituteur à Hergugney, a présenté un manuscrit qui comprend quatre parties.

La première, intitulée « Agriculture » traite de la culture des prairies artificielles: c'est une assez bonne reproduction des traités spéciaux, mais elle renferme quelques erreurs, que nous avons signalées à l'auteur.

Mêmes observations pour la deuxième, qui traite du « Reboisement ».

Dans la troisième « du Kermès », le chaulage du tronc et des grosses branches est assez bien décrit. Il y a lieu d'engager les arboriculteurs à employer l'eau de tabac vendue par la régie, dont la force est invariable, au lieu de la fabriquer eux-mêmes avec des feuilles, qu'ils n'ont pas d'ailleurs le droit de posséder.

Dans la quatrième « des arbres à cidre », les notions générales données par M. Garillon sur la plantation et les soins d'entretien sont bonnes et précises. Les variétés de pommes à cidre signalées sont bonnes ; c'est d'ailleurs à l'expérience qu'il appartient de déterminer celles qui s'accommodent le mieux de notre climat et des conditions de terrain et d'exposition dont chacun dispose.

En somme, le travail de M. Garillon mérite d'être récompensé par une médaille de bronze.

Enseignement agricole

M. Troyon, instituteur à Saint-Etienne, a envoyé au concours un gros cahier manuscrit intitulé : *Cours d'Agriculture* adapté au programme pour les écoles primaires des Vosges dans son application à la région montagneuse. « Partie du maître ».

Nous ferons immédiatement à ce travail le reproche d'être trop étendu (il a plus de 400 pages) ; certaines parties sont trop développées et renferment des détails inutiles, même pour le maître, dans un cours destiné en définitive aux écoles primaires rurales ; d'autres manquent de précision et sont peu conformes à ce que la science admet et enseigne.

La partie du cours relative à l'horticulture est bonne.

En dehors des quelques réserves faites et des observations que nous avons communiquées à l'auteur, qui, sans doute, fera les corrections nécessaires, ce mémoire a imposé un long travail à M. Troyon ; il ne manque pas d'une certaine valeur; les instituteurs ne pourront que savoir gré à leur collègue de l'avoir écrit, et vous allez le récompenser par une médaille d'argent, grand module.

Le travail présenté par M. Charpentier, instituteur à Martimprey de Gerbépal, est une courte notice sur la

Fougère aquiline. On n'y trouve rien de particulier sur ce parasite envahissant, des plus nuisibles aux cultures ; mais l'auteur, rempli de bonnes intentions, sait bien ce dont il parle et il est observateur.

La fougère ne peut être utilisée que pour litière au bétail ; elle a d'ailleurs plus de valeur que ne lui en reconnaît M. Charpentier ; elle est très riche, en effet, en principes fertilisants : azote, acide phosphorique, potasse surtout ; mais pour en tirer un bon parti il faudrait la couper en pleine végétation, en juillet, au lieu d'attendre l'automne, comme on le fait d'habitude, car alors elle est d'une décomposition difficile.

La destruction de la fougère est très malaisée ; M. Charpentier indique bien les moyens à employer ; l'un de ces procédés semble assez singulier : c'est à l'expérience à en vérifier la valeur.

Nous avons classé la notice de M. Charpentier dans la catégorie des travaux se rapportant à l'enseignement agricole à cause du rôle attribué par l'auteur aux instituteurs et aux enfants dans la destruction de la fougère, ce fléau des terres granitiques. Ce ne peut être que les municipalités qui pourraient apprécier l'utilité de cette intervention.

Au travail de M. Charpentier nous décernons une mention honorable.

M. A. Thomas, instituteur à la Vacheresse, dans le but de rendre ses leçons plus profitables, a créé un musée scolaire où l'on trouve des collections de roches, de fossiles, de plantes fourragères industrielles, médicinales, d'insectes etc. récoltés à Marey, à la Vacheresse et aux environs ; des dessins, des tableaux, une carte géologique de la commune de Marey ; une carte géologique du canton de Bulgnéville, avec échantillons de roches et de fossiles.

Cette collection, qui est très variée et assez riche, puisqu'elle comprend environ 2,000 objets, a demandé à M. Thomas beaucoup de recherches et de travail. Elle est appropriée spécialement aux besoins de l'enseignement et rend, à ce point de vue, de réels services.

Il y a là enfin un exemple d'initiative intelligente qui mérite d'être signalé et récompensé. Aux médailles déjà obtenues ailleurs par M. Thomas, la Société d'Emulation ajoute aujourd'hui une prime de cent francs et c'est ici qu'elle termine la liste des récompenses de ses concours agricoles de 1893.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

PAR

M. Alfred BOURGEOIS

MEMBRE TITULAIRE

Messieurs,

Votre Commission a la bonne fortune de vous signaler, cette année, une étude très consciencieuse et très approfondie sur *Fontenoy-le-Château.*

M. l'abbé Olivier, professeur au séminaire de Châtel, membre de la Société d'archéologie lorraine, auteur de ce volumineux travail, a été trop modeste et n'a pas voulu affronter votre concours.

Il appartenait à votre Commission de faire violence à cette excessive modestie et elle vous propose de décerner à M. l'abbé Olivier la plus haute récompense que vous accordiez à vos membres eux-mêmes, l'insertion intégrale de son mémoire.

Vous indiquerez ainsi en même temps, et une fois de plus, l'intérêt que vous manifestez à ces recherches à la fois locales et précises, que vous avez si souvent recommandées.

L'histoire nationale est encore à faire, et restera à faire tant qu'on n'aura pas épuisé l'histoire locale.

« Il faut, disait le regretté Fustel de Coulanges, qui fut pourtant un grand généralisateur, faire l'histoire de France par villages. »

Vous l'avez compris depuis longtemps et la haute récompense que nous vous demandons pour M. l'abbé Olivier, rendra plus manifestes encore vos désirs en ce sens.

La vive satisfaction que votre Commission a éprouvée de ce côté, trouve malheureusement une fâcheuse compensation dans le regret qu'elle ressent d'être réduite à réserver un certain nombre des récompenses dont elle peut disposer.

C'est encore avec regret qu'elle constate le petit nombre d'œuvres sonmises à son jugement.

M. Em. Badel, un de vos lauréats des concours antérieurs, vous présentait cette année une *Histoire* et un *Guide de Saint-Nicolas-de-Port*, imprimés à Nancy. Bien que les titres de ces ouvrages parussent l'exclure de votre concours, tout particulièrement vosgien, vous n'aviez pas voulu l'écarter, tant à cause du nom avantageusement connu de son auteur, qu'en raison de l'espoir que vous aviez conçu d'y trouver une étude des pèlerinages vosgiens à Saint-Nicolas. Mais ces recherches n'entraient pas dans le cadre du travail de M. Badel; et, si grand plaisir que votre rapporteur ait pris à la lecture du substantiel et consciencieux travail de votre ancien lauréat, il a dû conclure à la mise hors concours, faute des conditions insérées au programme, tout en rendant hommage à la valeur d'une étude aussi exacte.

M. P. Laurent vous a soumis un travail intitulé l'*Architecte et les Corporations de constructeurs en Lorraine*, auquel est annexé un extrait d'un *Livre d'Or des Architectes lorrains*. C'est une louable entreprise qu'avait assumée M. P. Laurent; peut-être était-il insuffisamment armé.

Dans son étude proprement dite, l'auteur, qui consent à n'entamer son sujet qu'après le déluge, avec Oamès le Dieu-poisson de la Chaldée, résume en traits rapides, em-

pruntés aux ouvrages généraux, l'histoire de l'architecture. Il emprunte à des manuels, dont quelques-uns sont autorisés, des appréciations qu'il applique, par voie d'induction, à notre région provinciale.

Quelques noms de maîtres lorrains, semés çà et là ne suffisent pas à nous faire connaître quelles étaient et ce qu'étaient nos corporations de constructeurs en Lorraine.

Quelques pages à peine, faites de courtes indications empruntées à Lepage, à Chanzy, à Clouet, à Beaupré, touchent au cœur du sujet.

Une énumération des grandes constructions et des fortifications exécutées en Lorraine au XVII[e] et surtout au XVIII[e] siècles, et des considérations sur les difficultés de l'art de la construction moderne, ne suffisent pas à effacer le regret que nous éprouvons de n'avoir pas vu traité le sujet annoncé.

L'extrait du *Livre d'Or* est un catalogue d'architectes dont les noms sont empruntés aux tables des inventaires des archives départementales et communales (notamment à la table très complète de l'inventaire dressé pour Epinal par le laborieux archiviste de notre ville, M. Ch. Ferry). Ce catalogue peut être utile.

Vous êtes en présence d'un essai, très imparfait, sans doute ; mais on peut féliciter M. Laurent, de l'idée qu'il a eue. Et si vous ne lui donnez pas encore la récompense qu'il ambitionnait, vous voudrez l'encourager, Messieurs, à continuer, en lui donnant le conseil de recourir aux archives et aux comptes originaux. Il en pourra tirer des faits vraiment nouveaux, sur lesquels il étaiera, en habile architecte, une étude bien construite, que vous couronnerez avec joie.

MM. Parisot, inspecteur de l'enseignement primaire à Mirecourt, et Houot, directeur de l'Ecole primaire supérieure de Charmes, ont écrit, pour un ouvrage pédagogi-

que, intitulé : *La France par départements*, le petit fascicule consacré aux *Vosges*.

Dans ces résumés rapides, il est impossible d'être toujours exact ; c'est ainsi qu'à la première page même de l'ouvrage s'étalent les armes fantaisistes que les éditeurs parisiens s'entêtent à donner à Epinal « l'écu d'argent chevronné de sable, au chef échiqueté argent et sable », tenant pour rien notre massive et solide tour d'argent. Les auteurs se trompent encore sur les événements qui se passèrent à Epinal de 1464 à 1466, alors que Louis XI voulait donner à nos ancêtres non un gouverneur mais un maître. La légende de Stanislas le Bienfaisant est aujourd'hui bien controuvée.

Mais ce ne sont là qu'ombres légères à un tableau vivement dessiné, bien ordonné dans son ensemble. On chérit d'autant plus la France, qu'on aime plus son clocher. Vous le savez si bien, que vous ne marchandez jamais vos encouragements à toute œuvre de nature à augmenter la piété des Vosgiens pour les Vosges. C'est donc avec confiance que nous vous demandons pour MM. Parisot et Houot, une médaille de bronze, en exprimant l'espoir que les auteurs, qui appartiennent à notre laborieuse Université, vous permettront, par des ouvrages de plus longue haleine, de leur accorder une récompense vraiment égale à leur mérite.

Avec M. Géhin et son *Gérardmer à travers les âges*, vous retrouvez encore un de vos lauréats, et qui plus est une œuvre déjà couronnée par vous, en 1889, lors du concours ouvert entre les instituteurs.

M. Géhin n'est pas de ces hommes que le succès endort; et quand il a fait bien, il prétend faire mieux. Lui-même s'est rendu compte des imperfections d'un travail nécessairement hâtif. Il a repris en sous-œuvre son histoire de Gérardmer ; il a compulsé toutes les pièces des archives

communales; et c'est un tout nouveau travail et à peu près définitif qu'il vous soumet. Une société sœur l'a imprimé; mais M. Géhin se rappelle que votre compagnie a été la première à l'accueillir; il a tenu à vous en faire un nouvel hommage, à soumettre son œuvre à vos critiques et à vos suffrages. Et votre commission vous propose, Messieurs, de témoigner à M. Géhin l'estime que vous faites de cette nouvelle édition, par un rappel de récompense.

Messieurs, s'il était possible de remédier à la pénurie de concurrents que nous avons déplorée cette année, en indiquant une voie aux travailleurs, c'est vers les monographies locales ou même simplement vers les recueils méthodiques de documents relatifs à une commune, à une abbaye, à une corporation que votre Commission croirait devoir diriger leurs efforts, heureuse qu'elle serait d'avoir à décerner une autre année toutes les médailles dont elle peut disposer.

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

dans sa séance publique et solennelle

DU 21 DÉCEMBRE 1893

Sur le rapport de ses diverses Commissions, la Société d'Emulation a décerné les récompenses suivantes :

CONCOURS AGRICOLE

PRIMES DU GOUVERNEMENT ET DE LA SOCIÉTÉ

spécialement affectées, en 1893, à l'arrondissement de Neufchâteau (1).

M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu accorder, en 1893, à la Société d'Emulation, une subvention de *treize cents francs* pour être décernée, au nom du gouvernement de la République, à titre de primes et encouragements aux améliorations agricoles.

BONNES EXPLOITATIONS

(Prix Claudel)

M. *Gingrich*, Joseph, à la ferme de Dreuve (Bulgnéville), médaille de vermeil grand module et prime de 250 francs.

M. *Bellot*, propriétaire à Blevaincourt (Vrécourt), médaille de vermeil et prime de 200 francs.

---

(1) Les primes sont affectées : en 1894 à celui de Remiremont; en 1895 à celui de Mirecourt ; en 1896 à celui de Saint-Dié ; en 1897 à celui d'Épinal.



M. *Lhuillier*, Henri, cultivateur à Suriauville (Bulgnéville), médaille d'argent et prime de 80 francs.

M. *Perrin*, Jules, cultivateur à Bazoilles (Neufchâteau), prime de 100 francs.

PRAIRIES

M. *Morlot-Prètot*, cultivateur à Morelmaison (Châtenois), médaille d'argent grand module et prime de 200 francs.

M. *Beurdouche*, Auguste, cultivateur à Bulgnéville, médaille d'argent grand module et prime de 150 francs.

M. *Gaillot*, Constant, propriétaire à Serocourt (Lamarche), médaille d'argent et prime de 100 francs.

VITICULTURE

M. *Michaux*, propriétaire, président du Syndicat viticole de Senaide (Bourbonne-les-Bains), médaille d'argent grand module et prime de 100 francs.

MÈMOIRES

M. *Ch. Poirson*, professeur à l'Ecole Mathieu de Dombasle, à Tomblaine (près Nancy), médaille d'argent.

M. *Garillon*, instituteur à Hergugney (Charmes), médaille de bronze.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

M. *Troyon*, instituteur à Saint-Etienne (Remiremont), médaille d'argent grand module.

M. *Charpentier*, instituteur à Martimprey-de-Gerbépal (Corcieux), mention honorable.

M. A. *Thomas*, instituteur à la Vacheresse (Saint-Ouën-les-Parey), prime de 100 francs pour son musée scolaire.

CONCOURS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

M. l'abbé *Olivier*, professeur à Châtel-sur-Moselle, auteur de la *Notice historique sur Fontenoy-le-Château.* La Société a voté l'impression de cet ouvrage dans ses *Annales.*

MM. *Parisot*, inspecteur de l'enseignement primaire à Mirecourt, et *Houot*, directeur de l'école primaire de Charmes, médaille de bronze pour leur *Notice sur le Département des Vosges.*

M. *Géhin*, professeur à l'école supérieure de Gérardmer, rappel de la médaille de vermeil qui lui a été accordée en 1890, pour sa publication *Gérardmer à travers les âges.*

SÉANCE DU 27 JUILLET 1893

Président : **M. GAZIN Edgard, Président.**

Secrétaire : **M. TREMSAL, membre titulaire.**

Sont présents : MM. Bourgeois, Garnier, Gazin, Gley, Guyot, Huot, Husson, Le Moyne, Louis, Morel, Ohmer, Poirson, Tremsal et Voulot.

S'est excusé : M. Haillant, secrétaire perpétuel.

M. le Président exprime les regrets que la Société éprouve de la mort de M. Barbier, membre libre de la société, de M. Humbel, industriel à Eloyes, membre associé, et de M. Boucher de Molandon, homme de lettres, correspondant du ministère de l'instruction publique, membre correspondant à Orléans. Archéologue distingué, M. Boucher de Molandon, qui avait de nombreuses relations avec le monde savant de la France et de l'étranger est mort le 21 juillet, à Orléans, à l'âge de 87 ans. Il était propriétaire du château de Reuilly où coucha Jeanne d'Arc et d'où elle partit pour faire le siège d'Orléans. Il s'était occupé spécialement de l'histoire de Jeanne d'Arc, de sa famille et surtout du siège d'Orléans. Ses travaux lui avaient valu la croix de la Légion d'honneur. Il était descendant de Jacques Boucher qui occupait, lors du siège d'Orléans, d'importantes fonctions et reçut Jeanne d'Arc dans sa maison, qui existe encore rue Tabourg.

Hommages reçus. — M. Poirson : Leçon d'ouverture du cours d'économie et de législation rurales à l'école de Tomblaine ;

M. le docteur Bleicher : 1° La Faune entomologique de la Casamance ; 2° Extrait du Bulletin de la Société géologique de France.

M. C. Krantz : 1° Catalogue de l'exposition historique

des souvenirs franco-américains de la guerre de l'indépendance à l'Exposition de Chicago (1893) ;

2° Conseils aux cultivateurs dans le but de remédier à la sécheresse et à ses effets (Syndicat et comice agricole d'Epinal) ;

Maurice Viguier : La géographie dans les chaires de l'Université.

La Chambre de Commerce des Vosges ; 2e bulletin.

Chanoine Duchen, président de la Société des monuments de l'Alsace-Lorraine : l'église Sainte-Foy de Schelestat ;

Barbier de Montault : Tome VIII. Dévotions populaires.

Des remerciements sont votés aux auteurs et leurs ouvrages seront déposés à la Bibliothèque.

M. le Président signale un article de M. O. Devouges, directeur du laboratoire agricole départemental, publié par l'*Industriel Vosgien* du 2 juillet 1893, sur l'emploi de la tourbe comme litière.

Rapport des Commissions. — *Commission d'admission.* —M. Guyot, président, rend compte de l'examen que cette commission a fait de la candidature de M. Amann, d'Epinal, lauréat de la Société et de l'Exposition des Beaux-Arts, et de M. Tourdes, juge au tribunal de Saint-Dié. Il est procédé au vote et les deux candidats sont élus.

Il est donné lecture du rapport de M. Voulot sur des recherches archéologiques qu'il a faites au puits de Domvallier et aux environs. Après la lecture de ce rapport, M. Voulot donne des explications et des renseignements sur les résultats qu'il a obtenus. La Société adresse ses remercîments à M. Voulot.

SÉANCE DU 17 AOUT 1893

Président : **M. OHMER, Vice-Président.**

Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. AMANN, BOURGEOIS, GLEY, GUYOT, HAILLANT, HUOT, LEBRUNT, LE MOYNE et OHMER.

Excusé : M. GAZIN.

M. Amann remercie la Société de l'avoir élu membre et offre sa photographie pour l'album de la Société.

M. de Beaucorps annonce à la Société le décès de M. Boucher de Molandon, son oncle, membre correspondant. M. le secrétaire perpétuel est prié d'adresser à la famille de M. Boucher de Molandon l'expression des vifs regrets que lui cause la mort de ce savant collègue.

Hommages et dons. — M. Liégey : Divers articles publiés dans le *Bulletin de pêche et de pisciculture pratique.*

Il est donné lecture de la présentation de M. Jolly, inspecteur-adjoint des forêts, attaché à la conservation d'Epinal, et de M. Mongenot, conservateur des forêts à Epinal, présentés par MM. Dalsace et Le Moyne.

M. Amann est élu membre titulaire en remplacement de M. Thouvenin.

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 1893

Président : **M. GAZIN, Président.**

Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. AMANN, BOUR, BOURGEOIS, GAZIN, GLEY, GUYOT, HAILLANT, LEBRUNT, LE MOYNE et MOREL.

Excusés ; MM. CHAUDEY et GARNIER.

Correspondance. — M. le Ministre de l'Instruction publique annonce, que la 18e session des sociétés des Beaux-Arts des départements s'ouvrira le 27 mars 1894.

M. Amann envoie sa notice biographique.

M. Tourdes, juge à Saint-Dié, remercie la Société de l'avoir nommé membre associé.

Il est donné lecture de la présentation de M. le Dr Barbier par MM. Gebhart et Ohmer.

Hommages reçus. — Dr Barbier : La rougeole.

Le baron R. de Rouglon : Les recluses de Toulouse sous la Terreur.

MM. Denys et Hausser : Notice descriptive de l'établissement national de pisciculture de Bouzey, près Epinal.

M. Gebhart : Travaux des conseils d'hygiène du département des Vosges en 1892.

MM. Parisot et Houot : 1° Jean Felber : 2° Notice sur le département des Vosges.

M. Pelingre : Centenaire de la réunion à la France du pays de Salm.

M. Riston : Une oasis saharienne en Espagne.

M. Seillière : Fêtes du Centenaire de la réunion de la Principauté du pays de Salm à la France, toast porté par M. le baron Frédéric Seillière.

M. Tourey Edouard : Devant la fenêtre, sérénade pour violon, flûte ou hautbois et piano.

M. Wiener Lucien : 1° Les bois sculptés dits de Bagard ; 2° Etudes sur les filigranes des papiers lorrains.

RAPPORT DES COMMISSIONS. — *Commission d'admission.* — M. Guyot, président de la Commission, lit au nom de cette Commission un rapport favorable à la candidature de M. Mongenot, conservateur des forêts à Epinal, et de M. Jolly, inspecteur des forêts à Epinal. Il est procédé à un vote, et ces Messieurs sont proclamés membres libres de la Société.

M. le président annonce que le bureau de la Commission administrative a voté 25 fr. pour la participation de la Société à la manifestation franco-russe. Les souscriptions individuelles se sont élevées à la somme de vingt-deux francs.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet convoquant le Bureau dimanche prochain, 22 octobre courant, à l'Hôtel de la Préfecture, à dix heures du matin, pour la répartition de 9,500 fr. accordés aux victimes de la sécheresse dans le département des Vosges.

La parole est donnée à M. Bour qui lit le discours qu'il doit prononcer à la séance générale et qui a pour titre : *La Forêt Vosgienne.* De fréquents applaudissements accueillent cet important travail et l'auteur reçoit les félicitations de tous les membres présents.

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1893

Président : **M. GAZIN, Président.**

Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Amann, Bour, Bourgeois, Chevreux, Derazey, Gazin, Gebhart, Gley, Guyot, Haillant, Huot, Husson, Lebrunt, Le Moyne, Louis, Mieg, Morel, Mottet, Ohmer, Poirson.

Excusés : MM. Mongenot et Tremsal.

M. le Président avant d'ouvrir la séance rappelle la perte douloureuse qu'a faite la Société en la personne de M. Maud'heux qui appartenait à la Société depuis de longues années ; il demande que l'expression des regrets de la Société soit consignée au procès-verbal. Adopté.

M. Jolly, inspecteur-adjoint des forêts remercie la Société de l'avoir élu membre.

M. Charles Denis, membre correspondant, lieutenant au 2e bataillon de chasseurs à pied à Lunéville, annonce son intention d'assister au congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne. Une carte lui sera réservée à cet effet. La Société décide en même temps que les membres qui désireront prendre part à ce congrès devront donner leurs noms à M. le secrétaire perpétuel avant le 31 décembre de cette année.

M. Liégey adresse à la Société, avec prière de l'insérer dans les *Annales*, une note intitulée : Causerie sur la maladie des pommes et des poires en 1893. Renvoi à la Commission d'agriculture.

Hommages d'auteurs. — M. Claudot : Etude sur la place de production n° 1 installée dans la forêt domaniale de Champenoux (Meurthe-et-Moselle).

M. des Godins de Souhesme : Souvenir d'Orient. Courtes notes sur l'Arménie.

RAPPORT DES COMMISSIONS. — M. Guyot, président de la Commission d'admission lit un rapport favorable sur la candidature de M. le docteur Barbier, de Paris, présenté par MM. Gebhart et Ohmer, et de M. Krantz, Camille, député des Vosges, présenté par MM. Gazin et Ohmer. Il est procédé au vote et ces candidats sont proclamés membres de la Société.

Commission d'histoire. — M. Chevreux rend compte de l'ouvrage de M. l'abbé Olivier sur la commune de Fontenoy-le-Château et en propose l'impression. Adopté.

M. Bourgeois au nom de la Commission propose d'accorder à MM. Parisot et Houot une médaille de bronze et à M. Géhin, un rappel de la récompense qu'il a obtenue précédemment. Adopté.

SÉANCE DU JEUDI 28 DÉCEMBRE 1893

Président : **M. GAZIN, Président.**

Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Amann, Bourgeois, Gazin, Gley, Guyot, Haillant, Huot, Husson, Lebrunt, Le Moyne, Louis, Ohmer, Poirson et Tremsal.

Excusés : MM. Chevreux et Gautier.

Correspondance. — M. le Ministre de l'Instruction publique rappelle que le Congrès des Sociétés savantes aura lieu le 27 mars prochain ; la Société désigne MM. Chevreux, Denis et Haillant pour y assister.

M. le docteur Barbier et M. Krantz adressent une lettre de remerciements à la Société qui les a nommés membres.

Hommages et dons reçus. — M. de Boureulle : Jeanne d'Arc à Domremy, par M. Siméon Luce.

M. Maxe-Werly, 1° sur les limites du territoire concédé à l'abbaye de Cheminon ; 2° deux publications sur les monnaies mérovingiennes.

Il est donné lecture de la candidature de M. Castier, docteur en droit, notaire à Epinal, présenté par MM. Gazin et Haillant et de celle de M. Gaston Save, artiste peintre à Nancy, présenté par MM. Fournier et Garnier.

M. Charpentier, lauréat de la Société, la remercie de la récompense qu'il a obtenue et présente quelques observations sur ses travaux qu'il a envoyés au concours.

La Société a reçu avis du décès de M. Thiéry-Kœchlin, membre correspondant ; la Société décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal.

M. Mongenot est nommé membre titulaire en remplacement de M. Maud'heux décédé.

Renouvellement du Bureau. — Sont nommés : Pré-

sident, M. Morel ; premier vice-président, M. Gazin ; deuxième vice-président, M. Ohmer ; secrétaire-adjoint, M. Husson ; trésorier, M. Guyot ; bibliothécaire-archiviste, M. Tremsal ; bibliothécaire archiviste-adjoint, M. Garnier.

Commission d'agriculture. — MM. Lebrunt. Huot, Mongenot, Joly, Dalsace, Guyot et Ména.

Commission d'histoire et d'archéologie. — MM. Gley, Tremsal, Bourgeois, Chevreux, Gazin, Bour et Voulot.

Commission littéraire. — MM. Gautier, Morel, Derazey, Berher, Chaudey, Gley, Ohmer et Bour.

Commission scientifique et industrielle. — MM. Le Moyne, Hausser, Gauthier, Huot, Kampmann, Ména, Lebrunt et Garnier.

Commission des Beaux-Arts. — MM. Husson, Chevreux, Mieg, Louis, Poirson, Tourey, Voulot et Amann.

Commission d'admission. — MM. Guyot, Garnier, Gazin, Gley, Tremsal, Mottet et Ohmer.

M. Ohmer, avant de lever la séance demande à la Société d'offrir à M. Gazin, président sortant, tous ses remerciements pour son zèle et son dévouement. M. Gazin est très touché de cette marque de sympathie et il dit qu'il a été très heureux et très honoré de prendre ainsi une part plus active à ses travaux.

SÉANCE DU 18 JANVIER 1894

Président : **M. MOREL, Président.**

Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Amann, Bourgeois, Gley, Gautier, Guyot, Haillant, Huot, Husson, Lebrunt, Louis, Morel, Ohmer, Poirson, Tourey, Tremsal.

Excusé : M. Gazin.

Avant d'ouvrir la séance, M. Morel, président, remercie de nouveau la Société de l'avoir nommé président et annonce qu'il lui promet son concours pour qu'elle puisse conserver son rang honorable parmi les sociétés savantes.

Correspondance. — M. Brunotte, professeur agrégé à l'Ecole supérieure de pharmacie de Nancy, et M. Lemasson, professeur au collège de Bruyères, font hommage d'une publication intitulée : *Guide du botaniste au Hohneck et aux environs de Gérardmer*. Remerciements et renvoi à la Commission scientifique.

M. Gaston Save fait hommage à la Société des publications suivantes : 1° Augustin, naturaliste lorrain ; 2° Charles Claudot, décorateur lorrain 1733-1806 ; 3° Le costume rustique vosgien ; 4° Jehanne des Armoises, pucelle d'Orléans ; 5° Origines de Neufchâteau.

M. le docteur Liégey envoie la suite de ses causeries publiées dans le Bulletin de pêche et de pisciculture pratique.

M. Garnier transmet un ouvrage manuscrit de M. Save, intitulé : *Le Diplôme de l'Impératrice Richarde à Etival en 886*, avec demande d'insertion dans les *Annales*. Renvoi à la Commission d'histoire.

M. Garnier présente à la Société, au nom de M. le docteur Fournier, un manuscrit concernant le bassin de la Mortagne en demandant également l'insertion dans les *Annales*. Renvoi à la même Commission.

Commission d'admission. — M. Guyot, président, fait un rapport favorable sur la candidature de : 1° M. Castier, docteur en droit, notaire à Epinal ; 2° M. Gaston Save, artiste peintre à Nancy. Il est procédé au vote et ces messieurs sont nommés membres de la Société.

M. Guyot, trésorier de la Société présente le compte-

rendu des opérations financières de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler. La Société l'approuve et prie M. Guyot de vouloir bien recevoir ses plus sincères remerciements.

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 1894

Président : **M. MOREL, Président.**

Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Amann, Bourgeois, Derazey, Gazin, Gley, Haillant, Huot, Hun, Husson, Le Moyne, Morel et Poirson.

Excusé : M. Bour.

Correspondance. — Il est donné lecture de la présentation de M. Puton, substitut de M. le Procureur de la République à Lunéville, présenté par MM. Bour et Gazin et de celle de M. Houot, directeur de l'école primaire supérieure de Charmes, présenté par MM. Tremsal et Merlin. Renvoi à la Commission d'admission.

M. le baron Seillière fait hommage à la Société de sa publication intitulée : Fêtes du Centenaire de la réunion de la principauté de Salm à la France, 10 et 11 septembre 1893.

M. Merlin fait hommage à la Société de son *Annuaire* de l'instruction publique pour 1894.

M. Marchal, membre correspondant à Bourmont, envoie plusieurs gravures, une vue du château de La Mothe et la photographie d'une pierre sculptée, en priant la Société de vouloir bien lui donner l'explication de quelques difficultés qu'il n'a pu résoudre. La Société remercie M. Marchal de sa communication et la renvoie à la Commission d'histoire et d'archéologie.

Communication de M. Bourgeois. — M. Bourgeois entretient la Société de plusieurs lettres inédites de Louis XI, concernant la réunion d'Epinal à la Lorraine. Il accompagne ses observations de renseignements historiques et diplomatiques intéressant tout à la fois la ville d'Epinal, le duché de Lorraine et l'évêché de Metz ; la Société remercie M. Bourgeois de sa communication et lui exprime le désir de faire imprimer dans les *Annales* ces documents précieux accompagnés des critiques qu'il développe. Mais M. Bourgeois annonce qu'il destine cette note au Bulletin du Comité des travaux historiques ou à la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.

M. Gazin, sur la demande que lui en a faite M. le docteur Moinel, médecin-major à Bruyères, prie la Société de vouloir bien accorder les dix dernières années des Annales de la Société à la Bibliothèque militaire de la garnison de cette ville. Adopté.

Programme des concours pour l'année 1894. — La Société arrête la rédaction de ce programme sauf les rectifications suivantes : M. Le Moyne propose et la Société décide d'admettre au concours les serviteurs et employés des particuliers qui se seront distingués par leurs longs et dévoués services. Mais la Société n'admet pas au concours les employés de l'Etat et administrations publiques, ni ceux des grandes compagnies.

Programme spécial. — M. Bourgeois propose à la Société d'ajouter au paragraphe : Histoire et archéologie, un alinéa ainsi conçu : Réunion méthodique de documents intéressant une localité, une institution ou un personnage important, etc.

SÉANCE DU 15 MARS 1894

Président : **M. MOREL, Président.**

Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Amann, Bourgeois, Gautier, Gazin, Gley, Guyot, Haillant, Huot, Husson, Le Moyne, Louis, Morel et Poirson.

Excusés : MM. Bour, Chevreux, Merlin et Tremsal.

Correspondance. — La Société d'histoire et d'archéologie de Beaune, demande l'adhésion de la Société à une proposition tendant à obtenir pour toutes les sociétés savantes en correspondance avec le ministère de l'Instruction publique, l'exonération des droits de recherches actuellement perçus par les détenteurs d'archives antérieures à 1789.

Il est donné lecture de la candidature de M. Hussenet, avoué à Epinal, présenté par MM. Gazin, Haillant et Louis, et de M. l'abbé Olivier, lauréat de la Société, professeur, présenté par MM. Chevreux et Haillant. Renvoi à la Commission d'admission.

M. Benoît, membre correspondant envoie à la Société un manuscrit intitulé : Description des Vosges, par l'abbé Grégoire, et en demande l'impression. Renvoi à la Commission d'histoire et d'archéologie.

M. Chevreux propose l'impression en entier de l'ouvrage de M. l'abbé Olivier, sur Fontenoy-le-Château dans les Annales de 1894. Adopté.

Rapport des Commissions. — *Commission d'admission.* — M. Guyot, président de cette commission lit un rapport favorable sur la candidature de M. Puton et sur celle de M. Houot ; il est procédé au vote et ces candidats sont élus.

Commission scientifique. — M. Le Moyne, président de la Commission, indique que la Commission a adopté les propositions de récompenses à adresser à la Société pour l'instruction élémentaire à Paris. La Société consultée ratifie l'avis de la Commission et demande que la distribution de ces récompenses soit faite à la séance publique.

M. Le Moyne donne lecture du compte-rendu qu'a fait M. Berher, du *Guide botanique au Hohneck* et aux environs de Gérardmer, par MM. Camille Brunotte, professeur agrégé à l'école de pharmacie de Nancy, et Constant Lemasson, professeur au collège de Bruyères. La Société remercie M. Berher de son travail et décide qu'une copie en sera adressée aux auteurs.

SÉANCE DU 19 AVRIL 1894

Président : **M. MOREL, Président.**

Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Amann, Bourgeois, Derazey, Gazin, Gley, Guyot, Haillant, Huot, Husson, Lebrunt, Louis, Morel, Poirson et Tremsal.

M. le Ministre de l'Instruction publique a mis à la disposition de la bibliothèque de la Société un exemplaire de l'ouvrage intitulé « Extraits des procès-verbaux des séances du comité historique des monuments écrits depuis son origine jusqu'à la réorganisation du 5 septembre 1848 ».

La Société française d'archéologie annonce que le Congrès archéologique de France tiendra sa 61e session le 29 mai et jours suivants à Saintes et à la Rochelle.

L'Académie de Stanislas à Nancy envoie le programme du concours à la suite duquel sera décerné le prix Herpin en 1896.

M. Bernard-Puton, substitut du procureur de la République à Lunéville et M. Houot, directeur de l'Ecole primaire supérieure de Charmes, remercient la Société des les avoir nommés membres.

M. Puton fait hommage des ouvrages suivants : 1° Notice sur la Bibliothèque publique de Remiremont ; 2° Notice historique sur l'hôpital de Remiremont ; 3° Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque publique de Remiremont ; 4° Entrées et serments des ducs de Lorraine à Remiremont.

Rapport des Commissions. — *Commission d'admission.* — La Commission d'admission fait un rapport favorable sur la candidature de M. l'abbé Olivier, lauréat de la Société, professeur à Châtel-sur-Moselle, présenté par MM. Chevreux et Haillant, et de M. Hussenet, avoué à Epinal, présenté par MM. Gazin, Haillant et Louis. Il est procédé au vote et ces candidats sont proclamés membres de la Société.

Il est donné lecture de la candidature de M. l'abbé Pierfitte, curé à Portieux, présenté par MM. Chevreux, Haillant et Bourgeois, et de M. l'abbé Vairel, curé à Nompatelize, présenté par MM. Chevreux et Haillant.

Communication. — M. Bourgeois entretient la Société de l'église d'Epinal. Il donne des détails sur les parties les plus anciennes de ce monument, sur les deux tours latérales, la grande tour, sa couverture, sur le portail des bourgeois et présente trois croquis à l'appui des explications. La Société remercie vivement M. Bourgeois de sa communication et le prie de continuer ses études pour qu'elles puissent être réunies et publiées dans les *Annales*.

SÉANCE DU 17 MAI 1894

Président : **M. MOREL, Président.**

Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Amann, Bour, Bourgeois, Derazey, Gley, Guyot, Haillant, Huot, Husson, Lebrunt, Morel, l'abbé Olivier et Voulot.

Excusé : M. Tremsal.

Correspondance. — M. l'abbé Olivier remercie la Société de l'avoir nommé membre associé ; il envoie sa photographie. M. le Président lui souhaite la bienvenue.

Hommages reçus. — M. le baron Frédéric Seillière : Partage du Comté de Salm en 1598.

M. Jacquemin : Emploi rationnel des levures pures sélectionnées pour l'amélioration des boissons alcooliques (vin, cidre, etc.), résultats aux vendanges de 1893.

M. Barr Ferrée, membre de la Société de l'histoire de France à New-York, 231 Broadway fait hommage de sa publication intitulée : La chronologie des églises cathédrales de France 1894. Des remerciements sont votés aux auteurs et les ouvrages seront déposés à la bibliothèque de la Société.

Un concours littéraire en l'honneur de Jean Bart est ouvert à Dunkerque à l'occasion du deuxième centenaire de la victoire remportée en 1694 par ce marin.

Rapport des Commissions. — *Commission d'admission.* — M. Guyot, président de cette Commission fait un rapport favorable à la candidature de M. l'abbé Pierfitte, curé de Portieux, présenté par MM. Bourgeois, Chevreux et Haillant, et de M. l'abbé Vairel, curé à Nompatelize, présenté par MM. Chevreux et Haillant, il est procédé au

vote et ces candidats sont proclamés membres de la Société.

Commission d'histoire. — M. Bourgeois émet l'avis de joindre à la monographie de Fontenoy-le-Château des plans ou des photographies ou des phototypies. La Société vote à cet effet une somme de 200 francs.

M. Bourgeois est désigné pour prendre la parole à la séance publique de cette année et prononcer le discours d'usage.

Communication. — M. le docteur Fournier a envoyé un manuscrit sur les Hautes-Vosges ; il retrace l'histoire des anciennes populations dans les vallées de la Moselle et de la Moselotte. Une place sera réservée à ce chapitre important dans les Annales de 1895.

SÉANCE DU 21 JUIN 1894

Président : **M. MOREL, Président.**

Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Amann, Derazey, Gautier, Garnier, Gley, Haillant, Huot, Husson, Lebrunt, Le Moyne, Morel, Poirson et Tremsal.

Excusés : MM. Bourgeois et Chevreux.

Correspondance. — M. l'abbé Pierfitte et M. l'abbé Vairel, écrivent pour remercier la Société de les avoir nommés membres. Ils envoient leur biographie et M. l'abbé Pierfitte adresse en outre sa photographie.

M. Garnier propose à la Société de voter un crédit de 50 fr. pour autographier et tirer une carte du bassin de la Meurthe qui doit accompagner l'ouvrage de M. le docteur Fournier. Adopté.

L'Association française pour l'avancement des sciences annonce que son 23e congrès se tiendra à Caen du 9 au 15 août 1894.

Hommages reçus. — M. Maxe-Werly : 1° Examen de quelques questions numismatiques et historiques ; 2° Antiquités du mont Héraple ; 3° Dalle funéraire de Jean de Troussey, abbé d'Evaut.

M. l'abbé Pierfitte : Nécrologie ; M. l'abbé Alexis-Théophile Barbier, provicaire dans la Cochinchine et curé de Saint-Baslemont.

FONTENOY-LE-CHATEAU

PAR

l'Abbé C. OLIVIER

PROFESSEUR AU SÉMINAIRE DE CHATEL-SUR-MOSELLE

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

LAURÉAT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

PRÉFACE

Une préface! Comme si on lisait encore les préfaces; mais on ne lit plus même les livres. D'abord on n'en a pas le temps, et puis à quoi bon? Ne suffit-il pas de parcourir la table des matières et au besoin les comptes rendus dans la presse? Avec cela, le premier venu en sait plus que l'auteur, presque autant qu'un commis-voyageur.....

Qui donc prétend que de nos jours « on lit trop »? Je trouve, moi, qu'on ne lit pas assez. On parcourt, on ne lit plus; voilà comment la génération actuelle raisonne de tout et ne sait rien. Elle ne demande plus qu'on l'instruise, mais qu'on l'amuse.

Franchement, je le regrette, car votre *Fontenoy* mériterait d'être *lu*, non seulement par vos compatriotes, mais par tous les amateurs de l'histoire lorraine. Vous n'avez écrit que pour ceux-là, sans autre ambition que celle de leur faire connaître et aimer leur pays, et vous avez cru que tout les intéresserait, même les menus détails et les

faits les plus simples : aussi les avez-vous recueillis avec une piété filiale. Ils vous en sauront gré.

Et ils ne seront pas les seuls. Tous les vieux Lorrains se joindront à eux pour vous remercier d'avoir ajouté une belle page à notre chère histoire ; d'avoir fait revivre cette vaillante cité, tour à tour lorraine, bourguignonne et française, mais toujours industrieuse et fière gardienne de ses franchises ; d'avoir restitué cette lignée de barons, comtes, princes qui firent si grande figure sur les champs de bataille comme à la cour ; bref, d'avoir ressuscité un passé enseveli dans la poussière de huit siècles trop oubliés.

J'ai dit « ressuscité », je tiens à souligner le mot : l'histoire ne doit pas être une simple exhumation, mais une résurrection, et le rôle du véritable historien, c'est de faire *revivre* les hommes du passé. Pour cela il lui faut les replacer dans le cadre où ils ont vécu ; or il est multiple, le théâtre de l'activité humaine : l'homme est tout à la fois chrétien, citoyen, père de famille, et sa vie se dépense sur ce triple théâtre, l'église, le forum, le foyer domestique. Tous les événements, toutes les institutions qui composent l'histoire d'un pays, se rangent d'eux-mêmes sous chacun de ces trois titres : vie religieuse, vie civile ou politique, vie intime. De là trois parties dans une monographie bien comprise ; c'est la division que vous avez adoptée. Rien de plus simple et de plus rationnel.

1er Livre : Vie civile ;

2e Livre : Vie religieuse ;

3e Livre : Vie intime, — dont on ne peut saisir aussi facilement les manifestations ; mais cette activité individuelle est le principe de la richesse et de la grandeur d'un

pays. De là les deux principaux chapitres dc cette troisième partie : productions de Fontenoy et ses gloires.

Vous n'avez pas hésité à subdiviser ces trois livres en chapitres et paragraphes. « Vieux style ! » dira plus d'un critique. Tant mieux, l'ordre fait plaisir partout, et ce n'est jamais en histoire qu'on pourra dire : « Un beau désordre est un effet de l'art. »

Plusieurs regretteront peut-être que vous n'ayez point fait cet étalage d'érudition, qui consiste maintenant à remplir la moitié des pages de notes plus ou moins savantes. C'est vrai qu'il n'y en a guère. Vous avez préféré faire entrer le tout dans le texte. Est-ce un tort? Si c'en est un, je réclame pour vous le bénéfice de la loi Bérenger. Un tort plus grave, ce serait de peu citer vos sources : il n'est qu'apparent. Vous puisez surtout aux archives communales et paroissiales : or celles-ci ne sont pas classées, vous ne pouvez donc y renvoyer; quant à celles-là, elles le sont assez bien pour qu'on puisse y recourir et vérifier vos assertions sans autre indication de votre part. Quand vous puisez ailleurs qu'à ces deux sources, vous le dites; c'est tout ce qu'il nous fallait.

Rien donc de plus facile que de contrôler tout ce que vous avancez. Mais on n'y pense même pas : vous étes si sincère, si scrupuleux qu'on sent bien que vous ne dites rien sans l'avoir vérifié. Au fond, je ne demande à l'historien qu'une vertu, la probité : c'est un témoin qui dépose devant le tribunal de la postérité et à qui l'on ne demande qu'une chose, « la vérité, rien que la vérité, toute la vérité ». Non pas la vérité antique que l'on représentait nue, mais habillée décemment, sans fard et sans recherche.

Pressé par la *Société d'Emulation*, vous n'avez pas eu le temps de compléter, de revoir, de « vingt fois sur le métier remettre votre ouvrage ». Je ne le regrette qu'à moitié : qu'auriez-vous découvert de plus? Très peu de chose.

Topologie, géologie, climatologie, origine de Fontenoy, sa population aux différentes époques, son territoire, ses richesses communales, agricoles, commerciales aux différents siècles; étude comparée de ses impôts, budgets; prospérité et revers à travers les âges; métiers, professions, administration civile et religieuse; coutumes locales, droits seigneuriaux, mesures, foires, marchés, transactions commerciales; langage du pays, son patois, tout ce qui peut faire ressortir le reflet des mœurs, du caractère, de la moralité du peuple et de ses chefs; la suite des seigneurs de Fontenoy, leurs armoiries, devises, etc...; ses illustrations et ses gloires; puis les différents monuments dont la petite cité s'enorgueillit; ces ruines que l'on vénère comme..... des rides au front d'une mère; donner la liste des châtelains, prévôts, maires, curés, etc...; rappeler les grandes dates, les hauts faits qui illustrent huit siècles de luttes, les sièges et assauts qui sont comme les blessures du vieux soldat; encadrer le tout dans ce vert paysage de cerisiers en fleurs, sur lequel plane encore l'ombre de Gilbert; éclairer ce tableau des chauds rayons de l'amour de la patrie; et après avoir salué toutes les gloires, redit tous les efforts, recueilli toutes les aspirations généreuses écloses à ce double foyer de Fontenoy et de la Côte, inviter la génération actuelle à se retremper dans le bain salutaire des souvenirs du passé pour se préparer aux luttes de l'avenir : Voilà ce que devait faire l'historien de Fon-

tenoy ; et voilà ce que vous avez fait, mon cher ami, et bien fait.

Je termine par une prière. C'est de faire de ce travail un tirage à part, bien illustré, qu'on puisse donner comme prix aux lauréats de vos écoles primaires. Ils seront fiers d'être les enfants de Fontenoy, et travailleront à se rendre dignes de leurs ancêtres en se disant que « noblesse oblige ».

L'Abbé PIERFITTE,
Curé de Portieux.

LIVRE PREMIER

ADMINISTRATION CIVILE

CHAPITRE PREMIER

Origine de Fontenoy (1).

§ Ier. — Description.

Pour faire un beau paysage, disait un peintre, vous prenez un rocher, des ruines, un filet d'eau, de la verdure et des fleurs, vous encadrez le tableau dans un brin d'horizon, et vous éclairez le tout d'un rayon de soleil..., mais pas de maisons, l'homme gâtera toujours l'œuvre de Dieu.

Vous croyez? Allez donc à Fontenoy-le-Château, par une belle matinée de mai : là, vous trouverez à foison la verdure et les fleurs, ruines et rochers, deux rivières pour une, un brin coquet d'horizon, un rayon de soleil enveloppant Montdoré, bref, tous les éléments d'un « charmant paysage ». Vous verrez notre petite ville égrenant ses faubourgs sur la Côte, et se blottissant elle-même au fond de la vallée comme le rejeton de l'olivier à l'ombre du vieux tronc séculaire :

Parva sub ingenti matris se subjicit umbrâ,

et vous me direz si l'homme, en brodant sur fond blanc le rouge de ses toits, en semant sur cette nature virgilienne ce qui lui manque, le contraste et la vie, a gâté l'œuvre du Créateur.

---

(1) Fontenoy-le-Château est une commune du département des Vosges, arrondissement d'Epinal, canton de Bains, à 34 kilomètres d'Epinal, 7 de Bains, située sur le passage des chemins de grande communication n° 12 (1), 52 et 53 (2) d'Epinal à Jussey, de Fontenoy-le-Château à la gare de Bains et de Fontenoy-le-Château à la gare de Saint-Loup; du chemin d'intérêt communal n° 69 (1) de Fontenoy-la-Ville à Bains; du canal de l'Est (ports à Fontenoy-le-Château même et à la Pipée), sillonnée par 15,058 mètres de chemins vicinaux ordinaires, et par 70,678 mètres de chemins ruraux reconnus. La station de chemins de fer la plus rapprochée est à Bains, à 8 kilomètres sur la ligne de Gray à Epinal. (Tiré du *Dictionnaire historique et scientifique des Vosges*, par Léon Louis.)



Arrivez-y par Bains et la Pipée ou par Trémonzey, peu importe, la route est une avenue sous bois, pleine d'ombre et de fraicheur, semée d'éclaircies, de métairies, d'étangs. Mais j'oublie que vous n'aimez pas les maisons dans un paysage. Alors, nous arriverons par Gruey qui possède les plus beaux bœufs de la contrée, les bœufs blancs tachés de roux, chantés par Pierre Dupont.

En sortant de Gruey l'on s'engage dans une forêt pleine d'ombre et de gazouillement, à travers laquelle la route descend, contourne, comme si elle ne pouvait quitter ce

.... riant exil des bois,

auquel notre infortuné poète voulut adresser son dernier adieu. L'adieu que nous lui faisons est presque aussi triste ; car nous débouchons dans la *Plaine des Callois*, déserte et nue.

Encore quatre kilomètres et nous y sommes.

Quatre kilomètres ! c'est bien long dans ce désert où l'on ne trouve pour égayer son chemin que le souvenir des sorciers ; car c'est bien dans cette plaine, n'est-ce pas, que Maître Persin venait jadis présider les rondes du Sabbat ? On dirait que ce souvenir pèse encore sur ce sol comme un remords. Instinctivement le voyageur active la marche.

Enfin voici des maisons : le pas se rallentit, l'œil cherche Fontenoy ; il ne peut être éloigné, nous sommes à deux kilomètres des frontières de la Haute-Saône.

Tout à coup, au détour du chemin, l'œil plonge ravi dans une vallée profonde qui court de l'est à l'ouest, resserrée entre deux collines taillées à pic. Au fond s'étale la petite bourgade coquettement assise au bord du canal : accoudée sur le premier contrefort de la colline, elle baigne ses pieds dans l'eau sombre du Côney et sème à pleines mains sur sa tête les fleurs lactées du cerisier.

Féerique ! féerique ! s'écriait jadis un bon préfet des Vosges, peu enthousiaste cependant.

Après cette exclamation, la seule parole spontanée qui lui eût échappé depuis des années, le digne homme fit arrêter sa voiture pour jouir du coup d'œil ; et il constata avec une satisfaction visible que sa première impression était justifiée.

Au premier plan la route, avenue de la gare, le canal, la rivière, les quais, le port et son mouvement, voilà bien les abords de la petite cité industrieuse, dont les maisons se pressent autour de l'église et de l'hôtel de ville comme les alvéoles dans une ruche.

De ces fouillis de toits rouges et noirs l'on voit émerger deux tours qui dominent toute la bourgade, comme elles résument toute son histoire, embrassant le passé et le présent.

Voici d'abord l'ancien château-fort qui couronne le promontoire formé par la vallée du Côney et celle du ruisseau Châtelain. Des jardins s'étagent maintenant à ses pieds et lui forment encore une triple enceinte potagère. Du vieux donjon, il ne reste plus qu'un pan de murailles auquel on arrache quelques lambeaux tous les jours. Sur cette ruine séculaire le temps a jeté son manteau de mousse et de lierre. C'est tout ce qui reste de cette époque féodale si glorieuse pour Fontenoy, avec la *Tour des Lombards* dont vous apercevez le toit en pointe, là-bas au centre de la bourgade.

Mais il est écrasé par le voisinage de la tour de l'église, massive, lourde, solide, sans caractère, un spécimen du style empire enfin. Près de la vieille église se dresse l'hôtel de ville qui ne manque pas d'élégance. Plus loin les traits gris du couvent des Capucins, et tout au fond, perché à mi-côte, un cottage se détache dans la verdure, c'est le *Château de Bellevue*.

Après ce coup d'œil d'ensemble, votre regard cherche naturellement une maisonnette, moins antique que le château mais non moins chère au patriote, la maison de Gilbert, ce n'est plus qu'une ruine, cachée là-haut dans la petite colline ombreuse. La mousse en recouvre déjà les débris, et un bosquet l'entoure de mystère et de rêverie. C'est là qu'il faut s'asseoir, c'est là qu'il faut entendre les airs lointains d'un cor mélancolique et tendre.

Mais nous y ferons un pélerinage complet; revenons à Fontenoy, encadrons cette *vue à vol d'oiseau* de la jolie bourgade dans une forêt de cerisiers en fleurs, avec sa verte bordure de forêts, et vous comprendrez et vous répéterez l'exclamation préfectorale : Féerique ! Féerique !

§ II. — Origine étymologique

Et maintenant, essayons de donner quelques notions, si vagues soient-elles, sur les origines de Fontenoy (*Fonteniacum Castellum*).

Disons tout d'abord qu'il existe trois localités différentes et voisines portant le nom de Fontenoy, qui, à l'origine ne devaient former qu'un seul territoire : Fontenoy-le-Château, Fontenoy-la-Côte et Fontenoy-la-Ville (1).

Or on sait que les terminaisons celtiques, *ac*, *acum* ou *iacum* indiquaient l'idée de possession. Un certain *Fontanus* ou *Fontinus* se serait donc primitivement établi sur ce territoire et lui aurait donné son nom. Dans la suite, plusieurs habitations ayant formé des agglomérations différentes, la juxtaposition de qualificatifs tirés de la nature même des lieux aurait ainsi formé les trois noms de Fontenoy-le-Château, Fontenoy-la-Côte et Fontenoy-la-Ville.

(1) Depuis la Révolution, Fontenoy-la-Côte ne forme plus qu'une seule commune avec Fontenoy-le-Château.

La première de ces agglomérations devrait son qualificatif à la construction du château féodal, la seconde au coteau sur les pentes duquel s'étageaient les habitations, et la troisième à une villa qui n'était probablement qu'une dépendance du château.

Fontenoy existait-il à l'époque gallo-romaine ? La présence des Romains dans les environs nous est attestée par plusieurs monuments et par la découverte de nombreuses médailles. En 1752, lorsqu'on répara à Bains le bassin de la principale source d'eau thermale, on découvrit en effet sous une colonne près de six cents médailles romaines en bronze aux types d'Auguste et d'Agrippa et d'autres empereurs jusqu'à Domitien.

Un autre indice du passage des Romains dans cette contrée c'est le *Pont des Fées*, jeté sur le Côney, du côté de Thunimont, et dont la plus grande partie a été détruite en 1880 par la construction du canal de l'Est.

On peut encore voir entre la gare de Bains et le Clerjus les vestiges de l'ancienne voie romaine qui conduisait d'Arches à Luxeuil en passant par Saint-Loup.

De plus, nous croyons être suffisamment fixé sur la découverte que nous venons de faire d'un cimetière gallo-romain, éloigné de Fontenoy de 1,400 à 1,500 mètres, et situé sur le versant d'un coteau qui regarde le midi et vient aboutir au Côney.

Lorsque, il y a environ trente ans, on fit dans ce terrain des fouilles destinées à recueillir les eaux d'une source qui alimente la grande fontaine de Montmotier, on mit à découvert quatre sarcophages remplis d'ossements. Trois de ces monuments furent détruits par le marteau des maçons ; d'après les renseignements que nous avons recueillis, une inscription était gravée sur la pierre qui fermait l'un d'eux.

Les ossements furent dispersés, et la découverte d'aucun objet précieux ne fut signalée.

Le quatrième, qui existe encore en majeure partie est un sarcophage mutilé à la tête, et mesurant 1 m. 22 de longueur, 0 m. 58 de largeur à la partie mutilée et 0 m. 35 au pied, sur une hauteur de 0 m. 40.

La pierre qui en couvrait l'ouverture a aussi disparu, et un petit trou est pratiqué au fond pour l'écoulement des eaux. C'est cette partie seule que l'on aperçoit au milieu du mur de soutènement qui longe ce terrain.

Espérons que des fouilles intelligentes entreprises sous la direction de la *Société d'Émulation des Vosges* mettront à découvert d'autres sarcophages portant des inscriptions qui pourront jeter un nouveau jour sur l'histoire de Fontenoy pendant la période gallo-romaine et y ajouter une page intéressante.

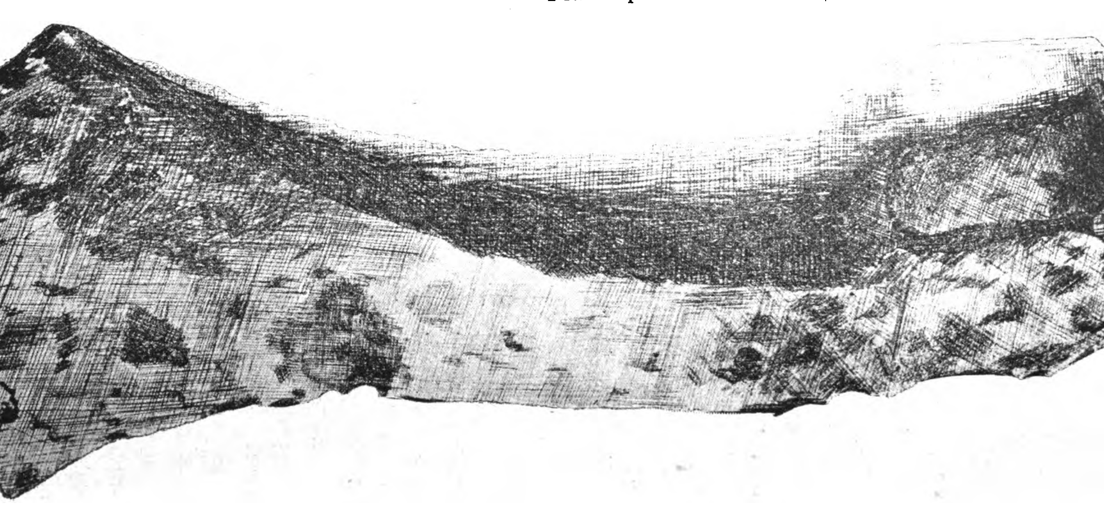
Celui qui est conservé a été taillé dans un bloc de grès gris sorti probablement de l'une des nombreuses carrières du pays.

Déjà d'autres sarcophages avaient été exhumés il y a quelque soixante-dix ans par des maçons qui creusaient les fondations du hangar du presbytère actuel. Ils disparurent comme les précédents ; mais l'un de ces monuments avait tout particulièrement attiré l'attention des ouvriers : au lieu d'être taillé dans un bloc de pierre, il était creusé dans un énorme tronc de chêne, dont l'intérieur était encore assez bien conservé.

Enfin, on a trouvé à Fontenoy plusieurs médailles, entre autres une en argent au type d'Antoine et une autre moyen-bronze avec un crocodile au revers ; découvertes en 1832, elles furent déposées au Musée d'Epinal.

Que Fontenoy ait eu à cette époque plus ou moins d'importance, ces deux médailles et ces sarcophages n'en attestent pas moins son existence au temps des Romains.

Francisque.



D'un autre côté, le pays a conservé aussi quelques souvenirs de la période franque. Il y a environ vingt-cinq ans, un vigneron de Fontenoy-la-Ville, M. Gagnez, travaillant à la plantation d'une vigne, mit à découvert sous un dallage en grès les ossements de trois squelettes à côté desquels il trouva deux vases de poterie ressemblant assez à de petits bidons, puis deux sabres assez courts ou *scramasax*, et enfin une sorte de hachette qui n'est autre chose que la véritable *francisque*.

M. Gagnez a eu l'obligeance de nous remettre cette arme ancienne ; les autres objets ont été malheureusement détruits ou perdus. Le terrain où furent trouvées ces armes est situé au flanc d'un petit monticule regardant le nord et dominant une vaste plaine qui, peut-être, aurait été le théâtre de quelque combat.

Fontenoy-le-Château était alors situé sur le territoire des Séquanes. En effet, la limite de ce territoire décrivait plusieurs courbes sur les confins de la Haute-Saône. Après être descendue au midi vers Bourbonne-les-Bains, elle remontait au nord jusqu'au village d'Escle, puis redescendait au sud et courait de là au sud-est, en passant au midi de Plombières jusqu'aux sources de la Moselle.

Plus tard, le territoire de Fontenoy fit partie du comté de Portois, qui comprenait les sources de la Saône et les environs de Darney et de Luxeuil, et les Annales de Saint-Bertin nous apprennent qu'en 839, lors du dernier partage qui se fit à Worms entre les fils de Louis-le-Débonnaire, ce comté de Portois échut à Lothaire, fils aîné de l'Empereur (1).

(1) D'après Digot, I, p. 131.

CHAPITRE II

Seigneurs et comtes de Fontenoy

§ Ier. — Préliminaires

Avant d'aborder l'histoire des différents seigneurs de Fontenoy et de leurs exploits, il est bon de dire un mot sur l'organisation de la féodalité.

Vers le xe siècle, le royaume était divisé en un grand nombre de petits états seigneuriaux plus ou moins dépendants du roi ; cette division, appelée *Régime féodal* ou *Féodalité*, devait son origine aux fiefs, c'est-à-dire à des territoires gracieusement distribués aux seigneurs par le roi, moyennant certaines servitudes.

La société féodale comprenait d'abord le roi, qui était à la tête de la nation ; au-dessous de lui venaient les grands vassaux de la couronne ou détenteurs des grands fiefs, les petits hobereaux ou possesseurs de petits fiefs, les vilains et les serfs.

Les grands vassaux étaient les principaux personnages qui tenaient leurs terres immédiatement du roi ; mais à force de distribuer à leurs compagnons d'armes les biens de la couronne, les rois avaient réduit presque à rien leur propre domaine, et les grands seigneurs, grâce à ces largesses, étaient devenus possesseurs de vastes territoires. Ils étaient de véritables petits souverains, et le royaume s'était trouvé divisé en un grand nombre de petits états seigneuriaux, sous la haute suzeraineté du roi.

Les petits seigneurs étaient des compagnons d'armes à qui les grands seigneurs avaient, à l'exemple des rois,

distribué des terres à titre de fief, en récompense de leurs services.

Les vilains (mot à mot habitants d'une villa ou d'une campagne) étaient des paysans à qui les seigneurs avaient accordé la propriété de certaines terres, moyennant des journées de travail qu'on appelait *corvées*. La corvée était une des redevances annuelles payées par le paysan pour la location des terres baillées par le seigneur ; ce payement, au lieu de se faire en argent ou en nature, se faisait par des journées de travail.

Les *serfs* ou hommes non libres, étaient fort nombreux à l'origine des temps féodaux, mais grâce à l'influence des évêques, dont la plupart étaient grands vassaux, presque tous les paysans devinrent peu à peu non seulement libres, mais propriétaires.

§ II. — Maison de Toul

C'est au début du XI[e] siècle que l'on trouve la première mention de Fontenoy. Cette terre formait alors une seigneurie relevant des comtes de Toul.

Ces Comtes de Toul, dit Dom Calmet, nommés par les évêques, n'étaient à proprement parler que ce qu'on a appelé depuis *Avoués*, *Advocati*, c'est-à-dire des baillis ou gouverneurs établis par les évêques pour rendre en leur nom la justice, défendre le temporel du clergé, commander les troupes en temps de guerre, régler la police et le bon ordre dans la ville.

RAIMBAULD (1)

Le premier comte de Toul que l'on trouve portant le

(1) Tiré de Dom Calmet.

titre de seigneur de Fontenoy est Raimbauld, seigueur de Fontenoy et de Charmes-sur-Moselle, qui vivait en 1019.

Il prête serment entre les mains de l'évêque Bertholde pour le comté de Toul.

RENARD Ier

A Raimbauld succéda Renard ou Renaud Ier, son fils aîné. Il se fit bientôt religieux dans l'abbaye de Saint-Epvre, et laissa ses biens à son frère cadet Renard II.

RENARD II

Renard II fit bénir l'église de Bleurville par l'évêque de Toul, Brunon, qui devint pape plus tard sous le nom de Léon IX.

RENARD III

Rainard ou Renard III, son fils, donne pour avoué au monastère de Bleurville qu'il venait de fonder, celui de sa race qui possédera *Fonteniacum Castellum* (1050).

FRÉDÉRIC Ier

Marié à Gertrude, fille de Renard III, Frédéric Ier succède à son beau-père et devient Comte de Toul vers 1050. Il fonde de concert avec sa femme un prieuré à Fontenoy-en-Vôge, qu'il donne à l'abbaye de St-Mansuy.

FRÉDÉRIC II

Son fils Frédéric II, seigneur de Fontenoy fait bâtir une chapelle sur le territoire de Gondreville. Il laisse deux fils, Renard IV et Pierre.

RENARD IV

En 1096, Renard IV et son frère Pierre prennent la croix au concile de Clermont et partent pour la croisade à la suite de Godefroy de Bouillon. Ils étaient accompagnés,

ou plutôt ils avaient été suivis, si l'on s'en tient au texte de la chronique de Chaumouzey, par un certain Aldo de Fontenoy, chevalier, qui, avec son bourdon, semble plutôt se mettre en route pour un pélerinage que pour une expédition.

Les pélerinages aux lieux saints étaient d'ailleurs très communs avant la première croisade. Or ce chevalier possédait à Fontenoy d'importantes propriétés. Son père Gérard en avait détaché « un certain moulin et preys et des terres » pour les donner à Séhère premier abbé du monastère de Chaumouzey et auteur de ladite chronique.

« Or, dit Séhère, Aldo voulant faire le voyage de Jérusalem, et soy repentant des dommages qu'il nous avait faict injustement, pour d'iceux en satisfaire, s'en vient en notre maison, et sur l'autel de Notre Dame d'icelle promit et jura de cesser de toute telle poursuite qu'il faisait contre nous en confirmant et agréant à toute telle donation que Gérard son père nous avait fait en son vivant. »

De déprédateur qu'il était, Aldo devient même bienfaiteur du monastère ; il fait hommage à l'Abbé d'un quartier de terre « qu'appartenait à luy », et, ajoute le chroniqueur, « il nous donna en récompense des injures qu'il nous avait procuré, de son propre alleux un autre quartier, promettant à la Vierge Marie et à nous tous que sur toutes ces choses, il ne nous en molesterait à l'advenir aucunement. »

Une réparation si éclatante jointe à une telle libéralité et à des promesses si formelles excite la reconnaissance de l'abbé de Chaumousey. Et puis le croisé est le chevalier du Christ : l'abbé se fait un devoir de le reconduire lui-même jusqu'à Fontenoy, malgré la distance de près de huit lieues.

Le lendemain Aldo se mettait en route: « Le jour ensuyvant après qu'il eust prins sa malle et son bordon, voulant sortir de Fontenois en la présence de moy Abbé et de plusieurs autres, il suppliait à Richard son neveu auquel il délaissait toute sa terre, d'émologuer et ratifier toutes les donations susdittes, d'autant qu'il n'estait esté présent en la première, lequel non seulement s'accorda librement à toutes ces choses, mais aussy il promit en ma main qu'il nous résignerait en bref le quartier lequel ledit Aldo ne nous avoit encore point assigné, tesmoings ceux cy après dénommez requis et assistants en la maison du Vallon: le Comte Frideriqz, et Henry son frère, Hugo de Humbercout, et Rainalde son frère, Videriqz de Stena et Drogo son fils, Viard de Dom-benin, Théodoric de Dompaire, Valo et Viard son frère. »

Frideriqz, Théodoric, Videriqz et Henry qui paraissent à Fontenoy comme témoins des promesses du chevalier étaient les fils de Renard IV.

FRÉDÉRIC III

Fils aîné de Renard IV, Frédéric III devint comte de Toul après l'an 1118. Il épousa en premières noces Adelaïde, fille de Hugues d'Egesheim, neveu du pape Saint-Léon IX, et transmit ses titres de comte de Toul et seigneur de Fontenoy à l'aîné de ses fils, Frédéric IV.

FRÉDÉRIC IV

Frédéric IV, sire de Fontenoy, épousa Halvide de Lorraine, fille du duc Simon Ier et de Adelayde de Querfort, sœur de l'empereur Lothaire. Il ne laissa de cet illustre mariage qu'une fille nommée Béatrix qui prit le titre de Béatrix de Fontenoy. Il vivait encore en 1163 et mourut au retour d'un voyage qu'il fit en terre sainte.

§ III. — Maison de Lorraine (1)

MATHIEU DE LORRAINE

Mathieu de Lorraine, troisième fils du duc Mathieu Ier, devient comte de Toul et seigneur de Fontenoy par son mariage avec Béatrix de Fontenoy, fille unique de Frédéric IV, comte de Toul.

Il a de grands démêlés au sujet du comté avec l'évêque et le chapitre de Toul. Les difficultés cessent en 1181 grâce à l'arbitrage de Simon II, duc de Lorraine, son frère, de Simon de Commercy, de Henry, comte de Bar, et de Simon de Bourlémont.

Il meurt au château même de Fontenoy, d'où il est transféré dans l'église de l'abbaye de Clairlieu, près Nancy, pour y mêler ses cendres avec celles du duc Mathieu Ier, son père, fondateur de ce monastère.

FRÉDÉRIC V

Frédéric V, son fils, comte de Toul et sire de Fontenoy-en-Vôge, épouse Agnès de Commercy, et engage en 1202 son comté de Toul à Mathieu de Lorraine, évêque de Metz, pour la somme de 350 livres provenésiennes. En 1206, ce Mathieu, qui porte le titre de comte de Fontenoy, donne à l'église de Remiremont une rente annuelle de quarante

(1) Le quatrième duc héréditaire qui régna sur la Lorraine depuis Gérard d'Alsace fut Mathieu Ier. Il avait épousé Berthe, fille de Frédéric duc de Souabe et sœur de l'empereur Frédéric Barberousse. Il en eut au moins six enfants : Simon II, cinquième duc héréditaire ; Ferry qui régna quelques jours seulement après l'abdication de son frère ; Mathieu, Frédéric ou Ferry, Renaud et Thierry. Ce prince, que son ambition avait quelquefois porté à des actions dont il eut plus tard à se repentir, consacra les dernières années de sa vie à la pratique des devoirs religieux. Il mourut à l'abbaye de Clairlieu (1176) et fut inhumé dans l'église du monastère.

sols à prendre sur le minage (droit sur les grains qui se mesuraient à la mine) qui lui appartenait à Fontenoy, pour faire brûler une lampe devant l'autel de Saint-Romaric. (1).

Frédéric V prend la croix avec son frère Renard en 1214, et fait le voyage de Palestine avec plusieurs chanoines et bourgeois de Toul. Pour subvenir aux frais de ce voyage, on le voit engager de nouveau son comté à Renaud de Senlis, évêque de Toul, pour 250 livres, déclarant en outre qu'il ne tenait le comté de Toul que comme fief de l'évêché, et qu'il lui était échu à cause de Béatrix sa mère. Il eut trois fils : Eudes, Ferry et Erric.

EUDES Ier DE LORRAINE

D'après le P. Picard, Eudes de Lorraine, sire de Fontenoy et de Charmes, eut le comté de Toul après la mort de son père Frédéric. Le prince avait trois fils : Eudes II, Frédéric et Ulric ; le premier hérita de la terre de Fontenoy.

EUDES II DE LORRAINE

Eudes II de Lorraine, appelé aussi Oedon ou Verdon, comte de Toul, épouse en premières noces Ysabelle de Paroy, dont il a Ferry de Fontenoy (1269), et en secondes noces Gilles, fille de Vichard ou Richard, seigneur de Passavant.

Dans le cartulaire du Chapitre de Remiremont (2), on peut voir la vente de la terre d'Œilleville et de Juvaincourt faite par Oedon à Gérard de Fontenoy, chevalier. Le contrat est passé en présence de Ferry III, duc de Lorraine ; l'église de Remiremont participe pour moitié dans tous les droits et émoluments de justice (1268).

(1) Léon Louis.
(2) Tome II.

Il nous semble que ce Gérard de Fontenoy est le même que celui dont parle M. l'abbé Eugène Martin dans son intéressante monographie de Pulligny. Gérard de Pulligny, qui vivait en effet avant 1293, portait les titres de seigneur de Fontenoy, Pulligny en partie, Vauvillers, Ambiévillers... Sa petite-fille, Mahaut de Pulligny, morte en 1321, était encore dame de Fontenoy-en-Vosges, Trémonzey, Ambiévillers, Vauvillers.

A la mort de Eudes son mari, Gilles obtient en douaire une partie de la seigneurie de Fontenoy, et épouse Jean, fils de Ferry du Châtelet. Dans un titre (1) du mois d'avril 1285, Jean et Gilles sa femme déclarent qu'ils ont échangé le douaire que ladite Gilles avait de Verdon, comte de Toul, son premier mari, des forteresses, fiefs et hommes de garde de Charmes et de Fontenoy-le-Châtel, pour seize livrées de terre que Ferry III duc de Lorraine, son seigneur et frère, lui assigne au village de Vagney.

FERRY DE FONTENOY

Déjà, l'année précédente (1284), Ferry III avait acquis de Simonin de Rosières une partie de la seigneurie de Fontenoy, divisée alors entre plusieurs seigneurs copartageants. Ce dernier avait échangé au duc tout ce qu'il possédait à Charmes et à Fontenoy contre les terres de Rosières, Xoudailles, etc....., et de la sorte le duc de Lorraine Ferry III devenait possesseur de la plus grande partie de la seigneurie de Fontenoy.

Ferry, fils de Odon, comte de Toul, reçut alors en fief toutes ces acquisitions faites à Fontenoy ; et, en devenant le vassal du duc de Lorraine, il commença à porter le titre de Ferry de Fontenoy, auquel il pouvait d'ailleurs avoir droit comme possédant en héritage de son père une partie de la seigneurie.

---

(1) Tiré des documents sur l'histoire des Vosges. Tome VII.

Ferry de Fontenoy changea bientôt de suzerain. Le duc Ferry III voulant en effet récompenser Henry de Blâmont des services nombreux et signalés qu'il en avait reçus, lui fit don de la suzeraineté de tout ce qu'il possédait à Fontenoy. L'acte de donation est daté du 12 février 1285.

Il semble au premier abord qu'il y ait contradiction dans les dates : le duc de Lorraine paraît n'acquérir la partie de la terre de Fontenoy qui vient de Gilles qu'au mois d'avril 1285, et déjà on le voit d'autre part donner cette terre au mois de février de la même année. Mais la contradiction n'est qu'apparente ; il faut se rappeler en effet qu'en Lorraine l'année ne commençait qu'à Pâques : or, en suivant le calendrier actuel, ce mois de février 1285 correspondrait donc à notre mois de février 1286, ce qui donne alors un intervalle de dix mois entre l'acquisition et la donation.

Pour réunir entre ses mains toute la seigneurie, Henry de Blâmont acheta encore à Ferry de Fontenoy toutes les terres que celui-ci y possédait. On le constate sur une autre pièce où on lit ces paroles de Henry de Blâmont : « Ait aquesté et teigne par eschange de Ferry fils d'Odon conte de Toul, qui fu, tot quanque li diz Ferriz pooit et devoit avoir à Fontenoy et es appartenances. »

D'ailleurs Ferry conserva en fief tout ce qui à Fontenoy appartenait à Henry de Blâmont, car en 1289 le duc de Lorraine lui mande à lui et aux habitants de Fontenoy de faire hommage à Henry : « Je Ferris de Lorreingne et marchis, à Ferry de Fontenoy escuyer, à tous ceaulx qui tiennent des fiez de Fontenoy-le-Chastel, et aux bourjois, et aux proudomes de Fontenoy et de la chastellerie, salut et bone amour. Nous vous mandons et voulons que vous antrés en homaige et en la feautei nostre cheir cousin Henry signour de Blâmont ensi comme vous estiez tenus à nous pour raison de Fontenoy et de la

chastellerie, car nous li avons donnei lou fie à lui et à ses hoirs, à tenir à toujoursmai en fiei et en homaige de nous et de nos hoirs, etc. »

Quelques mois plus tard (mai 1290) il promet d'assigner à Henry de Blâmont 60 livres de terre outre 80 autres livres pour raison du fief de Fontenoy.

Une partie des terres de la seigneurie appartenait encore à Miles de Ronchamp, car au mois de mars 1295 on voit Ferry de Fontenoy lui mander d'entrer en hommage du duc de Lorraine pour son fief de Fontenoy.

Enfin, vers l'an 1266, nous trouvons dans l'*Histoire de l'Eglise de Saint-Dié*, par Mgr Sommier, un Jean de Fontenoy, Grand Prévôt de cette ville. « Jean de Fontenoy, selon Ruyr, fut d'abord chanoine de Saint-Dié, enfin élu évêque de Toul. Etant allé à Rome pour s'y faire consacrer, il y mourut, au rapport du même historien. »

§ IV. — Maison de Bourgogne

Au sujet de la translation de la seigneurie de Fontenoy dans la maison de Neufchâtel, Dom Calmet s'exprime ainsi : « L'on ne voit pas comment, ni précisément en quelle année la terre de Fontenoy, sortie de la maison d'un prince puîné de Lorraine, est entrée en celle de Neufchâtel dans laquelle cette seigneurie était déjà en 1456. »

Il suppose que celle de Neufchâtel obtint cette terre en même temps qu'elle s'établissait dans le duché de Lorraine, en conséquence des grands biens qui lui obvinrent et qui étaient situés dans ce pays. Thiébaut VIII de Neufchâtel, ajoute-t-il, eut plusieurs terres et notamment celle de Châté, du chef d'Alix de Joinville sa mère, fille de Henry seigneur de Joinville.

Nous nous permettrons de rectifier ici les suppositions de Dom Calmet, et nous comblerons même complètement

le vide qui sépare les années 1300 et 1456, et sur lequel il manquait totalement de documents historiques.

On a déjà vu au paragraphe précédent comment Henry de Blâmont fut mis en possession de la seigneurie de Fontenoy ; or, c'est par le mariage de Marguerite, sa fille, avec Jean de Bourgogne que la seigneurie changea de maison; mais avant de passer dans celle de Neufchâtel elle passa, comme on le voit, dans celle de Bourgogne.

On en a la preuve par une pièce du mois de mai 1296 (1): c'est la confirmation par Henry, sire de Blâmont, du don fait à Jean de Bourgogne, son gendre, de l'acquêt fait par échange sur Ferry de Fontenoy et de Charmes, à Fontenoy et à Xertigny.

JEAN Ier DE BOURGOGNE

Jean Ier de Bourgogne, qui avait pour frère Othon, était un des dix enfants que Hugues dit de Châlons avait eus d'Alix, comtesse de Bourgogne. Marié à Marguerite, fille de Henri de Blâmont, il en avait reçu toute la terre de Fontenoy.

Cette Marguerite de Blâmont, qui était dame de Fontenoy, s'intitulait aussi dame de Montagu ; et il est probable que ce fut elle qui eut à se plaindre de la population de Bains, car vers cette époque (1330), ce bourg, dépendant alors du Chapitre de Remiremont, fut réduit en cendres par ses gens.

On trouve en effet une pièce de 1333 dans laquelle le duc Raoul promet de faire rendre satisfaction au Chapitre par la dame de Montagu, dont les gens avaient incendié la ville de Bains (2). Cette dame de Montagu devant habiter au moins de temps à autre le château de Fontenoy, qui lui appartenait, certains esprits malveillants veulent voir

(1) Documents sur l'*Histoire des Vosges*.
(2) Léon Louis.

dans cette dévastation l'œuvre des habitants de Fontenoy, et prétendent d'autre part que les marques de sympathie que se sont toujours montrées les deux populations, ne suffisent pas à infirmer cette opinion. Quoi qu'il en soit, les habitants de Bains après un tel désastre reçurent probablement satisfaction complète.

Gollut parle comme il suit du mari de Marguerite de Blâmont : « Jean de Bourgogne qui, tant qu'il hat vescu, hat faict querelle pour ses partages, heut premièrement Montagu, Fontenoy, Choix, Chastellet, Buffard, Chiessy, Lièle. Puis il empeschat le roi de France pour s'accroistre; et par le moyen d'iceluy et de Robert duc de Bourgogne, en l'an 1292, Faverney lui fut doné. » Il était mort en 1303.

HENRY DE BOURGOGNE

Jean Ier eut pour fils Henry de Bourgogne, seigneur de Montagu, (1) de Fontenoy, etc..., lequel, marié à Isabeau, fille de Humbert, sire de Thoire et de Villars, eut deux enfants, Jean II de Bourgogne et Marguerite de Bourgogne.

JEAN II DE BOURGOGNE

Jean II de Bourgogne, seigneur de Montagu, de Fontenoy, d'Amance, etc..., prit part à la guerre que Robert, duc de Bar, soutenait en 1360 contre les Anglais. Ceux-ci, dit M. Léon Germain, avaient envahi la Champagne et pillaient le Barrois depuis l'année précédente ; au commencement du mois d'avril, le duc fit de grands préparatifs

---

(1) Il ne faut pas confondre cette localité avec une autre qui, à la même époque, donnait son nom à une branche considérable de la famille des anciens ducs de Bourgogne issus du troisième fils du roi Robert, fils de Hugues Capet. Cette dernière terre dépendait du château de Montaigu en Bourgogne (Saône-et-Loire), tandis que la terre et le château de Montagu, dont Jean de Bourgogne était le seigneur, se trouve près de Vesoul (Haute-Saône).

militaires. Le 10 avril, ajoute M. Servais, ce prince attendait à Saint-Mihiel un renfort que lui amenait Jean de Bourgogne. Le renfort formé d'une troupe de cinq cents glaives, devait être arrivé au plus tard le 14, car le duc de Bar était sur le point de livrer bataille aux Anglais.

Après la guerre, Robert déclare qu'il donne une rente à son « très chier et amey cosin Jehan de Bourgogne, damisel, pour causes de perdes de chivalx qu'il ait heu et soubtenuz on service qu'il lui ait fait en ceste présente année, en la guerre qu'il a contre les Anglais. »

La garnison du château de Fontenoy qui avait sans doute fourni son contingent à cette troupe de cinq cents glaives, allait bientôt reprendre les armes pour soutenir les prétentions de son seigneur à l'héritage du Comté de Bourgogne, succession récemment ouverte par la mort de Philippe de Rouvres, qui laissait une femme pour toute héritière.

Jean II descendait des anciens comtes et la conquête de ce vaste territoire ne pouvait manquer de le tenter; la loi salique lui servait de prétexte.

En peu de temps, il se rend maître de deux villes importantes Gray et Jussey. Dans cette dernière il entre en triomphe, « trompettes, corneurs et ménestrels sonnant à la fois les joyeuses fanfares de la victoire : une centaine de gentilshommes, chevaliers, écuyers et damoiseaux marchent à sa suite avec leurs hommes d'armes, sergents et varlets. »

Mais bientôt les Hauts Barons du comté se soulèvent contre l'usurpateur. C'est leur intérêt qu'une femme gouverne, car c'est le gage assuré de leur antique prépondérance.

Jean de Bourgogne ne put soutenir la guerre : bientôt délogé de Jussey, vaincu et abandonné de tout le monde, il fut contraint de renoncer à la couronne de Bourgogne.

A la fin de l'année 1373, se trouvant dans son château d'Amance, il y tomba malade et mourut le 6 décembre. Son corps fut transporté à Faverney et inhumé dans l'église de l'abbaye.

Marié à Marie de Châteauvillain, et en secondes noces à Marguerite, dame de Joinville, comtesse de Vaudémont, il n'avait eu d'autre enfant qu'un fils de sa première femme. Ce dernier étant mort en bas âge, Marguerite sa sœur devenait son héritière. Or Marguerite était mariée à Thiébaut VI de Neufchâtel; elle apporta dans cette maison tout son riche patrimoine. C'est ainsi que Fontenoy passa de la maison de Bourgogne dans celle de Neufchâtel.

§ V. — Maison de Neufchatel (1)

THIÉBAUT VI. (2)

C'est Thiébaut VI qui accorda aux habitants de Fontenoy une charte pleine de privilèges, en considération des services qu'il en reçut et de l'augmentation des fortifica-

---

(1) Fontenoy demeura un peu plus d'un siècle sous la dépendance des seigneurs de Neufchâtel. Il y a eu, dit Dom Calmet, deux maisons de Neufchâtel établies l'une en deçà, l'autre au delà du mont Jura, toutes deux du haut baronage dès leur origine, et qui ont soutenu leur grandeur jusqu'à leur extinction. On peut rapporter cette tige à Garnier qui vivait au temps de Charlemagne, lequel Garnier est fondateur de l'abbaye de Baume-les-Dames en Comté. L'on cite la maison de Neufchâtel comme l'une des plus considérables du comté de Bourgogne.

(2) Thiébaut VI avait pour aïeul Thiébaut IV qui fit avec les Français l'expédition d'Italie pour venger les Vêpres siciliennes (1281), et pour père Thiébant V, qui servit le roi Jean contre les Anglais. Un frère de Thiébaut V, du nom de Jean, servit au contraire le roi de Navarre Charles-le-Mauvais, contre le roi de France. Un autre frère, qui portait encore le nom de Jean, devint évêque de Nevers et de Toul, il fut nommé cardinal par le Pape Clément VII en 1385, évêque d'Ostie et de Vellétri, mourut à Avignon en odeur de sainteté le 4 octobre 1398, et fut enterré à la chartreuse de Villeneuve-les-Avignon.

tions de la ville. Il put constater le dévouement des habi tants, ainsi que l'ardeur qu'ils mirent au travail et la soumission qu'ils ne cessèrent de lui témoigner. Il ne fut pas ingrat et s'empressa de récompenser tant d'affection par la publication d'une charte d'affranchissement très libérale pour l'époque (1395).

Thiébaut VI était déjà marié à Marguerite de Bourgogne en 1361, car, ainsi qu'on vient de le voir, lorsque Jean II fit son entrée triomphale à Jussey, une centaine de gentilshommes l'escortaient ; or les historiens de cette ville citent en premier lieu parmi eux Thiébaut de Neufchâtel « son beau-frère ».

Six enfants naquirent de cette union, dont trois garçons : Thiébaut VII qui succéda à son père, Humbert, qui devint évêque de Bâle, Jean, seigneur de Montagu, d'Amance, etc., et trois filles, Catherine, Jeanne et Alix.

THIÉBAUT VII

L'année 1396 fut pour le château de Fontenoy une année de deuil. Sigismond, roi de Hongrie, venait d'implorer le secours des princes chrétiens : déjà en 1393 il avait vu son armée anéantie par les Turcs. Ceux-ci conduits par Bajazet étaient d'autant plus à craindre qu'ils menaçaient d'envahir la Hongrie.

C'est alors que l'élite de la chevalerie française vola sur les bords du Danube. A la tête des seigneurs français était le comte de Nevers Jean-sans-Peur, depuis duc de Bourgogne : Thiébaut VII, fils du seigneur de Fontenoy, marchait à sa suite. Cette campagne aboutit au désastre de Nicopolis (25 septembre 1396). A peine l'action était-elle engagée que Sigismond, saisi d'épouvante, s'enfuit avec ses troupes. Seuls les Français résistèrent, soutenant le choc formidable des Turcs, et faisant mordre la poussière à l'élite des soldats de Bajazet. Mais écrasés par le

nombre, ils succombèrent vaillamment ou furent faits prisonniers. Thiébaut VII fut relevé parmi les morts. Il laissait à Fontenoy une épouse éplorée, Alix de Joinville, dame de Châtel-sur-Moselle, et deux orphelins, Marguerite et Thiébaut. Son père Thiébaut VI vivait encore en 1407.

THIÉBAUT VIII

Thiébaut VIII fut marié en premières noces à Agnès de Montbéliard, dame de Marnai et d'Orbe, et ensuite à Guillemette de Vienne, dame de Bussières et de Port-sur-Saône. Du premier lit il avait eu Thiébaut IX et Jean. A ce dernier échut la seigneurie de Fontenoy.

JEAN DE NEUFCHATEL

Jean de Neufchâtel, seigneur de Montagu, de Marnai, de Fontenoy et de Risnel, fut conseiller et chambellan du roi Charles VII et du duc de Bourgogne Philippe-le-Bon, lieutenant général au duché et comté de Bourgogne, et capitaine de la ville et comté de Corbeil. Il épousa Marguerite de Castro, cousine du roi de Portugal et fille de Jean de Castro et de Jeanne de Lancastre. Il eut de ce mariage : 1° Philippe, seigneur de Fontenoy ; 2° Ferdinand ; 3° Charles, archevêque de Besançon ; 4° Jean, seigneur de St-Aubin, et quatre filles.

Jean de Neufchâtel nous apparaît comme le type du vrai guerroyeur ; tantôt heureux, tantôt malheureux dans ses entreprises, il n'a qu'un but, s'enrichir, lui et ses soldats, du butin pris sur l'ennemi.

Tout d'abord, on le voit aux prises avec l'évêque de Metz, Raoul de Coucy, et après force incursions et dévastations de part et d'autre, les deux adversaires signent le 5 février 1403, un traité de paix par lequel ils prennent l'engagement solennel de ne plus se faire aucun dommage, ni rien réclamer pour « prise de gens et de bestes, d'hommes tués,

de feux boutés, d'églises arsées et détruites, de murs de bonnes villes et forteresses abattues, de femmes efforciées et ravies. »

Il y est stipulé aussi en particulier que les gens d'Epinal ne pourront plus rien réclamer contre les gens de Jean de Neufchâtel (1).

C'est qu'en effet vers cette époque la sympathie était loin d'exister entre les deux populations. On peut le constater dès l'année 1400, par une lettre de Jean de Vergey, seigneur de Champlite, à Jean Gaulois de Jussey. Il lui ordonne d'aller lui-même à Fontenoy enjoindre aux habitants de laisser passer sans molestations certains bourgeois d'Epinal qui, munis d'un sauf-conduit, se rendaient à Dôle trouver le duc de Bourgogne.

« Et premier, lui écrit-il, allez au chastel de Fontenoy leur dire et desfendre de par mondit seigneur sur certaine paine et prier de par nous à tous autres ausquelz desfence en appartient que vous, de par mon seigneur de Bourgoigne et de par nous, leur deffendez et faites inhibition que ès dits d'Epinal ne attentient ne ne faisient oppression, c'est assavoir prinse de corps ou autrement. »

Il se défie tellement des sentiments des habitants de Fontenoy à l'égard de ceux d'Epinal qu'il réitère sa recommandation à la fin de la lettre : « Et en ce ne faictes faulte sur tant que vous doubtez et courrousiez mondit seigneur ne nous aussi. »

C'est pendant le cours de cette guerre avec l'évêque de Metz, Raoul de Coucy, que Jean de Neufchâtel fit prisonnier Jean Ier de Blâmont (2).

Malgré la clause formelle du traité de 1403 qui défendait

---

(1) Archives de la Ville d'Epinal EE. 3.

(2) Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine.

aux gens d'Epinal de molester à l'avenir la population de Fontenoy, les deux villes furent bientôt de nouveau en guerre.

En 1432 on voit un Henri Vallée, qui était châtelain ou gouverneur de Fontenoy, soutenir une guerre contre les quatre gouverneurs d'Epinal (1).

En 1441 Jean de Neufchâtel, seigneur de Fontenoy, réclame à ces quatre gouverneurs la reddition d'un maréchal « son homme, lequel est esté consentant d'un cas criminel, par quoy il a convenu avoir grace de Monseigneur le duc de Lorraine, laquelle y devoit paier avec XX escuz qui luy devait pour acort fait loing temps a. »

C'était déjà la troisième ou la quatrième lettre que le seigneur de Fontenoy envoyait à Epinal au sujet de ce maréchal coupable d'homicide. « Sur ce, ajoute-t-il, m'avez rescript qu'il a plusieurs mareschalx en la ville d'Epinal, par quoy proprement ne povez savoir lequel c'est. Si vous prie et requiert une foys pour touttes que vous me veuilliez délivrer et rendre Mengin, filz de feu Watherin, de Dommay devant Dompaire, mon homme et mareschal, liège, de morte-main, et serve condition,.... »

L'affaire ne dut pas s'arranger selon le désir de Jean de Neufchâtel ; la guerre fut déclarée, car on voit, au 27 avril de l'année suivante, Thiébaut Dorsain, écuyer, châtelain de Fontenoy-en-Vosges, signer la paix au nom de son seigneur Jean.

C'est de cette paix signée entre les habitants d'Epinal et de Fontenoy qu'il est question dans une lettre de paix du 7 juin 1444, entre Jacques de Juxey et l'Université (la communauté) d'Epinal. Il y est dit que les gouverneurs et l'université de cette ville firent « plusieurs dommaiges

(1) Documents sur l'histoire des Vosges.

à Fontenoy-en-Vosges en corps d'hommes, buefs, chevaulx, berbis, » et cela depuis de longues années.

Les dégats n'étaient, comme on le voit, que des représailles « à cause de plusieurs biens et chaptels receptés et menés à Fontenoy du temps des guerres » de l'évêque de Metz Raoul de Coucy avec Jean de Neufchâtel. Epinal verse deux cents florins d'or du Rhin à titre de dommages. (1).

PHILIPPE DE NEUFCHATEL

La vie de Philippe de Neufchâtel correspond à une des époques les plus agitées dans l'histoire de la Lorraine.

Il fut pour ainsi dire sans cesse sous les armes, d'abord à la suite de son oncle Thiébaut, seigneur de Châtel, qui chercha, mais inutilement, à s'emparer d'Epinal, et ensuite sous les ordres de Charles-le-Téméraire.

Loin d'agrandir son domaine dans les Vosges, Thiébaut le vit presque complètement disparaître. Il ne lui resta bientôt plus que Châtel, qui était bien approvisionné et bien fortifié, mais qui, cependant, ne tarda pas à être assiégé et pris par les troupes lorraines. Vingt-quatre heures après la levée du siège, l'armée lorraine victorieuse se retirait à Charmes, et Thiébaut de Neufchâtel arrivait avec un secours de huit mille hommes.

Philippe, seigneur de Fontenoy, dit la chronique lorraine, marchait en tête de cette armée avec plusieurs gentilshommes bourguignons. Leur arrivée trop tardive ne fit qu'exciter les regrets des défenseurs de Châtel, et quand « les dits seigneurs de Bourgogne virent que le siége levé estait, à peu qu'ils ne furent enraigiés » (enragés), 1471.

---

(1) Archives de la ville d'Epinal. E E. 3.

Nicolas, duc de Lorraine, venait de mourir (1473), et Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, abusant de la jeunesse de René II, nouveau duc de Lorraine, l'amena tout d'abord à former avec lui un ligue offensive et défensive. René II se flattait bien d'avoir, par cette alliance, assuré la tranquillité de ses Etats. Mais ce traité ne fut pas de longue durée. Les troupes bourguignonnes qui accompagnaient leur duc, alors qu'il traversait la Lorraine pour conduire à Dijon le corps de son père, resté en dépôt à Bruges, ne laissaient aucun repos aux gens de la campagne avec leurs allées et venues continuelles (1474). Les soldats s'imposaient chez le pauvre paysan, ne payaient rien, le maltraitant s'il s'avisait de leur adresser quelques réclamations ; non contents de prendre leur nécessaire, ils rançonnaient et dépouillaient leurs hôtes. Leur arrivée était regardée comme un fléau ; à peine une de ces bandes était-elle signalée que tous les villageois se réfugiaient dans les églises et s'y défendaient avec plus ou moins de succès (1).

René II, édifié sur la conduite de son allié Charles le Téméraire, qui ne faisait rien pour arrêter le pillage de ses soldats, accepte bientôt secrètement les propositions d'alliance venant de l'archiduc d'Autriche Sigismond, des cantons suisses et de plusieurs autres villes d'Alsace qui voulaient se prémunir contre les projets ambitieux de Charles. Peu après René II contracte une nouvelle alliance avec Louis XI.

La garnison de Fontenoy, qui était bourguignonne, ne pouvait manquer de prendre part à ces désordres. En 1474 on voit Philippe de Neufchâtel passer à Epinal avec ses gens, et accepter huit quartes de vin présentées par la

1. Digot.

ville, qui voulait probablement, par cette politesse forcée, détourner ses soldats du pillage. (1) L'année suivante les Spinaliens sont encore inquiets des allées et venues de la garnison de Fontenoy, car un nommé Chappel, de Harol, envoyé par eux, revient bientôt leur donner des nouvelles de M. de Fontenoy et de ses gens.

Cependant défense est faite par René II aux soldats bourguignons de traverser la Lorraine et de séjourner dans aucune des places fortes de Neufchâteau, Epinal et Darney ; puis fatigué de ces hôtes importuns il leur déclare la guerre (1475).

On sait quel en fut le résultat : vaincu par les Suisses, alliés de René II, à Granson et à Morat, Charles le Téméraire vint mettre le siége devant Nancy.

Or pendant que le duc de Bourgogne assiégeait la capitale de la Lorraine, des seigneurs retournaient souvent du camp de Nancy en Bourgogne ou venaient de Bourgogne au camp (2).

Les capitaines commandant les places du duché de Lorraine n'étant pas assez forts pour attaquer l'armée bourguignonne, ne restèrent cependant pas inactifs. Vautrin de Wisse, gouverneur d'Epinal, parcourut plusieurs villages qui obéissaient au duc de Bourgogne et y fit des razzias importantes en hommes et en butin.

Le 30 novembre 1476, il apprend que deux seigneurs du parti du Téméraire, MM. de Conches et de Rivière, avaient quitté le camp de Nancy pour retourner dans leur pays, et qu'assez bien escortés, ils étaient arrivés au village de Damas-devant-Dompaire. Aussitôt il monte à cheval, et suivi de deux cents cavaliers, il leur donne la chasse.

---

(1) Archives de la ville d'Epinal CC. 18.

(2) *Les anciennes guerres de Lorraine dans les Vosges*, par Ch. Charton.

A quelque distance de Damas, il se renseigne près d'une bonne femme : Rivière et Conches sont partis la veille de ce village se dirigeant sur Fontenoy-le-Château, où se trouve une garnison de leur nation.

Ce contretemps ne décourage pas Wisse. Il se munit de bons guides, prend la route de Fontenoy, chevauche toute la nuit, faisant un grand détour dans les bois et, malgré le froid et la neige, arrive au delà de Fontenoy deux heures avant le jour. « Là, dit la chronique lorraine, mirent leur embuscade en bonne ordonnance prenant St-Nicolas en aide. Quand ils vanront, disaient les soldats de Wisse, en parlant des Bourguignons, ils seront tous nostres : nous les enclorrons devant et derrière, esbahys seront, ils ne se défendront mye. »

Le hasard déjoua les calculs du brave capitaine.

A la pointe du jour, il voit venir sur la route deux paysans qui se rendent à Fontenoy. Wisse, par mesure de prudence, veut les faire arrêter. Les Lorrains parviennent à en saisir un ; l'autre se sauve dans les bois et gagne la ville, où il trouve MM. de Rivière et de Conches prêts à partir avec leur suite. Son premier soin est de leur raconter son aventure, ajoutant que les Lorrains sont en si grand nombre qu'il y aurait péril pour eux à risquer une rencontre.

A cette nouvelle, l'alarme se répand dans Fontenoy. Les Bourguignons restent et font fermer les portes. Les bourgeois craignant une attaque, garnissent leurs remparts de pierres et de canons.

Ces faits se passaient le 2 décembre 1476 : le froid était très vif, et les Lorrains attendirent vainement les Bourguignons. Une femme qui sortait de Fontenoy, fut prise et questionnée par Vautrin de Wisse, qui apprit d'elle la détermination de l'ennemi. Le capitaine se décida à lever le pied, mais avant de partir il prit plaisir à faire piller les villages de « Fontenoy-la-Velle, Menou, Selancourt, Saint-

Rémy, Saint-Loup ; vingt ou trente prisonniers prinrent, du bestialz moult largement, audit Epinal l'ammenérent, plus de trois cents pièces lesdits les butinèrent, grands et petits chacun en eut argent. »

Huit ou dix jours après, la garnison de Fontenoy, formée de Bourguignons, de Gascons et de Picards, prenait sa revanche. Conduite par un guide lorrain, elle battit les environs de Bains, de Dompaire, de Girancourt et des Forges, village voisin d'Epinal. Elle les ravagea, fit main-basse sur les hommes et sur les bestiaux, et reprit satisfaite la direction de Fontenoy.

Les femmes des Forges, vêtues de robes déguenillées, accoururent tout éplorées à Epinal pour se plaindre de cette dévastation, et détaillèrent les mauvais traitements qu'elles avaient essuyés, ainsi que leurs maris et leurs enfants. Leurs lamentations et leur triste état émurent profondément Wisse et ses officiers. La poursuite des Bourguignons est décidée à l'instant même. Bourgeois et soldats prennent les armes. On ne laisse plus que quelques hommes à Epinal pour en garder les portes, et on s'élance sur les traces de la garnison de Fontenoy. Les chemins sont hérissés de neige et de glaçons ; le froid est intense, la marche fatigante et pénible. Mais des Lorrains ne reculent jamais.

Ils atteignent les Bourguignons à une lieue et demie en deçà de Fontenoy. Les Bourguignons étaient campés dans une prairie le long de laquelle on avait tout fraîchement creusé un fossé assez profond. On voyait encore sur place les pelles et les brouettes qui avaient servi à ce travail. Cet espèce de retranchement n'arrête point les Lorrains. Ils le franchissent après avoir invoqué St-Goëry, patron du Chapitre d'Epinal, se précipitent impétueusement sur l'ennemi, l'attaquent à coups de piques, de hallebardes et lui tuent beaucoup de monde.

Dans la mêlée se trouva pour son malheur le traître qui avait servi de guide aux Bourguignons. Il portait sur son chapeau la croix de St-André. Voyant les Lorrains vainqueurs, il l'arracha et la foula aux pieds en leur disant : « Dieu vous a icy admenez ; les Bourguignons nos tormentent et n'osons en nos maisons demourer. »

Cet homme, qui du reste avait la plus mauvaise réputation, était celui que les Lorrains désiraient surtout prendre. En vain il cherche à se justifier ; son procès est bientôt fait ; Wisse le condamne à mort. On le pendit à l'arbre le plus voisin comme convaincu d'avoir trahi son prince et son pays.

Quelques jours après, Vautrin de Wisse sortait d'Epinal avec cinq cents hommes et allait se joindre à l'armée de René II qui était sur le point de livrer bataille à Charles le Téméraire. Philippe de Neufchâtel marchait à la suite de ce dernier.

Mais arrêtons-nous un instant pour contempler ces braves Lorrains s'élançant au combat et invoquant St-Nicolas, le grand patron de la Lorraine, ainsi que St-Goëry, celui de la ville d'Epinal, qu'ils sont chargés de défendre. C'est dans leur foi et dans leur piété qu'ils puisent le principe de leur patriotisme et de leur courage. Au matin de la bataille qui doit décider du sort de la Lorraine, on voit encore les vaillantes troupes du duc René II assister avec lui à la sainte messe, et, ajoute la chronique, « c'était plaisir à ce voir. »

Le spectacle n'est pas moins touchant au moment même de l'action : tous se prosternent pour recevoir l'absolution du prêtre. « Comme tous ensemble estoient et que nul ne se mouvoit; ung prestre subitement ung serpellis vestit, ung estoille (étole) en son col mit; et montant sur ung petit hault, tous le regardoient, prit une hostie, en ses deux mains tenoit, commença à remonstrer grands et pe-

tits disant : Vous tous, Messeigneurs, que icy estes venus, c'est pour ce jeune duc que icy voyez, à qui le duc de Bourgogne grand tort luy faict, de luy vouloir oster son pays, lequel de droict et de succession, par droict de ligne, appartient à ce jeune prince. Et pourtant, Messieurs, je vous advertis que vous ayez bonne foy et espérance en Dieu notre Rédempteur, duquel voyci la remembrance, que ayez tous contrition de tous vos péchiez, en lui criant mercy ; veu qu'estes tous venus à juste et léable querelle. Que si tous mourient, ce que Dieu ne veille, car Dieu ayde toujours aux siens, tous sauvez seriens.....

« Quand il eut en bonne dévotion et en toute humilité remonstré, tous se sont mis à genoul, ont joinct les mains vers le ciel, tous une croix sur terre ont faict, et tous l'ont baisez. »

On était au 5 janvier 1477, et pendant que Charles le Téméraire tombait, d'après la légende, sous la rude épée de Claude de Beaumont, châtelain de Saint-Dié, Philippe de Fontenoy était fait prisonnier.

Le cadavre du duc de Bourgogne était resté sur le champ de bataille et y avait passé la nuit qui suivit le combat ; aussi, lorsqu'on le releva, il était méconnaissable. René l'ayant fait transporter à Nancy voulut s'assurer de l'authenticité du cadavre : il fit venir deux seigneurs bourguignons prisonniers de guerre : M. d'Avricourt, seigneur de Châtel, et Philippe de Neufchâtel, seigneur de Fontenoy.

« Il les mena, dit la Chronique lorraine, voir le duc de Bourgogne, pour veoir s'ils le cognoistroient ; en la chambre il entra le premier, la teste desfula. Quand lesdits seigneurs le virent, à genoulx se mirent : Hélas ! dirent, voicy nostre bon Maistre et Seigneur ! hélas ! nous avons tout perdu, à la malheure que jamais fut conseillé d'avoir esté venu en Lorraine pour ceste guerre mener. »

Philippe de Neufchâtel a bien raison de s'écrier

devant le cadavre de son seigneur le duc de Bourgogne qu'il a tout perdu, car, outre la somme considérable qu'il doit payer pour sa rançon, il voit bientôt toutes ses possessions tomber entre les mains de René II.

Dès le 27 janvier 1477, le duc de Lorraine signifie aux habitants de Fontenoy qu'ils cessent d'être les sujets des ducs de Bourgogne. Il réduit sous son obéissance « la place, ville, terre et seigneurie de Fontenoy-en-Vosges, laquelle en obéissant à Messire Philippe de Neufchâtel, seigneur dudit Fontenoy, prisonnier de guerre, avait tenu le party de feu son oncle ».

René se montre cependant plein de générosité et de grandeur d'âme : au lieu de traiter la ville en pays conquis, il lui envoie au contraire la confirmation de tous les droits et privilèges dont elle a joui jusqu'alors.

Les archives de la ville d'Epinal, nous apprennent que Philippe de Neufchâtel s'arrêta quelques jours dans cette ville et y reçut « le bailly de la Comté » (Franche), envoyé par le duc de Lorraine pour traiter avec lui de certaines affaires concernant Fontenoy (1).

C'est à la suite de cette entrevue que Philippe obtint la charte précédente qui, en même temps qu'elle maintenait aux bourgeois de Fontenoy leurs anciens privilèges, lui rendait toutes ses possessions, sauf à dépendre désormais du duché de Lorraine.

Le 20 août 1477, Marie de Bourgogne donnait sa main et son brillant héritage à l'archiduc Maximilien, fils aîné de l'empereur Frédéric III. Or Fontenoy, ayant été, l'année même, détaché de cet héritage par la force des armes, pouvait exciter les revendications du nouveau duc de Bourgogne ; mais dans le traité ou plutôt dans l'accord intervenu l'année suivante entre René II et Maximilien

(1) CC. 21.

pour régler leurs possessions respectives, celui-ci en reconnaît la jouissance au duc de Lorraine. Il y est dit « que le Sieur de Fontenoy recognoisse le Fief dudit Fontenoy du susdit duc de Lorraine, à la reprinse et recongnoissance duquel il sera au plustost par ledit Sieur admis et receu, en estant de ce requis » (1).

Philippe ne pouvait tarder de se rendre à la cour de René pour lui jurer foi et hommage ; aussi, un jour de la même année 1478, on le voit passer et repasser à Epinal, escorté d'une troupe de soixante compagnons et se dirigeant sur Nancy. Tous ses gens sont hébergés aux frais de la ville (2).

La copie de la charte qui rend à Philippe de Neufchâtel la seigneurie de Fontenoy se trouve sur un vieux parchemin aux archives communales de Fontenoy avec la date du 27 janvier « mil quatre cens soixante et seze », (a. s.)

FERDINAND DE NEUFCHATEL

Philippe de Neufchâtel mourut sans avoir contracté d'alliance. Le duc de Lorraine avait réservé qu'à sa mort toute la seigneurie de Fontenoy rentrerait dans le domaine ducal ; mais, en 1498, Ferdinand, son frère et son héritier, se rendit à Nancy supplier le duc René II de lui en laisser la jouissance. René, avec sa bonté habituelle, accéda à cette demande par un édit du 30 septembre 1498, et c'est ainsi que Ferdinand de Neufchâtel, seigneur de Montagu, de Marnai, d'Amance, etc., redevint seigneur de Fontenoy.

De son premier mariage, qui eut lieu en 1458 avec Madeleine de Fénétrange, fille de Jean seigneur de Fénétrange et maréchal de Lorraine, il eut : 1° Marguerite, mariée en 1478 à Henri, comte de Thierstein ; 2° Anne de Neufchâtel, dame de Fontenoy. Marié en secondes noces

(1) Dom Calmet, *Preuves*.
(2) Archives de la ville d'Epinal, CC. 22.

le 26 janvier 1498 à Claudine de Vergi, il n'en eut que deux filles, Anne et Antoinette. Il contracta un troisième mariage le 18 octobre 1514, avec Etiennette de la Baume, dont il n'eut point d'enfants.

§ VI. Maison de Dommartin (1)

GUILLAUME DE DOMMARTIN

Ce fut Anne de Neufchâtel, dame de Fontenoy et deuxième fille de Ferdinand, qui porta cette terre dans la maison de Dommartin par son mariage avec Guillaume de Dommartin.

Ce seigneur combattit vaillamment en Italie aux côtés du duc de Lorraine. On sait, en effet, qu'au mois de mars 1509 le jeune duc Antoine quitta ses états pour suivre le roi de France Louis XII dans son aventureuse expédition d'Italie. Or Fontenoy dut fournir son contingent d'hommes de guerre pour cette campagne, ainsi qu'il ressort d'une note payée au commencement de l'année 1509 à un messager envoyé à Fontenoy pour avertir le seigneur du lieu de se tenir prêt en armes si le bailli d'Allemagne le demandait. (2). L'ordre arriva bientôt, et Guillaume de Dommartin partit, à la tête de ses gens, grossir les troupes du duc Antoine. Le 14 mai il se signalait, comme tous les autres seigneurs ses compagnons d'armes, à la fameuse bataille d'Agnadelle (3). Il rentra au château de Fontenoy dans le courant de l'année 1510.

Guillaume de Dommartin fut tué en 1525. Sa veuve, Anne de Neufchâtel, vivait encore en 1528 ; on voit son

(1) Dommartin-sur-Vraine, village situé dans le canton de Châtenois (Vosges), était une baronnie très ancienne, dont les premiers seigneurs, gentilshommes de nom et d'armes, ont possédé les plus hautes charges de l'Etat et les principales dignités de l'Eglise. C'était une maison très illustre de l'ancienne chevalerie lorraine.

(2) Arch. de la Meurthe, B. 2496.

(3) Dom Calmet.

nom apposé au bas d'un accord fait entre les deux communautés de Fontenoy-le-Château et de Fontenoy-la-Côte, au sujet de certaines forêts (1).

LOUIS DE DOMMARTIN

Fils de Guillaume, Louis de Dommartin porta les titres de baron et de comte de Fontenoy.

Marié à Philippe de la Marck, il en eut Diane de Dommartin qui, en 1572, était déjà dame de Fontenoy.

Le Chapitre de Remiremont eut presque successivement deux abbesses de cette illustre famille. La première, Agnès de Dommartin, ne jouit que trois ans des avantages de la crosse ; elle mourait le 11 août 1508. La seconde en jouit encore moins, ayant résigné sa charge en faveur de Marguerite d'Haraucourt (1524). L'abbé Didelot prétend qu'elles étaient l'une et l'autre filles de Louis de Dommartin, mais la comparaison des dates nous porte à croire qu'elles en étaient plutôt les sœurs.

L'animosité et la rivalité que nous avons constatées précédemment entre les deux populations de Fontenoy et d'Epinal, entre leurs gouverneurs et seigneurs respectifs, ont complètement disparu au commencement du XVIe siècle. On pourra en juger par les citations suivantes qui montrent la générosité avec laquelle les quatre gouverneurs spinaliens recevaient le seigneur de Fontenoy chaque fois qu'il passait dans leur ville.

1506. — MM. de Fontenoy, de Verdun et Ch. d'Arracourt arrivent ; on leur offre du vin.

1510. — MM. de Fontenoy, de Frenelle, de Bazoilles et autres s'arrêtent en allant à Remiremont ; on leur offre du vin.

1511. — MM. de Fontenoy et d'Ubexy passent ; on leur offre du vin.

(1) Arch. comm. de Fontenoy. DD. 8.

1516. — MM. de Fontenoy et de Frenelle soupent chez l'abbesse du Chapitre de St-Goëry.

1517. — MM. de Fontenoy, de St-Antoine, de St-Epvre passent en revenant de Remiremont ; on leur présente du vin à deux gros la quarte.

1522. — Vin présenté au bailli, à M. de Fontenoy, à Louis de Lescu et à Millot de Thermes en revenant de Fontenoy.

1522. — Vin présenté à M. de Fontenoy et à un gentilhomme.

1544. — Présent de vin au bailli des Vosges, au baron de Fontenoy et à M. de Launoy « quant il fust icy pour faire la bonne chier a près de Ma dames La baisse. » (Quand ils vinrent ici pour faire bonne chère chez Madame l'Abbesse.)

1546. — Le baron de Fontenoy vient trouver l'abbesse du Chapitre St-Goëry. On lui offre du vin à trois gros la quarte.

1554. — Mesdames de Fontenoy et de Lamois viennent voir l'abbesse du Chapitre. On leur offre du vin à trois sols la quarte (1).

La cause d'un tel rapprochement entre les deux villes venait surtout de ce que Fontenoy était redevenu lorrain.

En 1516, on voit même la garnison d'Epinal se mettre en route pour repousser un ennemi qui menace Fontenoy. Une pièce des archives (2) nous montre en effet une dépense de sept livres six gros « quant on allyt a devant de nos ennemis quant le doyen de Remiremnnt vint icy aviser que nos ennemis s'en venoient pranre Remiremont ou Fontenoy. »

Cet ennemi n'était autre sans doute que le bâtard de

(1) Archives de la Ville d'Epinal, passim.

(2) Item. CC. 38.

Chamilly, seigneur franc-comtois, qui, grisé par le succès de la prise de Conflans-en-Bassigny, dépendance du duché de Lorraine, ne rêvait rien moins que de soumettre Fontenoy ou Remiremont à une contribution de guerre. Mais les téméraires entreprises de l'aventurier furent arrêtées par le parlement de Dôle, qui, sur les plaintes du duc Antoine de Lorraine, l'obligea à restituer aux bourgeois de Conflans les 1500 écus qu'il en avait reçus.

La mort de Louis de Dommartin est antérieure à l'année 1564, puisque Nicolas de Dommartin paraît sur une pièce des archives communales de Fontenoy comme tuteur de Diane de Dommartin (1), et le mariage de celle-ci avec Charles-Philippe de Croy nous amène à parler de la maison de Croy-d'Havré.

§ VII. — Maison de Croy-d'Havré (2).

JACQUES DE CROY

Signalons d'abord un Jacques de Croy qui vingt ou trente ans avant le mariage de Diane de Dommartin portait déjà le titre de Seigneur de Fontenoy. Petit-fils de Jean de Croy, seigneur de Rœux, il devint seigneur de Fontenoy vers 1550 par le mariage qu'il fit avec Anne d'Hénin, dame de Fontenoy. Et cependant à cette époque nous venons de voir Louis de Dommartin porter le même titre. Pour expliquer une telle anomalie, nous croirions volontiers qu'une partie de la terre de Fontenoy fut vendue à la famille d'Hénin-Liétard; cela semble d'autant plus vraisemblable qu'il existe à Fontenoy toute une vaste prairie

(1) M. Bretagne dans les *Mémoires d'Archéologie* fait remonter sa mort avant 1555, son exécuteur testamentaire faisant pour Diane, à cette date, la reprise de la terre de St-Julien.

(2) Croy est un village de la Picardie à quelques kilomètres d'Amiens, et c'est de ce village que la maison de Croy dans les Pays-Bas a tiré son nom. Henry IV érigea ce village en duché en 1595 en faveur de Charles de Croy duc d'Arschot.

connue encore sous le nom de Prés-Liétard et qui devait faire partie des terres attribuées à cette famille.

De son mariage avec Anne d'Hénin, Jacques de Croy eut un fils nommé Antoine qui mourut sans postérité. Il est probable qu'à la mort de cet Antoine de Croy les terres qu'il possédait à Fontenoy furent achetées par la famille de Dommartin, car aucun de ses héritiers ne porte le titre de seigneur de Fontenoy.

CHARLES-PHILIPPE DE CROY-D'HAVRÉ

Charles Philippe de Croy, fils posthume de Philippe II et d'Anne de Lorraine, fille du duc Antoine, fut ambassadeur d'Espagne à la diète de Ratisbonne. Il était chevalier de la Toison d'or et fut créé prince du St-Empire par l'empereur Maximilien, le jour même de son couronnement à Aix-la-Chapelle (1586). Rodolphe II le confirma dans cette dignité à la diète de Ratisbonne par un autre diplôme daté du 6 août 1594.

Nous avons vu que le comté de Fontenoy passa de la maison de Dommartin dans celle de Croy-d'Havré par son mariage avec Diane de Dommartin.

Le prénom de celle-ci, emprunté à une divinité payenne, indique chez ses parents un penchant prononcé pour la Renaissance. Diane ne démentit pas cette noble tradition, car les constructions qu'elle fit édifier témoignent de son goût éclairé pour les arts.

Une pièce des archives de Fontenoy nous montre que Diane aurait été mariée une première fois en 1566, à l'âge de treize ans, avec le Rhingrave Jean-Philippe, ce qui porterait la date de sa naissance à l'année 1553.

Après la mort de son premier mari, tué à la bataille de Moncontour (1569). Diane s'unit l'année suivante (1570) à Charles-Philippe de Croy. Ce prince était très riche et Diane l'était également ; elle possédait des terres consi-

dérables : Fontenoy, Fénétrange, Thicourt, Saint-Julien, Ogéviller, Neuviller, etc... Le marquis d'Havré et sa femme possédaient aussi un hôtel à Nancy ; il figure sur le plan de cette ville publié par La Ruelle en 1608, sous le n° 20 de l'ancienne rue des Comptes ; sa place est occupée aujourd'hui par la maison portant le n° 8, rue Callot.

A 6 kilomètres environ à l'est de la ville de Mons existe encore le château d'Havré. Il a été rebâti en 1603 avec magnificence par Charles-Philippe de Croy et Diane de Dommartin, sur les ruines du château précédent, que le duc d'Anjou avait pris et dévasté en 1578. Sur le plafond de la salle d'armes, on voit représentées, sculptées et peintes, les armoiries des familles alliées à celles d'Havré et de Dommartin, avec leurs noms inscrits au-dessous (1).

Diane survécut à ce mari, mort en 1613 ; mais on ne connaît ni la date de son décès, ni le lieu de sa sépulture ; elle vivait encore en 1621. Son mari fut enterré à Fenétrange.

Quatre enfants naquirent de leur mariage : Charles-Alexandre, Ernest, Dorothée (seconde femme de son cousin Charles, duc de Croy et d'Arschot) et Chrétienne, épouse du Rhingrave Philippe Othon, comte de Salm.

Les guerres continuelles de Charles-Quint avec la France ne pouvaient manquer de faire sentir leur contrecoup en Lorraine, et de causer un préjudice considérable à Fontenoy et aux environs. On voit en effet aux archives communales (2) une requête des habitants, adressée au premier mari de Diane de Dommartin, le Rhingrave baron et seigneur de Fontenoy, exposant que, lors du passage des Espagnols, ils ont été « à peine de vie » contraints de faire des frais se montant à 500 fr., tant pour la confec-

(1) Tiré des *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine* (1881).

(2) EE. 1.

tion des ponts que pour munitions aux dits Espagnols ; et que, suivant traité, les habitants de Fontenoy-la-Côte doivent leur rembourser le tiers de cette somme. Or la communauté de la Côte se refuse à payer quoi que ce soit. Pour éviter tout danger, querelle, haine et procès, lesdits habitants de Fontenoy-le-Château supplient leur baron d'intervenir amiablement pour que ceux de la Côte payent le tiers des cinq cents francs ci-dessus.

Cette requête, qui n'est pas datée, doit être attribuée à une année postérieure à 1566, époque du premier mariage de Diane de Dommartin. A quels événements rapporter l'origine de ce différend, nous ne pouvons faire que des conjectures. En 1552, Charles-Quint s'était avancé avec une armée formidable pour faire le siège de Metz ; mais, comme il échoua, c'est probablement lors de leur retraite que les troupes espagnoles passèrent à Fontenoy, regagnant leurs quartiers en Franche-Comté. La crainte de se voir surprises dans leur fuite les poussait à se montrer intraitables et à imprimer la terreur pour obtenir ce qui leur était nécessaire, afin de regagner la Bourgogne. En 1573 Fontenoy subit encore des passages de troupes espagnoles pendant les mois de mai et de juin ; mais cette fois la ville d'Epinal participe de moitié aux frais occasionnés (1).

De 1587 à 1594 la Lorraine eut beaucoup à souffrir des guerres de religion ; le pays fut sans cesse parcouru par les bandes des armées protestantes qui combattaient la Ligue, au nom du roi de Navarre, semant les ruines et le carnage dans les campagnes. Charles III, duc de Lorraine, se multipliait pour résister à ce torrent envahisseur, aidé et soutenu par les armes du duc de Guise.

Après sept années de guerre, la conclusion du traité de

(1) Arch. Ville d'Epinal. CC. 95.

St-Germain-en-Laye (1594) ne rétablit pas immédiatement la tranquillité dans le pays, et les soldats, que la guerre faisait vivre depuis plusieurs années et qu'on licencia tout-à-coup, se mirent à parcourir et à piller les campagnes. La ville d'Epinal elle-même était sur le qui-vive, comme on peut en juger par une note payée à un messager du nom de Jean Digney, qu'on envoie à Fontenoy pendant le cours de l'année 1589 « pour s'assurer où sont les gens de guerre » (1).

Pendant que la Lorraine était ainsi agitée, la Franche-Comté ne l'était pas moins; les Luthériens d'Allemagne arrivaient en 1569, au nombre de 12.000, par Montbéliard, remontant le cours de la Saône et de ses affluents, et ne laissant derrière eux que des ruines. Faucogney, Luxeuil, Faverney, Clairefontaine sont réduits en cendres, et si la horde ne vient pas jusqu'à Fontenoy assouvir sa fureur sectaire, c'est qu'il lui faudrait entreprendre un siège qui menace de déjouer ses projets.

Au mois de février 1595, alors que le pays était couvert, ainsi qu'on vient de le voir, de troupes d'aventuriers, trois capitaines lorrains, les sieurs de Tremblecourt, de Louppy et d'Haussonville, agissant peut-être sur les excitations d'Henri IV, roi de France, qui avait jeté un regard de convoitise sur la Franche-Comté, eurent l'audace de tenter la conquête de cette province avec un ramassis de toutes ces bandes.

Dès l'année précédente (1594), d'Haussonville avait formé son corps d'armée fort de trois ou quatre mille hommes, aux environs de Fontenoy-le-Château, et envoyait des espions de tous côtés. Or pendant que d'Haussonville stationnait à Fontenoy avec sa colonne, Tremblecourt à la tête d'un corps de 6000 hommes occupait

(1) Arch. Epin. BB. 99.

Neufchâteau. Ils opérèrent leur jonction dans le courant de janvier et commencèrent à attaquer différents châteaux. Les manuscrits contemporains signalent en particulier comme ayant été la proie de la force et du brigandage, Jussey, Jonvelle, Scey-sur-Saône, Port-sur-Saône, Demangevelle, Luxeuil, Amance, Polaincourt, Vauvillers et plusieurs autres. Tremblecourt osa même envoyer un trompette sommer les habitants de Besançon de le reconnaître comme protecteur à la place de Philippe II. On lui répondit par un refus, et bientôt les troupes espagnoles, prenant l'offensive, rejetèrent en Lorraine tous ces aventuriers (1).

CHARLES-ALEXANDRE DE CROY-D'HAVRÉ

Charles-Alexandre, sire et duc de Croy, marquis d'Havré, prince et maréchal du St-Empire, comte de Fontenoy, vicomte d'Havrache, châtelain héréditaire du château de la ville de Mons, seigneur d'Acai, Invenback, Blecourt,... pair du pays et comté de Cambrésis, du conseil de guerre du roi d'Espagne, gentilhomme de la chambre du duc Albert, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes de ses ordonnances, chevalier de la Toison d'Or, naquit en 1581.

Il ne porta le nom de duc de Croy qu'après la mort du duc Charles son cousin et son beau-frère. L'archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas, se servit souvent de ses conseils dans son gouvernement, et Charles-Alexandre lui rendit aussi de grands services dans les armées. Il fut fait, par le roi d'Espagne Philippe III, conseiller d'Etat, surintendant des finances, chevalier de la Toison d'Or et grand d'Espagne.

Ce fut pendant sa vie que commença la guerre de Trente ans, qui devait amener la destruction de Fontenoy.

---

(1) *Histoire de Jonvelle.*

Attaché à la cause de l'Empereur d'Autriche par ses principes et ses sentiments orthodoxes, non moins que par ses possessions et son titre de prince et maréchal du St-Empire, Charles-Alexandre de Croy fut un des principaux champions de la cause catholique.

Cette guerre de Trente Ans fut, au début, plus religieuse que politique. On avait vu se former au siècle précédent deux Allemagnes hostiles : l'Allemagne catholique, fidèle à elle-même et à la foi de ses pères ; l'Allemagne apostate, reniant sa tradition et sa foi pour prendre le nom et les opinions d'un Luther. Cette Allemagne protestante voyant dans la Maison d'Autriche, foncièrement attachée, en la personne de Ferdinand II, à la religion catholique, une barrière invincible à ses usurpations, se mit à faire de l'agitation, et comme il arrive souvent, de petits conflits précédèrent et amenèrent la grande lutte.

Dès le début de la guerre, Ferdinand II semble perdu. Assiégé dans Vienne par les Bohémiens révoltés, il ne doit son salut qu'à l'arrivée subite de cinq cents cuirassiers fidèles conduits par un Lorrain, Dampierre (1619).

Pendant que Ferdinand II est délivré par cette vaillante troupe, ses généraux battent les protestants à Budweiss et menacent Prague. Le comte de Fontenoy, Charles-Alexandre de Croy, prend une part active à tous ces évènements, et nous le voyons l'année suivante (novembre 1620) à la tête d'une compagnie sous les ordres du comte de Bucquoy, se distinguer à la bataille de la Montagne-Blanche ou de Prague, dans laquelle les protestants sont complètement défaits. Il continue vaillamment la campagne, puis, rentré dans son palais après la diète de Ratisbonne (1623), il y est tué d'un coup de mousquet qu'on lui tire par une fenêtre, le 9 novembre 1624. Etait-ce une vengeance des protestants ?

Charles-Alexandre de Croy avait épousé en premières

noces Yolande de Ligne, fille de Lamoral, prince de Ligne et du St-Empire. Cette princesse mourut au château même de Fontenoy, laissant une fille, Marie-Claire de Croy, mariée à Charles-Philippe de Croy, marquis de Renty, et morte à Nancy en 1664. Marié en secondes noces, le 6 janvier 1617, à Geneviève d'Urfé, fille aînée de Jacques comte d'Urfé, marquis de Bagé, conseiller du roi en son conseil d'Etat, etc.... il en eut Ferdinand-Philippe, mort jeune. Le comté de Fontenoy revint alors à son frère Ernest.

ERNEST DE CROY

Ernest de Croy avait épousé en 1619 Aimée, fille de Bogeslas XIII, duc de Poméranie. Il laissait à sa mort, arrivée le 7 octobre 1633, un fils unique nommé Ernest-Bogeslas, qui devint dans la suite prince de Neugarde et de Massovie, en Poméranie, puis évêque de Camen (Westphalie).

ERNEST-BOGESLAS DE CROY

C'est pendant la minorité de ce jeune seigneur que Fontenoy eut à subir toutes les horreurs de la guerre.

Durant le cours du xve et du xvie siècle, c'est-à-dire sous l'administration des seigneurs de Neufchâtel et de Dommartin, Fontenoy jouit d'une prospérité et d'un calme qui eussent été complets sans les susceptibilités et les petites rancunes soulevées contre la ville d'Epinal et surtout sans les idées nouvelles de la Réforme semées dans les populations par quelque prédicant luthérien.

C'est en effet à cette époque qu'est bâtie l'église et qu'elle subit les différentes améliorations dont nous parlerons plus loin. Le commerce est des plus actifs ; la ville de Fontenoy marche de pair avec celles d'Epinal et de Remiremont, et les bourgeois, confiants dans leur force et dans la protection de leurs murailles, savent faire res-

pecter les droits et les nombreux privilèges dont ils jouissent.

Un tel état de choses va malheureusement changer avec la guerre de Trente ans, qui amène sur notre pauvre Lorraine les armées françaises et les hordes suédoises : au calme et à la paix succèderont le trouble et la guerre ; à la prospérité et au bien-être matériel, la ruine et la misère.

Après avoir subi deux ou trois sièges, Fontenoy ne sera plus qu'un monceau de ruines sur lesquelles les gens de guerre viendront, pendant de longues années encore, demander aux pauvres habitants un pain qu'ils n'ont plus et un abri qu'ils ne trouvent pas même au sein de leurs murailles branlantes.

Pour ne pas sortir de notre cadre restreint, nous n'entrerons, malgré tout l'attrait qu'ils pourraient présenter, dans aucun des récits qui n'intéressent pas tout particulièrement notre ville de Fontenoy.

Ce fut probablement au commencement de l'année 1635 que la ville tomba pour la première fois aux mains des armées franco-suédoises. Ce qui nous empêche de faire remonter plus haut cette capitulation, c'est qu'au mois de septembre 1633, alors même que Louis XIII assiège Nancy et que ses armées couvrent la plus grande partie de la Lorraine, le duc Charles IV se retire quelque temps aux environs de Darney, venant de la Franche-Comté, où il n'a pu trouver asile. Quelques mois après, 2 avril 1634, son frère Nicolas, échappé la veille de Nancy, se dirige aussi sur la Bourgogne, passant par Mirecourt et Vauvillers, et conséquemment par Fontenoy, situé sur la route qui reliait ces deux localités. Ajoutons que pendant le cours de l'année 1632, Charles IV ordonne de concentrer et de rassembler à Fontenoy une compagnie de chevau-légers sous les ordres du baron de Montbaillon (1), et

(1) Archives de la Meurthe, B. 2596.

qu'au mois de mai 1633 on voit séjourner pendant vingt-trois jours une partie des régiments de cavalerie des sieurs de Lénoncourt et de Charey, officiers lorrains (1).

L'ensemble de ces faits suffit pour montrer que Fontenoy n'était pas encore au pouvoir des Franco-Suédois. D'ailleurs, selon Digot, pendant l'année 1634, à l'exception du Barrois mouvant, de Nancy et de quelques villes du nord de la Lorraine, qui étaient occupées par des garnisons françaises, le pays obéissait aux officiers créés par Charles IV, et les débris de ses régiments protégeaient encore les forteresses dont Louis XIII n'avait pas pris possession.

Jusqu'alors Fontenoy n'avait donc eu à subir que les passages, nombreux sans doute, des troupes lorraines ; mais les années qui suivirent furent pour la petite ville des années de ruines et de calamités.

Les troupes du maréchal de la Force et de Bernard, duc de Saxe-Weimar, couvraient le sud de la Lorraine. L'armée de ce dernier portait le nom d'armée suédoise, quoiqu'elle ne fût composée que de troupes allemandes, parce que le duc de Saxe-Weimar avait été connu d'abord pour l'un des chefs du parti suédois, ennemi de la maison d'Autriche et de la ligue catholique d'Allemagne.

C'est pendant les incursions de ces armées, c'est-à-dire à la fin de l'année 1634 ou au commencement de l'année 1635, que Fontenoy tomba en leur pouvoir et dut, comme bien d'autres, faire sa soumission et accepter une garnison ennemie. La tradition rapporte que Turenne vint lui-même faire le siège de la ville et du château. Tout d'abord il avait disposé son artillerie au-dessus des escarpements de la Montroche, où l'on trouve encore les traces de son camp ; mais, sur les renseignements d'une bonne femme,

(1) *Ibid.*, B. 2597.

il changea de position et vint poster ses batteries à la ferme d'Aubegney. C'est de là qu'il bombarda le château et se rendit maître de la place.

Pendant ce temps, le duc Charles, qui vient de remporter la victoire de Nordlingen, se dispose à rentrer en Lorraine au printemps de 1635, pour reconquérir ses états. Il franchit les Vosges avec des Hongrois, des Croates, un régiment de dragons et un régiment de cavalerie légère, et va se poster entre Epinal, où se trouve le maréchal de la Force avec une garnison française, et Remiremont défendu par quinze compagnies du régiment de Normandie. Il s'empare de cette dernière ville, y établit un camp retranché, et attend l'arrivée des secours que l'empereur lui a promis. Après avoir essayé plusieurs fois d'attirer en rase campagne le maréchal de la Force, il envoie, pour ne pas perdre de temps, un officier de confiance, le baron de Sousse, assiéger le château de Fontenoy.

On était au mois d'août 1635, et, depuis le commencement de l'année, la population de Fontenoy avait eu à souffrir, outre un premier siège, les réquisitions incessantes des gens de guerre qui étaient de passage ou y tenaient garnison.

Arrivé devant la place avec une troupe de Croates et de Hongrois, Sousse en fait le siège. Or, pendant le siège, le feu se déclare aux quatre coins de la ville et réduit tout en cendres : les maisons, les édifices publics, l'église même deviennent la proie des flammes. Seuls, le petit faubourg de l'Aître et quelques maisons de la Côte que l'incendie ne pouvait atteindre sont épargnés. Après un tel désastre Fontenoy capitule, et le baron de Sousse y fait son entrée sur les ruines encore fumantes et au milieu de la consternation générale ; pour lui, il a du moins la joie et l'honneur de s'emparer de quinze drapeaux d'infanterie.

Nous avons admis le siège et l'investissement préalables de la place par une armée franco-suédoise. Evidemment, le baron de Sousse ne serait pas venu assiéger une ville appartenant au duc de Lorraine.

Mais ici se présente une difficulté.

Comment concilier cet incendie qui détruit Fontenoy pendant le siège qu'en font les troupes du duc de Lorraine, avec la tradition qui nous montre dans cet acte de vandalisme la main des Suédois?

Il n'est d'abord guère possible d'admettre que le baron de Sousse ait permis à ses soldats, pour réduire la ville, de l'incendier, lorsqu'il la savait attachée à la cause de Charles IV, et qu'il pouvait espérer pour ce motif en voir bientôt les portes s'ouvrir. Le seul but de Sousse était de déloger les Suédois et les Français qui s'en étaient emparés et y tenaient garnison depuis quelques mois. Ceux-ci n'étant sans doute pas en nombre suffisant pour résister, et se voyant sur le point de succomber, ne voulurent pas en abandonnant Fontenoy laisser aux Lorrains une place qui pourrait leur servir de point d'appui dans leurs opérations militaires. Ils prirent donc, avant de se retirer, le parti de mettre le feu aux quatre coins de la ville.

« Au commencement du mois d'août 1635, dit une requête adressée au lieutenant-général du baillage des Vosges par les habitants de Fontenoy, la ville et le chasteau dudict Fontenoy, comme aussy le bourg de ladicte Coste joignant, qui ne font qu'un mesme corps de communaulté, après avoir précédemment et dès le commencement de l'année, souffert divers logemens et garnisons, ayant enfin esté assiégé, furent pendant le siège, incendiées et réduites entièrement en cendres à la réserve d'un petit faulbourg dit le faulbourg de Laistre et quelques masons en un coing dudit bourg de Coste où le feu ne peut porter.

« Cet incendie causa la ruyne et destruction de tous les édifices et bastiments desdicts lieux et n'espargna mesme les autels et lieux saincts, avec la perte de tout ce que les bourgeois et habitants possédoient de meilleur, tant en meubles, marchandises qu'autrement. » (1).

L'air vicié et corrompu par tant de ruines vient bientôt mettre le comble à la désolation : la peste se déclare, terrible, épouvantable, exerçant ses ravages avec une telle intensité qu'elle enlève les deux tiers des habitants logés dans les décombres. Les autres s'enfuient et vont passer dans les bois le reste de l'hiver, et quand, au printemps de l'année 1636, ils reviennent habiter leurs pauvres masures, c'est pour devenir la proie des soldats suédois et français qui se livrent à tous les désordres.

La place qui n'est plus qu'un monceau de ruines est occupée successivement, au mois d'avril 1636, par 1.200 cavaliers de Saxe-Weimar qui pénètrent en Franche-Comté et brûlent Ambiévillers, et au mois de mai, par les troupes du duc d'Enghien qui regagnent leurs quartiers en Bourgogne (2).

Dès lors les malheureux habitants vont encore demander aux antres des bois et à l'obscurité des forêts une protection et une sécurité que leurs murailles démolies ne leur offrent plus contre la rapacité et la cruauté des gens de guerre ; ils vont chercher une nourriture qu'ils devront disputer aux bêtes sauvages. A peine une troupe s'est-elle retirée qu'une autre arrive plus menaçante, et d'autant plus à craindre qu'elle ne trouve que des ruines.

Toutes les subsistances sont dévorées par ces hordes affamées qui ressemblent plutôt à des troupes de bandits qu'à des armées régulières, et la disette unissant ses ra-

(1) Arch. Font. DD. 28.
(2) *Histoire de Jonvelle.*

vages à ceux de la guerre et de la peste, les survivants se réfugient au sein des forêts.

Cependant l'hiver ramène un peu de tranquillité, ils retournent sur les ruines de leurs maisons, et élèvent à la hâte quelques masures pour s'abriter durant la mauvaise saison.

Dès le mois de février 1637 ils se voient, de plus, poursuivis en justice par les fermiers du duc de Croy, Ernest-Bogeslas, pour n'avoir pas payé les rentes et redevances seigneuriales. Les maires et mayeurs des deux communautés de Fontenoy-le-Château et de Fontenoy-la-Côte adressent alors au lieutenant-général du bailliage des Vosges une requête pour être exemptés de cens à cause du malheur des temps. Les calamités, dont ils font un touchant tableau, « les ont mis, disent-ils, dans une impossibilité de payer audit Seigneur Duc ou à ses officiers les rentes et redebvances seigneurialles qu'ilz doibvent et conséquemment ausdits mayeurs d'en fournir roolle et les faire entrer. A raison de quoy les dits habitans ont creu toujours que lesdits seigneurs Duc ou le seigneur son tuteur, preinant compassion de leur misère, ne souffriroient qu'ils soient recherchés, pour le paiement desdictes rentes et redebvances. Et d'aultant qu'ilz sont en voie pour en recourir audit seigneur tuteur, pour en obtenir une quictance telle qu'ils se promettent de sa bonté, et qu'ils n'eussent tardé si longtemps de ce faire sans les guerres et dangers des chamins qui leur en ont osté touts moyens. C'est pourquoi ilz supplient délay compétant pour ce faire leur estre accordé et que, cependant, la poursuytte contre eux commencée par lesdictz fermiers demeure surcoyée soub offre qu'ilz font de soustenir par serment qu'ilz ne demandent à calomnieusement ains que le tout contenu en leur remontrance et déclaration cy-dessus, contient vérité, et de quoy acte leur sera octroyé. »

Il ne faudrait pas arguer de cette touchante pétition l'extrême rigueur du duc de Croy, Ernest-Bogeslas, à faire rentrer par voie de justice les redevances seigneuriales. Les calamités qui affligèrent la malheureuse cité lui étaient certainement inconnues (puisqu'il habitait la Poméranie), et ses officiers, en voulant bon gré mal gré prélever ces rentes, ne faisaient que remplir leurs fonctions habituelles. Aussi les maires et mayeurs jugent-ils bon de s'adresser directement à leur seigneur et de l'avertir personnellement de la misère où ils sont réduits. Ils ont toute confiance dans sa compassion, « ils ont toujours creu que lesdits Seigneurs Duc ou le seigneur son tuteur ne souffriroient qu'ils soient recherchés pour le paiement desdictes rentes et redebvances, » et il est à croire que celui-ci fit droit à leur requête et leur accorda la remise complète de leurs dettes.

Pendant les années 1637, 1638 et 1639, ce sont les troupes du duc Charles IV qui font peser leur présence sur la pauvre population de Fontenoy.

Pour expliquer les passages successifs de tant de troupes, soit amies soit ennemies, disons que Fontenoy venait de perdre son importance stratégique. C'est en effet pendant le cours de l'année 1636 que, sur les ordres de Louis XIII, on commença à démanteler les fortifications et abattre le château. Le roi de France, dit Digot, qui n'avait pas le projet de traiter la Lorraine de façon à ce qu'elle ne pût jamais se rétablir, résolut, après avoir pris l'avis de ses conseillers, de tâcher d'y mettre un peu d'ordre, et prescrivit de démolir les anciennes forteresses féodales, qui étaient pour la plupart des repaires de bandes de pillards ; mais le remède fut en quelque sorte pire que le mal, car les brigandages ne discontinuèrent pas, et la Lorraine perdit de cette manière une foule d'édifices curieux. On commença l'œuvre de destruction dès le mois de février

1636 et, en peu de temps, grâce au nombre de bras employés et surtout à la mine, on rasa les fortifications de plus de deux cent cinquante places.

Digot qui n'en cite que quelques-unes ne parle pas de celle de Fontenoy, mais il est évident qu'elle fut du nombre et qu'elle vit disparaître à jamais, sous le marteau démolisseur, les remparts qui l'avaient protégée contre tant d'ennemis et le vieux château dont elle était si fière. Il ne resta des premiers que les deux portes, et du château que des vestiges assez curieux du donjon et d'une tour ronde.

Si les Suédois marquèrent chacun de leurs passages à Fontenoy par des actes de cruauté et de barbarie, les soldats du duc de Lorraine ne furent guère moins inhumains pour les pauvres habitants. Nous en avons la preuve dans un mémoire de leurs plaintes et doléances adressé à Charles IV lui-même (1638). Ce mémoire est pris en considération, et pour mettre un terme aux abus de ses soldats, le duc rend l'ordonnance suivante :

« Ayant par plusieurs bonnes considérations, pris, mis et reçu, comme par ces présentes, nous prenons, mettons et recevons en une singulière protection et sauve-garde les ville et faulbourgs de Fontenoy-en-Vosges avec les villages despendants. Et ne voulant pas qu'il soit logé, enlevé, pillé, fouragé, ni pris aucuns timons, chevaulx, bestials, fourage ou autre chose quelconque par nos susdits gens de guerre, dans lesdits ville, faulbourgs et villages que ce ne soit de gré à gré et en payant raisonnablement, ou de nos ordres exprès et particuliers, nous vous défendons par les présentes, très expressément et sur peine de punition exemplaire, de loger ou marquer aucun logement dans lesdits ville, faulbourgs et villages, de molester ni inquiéter en façon que ce soit et moins encore d'exiger ny contraindre à aucune sorte de fourniture

et contributions de quoy que ce soit, si ce n'est en payant ou de nos ordres, comme dit est. » (1).

Au milieu de tant de désolation et malgré l'extrême pauvreté et l'extrême détresse de la population, le gouverneur de Fontenoy entretient dans la ville une compagnie de soldats prête à partir au premier signal. Cliquot, le célèbre défenseur de La Mothe, lui envoie des ordres relatifs sans doute aux secours à faire parvenir sous les murs de Remiremont assiégé par les troupes de Turenne (1638) ; en 1639, ce sont des messagers qui viennent d'Epinal de la part du marquis de Ville. Enfin il faut croire que la petite troupe s'était même avantageusement mesurée sur le terrain avec quelques bandes ennemies, car la même année un trompette français arrive d'Epinal à Fontenoy réclamer des prisonniers de guerre (2).

La période de dix années qui suit, quoique fort troublée par la guerre, semble avoir été moins calamiteuse pour Fontenoy. Cependant des réquisitions incessantes et intolérables sont exigées, soit pour les troupes du duc de Lorraine, soit pour celles du maréchal de la Ferté. Hélas ! le dénuement des habitants est extrême et ne leur permet pas de s'en acquitter, ni même de payer les impôts et, en 1644, les gouverneurs d'Epinal sont obligés d'envoyer quatre-vingts cavaliers lever les contributions.

Devant les exigences, les menaces et les mauvais traitements des troupes de passage qui veulent bon gré mal gré tirer des provisions d'une ville ruinée, les officiers de Fontenoy vont la même année s'en procurer aux magasins d'Epinal ; mais ils sont dans l'impossibilité absolue de payer aucune des provisions qu'ils emportent, et dès l'année suivante la ville d'Epinal réclame à celle de Fontenoy les 10.981 fr. qui lui sont dus.

---

(1) Léon Louis.
(2) Arch. Ville d'Epinal. passim.

C'était là une somme formidable pour l'époque ; elle nous fait voir à quel degré de privations nos ancêtres étaient réduits.

Cette misère extrême n'est cependant pas suffisante pour exciter la compassion des bourgeois d'Epinal ; ils fixent à ceux de Fontenoy un lieu de rendez-vous pour en venir à un accommodement au sujet de cette dette énorme. La réunion a lieu à Ville-sur-Illon, sous la présidence de M. de Campi, bailli de Mirecourt, et il faut croire qu'il soutint de toute son éloquence et de tout son prestige les exigentes réclamations des premiers, car, passant quelques jours après dans leur ville, ceux-ci lui manifestent leur reconnaissance en lui oflrant du vin « parce qu'il a assisté à la journée de Ville-sur-Illon, pour l'affaire de Fontenoy. »

Malgré cet espèce de concordat, les bourgeois d'Epinal ne peuvent rien obtenir ; dès lors ils s'adressent à l'Intendant général de Lorraine qui, le 15 mai, signifie à ceux de Fontenoy d'avoir à payer leurs dettes. Au cas où ils s'y refuseraient, celui-ci permet « de contraindre les principaux habitants dudit Fontenoy jusqu'au nombre de quatre, tant par saisie et vente de leurs biens que par emprisonnement de leurs personnes. »

Munis de l'injonction de l'Intendant général, les gouverneurs et bourgeois d'Epinal se dirigent sur Fontenoy, escortés d'une compagnie sous les ordres du capitaine Goetz. Arrivés dans la ville, ils s'y voient insultés et maltraités ; la population entière se lève et oppose la force à la force. Devant cette foule que la crainte de mourir de faim a rendue furieuse, ils se hâtent de se retirer laissant un des leurs sur le lieu de l'engagement. Pour comble de malheur, ils tombent à leur retour dans une embuscade suédoise qui s'empare des « gouverneurs, du bourcier, des principaux bourgeois et du sieur Prévost de la justice qui est officier souverain. »

Furieux de cet échec, les Spinaliens se précipitent sur le Comté de Fontenoy et s'emparent de presque tout le bétail de Hardémont, de Lassus et de Fontenoy même ; puis un certain Vitel se met en devoir de procéder à plusieurs saisies (1646), et tous les officiers de Fontenoy sont emmenés captifs et jetés en prison à Damas, malgré les réclamations du duc de Croy en faveur de ses sujets.

Après une telle spoliation, comment subvenir dès lors à la nourriture des troupes françaises qui arrivent au bout de quelques mois prendre leurs quartiers d'hiver ? Fontenoy doit pourvoir à l'entretien de deux compagnies ; aussi les privations que s'imposent les habitants sont devenues tellement intolérables qu'ils adressent une requête au roi Louis XIII. Leurs cris de détresse sont entendus, la requête est prise en considération et sur une répartition faite plus tard par les officiers de justice et de police d'Epinal, la ville et le Comté de Fontenoy ne sont plus cotisés qu'à « une compagnie portant 72 rations 1/2, soit 42 fr. 3 gros 6 deniers » (1646).

En 1647, la dette de la ville de Fontenoy à l'égard de celle d'Epinal n'est pas encore complètement éteinte, et, le 10 octobre, procuration est donnée par les gouverneurs de cette dernière ville à Nicolas Guérin, l'un d'eux, pour poursuivre, par toutes les voies, le payement de la somme de 1.247 fr. Le surplus avait été donné « par assignal à plusieurs particuliers bourgeois d'Epinal par les habitants de la communauté de Fontenoy pour avances faites au sieur Goetz, capitaine au régiment d'Esme, ci-devant en quartier d'hiver à Epinal. »

Signalons en passant la minute d'un mémoire de 1663, qui nous montre quelles démarches faisaient alors les Spinaliens pour se décharger de l'entretien des troupes sur d'autres localités, malgré l'état de misère où certaines se trouvaient. Ainsi le sieur Geninet, gouverneur d'Epinal,

doit présenter au nom de la ville au maréchal de la Ferté une requête dans laquelle on lit : « La ville se trouvant de plus chargée de deux gardes de mondit seigneur le maréchal par son ordre du 14 cy-joint en copie, il tâchera d'obtenir de mondit seigneur l'intendant leur subsistance, sur le baillage de Chastel ou sur les offices de Charmes et de Fontenoy » (1).

Pendant les dix années que nous venons de parcourir, c'est-à-dire de 1640 à 1650, les registres de baptême accusent une moyenne de naissances de trente enfants, ce qui indique que la ville commençait à se repeupler ; mais les interruptions dans les actes de baptêmes, qui s'étaient produites de 1635 à 1639, reparaissent plus nombreuses et plus fortes encore de 1650 à 1653. La raison en est donnée en ces termes :

« *Absentes fuimus ab urbe propter militum vexationem et belli incuriam, annis 1650 et 1651.* »

Nous avons dû quitter la ville à cause des vexations des soldats et des privations causées par la guerre durant les années 1650 et 1651.

C'est qu'en effet la Lorraine subissait les rigueurs d'une nouvelle campagne. Le traité de Westphalie (1648), en concentrant la lutte entre la France et l'Espagne, ne rendait pas la paix aux populations de l'Est.

Toujours l'allié des Espagnols, Charles IV soutenait la guerre, et les Vosges en particulier avaient fort à souffrir aussi bien du passage de ses troupes que des troupes françaises.

En 1650 le maréchal de la Ferté, commandant ces dernières, veut reprendre toutes les petites places qui lui avaient échappé, et il commence par le siège d'Epinal. L'échec qu'il y éprouve n'était pas fait pour amener ses

(1) Arch. de la Ville d'Epinal. passim.

soldats à ménager les campagnes environnantes, et, l'année suivante, ayant reçu des renforts, il reparaît au sud de la Lorraine et prend sa revanche en emportant successivement Châtel et Epinal.

Maître du pays, il signifie aux pauvres habitants de Fontenoy d'avoir à payer ce qu'ils doivent au lieutenant-colonel du général Schult, et, la même année 1650, les paysans de la terre de Lalœuf, sans doute pour avoir protesté contre le pillage et les violences des soldats, sont arrachés à leurs foyers et conduits prisonniers à Fontenoy (1).

Pendant ce temps, La Fauche, lieutenant de Charles IV, couvrait de ses troupes les territoires de Luxeuil, de St-Loup et les environs de Fontenoy. Il venait d'Alsace et marchait contre Langres avec 6.500 hommes d'effectif, qui traînaient derrière eux une suite nombreuse de vivandiers, de voleurs, de femmes et d'enfants amenés par la faim et cherchant à rapiner pour vivre, sous la protection du soldat (2).

Mais un autre ennemi plus féroce même que la guerre désolait la contrée. Les années 1649 et 1650 avaient peu donné ; ensuite les pluies incessantes de 1651 avaient perdu toutes les récoltes, tellement que l'on vit se renouveler toutes les horreurs de 1637 et 1638. Le prix ordinaire des vivres ayant plus que décuplé, les pauvres en étaient, comme les bêtes, réduits à manger l'herbe des prés. La comète qui se montra tout à coup le 17 décembre ajouta l'épouvante à la misère ; les peuples avaient encore tous les préjugés superstitieux des anciens sur les phénomènes du ciel. En effet, une éclipse de soleil ayant été annoncée par les astronomes pour le 12 août 1654, on s'en effraya si fort que l'on se prépara de tous côtés à ce terri-

(1) Arch. Ville d'Epinal. passim.
(2) Journal de Clément Macheret.

ble moment par la confession: car cette génération n'avait vu que des malheurs ; les années ne succédaient aux années que pour lui amener de nouveaux désastres; et voilà pourquoi tous les signes extraordinaires paraissaient les prédire.

Cependant l'abondance de 1653 et de 1654 avait tiré le pays de sa détresse et de son tombeau, en annonçant aux hommes que la divine Providence leur donnait enfin des jours meilleurs pour qu'ils la bénissent dans la joie, comme ils l'avaient servie, résignés, dans l'affliction.

Cette abondance ranime les courages abattus; les habitants de Fontenoy retirés dans les bois et dans les villages voisins, retournent encore habiter leurs maisons délabrées, et grâce à la conclusion de la paix (1659) qui fait renaître l'espérance de jours meilleurs, grâce surtout aux encouragements, à la protection et à la compassion du seigneur Comte de Fontenoy et des autres familles nobles comme les de Huvé, les de Mitry, la ville reprend peu à peu un aspect moins désolant. La natalité croît d'année en année et accuse un relèvement progressif et une augmentation notable dans la population; le chiffre des naissances qui était de 12 en 1665 est de 38 en 1685.

La renommée de l'ancienne importance de Fontenoy continuait à lui amener des troupes dont le passage et surtout le séjour, même en temps de paix, étaient des plus onéreux pour les habitants.

En 1668, le régiment lorrain du sieur de Marasse, comprenant six compagnies, y loge et y est nourri onze jours aux frais de la ville.

D'après un décret du duc de Lorraine ces frais devaient être répartis proportionnellement entre Fontenoy, la Côte, Trémonzey, Le Magny, Montmotier; mais les quatre dernières localités refusent de prendre quoi que ce soit à leur charge ; les habitants de Montmotier en particulier don-

nent pour raison le pillage qu'ils ont enduré de la part des soldats de Marasse, et ils ajoutent qu'ils ne sont pas de la juridiction de Fontenoy, ni du pays de Lorraine, mais qu'ils appartiennent aux seigneurs les ducs de Croy-d'Havré.

Les raisons apportées pour se dispenser de la participation aux frais occasionnés par le séjour du régiment ne paraissent pas suffisantes aux bourgeois de Fontenoy-le-Château qui, dès lors, assignent les susdites localités devant Jacques de Huvé, capitaine prévôt du Comté (1).

C'est pendant la vie de Ernest-Bogeslas de Croy que furent de nouveau partagées les terres du Comté de Fontenoy. On voit en effet aux archives départementales l'acquisition de la moitié de la terre et seigneurie de Fontenoy-en-Vosges, au profit de Michel Dupasquier, baron de Dommartin : la pièce porte la date du 19 mai 1681.

Ernest-Bogeslas alors « absent du royaume », était écrasé de dettes. Il est condamné par plusieurs arrêts de la Cour de Metz à payer à Messire Bernard de Bonnefoy, chevalier, sieur de Saint-Marcel, « subrogé aux droits de Jean le Changeur et de Nicolas de Rouzières » la somme de 32.500 fr. messins portée sur un contract, et 60.023 fr. d'intérêts échus le 4 octobre 1673, « sans préjudice de ceux échus depuis, frais et mise et dépens. »

Or Louis de Grandmaison, curateur des biens du duc de Croy, ayant été mis en demeure d'acquitter ces dettes considérables, et ayant répondu par un refus, l'huissier procéda à la saisie.

Michel Dupasquier de Dommartin devint alors pour la somme de 11.000 livres l'acquéreur de la moitié de la terre, seigneurie et comté de Fontenoy et de ses dépendances consistant en haute moyenne et basse justice, bois, cens

---

(1) Archives communales EE. 2.

et redevances, terres et prés. Déjà quelque temps auparavant, Ernest-Bogeslas avait dû, pour payer à ses créanciers deux années d'arrérages, vendre les terres qu'il possédait à Germiny, Ogéviller et Dommartin. Il mourait le 6 février 1684.

A sa mort, le reste du Comté revint à Jean-Baptiste-Joseph de Croy, duc d'Havré, petit-fils de Philippe-François de Croy, qui fut la souche des comtes de Solers. Ce dernier avait pour père Jacques de Croy dont la première femme, avons-nous vu, était Anne d'Hénin, dame de Fontenoy.

JEAN-BAPTISTE-JOSEPH DE CROY

Jean-Baptiste-Joseph de Croy, duc d'Havré, prince et maréchal de l'empire, grand d'Espagne, souverain de Fénétrange, comte de Fontenoy, vicomte de Langle, seigneur de Walli, naquit en 1686. Il avait été destiné à l'état ecclésiastique et fut chanoine de Cologne, sans être pour cela dans les ordres.

Son frère aîné Charles-Joseph, lieutenant-général des armées du roi d'Espagne, colonel des gardes Walonnes, ayant été tué d'un coup de canon à la bataille de Saragosse, en 1710, il quitta l'état ecclésiastique et embrassa les armes.

En 1712 il épousa Marie-Anne-Césarine de Lanty de la Rouère dont il eut : 1° Louis-Ferdinand-Joseph ; 2° Jean-Juste-Ferdinand-Joseph, né en 1714, d'abord maître de camp du régiment royal de Berry, cavalerie, ensuite brigadier des armées du roi, il passa depuis au service de l'Espagne où, par son mariage avec Marie-Bethléem-Ferdinande de Lenty, sa cousine, il obtint le comté de Priégo avec une grandesse : en 1758 il était colonel des gardes Walonnes ; 3° Marie-Louise-Josèphe, mariée au marquis de Tana, d'une famille très illustre en Piémont ; 4° Marie-

Anna-Charlotte, mariée en Espagne à Joachim-Antoine-Ximenès, marquis d'Aritza ; 5° Pauline-Joséphine, prieure des Carmélites de la rue de Grenelle.

Jean-Baptiste-Joseph de Croy mourut en 1727 laissant à Louis-Ferdinand son titre de comte de Fontenoy.

LOUIS-FERDINAND-JOSEPH DE CROY

Louis-Ferdinand-Joseph de Croy, duc d'Havré, souverain ou libre baron de Fénétrange, marquis de Walli, comte de Fontenoy, vicomte de Langle et autres terres, prince de l'Empire, naquit au mois de mars 1713. Il devint lieutenant-colonel au régiment de la couronne en 1735, brigadier d'infanterie le 20 février 1743, maréchal de camp le 1er mai 1745, lieutenant-général des armées du roi le 10 mai 1748 et enfin gouverneur de Schélestadt en 1753.

Il avait épousé en 1736 Marie-Louise-Cunégonde de Montmorency-Luxembourg, fille du maréchal de Montmorency-Luxembourg et de N. de Harlay, petite-fille du dernier premier président de ce nom. Il en eut : 1° Joseph-Anne-Auguste-Maximilien ; 2° Marie-Anne-Christine-Joséphine, chanoinesse de Remiremont ; 3° Emmanuèle-Louise-Gabrielle-Joséphine, religieuse à la Visitation à Paris ; 4° Marie-Charlotte-Joséphine-Sabine, chanoinesse à Maubeuge ; 5° Louise-Elisabeth-Félicité-Françoise-Armande-Anne-Marie-Jeanne-Joséphine.

Louis-Ferdinand-Joseph de Croy fut blessé en 1745 à la bataille de Fontenoy (Belgique), en chargeant à la tête de sa brigade. Le 16 juillet 1761 il eut le bras emporté par un boulet de canon à l'affaire de Filinghausen où il avait dirigé une des colonnes d'attaque, et mourut le lendemain (1).

---

(1) Ces derniers renseignements nous ont été gracieusement communiqués par M. le prince Louis de Croy (7, rue de Varennes, Paris).

JOSEPH-ANNE-AUGUSTE-MAXIMILIEN DE CROY

Joseph-Anne-Auguste-Maximilien de Croy, duc d'Havré, officier général au service de la France, chevalier de la Toison d'Or, grand-croix de St-Louis, pair de France, maréchal de camp, grand d'Espagne de première classe, député aux Etats-Généraux (1789), seigneur pour moitié du comté de Fontenoy, châtelain héréditaire de Mons en Hainaut, gouverneur de Schélestadt, colonel du régiment de Flandre, infanterie, naquit le 12 octobre 1744. Il eut sa résidence habituelle à Metz et possédait en même temps un hôtel à Paris. Ambassadeur de Louis XVIII à la cour d'Espagne, pair de France sous la Restauration, il eut l'honneur d'aller recevoir à Marseille, au nom de Sa Majesté, S. A. R. la princesse des Deux-Siciles. Il mourut en Belgique le 9 novembre 1839.

Il réunit à son Comté de Fontenoy, mais pour l'échanger aussitôt comme on va le voir, la seigneurie et la haute, moyenne et basse justice de Gironcourt, séante à Grange sur le Côney. Le sieur de Gironcourt se réserve cependant sur le contrat de vente de conserver pour lui et pour ses descendants le titre de seigneur de Gironcourt.

Joseph-Anne-Auguste-Maximilien de Croy est le dernier qui ait porté le titre de Comte de Fontenoy. La Révolution arrive, en effet, faisant table rase de tous les titres et privilèges des nobles et dispersant à l'étranger, ou faisant tomber sous le couperet de la guillotine tous ceux dont le tort était de porter un nom illustre.

Signalons enfin les seigneurs de Dommartin qui, à partir de l'année 1681, possédèrent la moitié du comté de Fontenoy.

MICHEL DUPASQUIER, NICOLAS DUPASQUIER, FRANÇOIS-ARMAND DUPASQUIER DE DOMMARTIN

Michel Dupasquier de Dommartin, écuyer, sieur de la Forêt, colonel de dragons, chevalier de l'ordre de N.-D.-du-

Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, baron de Dommartin-sur-Vraine, seigneur pour moitié du comté de Fontenoy-en-Vosges, etc..., acheta, comme on l'a vu, la moitié de ce comté à Ernest-Bogeslas de Croy.

Il la laissa en héritage à son fils Nicolas Dupasquier, qui la transmit lui-même à ses deux enfants François-Armand et Marguerite.

A la mort de Nicolas Dupasquier, Marguerite cède à son frère, en échange de plusieurs autres terres, les droits de haute, moyenne et basse justice tant à Fontenoy-le-Château qu'à Fontenoy-la-Côte, le Magny, Mairia, commune de Xertigny, Hardémont, etc..., ainsi que tous les droits, rentes et cens seigneuriaux perçus sur les fours banaux, château en ruine, prés, champs, bois, dîmes, etc... François-Armand Dupasquier fait encore beaucoup d'autres acquisitions à Fontenoy et à Bains, où il achète même un douzième de la haute, moyenne et basse justice.

Cependant, le même jour où Maximilien de Croy achetait la seigneurie de Gironcourt (2 juillet 1767), Armand Dupasquier en devenait possesseur pour moitié par un échange fait séance tenante par devant le notaire royal d'Epinal. Pour cela il rendait au duc de Croy la moitié de seigneurie de Boulac (près la Chapelle-aux-Bois), la Forêt, la Franouse, Fontenoy-le-Château, etc... (1). Une grande partie du comté de Fontenoy rentrait donc ainsi entre les mains de la famille de Croy-d'Havré.

§ VIII. — Chatelains. Autres familles nobles de Fontenoy

Il ne faut pas confondre le titre de Seigneur, Comte ou Baron avec celui de Châtelain.

(1) Arch. d'Epinal.

Les grands seigneurs, comtes ou barons, possèdent en même temps plusieurs terres et châteaux en des lieux quelquefois fort éloignés. Il en résulte alors une impossibilité absolue de régir par eux-mêmes toutes leurs possessions, et la nécessité de se faire représenter par des administrateurs auxquels ils remettent les pouvoirs qu'ils jugent convenables. Et pendant que le seigneur, comte ou baron ne vient que de temps à autre visiter chacune de ses terres, son représentant habite le château et prend le titre de châtelain du lieu.

A côté du châtelain se trouvent quelquefois un gouverneur ou commandant de la force armée et un prévôt chargé de la police et remplissant les fonctions de juge civil et criminel.

Mais ces attributions diverses du gouverneur et du prévôt semblent avoir été, à Fontenoy, réunies presque toujours entre les mains des châtelains.

Ceux-ci n'appartiennent donc pas nécessairement à la classe de la noblesse. La plupart, en effet, sortent des rangs du peuple : ce sont d'honnêtes bourgeois ayant quelque instruction et jouissant d'une certaine position de fortune et d'honorabilité, ou plus souvent encore des gens de guerre qui se sont acquis quelque réputation. Se distinguent-ils dans leur administration ou sur le champ de bataille, ils reçoivent alors un titre de noblesse qu'ils lèguent à leurs descendants.

Quelquefois même ils obtiennent du seigneur des terres à titre de fief, en récompense de services éminents, et il peut arriver qu'une heureuse alliance les fasse entrer jusque dans les rangs de la haute noblesse ; mais le plus souvent ils contractent des mariages dans les rangs de la bourgeoisie.

Le premier châtelain de Fontenoy qui nous soit connu est un Thiébaut Dorsain, que l'on a déjà vu faisant un traité

de paix avec les gouverneurs d'Epinal au nom de Jean de Neufchâtel, seigneur de Fontenoy (1442).

En 1510, Etienne Vallée porte le titre de Châtelain de Fontenoy, il a pour femme Guillemette Donnée de Neufchâtel, dame du Magny, qui, à sa mort, fait une fondation sur les revenus du four banal de cette petite commune, en faveur des curé et chapelains de Fontenoy.

Déjà en 1432 on trouve un Henri Vallée, chevalier, faisant la guerre aux gouverneurs d'Epinal. Il ne porte pas le titre de châtelain, mais comme, à cette époque, Fontenoy avait à soutenir plusieurs guerres avec cette ville, il est à croire que ce Henri Vallée était un des ancêtres du précédent, ou du moins de la même famille.

Après Etienne Vallée parait Thiébaut Vallée qui fonde dans l'église une chapelle sous le vocable de St-Etienne ; il est possible qu'il soit le fils d'Etienne et qu'il ait fait cette fondation en souvenir de son père.

Cette chapelle fut ornée par un sieur de Barilly ; or celui-ci jouissait, dit une pièce des archives de la fabrique, de la même seigneurie que le fondateur, et cela en qualité de censitaire de S. A. Royale. La seigneurie de Vallée, très peu importante, était située près de Gremifontaine.

La famille Vallée, qui devait probablement son élévation aux seigneurs de Neufchâtel, mérita pendant de longues années la confiance des seigneurs de Fontenoy et fut anoblie par l'un d'eux. Déjà Henri Vallée était chevalier ; plus tard Thiébaut de Vallée est en possession d'une seigneurie qu'il partage avec le sieur de Barilly ; il n'est donc pas étonnant que Etienne de Vallée se soit allié à l'illustre famille de Neufchâtel.

Les archives paroissiales où nous avons puisé ces quelques renseignements nous montrent enfin en 1582 un châtelain du nom de Gérard Bridard, lequel eut pour suc-

cesseur Claude Thomassin (1608), châtelain de Charles-Philippe de Croy.

FAMILLE DE HUVÉ

On arrive alors à Jacques de Huvé, qui commença à porter le titre en 1633, c'est-à-dire deux ans avant la destruction de Fontenoy. On peut lire, en effet, sur une des des plaques tumulaires placées sous le porche de l'église de Fontenoy :

« Dans le cimetière de cette église repose Messire Florent-Nicolas de Huvé, chevalier, ancien capitaine châtelain des Ville et Comté de Fontenoy. Pendant trente-quatre ans il a exercé sa charge avec honneur et à la satisfaction générale des peuples de ce Comté, à l'exemple de ses ancêtres, notamment Jacques de Huvé son bisaïeul, qui commença à l'occuper en 1633. »

Ce fut donc Jacques de Huvé qui eut à subir toutes les difficultés et à supporter tous les malheurs des années qui s'écoulèrent de 1634 à 1638. A peine entré dans son château, il s'en voit expulsé par les armées françaises, qui y établissent une garnison et rançonnent durement les habitants ; et lorsqu'il peut revenir à Fontenoy, il n'y trouve plus que des ruines. Le vieux château est là, brûlé, à moitié démantelé et n'offrant plus abri et protection à ses troupes. Va-t-il en commencer la reconstruction? Hélas ! les troupes franco-suédoises peuvent repasser d'un moment à l'autre et ruiner son entreprise ; d'ailleurs son seigneur, le duc Ernest-Bogeslas, habite à l'étranger et ignore peut-être en quelle détresse se trouve son comté de Fontenoy ; les armées ennemies couvrent la Lorraine et son seul désir est d'aider le duc Charles IV à les repousser.

Digot, dans son *Histoire de la Lorraine*, rapporte qu'au mois de juin 1638 Turenne avait traversé cette province avec des troupes qu'il conduisait en Alsace au duc

de Saxe-Weimar, et que le sieur de la Jonchette, gouverneur d'Epinal, avait engagé le Vicomte à se diriger sur Remiremont pour y rétablir l'autorité du roi. Pour l'exciter à accomplir ce plan de campagne, la Jonchette lui disait que la ville ne pouvait tenir plus d'une demi-journée, et qu'il était urgent de chasser la garnison lorraine, qui interceptait les communications, enlevait les convois, et entretenait le feu de l'insurrection dans les Vosges.

Turenne chargea la Jonchette lui-même d'attaquer Remiremont, et le siège commença le 2 juillet. Il n'y avait que trente soldats dans la place, mais les bourgeois avaient pris les armes avec la résolution de se bien défendre. Le 3, le marquis de Ville parvint à s'échapper et gagna les montagnes, où il tâcha de rassembler du monde pour secourir les assiégés. La Jonchette ordonna deux assauts, fut repoussé avec perte, et dressa une batterie qui ouvrit en peu d'heures une brèche large de vingt pas. Comme les soldats et les bourgeois n'étaient pas en état de garder les murailles et d'exécuter les ouvrages indispensables pour empêcher l'ennemi de pénétrer dans les rues, le commandant lorrain mit les femmes en réquisition; elles refusèrent de sortir de chez elles ; mais la princesse Catherine, qui se trouvait heureusement dans la ville, accourut avec les chanoinesses, et donna l'exemple de l'obéissance et du travail.

A ce spectacle chacun voulut mettre la main à l'œuvre, et les dégâts furent promptement réparés.

Le 5 juillet, une compagnie de cavalerie lorraine venant de Franche-Comté réussit à se jeter dans Remiremont ; le marquis de Ville y fait entrer 150 hommes d'infanterie, et les Français, rebutés par l'opiniâtre résistance des assiégés, décampent le 8, après avoir perdu plus de sept cents hommes.

On ne peut douter que cette compagnie de cavalerie ne

soit celle de Jacques de Huvé, car la plaque tumulaire dont il a été fait mention ajoute qu'en qualité de capitaine châtelain de Fontenoy, il contribua à la tête des sujets de sa capitainerie à faire lever le siège de Remiremont (1638), et qu'il en reçut la récompense qu'il transmit à ses descendants.

Quelle fut cette récompense? Probablement un titre de noblesse. En effet, lorsque quarante ans plus tard Michel Dupasquier de Dommartin devient possesseur en grande partie du comté de Fontenoy, il jette les yeux sur Michel Huvet, fils de noble Jacques Huvet, pour en faire son capitaine et prévôt. Dans la suite la particule fut substituée à l'épithète de noble, et à partir du XVIIIe siècle, cette famille ne fut plus connue que sous le nom de « de Huvé ».

Ajoutons enfin qu'on voit à la bibliothèque de la Société d'Archéologie lorraine un affranchissement fait à Fontenoy, en 1355, par Jean II de Bourgogne en faveur de la maison du sieur Havet. Or, si la lecture qui a été faite de ce nom est exacte, la différence entre Havet et Huvet n'est pas tellement grande qu'on ne puisse y voir la désignation d'une même famille. Celle-ci aurait déjà été, par cet affranchissement, quelque peu anoblie dès cette époque reculée.

Le fils de Jacques de Huvé était donc Michel; et lorsque le soin de nommer à la prévôté de Fontenoy est laissé à la maison de Dommartin, c'est lui qui est institué dans les charges paternelles par Michel Dupasquier (1682).

Michel de Huvé avait pour fils, comme on l'a vu, Messire Florent-Nicolas de Huvé, qui porte encore le titre de châtelain. Or il est évident que ce n'était plus là qu'un titre purement honorifique, puisque le château était en ruines depuis plus d'un siècle. Né en 1714, il fut nommé capitaine prévôt en 1754 et en exerça les fonctions jusqu'à sa mort arrivée en 1788. « La probité la plus exacte, dit

sa plaque tumulaire, fut la base de son caractère, les vertus chrétiennes qu'il pratiqua constamment doivent à jamais servir d'exemple à sa postérité. » Il laissa une nombreuse postérité : quatre enfants de sa première femme, Marie-Barbe Colin de Nancy, et quinze de sa seconde femme, Jeanne-Claude Gault. Parmi ces derniers, citons Michel de Huvé, qui devint chanoine de l'insigne cathédrale de Saint-Dié; Mathieu-Denis-Nicolas de Huvé, chevalier, officier au régiment de Lauzun, hussard ; Louis-Joseph-Xavier de Huvé, chevalier, officier au régiment d'Armagnac.

FAMILLE GAULT.

Jeanne-Claude Gault, seconde femme de Florent-Nicolas de Huvé, appartenait à une famille anoblie qui habitait Détaux en Bourgogne. On lit en effet sur un autre marbre qui se trouve dans la sacristie de l'église de Fontenoy :

« Ici repose le corps de M^ire^ Michel Gault, seigneur de Détaux en Bourgogne, capitaine au régiment d'Enghien, mort à Fontenoy-le-Château le 18 décembre 1773, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

« Bon mari, père tendre, bienfaisant, vraiment pieux, il a mérité des regrets.

« De son mariage avec Madame Marguerite de Prinsac, inhumée en cette église en 1718, il lui restait Madame Jeanne-Claude Gault, épouse en deuxièmes noces de M^ire^ Florent-Nicolas de Huvé, gentilhomme ; elle décéda et fut inhumée à Conflans en Bassigny en septembre 1786, âgée de soixante-deux ans, aux grands regrets de son époux et de ses enfants.

« Ils ont fait ériger ce monument commun, faible hommage de leur tendresse. »

Cette famille Gault n'était pas, comme on le voit, originaire de Fontenoy, et n'y habitait que par suite d'alliances contractées.

FAMILLE DE PRINSAC

Le premier membre que l'on trouve dans les archives communales portant ce nom est un sieur Prinsac, lieutenant au régiment du prince d'Amboise (1712). Cette famille, qui était alliée aux Huvé, semble avoir été anoblie vers 1720, car on voit en 1731, un sieur Claude-François de Prinsac, seigneur de Magnoncourt épouser Marie-Madeleine de Huvé. Claude-François de Prinsac était, en 1745, prévôt général de la maréchaussée de Lorraine et chevalier de l'ordre militaire de St-Louis.

FAMILLE D'ECQUEVILLERS

Citons aussi pour mémoire la famille d'Ecquevillers, non moins nombreuse que celles des Huvé et des Prinsac mais qui ne présente pour l'histoire locale aucun intérêt particulier. La dernière descendante de cette famille est une Marie d'Ecquevillers, fille de défunt Mathieu-Denis-Vincent d'Ecquevillers, capitaine de grenadiers et de Marie-Louise-Charlotte de Huvé ; elle épouse en 1805 François-Joseph, fils de feu Jacques-Antoine Baronheyd, ancien officier de dragons, de la paroisse de Fédry, canton de Dampierre (Haute-Saône).

D'ailleurs les membres de cette petite noblesse ne rougissaient pas d'entretenir les rapports les plus amicaux et les plus faciles avec la simple bourgeoisie, et même ils ne croyaient pas se déshonorer en contractant des alliances avec les bonnes familles du pays, telles que les Paillard, les Finiel, etc...

FAMILLE DE MITRY

Enfin une autre famille de plus haute noblesse vint à la fin du XVIe ou au commencement du XVIIe siècle s'établir à Fontenoy ; nous voulons parler de la famille de Mitry. George de Mitry, fils de Christophe Ier de Mitry, seigneur

de Fauconcourt, Frizon, Nomexy, Langley et Bouzillon, conseiller d'état et maître d'hôtel de la princesse Catherine de Lorraine, duchesse de Mercœur, douairière de Vaudémont et de Pérone de Leugney, fut seigneur de Moyenpal, du Magny, gouverneur des ville et château de Fontenoy, membre des assises des Vosges (le 16 mars 1620).

Il épousa vers 1620 Marie d'Hénin de Navier, fille d'Etienne de Navier, conseiller d'état et gentilhomme de la maison du duc Charles III.

Il eut six enfants parmi lesquels nous citerons :

François de Mitry, Colonel de cavalerie au service de l'Espagne, tué à la bataille de Rethel en 1650.

François-Paul, né à Fontenoy le 17 octobre 1622, fut tué devant Armentières le 31 mai 1647.

Son acte de baptême, rédigé en latin, est le plus ancien qui ait été conservé sur les registre des archives de Fontenoy.

Le dernier de Mitry inscrit sur ces registres est Gaston-Jean-Baptiste de Mitry qui, avec Louise de Huvé, tient sur les fonts de baptême Louis Vautrin, le 13 août 1674.

Ce qu'il y a de singulièrement remarquable,c'est la complaisance avec laquelle les Huvé et les Mitry acceptaient de tenir les enfants du peuple sur les fonts baptismaux. Il est rare de parcourir plusieurs pages des registres sans trouver comme parrain ou marraine un de leurs membres : cela fait autant d'honneur à la bonté et à la bienveillance de ces nobles familles pour le peuple, qu'à l'affection et à la reconnaissance de celui-ci. (1)

Enfin, en 1631, on trouve aux archives communales un sieur Charles Africain de Saint-Lambert, capitaine de Fontenoy.

(1) Tiré des Archives communales et des renseignements gracieusement offerts par M. le comte de Mitry, capitaine au 6e chasseurs, (St-Mihiel).

§ IX. — ARMORIAL (1)

Il n'y avait sans doute pas d'armoiries à l'époque des Comtes de Toul, puisque les ducs de Lorraine eux-mêmes n'en ont eu qu'à partir du commencement du XIIIe siècle.

MATHIEU DE LORRAINE, troisième fils de Mathieu Ier, portait : *Au lion.* (2)

FERRY DE FONTENOY. — J. Cayon indique, sans explications historiques : « Fontenoy ou Frontenoy : *D'azur à cinq annelets d'argent, 2, 2, 1.* »

MAISON DE BLAMONT, BRANCHE DE SALM. — Elle portait : *De gueules à deux bars adossés d'argent.*

MAISON DE BOURGOGNE. — Elle portait : *Bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules.*

MAISON DE NEUFCHATEL. — Armes pures : *De gueules à la bande d'argent.*

D'après Gollut, JEAN DE NEUFCHATEL portait : *De gueules à la bande d'argent : écartelé de gueules à l'aigle d'argent : timbré d'argent surhaussé d'un vol de gueules : bandé d'argent, panaché d'argent et de gueules.*

MAISON DE CROY. — Armes primitives : *D'argent à trois fasces de gueules.*

JACQUES DE CROY, seigneur de Sempi, portait : *écartelé d'argent à trois doloires de gueules, celles du chef adossées*, qui est de Renty.

La branche d'Arschot-Havré brisait l'écu plein de Lorraine sur le tout.

MAISON DE DOMMARTIN. — Les armes pures sont : *De sable à la croix d'argent.* (3)

---

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Léon Germain presque tous les renseignements contenus dans ce paragraphe.

(2) Léon Germain, *Etude hist. sur la croix d'affranchissement de Frouard ;* 1882, p. 30.

(3) Ces armes se trouvent sur les fonts baptismaux de l'église de Fontenoy.

FAMILLE DE HUVÉ. — D'après dom Pelletier cette famille portait : « *d'azur au chevron d'or chargé de deux croissants montants de gueules, et accompagné de trois croisettes d'or.* »

FAMILLE DE MITRY. — Nous aurons plus tard occasion d'en parler.

ARMOIRIES DE LA VILLE DE FONTENOY

Les armoiries de Fontenoy étaient d'abord *d'azur à la fasce d'argent.*

Elles furent ensuite *de gueules aux deux D grecs d'or entrelacés.* Ce chiffre était celui de Diane de Dommartin.

ARMOIRIES ACTUELLES. — *Azur à la fasce d'argent, corbeille d'ozier remplie de gerbes d'or, à laquelle sont suspendues deux guirlandes : l'une à dextre d'olivier et l'autre à senestre de chêne; tous deux de sinople, avec bandelettes de gueules; un quartier rouge à une N d'argent surmontée d'une étoile aussi d'argent.*

Ces armoiries qui, on le voit, ne se rapprochent nullement des anciennes furent données par Napoléon III à la ville de Fontenoy. L'N d'argent sur le quartier rouge qui était destiné à conserver le souvenir du donateur, a disparu depuis quelques mois.

CHAPITRE III

Anciennes divisions civiles

§ I. — BARONNIE ET COMTÉ DE FONTENOY-LE-CHATEAU

La terre de Fontenoy ne fut dès le début qu'un fief, autrement dit une seigneurie donnée aux Comtes de Toul; elle fut possédée comme telle par les seigneurs de Bourgogne et de Neufchâtel, et fut seulement érigée en baronnie par les soins des seigneurs de Dommartin.

Guillaume de Dommartin et son fils Louis qui vivait en 1546, ainsi que Charles-Philippe de Croy, étaient barons de Fontenoy. D'après Dom Calmet, Louis de Dommartin aurait déjà porté le titre de comte de Fontenoy, mais il ne semble pas que l'érection en comté remonte si haut, car une pièce de 1555 (1) parle du Sr Baron de Fontenoy, et une autre de 1585 (2) accorde au Sr Baron de Fontenoy, le marquis d'Havré, de juger en dernier ressort en sa baronnie dudit Fontenoy.

Il est donc certain qu'en 1585 Fontenoy n'était encore qu'une baronnie, et que son érection en comté remonte tout au plus à l'année 1600.

Si parfois les comtes de Toul ou autres paraissent usurper le titre de Comte de Fontenoy, cela s'explique et ne tire pas à conséquence. Fontenoy étant une simple seigneurie dépendant de leur comté, il leur arrivait d'ajouter à leur titre de comte le nom de la terre au sujet de laquelle ils avaient quelque affaire à traiter.

---

(1) *Documents historiques sur les Vosges* VIII, 135.
(2) Item VIII, 177.

Les archives de Nancy (1) ainsi que Dom Calmet nous apprennent que Fontenoy-la-Côte demeura terre de surséance pendant de longues années. Voici ce que dit à ce sujet le savant historien dans son *Histoire de la Lorraine*.

« On tint en décembre 1613 dans la ville de Vesoul plusieurs conférences entre les députés d'Albert et d'Isabelle-Claire-Eugénie d'Espagne archiducs d'Autriche et comtes de Bourgogne d'une part; et ceux de Henri, duc de Lorraine d'autre part. La difficulté consistait à décider à qui appartenait la souveraineté de certains villages contestés depuis longtemps et mis en surséance depuis l'an 1564, savoir: Fougeroles-le-Château différent de Fougeroles-la-Ville, la Côte-les-Fontenoy-en-Vosges avec les villages de Fontenoy-la-Ville, le Mesnil (Magny), Montmotier et Trémonzey, etc.... La question avait été entamée dès l'an 1501 par devant les Commissaires députés des deux parties, et l'on y avait procédé de manière qu'il ne restait plus qu'à en faire la décision, sur quoi on avait déjà tenu plusieurs conférences à Fontenoy en 1564.

« Il y eut d'abord de l'embarras sur la terre de Saint-Loup que les députés de Bourgogne soutenaient n'être pas terre de surséance, et sur celle de Fontenoy que ceux de Lorraine prétendaient appartenir nuëment et sans contestations au Duc leur maître. Sur quoi il fut résolu que les Commissaires de part et d'autre se retireraient vers leurs Princes, pour savoir plus précisément leur volonté, et ensuite se rassembleraient dans trois mois. Ils tinrent donc de nouvelles conférences en juin 1614 dans la ville de Fontenoy où l'on fit de la part du Duc de Lorraine des productions nouvelles, outre celles du procès de l'an 1501 pour la souveraineté de Valdojo et de Fougeroles.... Ce

(1) B. 296.

traité n'eut pas d'exécution faute de ratification, et les difficultés n'ont été terminées que par le traité de Besançon de 1707. »

Par ce traité les territoires des communautés de Fontenoy-la-Côte, Fontenoy-la-Ville, Montmotier, et le village du Magny étaient rattachés définitivement à la Lorraine.

§ II. — Terres du Comté de Fontenoy.

Fontenoy, avant la Révolution, fut pendant près de deux siècles le chef-lieu d'un comté considérable. Dom Calmet nous renseigne sur les terres qu'il comprenait.

« Ce comté, dit-il, est composé des villages suivants :

1° Fontenoy-le-Château ;
2° Fontenoy-la-Côte ;
3° Fontenoy-la-Ville ;
4° Xertigny ;
5° Le Magny ;
6° Montmotier ;
7° Trémonzey ;
8° Le Haut de Xertigny ;
9° Amerey ;
10° Les Aunouzes ;
11° La Franouse ;
12° Montmoulin ;
13° Le Moncel ;
14° Lassus ;
15° Le Clerjus ;
16° Le Champ ;
17° Le Buisson ;
18° Le Roulier ;
19° Le Boissey ;
20° Les Granges-Richard ;
21° Charmois-devant-Bains ;
22° Hautdomprey ;
23° Hardémont ;
24° Allangis ;
25° Les Forges de Sémouze ;
26° Gremifontaine (en partie) ;
27° La Forêt ;
28° Les Forges de Ruaux ;
29° La Chapelle-aux-Bois ;
30° Granges.

« Le comté de Fontenoy est séparé du ban d'Arches par la rivière du Cosné qui prend sa source à un étang dit de Cosne, près du bois de la Houssière. Cette source, par une singularité assez extraordinaire, a deux branches : l'une forme la source du Cosné qui va se perdre dans la Saône en Franche-Comté ; et l'autre forme un ruisseau qui vient se jeter dans la Moselle ; et par la jonction de

différents ruisseaux qui se réunissent, l'une porte ses eaux dans la Méditerranée, et l'autre à l'Océan.

« Cette terre, ajoute-t-il, a aussi beaucoup de dépendances enclavées dans le comté de Bourgogne. Les comtes de Fontenoy sont aussi seigneurs en partie avec la dame de Luyton à Moyenpal, laquelle a sa haute justice particulière qui, sans relever de celle de Fontenoy, porte ses appels à Remiremont. Le comté renferme en outre un grand nombre de seigneuries dont quelques-unes sont particulières. Ainsi, à La Chapelle, il y a quatre seigneuries dites de Fontenoy, d'Hoffelise, de Bainville et de Jussy. A Xertigny il y a encore différentes seigneuries : l'une appelée Saint-Baslemont, autrefois Saint-Boulemont; l'autre, seigneurie de Hardémont ou Gardemont; une troisième, appelée de Faroux.

« A Amerey il y a encore des seigneuries sous le nom de Hardémont et de Saint-Baslemont. La seigneurie de Saint-Baslemont appartenait en 1527 à M. de Binache. Les comtes de Fontenoy en ont fait l'acquisition, et elle se trouve unie au reste du comté. L'on voit encore à Hardémont les débris d'un ancien château. Thiébaut de Thuillières était seigneur de Hardémont en 1505. Il y a à Hardémont et à La Forêt une seigneurie et des sujets aussi appelés de Saint-Baslemont. A Gremifontaine il y a encore des sujets de trois seigneuries. Les premiers appartiennent à MM. le duc d'Havré et le baron de Dommartin, le dernier à M. de Cironcourt ou Gironcourt, chevalier, conseiller d'honneur à Metz. »

En parlant de Granges, M. Léon Louis dit que l'on trouve en 1548, comme seigneurs fonciers de Granges (canton de Corcieux), Louis de Dommartin, baron de Fontenoy, et au XVIIIe siècle les comtes de Croy. Il nous paraît beaucoup plus probable et même certain qu'il s'agit de Granges près de Xertigny, puisque la plus grande partie de ce canton appartenait aux seigneurs de Fontenoy.

Au XVIe siècle Bains appartenait aux seigneurs de Hardémont, voués eux-mêmes du chapitre de Remiremont. Or les ducs de Croy et de Dommartin, en devenant les acquéreurs de cette seigneurie, devenaient par le fait même les propriétaires des eaux thermales de Bains. Mais ceux-ci négligèrent complètement de les entretenir; aussi, en 1704, les habitants de Bains exposèrent-ils cette situation aux ducs de Lorraine, demandant qu'à défaut des seigneurs, le domaine ou la ville fussent chargés des réparations. Un Jacob Noné obtint alors en 1715 le droit de rétablir le vieux bain ; mais en 1721, un arrêt remit le duc d'Havré et le seigneur de Dommartin en possession des bains, à charge par eux de les entretenir.

Ceux-ci avaient à Bains un petit château, rendez-vous de chasse, une chapelle castrale sur le vieux bain, laquelle détruite en 1750, fut remplacée par la chapelle actuelle dite des Seigneurs, attenante à l'église (1).

Le comté de Fontenoy s'étendait donc surtout sur la rive gauche du Côney : borné au nord et à l'ouest par les terres du marquisat de Vauvillers, dont faisaient partie Hautmougey et Gruey-les-Surances, au sud par les territoires de Saint-Loup et d'Aillévillers, et à l'est par le ban d'Arches; il comprenait donc tous les hameaux dépendant de Xertigny, du Clerjus et de La Chapelle-aux-Bois, Trémonzey, Bains et son territoire, Fontenoy-la-Ville (Haute-Saône), et enfin Fontenoy-le-Château avec tous les hameaux qui en dépendent.

§ III. — TERRITOIRE DE FONTENOY.

Si le territoire de la commune de Fontenoy avait dans les siècles précédents à peu près l'étendue qu'il possède aujourd'hui, du moins il était loin d'avoir le même aspect.

(1) Léon Louis.

Les forêts et des terrains de broussailles que l'on essartait annuellement pour les ensemencer, sauf à les rendre successivement à leur état primitif afin de laisser reposer la terre, couvraient la plus grande partie du sol.

Or la délimitation définitive du territoire ne se fit que peu à peu et non pas sans susciter de graves difficultés.

Les archives communales renferment un certain nombre de pièces concernant des abornements de forêts et de terrains avec les communautés voisines ou avec leurs seigneurs.

En 1553, c'est un accord entre Jean d'Anglure, baron et seigneur de Saint-Loup, les seigneurs de Mignoncourt, de Savoyeux, de Senoncourt d'une part, et les bourgeois, manants et habitants de Fontenoy-le-Château au sujet du bois du Liaumont appartenant aux premiers, et du bois de la Manche appartenant aux seconds.

Plus tard, c'est Diane de Dommartin qui, pour éviter plusieurs difficultés, achète les forêts de Conomont et de Hautmont sur le finage de Fontenois-la-Ville.

Mais en 1543 les choses ne s'étaient pas arrangées aussi amiablement. Les habitants de Fontenoy avaient de longue date la jouissance des bois de la Claire-Voivre, comme il ressort d'un mémoire adressé au duc de Lorraine au commencement de l'année 1543 et dans lequel ils exposent que suivant les lettres et titres qu'ils possèdent, cette forêt leur appartient, qu'ils ont droit d'y prendre du bois, de vain pâturer, et de chasser à toutes sortes de bêtes et d'engins « en payant le quartier derrier à haulte et puissante dame Anne de Neufchâtel, dame de Fontenoy. »

Or la dame Nicole de Lénoncourt, dame de Vauvillers, convoitant sans doute cette belle forêt située sur la limite des terres de son marquisat, envoie un beau jour ses officiers en expulser les habitants de Fontenoy qui y faisaient paître leurs bestiaux.

Les officiers, les uns à cheval, les autres à pied, mais tous armés de bâtons et d'arquebuses, arrivent dans la forêt, et somment les prétendus délinquants, de se retirer. Au refus formel qui leur est opposé, ils cherchent à s'emparer « d'un certain gros nombre de bétail. » Avant de mettre à l'amende les délinquants, on saisissait toujours le corps du délit.

A la vue d'une spoliation aussi hardie et aussi injuste, les gens de Fontenoy engagent une véritable mêlée, et pendant que les officiers réussissent non sans contusions à s'emparer de trois chevaux, un de leurs laquais tombe assommé.

Sur la menace d'un procès, les habitants de Fontenoy promettent, le 12 juillet suivant, de verser à la dame de Vauvillers la somme de cinq cents écus d'or, et de lui donner encore deux beaux chevaux.

Mais les clauses de la transaction ne furent sans doute pas exécutées et l'affaire fut portée jusque devant le tribunal de l'empereur Charles-Quint qui accorda en 1541 des lettres de « rémission, pardon et absolution » aux habitants de Fontenoy, tout en les obligeant cependant à donner un dédommagement au seigneur de Vauvillers et à payer une amende civile. Huit ans après, l'amende n'étant pas encore soldée, les notables des deux communautés de Fontenoy et de la Côte s'adressent à l'empereur lui-même afin d'en obtenir l'exemption complète. Ils lui rappellent les services signalés qu'ils lui ont rendus à maintes reprises et en particulier lors du siège de St-Dizier, lorsqu'ils lui conduisirent tous les convois de blé qui arrivaient d'Allemagne ; en même temps ils lui représentent la ruine complète dans laquelle ils tomberont s'ils se voient obligés de payer cette amende, ainsi que « la stérilité de l'assiette du lieu à l'occasion de laquelle ils n'ont moyen de vivre que des marchandises qu'ils meynent ès lieux longtains et estrangers. »

L'empereur accueillit favorablement la supplique, et accorda rémission complète de l'amende par une lettre du 28 octobre 1549 dont l'original se trouve aux archives de Fontenoy.

Dès le 3 janvier de cette même année, Louis de Dommartin pour couper court à toute contestation et pour prévenir le renouvellement de faits aussi malheureux avait acheté au seigneur de Vauvillers pour les donner à la communauté tous les terrains de la Claire-Voivre sur lesquels ce dernier prétendait avoir quelque droit.

En 1751 les forêts de Fontenoy occupaient une superficie de 5.081 arpents 6 omés, et les broussailles de 3.091 arpents. En voici les différents noms :

Forêts

1. Le bois des Cailloux.	43 arpents		
2. Bois des Grandes et Petites Claires-Voivres.	944	—	6 omés
3. Le bois du ban de Brahoux. . .	443	—	—
4. Le Haut du Mont	208	—	—
5. Le bois de Conomont, St-George.	668	—	—
6. Le bois du Rays et Fremière . .	623	—	—
7. Le bois du Fays	225	—	—
8. Le bois de la Petite Mange . . .	120	—	—
9. La grande Mange, ...	383	—	—
10. Bois de la Mange dit la Voivre des sabots.	216	—	—
11. Bois Banny de la Vierge	373	—	—
12. Bois de la Faxe	304	—	—
13. Bois Banny de la Pipée.	508	—	—
14. Les trois petits bois du Ray Picquot	23	—	—
Total.	5081 arpents 6 omés		

Broussailles

1. Le Conteau et le Neuf-Etang	1065	arpents
2. Les Belinottes	403	—
3. Le Différant.	183	—
4. Les Breulleux.	476	—
5. Un autre canton aux Breulleux. . . .	23	—
6. Un autre au même canton	40	—
7. Broussailles du Meix Remy	50	—
8. Les Molières	336	—
9. Les Hauts de Charière.	248	—
10. Le Morhey	267	—
Total	3091	arpents.

Les forêts du Boulay, de la Fresse et des Montreuches, qui paraissent en 1395 dans la charte de Thiébaut de Neufchâtel, appartiennent à des particuliers.

Enfin sur un plan de 1751, assez grossier et assez mal orienté, qui se trouve aux archives paroissiales, on voit une vaste forêt appelée la Casse et appartenant aux seigneurs. Elle va de l'ouest au nord, commençant à la scie des Tornelles et suivant le long du pré Labée, de l'étang Chardin et du pré Gérard, pour aboutir aux champs des Baraques.

Ces 3.091 arpents de broussailles n'étaient avant le XVIIIe siècle d'aucune utilité pour les habitants : c'étaient autant de terrains stériles, couverts de genêts ou d'arbustes sans valeur et sans vie. Mais dès le commencement du siècle dernier on tâcha d'en tirer parti, et il se passait peu d'années sans que les ducs de Croy ou les seigneurs de Dommartin demandassent au duc de Lorraine d'opérer des défrichements considérables.

Tout d'abord, ces terrains, rendus ainsi à la culture, retournaient aprés dix ans à leur premier état de broussailles afin de les laisser reposer et de leur réserver pour plus tard

plus de fécondité ; mais bientôt toutes les terres défrichées furent transformées définitivement en terres de culture et furent comme aujourd'hui connues sous le nom de Fouillies. Louées à des particuliers pour une période d'un certain nombre d'années, elles sont ou plutôt elles étaient il y a trente ans une source de revenus pour la commune.

Toutes les broussailles se trouvaient en plaine ou sur des collines peu élevées, tandis que les forêts couvraient et couvrent encore maintenant le flanc et le sommet de coteaux plus élancés, quelquefois même assez abrupts, qui forment les dernières ramifications des monts Faucilles.

Les forêts de Fontenoy occupent aujourd'hui une superficie de 977 hectares 60 et sont estimées 2.000.000 fr.

Nous compléterons ce paragraphe en citant parmi les nombreux noms qui servent à désigner certains champs ou certaines agglomérations de champs du territoire de Fontenoy, quelques-uns de ceux dont l'antiquité nous paraît la plus marquée.

1. Le Breuil.
2. Le Romp.
3. Les Coclets.
4. Les Queuvelots.
5. Les Arsondieu.
6. La Fosse-le-loup.
7. La Bessenne.
8. Aubegney.
9. Les Patouillers.
10. La Corrée.
11. Le Pont diâle tuâ (pont du diable tué).
12. Les Combes.
13. L'Aunot ou le Launot.
14. La Fontaine Brachel, etc.

Outre la rivière du Côney et le canal de l'Est, le territoire de Fontenoy est arrosé par six petits ruisseaux :

1° Le ruisseau de Grurupt qui a son embouchure près de la manufacture de Bains ;

2° Le ruisseau de Trémonzey, qui se jette dans le Côney, un kilomètre en amont de Fontenoy ;

3° Le ruisseau Châtelain, qui descend de l'étang Roland et a son confluent dans Fontenoy à l'extrémité de la place de l'Aître ;

4° Le ruisseau des Prés David qui forme une petite cascade de six à sept mètres avant d'entrer à Fontenoy. Il se jetait dans le Côney, avant la construction du canal de l'Est, près du pont de pierres; depuis, son embouchure a été reportée à un kilomètre plus bas, en aval de la ville ;

5° Le ruisseau St-George qui tombe dans le Côney à 800 mètres plus loin ;

6° Le ruisseau de la Fresse, dont l'embouchure est au pied du village d'Ambiévillers.

Enfin quelques mots sur la constitution géologique du sol et sur le climat termineront cette topographie sommaire.

Constitution géologique

On sait que le granit se montre généralement dans les assises les plus profondes du globe ; ce n'est qu'exceptionnellement qu'on le voit à sa surface. C'est un corps très dur, et d'autant plus résistant qu'il y a plus de quartz : or le territoire de Fontenoy en est fourni d'une façon abondante ; cette roche se trouve particulièrement au flanc des côteaux qui s'élèvent sur la rive gauche du Côney, et forme des masses profondes de granit ferrugineux, au-dessus desquelles on trouve le grès bigarré (1). C'est une espèce de ciment argileux réunissant de jolis grains de quartz amorphe ; il forme à Fontenoy des roches très remarquables qui fournissent de belles pierres de taille à grandes dimensions.

Au Pont du Côney, de chaque côté de la rivière, sur les collines, le grès bigarré est à la même hauteur. En entrant à Fontenoy par la Pipée on trouve le granit sur le flanc du coteau. Or si l'on perce le granit latéralement à une

(1) On trouve au musée d'Epinal plusieurs calamites trouvées à Fontenoy par M. Jolibois, ainsi qu'un fragment de grès bigarré anomoptéris recueilli par M. le Dr Mougeot.

certaine profondeur on pénètre dans le leptynite, composé de feldspath grenu et de quartz avec du mica en grains et des pyrites cuivreuses.

C'est de ce leptynite que sort une source placée près du moulin situé sur le chemin du Magny, et qui, dit-on dans le pays, charrie des paillettes d'or. Mais ce ne sont que des paillettes de pyrites cuivreuses qui ont l'éclat de ce métal.

Climat. — Rien de particulier à dire sur le climat ; les variations de température sont brusques comme dans toutes les Vosges. Cependant, si l'on compare le climat de Fontenoy avec celui de certains villages voisins comme Gruey et les côtes de La Chapelle-aux-Bois, la différence de température est sensible. Il arrive souvent que le sol est couvert de neige à la gare de Bains, tandis qu'à Fontenoy, distant seulement de huit kilomètres il ne tombe que de la pluie ; d'autre part une brise légère souffle-t-elle à Fontenoy, c'est un vent violent déchaîné à Gruey. Cette différence doit être attribuée particulièrement à l'altitude, aux collines accidentées qui longent la vallée du Côney et amortissent le vent et aussi à l'abondance des eaux.

Avant la construction du canal de l'Est les inondations provenant de la crue du Côney étaient assez fréquentes, quelquefois même terribles, et chaque hiver une partie de la population devait se retirer devant l'eau envahissante.

Les dégâts occasionnés par la grêle dans la campagne sont assez peu fréquents ; mais par contre la foudre y tombe souvent et il n'est malheureusement pas rare qu'elle fasse quelque victime.

Les collines qui dominent la vallée sont à 320 et 340 mètres au-dessus du niveau de la mer ; la ferme d'Aubegney est à 346, tandis que l'on compte seulement 256 mètres d'altitude au seuil de l'Hôtel-de-Ville.

§ IV. — Administration judiciaire

La charte de Thiébaut de Neufchâtel (1395) reconnaît aux seigneurs de Fontenoy le droit de Haute, Moyenne et Basse justice.

La Haute justice était la juridiction d'un seigneur dont le juge connaissait de toutes les affaires civiles et criminelles, excepté des cas royaux.

Or le droit de vie et de mort, la mutilation, le fouet, le bannissement, les piloris, échelles, marques, carcans, prisons et autres peines corporelles semblables, étaient les attributions de la haute justice.

Partout où elle existait, on devait en voir le signe, exposé sur une éminence à la vue du public : il consistait comme le disent les *Coutumes générales du duché de Lorraine* en « gibets et arbres penderets. »

Ce gibet se dressait à Fontenoy au sommet du coteau désigné encore sous le nom de la Potence et qui est situé sur le territoire du Magny, au confluent du ruisseau St-George avec le Côney.

Si « les gibets ou arbres penderets » venaient à être renversés, le seigneur était tenu de les relever dans le courant de l'année ; autrement, il lui fallait, pour les ériger de nouveau, la permission de Son Altesse le duc de Lorraine. A une certaine époque le signe patibulaire de Fontenoy avait sans doute disparu depuis plus d'un an, car en 1580, on voit le duc Charles de Lorraine accorder à Charles-Alexandre de Croy, marquis d'Havré, la permission de le relever.

La Moyenne justice était celle d'un seigneur dont le juge connaissait de toutes les actions civiles, mais ne pouvait juger au criminel que les délits dont la peine n'excédait pas soixante sous d'amende. Cette justice donnait la puissance d'avoir des prisons pour y détenir les délinquants vingt-quatre heures, pour delà être mis entre les mains du seigneur Haut justicier.

Enfin, la Basse justice était celle des seigneurs dont le juge connaissait seulement des droits dus aux seigneurs, des actions personnelles au civil jusqu'à dix sous, et des délits dont l'amende n'excédait pas cette somme, tels que dommages faits dans les champs, etc.

Il est probable que, dès les temps les plus reculés, les seigneurs de Fontenoy jugèrent en dernier ressort leurs sujets ; mais ce privilège leur fut enlevé dans la suite par les ducs de Lorraine après la défaite de Charles le Téméraire, et sans doute comme punition de leur attachement à la maison de Bourgogne. Cependant lorsque la seigneurie de Fontenoy passa de la maison de Neufchâtel dans celle de Dommartin et de Croy d'Havré, le privilège leur fut rendu pour un certain temps par Nicolas de Vaudémont, tuteur du duc Charles III. Arrivé à sa majorité, celui-ci ne voulut pas consacrer l'autorisation accordée provisoirement par son tuteur, comme il le dit dans une pièce de 1563 : « entendu mesme que la grâce et permission octroyée au sieur dudit Fontenoy, de vuyder les dictes appellations est expirée, laquelle n'entendons et ne voulons avoir lieu ny sortir effect cy-après, ains en tant que besoin seroit, l'avons de nouveau révocquée et révocquons par ceste » (1). En conséquence il ordonne que les appels qui se feront des sentences rendues par les jurés juges audit Fontenoy, ressortissent au siège ou baillage de Mirecourt.

Trois ans après, les habitants se plaignent à Charles III de n'être pas jugés à Mirecourt selon les coutumes de Fontenoy, et ils prient le duc de remédier à cet état de choses, espérant sans doute par de telles plaintes faire rendre à la justice de Fontenoy son ancien privilège : mais le duc leur répond en confirmant sa première décision ; toutefois il avertit les juges du bailliage de Mirecourt d'avoir à trai-

(1) Arch. de Font. AA. 4.

ter à l'avenir les plaignants « selon la formalité de la procédure accoutusmée audit lieu, et y rendre le droict à cui il appartiendra. »

Il faut croire que bien des inconvénients et bien des charges pour les habitants résultèrent d'une telle procédure, car une pièce tirée du *Trésor des Chartes de Lorraine* nous montre, avant 1585, le baron de Fontenoy rétabli juge en dernier ressort dans les terres de sa baronnie. Il est vrai que le rétablissement de cet ancien privilège était encore révocable à la volonté du prince ; mais en 1585 il devient définitif, et autorisation est accordée par Charles III au marquis d'Havré, Charles-Philippe de Croy, pour lui, ses enfants mâles et leurs descendants, de pouvoir vider et juger à leur buffet, en dernier ressort, et à Fontenoy même, toutes les appellations qui s'interjetteraient des justices de la baronnie, et cela pour « le soulagement des subjetz de ladite baronnie. »

Il est à remarquer que ce privilège si important n'est accordé qu'en considération des liens de famille et d'amitié qui unissent les seigneurs de Fontenoy à la maison de Lorraine : « scavoir faisons que pour le désir et bonne volonté qu'avons de gratifier nostre dict cousin en tout ce que possible nous sera et lui donner témoignage par effect de nostre favorable inclination et bonne affection en son endroit, avons à icelluy pour ces causes, de nostre certaine science et grâce spéciale permis, consenty et accordé, etc. »

Ce privilège fut abrogé après la destruction de Fontenoy, probablement au moment où Louis XIV arracha ce comté à la Lorraine pour le réunir à la Franche-Comté qu'il venait de conquérir. Les appels furent alors portés comme auparavant au baillage de la ville de Mirecourt qui, elle aussi, venait d'être détachée de la Lorraine et rattachée à la France.

Les archives de Nancy nous apprennent qu'à Fontenoy

la Haute justice s'exerçait au criminel par deux jurés assistés du prévôt ; tandis que pour les matières civiles le prévôt était seul juge (1). Celui-ci était nommé par le seigneur ; les autres étaient, comme les maires, élus chaqne année par le peuple le lendemain de Noël. Cette coutume d'élire les magistrats de la ville remonte très haut puisqu'elle existait déjà en 1395.

Les deux communautés de Fontenoy-le-Château et de Fontenoy-la-Côte avaient chacune leur justice, mais le 12 mars 1721 la justice de la seconde fut réunie à celle de la première par arrêt du conseil de Léopold.

Le choix des juges étant laissé à l'élection du peuple, celui-ci avait tout intérêt à nommer des hommes honorables, intègres, et d'une probité à l'abri de tout soupçon. Ces magistrats, pris dans les rangs du peuple étaient donc de respectables bourgeois, quelquefois même de bons paysans, dépourvus peut-être d'instruction, mais ayant par contre la science pratique de toutes les coutumes du pays. Enfants eux-mêmes de Fontenoy, ayant toujours habité leur ville natale et se trouvant pour ainsi dire les témoins forcés de tous les faits soumis à leur jugement, possédant en outre une connaissance parfaite de la moralité de chaque famille et de chaque individu, leurs décisions devaient être marquées au coin de la justice et surtout de la conciliation.

La prison où l'on enfermait les malfaiteurs était comme maintenant au centre de la ville, tandis que la question s'appliquait au château dans une des pièces de la tour ronde qui vient de disparaître.

§ V. — Police

Les attributions et la direction de la police étaient con-

(1). B. 296.

fiées au maire qui pouvait promulguer des ordonnances et des règlements.

Revêtu du pouvoir exécutif, le prévôt était chargé de faire subir la peine ou payer l'amende à ceux qui avaient été condamnés par le tribunal des jurés.

Le plus ancien règlement de police concernant la ville de Fontenoy est du 6 mars 1580; en voici les principales dispositions.

Art. 1. 2. 3. 17. 18. — Mise en ban des bois et broussailles, et établissement de certaines peines contre les mésusants ou les délinquants.

Art. 19. — Les pommiers et poiriers sauvages sont en ban.

Art. 23. — Les prés et héritages donnant foin sont en ban.

Art. 26. — Il est défendu de jeter de la terre, de la pierre, et des croûtes de maréchal dans le Côney sous peine d'amende de 3 fr.

Art. 35. — Ceux qui auront été condamnés pour la garde des portes et barrières du dit Fontenoy et qui s'y refuseront, seront passibles d'une « boisson » (amende) de 6 gros.

Art. 41. — Nul ne sera enterré en l'église de Fontenoy sans la licence du maire et en payant 10 fr. à la fabrique.

Art. 43. — Ceux qui négligeront de se rendre en la chambre du conseil y étant appelés, payeront 6 gros qui seront employés pour un banquet au profit des mayeurs, jurés, doyens et conseils de la ville.

Art. 44. — Tous les bourgeois et « banvars » (garde-champêtres) seront crus lorsqu'ils affirmeront qu'un dommage quelconque a été causé, soit à eux, soit à la république des deux communautés.

Un autre règlement de police de Florent-Nicolas de Huvé pourrait faire croire que, peu à peu, le prévôt seigneurial empiéta sur les attributions du maire et s'adjugea

le droit de promulguer des ordonnances; mais il n'en est rien. Le prévôt prenait des mesures générales concernant tout le comté, tandis que les ordonnances des maires ne concernaient que leurs administrés.

Voici les clauses les plus importantes de ce règlement de police qui se trouve aux archives de Trémonzey; il porte la date du 21 mars 1770 et contient vingt-trois articles, avec les signatures de Florent-Nicolas de Huvé et de C.-M. Boullangier, greffier.

« Art. 1er. — Faisons défense de jurer le saint nom de Dieu, à peine pour la première fois de vingt francs ou de vingt jours de prison, faute de payement; de cent francs pour la seconde ou un mois de prison; du carcan pour la troisième, pendant trois heures tête nue et mains liées; pour la quatrième, d'être relégué (banni) du comté pendant deux ans; pour la cinquième, d'avoir la langue percée d'un fer chaud par les exécuteurs de la Haute justice.

« Art. 2. — Enjoignons à touttes personnes de porter respects aux maires et gens de justice,.... à peine de vingt francs d'amende payable par corps....

« Art. 3. — Défendons aux cabaretiers de donner à boire pendant le service divin et de recevoir dans leurs maisons qui que ce soit, même les chefs de famille, après neuf heures du soir en été, et sept heures en hyver, à peine de dix francs d'amende,...

« Art. 5. — Défendons à touttes personnes de s'établir dans le comté de Fontenoy sans avoir représenté aux maire et gens de justice un certificat en bonne forme de leurs vies et mœurs, signé des curés et gens de justice d'où elles sont sorties...

« Art. 10. — Leur défendons de faire vain pâturer leurs bestiaux les jours de festes et dimanches, pendant le service divin, après le second coup de la messe paroissiale sonné, à peine de cinq francs d'amende par chacune pièce de bétail. »

L'article 12 est relatif à la destruction des nids de chenilles; le propriétaire d'un terrain doit en expurger les haies qui environnent son champ.

Les articles 18 et 19 contiennent des mesures préventives contre les incendies. Défense est faite de faire sécher du lin et du chanvre dans les fours; les cheminées doivent être nettoyées deux fois par année, et chacun doit être muni de lanternes, d'échelles et de « sciaux ».

La plupart de ces ordonnances n'étaient pas nouvelles, mais l'oubli dans lequel elles étaient tombées, ou la négligence que l'on apportait dans leur exécution, avait amené le procureur fiscal à les faire renouveler par le prévôt de Fontenoy.

La promulgation du règlement avait lieu par la lecture qui en était faite dans chaque communauté à l'issue de la messe paroissiale, le dimanche qui suivait le jour de sa réception, et lors de la tenue des plaids annaux du comté de Fontenoy.

Or ces plaids annaux n'étaient autre chose qu'une assemblée fixée chaque année, à Fontenoy, dans la première quinzaine d'octobre, et à laquelle devaient assister tous les ans les habitants de chaque communauté à moins d'empêchement absolu.

La réunion, présidée par les officiers du seigneur, choisissait les mayeurs, gens de justice, bangards, gardes-chasse et gardes forestiers; on y indiquait ceux qui avaient des cens, rentes et redevances à payer, ainsi que ceux qui avaient encouru des amendes pour délits champêtres ou autres; enfin on y adoptait les règlements de police.

Le premier article qui défend si sévèrement le blasphème n'était que le rappel d'une ordonnance promulguée par le duc de Lorraine en 1624. Nous ne savons si quelque récidiviste eut à subir à Fontenoy les rigueurs de la loi; toujours est-il qu'une telle sanction devait faire perdre bien

vite une habitude si mauvaise et si peu séante même au point de vue des convenances mondaines.

Cette ordonnance, qui peut paraître intolérable à quelques-uns, est pleine de logique s'ils admettent le bien fondé du second article qui punit de peines plus ou moins graves ceux qui manquent de respect à l'autorité civile. Or Dieu n'est-il pas le principe de toute autorité, et comme tel n'a-t-il pas droit le premier à notre respect ?

D'autre part, l'interdiction d'ouvrir les auberges pendant les offices nous montre le législateur animé d'un véritable esprit religieux.

Enfin, sans nous arrêter à faire ressortir l'esprit de prévoyance qui remplit chacun des autres articles, remarquons que nos maires actuels jouissent, à quelques exceptions près, des mêmes pouvoirs que les anciens prévôts et les anciens maires.

CHAPITRE IV

Administration des Seigneurs

§ Ier. — Charte de Thiébaut VI de Neufchatel

Il n'est guère possible de dire quoi que ce soit sur l'administration des seigneurs des maisons de Toul et de Lorraine, sinon qu'ils possédaient en souveraineté la terre de Fontenoy.

Cependant il semble que la distance qui séparait celle-ci de la capitale ne faisait qu'exciter leur attachement et leur bienveillance pour notre pays. La construction du château, qu'on peut justement leur attribuer, et les visites, pour ne pas dire les séjours fréquents qu'ils y faisaient, nous indiquent assez tout l'intérêt qu'ils portaient à notre ville et dès lors il est tout naturel qu'ils aient cherché à l'embellir et à l'enrichir par la construction d'une église et d'un prieuré dépendant de la grande abbaye de Saint-Mansuy-les-Toul.

Il faut ajouter que le dévoûment et l'affection des habitants pour eux ne fut pas sans doute un des moindres motifs de leur prédilection pour Fontenoy. Ce dévoûment et cette affection de la population pour ses seigneurs ne firent que s'accroître avec le temps : ceux de la maison de Bourgogne n'eurent sans doute qu'à s'en féliciter, et le premier seigneur de la maison de Neufchâtel en reçut tant de gages qu'il crut devoir la récompenser en confirmant par une charte solennelle les nombreux privilèges qu'elle tenait déjà des maisons précédentes.

On pourra en juger à la lecture des premières lignes de cette charte datée du 1er octobre 1395.

« Nous Thiébault, seigneur de Neufchasteil et de Fontenoy-en-Vosge, et Marguericte de Bourgoigne, dame desdits lieux, sa femme, especiaulement je ladite Marguericte, de la volunté, consentement et autoritez de mon dit seignour et mary, à moy par lui sur ce donnée et outroyée, laquelle quant à ce faire je ai prise et acceptée à moy; sçavoir faisons à tous qui ces présentes lettres verront et orront, que nous, regardans et considérans *les bons et agréables services que fait nous ont, on temps passez*, nous bourgeois habitans de nostre dite ville de Fontenoy, et *pour l'augmentation et fortification de nostre dite ville*, et aussi comme bien infourmés et instruis des droits, franchises, libertés et coustumes, desquelles nous dits bourgeois et bourgeoises dudit Fontenoy, ont jois et usés on temps passey, avons vuellus, consentu et outtroié, et vuellons, consentons et outtroions par ces présentes, pour nous, les nostres et de nous et de chacun de nous aians cause : et especiaulement, je ladite Marguericte de Bourgoigne, de l'autoritey que dessus, que nos dict bourgeois et bourgeoises dudit Fontenoy pour lours, lours hoirs et ayans cause, johissent et usent des droicts, franchises, libertés et coustumes cy-après devisées et déclarées. »

Mais avant d'exposer les libertés accordées par cette pièce importante, disons un mot de la formation des communes.

Avant le règne de Louis le Gros (1108-1137), les villes étaient demeurées sous l'administration directe des seigneurs, et les habitants ne prenaient part en rien à la gestion de leurs affaires. Les bourgeois, sans vouloir se rendre complètement indépendants, réclamèrent le droit de concourir au gouvernement de leurs cités.

Pour se faire reconnaître plus aisément ce droit, ils formèrent entre eux des associations nommées *communes* ou plus souvent *communautés* dont les membres s'enga-

geaient par serment à concourir à la défense des *intérêts communs* à tous les habitants.

Les chefs ou magistrats de ces associations portèrent le nom de Maire ou Mayeur, Juré, Doyen, Echevin.

La Communauté une fois constituée réclamait au seigneur dont dépendait la ville l'approbation de son règlement par un écrit qui s'appela *Charte communale*, et qui renfermait l'énumération des franchises et des libertés accordées.

Louis le Gros donna des chartes communales aux villes qui dépendaient du domaine royal, et favorisa de toute son autorité la création des communes dans le royaume.

Ce qui eut lieu pour les villes eut lieu aussi pour les campagnes. Celles-ci plus exposées aux brigandages armés qui étaient la suite des guerres privées entre seigneurs, se formèrent en petites communautés pour se défendre plus facilement et demandèrent des *Chartes d'affranchissement.*

Celle de Fontenoy n'existe plus (1), mais elle fut probablement accordée par un des seigneurs de la maison de Lorraine ; quoi qu'il en soit, les libertés et les privilèges qu'elle promulgua étaient déjà importants et forts nombreux.

§ II. — Dispositions de la charte de Thiébaut VI de Neufchatel

On pourra se faire une idée des privilèges qu'accordait la véritable charte d'affranchissement par les dispositions que renferme celle de Thiébaut VI.

Elle octroie :

« Premièrement, que sur les bourgeois et bourgeoises dudit Fontenoy, n'a point de mainmorte, ne oncques n'y fut.

---

(1) D'aucuns prétendent que la Charte de Thiébaut VI (1395) est la vraie Charte d'affranchissement de Fontenoy.

« Item, que lesdits bourgeois dudit Fontenoy s'y ont accoustumey de mettre et eslire, l'endemain de la feste de la Nativitey Nostre-Seigneur, ung maire, quattre jurés et ung doyen, lesquels esleus doivent faire serment en l'église dudit Fontenoy, et en la présence du chastellain dudit lieu, de bien et loiaulment gouverner, maintenir de lours pouhoir les droits et seignories du seignour ou dame dudit Fontenoy, et aussi les us et costumes dudit lieu.

« Item, que le seignour ou dame dudit Fontenoy, ne puet ou doit panre ou faire panre bourgeois, garçon, garce, chevaulx, bestes, ne autres servans desdits bourgeois, pour nul commandement de servitude ou de courvées, se n'estoit par le grey et consentement de celluy ou ceulx à qui li commandement seroit fait.

« Item, lesdis bourgeois doivent aidier à lour seignour ou dame ès cause cy après devisées :

« Premièrement, se il marie sa fille.

« Item, se lour dit seigneur vait outre mer.

« Item, se il devient nouvaulx chevalier.

« Item, se il était pris, ce que jà ne soit, et il le convenoit rembourser.

« Item, se il achetoit terre, selon l'acquest que il feroit, et sur ces caux le doivent aidier raisonnablement selon lour facultey.

« Item, lesdit bourgeois doivent chacun an, audit [lieu] de Fontenoy, au seignour ou dame dudit lieu, à chascunne Pasques charnées, chascun trois sols estevenans.

« Item, à chascunne Saint-Remy, chascun trois sols.

« Item, à chascunne Saint-Martin d'iver, six quartes avoine, mesure dudit Fontenoy.

« Et à chascune quaresme entrant, une geline ; et est assavoir, que les veves femmes dudit lieu, ne payent par an chascune que la moittié de la rente dessus dicte.

« Item, lesdits bourgeois doivent payer les emendes

jugiées droiturièrement par les quatre jurés dessusdits et, on caux que les quatre jurés n'en pourroient rappourter dehuement, le bailly du seigneur ou dame dudit Fontenoy en puet ou doit cognoistre, jugier et déterminer selon les us et costumes du comtey de Bourgoigne. Et ay le dit seignour ou dame dudit Fontenoy, toute justice haulte, moyenne et basse sur lesdits bourgeois. Et aussi li doivent l'ost et la chevaulchie, pour luy, ses seignours et ses amis.

« Item, lesdits bourgeois et bourgeoises puellent et doivent panre bois morts et vifs pour toutes leurs aisances ès bois tout autourt dudit Fontenoy, fuers que ès bois bannaux, c'est assavoir ès bois dit le Bouley, la Fraisse, les Montruches et le Fay qu'est dessous la ville dudit Fontenoy; et est assavoir que quand lesdits bourgeois ou aulcun d'eux ont ou aurient besoing de bois pour masonner, ils ont acostumey de en demander ès officiers ou gouverneurs du seignour ou dame dudit Fontenoy, lesquels lour en puellent donner selon ce que le caux le requier ou requieroit.

« Item, lesdits bourgeois puellent paschier en la rivière dudit Fontenoy, c'est assavoir à la truille, à la verge au bout et à la main, exceptey on lieu que l'on dit le Romp, qui est bannaulx pour le seignour ou dame dudit Fontenoy, et dure dès le Molin aux Moines, jusqu'à l'entrée du Breuille.

« Item, puellent vendre lesdits bourgeois et chascun d'eulx lours héritaiges ou partie d'iceulx, en faisant lettres soubs le scel du tabellionnage dudit Fontenoy, parmy paiant audit seignour ou dame ou à lours comis, pour chascunne vendition, pour caux de scel, pour livre ung denier estevenant pour une fois.

« Item, ledit seignour ou dame dudit Fontenoy, ne puellent ou doivent panre homme, ne femme, bourgeois ne

bourgeoises dudict lieu, se ce n'estoit pour caux de murtre, de larrecin, de trahison, ou d'emende adjugée, qui ne pehut ou voulsist paier ou applaigier.

« Item, se le caux advenoit que l'on prehit aulcun des bourgeois dudict Fontenoy, ou ses biens et chevaulx, le seignour ou dame dudict lieu est tenu de les requérir ou pourchassier par toutes manière, et d'en faire autant comme il feroit du meilleur de ses autres hommes et bourgeois.

« Item, se aulcun des bourgeois ou bourgeoises dudit Fontenoy en voloit aller et partir dudit lieu, il en puet aler franchement, pourter et mener ses biens, par enssy que doit requérir au maire saulconduit, lequel li doit donner une lettre ; et se cil ou celle qui enssy s'en iroit ne revenoit jamais, le plus prochain de son lignaige aurait la succession d'iceluy ou celle tant en meubles comme en héritaiges.

« Item, lesdits bourgeois et bourgeoises puellent mettre bestes à la Grasse, c'est assavoir à Monmostier et au Masny, la pièce pour douze deniers estevenans par an ; et au Vigny, la pièce par an pour quatre deniers estevenans.

« Item, lesdits bourgeois ne doivent soigner nulles guaittes on chastel dudit Fontenoy, mais ils doivent et sont tenus de garder le bourg, maintenir les ponts, les portes et payer les portiers ; et de présent, se sont submis et submettent, par ces présentes, lesdits bourgeois, pour lours et lours hoirs, de maintenir les murs, les fossés et fermetés dudit bourg et ville dudit Fontenoy, par enssy que nos, nous hoirs ou aians cause de nous, seignours ou dame dudit Fontenoy, ne pouvons, ou debvons contraindre lesdits bourgeois ou lours hoirs, de faire ou faire affaire aucunes nouvelles fermetés, fuer que maintenir les fermetés et tours que de présent ils sont, si ce n'étoit en caux de évidant péril.

« Item, celluy qui est maire dudit Fontenoy ne paye point

de rente tandis qu'il est maire, ne aussy celluy qui est doyen n'en paye point : mais il rend et doit rendre compte au seignour ou dame dudit Fontenoy, ou à leur recepvour ou comis, des rentes des bourgeois dudit Fontenoy dessus dites.

« Item, les quattre jurés et le maire puellent essaier et doivent, trois fois l'année, les mesures dudit Fontenoy, c'est assavoir quartes, voulseix, pintes et chavels et se aulcuns ou aulcunes estoient trouvés vendans à mesure qui ne fuissent reiglées audit Fontenoy, ils sont émendables au seignour ou dame dudit lieu.

« Item, lesdits bourgeois puellent chacier aux chiens, sans ce qu'ils doivent point de droiture au seignour ou dame dudit Fontenoy ou à lour comis audit lieu.

« Item, lesdits bourgeois puellent chacier et tendre cordes et autres herbiers, par enssy que doivent la droiture accostumée au seignour ou dame dudit Fontenoy ou à lour comis audit lieu.

« Item, les clercs pourtant habit et tonsure de clerc, ne doivent point paier de rente, se ils ne sont mariés, ne aussi ung homme qui se marie, qui ne fut oncques marié, ne paie point de ladite rente pour la première année qui se marie.

« Item, que quand un homme estrangier qui ne soit homme ou subjés du seignour ou dame dudit Fontenoy, vient par devers le maire ou les quattre jurés, et il veult être bourgeois dudit Fontenoy, ils le puellent recepvoir sans préjudice, parmi paiant, chascun an, au seigneur ou dame dudit Fontenoy, ou à lour commis, tel droit et rente comme ung des autres bourgeois dudit lieu.

« Desquels droits, franchises, libertés et costumes dessus dictes..... nous avons fait sceller ces présentes lettres de nous scels pendans en signe de véritey. Faites et données à Neufchasteil, le premier jour du mois d'octobre, l'an

Nostre Seigneur courant par mil trois cent quatre-vingt-quinze.

« Signés : J. de Vellers, G. de Alb., J. de Vermond avec paraffe et scellé. » (1)

§ III. — Droits et revenus seigneuriaux

Outre les droits réservés aux seigneurs et qui sont contenus dans la charte, il faudrait en citer un certain nombre d'autres que l'on trouve en fouillant les archives communales, tels que les droits de banalité de four, d'épaves, d'amendes, de confiscations, de dîmes, et enfin un droit de grues ou gruottes dont nous aurons occasion de parler plus loin.

Ces droits étaient pour le seigneur autant de revenus, mais les trois sources principales de ses richesses étaient les forêts, les dîmes et une foule de propriétés particulières.

Dès le principe, toutes les forêts appartenaient aux seigneurs, mais lorsque dans la suite ils cédèrent aux communautés la propriété de plusieurs d'entre elles, ils firent certaines réserves et conservèrent de plus le droit de nommer les gruyers, sorte d'inspecteurs des eaux et forêts, qui à leur tour nommaient les bangards ou gardes forestiers. A Fontenoy, le prévôt remplissait en même temps les fonctions de gruyer.

Les dîmes perçues par les seigneurs à Fontenoy même étaient, semble-t-il, très peu importantes, car ils n'avaient qu'une part tout à fait minime dans les grosses et menues dîmes qui revenaient alors au monastère de Saint-Mansuy-les-Toul à cause du prieuré de Fontenoy. Ils prélevaient par contre des dîmes bien plus considérables dans les villages situés à l'est du comté et qui n'étaient pas sous la juridiction du prieuré.

(1) Archives communales AA.

Voici un extrait de l'état des revenus et des droits appartenant à la duchesse d'Havré et au baron de Dommartin en 1731.

« Il appartient à la duchesse d'Havré et au baron de Dommartin la généralité des revenus de la terre de Lalœuf, un revenu de 1.000 fr. sur les bans de Harol et d'Escles, le château de Bains, les étangs de Trémonzey, 3 fr. par feu à Charmois, plus 5 fr. de cens sur un battant audit Charmois, un moulin en ruines à Trémonzey et des prés.

Lesdits seigneurs comtes de Fontenoy sont seigneurs hauts justiciers du village du Magny dont les habitants leur doivent chacun 6 quartes d'avoine, une poule et 6 sols d'argent. Il leur appartient deux étangs sur Bains, deux autres sur Fontenoy, un four banal à la Côte et le sixième d'un four banal à Fontenoy.

Ils sont hauts et bas justiciers à Fontenoy de même qu'à Montmotier et à Trémonzey.

Les habitants de Fontenoy leur doivent chaque année, par chaque conduit, 6 quartes d'avoine et 15 sols d'argent. Les habitants de la Côte et ceux de la papeterie de la Pipée leur doivent, annuellement et par chaque conduit, 2 quartes de seigle et 2 sols d'argent et aussi 2 sols pour chaque vache, etc... »

Un autre mémoire de 1739 nous renseigne sur les propriétés particulières des seigneurs à cette époque.

1. Le moulin de Hardémont.
2. La curtille des Seigneurs.
4. Les revenus de Charmois.
5. Les eaux minérales de Bains.
6. Le moulin les Moines.
7. Le moulin Cottant.
8. Le four banal de la Côte.
9. La chénevière avec l'étang Châtelain.

10. Le four de la ville.
11. Les revenus de La Forêt, Haudompré, La Chapelle, Razey, le Clerjus.
12. La Grange du Gros-Moulin.
13. Les revenus de Xertigny, Amerey et Granges.
14. Les revenus de Moyenpal et de son Moulin.
15. Les revenus du Roully.
16. Les dîmes de Gremifontaine.

Et de plus une dizaine de propriétés particulières qu'il serait trop long d'énumérer.

Ajoutons enfin que les droits de sceaux, de lods, de ventes et de tabellionnage appartinrent de toute antiquité aux seigneurs de Fontenoy et qu'ils furent maintenus dans dans ces droits au siècle dernier par arrêt de la cour et du conseil. De même, en 1735, tous les droits du comté furent reconnus en vertu de lettres patentes de S. A. R. Madame la Régente (1).

(1) Dom Calmet.

CHAPITRE V

Administration des communautés

§ I. — Conseil d'administration

Fontenoy-le-Château forma de tout temps, avant la Révolution, deux communautés distinctes ayant chacune leur conseil et jouissant également des privilèges accordés par les Chartes seigneuriales : c'étaient Fontenoy-le-Château et Fontenoy-la-Côte, ou la Côte-les-Fontenoy, ou simplement la Côte.

L'administration de chaque communauté était confiée à six des principaux habitants : un Maire, quatre Jurés et un Doyen, élus chaque année le lendemain de Noël.

Ils formaient en quelque sorte le conseil municipal et devaient rendre compte de leur gestion, non-seulement au seigneur, mais encore à leurs électeurs.

Les quatre jurés étaient aussi chargés d'assister le prévôt seigneurial pour rendre la justice.

Au xvie et au xviie siècle les conseillers devinrent plus nombreux et furent plus connus sous le nom d'Echevins. Ils étaient chargés des affaires communales, de l'entretien et de la décoration de la ville, faisaient rentrer les rentes provenant des biens de la communauté et jugeaient les différends survenus pour ces rentes entre les payeurs ; enfin ils fixaient le taux sur toutes les marchandises et les denrées vendues à Fontenoy.

Celui qui présidait le conseil des jurés ou échevins portait le titre de Maire ou Mayeur.

Tout en formant deux communautés distinctes, Fontenoy-le-Château et Fontenoy-la-Côte avaient bien des in-

8

térêts communs ; ainsi elles formaient « une république au sujet de la paroisse, de l'écolage du maître d'école, des ponts, des gabelles, des bois, etc... »

Les charges et les revenus qui étaient en commun étaient alors partagés à raison des deux tiers pour Fontenoy-le-Château et d'un tiers pour la Côte.

Il faut croire que cette répartition suscita en pratique bien des récriminations réciproques; car, en 1545, Louis de Dommartin, pour éviter à l'avenir toute contestation, institua une sorte de conseil d'arbitrage ou plutôt un conseil municipal mixte pour l'administration des biens en commun. « Les habitants de Fontenoy et de la Côte éliront douze hommes dont huit pour Fontenoy et quatre pour la Côte, dont les seigneurs de Fontenoy recevront le serment le jour de St-Etienne, lendemain de Noël. Les élus seront assemblés par le maire ou par son doyen, et s'ils sont d'opinion contraire pour délibérer, le plus grand nombre l'emportera.

S'il s'agit d'une affaire importante les douze élus pourront s'adjoindre un ou plusieurs de leurs cohabitants, qui ne pourront refuser sous peine de 12 sols d'amende ; ils pourront même assembler les deux communautés pour les affaires de grande importance.

Les comptes se rendront devant les douze élus, et les habitants de Fontenoy rentreront pour les 2/3 et ceux de la Côte pour l'autre tiers dans les recettes, dépenses et jouissances communes. »

§ II. — Revenus et charges des communautés

Les ressources de chaque communauté provenaient surtout du rapport des forêts, de l'ascensement ou location d'un certain nombre de terrains de culture et du produit d'une sorte d'octroi établi à Fontenoy.

Dans le principe, ainsi que nous l'avons déjà dit, toutes

les forêts appartenaient au seigneur qui autorisait alors les habitants à s'y pourvoir de bois de chauffage et de construction. Mais un tel état de choses ne pouvait durer : les seigneurs virent tous les inconvénients d'une libéralité dont on abusait, et ils préférèrent concéder à leurs sujets la propriété de telle et telle partie de leurs forêts plutôt que de les laisser subir des dégradations incessantes. Quelquefois le seigneur tout en maintenant l'usage en restreignait l'exercice à certains cantons pour être absolument libre sur le reste. Il déterminait une étendue boisée suffisante pour que le rendement pût fournir aux besoins des ayants-droit. Les communautés n'étaient pas alors propriétaires des cantons assignés, mais l'usage en était conservé sans aucune diminution.

C'est surtout sous le règne de Charles III, duc de Lorraine, que cette mesure semble avoir été employée ; et en effet la charte de Thiébaut VI de Neufchâtel, qui date de cette époque, renferme quelque chose de semblable touchant les forêts de Fontenoy. Il y est dit que les bourgeois peuvent et doivent prendre le bois mort et le bois vert pour toutes leurs aisances dans les forêts « tout autour de Fontenoy » à l'exception des forêts dites « le Boulay, la Fraisse, les Montruches et le Fays qu'est dessous la ville de Fontenoy. »

Les cantons ainsi réservés au seigneur prenaient le nom de Bois banaux. Le véritable cantonnement avait donc pour effet l'extinction complète du droit d'usage. C'est ainsi qu'un certain nombre de bois de communautés se sont formés durant tout le moyen-âge et les temps modernes, et telle fut l'origine de la plupart des bois communaux de Fontenoy.

Nous disons de la plupart, car certains seigneurs se montrèrent de ce côté pleins de générosité ; ainsi Louis de Dommartin donne en 1549 aux communautés la pleine

jouissance du bois de la Claire-Voîvre qu'il a acheté à la dame de Demengevelle et au seigneur de Vauvillers. Plus tard, c'est Diane de Dommartin qui offre aux habitants les forêts de Conomont et de Hautmont.

Le droit de chasse, dont les habitants avaient joui de tout temps et qui avait été confirmé par la charte de Thiébaut de Neufchâtel, parut sans doute exorbitant à Louis de Dommartin, qui essaya de supprimer ce privilége. A cette nouvelle, les habitants s'adressèrent au duc Antoine de Lorraine, exposant que de toute ancienneté ils avaient eu le droit de chasser dans leurs bois en tirant à l'arbalète, à l'arquebuse et autres bâtons, et demandèrent d'être maintenus dans ce droit (1543).

Le duc, voulant éviter la discorde et n'entendant troubler en rien le droit de chasse acquis ni permettre à d'autres qu'ils « enjambassent en sa souverainetez », ne voulut pas trancher la question par lui-même ; il renvoya la requête a son conseil et au bailli de Vosges. La réponse donna pleine satisfaction à la requête, car on peut voir aux archives de Fontenoy une lettre de vidimus datée du 29 mai 1546, par laquelle le seigneur de Metz, Nicolas, frère du duc défunt François de Lorraine et tuteur de Charles III, renouvelle et confirme le droit qui a été accordé aux habitants par les ducs Thiébaut, René et Antoine, de chasser dans leurs bois et finages avec chiens et tous autres engins.

C'était là, paraît-il, un privilège extraordinaire, qui portait ombrage aux prérogatives seigneuriales ; on voit en-encore en effet aux archives communales une autre lettre de Charles III (3 septembre 1603), qui, sur une nouvelle requête des bourgeois contre les empiétements des seigneurs, confirme ceux-là dans leur droit.

Sans doute que le gibier qui sortait des forêts de Fontenoy n'était pas à dédaigner ; en 1558 le Maître des requêtes de Nancy et le Procureur général de Lorraine, venus à

Fontenoy à l'occasion des noces de ce dernier, acceptent avec satisfaction un présent de venaison qui leur est offert par les bourgeois. Plus tard, en 1576, le gibier de Fontenoy n'a encore rien perdu de sa renommée : deux messagers y sont envoyés d'Epinal pour faire chasser dans les bois de la ville et envoyer le gibier au bailli à l'occasion du baptême de son enfant (1).

Nous avons vu qu'au siècle dernier on opérait chaque année des défrichements considérables dans les broussailles de Fontenoy. Or les seigneurs, en encourageant ces défrichements, s'étaient réservé le tiers de la vente des bois, et le reste était pour les communautés. Etant connue l'aridité du sol, c'était là sans doute un bien mince rapport ; mais ces terrains, une fois défoncés et préparés pour la culture, étaient loués à des particuliers et devenaient ainsi la source de revenus beaucoup plus considérables.

Un grand nombre de ces champs appartiennent encore aujourd'hui à la commune ; ils ont conservé l'ancien nom de fouillies, c'est-à-dire taillis de broussailles.

L'impôt fixé par le duc Antoine sur tous les vins qui passaient à Fontenoy, ne remplissait guère les coffres des communautés, surtout avec la condition mise à son prélèvement. En effet, la charte nous a appris que l'entretien des murs, des fossés, des tours et des ponts de la ville, ainsi que la garde des portes, étaient confiés aux soins et à la charge de la communauté ; ou plutôt, que les habitants eux-mêmes s'étaient soumis à cette servitude pour eux et pour leurs descendants, à la condition qu'ils n'auraient plus à construire aucun autre ouvrage de défense, si ce n'est en cas de péril évident. Or cette servitude que les habitants de Fontenoy s'étaient ainsi volontairement imposée, et qui, à cette époque, pouvait leur paraître insigni-

(1) Arch. Ville d'Epinal CC. 75. 88.

fiante, devint plus tard, à cause des guerres continuelles, très onéreuse pour eux. Les ressources des communautés furent insuffisantes, et il fallut que le duc Antoine de Lorraine leur vînt en aide en leur concédant une gabelle sur les vins. L'impôt était de « 5 blans par poinson de vin sortant de Fontenoy. »

La recette de l'année 1577 n'est que de 46 fr., tandis que les dépenses faites pour diverses réparations s'élèvent à 127 fr. sur lesquels on remarque 23 fr. employés à réparer la Tour des Lombards.

Enfin les impôts généraux qui se prélevaient pour le duc de Lorraine comprenaient la subvention, c'est-à-dire, l'inpôt sur les personnes, et la contribution des ponts et chaussées, convertie maintenant en prestations.

A ces deux impôts s'en ajoutaient quelques autres requis par des ordonnances spéciales du duc de Lorraine.

L'énumération suivante donne une idée du montant de toutes les contributions prélevées chaque année à Fontenoy :

	Subvention —	Ponts-et-Chauss.—	Divers —	Total
Année 1747 —	1385 livres	864 livres	51 livres	2300
— 1765 —	1884 —	1131 —	10 —	3025
— 1770 —	1796 —	1510 —	»» —	3036
— 1774 -	1493 —	1416 —	44 —	2953

Etaient exempts de payer aucune contribution, les nobles, le curé, les religieux ou religieuses et les vieux militaires. Voici une liste des personnes exemptes à Fontenoy vers 1755.

1. Le sieur de Huvé, avocat à la cour, capitaine, etc.
2. Messire Jean-François Paillard. (Curé)
3. Madeleine Daubié, sœur des RR. PP. Capucins.
4. Anne Odot, sœur des RR. PP. Capucins.
5. Jeanne Grandjean, sœur de l'Hôpital de Fontenoy.
6. Marguerite Corset, régente d'école et servante à l'hôpital.

7. M. l'abbé de St-Mansuy, évêque de Mâcon et prieur de Fontenoy.
8. Le duc de Croy-d'Havré.
9. Le baron Dupasquier de Dommartin.
10. Claude-François Finiel, médecin du roi.
11. Guillaume Villey. (Vicaire)
12. Sieur Léopold de Courtaillon, gentilhomme.
13. Sieur Astoin, receveur des fermes du roi.
14. Sieur Bailly, receveur des magasins.
15. Sieur Guillaume-Gabriel-Vincent d'Ecqueviller.
16. Claude Mafiolle, soldat suisse.

Ce qui frappe surtout dans l'administration des maires et échevins de Fontenoy, c'est leur soumission complète à l'autorité seigneuriale, lorsqu'elle n'outrepasse en rien ses droits ; et même, au siècle dernier, alors que les idées d'émancipation et d'indépendance sont mises en honneur, on ne voit pas qu'elles provoquent à Fontenoy le moindre esprit de révolte ; c'est que la reconnaissance des habitants pour leurs châtelains était plus forte encore que toutes les excitations à l'insubordination. Il est juste toutefois de faire remarquer que cette dépendance du maire et des échevins à l'égard du château n'était pas très onéreuse. Les habitants jouissaient de tant de libertés qu'ils ne s'adressaient guère au seigneur que pour des questions d'intérêt commun, et pour faire contresigner et approuver certaines délibérations de leurs édiles, ce qui ne paraît pas avoir jamais souffert la moindre difficulté.

Un autre caractère de l'administration des deux communautés, c'est la sollicitude des Maires et Echevins pour maintenir les privilèges acquis, faire augmenter les revenus et procurer à leurs administrés tout le bien-être désirable. Ils étaient secondés dans leur tâche par la bienveillante affection et la générosité des seigneurs et par des réglements de police qui protégeaient la morale et la religion.

Il serait difficile, croyons-nous, même aux esprits les plus prévenus, de vouloir présenter l'administration des seigneurs de Fontenoy comme une administration odieuse oppressive ou tracassière.

Si parfois, et dans quelques pays, le peuple eut à souffrir de leurs exigences et de leur bon plaisir, ce ne fut pas à Fontenoy : loin de chercher à l'exploiter par des contributions ruineuses et injustes, les seigneurs se montrent toujours non seulement pleins de justice, mais bienveillants et généreux à son égard.

Les habitants ont-ils à supporter quelque dommage du passage des gens de guerre, la famine fait-elle sentir ses étreintes, ou bien une calamité publique vient-elle à accumuler des ruines, aussitôt le seigneur s'empresse de les soulager. C'est du château que viennent les secours matériels, les consolations et les encouragements, et lorsque les malheurs sont encore trop au-dessus de la générosité du bienfaiteur, celui-ci s'adresse au souverain, réclamant pour ses sujets des secours ou une diminution d'impôts. Nous pourrions citer plusieurs suppliques adressées aux ducs de Lorraine en faveur des habitants ; mentionnons celle de 1589 adressée à Charles II par le marquis d'Havré, Charles-Philippe de Croy : il demande de quitter aux habitants de Fontenoy la moitié de l'aide que ceux-ci doivent à leur souverain, et d'établir un tarif inférieur pour les contributions des denrées vendues dans la ville. Cette supplique est motivée sur la pauvreté du sol, sur la difficulté d'amener des vivres à Fontenoy et sur la dépopulation occasionnée par les guerres continuelles et par l'édit d'expulsion porté contre les protestants.

Le duc de Lorraine se montre plein de condescendance, et accorde au duc de Croy tout ce qu'il avait demandé dans sa requête (1).

---

(1) Archives de Font. CC. 3.

Tel est le régime administratif sous lequel vécurent nos bons ancêtres. Avons-nous gagné... ou perdu ?

§ III. — Maires de Fontenoy-le-Chateau et de la Côte avant 1789

Maires de Fontenoy-le-Château

1552. Thiébaut Morelot.
1556. George Magney.
1572. Jean Perryot.
1575. Pierre Morelot.
1576. Noël Sauvage.
1577. Demange Grandmangin.
1578. Olry Raillar.
1582. Noé Sauvage.
1583 { Jean Richard. / Demenge Maillefer.
1587. Claude Hennemand.
1588. Guillaume Courtaillon.
1590 { Jean Garnié. / Jean-Fr^ois Rabaron.
1592. Nicolas Champion.
1594. Jean Richard.
1595. Jean Mougin.
1596. Nicolas Morelot.
1597. Joseph Colotte.
1598. Jean Poirot.
1599 { Jean Joly. / François Martin.
1602. Isaac Courtaillon.
1603. Nicolas Colosse.
1607. Bernard Grandmougin.
1608. Abraham Courtaillon
1613. Antoine Mathié.
1616. Nicolas Blaise.
1635. Jean Poirot.
1636. Nicolas Gillot.
1652. Claude Poirot.
1656. » Blancheville.
1667. Claude Sanciel.
1668. François Belgrand.
1669. Jean Finiel.
1685. Sébastien Vaillant.
1689. Claude Daubié.
1693. » Catgulé.
1704. Jacques Valdenaire.
1717. Jean-Fr^ois Girard.
1723. Jean Valdenaire.
1734. François Thiébaut.
1736. Etienne Vaillant.
1765. Jean-Claude Comte.
1772. Jean-Claude Comte.
1778. Nicolas-J^h Poirot.
1779. François Daubié.
1787. Jean-Bernardin Daubié.

Maires de Fontenoy-la-Côte

1556. Jean-Poirot.
1582. Pierre Mongin.
1583. Didier Moussus.
1587. Humbert Coiroye.
1599. Charles Berget.
1613. Jean Richard.
1616. Pierre Poirot.
1635. François Poirot.
1685. Nicolas Desjacquot.
1690. Jean Gillot.
1717. Jean-Nicolas Bourlotte.
1723. Jean-Claude Lévêque.
1736. Jean-Charles Loyal.
1738. Louis Lucat.
1741. Nicolas-Joseph Valdenaire.
1757. Eloy Munier.
1765. M.-J. Grandmougin.
1772. Clément Collard.
1769. Mansuy Gilbert.
1778. Ignace Collot.
1788. Mansuy Gilbert.
1790 et 1791. Ch. Collot.

CHAPITRE VI

La Ville et le château de Fontenoy

§ I. — La ville et le chateau avant l'incendie de 1635.

Fontenoy-le-Château. — Essayons de donner une idée de l'aspect de Fontenoy avant sa ruine.

Le bourg était alors une place forte d'une réelle importance : protégé d'un côté par un fossé profond et par de solides murailles, de l'autre par le Côney; de plus, adossé à une colline recouverte de bois et de broussailles qui protégeaient les communications avec la Franche-Comté, Fontenoy était à même de supporter les rigueurs d'un long siège. Le hameau actuel des Molières n'existait pas ; son territoire était couvert de broussailles qui, faisant suite au bois de Conomont (bois St-George), arrivaient presque sous les murs du château et donnaient ainsi toutes les facilités désirables pour le ravitaillement de la place.

Il n'est pas possible de déterminer l'époque de la construction des remparts de la ville ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils avaient déjà nécessité des réparations considérables bien avant l'année 1395. Nous avons vu, Marguerite, femme de Thiébaut VI de Neufchâtel, seigneur de Fontenoy, reconnaître, à cette date, les bons et agréables services reçus « au temps passé » des bourgeois et habitants pour l'augmentation des fortifications de sa dite ville. Comme ces améliorations étaient faites déjà depuis un certain temps, on est amené à reculer d'un siècle, sinon plus, l'époque de la construction de ces remparts.

C'est probablement sous le règne de Jean II de Bourgogne que les habitants de Fontenoy travaillèrent si active-

ment à la réparation et à l'augmentation de leurs murailles, qu'ils flanquèrent de plusieurs tours. Ils voulaient ainsi se protéger soit contre les Anglais qui menaçaient le pays, soit contre les incursions des bandes de routiers qui dévastaient la Lorraine, soit enfin contre tous les ennemis que Jean II s'était attirés par ses téméraires prétentions à la succession du comté de Bourgogne.

Actuellement il n'en reste plus aucun vestige ; mais au siècle dernier on voyait encore les deux portes principales debout, l'une à l'est, l'autre à l'ouest de la ville. Celle de l'est s'élevait à l'endroit précis ou aboutit la rue de la Chenale, sur la place de l'Aître, tandis que celle de l'ouest se trouvait à l'embranchement du chemin du Magny. Les remparts s'étendaient donc surtout au sud et allaient rejoindre les fortifications du château.

La garde des portes était amodiée par deux habitants de Fontenoy pour une période d'années, et c'était la communauté qui était chargée de payer les portiers. Ainsi en 1628, un Jean Grandmange est déclaré adjudicataire pour trois ans de « la porterie et maison sise au faubourg de la Chenale, à charge par lui, s'il survient des bruits de guerre, d'ouvrir et fermer la porte matin et soir. »

Le plan de notre petite ville de guerre était bien différent de ce qu'il est actuellement. Les rues devaient être plus étroites et plus tortueuses, comme celles des anciennes places fortes ; le faubourg de la Chenale aboutissait sur la Place du Château et était ainsi en dehors des fortifications. (1)

A l'intérieur, trois ponts étaient jetés sur le Côney, construits sans doute de telle sorte qu'à l'occasion ils servaient de pont-levis. Deux de ces ponts se trouvaient à

---

(1) On trouve mention de la rue La Chenale et de la place du Château aux archives paroissiales sur une fondation de 1599.

chaque extrémité de la ville, placés dès lors sous la surveillance du gardien des portes; l'autre situé comme maintenant au milieu de la ville, était, d'après un projet de reconstruction (1753), plus spécialement destiné à entretenir les communications avec la Côte. On y arrivait par le petit faubourg de l'Aître qui commençait au passage conduisant de la rue à la rivière (1) pour finir au pont de pierre.

Ce faubourg, mesurant environ cent cinquante mètres de longueur, fut seul épargné par l'incendie, avec quelques maisons de la Côte, lors de la destruction de Fontenoy, et cela « parce que l'incendie ne pouvait l'atteindre ». Il était donc isolé complètement.

Mais il n'a échappé à la destruction en bloc que pour voir disparaître en détail ses anciennes habitations et perdre peu à peu son cachet antique. Tout est renouvelé aujourd'hui. Une seule maison a gardé sa physionomie du moyen-âge; elle se dresse au centre de la ville, sur le passage qui conduit à la rivière (Grande-Rue, n° 38). D'aucuns veulent y voir une dépendance du château, se basant sur une construction assez singulière. Par un escalier tournant qui ne semble pas avoir été destiné à desservir les étages supérieurs, on arrive au faîte de la maison sur une petite plate-forme très bien en vue du château et pouvant servir à communiquer directement avec ce dernier au moyen de certains signaux; mais c'est là, croyons-nous, une conjecture purement gratuite.

Il y a une dizaine d'années se voyait encore une maison située presqu'en face et datant de la même époque : fenêtres assez basses, très larges, partagées en quatre baies par des menaux. Les murs s'affaissant, le propriétaire crut prudent de la démolir pour la remplacer par une nouvelle construction.

(1) Grande Rue, n° 38.

D'après la tradition, la vieille maison qui reste encore debout aurait eu l'insigne honneur d'abriter quelques instants le Bienheureux Pierre Fourrier lorsque, accompagné de quatorze de ses religieuses, il se dirigeait sur la ville de Gray (1636). Après une petite réfection prise par les voyageurs, les trois voitures qui conduisaient la sainte caravane, se seraient hâtées, par crainte des Suédois, de gagner Vauvillers pour la nuit. Cette maison, qui est la seule existante de l'ancien Fontenoy, est donc une double relique.

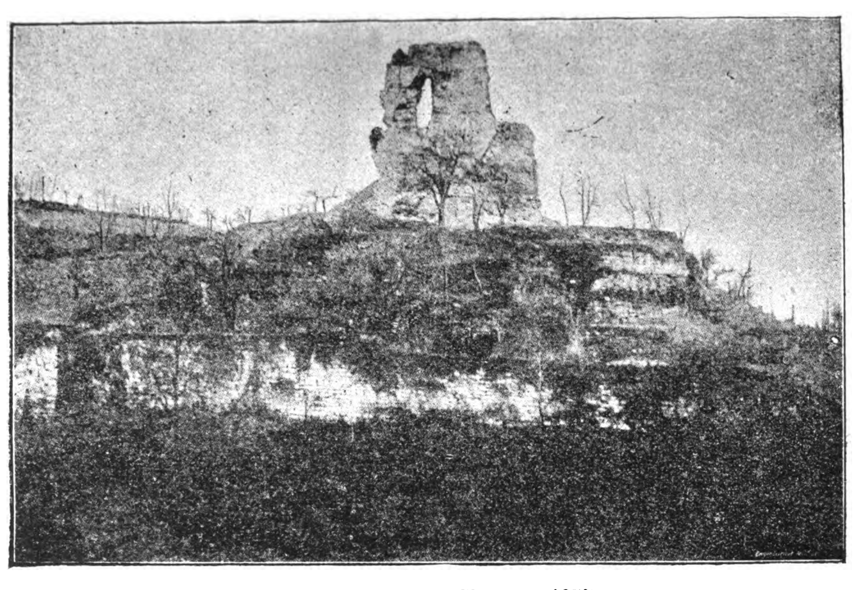
Fontenoy-la-Côte. — L'emplacement du bourg de Fontenoy-la-Côte, qui, sur la rive droite du Côney, fait face à Fontenoy-le-Château, différait autrefois sensiblement de l'emplacement actuel.

Le plus ancien quartier, épargné par l'incendie de 1635, a gardé le nom de Vieille Côte. Ce faubourg est situé au nord s'étageant sur les pentes escarpées de la colline ; s'il n'a pas changé de place, hélas ! il a changé de physionomie. Rien de l'ancien faubourg !

On ne peut guère douter, qu'au lieu d'être entassées et resserrées comme aujourd'hui dans la vallée si étroite, un certain nombre de maisons de la Côte ne se soient échelonnées sur le coteau, adossées à des jardins et séparées entre elles par des ruelles étroites.

Sans parler des nombreux murs de soutènement pour la construction desquels on a dû employer les débris des habitations, le nom seul de la Côte de Fontenoy, ou de Fontenoy-la-Côte, porté par le bourg, semble bien confirmer cette opinion.

D'ailleurs, le passage qui s'ouvre à côté de l'écluse du canal de l'Est pour donner accès dans les jardins par une pente rapide, a gardé le nom de *Ruelle du Four*, ce qui indique qu'au sommet du coteau se trouvait le four banal de la Côte. Parvenu au sommet vous faites cent mètres et



Ruines de l'ancien Château (1870).

vous rencontrez un chemin de déblai qui porte le nom de *Ruelle des Bannes*. Nous aurons occasion d'en parler plus loin.

Le Château. — Accroché au flanc d'un coteau à pic qui domine toute la ville, solidement campé sur des terrasses en retrait, griffes gigantesques, par lesquelles il se cramponnait fièrement sur ses murailles séculaires, le vieux castel était un vrai *nid d'aigles*. Au pied des remparts, la jonction du ruisseau Châtelain et du Côney ; au-dessus le donjon carré, haut de vingt-cinq à trente mètres, et pouvant défier tous les assauts ; à droite, sur le même plan, une tour ronde aux murailles épaisses montant la garde en face de l'avenue ; à gauche, en contre-bas, une autre tour ronde, non moins solide protégeant la poterne. C'était une demeure digne des fiers barons de Neufchâtel.

La grande avenue, ou la *Grand'Voie*, aboutissait dans le verger, au sud du château. Ce verger occupait une grande partie du coteau qui se dirige sur les Molières. Sans doute que la maison appelée encore *la Loge* en occupait l'extrémité, servant ainsi de lieu de repos et de rafraîchissement dans la promenade des châtelains. On voit en effet aux archives départementales le plan ci-contre dressé au siècle dernier, et désignant toute cette partie sud du nom de Curtille des seigneurs.

De ce côté, les fossès et le pont-levis; puis s'ouvraient la porte d'entrée et les principales ouvertures du donjon ; les autres faces n'étaient percées que de fenêtres très étroites et de machicoulis servant à faire pleuvoir sur les assaillants toutes sortes de projectiles.

L'Atrium ou cour intérieure du château commençait probablement entre le donjon et la tour de l'ouest pour se continuer sur le verger, et la principale avenue ou la Grand'-Voie venait y aboutir. D'ailleurs la situation de l'ancien faubourg de l'Aître (Atrium) au milieu duquel cette avenue

venait déboucher dans Fontenoy, ne fait que confirmer cette hypothèse. Quant à la place d'armes, elle devait avoir son emplacement sur le cimetière actuel, que l'on désigne encore sous le nom de *la Mothe*.

Au bas du verger, le Châtelain (ruisseau) formait un étang actuellement converti en une prairie que l'on désigne encore sous le nom de l'Etang Châtelain.

On voyait à la fin du siècle dernier deux tours, l'une ronde et l'autre carrée, dont il ne reste que des débris. Elles étaient assez peu endommagées ; on les a démolies pour en tirer des pierres à bâtir, quoiqu'on eût de belles carrières sur les lieux.

Des vieillards racontaient, il y a quarante ans, que la tour carrée était deux fois plus élevée qu'elle ne l'est maintenant. On montait jusqu'à la plate-forme qui existe encore en partie ; de là, quatre murs sans toit allaient à une grande hauteur. Cet espace était, disaient-ils, en temps de guerre, le magasin des meubles des habitants.

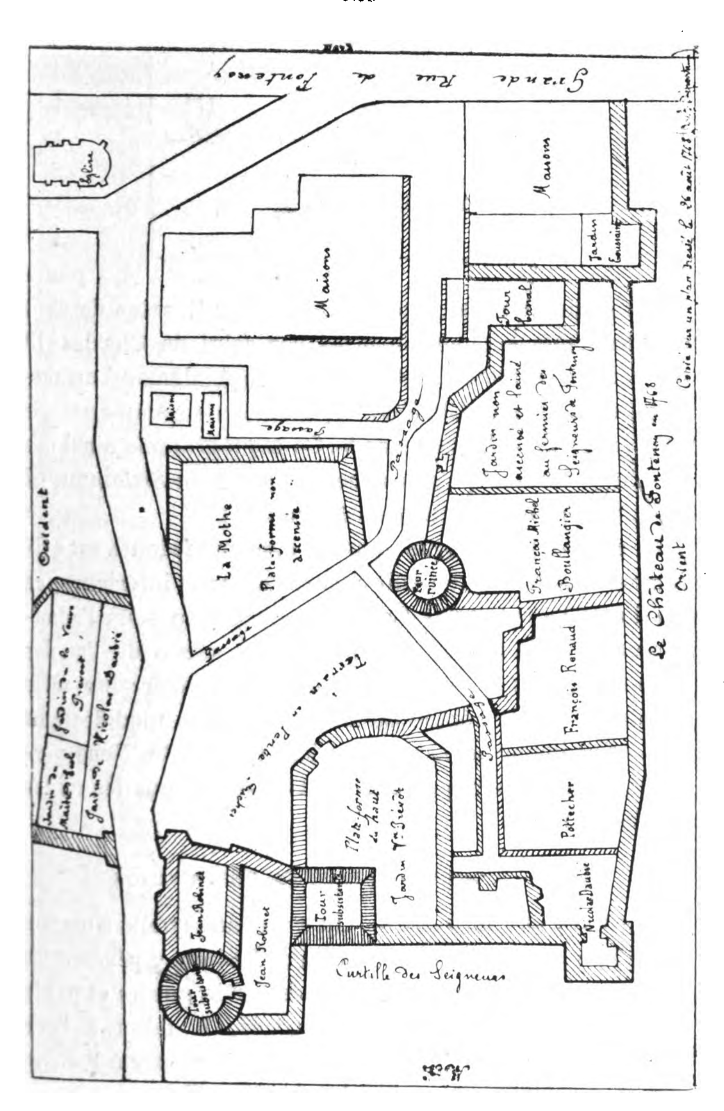
La tour ronde, ajoutaient-ils, avait à sa base une belle salle ; au premier, une chambre moins vaste, mais fort soignée ; enfin, au-dessus, un escalier extérieur se terminant à la partie supérieure de l'édifice. Dans cette tour ronde s'ouvrait un souterrain allant jusqu'aux Molières.

Des constructions nouvelles furent entreprises et des améliorations importantes faites aux fortifications et au château sous l'administration de Diane de Dommartin.

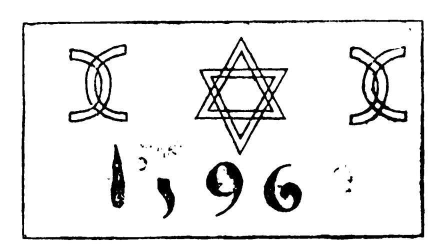
En 1587, il est payé aux habitants de Fontenoy la somme de mille francs pour la réparation d'une des grosses tours de la ville. (1) En 1593, ce sont d'autres réparations faites à la porte de la Tour de Ronde et à celle de l'Aître.

Le plan du château que nous donnons ici a été copié aux archives départementales sur un plan dressé le 26 août 1768.

(1) Archives de Nancy. B 2496.



Enfin, en 1849, on trouva au milieu des ruines du donjon une pierre portant l'inscription suivante :



Les monogrammes ⌶ peuvent signifier Charles de Croy et être en même temps inspirés par celui de Charles III qui leur ressemble. L'étoile ✡ forme également un monogramme composé de deux Δ, (Δiane de Δommartin), le grec étant alors très à la mode. Ce monogramme ainsi mis en place d'honneur constitue le *sceau de Salomon*, tel qu'on le représentait à cette époque. (1)

Le chiffre qui manque dans la date précédente est évidemment un 5 dont on voit encore la partie inférieure, ce qui donne l'année 1596. Cette pierre, gravée sous l'administration de Diane de Dommartin, et sortie de l'un des pans de mur qui s'élevaient au-dessus de la terrasse, nous fait croire que le donjon lui-même subit des modifications tout à fait importantes qui devaient faire date. Nous verrons plus loin dans quel état sont actuellement les ruines du château.

§ II. — Fontenoy après sa destruction

Fontenoy-le-Château. — On a vu dans quelle situation précaire se trouvait la population de Fontenoy pendant les années qui suivirent 1635. Décimée par la guerre et par la peste, sans gîte et sans ressources, il fallut à cette héroïque population de l'énergie pour se mettre à l'œuvre et réparer tant de désastres. Les maisons furent en partie

(1) Note de M. Léon Germain.

relevées à la hâte, pauvres, dénudées, sans élégance et sans architecture, chacun courant au plus pressé et cherchant d'abord un abri. Vingt ans après, beaucoup étaient encore ensevelies sous les décombres ; quelques-unes même restèrent pour toujours enfouies, surtout à Fontenoy-la-Côte, où l'on en retrouva des traces en maintes circonstances. En 1651, on voit le curé Poirson, envoyé à Fontenoy par l'archevêché de Besançon, prier l'administration diocésaine de pousser les maires et syndics des communautés à relever la maison de cure incendiée pendant la guerre.

Ce fut seulement au commencement du siècle dernier, que Fontenoy prit un aspect plus confortable, et fit disparaître les dernières traces de la malheureuse guerre de Trente ans. Les premières ressources de la communauté avaient été employées aux réparations les plus urgentes, telles que reconstruction des ponts, du presbytère, de la maison d'école, des halles, etc..., mais à partir de 1750, on met de grandes entreprises à l'étude.

En 1753, les maires adressent une demande pour être autorisés à la reconstruction à neuf des ponts de la Chenale et du faubourg de l'Aître. La requête subit bien des lenteurs. En 1769 on voit les habitants de Fontenoy adresser à Mgr l'Intendant de Lorraine une demande de secours, et c'est seulement en 1782 que l'adjudication revient approuvée et que les travaux sont entrepris. Les frais s'élèvent à 1272 livres, 8 sols, 5 deniers. Ne soyez pas trop étonné du bon marché : les deux ponts étaient en bois, assez étroits et construits sur le même plan.

Un autre projet de la même année 1753 reçoit une prompte exécution : on répare les escaliers qui montent de la Grande rue à l'église.

En 1758, rétablissement du pavé à neuf « depuis la porte de la ville au septentrion joignant la maison des Paquelins jusqu'au ruisseau devant chez Jean Gillot », c'est-à-dire d'une extrémité à l'autre de la ville.

Fontenoy fut une des premières villes pavées en Lorraine : le pavage en remonte à l'année 1568, comme il ressort de la supplique d'une partie des habitants priant le duc de Lorraine de forcer les autres à paver comme eux devant leurs maisons. Les récalcitrants durent s'exécuter ; mais comme l'entretien des pavés restait à la charge des habitants, la communauté pourvut à la négligence qu'ils apportaient dans les réparations.

En 1778 on s'occupe des fontaines ; en 1784 on répare la « maison de ville et la maison d'école. » Quant aux travaux faits à l'église, ils nous fourniront bientôt tout un chapitre. Cependant avant de monter contempler les ruines de l'ancien château, disons encore un mot de Fontenoy-la-Côte.

Fontenoy-la-Côte. — Après l'incendie de 1635, Fontenoy-la-Côte fut reconstruit non plus en amphithéâtre sur les pentes du côteau, mais dans la vallée, formant ainsi une longue rue étroite, partant de la Vieille-Côte, et aboutissant près de l'ancien hôpital. Avant la construction du canal (1880) la Vieille-Côte descendait jusqu'à la place du Pôtet, bordée de maisons de chaque côté de la rue (sauf un petit intervalle à l'emplacement du canal, qui lui a valu d'être protégé contre l'incendie). A quelques mètres de cette place, en continuant sur la rive droite du Côney, la rue était bordée de jardins sur une longueur d'environ un hectomètre, (c'est là que débouche le canal en sortant de sa profonde tranchée des Coclets), puis les maisons reprenaient à droite sans interruption jusqu'à l'extrémité, tandis qu'à gauche elles ne commençaient guère, sauf deux ou trois exceptions, qu'environ soixante mètres avant la passerelle actuelle.

La construction du Canal de l'Est en 1880 amena donc, dans Fontenoy-la-Côte, des changements considérables. Plusieurs maisons furent d'abord abattues, pour permettre

au canal de s'engager dans la tranchée, et éviter d'autres démolitions. A sa sortie, on lui fit suivre la rive droite du Côney, encaissé dans de solides murailles surmontées de quais; toutes les maisons du côté gauche de la rue furent abattues.

Les travaux du canal n'amenèrent aucune découverte dans le sous-sol, comme on aurait pu s'y attendre, sinon quelques pièces de monnaies, dont on ne tint pas compte, et des débris de cuves de tanneurs.

Le Château. — Nous avons raconté comment Fontenoy sortit de ses ruines ; mais son château n'eut pas le même sort. Ses seigneurs avaient d'autres palais, celui-ci fut abandonné définitivement. Du reste après la guerre de Trente ans, depuis que Richelieu et Louis XIV avaient appesanti sur la noblesse leur main de fer, la féodalité avait cessé d'exister. D'autocrates qu'ils avaient été, les grands seigneurs n'étaient plus guère que de riches propriétaires tirant des revenus considérables de leurs domaines et des dîmes qu'ils percevaient. De là, l'inutilité d'entretenir et surtout de reconstruire des châteaux qui ne devaient jamais plus les protéger. C'était donc une ruine complète, imminente réservée à chacun d'eux : c'est ce qui arriva pour celui de Fontenoy.

Des deux tours rondes signalées plus haut, il ne reste pas pierre sur pierre. La Tour de Ronde située sous le donjon, n'existait déjà plus au milieu du siècle dernier, tandis que l'autre appelée la Tour de l'Aître avait été assez bien conservée jusqu'au commencement de ce siècle. Il y a deux ans, on voyait encore à l'intérieur de cette tour, une chambre ou plutôt une prison voûtée dans laquelle se trouvaient trois ouvertures ; l'une donnait sur le caveau qui va aux Molières, une autre semblait être la porte d'entrée, et enfin la troisième regardait le donjon et paraissait y conduire par un escalier dont on voyait les vestiges.

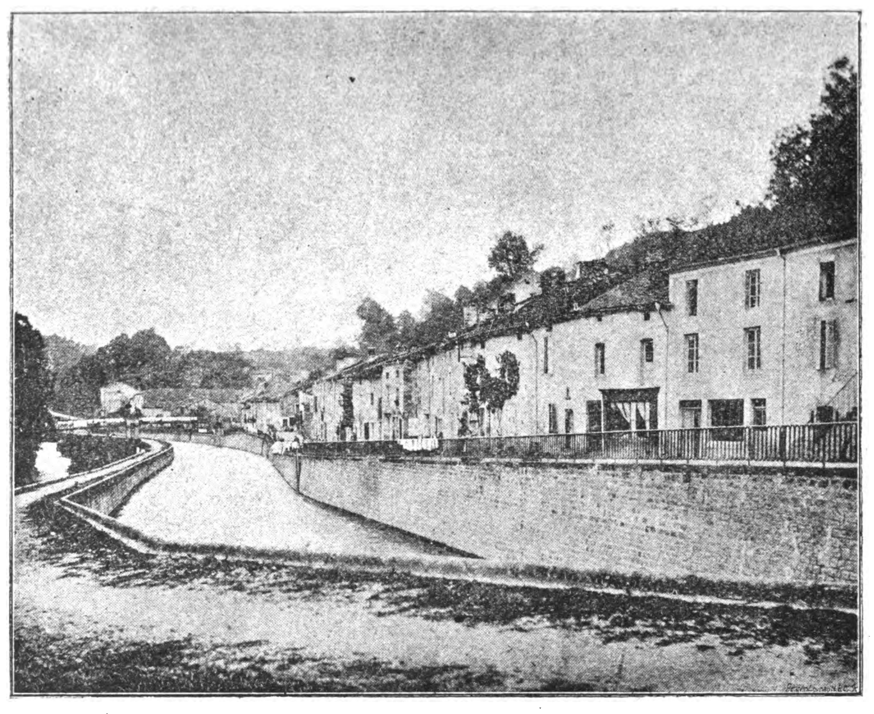
La plate-forme du donjon ou de la Tour carrée est à neuf mètres au-dessus du sol. Avant 1875 on avait à sa droite un grand mur à meurtrières et à fenêtre déformée, sillonné de crevasses, d'une hauteur de 11 m. 05 au-dessus de la plate-forme, et donnant à ces ruines l'apparence d'un immense siège à dossier. Le revêtement extérieur qui a été enlevé à plus d'un endroit laisse voir des massifs de maçonnerie formés de pierres disposées en couches alternativement inclinées à droite et à gauche. Enfin on aperçoit encore actuellement dissimulées dans des buissons et sous le lierre, les ouvertures de trois caveaux se dirigeant sous la terrasse de la tour.

Ces tours dignes de tout intérêt appartenaient encore en 1870 à la famille Daubié de Fontenoy. Mais l'entretien des ruines occasionnant des dépenses dont la répartition offrait d'autant plus de difficultés que les membres de la famille étaient plus nombreux, on résolut de s'en défaire. Ce fut M. Chavanes, propriétaire de la manufacture de Bains, qui en devint l'acquéreur.

Or, un beau jour de l'année 1875, vers six heures du matin, une sorte de craquement formidable se fait entendre, une nuée de poussière couvre toute la ville : c'est une partie du donjon qui vient de s'écrouler.

La veille encore, une troupe de gamins, attendant la rentrée de l'école s'amusent à faire entre eux ce qu'ils appellent la Petite guerre. Chaque jour, à une heure moins un quart, rendez-vous est donné au pied des vieilles tours: on tire au sort et l'on prend ses dispositions, les uns comme assaillants, les autres comme défenseurs de la « Carrée Tour » pour nous servir de l'argot du gamin de Fontenoy. Ceux-ci, du haut de la terrasse du donjon criblent de pierres les plus vaillants qui montent à l'assaut.

Que de horions reçus, que d'empreintes de coups de pierres aux jambes et aux bras, que de vêtements lacérés dans l'ardeur du combat !



Fontenoy-la-Côte (1894).

Ce jour-là donc, les munitions manquent aux défenseurs: impossible de trouver de quoi refouler l'ennemi. Et cependant celui-ci avance : il faut à tout prix éviter la honte d'une capitulation ; deux ou trois des plus ardents se mettent alors en devoir d'arracher du pan de mur d'énormes moëllons. De piques, de leviers, ils n'en ont point, mais qu'à cela ne tienne. Ils ont remarqué après divers essais infructueux, une pierre de vingt à trente kilogrammes engagée dans le plâtras : voilà leur arsenal tout trouvé.

Les imprudents ! ils ne s'aperçoivent pas que cette pierre supporte tout un côté du mur : je me trompe, un des plus acharnés à déraciner la pierre en fait la remarque ; mais cet âge est sans pitié, même pour risquer sa vie, et, honteux d'avoir eu un instant de sagesse et de prudence, il se hâte de s'écrier : « Eh bien ! tant pis ! »

Et les jeunes mineurs de se mettre avec plus d'activité que jamais à déraciner la pierre, objet de leurs convoitises, la pierre qui doit les sauver de la défaite. A force d'efforts, la voilà qui s'ébranle enfin, elle cède sous l'impulsion d'une poussée désespérée, elle entraîne après elle tout un arsenal de projectiles. Les assaillants sont repoussés ; l'heure sonne, et les défenseurs de la « Carrée-Tour » descendent à l'école, fiers et triomphants.

Le lendemain matin, la moitié du pan de mur s'écroulait de toute sa hauteur avec un fracas épouvantable !

Les ruines, comme nous l'avons dit, appartenaient à M. Chavanes, et l'éboulement qui couvrait de ses débris les jardins environnants demandait un prompt déblaiement ; mais il restait l'autre moitié du pan de mur. De peur de nouvel accident, on voulut le faire sauter par la mine ; on avait compté sans la solidité de la maçonnerie ancienne.

On employa d'abord, mais en vain, une mine d'un kilo-

gramme de poudre ; il fallut augmenter, et la muraille ne s'effondra, dit-on, qu'au huitième kilog.

Les plus belles pierres furent utilisées déjà au siècle dernier; et, au commencement de ce siècle, une quantité très considérable de matériaux tirés de ces ruines avaient servi à construire plusieurs maisons de Fontenoy et la tour de l'église.

Profitant du moment où il était obligé d'employer une équipe d'ouvriers à opérer le déblaiement, M. Chavanes voulut faire quelques fouilles surtout dans les caveaux. Ses recherches restèrent infructueuses, les voûtes s'affaissant aussitôt l'entrée de l'air et de la lumière. Les caveaux placés sous la terrasse paraissent avoir mis en communication avec le donjon différents points de la ville ; peut-être l'un d'eux aboutissait-il à l'intérieur de l'église.

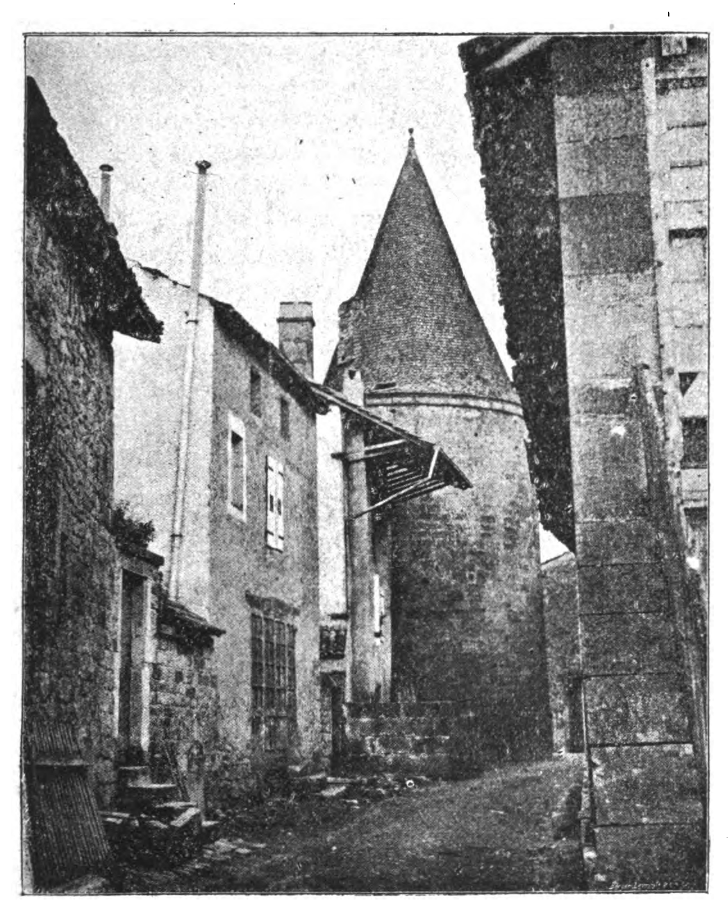
L'année 1893 nous laissera ce regret, d'avoir vu disparaître, sous le marteau démolisseur, une partie de ces ruines antiques qui font la gloire et l'ornementde Fontenoy.

§ IV. — La Tour des Lombards

Au centre même de la ville s'élève une tour massive revêtant tous les caractères d'une haute antiquité : c'est la Tour des *Lombards* ou du *Poids*.

Quelle en est l'origne ? par qui a-t-elle été bâtie ? d'où vient son nom ? Autant de questions auxquelles on ne peut répondre que par des hypothèses. On sait qu'au commencement du XIVe siècle certaines villes de Lorraine furent envahies par une foule d'aventuriers Lombards qui, profitant des guerres féodales, avaient amassé des fortunes scandaleuses.

Or en 1358, les Etats de Lorraine épouvantés de la rapacité de ces étrangers, prononcèrent l'expulsion de tous ces Lombards, Italiens, changeurs, banquiers et usuriers qui s'étaient enrichis aux dépens du peuple ; leurs biens fu-



La *Tour des Lombards* à l'extrémité de la *Ruelle des Moulins*.

rent confisqués, et le produit de la vente employé à construire des forteresses.

Fontenoy étant au moyen-âge un bourg très commerçant n'avait pas manqué d'exciter la convoitise de ces étrangers ; ils étaient venus s'y établir. On leur fit rendre gorge

La tour fut-elle bâtie avec le fruit de leurs richesses, ou seulement sur une des propriétés qu'ils possédaient ? c'est ce qu'il n'est pas possible d'établir. Ce qu'il y a de certain, c'est que les dépendances de cette tour devinrent le siège d'une seigneurie particulière, et qu'elles furent habitées bien avant 1608 par une famille noble du nom de Chevalier.

La tour elle-même servait de prison seigneuriale et communale ; on y voit encore d'énormes verrous armant les portes massives qui s'ouvrent sur deux pièces voûtées et pleines d'obscurité.

Les créneaux dont elle était surmontée et qui ont été murés pour recevoir la flèche conique qui la couronne, nous indiquent que tout en abritant des malfaiteurs, elle servait de forteresse.

Cette seigneurie, avons-nous dit, était habitée par une famille Chevalier. Or noble sieur Joseph Chevallier, vicomte d'Abbeville, seigneur de Malpierre, etc... était mort en 1608, et longtemps avant sa mort, il avait déjà quitté Fontenoy pour aller en France.

D'ailleurs une pièce de 1608 nous renseignera sur cette famille. C'est une attestation notariée de la noblesse des Chevallier, par le capitaine et les habitants de Fontenoy. Comme c'est la seule pièce que nous ayons trouvée concernant la Tour des Lombards, nous la reproduisons in-extenso ; certaines personnes pourront y voir avec plaisir le nom de quelques anciennes familles.

« A tous qui ces présentes verront, soit notoir et manifeste que, sur réquisitions à nous faites, nous soubsignés noble Claude Thomassin, capitaine et chatelain de Fonte-

noy-le-Chastel pour haut et illustre prince Charles-Philippe de Croy, prince du St-Empire, marquis d'Havré, comte dudit Fontenoy, etc..., François Thiéry, baron de Montjustin, seigneur de Maignoncourt, Selles, Bains, Dompvailley, etc..., noble Pierre Morelot, Anthoine Rouhier, Claude Hennemand, Jean-Mougin, François Claus, Jean Garnier, Pierre Titot, Jehan Poirot, Antoine Mathié, Jean Richard, Etienne Morelot, Joseph Collotte et Claude Collotte, bourgeois, et les plus aigés et anciens dudit Fontenoy, et moy Remy Vairedet, tabellion de Son Altesse de Lorraine, en son baillage de Vosge, et au tabellionnage dudit Fontenoy, pour mondit seigneur le marquis, certiffions et attestons en vérité, avoir tousjours ouy et entendu audit lieu, que feu noble sieur Joseph Chevallier, luy vivant vicomte d'Abbeville, seigneur de Malpierre, etc., s'estait dès longtemps retiré dudit Fontenoy, lieu de la naissance de ses prédécesseurs, et estoit allé résider en France, estait frère à noble Jean Chevallier, vivant sieur des Aulnouzes, etc..., la plupart de nous ayant veu ledit sieur de Malpierre audit Fontenoy, et tous continuellement hanté et conversé avec ledit Jean Chevallier son frère, qui estoient fils de feu noble Dominique Chevallier et petit-fils de feu noble Guillaume Chevallier, dudit Fontenoy, leur père et ayeul, descendus de feu noble Guillaume Chevallier le Viel, comme avons toujours entendu de plusieurs personnes, n'ayans eu d'eulx connaissance, parce qu'ils ont précédé à l'âge de présent ; bien ouy dire et entendu d'un chascun qu'ils estoient nobles, vivoïent noblement, tenoient et possédoient en leur vivans plusieurs grands biens et chevances, consistans partie en fiefs, dixmes, rentes, revenus et héritages, tant au pays de Lorraine que au comté de Bourgogne, et que de temps immémorial leur appartenoit un bâtiment et deppendance, dit la Tour aux Lombards, assize au bourg dudit Fontenoy, avec les revenus du Poids

banal dudit lieu, mouvans du fief dudit seigneur marquis, lequel bâtiment encore de présent, et partie dudit poids, les Chevallier résidens audit Fontenoy, descendus de père en fils dudit Guillaume Chevallier, les tiennent et possèdent.

« Certiffions aussy, la plupart de nous, avoir veu faire résidence audit Fontenoy feu noble Estienne Chevallier, frère dudit Dominique, qui a délaissé plusieurs enfants, partie desquels se sont retirez à Nancy, Mirecourt et ailleurs, qui de présent vivent aussy noblement; lesquels et tous autres desdits sieurs Chevalliers ont toujours esté réputés, audit Fontenoy et aultre part, nobles, gens de bien, d'honneur, et issus de bons primogéniteurs, comme ainsy les tenons et déclarons.

« En foy de quoy avons signé les présentes, et requis y estre mis et appendus les scel et contrescel dudit seigneur marquis, armoyés de ses armes, accoutumé user en tel cas et en son dit tabellionnage de Fontenoy, ce qui a esté fait, sauf tous droits. Ce fut fait et passé au dit Fontenoy, le dixième jour du mois de septembre, l'an de grâce Nostre Seigneur, mil six cent et huit.

« Signé : C. Thomassin, C. Thierry, Morelot, Rouhier, Claude Hennemand, F. Claus, J. Garnier, P. Titot, Jehan Poirot, A. Mathiey, Richard, Etienne Morelot, J. Colotte, Claude Colotte, et R. Vairedet avec paraffe et scellé. »

Si les Chevallier ont complètemént disparu de Fontenoy, par contre, la tour est restée là debout, surmontée d'une flèche conique et ayant une hauteur totale de 25 à 30 mètres. Elle a bravé les siècles par la solidité de ses murs ; son revêtement extérieur, en pierres de taille noircies par les années, livre passage à des ouvertures très étroites destinées à donner un peu d'air aux prisonniers.

Elle ne sert plus maintenant qu'à protéger contre les intempéries et la fraîcheur de la nuit, quelques pochards attardés.

Les portes en chêne épais et massif et aux verrous non moins terrifiants s'ouvrent sur les logements de l'agent de police, logements qui sont bâtis sur les anciennes dépendances, et qui au siècle dernier servaient d'hôtel de ville.

Le nom même de la Tour des Lombards est tombé dans l'oubli pour faire place à un autre nom qui est loin de rappeler la noblesse de cette construction, mais qui fait allusion à l'habitude prise par un ancien agent de police d'y loger une chèvre à défaut de malfaiteurs. Ce nom typique sert actuellement d'épouvantail aux petits maraudeurs des jardins et aux amateurs trop ardents de l'école buissonnière : menacez le gamin de Fontenoy de la prison, il rira de vous ; mais parlez-lui de « la Bicque », il ne rit plus.

CHAPITRE VII

Période révolutionnaire

On pourrait croire en lisant les deux chapitres que nous consacrons à l'époque révolutionnaire, ou que nous avons voulu laisser dans l'ombre certains faits trop odieux, ou que nos recherches ont été trop incomplètes ; ces lacunes ne nous sont pas imputables.

Nous avons cherché à les combler en dépouillant tous les documents qui se trouvent aux archives communales. Malheureusement ils sont incomplets, d'abord parce qu'une partie a été transportée aux archives départementales et n'est pas même arrivée à destination, puis parce que les registres qui y restent en dépôt ont été mutilés postérieurement. Les pages les plus intéressantes ont été arrachées par une main anonyme.

Cette mutilation du reste n'est pas particulière à Fontenoy : les auteurs des excès révolutionnaires, qui attristèrent nos paisibles villages, en ont rougi les premiers; ils ont détruit les monuments qui les attestaient. Ils les ont donc condamnés. Cela ne suffit pas sans doute ; il aurait fallu réparer le mal fait. Mais soit, retranchons ces pages à l'histoire ; elle n'a qu'à y gagner.

Nous nous bornerons à recueillir ici quelques notes sur l'administration civile, nous réservant de traiter plus loin ce qui concerne l'administration religieuse.

En 1788 Fontenoy formait encore deux communautés distinctes : Fontenoy-le-Château et Fontenoy-la-Côte.

Au mois de juin 1788 il fut procédé à l'élection des représentants du Tiers dans chaque assemblée municipale, en présence du curé Ignace Fouillette. Les représentants qui obtinrent la majorité des suffrages furent :

Pour Fontenoy-le-Château	Michel François Boullangier, avocat au parlement et notaire royal. Nicolas-Ignace Irroy, négociant. Louis-André Mercier, négociant. Jean-Bernardin Daubié, maire. François Daubié, laboureur. Jean-Claude Richard, laboureur.
Pour Fontenoy-la-Côte	Louis Gérard, négociant. Luc Pernot, maréchal-ferrant. Alexis Grandmougin.

Le conseil municipal était alors composé, à Fontenoy, comme les assemblées nationales, du clergé, de la noblesse et du tiers état, et c'est ce troisième ordre qu'il s'agissait d'élire dans le vote précédent.

Il n'est donc pas étonnant de rencontrer ici le curé Fouillette comme président tantôt du conseil de Fontenoy-le-Château, tantôt du conseil de la Côte, et même des deux à la fois, puisque, de droit, il en faisait partie. La maladie l'empêchant d'assister régulièrement aux séances du conseil de la Côte, il donne sa démission de président le 9 novembre 1788, et il est remplacé par Nicolas Valdenaire. Nous le retrouvons président des deux conseils de la paroisse en 1789, et la dernière signature qu'il donne en cette qualité est du 8 février 1790.

Il ne faut pas confondre l'élection précédente avec celle qui eut lieu quelques mois après, le 8 mars 1789, et par laquelle les communautés choisirent les délégués chargés de porter au chef-lieu du baillage le cahier des doléances, et de concourir à l'élection des députés du Tiers-Etat. Ce cahier résumait les plaintes et les remontrances des communautés à Sa Majesté, et signalait les réformes jugées nécessaires soit dans la politique soit dans l'administration.

Nous ignorons les délégués de Fontenoy-le-Château,

mais ceux de la Côte furent Mansuy Gilbert et Alexis Grandmougin.

A cette époque la famine commençait à se faire cruellement sentir à Fontenoy ; la récolte de 1788 avait été presque nulle, l'hiver excessivement rigoureux, et lorsqu'au printemps circula la nouvelle de prétendus brigands envoyés par les aristocrates pour faucher les blés verts, la crédulité du peuple le poussa à une complète effervescence. Ni la logique, ni le bon sens, ne pouvaient avoir prise sur l'esprit égaré des pauvres paysans qui pendant l'hiver avaient lutté contre la faim.

Dans cet étrange état psychologique la crédulité populaire croit aux bruits les plus absurdes; et même plus ils sont absurdes plus ils obtiennent de créance : ainsi s'explique cette levée en masse et subite de tous les paysans du Comté qui s'abattirent un dimanche sur Fontenoy et pillèrent le greffe de la justice. Citons le compte-rendu de cette émeute qui jeta l'épouvante dans la population, attisa l'effervescence populaire et eut son contre-coup jusqu'à Plombières et Remiremont.

« Le 26 juillet, jour de dimanche 1789, à l'issue de la messe paroissiale, les municipalités de Fontenoy-le-Château et de Fontenoy-la-Côte étant assemblées, sur le bruit public que tous les villages et hameaux qui composent le Comté de Fontenoy devaient se rendre au greffe du dit lieu pour avoir communication des titres et papiers concernant la propriété des seigneurs Comtes de Fontenoy sur les cens, rentes et redevances que leurs admodiateurs perçoivent sur le dit Comté, nous nous sommes rendus au dit greffe dans l'espérance de pouvoir empêcher le désordre qui pouvait s'y commettre, et, pour le faire, n'en avions permis l'entrée qu'aux officiers municipaux de chaque communauté à l'effet de dresser un acte en forme de supplique aux officiers des dits seigneurs, par lequel ils

aient à nous représenter les dits titres et papiers ; mais malgré tous nos soins, nous n'avons pu empêcher l'entrée au tumulte qui a forcé tout empêchement et s'y est pressé de telle sorte qu'il ne nous a pas été possible d'y rester à moins d'être terrassé ou suffoqué.

« C'est pourquoi nous avons été obligés de nous retirer avec protestation de sévir contre toute fraction, désordre et brigandage qui pourrait s'y commettre ; et, là sortant, nous avons trouvé sur la place devant le greffe du monde assemblé au nombre de plus de huit cents qui, à toute force, voulurent que tous les papiers du greffe fussent jetés par les vitres, avec menaces de casser bras et jambes, même de tuer et de mettre le feu en cas d'empêchement, en sorte que tout a été jeté, lacéré sur la place avec une telle avidité qu'il n'y reste aucun titre concernant les droits des communautés et des particuliers, ce qui les met dans des dommages et intérêts très considérables ; et comme les conseillers des dites communautés se trouvent menacés d'être tués ou brûlés par des gens attroupés et sans aveu, nous supplions Mgr le Procureur général de vouloir demander au commandant de la province de vouloir nous accorder une garde de 50 hommes d'infanterie pour veiller conjointement avec la garde bourgeoise à notre sûreté, et avons signé à l'exception de Jean-François Poirot l'aîné, et Luc Pernot absent. » (1)

L'émeute qui, à Fontenoy, n'avait pu assouvir ses instincts qu'en détruisant brutalement tous les anciens titres déposés au greffe de la justice, fut plus terrible à Vauvillers, bourg de la Haute-Saône, éloigné de deux lieues.

Madame la duchesse de Clermont-Tonnerre y habitait alors son château pendant que le duc son mari siégeait à

(1) Le greffe de la justice occupait alors la maison de l'Hospice Gilbert.

l'Assemblée nationale. Une nuit, le château est subitement assailli par une troupe de brigands qui mettent le feu aux quatre coins. Réveillée en sursaut, la duchesse est heureusement sauvée par ses domestiques. Mais la maison est cernée ; où fuir ? Elle se cache dans un amas de fagots amoncelés dans la cour ; de sa retraite, la malheureuse femme entend pétiller les flammes qui dévorent son château. Tout autour d'elle rôdent les incendiaires ; elle voit la clarté des torches, et ce qui la dérobe aux regards des bandits est un amas de combustible qu'ils peuvent allumer d'un instant à l'autre. Fort heureusement les chasseurs de la princesse de Broglie viennent la délivrer et la font évader par dessus les murs du parc.

L'agitation fut loin de se calmer les jours suivants à Fontenoy ; la prise récente de la Bastille surchauffait toutes les têtes et, pour prévenir les scènes tumultueuses qui menaçaient d'éclater encore, un détachement de dragons du régiment d'Angoulême fut, le 20 août, envoyé d'Epinal à Fontenoy avec mission d'y séjourner et d'y maintenir l'ordre. L'entretien de cette garnison devint onéreux à la population et le commandant de la province fut prié de retirer ses soldats et de ne plus en envoyer d'autres parce qu'ils devenaient à charge à leurs hôtes ; le 8 septembre, la troupe reprenait le chemin d'Epinal.

Au commencement de l'année 1790, la garde nationale qui avait été établie sur le pied militaire et avait choisi l'abbé Durain comme aumônier, députa plusieurs de ses membres à la Fédération générale des Vosges qui se tint à Epinal le 7 mars. Les délégués furent :

Gérard, commandant.
Gobert, capitaine.
Belargent, sergent.
Raguel, fusillier.
Poirot.

Sur l'emplacement actuel de la promenade du Cours on avait dressé un autel en feuillage, sur lequel M. le curé d'Epinal célébra la messe avec la plus grande solennité.

Cependant l'armement de la garde nationale inspire à Fontenoy certaines craintes, même parmi les membres de la municipalité : le 3 avril 1790 les portes de l'église sont couvertes d'affiches portant défense aux soldats nationaux d'obéir à leurs officiers. Devant cette excitation à l'indiscipline, le conseil municipal, qui se sent soupçonné, proteste qu'il n'y est pour rien. Néanmoins il remplace un de ses membres, Jean Barraux, probablement compromis dans l'affaire, par Nicolas Joseph Raguel « cy-devant député pour la Confédération d'Epinal. »

Le 20 mars 1790, les députés des Vosges à l'Assemblée Constituante arrêtaient la répartition définitive en districts et cantons des communes qui devaient former le département des Vosges. Bains, Le Clerjus et Fontenoy furent compris dans le district de Darney ; mais les deux premières communes, ayant réclamé contre cette incorporation, passèrent au district d'Epinal par arrêté du directoire du 12 juillet 1790, et Fontenoy prit la place de Bains comme chef-lieu de canton. Honneur éphémère qui lui fut ravi quelques mois plus tard. Louis Gérard de Fontenoy faisait partie du Conseil général du district de Darney établi de juin 1790 à septembre 1791.

Pendant le cours de l'année 1790, la misère fut grande et malgré la détresse publique on essaya de lever une contribution extraordinaire appelée la *contribution patriotique*, que l'on devait payer à trois époques successives. L'invitation que le maire de la Côte, Charles Collot, adresse en cette occasion au conseil municipal et à ses administrés de se montrer plus généreux dans leurs offrandes, nous apprend suffisamment tout le succès qu'elle obtint parmi la population (6 avril).

Le 3 novembre suivant, sur la demande qui lui est faite d'augmenter encore cette contribution, il s'y refuse formellement. C'est qu'alors la misère devenait de plus en plus noire, le peuple s'agitait et semblait menaçant ; la communauté ne trouvant plus à emprunter, s'était vue obligée, le 13 juin, de faire couper des chênes à la Claire-Voivre pour se procurer des ressources.

Le 14 juillet 1790, est célébré en grande pompe comme on peut en juger par le compte-rendu qui suit :

« Nous, Maires et Officiers municipaux, ayant fait convoquer à l'église paroissiale du dit Fontenoy les gardes nationales des dites communautés à l'effet de prêter le serment voulu par un décret de l'assemblée nationale qui a été lu, publié et affiché à l'issue d'une messe solennelle après laquelle M. Durain, aumônier des dites gardes nationales, a prononcé un discours analogue à la cérémonie, à l'heure de midi qui a été annoncé par toutes les cloches, M. Gérard commandant les dites gardes nationales a prononcé le serment qui a été solennellement juré par toute l'assemblée et suivi d'une salve de cinq coups de canon, après lequel on a chanté le *Te Deum* et l'*Exaudiat* qui ont été suivis de la même salve ; lesquelles cérémonies nous avons tâché de rendre le plus solennelles qu'il nous a été possible, et ensuite, MM. les officiers, s'étant mis à la tête de la troupe, ont conduit le drapeau chez M. le commandant.

« Signé : J.-F. Poirot, maire de Fontenoy-le-Château,
Charles Collot, maire de la Côte. »

L'année 1791 vit commencer à Fontenoy l'application des lois spoliatrices votées par l'assemblée constituante.

L'émigration avait commencé, et des listes comprenant les personnes qui avaient ou seulement était supposées avoir pris la fuite, étaient dressées partout.

Les noms suivants figurent sur les listes du département des Vosges :

« 1° Les héritiers de François-Armand Dupasquier de « Dommartin. François-Armand Dupasquier, est-il dit sur « l'état des émigrés, est mort et n'a pas été porté sur la « liste ; ce sont les héritiers de ce particulier qui y ont été « portés, mais sans nom.

« 2° Durain diacre. Les propriétés de cet émigré ne sont « point encore connues.

« 3° Mansuy-Joseph Boullangier cy-devant Lazariste qui « possédait des propriétés estimées 2400 livres.

« 4° Joseph-Maximilien-Anne-Auguste de Croy-d'Havré « qui possédait à Fontenoy des propriétés estimées 198.000[l], « à Bains 22.000[l], à Montmotier 15.000[l], à Hautmougey 600[l]. « Les ducs de Croy et les barons de Dommartin possé- « daient à Fontenoy 3.737 arpents de bois.

« 5° Les héritiers de Huvé possédant une ferme estimée « 5280[l].

« 6° Louis-Guillaume Gérard, cy-devant garde d'Artois, « possédant tant à Fontenoy qu'au Magny des propriétés « estimées 17.300[l]. »

Pendant tout le premier trimestre de l'année 1791, des enchéres publiques eurent lieu à Darney, chef-lieu de district, pour la vente de tous ces biens.

La liste des adjudicataires n'est pas dépourvue d'intérêt, citons-en seulement quelques-uns :

1° Les deux tours du vieux château vendues à Siméon-Florentin Daubié.

2° Le moulin Cottant vendu à Joseph Falatieu.

3° Le moulin des moines vendu à Joseph Charles, de Bains.

4° Le moulin Jean Chevallier, vendu à Nicolas Fremiot, de Montmotier.

5° Vieux four de la Côte vendu à Nicolas-Joseph Raguel.

6° Vieux four de la Ville vendu à Joseph Didier.

7° Jardin dit Vallée, vendu à Laurencey, de Darney (1), etc...

En même temps que les biens de sa famille sont vendus comme biens d'émigrés, Marie-Thérèse de Huvé « cy-devant Annonciade, et résidant à Fontenoy depuis l'expulsion des religieux », avertit la municipalité qu'elle a l'intention de se retirer à Langres (3 mai 1792) (2).

Le regret éprouvé d'avoir vu les nobles fuir avec toutes les richesses mobilières qu'ils avaient pu emporter, avait amené la municipalité à prendre des mesures préventives. La garde nationale, toujours sur pied, avait, dès le 23 juin, reçu l'ordre d'arrêter et d'empêcher de sortir de Fontenoy « toutes sortes d'effets, comme armes, munitions, espèces d'or et d'argent, voitures, chevaux, munitions de guerre, etc. » Voilà ce qui restait de liberté individuelle.

La fête du 14 juillet se célèbre encore avec non moins d'apparat que l'année précédente. A l'issue de la messe paroissiale tous les citoyens de la communauté viennent, au bruit des salves d'artillerie et en présence des autorités constituées et de la garde nationale sous les armes, prononcer le serment civique exigé par la loi. Deux mois auparavant la Fête-Dieu avait été célébrée avec non moins de pompe : des salves d'artillerie annonçaient encore les bénédictions données sur chaque reposoir. Cependant, malgré l'état de surexcitation entretenu dans la population par quelques meneurs, le peuple semble se ressaisir un instant et s'apercevoir qu'il s'est laissé entraîner dans une fausse voie. Des murmures mal comprimés contre les actes du gouvernement et de la municipalité circulent sourdement, lorsqu'ils n'éclatent pas en pleine rue.

Deux délibérations du conseil laissent pressentir la réaction qui commence à travailler les esprits.

---

(1) Archives départementales, passim.
(2) Archives communales.

« Le sieur Jean-François Poirot, maire, dit la première délibération (31 juillet), ayant ouï qu'il se faisait du bruit devant le dit Hôtel-de-Ville, a mis la tête par la fenêtre et a entendu le nommé Claude Demange, manœuvre résidant à Fontenoy-la-Côte, qui disait à haute et intelligible voix devant un grand nombre de citoyens y assemblés, que s'il était le maître, il ferait fermer les portes du corps de garde à l'instant, et que les officiers de la garde nationale devraient s'assembler pour que cela fût ; à quoi le dit sieur maire lui a répondu qu'il mériterait qu'il fût mis en prison. Le dit Demange lui a aussi répliqué qu'il se f...... de lui, et qu'il fasse tout ce qu'il voudrait, et que s'il était de la patrouille, il n'irait pas. »

Sur la réquisition du maire, le pauvre Claude Demange est bien vite appréhendé au collet par le commandant de la garde nationale et conduit en prison : devant l'appareil de la force armée sa jactance tombe, il se rétracte.

L'autre délibération du 31 août montre mieux encore dans quelle impopularité la garde nationale est tombée à Fontenoy. Le conseil décide de vendre dix pieds de chêne « de façon à pouvoir payer à boire un coup aux gardes nationales et à les deffrayer », seul moyen de les amener à se rendre devant le commissaire pour contracter leur enrôlement, « ce qu'ils refusent de faire sans cette condition ».

Malgré la licence et l'immoralité qui s'étalent impunément sur tous les points de la France, la municipalité de Fontenoy a encore soin de veiller sur ce point au respect des lois et à la bonne renommée du pays ; le 8 janvier 1791, elle prend une mesure d'expulsion contre un sieur Isidore Guépratte qui avait un commerce scandaleux avec Anne Brenière, veuve de feu Pierre Collin ; et, ajoute la délibération, il est pris une telle mesure pour faire cesser le scandale public.

A partir de l'année 1791, le mouvement révolutionnaire

se précipite comme un ouragan qui ne laisse derrière lui que la désolation et la ruine : à Fontenoy, comme ailleurs, la Terreur fait sentir sa cruelle tyrannie. Aucun étranger n'ose plus mettre le pied à l'intérieur de la ville : une parole, un geste, le silence même devient un sujet de soupçon pour la bande des patriotes. Tout commerce a cessé : les foires sont désertes, les marchés abandonnés, « à cause des dangers particuliers que couraient, pendant ce temps désastreux, les personnes qui s'y rendaient ». C'est ainsi que s'exprime une délibération de 1817, qui rétablit seulement alors les marchés supprimés.

Cette phrase laconique est tout ce qui a échappé à la mutilation des archives municipales de cette époque ; mais elle suffit et peut se passer du commentaire des faits qu'elle suppose. Nous l'avons dit, les intéressés ont fait tout disparaître après coup : ils n'ont guère épargné du registre des délibérations que certains feuillets concernant les passages des nombreux convois militaires expédiés à l'armée du Rhin, la liste des officiers de la garde nationale et le budget de 1793.

Or l'énumération de tous les convois militaires passés à Fontenoy serait fastidieuse ; disons seulement que la plupart étaient très considérables et nécessitaient l'emploi de presque tous les bœufs et les chevaux du pays. Pendant les années 1793, 1794 et 1795, les habitants sont sans cesse réquisitionnés pour les conduire soit à Schelestadt, soit même à Strasbourg ou sur quelque autre point de la frontière. Ces voyages sont des plus onéreux et certains conducteurs de Fontenoy viennent se plaindre à la municipalité de la nécessité où ils ont été réduits de vendre leurs bœufs et leurs voitures pour couvrir leurs frais.

Voici maintenant la liste des officiers de la garde nationale, dressée le 24 Messidor An III (12 juillet 1795).

Jean-Nicolas Colleuil, commandant.

1re Compagnie

Capitaine....... : Joseph Villard.
Lieutenant...... : Louis-André Mercier.
Sous-lieutenant.. : Mansuy Gérard.
Sergent-major... : Nicolas-Ignace Irroy.
Sergent......... : Jean-Baptiste Grandhaye.
Sergent......... : Michel Natter.
Sergent......... : Antoine Boullangier.
Sergent......... : François Humbert.

2e Compagnie

Capitaine....... : Jacques Lamarche.
Lieutenant...... : Pierre Grandmougin.
Sous-lieutenant.. : Jean-François Destrait.
Sergent-major... : Félix Mougeot.
Sergent......... : Pierre Thuillier.
Sergent......... : Pierre Gremillet.
Sergent......... : Pierre Basanjon.
Sergent......... : Claude Grosjean.

3e Compagnie

Capitaine....... : Claude-Etienne Piquet.
Lieutenant...... : Jacques Grandmougin.
Sous-lieutenant.. : Nicolas Plantegenet.
Sergent-major... : Nicolas-Thomas Poirot.
Sergent......... : Louis Mauchand.
Sergent......... : Nicolas Vautrin.
Sergent......... : Dominique Mathieu.
Sergent......... : Jean-Baptiste Collot.

La garde nationale, dont l'effectif étoit de 240 hommes, est convoquée deux jours après l'élection pour assister aux serments de ses officiers. En présence du maire Loyal et des membres du conseil toute la troupe prête serment de « fidélité à la nation, haine à la royauté et obéissance aux lois de la République ».

Enfin le budget du 5 mai 1793 est d'une simplicité frappante. En voici le détail.

Budget du 5 mai 1793.

1° Loyer du lieu ordinaire des séances.......	36 »»
2° Appointements du secrétaire-greffier......	80 »»
3° Fournitures du papier, bois et lumière.....	72 »»
4° Traitement du maître d'école.............	150 »»
5° Traitement de la maîtresse d'école........	100 »»
6° Deniers additionnels pour la perception de la contribution mobiliaire.............	21 05
7° Traitement du receveur de la communauté pour la perception de la contribution foncière.............................	289 10
8° Pour la conduite de l'horloge et des eaux des fontaines.........................	72 »»
Total des dépenses...............	1.120 15

La note suivante termine ce relevé de comptes :

« Il faut ajouter qu'à cette époque la communauté n'avait pas de dettes. »

Tels sont les seuls documents que nous ayons pu découvrir sur l'administration civile pendant la Révolution ; nous avons donné précédemment la raison de cette lacune de dix années qu'il nous est impossible de combler. Cependant lorsque nous parlerons de l'administration religieuse on pourra se faire une idée plus exacte de la terreur où se trouvait plongée la population de Fontenoy.

CHAPITRE VIII

Fontenoy après la Révolution

§ Ier. — DE 1800 A 1870

Dès l'année 1792, les bourgs de Fontenoy-le-Château et de la Côte ne formèrent plus qu'une seule commune appelée Fontenoy-le-Château.

Après avoir fait partie du district de Darney, Fontenoy fut rattaché à l'arrondissement de Mirecourt ; mais, le 12 mai 1818, une pétition du conseil municipal demanda de réunir la commune à l'arrondissement d'Epinal, attendu qu'avant la suppression des districts elle dépendait de la Maîtrise d'Epinal, et que les relations avec cette ville étaient plus fréquentes et plus faciles qu'avec Mirecourt. Quelques mois après le canton de Bains tout entier faisait partie de l'arrondissement d'Epinal.

Les archives communales ne signalent à Fontenoy aucun passage de troupes pendant toutes les guerres du premier empire ; mais on peut voir qu'en 1814 ils furent fréquents et très onéreux, si l'on en juge par la somme de 13.248 fr. dépensée par la ville au passage des Alliés ; d'ailleurs la tradition a conservé le souvenir de leur brutalité.

Comme toutes les troupes en campagne, les Alliés se montraient quelquefois d'une exigence révoltante. Un jour une douzaine de Cosaques se présentent chez Siméon-Florentin Daubié, et réquisitionnent sur le champ cheval et voiture pour gagner au plus vite Vauvillers où se trouve un de leurs détachements.

Ce n'était pas tout d'avoir cheval et voiture ; il fallait un conducteur hardi, capable d'affronter les injures et les

mauvais traitements des soldats, et surtout de braver le péril qu'il y avait à traverser l'armée ennemie.

Or se trouvait à la maison une jeune servante de 19 ans ; en face de l'embarras de son maître, elle lui dit deux mots à l'oreille.

Un quart d'heure après, la voiture est attelée, la voici sur la porte montée par un conducteur imberbe ; nos cosaques s'y installent et fouette cocher! On va bon train.

Le soir même, le jeune cocher, en qui les cosaques n'ont pas reconnu la servante, rentrait à la maison avec cheval et voiture.

Rien de particulier à cueillir pendant les quinze années qui suivent, sinon des convois de blé conduits à Strasbourg pendant la période des Cent jours (1815), l'établissement d'une compagnie de sapeurs-pompiers (1826), et le vote d'une somme de 25 fr. pour l'érection d'un monument à Quiberon (1825).

La Révolution de 1830 semble avoir eu à Fontenoy, un contre-coup assez bénin. Cependant des patrouilles parcourent les rues, un corps de garde est établi et la garde nationale réorganisée.

Officiers de la Garde nationale en 1830.

1re Compagnie

Capitaine......... : Claude Boillot.
1er Lieutenant..... : Victor Tisserand.
2e Lieutenant..... : Constant Piquet.
1er Sous-lieutenant. : Charles-Eusèbe Dupont.
2e Sous-lieutenant. : Delle-Nicolas Daubié.

2e Compagnie

Capitaine......... : Nicolas Doucey.
1er Lieutenant..... : Jean-Baptiste Ragot.
2e Lieutenant..... : François Collot.
1er Sous-lieutenant. : François Mariotte.
2e Sous-lieutenant. : Joseph Munier.

3e Compagnie

Capitaine......... : Nicolas Morel.
1er Lieutenant..... : Sébastien Mathieu.
2e Lieutenant..... : Charles Bonnet.
1er Sous-lieutenant. : Flavien Daubié.
2e Sous-lieutenant. : Michel Mercier.
3e Sous-lieutenant. : Vincent-Grégoire Fouché.

La Révolution de 1848 remua davantage le pays ; les idées anti-religieuses se firent jour ; le conseil municipal qui, quatre ans seulement auparavant, avait demandé à l'évêché de Saint-Dié l'érection régulière du vicariat, supprima tout-à-coup la subvention allouée par la commune au vicaire et, en 1850, sept membres du conseil donnèrent leur démission pour plusieurs veto opposés par le préfet, entre autres à la délibération qui supprimait le traitement vicarial. Cependant la crainte de voir arriver de la Capitale les insurgés qui, disait-on, mettaient tout à feu et à sang dans les campagnes, hantait bien des cerveaux et donna lieu à une expédition héroï-comique.

Un soir, sur le coup de neuf heures, la générale est battue dans les rues et le tocsin sonne l'alarme ; on crie : « Aux armes ! ce sont les insurgés qui ont ravagé Gruey et qui arrivent incendier Fontenoy ! » En un clin d'œil les hommes valides de 18 à 60 ans sont mobilisés, on s'arme qui de fusils, qui de faux, de pioches et de bâtons. La ville est sur pied : au milieu des ténèbres de la nuit, la voix des chefs, les cris des hommes, les pleurs des femmes et des enfants qui voient déjà les leurs devenus la proie des terribles insurgés, tout donne à Fontenoy l'aspect d'une ville affolée.

Enfin la troupe se met en marche et arrive à l'endroit de la forêt où l'ennemi doit être embusqué. Rien ! On bivouaque fièvreusement plus de deux heures à travers bois ; puis on rentre au logis furieux de la méprise, mais heureux au fond d'en être quitte à si bon compte.

L'auteur de cette alerte était une bonne femme de Fontenoy. Son mari venait de rentrer, les mains, le front et le nez ensanglantés. Sa femme l'entendait parler d'insurgés, du courage qu'il avait déployé pour échapper à leur fureur. Ces paroles vagues, ces menaces à un ennemi invisible, le sang qui maculait sa figure, tout se réunit pour tromper la bonne paysanne. Avant même de se demander pourquoi son mari avait une démarche chancelante et les idées incohérentes, elle s'était élancée dans la rue et avait jeté l'alarme. Le son du tocsin dégrisa le pochard, mais la troupe était partie.

Le coup d'état du 2 décembre 1851 provoqua dans la population un sentiment d'approbation et de satisfaction, car, dès le 11 décembre, le conseil municipal envoyait au prince Louis-Napoléon l'adresse suivante.

« Sur la proposition du maire président :

« Considérant que le Président de la République a pris, le 2 décembre présent mois, une mesure de salut public nécessaire à la tranquillité de la France et à laquelle tous les hommes d'ordre doivent applaudir,

« Le conseil municipal est d'avis que Louis-Napoléon a bien mérité de la patrie, et prie M. le Préfet de vouloir bien lui faire parvenir les remerciements bien sincères et les félicitations des membres soussignés.

« D. Mathieu, Rolot, Daubié, Grandmaire, F. Langlois, Nicolas Demange, Chaboissier, Collot aîné, Pernot, Robin, Daubié. »

L'attachement de la population de Fontenoy à l'Empire se manifeste à chaque instant par les adresses nombreuses que les municipalités successives envoient à l'Empereur.

Le 3 octobre 1852 c'est une adresse qui félicite Louis-Napoléon de son élévation à la dignité impériale.

Le lendemain 4 octobre, la municipalité le félicite d'avoir échappé à un attentat dirigé contre lui : le 5 février 1853,

elle le complimente de son mariage et, le 23 mars 1856, de la naissance du prince impérial; enfin, le 5 janvier 1858, après la tentative régicide d'Orsini, elle renouvelle à l'Empereur l'assurance de sa fidélité.

Nous devons dire que ce qui attacha si fort la population de Fontenoy au gouvernement impérial, ce fut le développement extraordinaire de l'industrie et du commerce, qui apporta aux ouvriers et aux ouvrières du pays une aisance qu'ils n'avaient jamais connue.

Le choléra ne fit heureusement pas beaucoup de victimes : treize décès seulement. La première victime fut le maire, Antoine Daubié, dont le dévouement mérite au moins une mention ici.

A l'annonce de l'épidémie, il prit toutes les mesures préventives, chercha à remonter le moral de son peuple, interdit la sonnerie funèbre, etc. Ces dispositions prises, il vaque à ses affaires. Le 28 mai 1853, il s'était rendu au bois de Saint-Loup, visiter une coupe. En arrivant il trouve un des bûcherons, nommé Pierre Jacquot, (Bronbron), atteint des symptômes du choléra ; il le charge sur son dos et le ramène à Fontenoy dans sa famille. Mais à peine rentré chez lui, la peur le prend, et quelques jours après il était mort. C'est par lui que débuta l'arrêté de la suppression de la sonnerie funèbre.

Le dernier décès cholérique fût enregistré le 31 août 1854.

Pendant tout le cours des années 1853 et 1854 la population de Fontenoy fut témoin d'un spectacle inoubliable. Il n'était pas de jour qu'on ne vît passer dans les rues, récitant pieusement leur chapelet, des gens venus de tous les environs, soit seuls soit en groupes serrés, et se dirigeant vers la chapelle du Bois-Banny, pour y implorer la protection de la Sainte Vierge. La plupart venaient de la Haute-Saône, et de Selles en particulier, plus décimé par le fléau.

§ II. — GUERRE DE 1870.

La guerre avait été déclarée au mois de juillet, et dès le 11 octobre le 14ᵉ corps de l'armée allemande occupait Epinal. L'opération du conseil de révision chargé d'examiner l'état de validité des gardes nationaux de 21 à 40 ans qui avaient été mobilisés, est aussitôt interrompue, les hommes sont dirigés sur le midi de la France.

Le 2 octobre, 450 de ces gardes nationaux arrivent à Fontenoy à 11 heures du soir. Ils y passent la nuit, et partent le lendemain pour Vauvillers sous la conduite de M. Noël, de Tunimont, qu'ils ont élu sous-lieutenant et qui, avant de partir, réquisitionne 340 k. de pain, 150 k. de viande et deux voitures.

Le même jour passe à Fontenoy un bataillon de la mobile de la Savoie escorté d'un détachement de cavalerie.

A la vue de ces hommes harassés de fatigue, la population s'empresse de leur offrir quelques bons réconfortants; le gamin lui-même se met en ligne, emboîte le pas et demande au soldat l'honneur de porter jusqu'au village voisin son sac et son fusil. Hélas! le spectacle du matin devait être plus navrant le soir. A peine entré à Bains, le bataillon apprend l'arrivée imminente des Prussiens. A cette nouvelle, le commandant fait faire volte-face, sans permettre même de faire halte. Le retour devient une débandade complète, une vraie déroute; la fatigue et les privations causées par des marches et des contre-marches stériles avaient démoralisé cette troupe.

Le 14 octobre, Fontenoy se voit frappé d'une formidable réquisition allemande. Le général Werder, commandant le 14ᵉ corps, réclame 1.200 k. de lard, 60.000 cigarres, 10.000 k. de foin, 60.000 k. d'avoine, 140 hect. de vin, 16.000 k. de pain et 8.000 k. de paille.

Devant cette imposition exorbitante le conseil municipal

se réunit d'urgence, afin de représenter au général l'impossibilité où se trouve la commune de payer une telle contribution de guerre.

Pendant que le conseil délibère (16 octobre), douze ou quinze hulans traversent rapidement les rues désertes et silencieuses de la ville. C'était l'avant-garde des troupes qui devaient passer le lendemain.

Le 34e de ligne prussien (Poméranie), comprenant environ 8.000 hommes, 6 pièces de canon, des voitures, des vivres, une centaine de cavaliers, traverse Fontenoy. Une partie, 5 à 6.000 hommes d'infanterie et quelques cavaliers passent par la Neuve-Rue, se dirigeant sur Damvallée, où ils sont conduits par le sieur Julien Duval qu'ils commandent à cet effet. Les autres traversent Fontenoy dans toute sa longueur et gagnent Vauvillers, où ils couchent et font séjour. Ce jour-là M. Charles Nappé voit ses deux bœufs enlevés violemment de son écurie par quelques soldats prussiens, pendant que d'autres s'emparent chez M. Paul Piquet, notaire, d'un fusil de chasse, d'un révolver et de deux pistolets (17 octobre).

Six jours après, un convoi de l'armée allemande traverse Fontenoy à 2 heures du soir se rendant à Vauvillers. Il est escorté de 1000 fantassins, de 150 cavaliers et traîne cinquante voitures chargées de vivres et de soldats blessés par la marche. Quatre voitures sont encore réquisitionnées pour accompagner le convoi (1).

Le 30 octobre, des réquisitions en nature sont conduites à Epinal ; elles comprenaient : 6 têtes de bétail, 3 porcs, 2.524 kil. de foin, 2.250 kil. d'avoine et 1.950 kil. de paille. (2)

---

(1) MM. Nicodème Demarche, Abel Daubié, Benjamin Poirot, Louis Parisse.

(2) Les conducteurs étaient MM. Constant Pernot, Joseph Vautrin, Nicolas Bernot, Benjamin Poirot, Etienne Guépratte.



Les voituriers qui avaient conduit le convoi n'étaient pas encore de retour qu'un avis du préfet prussien frappait les habitants de Fontenoy d'un nouvel impôt de guerre de 2 fr. par tête et par mois. Six jours étaient accordés pour verser entre les mains du maire du chef-lieu de canton les 5.120 fr. dus pour le mois d'octobre. Il n'y avait pas de temps à perdre, si l'on ne voulait pas subir l'exécution militaire dont on était menacé. Le lendemain, le conseil ne peut se réunir à cause du passage de 450 mobiles, qui s'éloignent après avoir dîné.

Le 6 novembre, le conseil, considérant qu'on ne peut obliger les classes nécessiteuses à participer à cet impôt, les ateliers et les fabriques chômant depuis trois mois, fait appel aux classes plus aisées et leur demande de fournir les 5.120 fr. par voie de souscription. Ce n'est qu'un prêt : la ville remboursera plus tard capital et intérêt à 5 p. 100. 4.025 fr. sont souscrits et envoyés aussitôt au préfet allemand, avec supplique pour obtenir la remise du reste, eu égard à la misère du peuple. Mais la supplique n'est pas agréée.

Pendant que le préfet soumet la ville à cet impôt exorbitant, les autorités militaires réquisitionnent sans cesse des vivres.

Lorsque, le 26 novembre, le maire porte au préfet les 1.095 fr. qui restaient à payer de la capitation du mois d'octobre, il est autorisé par lui à percevoir non-seulement tous les revenus communaux, mais tous les droits de régie et de circulation autrefois versés au trésor public, et de les affecter indistinctement au payement des employés municipaux.

Malgré cette source de revenus, le conseil vote, le 4 décembre, un emprunt de 5.000 fr. pour subvenir aux indigents. Pendant trois mois 722 kil. de pain sont distribués par semaine. Le bureau de bienfaisance vote aussi 2.000 fr.

Mais de nouvelles réquisitions sont bientôt exigées, 2.794 fr. sont votés pour la fourniture de 30 couvertures de laine et de 100 quintaux métriques d'avoine. (17 décembre)

Au milieu de la détresse générale, la population n'oublie pas les pauvres prisonniers français internés en Allemagne. Un comité s'organise à Fontenoy, au Magny, à Montmotier et à Gruey, sous la présidence de M. Désiré Mathez ; il doit recueillir toutes les offrandes tant en nature qu'en argent.

En même temps que la ville fait aux nécessiteux des distributions de pain, M. Paul Chavanes, propriétaire de la manufacture de Bains, remet à M. le curé de Fontenoy des bons pour 900 kil. de pain et cet acte de charité est imité par plusieurs autres personnes.

Malgré toute sa bonne volonté, le conseil ne peut se procurer les 2.794 fr. qu'il a votés le 17 décembre pour la fourniture des 100 quintaux d'avoine. On convient d'adresser une supplique au préfet allemand d'Epinal; celui-ci, au lieu d'accorder la diminution demandée, joint à son refus une lettre d'un autre magistrat prussien, Fleischauer, chargé du recouvrement des impôts en Lorraine. Celui-ci frappe la ville d'une contribution annuelle de 39.824 fr., tandis que la perception des impôts s'élevait à peine à 16.000 fr.

Dans une situation aussi critique, le conseil envoie trois de ses membres, MM. Guépratte, maire, Millerot, 1er adjoint, et Pignet, représenter au préfet l'impossibilité où se trouve Fontenoy de fournir une telle contribution. (29 décembre.) Le Prussien est impitoyable.

A son retour, le maire écrit alors à Fleischauer en ces termes :

« Fontenoy, le 31 décembre 1870.

« Monsieur le commissaire,

« Par avis en date du 9 courant, vous informez l'admi-

nistration municipale de Fontenoy-le-Château, département des Vosges, canton de Bains, que cette commune est tenue à une contribution directe de 39.824 fr., soit par mois 3.319 fr.

« Je vous prierais de vouloir bien faire revoir s'il n'y aurait pas erreur sur l'élévation de ce chiffre, Fontenoy ne payant pour 1870 qu'une somme de 15.617 fr. 12 pour contribution directe annuelle.

« Permettez-moi aussi de vous mettre sous les yeux la situation actuelle de Fontenoy.

« Sur une population de 2.560 habitants, mille personnes au moins sont dans la plus grande misère et reçoivent, pour ne pas mourir de faim, deux fois par semaine, une distribution de pain qui forme pour la commune une dépense de plus de 1.100 fr. par mois, qu'elle est obligée de s'imposer au milieu de tous ses autres embarras.

« Mille autre personnes, sans être complètement dans la misère, manquent souvent du nécessaire et cet état de choses tient au chômage des usines et des fabriques arrêtées depuis cinq mois.

« Le reste de la population a pourvu de ses deniers aux réquisitions en argent et en nature frappées sur la localité, qui n'ont pas cessé et auxquelles il a toujours été satisfait avec la plus grande exactitude, de sorte que les gens qui avaient quelque aisance se trouvent, comme la commune, dépourvus et réduits.

« Voilà notre situation, et elle n'est malheureusement que trop réelle.

« Si c'est bien 3.319 fr. que nous sommes tenus de verser par mois, je vous supplierais de vouloir bien abaisser ce chiffre dans une proportion en rapport avec notre situation si périlleuse, comme vous pourrez vous en convaincre.

« Laissez-moi, je vous prie, Monsieur, compter sur toute votre équité dans cette circonstance.

« Veuillez agréer, etc. »

M. Jules Guépratte, maire, avait été si frappé, lors de son voyage à Epinal, du refus des autorités allemandes et des réquisitions imposées à la commune, que, saisi d'épouvante, il se mit au lit dès le lendemain, 1er janvier 1871, atteint d'une fièvre scarlatine compliquée de la variole foudroyante : il mourait le 6 janvier, à deux heures du matin, emportant les regrets de toute la population.

La réponse à la lettre précédente ne devait pas se faire longtemps attendre; le 10 janvier Fleischauer écrivait de Nancy :

« Par suite de votre lettre du 31 de l'écoulé, je vous avertis qu'il n'y a pas erreur sur le montant des impôts mis à la charge de votre commune. Vous devez verser toute la somme au terme fixé pour éviter des mesures rigoureuses.

« FLEISCHAUER. »

Outre les 3.319 fr. réclamés par ce Fleischauer, il fallait aussi songer à fournir les 30 couvertures et les 100 quintaux d'avoine réquisitionnés depuis un mois par ordre du préfet Bitter. En effet, le 15 janvier, arrive une dépêche qui somme le maire de s'exécuter au plus tôt sous peine d'occupation militaire.

M. Millerot se hâte de répondre que le retard vient du froid excessif qui empêche toute communication avec Epinal, et le 27 on envoie 394 fr. 20 pour les couvertures requises.

Le lendemain, Fontenoy est occupé par 52 soldats allemands qui réclament les 100 quintaux d'avoine ; en même temps une réquisition de 52 bottes de paille, 26 kg. de pain, 26 kg. de bœuf et 52 litres de vin est faite par le capitaine pour le souper et le coucher de ses hommes.

De là ils vont réquisitionner Le Magny et Montmotier, se font payer 40 quintaux sur les 100 quintaux dus par la commune, et en plus 500 kg. de lard qu'ils extorquent.

Le 31 janvier, arrivent quatre compagnies du 41° de ligne de Landwehr, vrais Prussiens, du grand duché de Posen. En même temps qu'il apprend du major l'armistice, le maire reçoit une dépêche lui annonçant qu'en raison des navires allemands qui ont été capturés et en raison de la destruction du pont de Fontenoy à l'est de Toul, la commune de Fontenoy paiera 4.399 fr. pour saisie des navires allemands, et 8.017 fr. pour le pont de Fontenoy-les-Toul.

Enfin la rapacité teutonne est-elle assouvie ? Non.

Le 17 février, un officier à la tête de 50 hommes vient réclamer 2.100 kg. d'avoine non livrés : il y fait ajouter 10 kg. de lard.

Le 18, Fleischauer exige 6.963 fr. pour la somme des contributions directes et indirectes imposées à la commune pour le mois de janvier. Le même jour une autre lettre du préfet avertit que le département des Vosges ayant été soumis à une contribution de 300.000 fr. pour améliorer le traitement des officiers prussiens, la quote-part de la commune est fixée à 1.320 fr. à payer le 21 courant, sous peine d'exécution militaire.

Devant l'impossibilité de payer ces formidables contributions de guerre, le conseil décide de ne rien verser et de laisser venir l'occupation militaire, avec toutes ses conséquences.

Du 18 au 22 février, Fontenoy est rempli de troupes prussiennes qui se dirigent soit sur Saint-Loup, soit sur Vauvillers. Enfin le 24, M. Millerot rapporte d'Epinal la nouvelle de la proclamation de la paix.

Restaient cependant 1.500 fr. à verser aux autorités prussiennes ; un emprunt est voté par la municipalité.

Du 9 mars au 1er juin, Fontenoy fut encombré de troupes prussiennes, soit de passage, soit de séjour. Deux cents cavaliers cantonnés dans la ville pendant six semaines avaient choisi pour leur champ de manœuvre la plaine

des Callois, où ils allaient chaque jour faire l'exercice avec les troupes logées à Bains et à Gruey, toutes du même régiment (2e dragons hessois).

Signalons ici un coup d'audace accompli par deux gamins de Fontenoy. Le 17 mars, un bataillon de 900 Prussiens avait passé la nuit à Fontenoy ; toutes les voitures et tous les équipages de la troupe étaient rangés sur la place publique sous la garde de deux factionnaires.

Malgré la vigilance exercée par les sentinelles, deux gamins s'introduisent dans un fourgon et enlèvent trois chassepots. Le lendemain la troupe décampe sans s'apercevoir de rien ; mais, dans la journée, le bruit de cette escapade étant venu aux oreilles du maire, celui-ci, réfléchissant aux suites qu'entraîne souvent une gaminerie, se hâte d'envoyer l'agent de police les restituer. Les Prussienss étaient déjà à Chavelot.

D'après le traité de paix, l'armée allemande devait se nourrir à ses propres frais, mais les habitants durent bien souvent ajouter du leur à la nourriture des militaires allemands ; d'autre part les cavaliers pillaient sans vergogne le foin, la paille et l'avoine.

On parle de la moralité allemande ! Les cinq officiers de détachement ne sortaient pas de table avant minuit, complètement pris de vin, chancelant en pleine rue et donnant à leurs soldats un exemple bien superflu, hélas !

La nuit qui précèda le départ définitif (1er juin 1871) ce fut une véritable orgie pour tous, depuis le chef jusqu'au dernier des soldats. Le titre de comte d'Ysemburg, dont se targuait le commandant, semblait ne lui donner qu'un droit, celui qui illustra jadis feu Grandgousier.

Aussi, lorsque le 1er juin au matin, on vit disparaître à l'horizon la pointe du dernier casque prussien, un vrai soupir de soulagement sortit de toutes les poitrines.

Pendant toute la durée de la guerre, les bois de Fonte-

noy furent littéralement dévalisés par la classe indigente, qui ne voulait pas, disait-elle, laisser les Allemands couper à leur profit les futaies et autres produits des forêts. Des perquisitions domiciliaires suivies de procès-verbaux restèrent impuissantes ; les dévastations devinrent plus nombreuses et plus criantes. Le conseil municipal, dans sa séance du 3 janvier 1871, décida à l'unanimité :

1° De faire dresser des procès-verbaux à tous les délinquants ;

2° De poursuivre les receleurs ;

3° De rayer de la liste des secours tout indigent convaincu de délit ;

4° De rayer de la même liste tout indigent qui aurait plusieurs chiens.

Mais la mesure qui privait de secours les indigents coupables de délits forestiers eut un résultat opposé à celui qu'on attendait ; l'on s'attaqua aux gros arbres ; rien ne resta debout : le bois St-George, le bois Banny de la Pipée, les basses Claires-Voîvres furent surtout l'objet de ces dévastations qui ne cessèrent qu'à la conclusion de la paix.

La peste, fille de la guerre et de la misère, fit à Fontenoy de nombreuses victimes : beaucoup succombèrent à la variole foudroyante, en même temps que plusieurs cas de typhus étaient signalés. La période de la plus grande mortalité fut le mois de février 1871, pendant lequel il ne se passa guère de jours qu'on n'eût à enregistrer un nouveau décès.

Terminons par les noms de ceux qui pendant les années 1870 et 1871, firent partie de la municipalité :

Jules Guépratte.	Jean-Baptiste Mougeot.
Victor Pignet.	Paul Piquet.
Adolphe Millerot.	Marc Langlois.
Désiré Mathez.	Nicolas Miguet.
Flavien Breton.	Benjamin Poirot.

Constant Pernot.
Charles Vallet.
Auguste Mathieu, retraité.
Abel Daubié.
François Grandmaire.
Edouard Gadault.
Romain Thériot.
Auguste Grandmougin.
Constant Langlois.
Jean-Baptiste Vincent, jeune.
Constant Daubié.
César Robin.
Célestin Vautrin.

§ III. — Liste des maires depuis 1789. — Membres des deux derniers Conseils municipaux.

Liste des maires depuis 1789

1789. Jean-Bernardin Daubié.
1790 et 1791. Jean-François Poirot.
1792. Mercier.
1793. Claude Grandmougin
1795. (An 3) François Loyal
1796. (An 4) Siméon-Florentin Daubié.
1798. (An 6) François-Louis Mercier.
1799. (An 7) Jean-François Poirot.
1800. (An 8) François-Louis Mercier.
1802 à 1804. Siméon-Florentin Daubié.
1804-1808. Joseph Didier.
1808-1810. François-Xavier Honoré.
1810-1815. Joseph Didier.
1815-1819. Jean-François Poirot,
1819-1825. Joseph-Martin Lempfrit.
1825-1830. Michel Mercier.
1830-1846. Charles Irroy.
1846-1848 Pierre Groscolas
1848-1851. Auguste Daubié
1851-1854. Antoine Daubié.
1854-1855. Romain-Louis Thériot.
1855-1858. Picard.
1858-1863. Nicolas-Thomas Daubié.
1863-1867. Désiré Mathez.
1867-1871. Jules Guépratte.
1871-1874 Adolphe Millerot
1874-1877. Charles Vallet.
1877-1878. Célestin Vautrin
1878-1880 Adolphe Millerot
1880-1881. Auguste Honoré
1881-1888. Louis Lemaire.
1888-1888. Nicolas Miguet
1888-1892. Adolphe Millerot.
1892. Abel Daubié,

Membres du Conseil municipal (1888-1892)

Charles Godard.
Adolphe Millerot.
Frédéric Robert.
Stanislas Lombard.
Nicolas Miguet.
Edouard Gadaud.
Joseph Maud'heux.
Charlot Mougeot.
Constant Gerset.
Joseph Déchambenoît.
Célestin Vautrin.
Auguste Thouvenot.

Municipalité actuelle

Joseph Déchambenoît.
Nicolas Miguet.
Henri Lemaire.
Abel Daubié.
Célestin Vautrin.
Charles Godard.
Charles Mougeot.
Charles Vallet.
Joseph Grandmougin.
Paul Piquet.
Constant Grandmaire.
Henri Baubillier.
Joseph Mathieu.
Armand Mathez.
Adolphe Millerot.
Charles Robin.

LIVRE II

ADMINISTRATION RELIGIEUSE

CHAPITRE PREMIER

Ordres religieux établis à Fontenoy

§ Ier. — Le Prieuré de Fontenoy

A droite de l'église s'élevait, avant l'année 1635, tout un ensemble de bâtiments commençant sur le vieux cimetière qui longe la rue et s'élevant en gradins sur la pente du côteau.

C'était le Prieuré de Fontenoy, bâti, d'après dom Calmet, en même temps que l'église primitive, par Renard III, comte de Toul et seigneur de Fontenoy, (voir sa notice sur ce prieuré) ou par son successeur, Frédéric Ier, selon sa sa notice sur les comtes de Toul, au commencement du XIe siècle.

Nous ne sommes pas chargé de mettre le savant historien d'accord avec lui-même, cependant nous devons mentionner un ancien manuscrit qui existait encore à Fontenoy en 1837. Qu'est-il devenu, nous l'ignorons ; ce que nous savons, c'est ce qu'en dit une note de M. l'abbé Marchal, curé de Fontenoy, qui l'a eu entre les mains à cette époque. La voici :

« C'est un des seigneurs de Fontenoy qui a fait construire à ses frais l'église du dit lieu et son prieuré, il y a 830 ans, date de la présente année 1837.

« Note manuscrite d'un ancien habitant du lieu. »

Ce serait donc en l'année 1007 que l'on aurait jeté les premiers fondements du prieuré et de l'église ? Alors il ne faudra plus en attribuer la construction à Renard III, mais bien à Raimbauld, qui vivait en 1019, ou même à Thiéry, son prédécesseur, vivant en 1004.

Cependant la contradiction que nous avons relevée dans les affirmations de Dom Calmet, est plus apparente que réelle, et la note qui vient d'être citée éclaire plutôt la question qu'elle ne l'obscurcit.

Il est évident qu'il fallut consacrer un certain nombre d'années à la constructionde tous les bâtiments du prieuré et de l'église en particulier, dont les sculptures ne furent pas l'œuvre d'un jour. Admettons que les travaux entrepris par Thiéry ou par Raimbauld furent terminés par les soins de Frédéric Ier, et tout est concilié. De la sorte les comtes de Toul qui se succédèrent dans cet intervalle purent très bien, par leurs largesses en faveur du prieuré, mériter de la reconnaissance des moines le titre de fondateurs.

La tradition n'avait conservé aucun souvenir de l'existence de ces bâtiments : maints et maints visiteurs, en parcourant leur emplacement, ne savaient à quoi rapporter les vestiges d'une ancienne cave dont la voûte est supportée par deux colonnes romanes. Les uns voulaient y voir les traces d'un ancien temple protestant, ou même celles d'une chapelle catholique dans laquelle les fidèles, expulsés de leur église par les Huguenots, se réunissaient clandestinement; d'autres n'y voyaient qu'une construction destinée à abriter une source excellente située au fond du couloir.

Le nom même de *Priolè* porté par le cimetière qui domine cette construction, ne paraissait plus être qu'un nom banal, sans signification et sans souvenir historique. Or il est évident qu'il ne faut pas chercher l'origine de ce nom ailleurs que dans le vieux mot français *Prioré* (prieuré), qu'une altération de langage transforma peu à peu en celui de *Priolé*, comme à Marey et ailleurs.

A côté du monastère se trouvait la maison curiale, en face du grand portail de l'église. Or Fontenoy étant desservi au spirituel par les religieux, dont l'un portait le titre

de curé, cette maison faisait suite aux autres bâtiments et n'était qu'une dépendance du prieuré.

L'église primitive n'était elle-même que la chapelle du monastère.

Les archives de ce prieuré ont disparu : nous avons vainement fouillé les dépôts des Vosges et de Meurthe-et-Moselle. Celles de Toul, consultées par M. l'abbé Demenge, curé de Blénod, sont également muettes.

Nous ne pouvons donc que reproduire ici les quelques renseignements donnés par Dom Calmet sur ce prieuré de Fontenoy, habité par des bénédictins et dépendant de la grande abbaye de Saint-Mansuy-les-Toul.

« En 1346, Vauthier, abbé de Saint-Mansuy, nomma Etienne Dalenjon, religieux de son monastère, pour gouverner le prieuré de Fontenoy, dont les usuines dépérissaient. Dans cette nomination, l'abbé met pour condition qu'après la mort du prieur le bénéfice retournera avec tous ses fruits et ses dépendances à l'abbaye de Saint-Mansuy.

« En 1519, Jean de Lorraine, cardinal du titre de Saint-Onuphre, abbé commendataire de Saint-Mansuy, obtint du pape Léon X l'union du prieuré de Fontenoy à l'infirmerie et à la pitancerie de son abbaye. Ce prieuré vaquait alors par la résignation pure et simple de Jean le Sanc faite entre les mains du pape.

« En 1525, le même cardinal consentit une seconde fois à l'union de ce prieuré à l'infirmerie de l'abbaye : mais comme les revenus du prieuré excédaient la dépense que les malades pouvaient faire, il fut accordé que le surplus serait versé au vestiaire. Il pria néanmoins les religieux de permettre qu'un nommé Forget, qui avait résigné le prieuré, en eût la survivance, sans préjudice de l'union que le pape en avait faite à l'abbaye, laquelle ne sortirait son effet qu'à la mort de Forget.

« Lorsqu'il fut décédé, le pape Paul VI, nonobstant l'union, donna le prieuré en commende à Nicolas, évêque de Bagnora (Balneio Regiensi). Les religieux de Saint-Mansuy y formèrent opposition et plaidèrent assez longtemps contre l'évêque nouvellement pourvu du bénéfice, alléguant l'union qui en avait été faite à l'infirmerie de leur monastère.

« On en vint enfin à un accommodement par lequel l'évêque cédait entre les mains du pape Jules III tout le droit que la commende lui donnait au prieuré, à condition qu'il demeurerait perpétuellement uni à l'infirmerie et à la pitancerie de Saint-Mansuy. Le pape y consentit, nommant des exécuteurs et défenseurs, avec autorité de faire jouir paisiblement de l'effet de cette union les Prieur et religieux de Saint-Mansuy. La bulle est datée du jour des calendes de février 1550.

« En vertu de cette seconde union, les religieux de Saint-Mansuy entrèrent en possession du prieuré et en jouirent paisiblement jusqu'à ce qu'en 1564 Nicolas Ususmaris, abbé commendataire de Saint-Mansuy, entreprit de faire casser cette union et de se faire donner l'administration du prieuré, avec la disposition de tous ses fruits. L'affaire fut plaidée pendant nombre d'années devant divers tribunaux et en particulier en cour de Rome, où l'abbé ayant faussement exposé qu'il fournissait du sien abondamment tout ce qui était nécessaire ou utile aux religieux malades, demandait non seulement qu'on lui remît le prieuré de Fontenoy, mais aussi que les religieux lui restituassent les fruits qu'ils en avaient perçus. Le procès fut terminé à son avantage, et les religieux menacés d'excommunication si dans les quinze jours après la signification de la sentence ils n'accordaient à l'Abbé complète satisfaction.

« Ils appelèrent de la sentence; mais le prieuré fut perdu pour eux et tomba entre les mains des commendataires jusqu'au pape Clément VIII qui, en faveur de la réforme

introduite dans l'abbaye de Saint-Mansuy en 1609, ordonna que le prieuré de Fontenoy serait uni pour toujours à la mense conventuelle du dit Saint-Mansuy ».

Nous verrons plus loin, au chapitre des dîmes, quels étaient les revenus de ce prieuré.

Enfin, faisons mention d'une pièce qui le concerne et qui se trouve aux archives paroissiales. C'est une copie non collationnée d'un acte qui manque de date; Thiéry du Châtelet y paraît comme prieur de Relanges, ce qui fait placer nécessairement la date du contrat entre 1554 et 1589. Il s'agit d'un échange fait par l'Abbé du monastère de Saint-Mansuy-les-Toul avec le prieur de Relanges, au sujet d'un grand territoire sur le ban et finage d'Harsault, dont une partie des dîmes était prélevée par l'abbé de Saint-Mansuy à cause du prieuré de Fontenoy.

Brûlé en 1635 par les Suédois, le monastère ne se releva jamais de ses ruines. Il n'en reste plus que les vestiges insignifiants dont nous avons parlé.

§ II. — Les Capucins

A l'extrémité sud-ouest de la ville se dressent encore les bâtiments imposants d'un ancien couvent de capucins. Fondé en 1626 par George de Mitry et par un sieur Grandjean, docteur en médecine, il fut transformé depuis la Révolution en cités ouvrières.

Mais l'histoire de ce couvent est presque complètement inconnue, et si les noms de quelques religieux ont échappé à l'oubli, c'est grâce à la complaisance qu'ils apportaient pour aider les curés dans diverses fonctions du ministère.

Lorsque le vicariat de Fontenoy manque de titulaire, il n'est pas rare de voir plusieurs de ces religieux prendre le titre de vicaire ou de prédicateur de la paroisse.

Voici les noms de quelques-uns d'entre eux, trouvés dans les registres des actes de baptême du siècle dernier. (1)

1.	1690	Frère	Bonaventure.
2.	1690	—	Iréné.
3.	1691	—	Hyacinthe, de Neufchâteau.
4.	1691	Père	Anselme.
5.	1691	Frère	Fulgence.
6.	1691	—	René.
7.	1693	—	Marcellin.
8.	1695	Père	Edouard, de Mirecourt.
9.	1695	Frère	Cyrille.
10.	1697	Père	Alexandre de Ligny.
11.	1724	—	Jean-Chrysostôme.
12.	1724	—	Silician.
13.	1728-1732	—	Philippe, de Dompaire, gardien.
14.	1730	—	Alexandre.
15.	1730	—	Justin.
16.	1731	—	Dominique, de Neufchâteau, prédicateur de la paroisse.
17.	1733-1789	—	François Remy, capucin gardien.
18.	1763-1764	—	Ange-Marie, de Saint-Balmont, capucin vicaire.
19.	1766	—	Pierre-François-Placide Gérard.
20.	1768-1769	Frère	Epiphane, capucin prêtre.
21.	1769	Père	Isidore.
22.	1770	Frère	Nicolas.
23.	1771-1791	—	Ananie.
24.	1771-1778	—	Jean-Claude, ex-gardien.
25.	1773	Père	Claude François.
26.	1773	Frère	Alexis.
27.	1773	—	Romain.

(1) Tous les noms appartenant au XVIIe siècle ont été recueillis dans les registres de Fontenoy-la-Ville.

28. 1774-1775 — Stanislas.
29. 1775-1776 — Dominique, de Bulgnéville.
30. 1778-1780 — Henry.
31. 1780-1781 — Bernard.
32. 1778 — Florentin.
33. 1780 Père Ménestrey.
34. 1782-1790 Frère Barnabé.
35. 1783 — Bonaventure Perrin.
36. 1784 — Joseph.
37. 1788-1789 — Victorin.
38. 1790 — Ananie, de Saint-Dié.
39. 1790 — Maurice, gardien.
40. 1791 — Pasquier.
41. 1791 — J.-François Jeanson.

Les dates indiquent l'époque où ils sont trouvés sur les registres accomplissant certaines fonctions paroissiales.

Les quatre noms suivants sont ceux de leurs sœurs infirmières.

La date qui précède indique l'année de leur décès, sauf pour la dernière.

1759, Barbe Vançon, âgée de 33 ans, originaire de Ravon.

1751, Madeleine Daubié, âgée de 60 ans.

1752, Marie Claude, ancienne sœur de l'hôpital.

1765, Anne Odot.

Combien de religieux étaient en résidence dans cette maison, c'est ce qu'il n'est guère facile de déterminer. Cependant on peut, sans exagération, en fixer le nombre de 20 à 25, car dans la liste précédente on en compte déjà 15 de 1768 à 1778 ; or tous n'étaient pas appelés à suppléer le curé dans le ministère paroissial.

Comme on ne trouve dans les registres mortuaires l'acte de décès d'aucun capucin, il est à croire qu'ils avaient un cimetière particulier dans lequel étaient enterrés les pères, mais non les sœurs cuisinières ou infirmières, qui rece-

vaient alors la sépulture dans le cimetière paroissial. La file de maisons qui est en contre-bas du couvent, le long de la ruelle qui conduit à Belle-Vue, formait les dépendances du couvent. La maison des sœurs était la première, à l'entrée de la route du Magny.

La chapelle des capucins donnait sur la grande rue ; on en trouve encore quelques traces dans la maison contiguë au grand bâtiment.

Quels étaient leurs moyens d'existence ? Ils les trouvaient surtout dans l'acquittement de messes nombreuses et dans le revenu de leurs prédications. On peut voir à ce sujet, aux archives des Vosges, le gardien des capucins, François Remy, acceptant la rétribution de 307 messes à dire pour le repos de l'âme de dame Gérard, belle-mère de M. d'Esqueviller. Une autre source de revenus, c'étaient les missions ; mais la principale consistait encore dans les aumônes des fidèles.

La note suivante trouvée sur un état des meubles et ustensiles de cuivre faisant partie du mobilier des églises supprimées pendant la Révolution, nous montre que ces différents revenus ne les avaient guère enrichis ; dans l'estimation de la chapelle des capucins de Fontenoy on lit : « On ne doit point s'étonner du peu de valeur et de la faible quantité des ustensiles de cuivre trouvés dans les maisons supprimées dans le district de Darney; le défaut de revenus et la pauvreté des ordres mendiants auxquels les quêtes procurent à peine l'étroit nécessaire, ne permettaient pas de rien donner à la décoration de leurs églises, qui n'étaient pour la plupart munies que de bois argenté. » (1)

D'ailleurs l'état précaire de leur bibliothèque, en 1790, suffirait aussi à nous montrer leur pauvreté.

Voici la déclaration qui en a été faite par le frère Maurice, capucin gardien, devant le maire de Fontenoy.

(1) Archives départementales.

Ecriture sainte.

Sainte-Bible 2 vol. in-f°.
— 4 » in-4°.
— 18 » in-8°.
— 5 » in-16.

Livres spirituels.

Divers 20 vol. in-4°.
— 38 » in-8°.
— 43 » in-12.

Casuistes.

Divers 17 vol. in-folio.
— 47 » in-8°.
— 35 » in-12.

Sermonnaires.

Divers 2 vol. in-folio.
— 33 » in-4°.
— 341 » in-8°.

Interprètes.

Divers 16 vol. in-folio.
— 30 vol. in-8°.

Livres théologiques.

Divers 34 vol. in-8°.
— 15 » in-4°.

Historiens.

Divers 8 vol. in-folio,
— 3 » in-4°,
— 55 » in-8°,

Total : 794 volumes.

« Je soussigné affirme le dit état véritable; je me constitue gardien des livres compris au dit état, et j'affirme que je n'en ai point soustrait et n'ai point connaissance qu'il ait été soustrait aucun des livres qui étaient dans la dite bibliothèque. A Fontenoy-le-Château en Vosges, le 16 janvier 1790.

« Il n'y a point de manuscrits à la maison.

« Frère MAURICE, cap. gardien. »

Qu'est devenue cette bibliothèque ? Elle disparut pendant la Révolution et fut vendue probablement en même temps que la maison.

Dom Richard, ex-curé constitutionnel de Fontenoy, en possédait une bonne partie à l'époque de sa mort; les autres volumes avaient été dispersés ou vendus à vil prix comme vieux papiers.

On trouvera au chapitre IX quelques autres renseignements complémentaires sur la maison des capucins.

CHAPITRE II

L'Église de Fontenoy

§ I. — Etude archéologique de l'Eglise

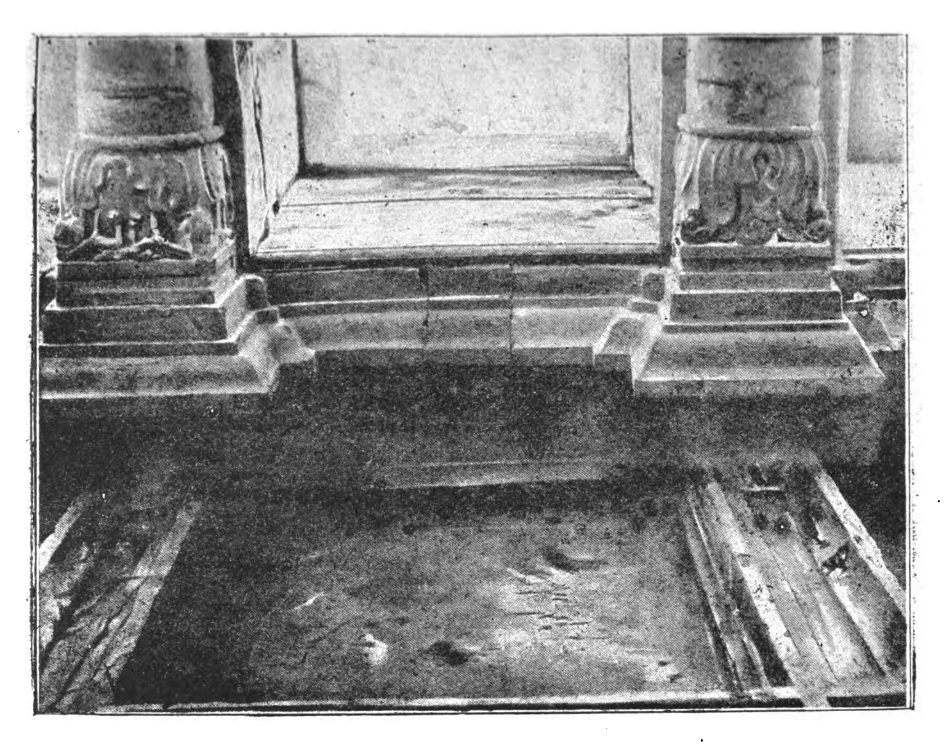
Il n'est pas possible de trouver aucune date précise indiquant l'époque de la construction de l'église actuelle de Fontenoy. Quoique le millésime de 1539 figure sur le portail de la porte latérale, on verra plus loin qu'il indique seulement l'époque de la construction de ce portail, mais non pas celle de l'église entière.

D'après le P. Picard, Mathieu Ier, fils de Simon Ier et d'Adélaïde de Querfort, aurait donné sa chapelle de Fontenoy, ainsi que les dîmes et la paroisse de ce lieu à l'abbaye de Saint-Mansuy, du consentement de Théodoric, princier de Toul, de Simon, Frédéric et Mathieu, ses enfants, pour le salut de l'âme de son père Simon et de sa mère Adélaïde. Il s'agit donc ici d'une église antérieure.

Mais avant d'entrer dans toute discussion archéologique, exposons les premières origines et le plan de l'édifice que nous avons sous les yeux, en ayant soin de signaler autant que possible les différentes modifications apportées depuis sa construction.

Assise presque au pied de la colline que domine le vieux château, l'église actuelle aurait donc été élevée sur les ruines d'une église primitive qui dépendait du prieuré et dont on voit encore quelques vestiges dans la *vielle sacristie.*

Cette pièce est située en contre-bas de l'église ; on y arrive au fond de l'abside, du côté de l'évangile, par une double porte dissimulée dans la boiserie et donnant accès



Chapiteaux de la *Vieille Sacristie*

sur un escalier usé. Franchissons quatre marches assez larges ; nous voici dans une pièce d'environ 9 mètres carrés, haute de 2 mètres.

Les parois intérieures offrent de mètre en mètre des colonnettes engagées, dont les chapiteaux à corbeille conique (cône tronqué) sont décorés de feuillage et de figures humaines. Sur ces pilastres un plafond du XVe siècle en pierres de taille (1) encadrées de nervures se croisant en carrés.

Les fûts cylindriques et les socles des colonnettes ont disparu sous le travail d'un ciseau maladroit guidé par la nécessité de loger plus facilement et sans perdre de place les meubles de la sacristie. Au fond, s'ouvrent entre chacune des colonnes dont il vient d'être question, trois petites fenêtres carrées et très simples, protégées par des barreaux de fer.

Beaucoup croient y reconnaître les débris d'une ancienne chapelle castrale, cependant la pierre extérieure des murs de cette chapelle n'offrant aucune marque de plus grande antiquité que celle du reste de l'édifice, et d'autre part l'architecture des trois fenêtres pouvant difficilement se rattacher au style du XIe siècle, on peut croire qu'elle fut même démolie entièrement et qu'en la reconstruisant on voulut seulement garder un souvenir de son ancienne destination et de son ancienne architecture en y replaçant les colonnes et les chapiteaux.

Rien n'empêche donc d'admettre que cette partie de l'ancienne église ait été l'emplacement de la chapelle castrale de l'église primitive ; elle aurait ainsi été conservée en partie, non seulement à cause des souvenirs historiques qui s'y rattachaient, mais encore pour servir de sacristie

(1) Ce sont des pierres tombales prises soit dans le cimetière soit dans l'ancienne église.

à la nouvelle église et il ne serait pas impossible, en opérant des fouilles de découvrir quelque ancien caveau.

L'église actuelle se compose d'une nef précédée d'une tour et terminée par un sanctuaire dont l'abside est trilatérale. Dépourvu de transept, le monument est élargi par deux bas côtés terminant au chœur et comprenant trois travées. Les arcades de communication des travées sont soutenues par des piliers massifs et cylindriques montés sur des socles nus et dépourvus de chapiteaux ; les arcades et les nervures des voûtes naissent ainsi des piliers sur lesquels on remarque des croix en ronde bosse, environnées d'une couronne et qui indiquent que l'église fut jadis consacrée.

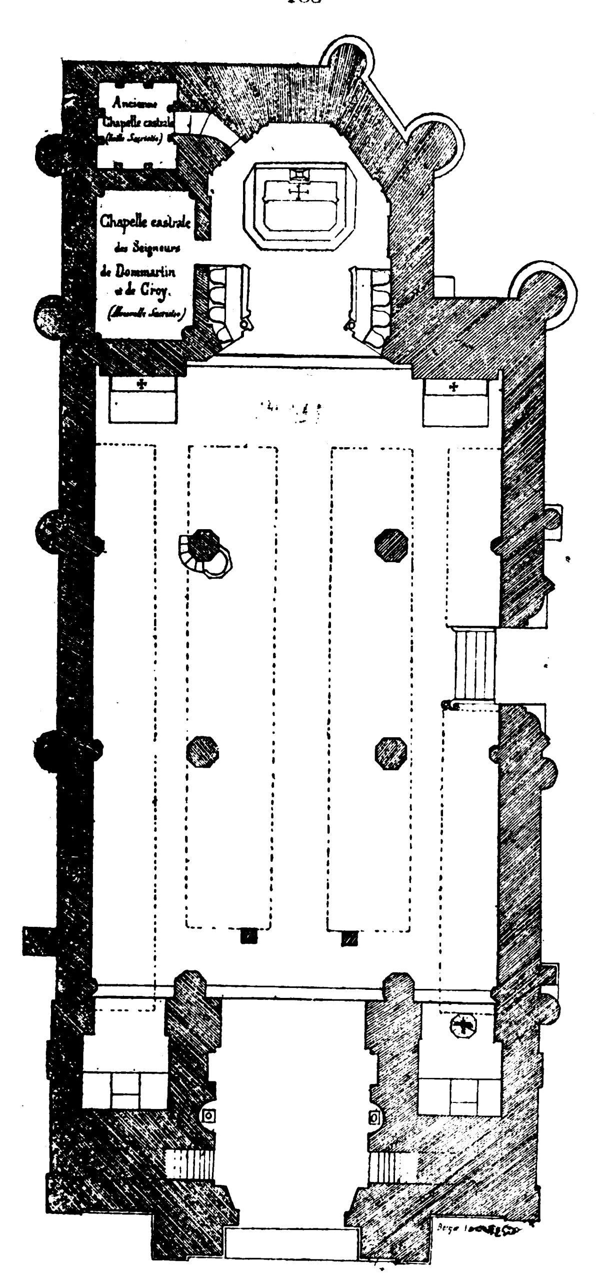
Des piliers de moindre dimension, engagés dans les murs des bas-côtés, vis-à-vis de ceux de la grande nef, portent les arcades et les nervures des basses-voûtes. A l'extérieur, des contreforts cylindriques terminés par des gargouilles soutiennent le chœur; ceux des bas-côtés sont dépourvus de cette ornement.

L'édifice est éclairé par deux rangs de fenêtres de chaque côté : celles du bas, éclairant directement les petites nefs, celles du haut, s'ouvrant sous la voûte de la grande ; (1) trois grandes fenêtres élancées sont en outre percées au fond du sanctuaire ; enfin, une rosace dissimulée derrière le buffet des orgues éclaire le fond de la tribune.

Une quatrième fenêtre existait encore au siècle dernier à droite et dans le chœur ; elle a dû être murée lorsque la chapelle seigneuriale fut convertie en sacristie. Celle-ci est éclairée par une fenêtre semblable à celles des bas-côtés.

Arrêtons-nous à considérer le caractère architectural

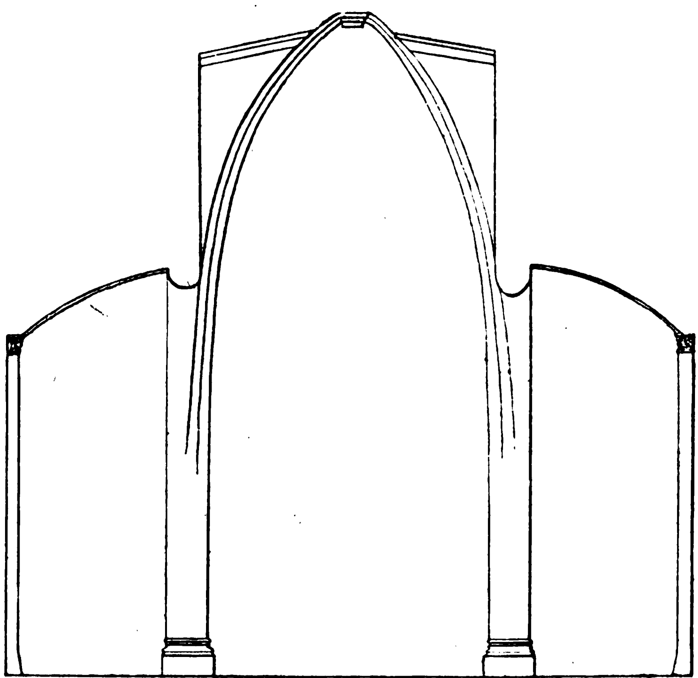
(1) On peut remarquer encore aujourd'hui les dégradations faites à ces fenêtres supérieures par suite des sièges et bombardements que subit Fontenoy.



Eglise. — Plan à l'échelle de 0,004 par mètre.

de ces fenêtres. Celles du chœur sont de grandes baies gothiques coupées par un meneau ; le réseau qui en remplit le tympan est formé de lignes ondulées, présentant quelque analogie avec une flamme renversée.

Toutes les autres fenêtres de la grande et de la petite nef sont dans le même style, à l'exception de celle qui donne sur l'autel de la sainte Vierge et qui se trouve à droite du petit portail. Remarquons enfin que la première fenêtre du bas côté opposé est moins large que les autres et ne comprend qu'un meneau, tandis que les voisines en ont deux.



Eglise. — Coupe en travers. — Echelle 0.007 par mètre.

La hauteur de la nef sous clé de voûte est d'environ 12 mètres. Les nervures, de forme prismatique, se ramifient

et s'entrecroisent à l'intrados de toutes les voûtes ; mais ces arceaux qui se partagent en plusieurs branches sont surtout dignes d'attirer l'attention dans le chœur ; la pierre qui forme clé de voûte représente un soleil à figure humaine, et tout autour en forme de couronne et aux points d'intersection des nervures on aperçoit la lune et plusieurs étoiles. Le soleil et la lune nous offrent sans doute ici les portraits du seigneur et de la dame de Fontenoy, fondateurs de l'édifice. Signalons aussi la clé de voûte qui surmonte l'autel de la sainte Vierge et qui représente un ange portant cette devise : « *Gloria in altis.* »

Tous ces caractères d'architecture nous amènent à fixer l'époque de la construction de l'édifice dans le courant du XVe siècle (1), c'est-à-dire à la troisième époque du style flamboyant.

Cependant une porte romane murée apparaît à gauche et en contre-bas dans les jardins, sous la petite nef.

Elle fut ouverte il y a trois ans, lors des fouilles dont il sera question plus loin : on trouva le pavé de l'ancienne église ; puis, au milieu des décombres qui remplissaient l'espace compris entre ce pavé et le nouveau, on constata la présence de trois et même quatre rangs de cercueils étagés les uns au-dessus des autres. Toutes les dalles de l'église sont en effet recouvertes d'inscriptions que l'usure empêche actuellement de lire et qui montrent l'habitude d'enterrer dans l'intérieur de l'édifice.

Après avoir jeté un coup d'œil général sur le style du monument, étudions quelques détails.

A quelle époque peut remonter la construction du portail latéral et de la fenêtre qui est à sa droite ? Nous avons déjà signalé une date trouvée sur un écusson de ce portail. La voici telle qu'elle a été gravée par le sculpteur :

(1) C'est à cette époque que l'on aurait remanié l'ancienne chapelle castrale ou ancienne sacristie.



MV^cXXXIX

Nous allons ici nous mettre en contradiction avec plusieurs architectes et touristes pour qui cette inscription indique l'année mil *six* cent trente-neuf (1). Or il nous semble qu'au point de vue archéologique et au point de vue de la lecture des caractères, sans négliger d'autre part la considération des faits historiques qui se passèrent à Fontenoy à cette époque, on est amené à lire : Mil *cinq* cent trente-neuf.

A s'en tenir aux caractères présentés par l'architecture de ces deux ouvertures, il est d'abord évident que l'on est en présence de l'époque de transition entre le style gothique et le style roman. La fenêtre est à plein cintre ainsi que le portail, mais au lieu d'être privée de compartiments en pierre, elle a conservé ses meneaux et tous les ornements de l'ogive, si bien que le plein cintre roman se montre couvert de la riche parure du style ogival.

Le portail, comme beaucoup de ceux qui datent de l'époque de la Renaissance, est la partie la plus riche de l'édifice en fait de sculpture.

Il avait nom *portail Saint-Pierre,* tandis que l'autre et la tour avaient nom *portail et tour Saint-Mansuy.*

Malheureusement le vandalisme révolutionnaire a passé son ciseau destructeur sur tout ce qui pouvait rappeler dans les ornements du portail la sainteté du culte catholique. Les deux statues de saint Pierre et de saint Paul qui se dressaient de chaque côté, à la place des bénitiers ont disparu ; deux autres personnages sculptés, placés de chaque côté de l'écusson portant le millésime, sont mutilés : c'est l'Annonciation.

---

(1) Voir *Dictionnaire historique et statistique* de M. Léon Louis. Article Fontenoy.

Comment lire maintenant dans l'inscription MVcXXXIX, l'année 1539 et non pas 1639. On sait qu'au lieu d'employer comme aujourd'hui la seule lettre D pour traduire cinq cents, il était d'un usage constant d'écrire comme il suit toutes les centaines : IIII^{c}, V^{c}. pour signifier quatre cents, ciuq cents ; on est donc amené à lire :

M	V	C	XXX	IX
mil	cinq	cent	trente -	neuf.

Enfin la troisième raison qui nous confirme dans cette manière de voir, c'est l'impossibilité où se seraient trouvés les habitants de Fontenoy de faire des frais aussi considérables en l'année 1639.

La ville, en effet, avait été complètement détruite en 1635, l'église elle-même n'avait pas échappé aux flammes, comme l'attestent l'ébranlement général de l'édifice et les amas de charbon et de métal fondu trouvés lors de la démolition de l'ancienne tour. De plus nous avons vu les quelques habitants de Fontenoy qui avaient échappé à la ruine, réduits à demander au grand air et aux cavernes des bois une protectiou contre les ravages de la peste et des gens de guerre, et ne pouvant mettre le pied sur les débris de leurs maisons qu'au printemps de 1637. En cette année et celles qui suivent, ils sont dans une misère si noire qu'ils n'ont pas de quoi payer les redevances seigneuriales. Comment eussent-ils pu faire à leur église une amélioration aussi luxueuse, lorsqu'ils n'avaient pas de quoi vivre, et que le presbytère lui-même n'était pas encore, comme on le verra, sorti de ses cendres ?

Ajoutons que ce portail dut être construit à l'époque où Fontenoy était sous la domination de Charles-Quint, ou du moins lui était dévoué, car il est surmonté de l'aigle impérial aux ailes déployées ; or l'année 1539 correspond bien à cette époque.

Il est donc certain que la construction du portail et

de la fenêtre voisine doit être reportée à l'année 1539, et que ces travaux furent exécutés près d'un siècle après la construction de l'église.

L'exergue qui entoure la date précédente porte d'autre part l'inscription suivante : *Respice finem* - PA̅SE A LA FI̅.

Il ne faut voir dans la seconde partie de cette inscription que la traduction française de la première : *Respice finem. Pense à la fin* (1). A cette époque on abrégeait en remplaçant les N par un trait surmontant la voyelle qui précède ; l'orthographe P*a*nse s'y rencontre aussi quelquefois.

Cette sentence mortuaire sur la porte de l'église s'explique facilement, car cette porte donne sur l'ancien cimetière, mais on peut encore donner une autre signification. On verra plus loin dans la description des personnages qui ornent la chaire qu'il semble que l'artiste ait eu la *Danse des morts* d'Holbein dans la tête. On peut en conclure qu'il y a là encore des attributs de la mort, et comme la chaire tient à la construction générale de l'église, puisque ses marches sont prises dans le pilier, il est à supposer que l'édifice aurait été restauré en 1539, ou aurait subi des modifications importantes, avec la destination spéciale de servir aux sépultures de la famille seigneuriale. Certes, les ornements et décorations funèbres, crânes, squelettes, furent très à la mode dans la seconde moitié du XVIe siècle ainsi qu'au XVIIe, mais jamais au point d'être un motif d'ornementation dans le mobilier, et surtout sur une chaire, si l'église n'est pas à destination funéraire.

Ces remaniements faits dans l'édifice nous donneraient alors l'explication de plusieurs consolidations et de cer-

---

(1) Nous ne faisons que reproduire ici l'opinion de M, Léon Germain et de M. Gaston Save consultés à ce sujet.

taines reprises que l'on aperçoit à l'extérieur sur le mur de la nef latérale de gauche ; ils nous porteraient à croire que tout ce côté a subi, comme l'autre, des modifications importantes, avec cette différence qu'on les fit dans le style de l'église. Et, en effet, la baie d'une porte gothique très étroite s'y dessine assez bien, quoique murée, ainsi que le fronton qui la surmonte et dont les reliefs et les sculptures furent abattus par le ciseau. La baie d'une autre fenêtre gothique non moins étroite et peu élevée y apparaît encore.

De tout cela il semble résulter que non seulement d'importantes réparations et améliorations furent apportées au mur de droite par la construction du petit portail et de la fenêtre romane, mais aussi à celui de gauche, par l'ouverture de trois grandes fenêtres gothiques ornées de menaux et remplaçant les baies étroites et basses des anciennes.

Quel fut l'inspirateur de transformations aussi importantes? c'est à n'en pas douter, Louis de Dommartin qui habitait le château de Fontenoy, et qui *probablement* y mourut vers 1554. Louis de Dommartin, qui avait embelli l'église y fut donc sans doute inhumé. Quant à Diane, qui avait habité le plus souvent le château de Thicourt (Moselle), on ne sait où elle a reçu la sépulture ; mais étant morte longtemps après son second mari, il est possible qu'elle ait voulu être inhumée auprès de ses parents dont elle était la fille unique. Elle a du reste habité Fontenoy, puisque nous y avons vu son chiffre et sa devise.

Dans le plan que nous donnons de l'église, les bas-côtés ne se prolongent pas au delà de la naissance du chœur, mais tel n'était pas tout à fait le plan primitif. Tandis que la petite nef de droite s'arrêtait là, celle de gauche arrivait jusqu'à l'abside, de telle sorte qu'il y avait une travée de plus à gauche qu'à droite.

Ajoutons que, soit pour des raisons de symétrie, soit pour des motifs propres à la famille seigneuriale qui voulait séparer cette chapelle du reste de l'église, l'arcade située à la naissance du chœur fut murée dans la suite et l'on y établit un autel dédié à saint Mansuy, patron de la paroisse. Cette partie qui s'ouvrait ainsi sur le chœur servait donc avant la Révolution de chapelle castrale ; mais depuis 1811, l'espace compris entre les arcades ayant aussi été muré, elle fut convertie en sacristie.

Bâtie en même temps que le reste de l'édifice, elle avait été fondée par Thiébaut Vallée et enrichie de fondations ; un sieur Barilly l'ayant plus tard réparée et ornée comme jouissant de la même seigneurie que le précédent, celui-ci obtint en récompense de ses largesses l'autorisation d'y conserver un banc à l'usage de sa famille. En mourant il légua son droit sur le banc au seigneur de Fontenoy.

On ne lira pas ici sans intérêt un épisode dont fut témoin cette chapelle, un beau dimanche de l'année 1731, entre le curé François Paillard et les officiers de la veuve Dame Anne-Marie-Césarée de Lanty, duchesse douairière d'Havré.

Le curé s'était un jour avisé de faire changer de place le banc seigneurial et de le remplacer par un confessionnal. Or, le dimanche suivant, les officiers s'étant rendus comme d'habitude dans la chapelle, furent fort étonnes d'y voir le banc déplacé sans que la dame eût été consultée en quoi que ce soit sur ce changement.

Forts de leur droit et pour protester contre une telle manière d'agir, les officiers s'obstinent à demeurer debout devant le confessionnal à l'ancienne place occupée par le banc.

Mais alors le curé Paillard « sortant de la sacristie avec un surplis lorsque tout le monde était assemblé voulut contre tout droit et raison les faire sortir de cette chapelle, et sur leur refus il fit cesser les offices ».



Vue extérieure de l'Eglise (1894).

Telles sont les plaintes que la duchesse porte contre le curé devant le baillage de Vosges ; elle ne peut tolérer d'autre part de voir le banc transporté en face des anciennes stalles, attendu que dans cette position « l'épitaphe et les armoiries du mausolée de la princesse de Ligne sont cachées par le banc ».

La chapelle placée sous le vocable de saint Etienne renfermait un autel où l'on pouvait célébrer et un caveau desdestiné aux sépultures seigneuriales ; mais l'histoire et la tradititition ne font mention que d'une seule sépulture remarquable, celle de la princesse Yolande de Ligne, (1) femme de Charles-Alexandre de Croy-d'Havré. Une inscription placée au-dessus de la porte de la sacristie rappelle que dans le caveau de cette chapelle seigneuriale repose le corps de la princesse, décédée en 1611.

D'autre part l'existence au dernier siècle d'un mausolée élevé en souvenir de Yolande de Ligne, ne laisse aucun doute sur la certitude de la sépulture de cette princesse et de deux de ses enfants. Voici d'ailleurs ce que nous lisons dans les archives paroissiales ; la duchesse d'Havré porte ses doléances devant le lieutenant général au baillage de Vosges : « Il lui appartient, dit-elle, une chapelle collatérale dans l'église paroissiale de Fontenoy, en qualité de

(1) Ligne est un bourg du Hainaut situé sur la Dendre ; il est l'origine d'une des maisons les plus illustres et les plus anciennes du Comté de Hainaut. Cette maison est connue depuis environ le milieu du XII[e] siècle. Le père de Yolande de Ligne, Lamoral I[er], prince du Saint-Empire romain, comte de Fauquemberghe, chevalier de l'ordre la Toison d'Or, gentilhomme de la Chambre de l'Archiduc Albert, capitaine de cinq cents hommes d'armes, fut employé en plusieurs ambassades tant auprès de l'empereur Rodolphe III qui le créa prince de Ligne et du Saint-Empire en 1601, que vers les rois de France et d'Espagne. Il servit en plusieurs sièges, armées et rencontres et fut établi en 1610 capitaine et gouverneur de l'Artois. Marié en 1584 avec Anne-Marie de Melun, il en eut Alexandre mort en bas âge et Yolande qui fut mariée le 23 octobre 1599 à Charles-Alexandre de Croy.

Dame comtesse de ce lieu, qui est sous l'invocation de saint Etienne, où est un mausolée d'une princesse de Ligne, épouse d'un des ancêtres de feu M. le duc d'Havré, son honoré époux, et à l'entour du même mausolée il y a des inscriptions et épitaphes sur les faces d'iceluy avec les armoiries des alliances de leurs maisons; outre plus, un caveau dans lequel cette princesse a été inhumée avec deux de ses enfants en 1611, au jour de saint Etienne ».

Et plus loin on lit encore : « Comme la haute justice de la seigneurie Vallée a été réunie au Comté de Fontenoy par acquisition faite, les armoiries anciennes du vendeur sont actuellement existant en bas du tableau de cette chapelle, pareilles à celles qui sont sur le frontispice de son château de Bains et de la chapelle de l'église paroissiale dudit lieu, provenant de la même acquisition et dont la maison d'Havré a été en possession depuis près d'un siècle et demi. C'était l'usage que, assistés de leur curé, les officiers représentant le seigneur recevaient annuellement sur l'autel de cette chapelle le serment des maires de la Ville et la Côte de Fontenoy, ce qui a été abrogé par décret de feu S. A. R. en 1721, qui défend aux officiers de pouvoir faire aucun acte judiciaire, sinon à l'Hôtel-de-Ville sous peine de nullité ».

Qu'est devenu ce monument intéressant dont on ne retrouve nulle trace ? Disparu sans doute comme tant d'autre sous le marteau de la Révolution.

Il est probable que ce ne fut pas la seule personnalité marquante parmi les comtes de Fontenoy qui reçut la sépulture dans les caveaux de cette chapelle seigneuriale. Des fouilles sérieuses et patientes permettraient peut-être d'éclairer bien des points obscurs sur l'histoire du pays.

Diane de Dommartin elle-même, dont on ignore le lieu de sépulture, ne reposerait-elle pas dans les caveaux de cette église qu'elle avait ornée avec tant de soin ?

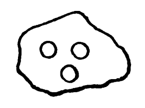
En 1890 des fouilles furent entreprises sous la direction de M. l'abbé Déloy, curé de Fontenoy et avec l'approbation de M. Millerot, maire : le plancher fut enlevé sur une surface de deux mètres carrés, et l'on trouva immédiatement un massif de maçonnerie que l'on crut d'abord être la voûte du caveau ; ce n'était que le palier de l'ancien autel dédié à saint Etienne et élevé jadis dans cette chapelle.

Après avoir enlevé cette maçonnerie, on fouilla sur une profondeur de deux mètres dans un terrain meuble semé de débris de chaux et de construction, sans rencontrer autre chose qu'une montée d'escaliers. Le manque de ressources pour continuer le travail commencé, la déception éprouvée de ne rien trouver aussitôt la première pierre levée, la crainte de travailler longtemps encore sans rien découvrir, firent arrêter les travaux.

Evidemment l'on ne peut arguer de ces fouilles superficielles, pour nier l'existence du caveau de la princesse de Ligne et des sépultures seigneuriales. Pour arriver d'abord au niveau du sol, il eût fallu creuser au moins à trois mètres de profondeur : on était donc encore loin d'y parvenir. Il eût été plus facile et plus rapide d'opérer les fouilles à l'extérieur.

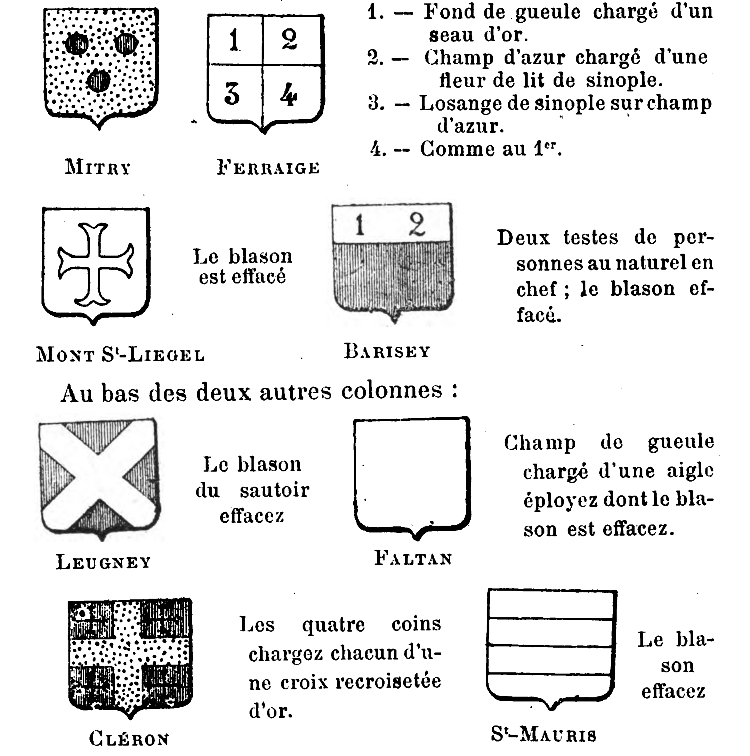
Un autre monument se voyait encore dans l'église au siècle dernier. La description en a été conservée par une pièce des archives de la maison de Mitry dont la copie nous a été gracieusement communiquée par M. le comte H. de Mitry.

« C'était, dit cette pièce, une épitaphe en marbre noir avec deux colonnes de chaque côté ; le dessus surmonté des armes de la maison de Mitry qui est



on ne peut voir ny ce que c'est, ny le blason qui a été peinte et est effacez. L'Ecu est surmontez d'un casque tournée et penchée, grillé de sept barres avec une teste de personne au naturel pour cimier.

Au-dessous des colonnes d'un côté sont les armoiries suivantes :



L'épitaphe porte :

« Cy git honoré Seigneur George de Mitry, seigneur de Moyenpal, le Magny, et capitaine du Comté de Fontenoy, et qui a toujours allié la noblesse avec la vertu et la piété avec les armes, ayant enseigné, établit les Révérends pè-

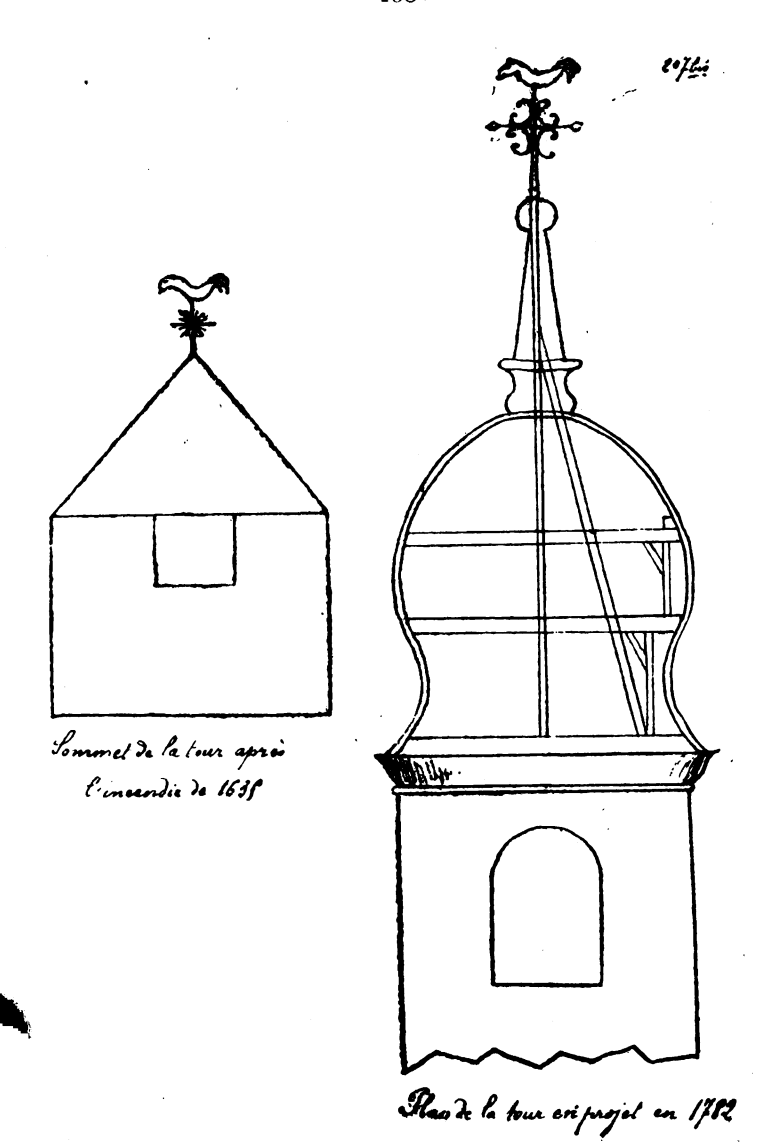
res Capucins, et combattu archiers au pied monté en Flandre ; bref si bien fait qu'il a obligé les grands à l'honorer, les sages à l'admirer, chacun à l'aimer, et toy qui peux passer à le soulager d'une prière : il mourut le 25 octobre 1627, avec trente-neuf ans ; dame Marie de Hénin son épouse dans les justes resentiments de sa perte et pour marque de piété et d'affection luy a fait ériger cette épitaphe. »

Ce monument disparut encore pendant la tourmente révolutionnaire.

L'église, avons-nous dit, fut incendiée comme le reste de Fontenoy en 1635 ; or avant ce désastre elle avait une tour et une flèche en rapport avec son style gothique, et cette tour fut alors sinon détruite, au moins bien maltraitée, tandis que la flèche disparut dans le brasier.

Après une ruine si générale et si complète, il fallut longtemps encore à nos malheureux ancêtres avant de songer au rétablissement de leur église ; dès lors l'état d'abandon dans lequel fut laissé pendant plusieurs années l'édifice tout entier, contribua plus encore que l'incendie à en compromettre la solidité. Lorsqu'on entreprit les réparations il fallut donc songer à consolider les murs qui s'étaient écartés sous le poids des voûtes. Un arc-boutant placé à droite, à la naissance de la nef, soutient le mur d'un bas-côté dont la déviation est très frappante ; de plus des S en fer qui se rejoignent à l'intérieur de l'édifice, et enfin les barres de fer fixées à certaines nervures, indiquent suffisamment la crainte des architectes.

Les réparations faites à la tour furent misérables en raison de la pauvreté des habitants ; on peut en juger d'après le dessin du clocher ci-joint, que nous avons copié aux archives départementales. Le bas de la tour et l'étage supérieur constituaient à peu près tout ce qui restait de la tour primitive ; car devant les réparations incessantes qu'on y


207bis
Sommet de la tour après l'incendie de 1635
Plan de la tour en projet en 1782

fait pendant tout le cours du XVIIIe siècle, on ne peut admettre que cette partie ait été construite à neuf lors des réparations générales.

Malgré toutes les précautions prises pour sauver l'église d'une ruine complète, on ne cesse d'y travailler au siècle dernier. En 1720 ce sont de nouveaux ouvrages de consolidation à l'intérieur du monument; vers la même année, un violent ouragan emporte en bloc tout le toit des collatéraux. En 1727, dépense de 279 livres pour le toit de la grande nef, 20 livres pour celui des fonts baptismaux et enfin 90 livres pour travaux à la tour. En 1742, nouvelles réparations; enfin en 1750 le pavé, qui n'avait jamais été repris, est devenu si mauvais surtout par suite des sépultures faites à l'intérieur de l'édifice, que l'église est quelque temps sous le coup d'un interdit.

La tour est toujours dans un si mauvais état qu'elle inspire des inquiétudes continuelles, surtout le dôme, qui n'était, d'après la tradition, qu'une charpente grossière destinée à abriter les cloches.

Une demande est faite par les paroissiens afin d'obtenir de l'administration l'autorisation de remplacer cette mauvaise charpente par une construction solide en maçonnerie. Mais il est constaté par les experts envoyés sur les lieux que la tour n'est pas en état, par son épaisseur de mur, qui n'a que deux pieds au sommet, de supporter l'exhaussement et l'autre forme de calotte demandés; en conséquence il faut encore se borner à de simples réparations et, en 1758, Nicolas Daubié, entrepreneur, obtient l'adjudication des ouvrages à faire pour le « crépissage de la tour, pour la cage de l'escalier en vizorgue, et pour la couverture de la calotte. »

Vers 1780, on revient à la première idée de rehausser la tour : les plans sont levés et les devis établis; le projet revient même approuvé en 1783, mais il faut croire que l'im-

possibilité qui avait dû faire abandonner ce projet trente ans auparavant, fit encore reculer au moment de commencer les travaux. En 1788, il était expressément défendu de laisser monter plus de quatre personnes au clocher et de sonner les trois cloches en volée à cause de la vétusté de la tour. Celle-ci resta donc dans le même état pendant toute la tourmente révolutionnaire, et ce fut seulement vers l'année 1820 que l'on se mit sérieusement à l'œuvre.

D'ailleurs le portail avait aussi été dégradé : on y voyait une sirène et la chute du premier homme (1). On renversa donc toute l'ancienne tour et l'on éleva à la place cette masse carrée aussi ridicule que coûteuse.

Le plan de la flèche dressé en 1783 devait être mis à exécution en 1820, mais l'entrepreneur se ruina, dit-on, en creusant les fondations dont il n'avait pas prévu la profondeur et qui descendent jusqu'au niveau de la Grande rue. Dès lors, les ressources faisant défaut, on se borna à couvrir la tour d'une toiture ordinaire.

A défaut de tout autre mérite, elle a celui de la solidité ; avec des murs de 2 mètres d'épaisseur construits complètement en bel appareil, pierres provenant des ruines de l'ancien château, elle ne veut pas comme son aînée inspirer de mortelles inquiétudes au sujet de sa conservation.

En même temps que l'on mettait la dernière main à l'achèvement de cette tour, trois belles cloches étaient fondues sur l'emplacement du cimetière appelé la Mothe (2).

(1) Les trois pierres sculptées qui représentent cette sirène sont conservées au musée d'Epinal.

(2) Voici l'inscription gravée sur la grosse cloche :

En 1820 j'ai été bénite par M. Jean Passetemps. curé de Fontenoy-noy-le-Château ma paroisse. J'ai pour parrain très-haut et puissant seigneur Monseigneur Anne-Auguste-Maximilien de Croy duc d'Havré et de Croy, prince du St-Empire, Grand d'Espagne de la première classe, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, Capitaine de la première compagnie des Gardes de Sa Majesté très-

Ce fut M. l'abbé Boullangier, enfant de Fontenoy qui prit la parole lorsqu'on les monta au clocher (13 octobre 1824). Malgré sa jeunesse il possédait déjà à un bien haut degré cette éloquence qui plus tard fera courir tout Epinal à ses sermons, car une bonne femme ne put s'empêcher de s'écrier au milieu de la foule attentive : « Monsieur, vous parlez comme un oracle. »

On conserva dans la nouvelle tour une petite cloche connue sous le nom de *Dindin* et qui provenait de l'ancienne ; plus tard en 1858 elle fut remplacée par une cloche un peu plus grosse (115 kg.), mais qui, malheureusement, n'est pas d'accord avec les trois autres. On lui a gardé le nom de Dindin.

Depuis plusieurs années, la moyenne était échancrée et faisait entendre un son fêlé et désagréable ; elle fut remplacée en 1881 par les soins de M. l'abbé Arnould, alors curé.

L'église, qui n'est guère spacieuse relativement à la population, l'était encore moins au siècle dernier ; mais en élevant la nouvelle tour on suppléa dans la mesure du possible au manque de place en faisant trois tribunes et en ménageant sous celles des bas-côtés l'espace nécéssaire pour y placer les confessionnaux et les fonts baptismaux. A l'heure actuelle les deux petites tribunes sont converties en décharges de la sacristie ; la grande est occupée par les orgues depuis l'année 1891.

Dans les réparations successives que l'on fit subir à l'é-

---

chrétienne, Lieutenant général de ses armées; représenté par M. Gabriel Didier son receveur au dit Fontenoy.

Et pour marraine très-haute et puissante Dame, Madame Adélaïde-Louise-Françoise-Gabrielle de Croy Solre, duchesse d'Havré son épouse, représentée par Madame Catherine-Françoise Croissant, épouse de M. Lempfrit, maire du dit Fontenoy. — M. Laurent Duchesne, maire de Montmotier. — Nicolas Germain, adjoint du Magny.

Robert Malait, fondeur.

glise au commencement de ce siècle, on crut lui donner un nouveau cachet d'élégance en la couvrant d'un affreux badigeon. Ce triste ornement subsista jusqu'en l'année 1888; grâce à l'initiative et au bon goût de M. l'abbé Déloy, aidé dans son entreprise par la générosité de ses paroissiens, la vieille église a retrouvé son élégance et sa fraîcheur antiques par un grattage long et minutieux.

On fut très étonné en opérant ce travail de constater sur les piliers de droite et sur le pourtour des parois de la petite nef, une bande noire d'une largeur de 35 à 40 centimètres. Un vieillard donna l'explication de cette bordure étrange : l'église ayant été polluée et souillée par les horreurs de la Révolution avait été en deuil de longues années, en souvenir des scènes de désordre qui l'avaient déshonorée.

N'oublions pas surtout de noter la joie et la consolation éprouvées par les habitants de Fontenoy lorsque, le 1er avril 1641, ils virent leur pauvre église incendiée six ans auparavant par les Suédois, abriter, malgré un extrême dénuement, la dépouille mortelle du Bienheureux Pierre Fourier, que l'on transportait de Gray à Mattaincourt.

La translation du saint corps, dit un de ses biographes, fut une marche triomphale. Les curés des paroisses situées sur son parcours, venaient au-devant de lui revêtus du surplis et de l'étole, précédés de la croix et accompagnés d'un grand nombre de leurs paroissiens. Ils lui faisaient escorte sur leur territoire, chantant, non les prières des morts selon les règles de la liturgie, mais des chants de triomphe qu'un pieux instinct leur faisait préférer. Les populations accouraient sur la route et n'étaient contentes qu'après avoir touché le cercueil de celui dont elles proclamaient la sainteté. Dans les endroits où l'on faisait halte, soit pour se reposer, soit pour passer la nuit, on déposait le précieux fardeau à l'église afin de permettre aux



Vue intérieure de l'Eglise

habitants de satisfaire leur dévotion ; et, la nuit comme le jour, c'était une procession ininterrompue de fidèles qui allaient rendre hommage au saint et implorer sa protection.

On passa la dernière nuit à Fontenoy-le-Château et les démonstrations y continuèrent avec le même enthousiasme. Le matin on reprit la route de Mirecourt, et l'on compta plus de vingt malades guéris sur le parcours.

Nous aurons plus loin l'occasion de parler d'une guérison opérée à Fontenoy même par l'intercession du bon Père.

§ II. — Monuments de l'église

Parmi les monuments de l'église, citons d'abord l'existence d'un jubé.

Bâti en même temps que l'église, ou lors des embellissements de Louis de Dommartin, il subsista jusqu'à la Révolution, car on voit dans les archives paroissiales que plusieurs réparations y furent faites au siècle dernier. En 1714, sur un compte-rendu des dépenses dressé par Jean-François Girardin, receveur de l'église, trois livres ont été versées « pour une croisée de bois et un rond de planche dessus la voûte du *jubé*, pour empêcher la rupture, au cas ou le poids de l'horloge vienne à tomber. »

En 1720 le curé Paillard fait encore des réparations à la voûte de ce jubé.

La chaire, dont les marches sont prises dans le pilier, est appuyée au premier pilier de gauche, et permet au prédicateur d'avoir sous les yeux presque tous les fidèles. De style Renaissance quant à sa partie inférieure, elle est octogonale et chaque arête est dissimulée par un support en ronde bosse ; la partie supérieure est en bois plâtré formant des panneaux marbrés, et remontant seulement au siècle dernier.

La partie inférieure est en pierre ; elle forme une pyra-

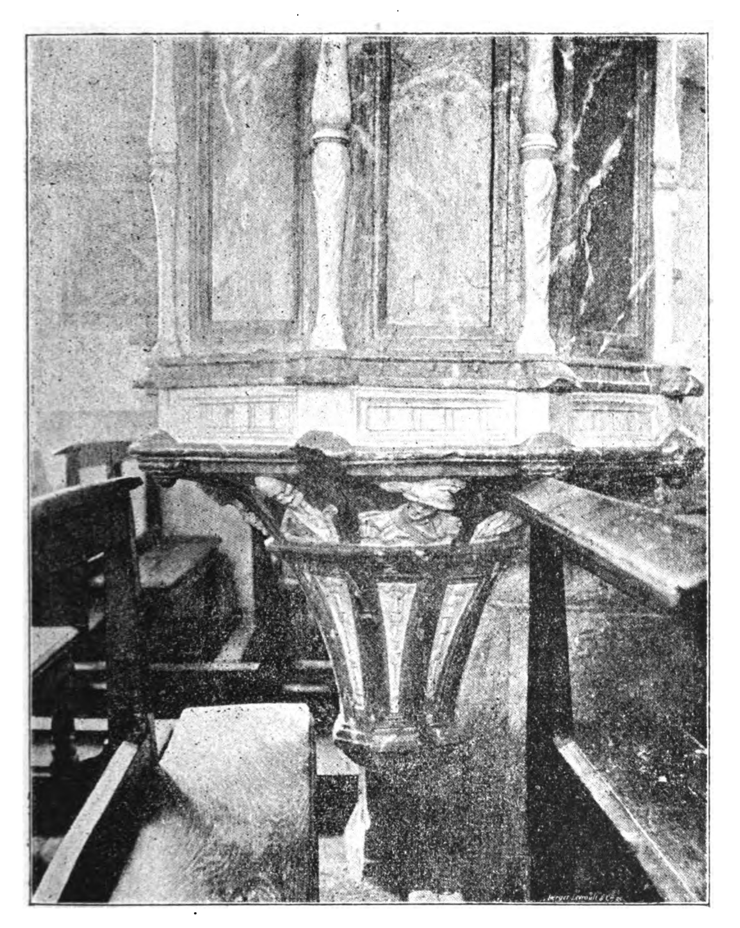
mide tronquée sur les faces de laquelle sont sculptés cinq personnages symboliques dont l'un, celui du milieu, représente la Mort. Les autres personnages qui l'escortent semblent symboliser, à droite, la Richesse et la Pauvreté, à gauche, la Folie et la Volupté.

Les confessionnaux, situés au fond des nefs collatérales, sous les petites tribunes n'ont aucun style et datent du commencement du siècle.

Les fonts baptismaux, placés devant le confessionnal de droite sont anciens, comme on le voit par le millésime de 1552, gravé sur un écusson ; un autre écusson porte les armoiries des Dommartin : *de sable à la croix d'argent.* Le socle et la vasque sont en pierre, de forme octogonale : sur chaque face du socle est sculptée la statue d'un apôtre ; quant à la pierre du bassin, elle est devenue tellement fruste qu'on ne peut plus déterminer exactement les sculptures qui en ornaient les faces ; cependant on reconnaît encore quelques têtes d'anges à la partie supérieure des arêtes.

C'est pour obvier à la porosité de la pierre que l'eau baptismale a dû être placée dans un bassin de cuivre étamé, encastré dans la pierre, et surmonté d'un couvercle de même métal en forme de dôme. Tout le monument repose sur trois lions couchés en pierre dure que l'on prendrait pour de la fonte.

Le style des autels n'est pas en rapport avec l'architecture de l'église, et ce défaut choque surtout dans les boiseries de style corinthien qui revêtent le chœur. Celles-ci sont en chêne peint en marbre blanc ; le maître autel étant lui-même en marbre blanc d'Italie, ne ressort pas du tout. Espérons qu'un jour ou l'autre on fera disparaître cette couche de vernis pour rendre au bois sa couleur naturelle, ou mieux qu'on remplacera ces boiseries par d'autres plus en harmonie avec le style de l'église.



La Chaire

Le maître-autel qui occupait le chœur avant 1778 était en bois ; mais il tombait de vétusté : on le remplaça donc par un autre autel en bois qui, en 1832, fit place à l'autel actuel.

Les autels collatéraux de forme carrée et construits en marbre noir manquent de tabernacles ; de chaque côté deux colonnes montant presque jusqu'à la voûte supportent une sorte de dais triangulaire. Deux toiles, l'une représentant saint Mansuy montant au ciel et l'autre l'Assomption de la sainte Vierge, forment le fond de cet encadrement.

Avant la Révolution, on voyait sur l'autel de la sainte Vierge, ancien autel de la Visitatión, une grotte représentant la naissance de l'Enfant Jésus et ornementée de rideaux brodés d'or. (1)

Pendant les années qui s'écoulèrent depuis la Révolution jusqu'à 1832, date de la construction des autels et des boiseries, l'église resta dans un délabrement lamentable. On le voit par un rapport qu'en fit en 1831 M. le curé Marchal, rapport envoyé à l'évêque de St-Dié : « A l'extrémité de chacun des collatéraux, dit-il, et près du chœur, se voyaient jadis deux autels, l'un à droite sous l'invocation de la sainte Vierge, l'autre à gauche, sous l'invocation de saint Mansuy, apôtre de la Lorraine et patron de la paroisse ; mais maintenant il ne reste plus de ces autels qu'un massif de maçonnerie grossière qui tient lieu d'autel de la Vierge, sur lequel on célèbre : aussi manque absolu d'autels collatéraux. Le chœur n'est pas dans un meilleur état ; le maître-autel, qui est la première chose à considérer dans cette partie de l'église, manque de propreté et de décence. Les chandeliers sont dans le plus mauvais état. La boiserie du chœur et les stalles sont

(1) Archives paroissiales.

dans un délabrement complet, les bancs de l'église sont à refaire ; on ne peut en trouver de plus incommodes. »

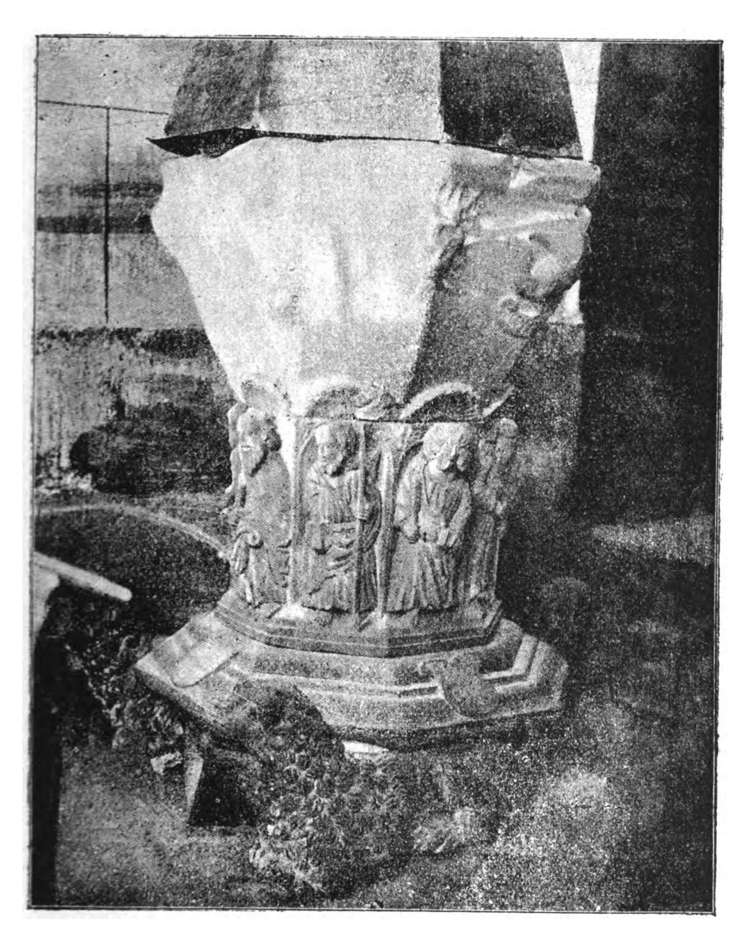
La cause de cette incommodité provient surtout des circonstances dans lesquels ils furent construits. Après l'incendie de l'église, les ressources faisant complètement défaut, il fut loisible à chaque famille de construire un banc dont elle devenait propriétaire, sauf à payer chaque année une minime redevance. De là cette variété dans la facture des bancs, qui n'était pas un effet de l'art. Cette propriété des places s'est transmise jusqu'à présent. De là aussi les inscriptions qui couvrent le dossier de certains bancs et qui en indiquent les premiers possesseurs.

La place du banc d'une personne faisait partie de son héritage, et appartenait à ses héritiers, quels qu'ils fussent. Depuis 1803, les places ne passent plus qu'aux héritiers directs ; à leur défaut, elles font retour à la fabrique.

Lorsqu'on visite les fonts baptismaux, on aperçoit dissimulée dans l'ombre une vierge portant l'Enfant Jésus. Elle est en pierre massive, haute d'environ 1m20 et de facture ancienne et assez grossière. Nous en dirons presque autant d'une autre statue placée à côté de l'autel de saint Mansuy et représentant une Vierge de pitié qui contemple sur ses genoux, avec de grosses larmes dans les yeux, le Christ détaché de la croix. Elle fut toujours entourée d'une grande vénération et la dévotion s'en est perpétuée jusqu'à nos jours.

Enfin une autre statue en pierre, une vierge mère, haute de 70 à 80 centimètres, est à droite sous le porche ; elle n'est pas, croyons-nous, sans quelque valeur.

Mentionnons encore deux *Ecce homo* qui devaient jadis sinon orner l'intérieur de l'église, du moins faire partie de l'ancien portail. Ils ont été taillés et sculptés dans des blocs de grés du pays et sont placés de chaque côté de la grande porte du cimetière (le Priolé). L'un est assis, l'autre de-



Les Fonts Baptismaux

bout, et tous deux ont les bras enchaînés. Pour les ravir sans doute au vandalisme de la Révolution, on les avait enfouis dans l'ancien cimetière où ils furent découverts par le fossoyeur il y a une trentaine d'années.

Le style des statues en fait remonter l'origine au xv[e] siècle.

Et, puisque nous parlons de monuments religieux, signalons une croix érigée au nord de Fontenoy à l'extrémité du faubourg de la *Vieille Côte*. Il est probable que c'est de cette croix que parle une pièce de 1739 des Archives paroissiales ; elle nous apprend qu'en allant à Gruey on passait près de la *Croix de Million*. D'un côté elle porte le Christ, de l'autre un apôtre dont la ressemblance absolue avec l'un de ceux qui ornent les fonts baptismaux nous fait croire qu'elle sort des mains du même artiste. Elle appartiendrait donc au XVI[e] siècle.

Enfin, sous le porche on remarque un Christ en bois qui était porté, dit-on par un capucin aux processions de la paroisse ; puis un autre, de grandeur naturelle, en face de la chaire. Avant le grattage fait dans l'église, il était suspendu à la voûte, à la naissance du chœur.

Mais ce qui fait le plus bel ornement de l'église, ce sont les vitraux et les orgues, plutôt que ses nombreux tableaux, et son pauvre chemin de croix (inauguré en 1836).

Si les vitraux n'ont rien de ce qui peut mériter l'attention des artistes, ils n'en sont pas moins fort décoratifs (1). Celui du fond du chœur représente, d'un côté la sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus, de l'autre saint Joseph. A droite sainte Anne et sainte Catherine, à gauche saint Mansuy et saint François Xavier sont les sujets des deux autres vitraux du chœur ; des grisailles remplissent les

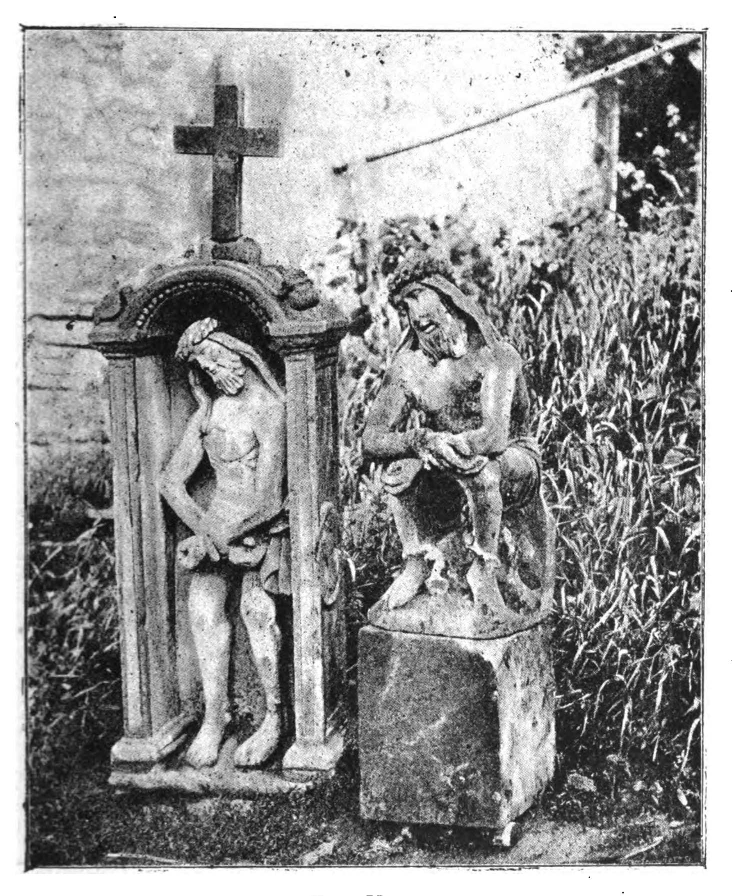
(1) Le vitrail du milieu sort des ateliers de la maison Champigneule (Bar-le-Duc), les autres viennent de la maison Höner (Nancy).

fenêtres latérales. Pour mener à bonne fin une entreprise aussi considérable, M. l'abbé Déloy s'adressa à la générosité de ses paroissiens. Plus d'une fois il dut admirer le désintéressement de certains ouvriers ou de pauvres brodeuses, vivant péniblement du travail de leurs mains, et prélevant l'obole sur la recette de la semaine, pour la donner à Dieu.

Les travaux terminés, M. le Curé monte en chaire et annonce un nouveau projet, une nouvelle amélioration plus importante encore à réaliser dans l'église. Encouragé, disait-il, par le bon accueil qu'il a reçu partout où il s'est présenté, il songe à compléter la décoration de l'édifice par l'achat d'un orgue. La cérémonie de la bénédiction des vitraux sera retardée jusqu'au jour de la réalisation du projet.

Deux années ne s'étaient pas écoulées qu'une avant-tribune se dressait pour recevoir l'instrument et lui donner plus de sonorité. Le conseil municipal avait donné l'exemple de la générosité : sur la proposition de M. Millerot, maire, et malgré les charges excessives supportées par la commune, 1600 francs furent votés, ainsi que l'autorisation de prendre dans la coupe affouagère, les bois nécessaires à la construction de l'avant-tribune. De leur côté les petites communes de Montmotier et du Magny qui dépendent de la paroisse votèrent chacune 100 fr. Les dons particuliers ne furent pas moins généreux, plusieurs même, mériteraient ici une mention. La cérémonie de l'inauguration eut lieu le 4e dimanche d'octobre 1891, sous la présidence de M. l'abbé Raison, vicaire général.

Encore un mot de deux reliquaires conservés à l'église ; l'un renferme une parcelle de la Couronne d'épines, et l'autre des reliques de saint Mansuy, patron de la paroisse. La première fut donnée en 1812 au curé de Fontenoy par un prêtre lazariste natif de Fontenoy, Mansuy-Joseph



Ecce Homo

Boullangier, qui la tenait lui-même de Claude André, évêque de Quimper, avec lequel il était étroitement lié.

Avant la Révolution, l'église était riche en fait de reliques ; toutes celles qui s'y trouvaient disparurent pendant la tourmente ou furent dispersées. Les archives paroissiales parlent en 1778 de deux grands reliquaires donnés par le curé d'alors, et d'un autre soleil-reliquaire. Le même registre nous apprend plus loin que « le frère Florentin, capucin de Fontenoy, ayant fait le voyage de Rome, rapporta une parcelle du bois de la vraie Croix de Notre-Seigneur, dont il fit présent à la paroisse. Le sieur curé s'étant pourvu à l'ordinaire, et ayant obtenu la permission de la faire exposer à la vénération publique, le comptable fut chargé de faire toute la dépense nécessaire à ce sujet. »

§ III. — Presbytères

Pour compléter ce chapitre, nous dirons quelques mots des différents presbytères.

Réparée de fond en comble en 1882, la maison de cure actuelle fait face au grand portail de l'église ; elle est bâtie sur l'emplacement même d'un plus ancien presbytère, dont le jardin touchait aux fortifications de la ville. Cet ancien presbytère ayant été brûlé en 1635, et d'autre part la communauté n'ayant pas des ressources suffisantes pour le relever de ses ruines, le curé reçut longtemps une indemnité de logement. (1)

Ce fut seulement en 1712 que les communautés de Fontenoy-le-Château et de la Côte, firent l'acquisition d'une maison de cure. Le nouveau presbytère avec son jardin occupait le terrain qui forme actuellement la place Gilbert ; c'était une ancienne maison réparée après l'incendie de 1635, et composée de deux corps de bâtiments, dont l'un

(1) Arch. de Meurthe-et-Moselle. B. 296.

servait de corps de logis et l'autre d'engrangements et d'écurie. Cette dernière partie avait été construite en 1751. Vendue par la Révolution, elle fut rachetée par la commune, mais non sans quelques difficultés ; car, par une délibération de l'an X, le conseil se décide à louer une maison pour loger le curé « à cause du prix exorbitant fait par le propriétaire ». Voici la description qu'en fait, en 1831, M. Marchal, curé : « La maison est ancienne et assez mal distribuée ; les appartements n'y manquent pas, mais ils sont incommodes en ce qu'ils communiquent entre eux. Le jardin y attenant offre toutes les ressources et les agréments que la position de Fontenoy puisse procurer. »

En 1878 elle était devenue presque inhabitable ; on songea donc à lui substituer un nouveau bâtiment. Après trois ou quatre ans de tergiversations, le choix se porta sur la maison située devant le grand portail. C'était une vaste construction dont les engrangements furent renversés pour agrandir le corps de logis et le doter de tout le confort moderne.

Ajoutons que le jardin a subi, grâce aux soins de M. l'abbé Déloy, une complète transformation : tonnelle, jet d'eau et vivier viennent joindre l'utile à l'agréable, selon le précepte du poète :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

CHAPITRE III

Chapelles

§ I. — Chapelle du Bois-Banny.

Les archives de Meurthe-et-Moselle (1) nous apprennent qu'en 1704 il y avait à Fontenoy cinq chapelles ruinées, sans nous renseigner en rien sur leur emplacement et sur leur dédicace. Nous nous bornerons donc à parler des deux chapelles qui existent encore : la chapelle du Bois-Banny et la chapelle Saint-George, et deux autres dont le nom a échappé à l'oubli : la Chapelotte et la chapelle Serey.

A une lieue au sud de Fontenoy, couronnant un plateau élevé d'où le regard découvre une partie des Vosges méridionales, avec leurs contreforts qui s'adoucissent en gradins successifs sur le département de la Haute-Saône, se détache sur le fond sombre de la forêt, une chapelle dédiée à la sainte Vierge : c'est la chapelle du Bois-Banny.

Sans doute qu'une statuette de la Vierge placée dans le creux d'un arbre aura été l'objet d'un culte particulier.

La tradition rapporte que les fidèles, ayant transporté à plusieurs reprises cette statuette miraculeuse dans l'église paroissiale de Fontenoy, furent bien étonnés chaque fois de la retrouver le lendemain matin dans le creux du même arbre, malgré toute la surveillance exercée.

Les habitants de la contrée virent dans cette persistance de la statuette à retourner au même endroit un désir de la Vierge de s'y voir élever une chapelle et s'empressèrent d'accéder à ce désir. La récompense ne se fit pas attendre ;

---

(1) B. 295.

des miracles s'opérèrent en faveur des pauvres perclus et donnèrent un nouvel accroissement à la dévotion des fidèles. On voyait encore, il y a vingt ans, adossées au coin de l'autel, de vieilles crosses et de vieilles béquilles, dont la présence témoignait des faveurs signalées obtenues jadis par l'intercession de la Reine du ciel.

En 1822, l'ancienne chapelle tombant en ruines, on fit appel à la générosité et à la piété publiques. Pendant que des imprimés allaient au loin provoquer les offrandes des anciens pèlerins fidèles à la Vierge du Bois-Banny, un nommé François Pévôt parcourait les villages voisins, s'adressant à la générosité de tous. La citation de quelques lignes de l'imprimé donnera une idée des faveurs obtenues avant cette époque.

« Une foi vive, un cœur pur, des prières ferventes ont toujours été récompensés par des grâces particulières ; des monuments nombreux déposés à l'espèce de chapelle actuellement existante prouvent que la Sainte-Vierge les a répandues dans toutes les classes de la société qui les ont réclamées dans les situations même les plus désespérées. Des militaires, des magistrats, des malades, des estropiés ont dû leur salut ou leur guérison à l'intercession de la Vierge Mère à qui ils se sont adressés dans leurs dangers ou leurs souffrances. C'est par reconnaissance de ces grâces abondantes que quelques personnes pieuses, étrangères même à la paroisse de Fontenoy, dont la fortune est modique, ont conçu le projet et témoigné le désir de contribuer à la construction d'une nouvelle chapelle qui serait votive, si leurs ressources répondaient à leur zèle. »

Le 16 août 1826, la chapelle fut inaugurée en grande pompe, au milieu d'un grand concours de peuple. Depuis, la dévotion des fidèles ne s'est pas ralentie un seul instant.

Il n'est pas une semaine où M. le curé de Fontenoy ne soit obligé, pour satisfaire à la dévotion de ses paroissiens, d'y aller dire la messe deux, trois et même quatre fois.

C'est à la Vierge du Bois-Banny que l'on s'adresse dans les calamités publiques, comme dans les malheurs domestiques ; c'est par son intercession que l'on demande au ciel les grâces particulières, c'est à elle enfin qu'on va dans les moments de détresse.

On a pu voir, surtout pendant l'année du choléra et au milieu des revers de 1870, la confiance des fidèles de la contrée se traduire par les démonstrations les plus touchantes. Chaque jour la chapelle était entourée de nombreux pèlerins accourus des villages les plus lointains de la Franche-Comté ; car il est à remarquer que c'est presque exclusivement parmi les populations de la Haute-Saône, dont la chapelle n'est distante que d'un kilomètre, que s'est concentrée la dévotion à la Vierge du Bois-Banny.

Enfin, le 5 octobre 1873, eut lieu un grand pèlerinage : malgré une pluie battante qui ne cessa de la journée, tous les villages comtois des environs accoururent en procession remercier la Vierge de sa protection toute spéciale sur le pays pendant les années désastreuses de 1870 et 1871. Les murs de la chapelle furent longtemps tapissés des nombreuses bannières apportées par chaque paroisse et laissées en *ex-voto*.

C'est un édifice sans caractère, à fronton pseudo-grec, surmonté d'une sorte de campanile, ou plutôt d'une cage où chante la petite cloche. Pour tout ornement intérieur, l'ancien maître-autel de l'église paroissial ; sur cet autel, la porte vitrée du tabernacle offre la statuette miraculeuse à la vénération des fidèles.

§ II. — Chapelle Saint-George

A l'extrémité sud-ouest du territoire de Fontenoy, après une course de trois bons kilomètres, on arrive à une autre chapelle, sur la lisière des bois de Fontenoy-le-Château et de Fontenoy-la-Ville : c'est la chapelle Saint George. Son

origine remonte à l'année 1415, et d'après la tradition elle aurait été bâtie comme chapelle expiatoire.

Deux guerriers, deux frères, appartenant à l'une des nombreuses familles nobles de Fontenoy, s'étant pris de querelle, voulurent vider leur différend par les armes. Ils se donnent rendez-vous au milieu des bois, engagent un duel à mort et succombent tous deux.

Leur mère, tremblant sur leur salut et les voyant sur le point de mourir sans s'être réconciliés, aurait fait le vœu, pour obtenir cette réconciliation, d'élever une chapelle en l'honneur de saint George, patron des guerriers, et d'y entretenir perpétuellement plusieurs ermites qui prieraient pour l'expiation de ce double fratricide.

A côté de la chapelle fut donc bâti un ermitage occupé par deux ou trois religieux, avec charge de garder et de desservir la chapelle. Nous n'avons retrouvé que le nom de trois ermites : Louis Figuet, Frère Arsène, Frère Fortuné. (1)

A la Révolution, elle fut vendue comme bien national, et devint propriété de la famille Poirson, de la Corrée. Mais

---

(1) Voici l'extrait mortuaire des deux premiers :

1° Louis Figuet, garde chapelle de l'ermitage Saint-George, âgé de 89 ans, est trépassé le 16 janvier 1641, environ sur les 2 heures du matin, après avoir reçu tous les sacrements, et a été inhumé au cimetière de Fontenoy le 17, environ vers 10 heures du matin, assisté de Jean Daubié, Nicolas Renaud et de plusieurs de ses parents.

2° Frère Arsène, ermite de la Congrégation de Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Besançon, originaire de Trépigny, âgé d'environ 64 ans, en ayant passé environ 34 avec édification dans la dite Congrégation, regretté de tous ceux qui l'ont connu, est décédé en l'ermitage de Saint-George, paroisse de Fontenoy-le-Château, après avoir reçu les sacrements de pénitence, d'eucharistie et d'extrême-onction, le 25 décembre 1759, a été inhumé dans la chapelle dudit Saint-George le 27 dudit mois, en présence du sieur Delle-François-Guillaume Vuillé, vicaire de Fontenoy, du sieur François-Xavier Finiel, prêtre dudit lieu, et du Frère Fortuné, ermite audit Saint-George.

Signé : L. Paillard, curé de Fontenoy. J.-F -X. Finiel.

Pierre et Jean-Claude Poirson ne l'avaient achetée que pour la soustraire à la dévastation ; en attendant des temps meilleurs, ils avaient loué le logement des ermites à un ouvrier du nom de Nicolas Demange. Aussi, à peine Napoléon avait-il rendu au culte toute sa liberté, que ces braves gens venaient remettre leur titre de possession entre les mains du curé, M. Passetemps, et le 28 Messidor An XIII (17 juillet 1805) l'empereur autorisait par décret l'ouverture de la chapelle (1).

La chapelle fut réparée, l'autel et son retable (qui proviennent dit-on de l'ancienne église de Fontenoy), rafraîchis par une couche de peinture. Quant à la maison proprement dite qui servait de refuge ou plutôt de repaire à tous les vagabons de la contrée, elle fut rasée. Sur le retable de l'autel s'élève une sorte d'encadrement orné de deux colonnes torses surmontées d'un fronton semi-circulaire au milieu duquel un écusson porte la date de 1415. La toile représente St-George la lance au poing montant un cheval belliqueux.

Quelques statues en pierre de 35 à 40 centimètres proviennent encore de l'église paroissiale ; entr'autres celles de St-Barthélemy et de St-Etienne. Aucune n'attire l'attention des archéologues.

---

(1) « Au palais de Fontainebleau le 28 Messidor, An XIII.

« Napoléon, empereur des Français, décrète :

« Art. I. — La donation de l'ancienne chapelle St-George dans la commune de Fontenoy-le-Château faite aux habitants de la dite paroisse pour être rendue à son ancienne destination par les sieurs Poirson propriétaires, par acte passé devant Boullangier, notaire, publié au dit Fontenoy le 2 ventose dernier, la dite donation acceptée au nom des habitants par le maire de la dite commune et par Mgr l'évêque de Nancy, conformément à l'article 73 de la loi du 18 germinal An X, sauf notre approbation, est approuvée et recevra son entière exécution.

« Art. II. — Les ministres des Cultes et de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

« Signé : Napoléon, etc. »

La chapelle aussitôt réparée, on en fit la bénédiction au milieu d'un grand concours de peuple. Voici le compte-rendu qui en a été dressé par M. Passetemps, curé de Fontenoy.

« L'an mil huit cent cinq, le trois juin, lundi d'après le saint jour de la Pentecôte, 14 prairial An XIII, après avoir réparé très décemment la chapelle érigée l'an 1415 en l'honneur du glorieux saint George, sur le territoire de cette paroisse ; ce monument antique et pieux ayant été détruit pendant la Révolution, tous les peuples de cette paroisse et de la contrée gémissant de cette destruction et étant héritiers de la foi et de la dévotion de leurs pères qui depuis plusieurs siècles vénéraient ce lieu, y venaient continuellement et de toutes parts prier Dieu par l'intercession de cet ancien et illustre martyr ; touché de ces pieux sentiments et voulant de plus en plus alimenter la foi et la religion des fidèles, nous soussigné prêtre pasteur de Fontenoy-le-Château, duement autorisé par Mgr l'évêque de Nancy, ainsi qu'il conste par son décret au sujet de la dite chapelle, en date du 7 juillet 1804 et conservé dans les archives de la fabrique, avons fait la bénédiction solennelle de cette chapelle en l'honneur de saint George, à laquelle nous nous sommes rendu processionnellement accompagné d'un nombre trés considérable de peuples qui y sont venus de toute part, et qui ont assisté avec beaucoup de recueillement et d'édification à cette bénédiction et à la messe solennelle que nous avons ensuite célébrée en la chapelle bénie. La joie que tous ont témoignée en voyant réparé cet antique et pieux monument nous fait espérer qu'il servira à perpétuer dans les enfants la foi et la dévotion des pères ; nous avons déjà prié et nous ne cesserons de prier Dieu de nous accorder cette grâce par l'intercession de son saint martyr, et toutes celles dont nous avons besoin.

« Monsieur Joseph Mansuet Boullangier, prêtre de la Congrégation de la Mission nous ayant assisté à cette belle cérémonie, a signé le présent acte avec nous, ainsi que MM. Michel-François Boullangier et Charles-Xavier Astoin qui ont montré un très grand zèle pour la réparation de cette chapelle. »

§ III. — Chapelotte et Chapelle Serey

On voyait encore au commencement du siècle les débris d'une petite chapelle au sommet du coteau qui domine l'ancien hôpital. Elle avait été fondée en 1544 par Claude Rouhier, qui l'avait ensuite donnée à l'église, ainsi que le jardin y attenant, à condition d'y célébrer annuellement deux messes basses. Il n'en reste plus aucune trace ; mais son emplacement est encore connu des vieillards sous le nom de *Chapelotte*.

Non loin de l'ancien hôpital s'élevait une autre chapelle appelée Chapelle Serey, probablement du nom de son fondateur. Son emplacement n'est plus même connu, et nous en ignorerions complètement l'existence sans la guérison éclatante opérée par le Bienheureux Pierre Fourrier, et dont elle fut l'occasion.

Marie Blystein, dit l'historien du bon Père (1), épouse d'Etienne Lesage, docteur en médecine à Fontenoy-le-Château, souffrait d'atroces et continuelles douleurs des intestins. Après les avoir supportées longtemps en silence, elle recourut vainement à tous les hommes de l'art.

Dix-sept ans de médication ne produisirent aucun résultat. Elle cessa tous remèdes, et continua de souffrir pendant dix autres années. Le mal était bien incurable. De plus, il s'aggravait de jour en jour et lui rendait la marche excessivement pénible, et presque impossible ; elle était

(1) Vie du B. P. Fourrier par Rogie.

obligée de s'arrêter pour ainsi dire à chaque pas. En outre, n'ayant de repos ni le jour ni la nuit, elle était devenue extrêmement débile. A l'occasion du jubilé de 1676, il lui vint en pensée de recourir à l'intercession du bon Père. Dans ce but elle fit vœu de visiter pendant neuf jours deux petites chapelles peu distantes de sa demeure, celle de l'hôpital et celle de Serey, puis si elle guérissait, de faire le pèlerinage de Mattaincourt à pied.

Elle commença cette neuvaine avec beaucoup de difficulté, mais, à partir du premier jour, son mal parut diminuer. Les jours suivants le même effet se produisit. A la fin la guérison était complète.

Toute trace de son mal avait disparu ; elle se sentait même des forces suffisantes et la marche assez libre pour entreprendre dès le lendemain son pèlerinage à Mattaincourt, (faire dix lieues à pied !) si son mari ne l'eût priée d'attendre quelques jours, afin qu'il pût l'accompagner.

Ils partirent ensemble. Le premier jour elle fit six lieues sans fatigue ; le lendemain elle témoignait sa reconnaissance et accomplissait ses dévotions près de la tombe du bon Père.

Jamais dans la suite elle ne se ressentit de cette infirmité qui l'avait cruellement torturée pendant vingt-sept ans.

C'est l'un des neuf miracles que l'on convint de présenter à la Congrégation des Rites pour la béatification du bon Père.

CHAPITRE IV

Ancienne administration religieuse

§ I. — Diocèse

Peut-on affirmer avec certitude que Fontenoy dépendit dès le XIIe siècle du diocèse de Toul ? En 1150 l'évêque Brunon impose sur cette paroisse un cens en faveur de sa cathédrale ; de plus la construction de l'église édifiée sous l'invocation de Saint Mansuy et sous les auspices des comtes de Toul porterait à croire qu'à cette époque Fontenoy faisait partie de ce diocèse.

Cependant malgré les dîmes levées par le monastère de Saint Mansuy, la paroisse dépendait de Besançon dès l'année 1206. On le constate par des lettres passées sous le sceau de l'archevêque, par lesquelles Mathieu comte de Fontenoy donne en aumône, à l'église de Remiremont, une rente annuelle de 40 sous estevenants à prendre sur son minage de Fontenoy.

Avant 1614 les contestations religieuses étaient toutes portées par devant la cour ecclésiastique de Besançon ; mais à cette date la demande de l'érection d'une officialité siégeant à Darney fut présentée par le duc de Lorraine Henri II, qui voulait faire disparaître pour un certain nombre de ses sujets, la difficulté des communications avec la métropole.

Fontenoy fut dès lors attaché à l'officialité de Darney ; cet état de choses dura jusqu'en 1789.

Le visiteur était le doyen de Faverney.

Lorsque l'Assemblée constituante décréta une nouvelle circonscription des diocèses, Fontenoy fut mis, comme

faisant partie du département des Vosges, sous la juridiction de l'évêque intrus de St-Dié, puis lors du Concordat il dépendit du diocèse de Nancy, et enfin de celui de St-Dié; (archidiaconé d'Epinal et doyenné de Bains).

§ II. — Administration paroissiale

L'administration de la paroisse était confiée avant la ruine de Fontenoy aux soins des religieux du prieuré. L'un d'eux portait le titre de curé et d'après la lecture des archives de la fabrique, il semble que le bénéfice fût assez important. En tant que religieux, les anciens curés versaient sans doute tous leurs revenus dans la mense conventuelle ; cependant ils conservaient la propriété et l'usage de quelques biens, car aucun d'eux ne mourut sans avoir fait une fondation.

Avant d'entrer dans quelques détails sur l'administration des curés de Fontenoy sous l'ancien régime, donnons-en d'abord la liste :

Curés de Fontenoy avant 1789

Curés réguliers

Avant 1544 Dominique Malaisier.
Avant 1544 Messire Demange Roy (1).
1574 Nicolas Grandvolin.
1582 Messire Jean Piette.
1623 Antoine Malgras. Vicaire : Nicolas Baudot.

Curés séculiers

1639 et 1659 Messire François Poirson.
1662 et 1674 Noble Messire Antoine Courtaillon de Dampvalley.
1675-1718. Nicolas Champagne, portait le titre de curé de Fontenoy-le-Château et de Fontenoy-la-Ville ; né à

(1) Il devint curé de Gruey et d'Attigny et fut enterré dans l'église de cette première paroisse, devant l'autel de la Ste Vierge.

Gendreville, il mourut à 63 ans, le 12 novembre 1718, et fut enterré dans le chœur de l'église de Fontenoy.

1718-1758. Jean-François Paillard.

1758-1768. Nicolas-Louis Paillard.

1768-1779. Léopold-Clément Maugras.

1780-1792. Emmanuel-Ignace Fouillette.

Vicaires

1721. Alexis Vosgien.

1731. D. Braconnier.

1746. Jean-François Paillard (1).

1750. D. F. G. Vuilley (2).

1764-1770. Jean-Baptiste Larmet.

1770. A. Hurelin.

1772-1777. Jean-Baptiste Brelecque.

1778. Queminet.

1783-1786. P. J. Bonjean.

1787-1788. J. C. Pactiot.

1788. Bardot.

Le prieuré ayant été réduit en cendres en 1635 et les religieux dispersés, l'autorité diocésaine en profita pour envoyer à Fontenoy un curé séculier. Cependant ce nouvel état de choses ne fut définitivement reconnu par les anciens religieux que 35 ou 40 ans plus tard, comme on peut le voir sur une pièce de 1702 où il est dit : « La cure est séculière, et est du patronage de l'abbé de St-Mansuy-les-Toul, ainsi qu'il est justifié par les institutions du 18 juillet 1679 ». (3)

Or le premier curé séculier envoyé à Fontenoy par l'archevêché de Besançon est Messire François Poirson, prê-

---

(1) Jean-François Paillard était, avant de venir à Fontenoy, vicaire de Provins. Il mourut le 23 mars 1746 et fut inhumé dans le chœur de l'église en présence de son oncle Jean-François Paillard.

(2) D. F. G. Vuilley devint curé d'Alaincourt (Haute-Saône).

(3) Archives de Nancy (B, 296).

tre natif du lieu. En 1639 il administre déjà la paroisse, comme on peut le constater par la fondation que Catherine Ruaux de Vauvillers, veuve de François Colosse, fait en sa faveur.

Cependant sa situation à Fontenoy ne lui paraît pas supportable : le conseil de la communauté ne met pas assez d'empressement à la reconstruction du presbytère, et ne s'émeut guère de ses revendications ; aussi le curé disparaît un beau jour laissant le troupeau sans pasteur. Il faut, pour le ramener, un monitoire de l'archevêché de Besançon, lui enjoignant de reprendre ses fonctions de curé. Dans sa réponse, adressée au vicaire général, il ne se refuse pas à rentrer au milieu de son troupeau, cependant il demande à l'autorité ecclésiastique de l'appuyer dans les revendications qu'il adresse à la communauté. Mais il faut la citer tout entière :

« A Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime archevêque de Besançon, prince du saint Empire.

« Remonstre très-humblement Messire François Poirson, prestre curé de Fontenoy en Vosges qu'il auroit pleu à votre Seigneurie Illustrissime luy ordonner de retourner incessamment en sa paroisse de Fontenoy et s'y rendre actuellement, c'est ce qu'il désire et veut faire. Mais pour luy en faciliter les moyens, il supplie très humblement V. S. I. ordonner contre les bourgeois dudit Fontenoy les choses suyvantes.

« Premièrement qu'ils ayent à rebastir et remettre en bon et suffisant estat la maison curialle dudit lieu qui a esté bruslée pendant les guerres, et, provisionnellement, de luy trouver une maison commode pour le loger, en laquelle une cave, une establerie pour un cheval et deux vaches et un grangage pour loger son foing et ses gerbes, ou, à faulte de ce, qu'il sera loisible audit S^r remonstrant de se loger en quelque vilage voisin dudit Fontenoy.

« Item, leur ordonner qu'ils ayent à luy fournir toutes les choses nécessaires au saint sacrifice de la messe, comme les hosties, le vin et la cire.

« Item, qu'ils aient à luy fournir un maistre d'escholle tant pour enseigner la jeunesse que pour l'assister à l'administration des sacremens, lequel ils ne pourront recepvoir sans l'advis du remonstrant.

« Item luy fournir un sonneur ou margulier qui soit obligé de venir tous les matins, tant iours de festes que dimanches et autres iours ouvriers, pour prendre ordre pour sonner la messe et le servir en icelle.

« Item, leur ordonner de trouver une sage-femme pour recepvoir les enfans qui viennent au monde, qui réside actuellement audit Fontenoy.

« Item, ordonner à tous les particuliers qui ont des places de sépulture en l'église dudit Fontenoy, de remettre les tombes au niveau et à l'uny.

« Item, faire deffense à tous les officiers, tant des seigneurs que de la Ville, comme aussy à tous les bourgeois dudit lieu, ses paroissiens, de fréquenter les tavernes pendant la grande messe et vespres parochialles, ny de se tenir par les rues pendant icelles au scandal du public, et aux taverniers de ne vendre vin ny boire et manger pendant iceux, à peine d'amende.

« Deffendre pareillement aux bouchers et boulangers d'exposer aucune chair ni pain en vente ès hasles ou autres lieux ès iours de festes et dimanche comme ils en ont la mauvaise coustume.

« Item, ordonner aux pères et mères de famille d'envoyer à la prédication et au catéchisme leurs enfans, valets et servantes et s'y trouver eux-mêmes, comme aussy de se trouver ès messes parochiales.

« Et, d'aultant que sesdits paroissiens demandent un règlement de V. S. I. pour ses droicts curiaulx, il y con-

sent en suppliant V. S. I. luy taxer, comme cy-après, attendu la grande diminution du peuple dudit lieu.

« Premièrement, pour les mortuaires des riches, tant pour les messes vigiles, aumosnes, offrandes et oblations, dix-huit frans de Bourgogne ; pour les médiocres dix frans, et pour les pauvres quatre frans huit gros.

« Pour les mariages des riches dix-huit frans ; pour ceux des médiocres dix frans, et pour ceux des pauvres quatre frans huit gros.

« Pour l'enterrement des petits enfants seize gros, et quand on fera célébrer la messe vingt-cinq sols.

« Pour le relèvement des femmes dix gros, et sy elles font célébrer la sainte messe vingt gros.

« Pour les processions qu'il convient faire aux Rogations, pour chacune et pour la messe quarante sols. »

Si nous n'avons trouvé aucun renseignement certain touchant les relations qui existèrent avant la ruine de Fontenoy entre l'administration civile et l'administration religieuse, il ne semble pas du moins qu'il y ait eu tiraillement de part et d'autre. La construction de l'église et son embellissement sont plutôt des preuves de l'accord existant à cette époque entre les deux pouvoirs. De plus, les fondations importantes que plusieurs châtelains firent en faveur des curés ne nous montrent pas moins les relations cordiales des deux administrations.

Au XVIII[e] siècle il n'en fut pas de même, chaque parti voulant empiéter sur les droits et les privilèges des autres. Nous venons de voir les premiers démêlés qui eurent lieu entre la communauté et le curé Poirson à la fin du XVII[e] siècle, et qui amenèrent celui-ci à quitter subitement Fontenoy sans autorisation préalable.

On peut reprocher au curé d'avoir montré trop d'impatience, mais l'on ne peut méconnaître le bien fondé de ses réclamations. Les lenteurs de la municipalité à y faire

droit venaient-elles de la négligence, ou du mauvais vouloir ? Peut-être la personne du curé était-elle peu sympathique ? Mais non, la personne change et le mauvais vouloir persiste.

Les bourgeois veulent s'emparer, après la mort de messire Courtaillon de Dampvalley, de tous les droits et privilèges curiaux. Bien plus, son successeur, Nicolas Champagne, ne trouve pas même à son arrivée une clé pour entrer à l'église et, chaque fois qu'il devra exercer son ministère, il lui faudra aller frapper à la porte du maire pour la lui demander.

L'affabilité et la douceur du nouveau curé amènent une détente; le conseil fait droit à ses réclamations dans la mesure qu'il croit possible. Cependant ces qualités n'excluent pas chez lui la fermeté comme on peut en juger par les quelques lignes extraites de la lettre qu'il adresse aux bourgeois :

« J'ai beaucoup de déplaisir, Messieurs, d'être obligé de vous dire aujourd'hui mes sentiments sur l'état de la charge où Dieu m'a appelé depuis peu de jours, et vous faire voir qu'il m'est impossible de m'en acquitter tandis que je serai dans les inquiétudes où je me trouve présentement d'être comme contraint d'intenter un procès contre vous pour me donner une connaissance entière de tout ce qui m'est dû en qualité de votre curé, quoique indigne, ce qui ne convient nullement au caractère d'un prêtre qui n'est destiné que pour être le ministre de Jésus-Christ, que pour calmer les débats et mettre les peuples en bonne union et concorde les uns avec les autres. »

Il rappelle que les ministres doivent vivre de l'autel, selon la parole de saint Paul, et il ajoute que, si l'on n'écoute pas ses revendications, il sera obligé de quitter Fontenoy ; cependant il peut « dire avec toute la sincérité possible qu'il versera des larmes lorsqu'il sortira de ce

lieu ». Nous verrons plus loin en quoi consistaient ses « revendications ».

Malgré les bons procédés et la courtoisie dont il ne se départ pas à l'égard de ses paroissiens, il se voit obligé après une patience de vingt-huit années, et pour empêcher la prescription, de poursuivre en 1708, devant le baillage de Mirecourt, une dame Anne de Gronduick, veuve du sieur Charles d'Hénin, baron du Saint-Empire, pour l'obliger à lui verser le revenu des fondations faites par Etienne Vallée, ancien écuyer et châtelain de Fontenoy, et Guillemette-Donnée de Neufchâtel, son épouse, seigneur et dame du Magny, ainsi que les revenus des fondations de François Thiéry dont elle était l'héritière.

C'est lui aussi qui eut à défendre l'un de ses droits curiaux appelé *droit de Gruottes*, et dont il sera parlé plus loin.

Autant ce bon curé Champagne met de formes dans ses revendications, autant son successeur Jean-François Paillard y met d'ardeur. Pendant les quarante-deux années qu'il administre la paroisse, il nous apparaît comme le vrai type de ce qu'on appellerait, en style officiel, un curé militant. Il ne veut laisser perdre aucun des droits dont il a reçu la garde, et il cherche à s'affranchir de toute sujétion, qu'elle vienne du conseil des échevins, des gros décimateurs, ou même des seigneurs ; en un mot, il veut se rendre indépendant sur le terrain des intérêts religieux.

Toute sa vie est remplie par des procès : ici, il attaque les échevins et réclame le droit de conserver dans ses archives, et non dans le dépôt communal, les titres de fondations faites en sa faveur ; là, il veut obliger les gros décimateurs à entreprendre à leurs frais les réparations nécessitées par le mauvais état de l'église ; ailleurs enfin, il est poursuivi lui-même par la comtesse d'Havré, dame de Fontenoy, pour s'être « arrogé » ses droits de possession sur une des chapelles de ladite église,

Quelques brouillons de lettres écrites à son avocat et conservées aux archives de la fabrique nous montrent qu'il sait défendre son droit contre toutes les compétitions, champion d'autant plus redoutable, qu'il manie le ridicule et la logique avec un égal bonheur. Aussi les échevins se plaignent-ils, dans une requête adressée au lieutenant général du baillage des Vosges, de la « satire fade, indigne du caractère d'un pasteur qui dit avoir des entrailles paternelles, tandis qu'il donne des preuves du contraire. »

Son frère, Nicolas-Louis Paillard, qui lui succède en 1756, paraît avoir hérité de son amour pour la lutte ; il continue et termine avec succès le procès commencé en 1752 contre les gros décimateurs.

Le curé, maître absolu dans son église : telle semble avoir été la devise des curés précédents; le successeur, Léopold-Clément Maugras ne manquera pas d'en poursuivre la complète réalisation.

Et d'abord, sous prétexte qu'il n'a pas de place convenable pour loger les ornements sacrés, il ne trouve rien de plus simple que de s'emparer de la chapelle seigneuriale pour la convertir en sacristie. Il y installe plusieurs buffets destinés à la garde des objets qui se détériorent dans l'ancienne sacristie par l'humidité; mais le 19 mars 1779, il reçoit de Maximilien de Croy, duc d'Havré, l'injonction d'avoir à faire enlever, dans les vingt-quatre heures, tous les linges, ornements et objets qui encombrent la chapelle.

Devant cette opposition, le vicaire général de Besançon, M. d'Hurecourt, ordonne aux maires et syndics des communautés d'avoir à construire sur l'emplacement même de l'ancienne, une sacristie plus spacieuse et moins humide. Cet ordre n'est suivi heureusement d'aucune exécution, et Fontenoy conserve encore les derniers vestiges de sa primitive églige.

En prétendant s'emparer sans coup férir de la chapelle seigneuriale, peut-être le curé Maugras croyait-il voir ses efforts couronnés de succès, comme ils l'avaient été deux ans auparavant pour une affaire semblable. Le châtelain de Fontenoy, Florent-Nicolas de Huvé avait, depuis dix-huit mois, quitté le pays pour habiter sa maison de campagne d'Echenaux-la-Mélisse (Franche-Comté). Ce voyant, le curé s'empare au profit de la fabrique, d'un banc, qui était la propriété du châtelain (1). Malgré les protestations de celui-ci de n'avoir jamais eu l'intention de quitter Fontenoy, et surtout de n'abandonner jamais un droit qu'il a jadis acheté si chèrement, le banc est vendu à M. Honoré, avocat au Parlement, pour et au nom de M. Finiel, médecin du roi.

Le pauvre curé doit se défendre même contre les envahissements du receveur de la fabrique. Il lui faut batailler plusieurs années (1770), devant les tribunaux, contre Michel Boullangier, greffier au comté de Fontenoy et trésorier de la dite fabrique. La contestation a pour principe le droit prétendu que veut s'arroger celui-ci de changer de marguillier contre le gré et sans l'autorisation du curé ; de plus, depuis sept ans déjà, et malgré des sommations réitérées même du haut de la chaire, il refuse de rendre compte de son administration. Une telle prétention, une pareille opiniâtreté révoltent le curé qui assemble les maires et syndics des deux communautés et fait prononcer la destitution du sieur Boullangier pour le remplacer par le sieur d'Equeviller, chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

Quant au curé Fouillette, la Révolution nous donnera occasion d'en parler.

---

(1) Au fond, le curé a raison ; les bancs sont pour les paroissiens, et celui qui cesse d'être paroissien perd le droit de posséder des places à l'église. La propriété du banc fait alors retour à la fabrique. Tel était le droit ancien et tel est encore le droit actuel.

§ III. — Chapelains. — Enfants-prêtres

Chapelains. — En parcourant les vieux parchemins des archives paroissiales, on voit que toutes les fondations sont faites en faveur du curé et des chapelains de l'Eglise. On pourrait donc croire que le curé ne possédait pas à lui seul toute la juridiction paroissiale et partageait son ministère entre plusieurs autres prêtres attachés à son église. Il n'en était rien ; ces chapelains n'étaient pas même pour lui de simples prêtres auxiliaires. Ils vivaient indépendants du presbytère, et toute leur charge consistait à célébrer les messes et les offices que certaines fondations avaient affectés à l'autel de la Visitation et à la chapelle de Saint-Etienne. Ils tiraient donc leurs moyens d'existence du produit de ces fondations qui, par le fait qu'elles pouvaient entretenir plusieurs prêtres, devaient être mombreuses et importantes. La part réservée au curé semble n'avoir été qu'un droit curial assuré sur chacune d'elles par certains règlements ecclésiastiques.

Le chapelain du château portait le titre de chapelain de Saint-André, comme on peut le voir sur un extrait du registre de l'officialité de Darney, où il est dit : « Ce qui est dû au chapelain du château, nommé le chapelain de Saint-André, sera payé conformément à ses titres. » Le seul chapelain, dont il soit fait mention, est Claude Humbert (1544).

Enfants-Prêtres. — On lit aux archives de Meurthe-et-Moselle (1) :

« Il y avait autrefois une fondation pour des Enfants-Prêtres du lieu qui composaient une familiarité, et qui n'existe plus à cause de la perte des titres et des revenus en 1635. »

(1) B. 296.

Nous verrons plus loin un « droit de Gruottes » contesté au curé par les Enfants-Prêtres de Fontenoy.

Qu'étaient donc ces Enfants-Prêtres dont le titre quelque peu bizarre provoque la curiosité et dont on ne trouve l'établissement en Lorraine que dans une quinzaine de villes ? (1)

Les Enfants-Prêtres formaient à Fontenoy ce qu'ils appelaient « une familiarité » composée exclusivement de prêtres natifs du lieu et y résidant. Formaient-ils alors une communauté ou une simple association, c'est ce que l'on ne peut déterminer. Les fondations faites en leur faveur et la dénomination de *familiarité* porteraient à croire qu'ils étaient réunis en communauté ; d'un autre côté, comment ne trouve-t-on aucune mention de leur maison ? Ce n'est point non plus une sorte d'hospice où ils se retiraient sur leur vieillesse ou lorsqu'ils se trouvaient hors d'état de continuer leur ministère, car, bien loin de vivre confinés dans une maison de retraite, ils exercent un ministère actif dans la paroisse et viennent en aide au curé dans l'accomplissement de ses charges.

Peut-être encore ne formaient-ils qu'une sorte de corporation de prêtres enfants de Fontenoy et y résidant.

Citons les noms de quelques prêtres qui paraissent avoir fait partie de la *Familiarité* des Enfants-Prêtres de Fontenoy ; nous les trouvons dans une pièce de l'Officialité de Besançon (1510).

Jean Malaisier.	Bernardin Malaisier.
Amiot.	Jean Retocle.
Louis Rousselot.	Claude Maigniez.

Le prêtre Louis Rousselot de Fontenoy devint « notaire « (c'est-à-dire greffier) de la cour de l'Officialité de Besançon.

(1) Nancy, Epinal, Mirecourt, Rosières, Lunéville, Remiremont, Pont-à-Mousson, Toul, Plombières, Charmes, Châtel, Mattaincourt, Gerbévillers, Rambervillers.

CHAPITRE V

Droits du Clergé

§ I.— Les Dîmes

Quelques définitions et distinctions précises sur la dîme avant la Révolution ne seront pas déplacées, croyons-nous, au commencement de ce chapitre et pourront éclairer le lecteur sur la perception des dîmes à Fontenoy.

La dîme était le droit qu'avait l'Eglise de prélever, pour les frais du culte et l'entretien de ses ministres, le dixième du produit des biens de la terre.

L'usage de donner ou de payer la dîme est presque aussi ancien que le monde. On voit par exemple dans la Genèse (XIV 20) Abraham donner au grand prêtre Melchisédech la dîme de tout le butin fait sur les quatre rois qu'il venait de vaincre.

Dans l'Ancienne Loi elle fut établie en faveur des lévites par Dieu lui-même lorsqu'il donna sa loi à Moïse sur le mont Sinaï; dans la Nouvelle,la dîme fut remise en vigueur, non par Jésus-Christ lui-même, mais par les lois de l'Eglise.

Les prêtres chrétiens et les ministres des autels ne vécurent d'abord que des aumônes et des oblations des fidèles. Dans la suite des temps, ceux-ci donnèrent au clergé une certaine portion de leurs revenus.

On commence à en trouver des exemples dès le IVe et Ve siècle. Ce don fut appelé dîme, non pas que ce fût la dixième partie du revenu, mais seulement par imitation des dîmes de l'ancienne loi. Elle n'était pas encore d'obligation. Dans les siècles suivants, les prélats, dans les

conciles, et les princes, de concert avec les évêques, en firent une loi et ordonnèrent aux fidèles de donner aux ecclésiastiques la dîme de leurs revenus et des fruits qu'ils recueillaient. Ceux-ci en jouirent paisiblement pendant deux ou trois siècles; mais, dans le courant du VIII[e] siècle, les laïques s'emparèrent d'une partie de ces dîmes, ou de leur propre autorité ou par la concession et donation des princes. Quelque temps après ils les restituèrent ou les appliquèrent à des fondations qu'ils firent de monastères ou de chapitres, et l'Église consentit, au moins tacitement, à cette restitution.

Comme on le voit, la dîme dans son origine était purement ecclésiastique et revenait de droit au curé; peu à peu plusieurs dîmes furent aliénées, soit à certains seigneurs, et furent appelées dîmes seigneuriales, soit à des monastères ou à des seigneurs ecclésiastiques; et dans les deux cas elles furent appelées dîmes inféodées.

Il n'y eut guère de dîmes seigneuriales à Fontenoy; mais, par contre, elles étaient presque toutes inféodées au monastère de Saint-Mansuy-les-Toul.

On distingue les Grosses et les Menues dîmes; les premières sont prélevées sur les « gros fruits », comme le blé, l'avoine, le foin, l'orge, la laine, le vin, etc...; les autres se recueillent dans les jardins clos, comme les pois, les fèves, et les autres légumes.

Si les grosses dîmes sont recueillies par d'autres que le curé, par exemple par les religieux d'un monastère, les gros décimateurs doivent payer au curé une pension appelée *portion congrue*, de plus ils doivent prendre à leur charge l'entretien des édifices consacrés au culte.

Tout curé avait droit aux menues dîmes, ainsi qu'aux dîmes *Novales* (dîmes des terres nouvellement défrichées).

Les premiers décimateurs à Fontenoy furent, sans nul doute, les évêques de Toul; dont les comtes n'étaient que les

administrateurs. Lors de la fondation du prieuré, les dîmes revinrent de droit aux religieux qui l'habitèrent, puisqu'ils étaient chargés de l'administration paroissiale de Fontenoy et des environs. Elles servirent ainsi à l'entretien du prieuré et le surplus en était versé dans la mense de Saint-Mansuy-les-Toul.

Après la ruine du prieuré (1635), Fontenoy ayant été administré par des prêtres séculiers, ceux-ci devaient régulièrement percevoir toutes les dîmes. Il n'en fut rien. Le prieur de Saint-Mansuy gardait le bénéfice : au fond le curé n'était que son vicaire, rétribué comme tel.

Une pièce des archives de Meurthe-et-Moselle (1) nous indique dans quelle proportion les curés et autres étaient décimateurs.

« Les deux tiers des grosses et menues dîmes, y est-il dit, appartiennent au prieur dudit Fontenoy, l'autre tiers est au curé. Il y a néanmoins un canton, dit la Terre de la Praye, dans lequel le prieur a seulement les deux tiers d'un tiers ; l'autre tiers de ce tiers est au curé. Dans les deux autres tiers de ce canton, un tiers appartient à l'abbaye de Clairefontaine et l'autre tiers est au seigneur de Ferroux dont les héritiers du S[r] Mulot de Vesoul sont au droit. »

Telle était la répartition des différentes dîmes en 1702 ; « mais, ajoute la même pièce, celles-ci étant peu considérables, attendu que le territoire est stérile et ne produit que du seigle, sarrazin et avoine, sont abandonnées au curé pour la portion congrue, lesquels abandonnements sont faits par des actes du 17 août 1686 et 9 juin 1689 et 1690. »

De 1686 à 1710, les décimateurs avaient donc abandonné toutes les dîmes pour le payement de la portion congrue ;

---

(1) B. 296.

mais les années suivantes cet abandon semble leur avoir été retiré. Vers 1714, le curé Jean-François Paillard leur réclame la portion congrue, comme on le voit sur un mémoire des archives paroissiales. « Or, dit ce mémoire, M. de Vendôme, abbé de Saint-Mansuy, et les autres décimateurs n'ayant rien répondu, il (le curé) s'empara de la totalité des dîmes (1715). Un de ces décimateurs, M. Huot, de Bousseraucourt, représentant Bénigne de Ferroux et, comme tel, ayant un tiers dans les grosses dîmes de la Terre de la Praye, lui demanda, au bout de sept ou huit ans, de le laisser jouir de ce tiers, ce qu'il lui accorda. Les autres décimateurs voyant que les cultures s'augmentaient et fructifiaient, firent quelques instances sept ou huit ans avant sa mort seulement, pour qu'il leur fît le même avantage. Il y consentit pour la portion avenante aux religieux de Clairefontaine ; mais pour la portion de Saint-Mansuy, il l'a tenue jusqu'à la fin de ses jours. On assure que M. Champagne, son prédécesseur, avait joui de la totalité des dîmes. »

Il faut croire, d'après une autre pièce des archives de la fabrique, que les curés de Fontenoy avaient commencé par être, au moins en partie, les fermiers des Abbés de Saint-Mansuy-les-Toul, car on voit paraître ce même M. Champagne comme fermier du prieuré de Saint-Mansuy. Il est certain d'autre part que les anciens décimateurs rentrèrent dans leur droit vers le milieu du XVIII[e] siècle et qu'ils tentèrent bientôt de s'affranchir de l'obligation où ils étaient de prendre à leur charge les grosses réparations à faire à l'église. On peut en juger par le procès que leur intente la fabrique.

Les décimateurs en cause étaient M. de Mirepoix, évêque de Mâcon, abbé commendataire du monastère de Saint-Mansuy, et les religieux bernardins de l'abbaye de Clairefontaine. Or l'évêque de Mâcon étant mort pendant le

cours du procès, la fabrique poursuit ses réclamations non seulement près du successeur bénéficiaire Louis-Augustin de Bertin, directeur du séminaire de Mâcon, mais aussi près de ses héritiers S^r et D^lle Simon-Gabriel et Anne Huot de Bousseraucourt de Charmoille, seigneur d'Harmonville, ainsi qu'à un Sr de Varenne de Champfleury.

Les décimateurs ne sont guère ménagés par l'avocat de la fabrique : il fait remarquer que celle-ci n'a presque pas de revenus et que, d'autre part, elle consacre le peu qu'elle reçoit aux frais du culte, tandis que ces gros décimateurs, de mémoire d'homme, n'ont fourni aucun ornement à l'église de Fontenoy.

Cet emploi des fonds et revenus de la fabrique en achat d'ornements et autres objets n'est pas du goût des décimateurs qui voudraient les voir affectés d'abord aux réparations de l'édifice.

Une telle prétention soulève l'indignation des fabriciens: « Ils sont si religieux, disent-ils, qu'ils verraient avec plaisir les autels et les ministres sans ornements, pourvu que les murs et la toiture de l'église fussent bien réparés et entretenus, et la mense conventuelle toujours bien servie ; mais la fabrique qui ne prend rien dans les dîmes, qui n'est redevable de ses revenus qu'à la piété des fidèles, les emploiera-t-elle à la décharge des décimateurs aisés et commodes et contre l'intention de ceux qui donnent et qui pensent faire œuvre méritoire. Et quel mérite y aurait-il dans ces dons et offrandes, s'ils étaient destinés à des réparations qui ne concernent que les décimateurs ; ne serait-ce pas tromper leur attente et fermer leurs mains ? »

Et plus loin : « S'agit-il de percevoir la dîme, les décimateurs ne sont jamais en retard ; est-il question, après trente ou quarante ans, de supporter quelques charges, *excutiunt humeros et onera rejiciunt in populum.* »

Il ne faudrait cependant pas prendre à la lettre ces re-

proches acrimonieux, tout en reconnaissant que, les choses étant telles, une partie des dîmes aurait été détournée de sa destination, le quart ou le tiers de celles-ci devant être chaque année affecté aux réparations des édifices religieux. Cependant nous ferons remarquer que les décimateurs avaient dû un siècle auparavant contribuer puissamment à la reconstruction de l'église incendiée pendant le siège. Ayant de plus été privés, comme on l'a vu, pendant une trentaine d'années, des revenus de leurs dîmes, leur refus de prendre à leur charge les réparations réclamées par le mauvais état de l'église, n'aurait-il pas été une compensation de ce qu'ils pouvaient regarder comme une injustice commise à leur égard.

Deux feuillets d'un ancien registre des recettes et dépenses du prieuré de Fontenoy, nous font connaître quelques villages du comté où les abbés de Saint-Mansuy-les-Toul étaient décimateurs. Il n'y a aucune date qui puisse nous renseigner sur l'époque ; mais l'écriture indique suffisamment qu'il faut en faire remonter l'origine au XVIe siècle.

En voici la nomenclature :

Fontenoy-le-Château.
Le Magny.
Trémonzey.
Gruey.
Amerey.
La Chapelle.
Le Clerjus.
La Côte-les-Fontenoy.
Montmotier.
Bouligny.
Xertigny.
Rasey.
Gremifontaine.
Hardémont.

La copie d'une transaction de 1582 entre les décimateurs et les habitants de Fontenoy et de Montmotier nous renseignera maintenant sur les principaux décimateurs et sur le taux de la dîme à cette époque.

Les décimateurs étaient :

1° Les Prieur et Religieux de l'église et monastère de

Saint-Mansuy, près et hors les murailles de Toul, Ils avaient le droit des « gros et menus dixmes de Fontenoy-le-Chastel pour les deux tiers ; la moitié ès gros et menus dixmes de la Coste ; les deux tiers en un tiers ès gros dixmes de Montmotier, et les deux tiers ès menus dixm es du dit lieu. »

2° Messire Jean Piette, curé du dit Fontenoy « pour l'autre tiers ès gros et menus dixmes de Fontenoy, et le tiers en un tiers des gros et menus dixmes de Montmotier.»

3° Bénigne de Ferroux, sieur de Valleroy, Fleurey-les-Fannant et Messire Jean Bernard, son neveu, docteur en droit, « pour un tiers ès susdits gros dixmes de Montmotier. »

Quant au taux de la dîme, il était à cette époque très élevé. Ainsi les habitants devaient donner la onzième gerbe de blé, d'avoine, d'orge, la onzième poignée de chanvre, de lin et de millet, ainsi que la dixième partie des autres légumes. Mais ceux-ci se refusent bientôt à payer une dîme aussi forte ; ils ne donnaient jadis, disent-ils, pour les grosses dîmes que la 18e gerbe de blé, orge et avoine, et la 18e poignée de chanvre ; quant à la dîme du lin, du millet et des légumes, ils ne l'ont, disent-ils, jamais payée.

Devant ce refus, les décimateurs proposent aux intéressés de se réunir en assemblée générale dans laquelle devront se trouver les élus des trois communautés de Fontenoy, la Côte et Montmotier.

Les habitants de Fontenoy sont représentés par les délégués suivants :

Honorable homme Noé Sauvaige, maire.

Antoine Girard, juré.

Jean Vouges, doyen.

François Thiéry, sieur de Maignoncourt, Dampvalley.

Noble Thiébaut Morelot.

Noble Pierre Morelot.

Honorable homme Demenge Maillefer.
— — Claude Titot.
— — Guillaume Courtaillon.
— — François Chevalier.
— — Joachim Rabaron.
— — Antoine Rouyer.
— — Jean Gillot, le jeune.
— — Claude Poinsot.
— — Claude Hennemand.

Délégués de la Côte	*Délégués de Montmotier*
Pierre Mougin, maire.	Pierre Molle.
Nicolas Tardy, juré.	Nicolas Champion.
Claude Saichot, juré.	Jean Dirand.
Antoine Maignien, sergent	Jean Piez.
Jean Noé.	
Etienne Poirot.	
Joseph Poirson.	
D. Jacquot.	

L'assemblée décide que « les habitans qui laboureront et sèmeront bled, avoine, orge, chanvre, lin et millet audit Fontenoy, la Cotte et Montmotier, ban, finage et territoire d'iceulx, et leurs successeurs payeront aux dits S[rs] Prieur et Religieux de Saint-Mansuy, et au curé de Fontenoy, audit S[r] de Ferroux et leurs compersonniers ayant droit ès dixmes gros et menus, ou à leurs procureurs et admodiateurs, sçavoir une gerbe de bled sur quinze, une gerbe d'avoine sur quinze, comme aussi la quinzième gerbe d'orge, la quinzième poignée de chanvre, la quinzième poignée de lin, et quant au millet à la volonté et conscience de ceux qui en sèmeront ; et sans être contraint payer dixme de laisne, vin, pois, fève, lentille, légume ou espèce de fruits, pour ce qu'il n'est mémoire d'homme que lesdits habitants en ayent payé. »

Cette transaction est suivie de l'approbation du baron

de Fontenoy Charles-Philippe de Croy, et de celle des décimateurs.

Elle était encore en pleine vigueur en 1710 ; on peut en juger par l'usage adopté à cette époque pour prélever la dîme : « La manière de prélever la dime est que, le laboureur ayant lié son champ, il ôte la quinzième gerbe tout du long et la sépare pour la dîme. Le décimateur a droit de prendre ainsi la quinzième gerbe et de commencer à compter à quel bout du champ il trouve à propos. S'il reste des gerbes après chaque fois quinze, on les présente dans un autre champ; s'il est le dernier, on laisse une partie de gerbe à proportion de ce qui reste. La menue dime se paye aussi au quinzième et se prend sur le chanvre mâle et femelle dans la chénevière où on lève la dîme ; et se cueille ordinairement sur le lin et millet à volonté (1). »

Une pièce des archives communales (2) nous indique enfin l'état des revenus de l'ancien prieuré en 1731.

« Il appartient, dit-elle, au prieuré de Saint-Mansuy ; Le sixième des grosses dîmes et les deux tiers des menues dîmes du village de Xertigny et dépendances de la paroisse, du village de Moyenpal, Amerey, La Chapelle, Razey, Gremifontaine, Hardémont, le Roulier.

« A Trémonzey le dit prieuré tire 18 quartes de seigle, à Fontenoy il tire chaque année quatre chapons et demi avec 60 deniers. Il possède le pré de l'hôpital contenant deux voitures de foin, une chénevière appelée le Prieuré, un verger au-dessus et un potager proche la paroisse. »

Faisons remarquer, en passant, que le foin n'était pas soumis à la dîme, et que les pommes de terre jouirent de la même exemption jusqu'en 1719.

(1) Archives de la Meurthe. B. 296.
(2) CC. 1.

§ II. — Droits du Curé

Les curés séculiers de Fontenoy ne jouirent pas à partir de 1635 de revenus aussi considérables qu'on pourrait le croire. On sait la part minime qu'ils avaient dans les dîmes; cependant, au siècle dernier, leurs paroissiens ayant défriché dans les forêts et les brousssailles de vastes cantons qu'ils convertissaient en terres labourables, il s'en suivit que les curés virent s'accroître leurs revenus par leur droit aux dîmes *Novales*.

Les archives de la fabrique renferment un mémoire des terres novales auxquelles prétendait le curé; il fut soumis à l'Officialité diocésaine, car on trouve en marge des annotations qui indiquent si chacune des onze terres proposées est passible ou non de la dîme novale.

Dans cette pièce, qui ne remonte pas au delà de 1740, le curé se plaint d'une spoliation faite jadis à ses prédécesseurs par les abbés de Saint-Mansuy ou leurs fermiers. «Il y avait anciennement, dit-il, des terrains, prés et autres héritages dont le curé jouissait et que l'on disait être *Bouverot* ; les sieurs Abbés ou leurs fermiers s'en sont emparés, il y a environ 36 ou 38 ans, en sorte qu'il n'y a plus aucun *Bouverot.* » (1)

En même temps que les gros décimateurs dépouillaient le curé de ses Bouverots, les autres privilèges curiaux excitaient la jalousie du conseil de la communauté.

La lettre dont nous avons déjà parlé au chapitre précédent, adressée en 1680 par le curé Nicolas Champagne aux maire et jurés de la ville, nous montre, par les revendications formulées, les tentatives des autorités civiles, faites

---

(1) Le Bouverot était un bien-fonds attaché à la cure, provenant de diverses donations particulières et variant d'étendue et d'importance selon les paroisses. Ce mot, exclusivement lorrain, tire son nom de *bœuf* ou taureau à entretenir.

à son arrivée à Fontenoy, pour diminuer ses revenus et asservir son ministère paroissial à leur bon plaisir.

Il réclame en effet :

« 1° Que la communauté mette entre ses mains tous les titres, confréries, fondations et autres papiers qui regardent l'église, ou du moins une copie.

« 2° Qu'on le fasse jouir de tous les droits de ses prédécesseurs, ou bien qu'on lui donne des revenus à l'équivalent de ce qu'ils ont perçu depuis trente ans; tout est presque en même état.

« 3° Qu'on lui donne les six vingt et tant de francs de gages que ses prédécesseurs ont tirés; et outre plus qu'on lui paye de tous les soins qu'il a faits et fera, s'il plait à Dieu, tant pour les confréries du Rosaire, Saint-Joseph, de la Conception, Saint-Sacrement et autres que pour l'octave de la Visitation, suivant qu'elles sont établies par les fondations.

« 4° Qu'on lui donne une copie de toutes les fondations et que les maires ou échevins d'église lui fassent rentrer tout ce qui lui est dû sur les papiers qu'il demande et qu'ils ont entre les mains.

« 5° Qu'on lui donne les clés de l'église et de la sacristie.

« 6° Qu'on lui fasse entrer son argent de quartier en quartier et immédiatement après qu'il est échu, principalement celui qui lui est dû de l'autel de la Visitation et dont il se paye, pour les huit jours, 37 francs.

« 8° Qu'on lui fasse entrer, présentement ou sur la fin du mois de juillet de cette présente année 1680, les quatre escus blans qui lui sont dus, tant pour ses meubles, vin et hosties pour dire la messe, ou bien qu'on lui donne présentement neuf pistoles, suivant qu'il est porté, pour établir le presbytère, et pour acheter des meubles qui demeureront toujours à la cure nonobstant sa mort ou sa sortie.

« 9° Il entend aussy que les dixmes de Fontenoy ne sont pas suffisantes pour sa pension, qu'on la lui donnera en relâchant les dixmes sans être molesté du côté du Prieuré comme quelques malveillants en parlent.

« 10° Il demande toutes ces choses sans préjudice de *tous les autres droits qui lui sont dûs* et dont il n'en a peut-être pas présentement la connaissance. »

La lecture de cette lettre nous renseigne tout particulièrement sur les rapports intimes entre les pouvoirs civils et religieux, ainsi que sur les prétentions du premier à s'immiscer dans l'administration des biens ecclésiastiques. Nous voyons en même temps que, sans être dépourvue de revenus suffisants, la cure de Fontenoy ne pouvait être considérée comme un des riches bénéfices du diocèse. Des revendications aussi justes et exposées avec autant de modération firent naître des sentiments plus équitables dans le conseil de la communauté et l'amenèrent à se conformer à la plupart des réclamations de M. Champagne. Voici en effet la communication qui lui fut faite après la délibération de la communauté :

« Il lui sera payé incessamment par les sieurs maires 50 fr. pour don gratuit qu'il est prié d'accepter pour une fois seulement et sans conséquences.

« Au premier article de son mémoire, la communauté fera faire incessamment un inventaire de tous les titres et papiers de l'église, soit de ceux qui se sont trouvés aux Capucins et de ceux qui pourront être dans les coffres de la ville, que tous autres qui se récupéreront soit au moyen d'un monitoire que l'on fera venir, qu'autrement : tous lesquels seront mis entre les mains du sieur Champagne, pour en tirer copie, le tout moyennant récépissé au bas de l'inventaire.

« A l'égard du second, que l'on n'empêche pas qu'il ne jouisse des mêmes privilèges que ses prédécesseurs, sans

néanmoins entendre qu'il puisse rien tirer des Confréries, puisque la ville lui en paye les services.

« Pour le troisième, on lui payera de quartier en quartier (par canons), les six vingt-cinq francs pour les fondations des confréries et autres qui sont à la charge de la ville, cela ayant été réglé à ce point : ou que les rentes sont réduites à 5 pour cent, ou qu'il faut payer les maîtres d'école, marguilliers et sonneurs sur l'argent des Confréries.

« Au moyen de six vingt-cinq francs on fera entrer ces services de Confréries, qui sont à la charge de la ville, et, à l'égard des particuliers, le sieur curé, ayant les fondations en main, s'en fera payer.

« On lui fera des clés (pour l'église).

« Au sixième article, on paye de quartier en quartier; ainsi on payera celui qui est échu au premier jour.

« Pour le septième article, il y sera satisfait incessamment.

« Quant au huitième, on accepte les offres du sieur curé auquel on fera payement de quartier en quartier d'un écu blan par quartier pour le presbytère, vin et hosties, moyennant quoi il sera fourni de meubles.

« Le neuvième article n'est point du fait des bourgeois, si ce n'est lorsque les dîmes seront toutes abandonnées, auquel cas la communauté se résoudra là dessus.

« Fait à Fontenoy le 9 juillet 1680. »

Donnons maintenant le tarif en vigueur à Fontenoy en 1746 :

1° Extrait de baptême, mariage, et extrait mortuaire		10 s.
2° Certificat de bonne vie et mœurs		15 »
3° Relevage de femmes en couches	pour les riches . .	10 »
	pour les médiocres .	6 »
	pour les pauvres ..	3 »

4° Droit de mariage. . .	pour les riches . .	3 l. » »
	pour les médiocres .	40 s.
	pour les pauvres .	30 »
5° Messe de mariage		20 »
6° Messe d'enterrement avec vigiles et laudes . . .	pour les médiocres.	40 »
	pour les pauvres .	30 »
7° Enterrement, quarantal et anniversaire, en tout		16 l. 10 s.
8° Enterrements d'enfants.	pour les riches . .	20 s.
	pour les médiocres.	15 »
	pour les pauvres .	10 »
9° Bénédiction d'une maison ou usine. . . .		20 »

Ce tarif fut dressé par Nicolas Etienne, prévôt du Chapitre de l'Eglise collégiale Saint-Nicolas de Darney, official de l'officialité.

Les autres revenus de la cure de Fontenoy provenaient des fondations et des confréries dont les produits rentraient dans les revenus ordinaires du casuel.

S'il y eut jadis certains droits et privilèges curiaux, les archives de la fabrique n'en font pas mention, sinon d'un seul, d'une originalité peu commune : nous voulons parler du droit de gruottes.

Droit de gruottes. — Anciennement les seigneurs avaient le droit de percevoir « les grues et froissures » de toutes les grosses bêtes tuées à Fontenoy; or en 1544, Ferdinand de Neufchâtel, seigneur de Fontenoy, de Montagu, d'Amance, etc... s'en dessaisit en faveur des lépreux et à leur défaut en faveur du curé du lieu.

Mais la maison destinée aux ladres étant tombée dans la suite des temps, le curé entra dès lors dans la jouissance de son droit.

Jusqu'en l'année 1710, il n'y avait eu pour contester ce droit aux curés que « les Enfants-Prêtres de Fontenoy, autrement dit leurs familiers », qui portèrent la ques-

tion devant l'Officialité de Besançon. « Mais il y fut reconnu si solide et si ancien que, par sentence de l'Official, ces prêtres furent déboutés de leur demande et les curés maintenus et gardés dans leur possession. »

Ce droit de gruottes semblait donc définitivement acquis, lorsqu'en 1710 Pierre Royer, Joseph Richard et la veuve Jean-Baptiste Cocher ayant tué leurs vaches respectives pour en vendre la dépouille, se refusèrent à le payer, d'où réclamation et requête du curé.

« Mais les appelants assignés sur les fins de cette requête se reconnurent trop faibles pour s'opposer seuls à une prétention si juste et si bien établie. Ils sonnèrent le toxin et cherchèrent de tout côté quelqu'un qui voulût les soutenir dans leur opiniâtreté, en sorte qu'ils engagèrent plusieurs de leurs cohabitants à entrer dans leur ligue. »

Ceux-ci prétendaient que, n'étant pas bouchers de profession, les grosses bêtes qu'ils tuaient étaient pour leur usage personnel. Devant cette objection, le procureur du curé Champagne se demande si les habitants de Fontenoy sont tous des Milon de Crotone qui, après avoir porté un taureau sur ses épaules aux Jeux olympiques, et l'avoir tué d'un coup de poing, en dévora une grosse partie. « Est-il probable, dit-il, qu'un simple manant puisse consommer dans son logis une grosse beste qui est capable d'entretenir plus de cent ménages, ou pour mieux dire plus de quatre cents, puisqu'il est certain qu'au village, et notamment dans les lieux semblables à Fontenoy, les habitants ne sont pas assez délicats pour se faire de gros amas de viande de bœuf, et qu'ils sont trop heureux quand ils ont un peu de lard pour frotter leur pain. »

Plus loin il prend des accents pathétiques dont l'exagération et la puérilité provoquent le rire. « Après cela,

(1) Arch. Meurthe-et-Moselle. B. 296.

s'écrie-t-il, ne pourrait-on pas objecter à ces peuples barbares qu'ils combattent et qu'ils s'élèvent contre leurs propres intérêts ; ce n'est pas son droit seul que le curé soutient, c'est plutôt celuy de leurs enfants ; car s'ils avaient jamais le malheur d'être infectés de lèpre et de ladrerie, ce serait à eux que ces grues seraient deubs (dues), et non pas au curé qui ne les a qu'à leur deffaut, et qui en serait exclu s'il se trouvait quelqu'un qui eût cette maladie. Ils devraient avoir une plus longue prévoyance pour leur postérité, et ne pas s'efforcer comme ils font à retrancher ses droits. »

Nous voulons croire que les juges furent plus touchés et convaincus par les titres indiscutables du curé à ce droit « de gruottes » que par l'éloquence hyperbolique de son avocat ; le jugement rendu par la Cour souveraine confirma en effet l'ancien usage, qui dès lors subsista jusqu'à la Révolution.

Avant 1789 la cure de Fontenoy jouissait encore du revenu de plusieurs étangs. Mais cette jouissance n'était pas purement gratuite : les curés devaient acquitter annuellement un certain nombre de messes pour le repos de l'âme des donateurs. Ainsi l'on voit une partie de chacun des étangs de Betoncourt, des Breuillots, de la Grange-Colotte, des Trémeures attribuée aux anciens curés par Claude Serrurier (1529).

La Révolution avait mis à sec l'ancien vivier du presbytère ; mais depuis ont été faites de nouvelles fondations, et M. Déloy, le curé actuel, a dû creuser un nouveau vivier au milieu du jardin curial pour recevoir le produit de la pêche de deux portions considérables de l'étang des Arsondieux et de l'étang Fontaine, qui proviennent de la fondation de feu Marguerite Poirot, veuve de Jean-Nicolas Gobert.

§ III. — Droits de la fabrique

L'établissement de la fabrique de l'église de Fontenoy ne remonte guère qu'à la fin du XVIIe siècle, comme on peut le voir par une pièce d'un procès qu'elle engagea contre les gros décimateurs en 1752, au sujet des réparations à faire à l'église. « Les religieux de Clairefontaine, y est-il dit, et M. Paillard curé ont assemblé une quantité considérable de titres du siècle dernier (XVIIe) et des précédents dans lesquels il n'est parlé ni d'œuvre ni de fabrique pour la paroisse de Fontenoy qui formait autrefois l'église d'un prieuré de l'ordre de saint Benoît, uni ensuite à l'abbaye de Saint-Mansuy. On n'y voit pas que les fabriciens de cette église aient possédé des biens, ni par conséquent qu'ils aient été tenus à aucune charge. On trouve seulement des traités faits entre les décimateurs et la communauté au sujet des dîmes, des actes passés entre les habitants et le fermier du prieuré de Saint-Mansuy au sujet des réparations, et des comptes dressés par un échevin de l'église du produit casuel de trois confréries érigées dans le lieu, ainsi que l'emploi d'iceux tant en meubles nécessaires au service divin qu'en réparations ou entretien.

« Les premiers vestiges qui subsistent de l'établissement d'une fabrique sont dans un compte du 19 juin 1689 du produit casuel des confréries érigées en l'honneur du Saint Sacrement, de la Conception, de saint Joseph dont la recette s'est portée pour deux années à 90 fr. 10 gros, 2 blans barrois, et la dépense en honoraires du curé, en salaires des maîtres d'écoles, marguilliers et sonneurs et en achapts d'ornements d'église, ou payement de raccommodages, le tout pour 77 fr. 5 gros. »

La fabrique de Fontenoy n'eut jamais à proprement parler d'autonomie ; ses revenus provenaient surtout soit

des confréries, soit des dons particuliers, soit des fondations.

Parmi les dons particuliers, nous signalerons seulement le plus important.

En 1720 l'église paroissiale reçut un legs de 1000 florins d'Allemagne (3300 livres, cours de Lorraine), dont 500 devaient, d'après le testament du bienfaiteur, Jean Valdenaire, être affectés à l'entretien d'une lampe devant le Saint Sacrement, et les 500 autres à l'acquittement de quatre messes hautes chaque année.

Cette donation fut l'objet d'un procès entre le curé Jean-François Paillard et les maires, bourgeois et échevins des communautés. La fabrique avait touché 500 florins pour l'entretien de la lampe du Saint Sacrement, et le curé avait reçu les 500 autres qu'il avait aussitôt placés et dont la rente payait généreusement les quatre messes annuelles.

Malgré les intentions formelles de Jean Valdenaire, intentions qui sont confirmées par le témoignage d'une demoiselle Jeanne-Marie Valdenaire de Fontenoy, sa nièce et sa légataire universelle, affirmant en présence de M. Hennemand, curé d'Harsault, que son oncle avait voulu rétribuer généreusement les services religieux et les mettre à l'abri des réductions qu'entraîneraient plus tard les dépréciations monétaires, malgré, disons-nous, des intentions aussi formelles, l'échevin de l'église et, à sa suite, les maires et échevins des deux communautés prétendirent être en droit de retirer au curé les 500 florins, et de lui payer au tarif actuel les quatre messes fondées, se réservant le surplus de la rente.

Il est à croire que la demoiselle Valdenaire se laissa circonvenir, et rétracta, dans une lettre, le témoignage qu'elle avait donné en faveur du curé relativement aux dernières intentions de son oncle, car on peut lire dans une missive qu'adresse le curé Jean-François Paillard à son avocat :

« La lettre que ladite demoiselle Valdenaire a écrite à mon échevin d'église n'est pas un motif suffisant pour changer l'intention du fondateur. Vingt-huit livres que mes communautés ont payé à Fontenoy au cabaret pour cette demoiselle, les honneurs qu'on lui a rendus, avec quantité de bouteilles de vin de Bourgogne qu'elle a reçues de mes paroissiens, ont plus de force pour cette demoiselle que la reconnaissance de deux cent mille livres dont elle a hérité de son oncle, et lui font fermer les yeux sur un principe de conscience qu'elle doit avoir d'exécuter de point en point le testament dudit oncle. »

Le Procureur de l'Officialité de Darney approuve la conduite du curé dans cette circonstance (1), et lui interdit d'avoir à rendre compte aux communautés des revenus de cette fondation de Jean Valdenaire (2).

(1) C'est à partir de cette époque que le curé conserva au presbytère les pièces qui le concernaient, et que l'échevin de l'église garda celles qui concernaient la fabrique.

(2) Comment ce Jean Valdenaire, originaire et simple bourgeois de Fontenoy, alla-t-il s'établir à Vienne en Autriche où il mourut après avoir amassé une fortune des plus considérables et acquis un titre de noblesse, c'est ce que nous ignorons. Toujours est-il qu'il légua son immence fortune à l'une de ses nièces Jeanne-Marie Valdenaire. Celle-ci épousa un sieur Jean-Baptiste, baron de Bassan, premier médecin de S. M. Charles VI, et devint par ce mariage tante de Mme Catherine Coliny de Perrin. Elle mourut sans laisser d'enfants, et fut inhumée dans un caveau de l'église des Jacobins à Nancy. Par un testament en date du 3 décembre 1755 elle partage une partie de sa fortune entre ses nombreux parents, et donne le reste en bonnes œuvres; mais l'une de ces clauses mérite une mention spéciale : c'est une *prestimonie* qu'elle institue en faveur des descendants de sa famille de Fontenoy.

En voici le texte :

« Je donne en fond à perpétuité mon gagnage d'Enaménil et ban joignant, actuellement tenu par Nicolas Parisot, à l'effet d'en employer les revenus à faire étudier un garçon des descendants de Joseph et Jean Valdenaire de Fontenoy-en-Vosges, tel qu'il sera choisi par trois de mes plus proches parents, dont un sera curateur de la présente prestimonie, à charge de préférer le sujet le plus apte et le plus pauvre, et si la parenté est encore égale, il sera tiré au sort. Pour exécution de quoi le dit curateur avertira les parents du jour de l'élection un mois avant l'échéance, tiendra un registre

Pendant les malheurs de la guerre de Trente ans, les maires et échevins des municipalités avaient profité de la vacance de la cure pour s'emparer des archives de la fabrique ; ils en réclamaient la garde comme un droit acquis par la prescription. Ce qu'il y a de plus triste, c'est qu'ils en abusèrent.

---

en règle des délibérations et choix, et rendra un compte fidèle de la gestion, moyennant l'honoraire qui sera convenu. Si le sujet choisi quittait les études, il serait privé du jour même ; s'il n'y faisait pas les progrès accoutumés, il encourrait la même peine ; et cependant aucun ne pourra jouir plus avant que deux ans après la philosophie, à commencer depuis la quatrième inclusivement; et, si les descendants mâles de Jean Valdenaire manquent, en ce cas viendront de même les descendants mâles de Jean-Baptiste et de François Ducroizé, lesquels manquant encore, les revenus dudit gagnage seront employés au profit des filles descendant de Joseph et de Jean Valdenaire, et successivement de Jean-Baptiste et de François Ducroisé, pour deux à la fois jusqu'à l'âge de vingt ans, en préférant les plus aptes et les plus pauvres, et en cas d'égalité les plus proches, et en cas de pareil degré, le sort décide lesquelles seront mises au couvent et y apprendront leur religion, éducation et travail, etc.... »

Ce gagnage d'Enaménil contient des terres de toutes sortes dont la superficie totale est de 27 h. 17 a. 88 c. ; elles sont exploitées par un fermier, et le revenu de la location paye les frais des études. En 1852 le canon se montait à 700 fr. dont il fallait déduire 100 fr. pour les frais de mainmorte et d'honoraires du curateur; quelques années plus tard le canon fut élevé à 1000 fr., d'où 900 fr. net pour l'étudiant.

C'est grâce à cette prestimonie que nombre d'enfants de Fontenoy des familles Daubié, Valdenaire, Chassard, Croissant et autres ont dû le bienfait d'une instruction secondaire et supérieure ; c'est à elle en particulier que tous les prêtres de la famille Daubié sont redevables de la possibilité et de la facilité qu'ils ont eues d'entreprendre leurs études ecclésiastiques.

Jeanne-Marie Valdenaire, dame de Bassan, est un de ces noms que le pays ne doit pas oublier; il doit être écrit parmi ceux des plus insignes bienfaiteurs de Fontenoy. Le souvenir que nous lui donnons ici nous est d'ailleurs dicté par un devoir de reconnaissance toute personnelle.

(D'après des papiers de famille.)

Et puisque nous parlons de prestimonie, rendons encore un tribut de reconnaissance à la mémoire d'une bienfaitrice non moins insigne, Mme Xavier Mercier, née Cécile Henriot, qui, elle aussi fonda, il y a une vingtaine d'années, une rente de 400 fr. pour un membre de sa famille et à défaut pour un enfant de Fontenoy faisant ses études ecclésiastiques.

« Il n'y a pas longtemps, dit en effet le curé Paillard, que quelques anciens bourgeois, à présent décédés, me dirent qu'on avait fait un bon feu de ces titres, quand les guerres et la peste obligèrent le sieur curé de se retirer. Pour lors il fut aisé de s'en emparer et de les brûler. On a remédié à cet abus de laisser ces titres entre les mains des paroissiens, grâce au ciel. Il faut encore de nécessité pour cette paroisse le conserver ce remède, parce qu'elle rend encore annuellement au curé des sommes assez considérables pour des fondations, et il est à propos que le curé en ait les titres pour en exiger les rétributions. »

L'ancienne coutume de conserver à la maison commune les titres et les pièces de la fabrique existait encore en 1680 ; mais quelques années plus tard l'échevin de l'église en eut seul la garde. C'est ainsi qu'en 1730 un autre Jean Valdenaire, ayant été élu échevin de l'église, demande à prendre connaissance des titres de la fabrique que détient le sieur Beugny son prédécesseur, « et cela, dit-il, afin de pouvoir s'acquitter convenablement de ses fonctions ».

En 1752, d'après un compte rendu du curé Jean-François Paillard, la fabrique aurait joui seulement d'une rente annuelle de 240 livres provenant des capitaux prêtés à divers particuliers et de la location de plusieurs terrains, et de 128 livres, revenu des cinq confréries établies, ce qui aurait donné en tout 368 livres.

Mais, quoiqu'en dise le brave curé, nous sommes persuadé que le total des revenus était supérieur, car il oublie ou veut bien oublier le casuel quotidien et le revenu des nombreuses fondations.

§ IV. — Fondations

En 1574 la fabrique ou plutôt l'église possédait les revenus de près de cinquante pièces de terre provenant de fondations, et nous venons de voir comment la plupart des

titres avaient été brûlés à dessein par les bourgeois, lors de l'incendie de la ville, en 1635. Or il faut connaître la manière dont s'établissaient à Fontenoy les fondations, si l'on veut se rendre exactement compte de cette spoliation.

Le revenu de celles-ci était toujours établi sur un bien-fonds qui passait comme les autres propriétés aux héritiers du fondateur, à charge pour eux de verser chaque année à l'église la somme fixée par le testament.

Or il arriva que la communauté ayant acheté un grand nombre de ces terres, elle recueillit dans ses coffres toutes les pièces qui les concernaient et, par conséquent, la plupart des parchemins et des titres de la fabrique. La communauté s'était dès lors engagée à s'acquitter régulièrement à l'égard de l'église des obligations dont elle s'était chargée. En faisant disparaître tout ces titres, elle s'affranchissait par le fait de toute redevance et conservait ainsi les biens-fonds libres de toute charge. C'était un vol, qu'il fallait colorer aux yeux du public. L'occasion choisie pour l'exécution de ce projet se présenta : Fontenoy ayant été incendié, ces vieux titres devaient passer pour avoir été la proie des flammes.

Les quelques parchemins qui restent donc aux archives de la fabrique sont ceux qui furent conservés dans les coffres de la cure, et sur lesquels la communauté n'eut jamais aucun droit. La plupart datent du XVI[e] siècle ; or, sur une vingtaine de ces anciennes fondations, treize au moins sont de cette époque, et combien d'autres qui furent brûlés pendant la terrible année 1635.

On peut juger, par ces nombreuses fondations, de l'empressement mis par la population à subvenir aux frais occasionnés par l'embellissement de l'église. On trouve même en 1539, époque précise où furent exécutés les travaux du petit portail, le legs d'une certaine somme « pour la réfection de l'église. »

La plus ancienne fondation conservée est celle d'Etienne Vallée et Guillemette-Donnée de Neufchâtel, seigneur et dame du Magny-les-Fontenoy (1506). Elle est faite en faveur des curés et des chapelains directeurs de la confrérie de l'autel de la Visitation et de la confrérie de Saint-Nicolas, Elle octroie un revenu annuel de 15 fr., monnaie de Bourgogne, sur le four banal du Magny pour l'acquittement de plusieurs messes, et dix-huit gros de Bourgogne, plus une demi-livre de cire, pour un anniversaire à dire à l'église de Fontenoy le lendemain de l'Invention de Saint-Etienne.

Les biens de cette fondation étant tombés plus tard entre les mains de la dame d'Hénin, celle-ci négligea pendant de longues années de payer la rente de la fondation. Mais en 1710, le curé Champagne, las d'attendre, assigna la dite dame, lui réclamant le payement des arrérages de vingt-huit années.

Citons aussi une constitution annuelle de 25 fr. de Bourgogne en faveur des curés et des chapelains, faite par François Thiéry, seigneur de Charmois, au profit de l'Autel de la Visitation. L'hypothèque est sur les biens de la seigneurie de Charmois, et le parchemin porte la date de 1575.

En 1705 il restait encore onze fondations parmi lesquelles nous relevons deux messes hautes fondées par le curé Antoine Malgras, et une messe haute fondée par Madame la duchesse d'Havré (1).

Nous ferons enfin remarquer que la plupart des autres fondations sont faites en faveur de la confrérie de l'Autel de la Visitation. Cette unanimité dans les dons nous montre que la Confrérie était des plus florissantes, et que la population de Fontenoy professait à cette époque, un culte tout particulier pour la Sainte Vierge.

(1) Archives de la Meurthe B. 296.

CHAPITRE VI

Confréries

§ I. — Confréries religieuses

Une pièce des archives de Meurthe-et-Moselle (1) nous apprend qu'en 1702 quatre confréries étaient érigées à Fontenoy.

1° La *confrérie du Saint-Sacrement* fondée en 1645 par noble sieur Jacques de Huvé, capitaine au comté, et Madame Françoise Bernardine de Mérode, sa belle-sœur. Elle consistait en une messe précédée d'une procession dans les collatéraux de l'église, tous les premiers jeudis de chaque mois, et en un service des morts pour les confrères le lendemain de l'octave de la Fête-Dieu.

Les fondateurs avaient affecté pour la dotation de la confrérie une somme de 500 fr. lorrains à prendre sur la communauté de Fontenoy, qui en payait la rente au curé. Celui-ci devait de plus chanter les complies tous les jeudis de l'année (2).

Cette confrérie fut rétablie en 1804 et enrichie d'indulgences par le cardinal Caprara. Mais, dès l'année 1806, M. le curé Passetemps ayant obtenu du même cardinal l'autorisation d'ériger une confrérie du Sacré-Cœur qui avait pour but de recruter des adorateurs pour la fête des Quarante-Heures, cette autorisation ne fut accordée qu'à la condition de réunir ensemble les deux confréries.

En 1831, les revenus avaient considérablement augmenté

(1) B. 296.

(2) Par son testament de 1678, la dite dame de Mérode fonde aussi douze messes basses.



et permettaient de chanter quatre messes par mois; actuellement elles sont encore acquittées malgré l'augmentation des tarifs.

2° *La confrérie de saint Joseph*, fondée en 1658 par Jean Crevoisier papetier à la Pipée et Evon Duprey sa femme. Le titre de fondation se trouve encore aux archives de la fabrique avec le règlement et les prescriptions de la dite association érigée en l'honneur et sous l'invocation du glorieux saint Joseph « père nourricier du petit Poupon Jésus ».

En entrant dans la confrérie on payait une cotisation laissée, semble-t-il, à la générosité du nouvel associé. Le maximum des locations successives atteint 32 livres (1661). Depuis quatre ou cinq ans le bâton ne se loue plus.

3° *La confrérie de l'Immaculée Conception* fondée comme celle du Saint-Sacrement par noble sieur Jacques de Huvé et Jeanne Rabaron, son épouse. Tous les samedis de l'année une messe était chantée sur l'autel de la Sainte Vierge, ainsi que le lendemain de la fête de l'Immaculée-Conception.

Il est probable que Nicolas de Huvé voulut, par cette riche fondation, faire revivre la confrérie si florissante de l'Autel de la Visitation qui existait avant 1635 et qui avait été fondée par Jeanne Thierry. Cette dernière confrérie consistait en un octave pendant lequel on chantait chaque jour toutes les heures canoniales.

4° *La confrérie du Rosaire* fondée par la communauté. Elle établissait cinq messes chantées annuelles et une procession autour de l'église, le premier dimanche de chaque mois.

Après la Révolution, M. le curé Passetemps la fit ériger de nouveau (1812) mais elle tomba encore dans l'oubli, et en 1888, M. l'abbé Déloy dut la rétablir sur des bases plus sérieuses qui lui assurent, espérons-le, la prospérité et la popularité dont elle jouit.

La procession mensuelle a été rétablie, mais elle se fait aux vêpres et dans l'intérieur de l'église.

A ces quatre Confréries nous en ajouterons quelques autres fondées au commencement du siècle dernier; nous les trouvons dans un inventaire des titres du bénéfice de Fontenoy dressé en 1748 par le curé Jean-François Paillard.

La *Confrérie de Saint Nicolas* fondée par Jean-Nicolas Beugny quelques années avant 1740. Rétablie après la Révolution, on en célébra la fête le dimanche qui suit le 6 décembre .

En 1510 existait déjà une Confrérie de Saint-Nicolas, comme on peut le voir par une fondation d'Etienne Vallée faite en sa faveur.

La *Confrérie des Ames*, agrégée à celle de Rome vers 1730. Elle assurait à chaque confrère défunt une messe avec vigiles et laudes et la participation aux messes dites pendant l'Octave des Morts.

Elle fut rétablie en 1804 sous le nom de Confrérie des Morts par le cardinal Caprara, avec tous les anciens privilèges que lui assurait son agrégation à celle de Rome. La fête de la Confrérie fut fixée, en 1838, d'après un décret de l'évêché de Saint-Dié, au dimanche dans l'octave des Morts.

Les revenus en sont assez considérables et permettent de chanter jusqu'à quatre services par mois. Il est bien rare qu'un paroissien soit enterré sans avoir été inscrit par les soins de sa famille sur le registre de la Confrérie; les plus pauvres n'en sont pas exclus: à leur mort, une souscription due à une pieuse initiative est aussitôt ouverte et les offrandes de la population surpassent bien vite le prix modique de la cotisation (1).

(1) Il suffit de verser 5 fr. une fois pour toutes.

La *Confrérie des Agonisants* fondée vers 1750 par Jean-François Vincent et Marie-Jeanne Beugny. Elle n'existe plus depuis la Révolution.

La *Confrérie de saint Mansuy* fondée en 1754 par Mansuy Poirson et destinée à honorer le patron de la paroisse.

Au mois de septembre 1793, en pleine époque révolutionnaire, on la voit encore louée à Pierre Poirson de la Corrée ; elle est ensuite rétablie par M. le curé Passetemps, mais depuis quelques années le bâton trouve difficilement un preneur.

La *Confrérie de Sainte Catherine* fondée vers la même époque. Elle fut rétablie de même après la Révolution, mais depuis plusieurs années son bâton est encore délaissé.

Congrégation de la sainte Vierge. — Signalons à la suite de ces Confréries deux Congrégations, l'une de demoiselles et l'autre d'hommes, toutes deux sous le patronage de la sainte Vierge.

L'établissement de la première remonte vers l'année 1805 ; sa fête patronale est fixée au dimanche qui suit la fête de la Nativité (8 septembre). Elle compte actuellement environ 25 membres.

Congrégation des hommes. — Cette congrégation qui était très prospère avant la Révolution, fut supprimée par ordre de Mgr d'Osmond, puis reconstituée sur de nouvelles bases « afin d'y opérer une réforme salutaire que les temps malheureux de l'anarchie et de l'impiété avaient rendue nécessaire (4 septembre 1803). »

Dès le premier jour elle compta trente membres ; trente-trois autres s'y enrôlèrent le dimanche suivant, et, pour le mois d'avril 1804, elle comptait cent-quatre-vingts membres.

Cette Congrégation, qui disparut vers 1860, faisait sa fête patronale le jour de l'Assomption, et la procession

faite ce jour était toujours rehaussée par la présence des autorités civiles.

§ II. — Corporations

On sait qu'au moyen-âge, et dans la plupart des villes et bourgades, tous les individus exerçant la même profession s'unissaient par les liens d'une association, qu'ils plaçaient sous le patronage de quelque saint. En existait-il à Fontenoy, et lesquelles ?

A ce sujet, le silence absolu des archives communales, départementales et mêmes régionales, nous ferait pencher pour la négative ; mais un cahier des archives paroissiales contenant l'inventaire sommaire de tous les titres du bénéfice de Fontenoy, nous donne heureusement quelques renseignements précis sur ce point, en nous faisant connaître l'existence de deux anciens contrats qui, depuis 1748, ont complétement disparu. Voici, en effet, ce qu'on lit à ce sujet :

1° « Contrat de fondation faitte par les maîtres et compagnons de la frairie de saint Michel, à charge de dire les premières vespres, une hautte messe le jour de saint Michel à l'autel dudit saint, les secondes vespres avec un nocturne, et le lendemain une hautte messe pour les frères défunts.

« Rétribution 3 fr. de Bourgogne, et un demy gros à l'offrande par chaque frère.

« Lesdits services ne se font plus à cause que les frères ne le jugent pas à propos et qu'il n'y a aucun fond. »

On lit dans la marge « Ne subsiste plus ».

2° « Contrat de fondation fait par les frères de saint Crépin ; — Rétribution de 5 livres 10 sols à charge de fournir les offrandes, — payable par les maîtres de la frairie à charge de chanter les premières vespres, de chanter la messe le jour, item les secondes vespres avec celuy des morts, et le lendemain une hautte messe pour les confrères, précédée de vigiles et suivie d'un Libera. »

On lit en marge : « Ne subsiste plus ».

On voit encore dans la baie de la grande fenêtre murée du chœur la statue en pierre de saint Crépin (1).

La multiplicité des offices demandés par les maîtres des corporations de saint Michel et de saint Crépin nous montre que cette fête annuelle avait un caractère profondément chrétien et religieux. Premières vêpres la veille, messe et vêpres solennelles le jour de la fête, et enfin service pour les frères défunts le lendemain, tel était le règlement religieux et ordinaire de toutes ces corporations, et soyons persuadés d'une chose, c'est que nos dévots ancêtres trouvaient encore assez de temps pour se livrer à la gaieté, et que la joie de leurs fêtes ne le cédait en rien à la joie bruyante de nos fêtes mondaines dépourvues de tout caractère religieux.

Ces deux corporations, la première des commerçants, la seconde des cordonniers et des tanneurs, n'étaient certainement pas les seules établies à Fontenoy.

Une autre pièce tirée des mêmes archives (1710), semble nous indiquer que les bouchers formaient aussi corporation : « Il n'y a plus actuellement, dit-elle, de boucherie ouverte à Fontenoy, le malheur des guerres a fait cesser la Maîtrise qui y était establie. »

Si les cordonniers et les bouchers étaient assez nombreux pour former corporation, il est à croire que les membres des différentes autres professions, tels que charpentiers, maçons, etc..., étaient aussi groupés sous le patronage d'un saint, et avaient comme eux leur fête annuelle.

(1) Nous avons découvert derrière un meuble de la sacristie une pierre d'autel portant l'inscription suivante : « saint Crépin de Fontenoy », ce qui indique que la Corporation avait un autel spécial.

CHAPITRE VII

L'Hôpital

§ I. — La Léproserie

Lorsqu'au moment des Croisades la lèpre se répandit en France, on construisit des établissements écartés des villes et des villages pour recevoir les malheureux qui en étaient frappés.

Il est à supposer que cette terrible épidémie sévit rigoureusement à Fontenoy, puisqu'on jugea nécessaire d'y bâtir une léproserie (1).

Le souvenir en serait complètement perdu sans une largesse de Ferdinand de Neufchâtel, lequel, pour subvenir à la détresse de ces pauvres malheureux, leur céda le droit qu'il avait de percevoir toutes « les grües et froissures » des grosses bêtes tuées à Fontenoy. A défaut de lépreux, le curé devait en jouir.

§ II. — Hôpital saint François. — Hospice Gilbert

A l'extrémité de la rue de la Côte et à l'embranchement de la route de Vauvillers, on rencontre une maison appelée encore l'Hôpital. C'est là en effet que pendant trois cents

---

(1) Il n'est guère possible d'en déterminer l'emplacement précis, et le nom de Ruelle des Bannes porté par un chemin de déblai ne peut y faire allusion, des chemins de bannes existant ailleurs où il n'y a pas eu de léproserie. De plus, la proximité de ce chemin, pour ne pas dire sa juxtaposition avec l'ancien Fontenoy-la-Côte s'opposait à l'établissement d'une maison de refuge pour ces infortunés lépreux qu'on reléguait loin des centres populeux.



ans furent soignés les malades indigents des deux communautés de Fontenoy et de la Côte.

A la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe elle était habitée par une famille Titot, et en 1548, date de la fondation, elle est encore désignée sous le nom de « Vieille maison Titot ».

Ce fut donc à cette époque que Pierre Thierry, seigneur de Charmois, et Françoise Garnier (1) sa femme, dans leurs dispositions testamentaires, la donnèrent pour servir d'hôpital. A cette donation ils ajoutèrent : 1° une rente annuelle et perpétuelle de 50 fr.; 2° neuf lits et leurs accessoires ; 3° un pré dit le pré des Lombards (prairie de Jonvelle); 4° un calice ; 5° deux chasubles ; 6° une aube ; 7° une étole ; 8° un manipule ; 9° trois nappes d'autel. Les communautés devaient en retour faire dire tous les vendredis une messe à l'autel de l'hôpital à l'intention des fondateurs.

La maison prit le nom d'hôpital Saint-François.

Bientôt d'autres fondations vinrent en grand nombre augmenter les revenus de l'établissement, et cela au point d'exciter la cupidité de certains administrateurs, ainsi qu'il ressort d'une pièce des archives de la fabrique où l'on voit le curé François Paillard reprocher au conseil des Echevins d'avoir dilapidé la plupart de ces biens, ou plutôt de se les être appropriés en brûlant les titres.

Le soin des malades et la tenue de l'hôpital étaient confiés aux soins d'une sœur assistée d'une suppléante, soit religieuse, soit laïque. En 1765, les fonctions d'infirmière sont remplies par la sœur Marguerite Corset, régente d'école et en même temps « servante de l'hôpital ». D'autre part, sur une délibération du 14 avril 1782, on voit les S^rs directeurs, maires, syndics et officiers de la communauté

(1) Aux archives de la fabrique se trouve la fondation de 2 fr. de Bourgogne en faveur des curés et chapelains de Fontenoy, faite en 1575 par leur fils François Thierry, seigneur de Charmois.

de Fontenoy, après avoir nommé une nouvelle sœur économe de l'hôpital, décider que la nommée Jeanne Jacquet, veuve de Mansuy Daubié, obtiendra certaines exemptions pour soigner les pauvres malades et entretenir le linge de la sacristie du dit hôpital.

La chapelle de l'établissement était, avant la Révolution ouverte au public, et nous avons eu l'occasion de constater la dévotion qu'elle inspirait parmi la population. Maintes fois elle servit de refuge pendant la Terreur aux prêtres poursuivis, et leur permit d'administrer secrètement les derniers sacrements.

A son arrivée à Fontenoy, M. le curé Passetemps fit certaines démarches pour la rendre au culte, mais elles n'aboutirent pas, malgré l'appui qu'il trouva en cette circonstance, chez le Provicaire des Vosges, l'abbé Georgel. Celui-ci lui écrivait le 2 mars 1809 : « Quant à la chapelle de l'hospice, elle ne peut être ouverte au public, et l'on ne peut y célébrer la messe sans une permission écrite de l'évêque, et nous concourrons volontiers à l'obtention de cette permission. Quant à la qualité de directeur accordée au curé par les titres, il faut y renoncer ; le nouvel état de choses a ôté aux évêques et aux curés cette administration comme celle des instituteurs (1). »

L'aumônier de la maison était donc le curé de Fontenoy: il allait très souvent chanter des messes fondées dans la chapelle ; cependant, en 1746, nous croyons que les honoraires laissaient fort à désirer, car on peut lire dans une pièce de l'Officialité de Darney : « Quant aux messes que le S[r] curé est chargé de dire à l'hôpital de Fontenoy, et dont il demande d'être relevé, elles ne sont point de notre compétence. »

(1) Archives épiscopales de Saint-Dié.

Les administrateurs étaient en 1782 :

Fouillette, curé ; Toussaint ; Humblot, syndic ; Poirot, maire ; et un autre, dont la signature est illisible.

La pension des malades était tarifée à six livres de France pour les malades âgés de moins de vingt ans, et à dix livres pour les autres.

L'hôpital fut vendu pendant la Révolution comme les autres biens du clergé, mais en 1832 le propriétaire l'échangea contre des biens communaux.

Cependant, dès l'année 1840, le conseil municipal prenait une délibération pour le mettre en vente. Les raisons alléguées sont que « la maison tombe en ruines ; que sa valeur actuelle est d'à peu près 2.500 fr. et qu'elle n'a jamais produit au-delà de 155 fr. de revenus; que, par suite de sa vétusté, elle est inhabitable ; et que, pour la reconstruire, il faudrait au moins 5.000 fr.; que le bureau ne peut suffire à cette dépense sans priver les pauvres de leurs ressources. »

Pendant ces huit années (1832-1840) la maison ne servait donc plus à recevoir les infirmes, puisqu'elle rapportait un revenu annuel de 155 fr. On y avait suppléé en faisant venir une sœur infirmière qui allait soigner les malades à domicile et faisait connaître au bureau de bienfaisance, ceux dont l'indigence réclamait des secours. Le surplus des revenus était distribué tous les mois aux pauvres et à domicile, d'après une liste arrêtée par la commission du bureau.

Cette situation provisoire subsista jusqu'à l'année 1883 ; alors on aménagea définitivement la maison donnée à la commune en 1866 pour la convertir en hospice. Cette donation faite par Mlle Sophie Didier vint s'ajouter à plusieurs autres, nous voulons parler de diverses propriétés léguées par Mme veuve Gobert d'Epinal. Le nouvel hospice prit le nom d'hospice Gilbert.

Les membres de la commission administrative du bureau de bienfaisance étaient en

1823 : Claude-Joseph Ecoffet, curé ; Joseph-Louis Renaud ; Antoine-Nicolas Poirot ; Nicolas-Thomas Poirot.

1888 : Marc Langlois, Abel Daubié, Léon Gérard, Joseph Mathieu, Charles Mougeot, Célestin Vautrin.

Recettes et dépenses du bureau de bienfaisance.

1878 :	Recettes	3.108 fr.	—	Dépenses	3.323 fr.
1887 :	»	7.400 fr.	—	»	3.226 fr.
1891 :	»	3.008 fr.	—	»	2.858 fr.

Nous aurons terminé ce que nous avions à dire sur ce paragraphe en ajoutant que les malades sont confiés aux bons soins de deux sœurs de la Doctrine Chrétienne de Nancy.

§ III. — Cimetières

On pourrait croire que l'église de Fontenoy fut, comme bien d'autres, entourée primitivement d'un cimetière, mais la disposition des lieux semble indiquer le contraire. Un chemin de ronde contournait l'édifice ; l'ancienne porte gothique murée, s'ouvrant sur les jardins, en est une preuve. Si le passage de gauche a fait place à plusieurs jardinets, on ne peut voir là que les empiètements successifs des anciens propriétaires des maisons qu'ils desservent, ou simplement encore l'œuvre de la Révolution, qui, s'étant approprié ces terrains, les vendit comme biens nationaux.

Il est donc difficile, pour ne pas dire impossible, de désigner l'emplacement des anciens cimetières. Le plus vieux qui existe encore, mais qui est abandonné, longe la rue de l'église et fait face au petit portail, il remonte tout au plus au commencement du siècle dernier.

Un autre cimetière plus ancien est l'intérieur même de l'église. C'était l'usage à Fontenoy d'y enterrer les personnages marquants. Il suffisait pour avoir droit à cet honneur

de verser au receveur de la fabrique la modique somme de 10 fr. et même de 6 fr., suivant que la tombe était ouverte pour un personnage, ou *rouverte* pour un de ses parents. Le chœur était réservé à la sépulture des curés et des autres prêtres de la paroisse, pendant que les caveaux de la chapelle castrale recevaient la dépouille mortelle des différentes familles nobles de Fontenoy.

En 1806, l'insuffisance de l'ancien cimetière ou plutôt l'interdiction d'y enterrer désormais, amena la municipalité à chercher un emplacement provisoire. On trouva un champ au nord de la ville, au lieu dit le Grand Brod, et, le 23 janvier 1807, le curé Passetemps en faisait la bénédiction. On y enterra donc jusqu'au moment où, vers 1820, la commune convertit en cimetière une pièce de terre dépendante de l'ancien château et appelée La Mothe.

En 1856, un autre terrain beaucoup plus vaste fut aménagé au lieu dit le Priolé. Aujourd'hui, l'insuffisance de ces deux derniers se faisant encore sentir, la municipalité se préoccupe de trouver un nouvel et spacieux emplacement qui remplisse les conditions requises par la loi.

CHAPITRE VIII

Cultes et Superstitions

§ I. — Différents cultes

A l'exception d'une famille protestante venue il y a quelques années s'établir à Fontenoy pour exploiter la ferme d'Aubegney, tous les habitants appartiennent à la religion catholique, la dernière famille israélite ayant quitté le pays depuis 15 ans.

A voir cette unanimité absolue dans les croyances de la population, on pourrait croire que Fontenoy résista aux entraînements des novateurs, disciples de Luther, et conserva toujours dans son intégrité et sa pureté la foi apportée par les premiers apôtres de la Lorraine.

Il n'en fut rien, et il fallut toute l'énergie, la patience et l'attachement des seigneurs de Fontenoy à la religion de leurs ancêtres pour arriver à purger le comté des doctrines hérétiques ainsi que de leurs fauteurs et sectateurs.

Les protestants furent, en effet, très nombreux à Fontenoy ; la moitié et plus de la population embrassa l'hérésie à la suite des principaux bourgeois de la ville. De là une lutte et des rivalités intestines : les Huguenots voulant opprimer les catholiques.

La tradition rapporte que l'église paroissiale fut envahie et tomba aux mains des partisans de la réforme, qui la transformèrent en prêche, tandis que les catholiques furent obligés de se réfugier pour leurs offices dans La Chapelotte.

Une telle révolution ne se fit pas sans provoquer bien des troubles; les catholiques, en minorité, furent l'objet de

toutes sortes d'avanies et de persécutions, lorsqu'enfin arriva l'édit du duc de Lorraine, ordonnant l'expulsion de tous les réformés qui refuseraient de retourner à la religion de leurs pères. Tous les protestants de Fontenoy préférèrent s'expatrier; la ville perdit la moitié de ses habitants, mais gagna la paix et la tranquillité.

Les renseignements que nous donnons sur ces faits sont tirés d'un Edit déjà cité de Charles II, duc de Lorraine. Cet édit, qui est du 12 avril 1589, porte remise de l'aide que lui devaient les habitants de Fontenoy, non seulement en considération des charges qu'ils ont eu à supporter pendant les guerres précédentes, mais surtout parce que suivant les « édictz et ordonnances faictz contre ceulx de la religion prétendue réformée, les principaulx bourgeois dudict lieu ont été contrainncts par le commandement de son dict cousin le marquis d'Havré, de sortir de la dicte ville de Fontenoy et de se retirer ailleurs hors du pays, comme (puisque) ilz sont encores présentement pour estre de la dicte religion, de sorte que la dicte ville se retrouve maintenant de beaucoup diminuée et avec peu d'apparence de se pouvoir remectre dessus. »

On ne peut guère admettre que devant les progrès de l'hérésie, la famille de Croy-d'Havré, qui donna tant de preuves de ses sentiments et de ses convictions catholiques, pût fermer les yeux sur les agissements des novateurs dans les terres du comté de Fontenoy ; il faut donc voir surtout dans la rapidité de la propagation de l'hérésie, la suite du mauvais exemple et du scandale donné par la bourgeoisie industrielle.

Ces commerçants détenaient presque toute la fortune publique, puisque, à leur départ, Fontenoy tombe sinon dans l'indigence, au moins dans une gêne extrême qui excite la compassion de son seigneur Charles-Philippe de Croy.

Les archives de la fabrique ne remontant pas au-delà de 1580, il est probable que lors de l'intrusion des pasteurs protestants dans l'Eglise et dans le presbytère de Fontenoy, ceux-ci firent disparaître tous les titres et les pièces, selon leur habitude.

§ II. — Superstitions

On ne lira pas sans intérêt quelques-unes des superstitions ayant cours à Fontenoy. Au premier chant du coucou, chacun tâtait sa bourse : si elle est bien garnie, c'est bon signe ; et si l'on est après un bon dîner, c'est mieux encore : l'année sera heureuse et prospère. Un autre animal qui porte bonheur, c'est le grillon : heureux le foyer sous lequel le grillon vient chanter.

Le mariage ouvrait le champ à une autre superstition : celui des deux époux qui se relevait le premier après la bénédiction nuptiale, pouvait espérer d'être le maître dans le ménage. Aussi le mari, pour éviter du désagrément avait soin de s'agenouiller sur la robe de la mariée. Hélas ! il n'arrivait souvent qu'à faire un accroc à la robe de noce, et amasser un nuage sur le front de sa femme !

La mort, comme le mariage, avait donné naissance à quelques coutumes superstitieuses. Ainsi une chouette, une pie qui se perchait sur le toit d'une maison passait pour présager la fin de quelqu'un de ses habitants ; on appelle encore à Fontenoy ces sortes d'animaux « les oiseaux de la mort. »

Le vendredi saint traînait à sa suite une autre superstition : on conservait précieusement les œufs pondus ce jour-là, c'étaient des cadeaux très bien venus de tous, car il suffisait d'en manger un pour être à l'abri de la fièvre pendant toute l'année.

Il y en avait bien d'autres ; nous nous sommes borné à celles qui furent le plus en faveur à Fontenoy.

§ III. — Sorciers

Ce qu'il y a de plus important à noter ici, c'est la croyance de nos ancêtres aux sorciers et aux manifestations extérieures du démon, croyance qui, dit-on, reposait sur des faits certains et avérés. Or ces manifestations extraordinaires qui se passaient sur tous les points de la Lorraine se produisirent à Fontenoy dans toute leur intensité. Les sorciers de Fontenoy devinrent la terreur du pays. Qui n'a entendu parler du sabbat de la plaine des Callois, ou des sorciers du Magny ?

« Or, dit Digot, d'après la croyance générale, croyance confirmée par les aveux des inculpés eux-mêmes, les individus qui s'étaient donnés une fois à Satan tenaient des assemblées nocturnes dans les campagnes désertes. Au moment où ils faisaient serment au démon de lui obéir pendant toute leur vie ils recevaient de lui un onguent magique ; il suffisait d'en oindre son corps pour pouvoir se transporter presque instantanément dans le lieu où les sorciers de la contrée devaient se réunir sous la présidence de leur maître infernal. C'était à cheval sur un bouc, un chien ou même un manche à balai que l'on accomplissait ce malencontreux voyage, et le tuyau de la cheminée était la voie que l'on prenait pour sortir de sa demeure. En arrivant, on s'asseyait à un horrible festin où les convives ne voyaient paraître que des viandes grossièrement apprêtées ; le repas fini, on formait une ronde animée par un orchestre dont les instruments n'étaient pas très harmonieux ; les flûtes n'étaient rien autre chose que des tibias percés de quelques trous ; les violons étaient des têtes de chevaux sur lesquelles on avait tendu des fils de cuivre ; enfin la basse se composait du tronc d'un chêne creusé par les ans et sur lequel on frappait avec un marteau. Après la danse, les sorciers se livraient à des plaisirs

infâmes et avant que l'aurore parût, chacun se retrouvait dans sa maison.

Le démon se montrait à ses esclaves sous l'apparence d'un bouc, d'un chien noir, d'un chat, d'un cheval ou d'un loup ; quelquefois cependant il avait la figure humaine, mais des ongles démesurés et une longue queue le trahissaient. Il se faisait appeler Persil, Persin, Verdelet ou Saute-Buisson, et quand il daignait adresser la parole aux sorciers, c'était d'une voix si faible et si cassée que l'on avait peine à l'entendre.

« Pour comprendre comment on pouvait se laisser séduire par la perspective d'une vie aussi affreuse, et braver le supplice qui attendait les individus inculpés de sorcellerie, il faut rappeler que le démon s'adressait ordinairement aux personnes tourmentées par quelque passion violente. Il leur promettait de leur fournir les moyens de la satisfaire, leur enseignait l'art de préparer les philtres, de broyer des poisons et de jeter des sorts ; il leur remettait certaines poudres dont une petite dose opérait les effets les plus extraordinaires : la blanche rendait la santé, la grise causait des maladies, la noire donnait la mort. »

Telles sont les horreurs auxquelles les habitués du sabbat étaient accusés de se livrer. Si la connaissance de tous ces détails commence à s'effacer, elle était encore toute vivace il y a vingt-cinq ans, grâce aux récits terrifiants qu'en faisaient, pendant les longues soirées d'hiver, les bonnes vieilles femmes dont l'imagination exaltée ajoutait à ces horreurs des contes plus fantastiques encore.

Comme nous l'avons dit, les sorciers de Fontenoy étaient devenus la terreur du pays malgré les mesures sévères employées par la justice pour les châtier. La preuve en est dans le procès célèbre qui dut être instruit à la cour souveraine, et au sujet duquel le duc de Lorraine commet Ch. Sarrazin et René Leclerc, avocat à Nancy, pour infor-

mer sur les plaintes de la duchesse de Croy, douairière de Fontenoy. Celle-ci s'est plainte à la cour d'être dans l'impossibilité d'apporter remède, par les voies ordinaires, aux faits de magie et de sortilège accomplis par bien des personnes de Fontenoy, parmi lesquelles se trouvent plusieurs notabilités. Cette impossibilité, dit-elle, vient surtout de ce que la plus grande partie des officiers de justice qu'elle a requis à cette fin, se trouvent être dans la parenté ou alliance des accusés; et, comme les plaintes et les maux qui ont précédé se renouvellent tous les jours, elle a jugé à propos d'en avertir son Altesse Royale elle-même. C'est là tout ce que nous avons pu trouver aux archives de Meurthe-et-Moselle relativement à cet étrange procès.

Ajoutons que les individus qui furent victimes de condamnations étaient en général mal famés et coupables presque toujours de crimes de droit commun. Beaucoup, dit-on, cherchaient dans la magie les moyens de faire mourir à leur gré leurs ennemis, les affliger de maladies, assembler les nuages, former la grêle, détruire les récoltes, faire périr les animaux domestiques, anéantir les troupeaux, etc. L'y trouvaient-ils réellement ? Il serait impossible de nier tous les faits.

Un tel état demandait une répression énergique : c'est ce qui arriva. On ne laissa ni trêve ni quartier à ceux qui étaient soupçonnés de sorcellerie, et la rigueur que l'on mit à les poursuivre amena fatalement des excès. On vit des personnes traînées au supplice sur une simple dénonciation. C'est ce qui arriva à Fontenoy même, à une pauvre femme d'Amerey mise à la question par les maire, jurés et échevins de Haulmont, pour lui faire avouer des crimes qu'elle n'avait pas commis. Comme l'interrogatoire a eu lieu au château de Fontenoy dont dépendait Amerey et la Seigneurie de Haulmont, on nous permettra d'en donner le compte rendu tout au long et dans le style de l'époque.

Visite et interrogatoire de Claudon Voillaume d'Amerey accusée de sorcellerie.

I

L'an 1629, le 22 septembre, environ les 9 heures du matin, au château de Fontenoy, en exécution des requêtes du s[r] Procureur fiscal au comté du dit Fontenoy et en la seigneurie de Haulmont, adressées à nous Demange Vannerot, maire en la dite seigneurie, Jean Corbot, Jean Durand, jurez, et Nicolas Bernard, échevin, tendant à ce qu'il nous plaise faire visiter une nommée Claudon Voillaume d'Amerey prisonnière au dit château, pour cas de sortilège et vénéfice dont elle était prévenue, afin de voir si on pourroit reconnoître quelques marques diaboliques sur son corps. Nous, après avoir sur ce admonété la dite Claudon, de nous dire et confesser la vérité du dit crime ; et, sur ce qu'elle ne l'a voulu faire, l'avons fait raser et visiter par toutes les parties de son corps, en nos présences, par M[e] Claude Picard, chirurgien demeurant à Confland, homme à ce expert et usité ; lequel nous a fait voir à l'œil quatre marques sur la personne da la dite Claudon, l'une au derrière de la tête, sur l'ippéricrâne, une autre au bras dextre, sur la grand focille au milieu des muscles, une autre en la cuisse dextre, et la quatrième sur la hanche sénestre, dans l'une et l'autre desquelles le dit Picard a planté de grandes épingles assez profondément jusques aux os, sans que la dite Claudon ait fait aucun semblant d'en ressentir douleur, ni que des dites piqueures en soit sorti aucune goutte de sang, ainsi que l'avons vu et reconnu, au moyen de quoy le dit Picard, par le serment par luy prêté, a rapporté les dites marques, selon son jugement et l'expérience journalière qu'il a à semblables visites où il est d'ordinaire appellé, être vraiment marques du malin esprit, et telles que les sorciers et sorcières sont marqués,

ainsi qu'il en a reconnu plusieurs pareilles par cy-devant. De tout quoy a été dressé le présent acte qui sera communiqué au dit s[r] Procureur Fiscal, etc.

II

L'an 1629, le 28 septembre, pour l'exécution de la sentence rendue par nous Demange Vannerot, etc., à l'encontre de Claudon Voillaume d'Amerey, prisonnière et prévenue de sortilège et vénéfice, par laquelle sentense, et sans préjudice du premier vérifié par le Procureur fiscal, contre ladite Claudon, l'aurions condamnée à la *question ordinaire et extraordinaire*. Nous, assistés de Jean Corbot et Jean Durand au dit procès, Nicolas Bernard, échevin au dit Haultmont, du greffier ordinaire soussigné et de M[e] Jacob, chirurgien au dit Fontenoy, appelé au dit château, en la chambre sous la tour ronde, lieu accoutumé à donner la question, avons fait tirer de prison et comparoir devant nous la dite Claudon, et de suite procédé à l'exécution de notre dite sentence, comme s'ensuit : et premier,

La dite Claudon Voillaume, solennellement ajournée et enquise si elle est sorcière, ayant renoncé et quitté Dieu pour prendre le diable pour son maître.

A fait réponse qu'elle n'est sorcière mais femme de bien. Lui avons remontré que sa mauvaise renommée, les indices violents qui résultent contr'elle par son procès, lesquels vérifiés, témoignent assez qu'elle est sorcière ; enjoint partant de confesser la vérité, autrement qu'il sera passé outre à la dite question, l'intimidant de plusieurs tourmens qu'elle voit lui être préparés.

A dit, qu'on fasse ce qu'on voudra.

Et d'autant qu'elle n'a voulu dire autre chose sur plusieurs interrogats à elle faits du dit crime et de ses maléfices, l'avons fait prendre par l'exécuteur des hautes-œuvres, lequel l'a déshabillée en chemise, puis l'a fait asseoir

sur la petite sellette ; et en cet état, lui a appliqué les grésillons aux pouces des mains, et lui en ayant fait sentir douleur s'est écriée : *Jésus, Maria, douce Vierge Marie.*

Enquise si elle n'a fait mourir une vache de Vaubourg-Colinchard, a dit : Nian sire, par ma foi.

Les dits grésillons appliqués aux doigts, s'est écrié : Je vous crie mercy, Messieurs. S'il n'est pas véritable qu'elle a fait malade et mourir Nicolas, fils de la dite Vaubourg ? a dit : que non. Interrogée depuis quel temps elle est séduite et que le malin esprit l'a tentée ? a dit : Qu'elle n'a pas été tentée.

Les dits grésillons appliqués aux orteils des pieds, et enquise si elle ne fit aussi malade Colin Colin ?

Répond, faisant semblant de pleurer, sans néanmoins jetter larmes, qu'elle n'a fait mal ni à bêtes ni à gens.

Si elle n'a fait mourir deux autres vaches à la dite Vaubourg ? dit que nenny, et qu'on la fasse mourir.

Et ayant été environ un quart d'heure aux dits grésillons, l'exécuteur l'a couchée sur l'échelle, lui a lié les pieds avec des cordes, au bois d'icelle, et les bras à une autre corde attachée autour, puis lui a mis le bois triangle sous le dos, et avant que la tirer, lui avons enjoint de dire vérité, et s'il n'est pas vrai qu'elle donna une maladie à Nicolas Raguel d'Amerey ? a dit : Nian, sur ma foi, s'écriant Jésus. De tirer un quart de tour, s'est écriée : Jésus Maria. Enquise depuis quel temps elle est sorcière ? n'a voulu répondre. Si en la même année elle ne fit encore mourir une vache à la dite Nicole ? Répond : Nenny, ma foi.

S'il n'est pas véritable qu'elle fit encore mourir deux veaux à Claude Girardin ! A dit qu'elle n'a fait mourir ni veaux ni vaches.

Par quels moyens elle fit mourir les dits veaux ? A dit qu'on la lâche et qu'elle dira vérité.

Si elle ne fit, par ses imprécations, rompre la jambe du

cheval de Blaison Grillot ! A dit : Que non ; ne sachant toutefois, si au moyen des dites imprécations le dit accident arriva ou non. Qu'elle ne se contenta pas de causer la perte du dit cheval au dit Grillot, mais encore huit jours après, elle fit rompre la jambe d'un autre cheval appartenant au dit Grillot ? Répond, Que de Dieu soit-il maudit celui qui l'a fait.

Comment elle fit rompre la jambe au dit cheval?

N'a voulu répondre autre chose,

De tirer d'un autre quart de tour : et enquise si elle n'a pas fait malade et guéri l'enfant d'Isabel Rouyer de Moyenpal ? A dit que : Par sa digne foy, elle ne l'a pas fait,

Depuis quel temps elle a été séduite par le malin esprit?

Dit qu'elle ne l'a pas été, que ce sont tous faux témoins qui ont déposé contr'elle.

Et ayant été environ une demi-heure étendue sur la dite échelle, l'exécuteur lui a appliqué les tortillons aux jambes et cuisses et bras droit, et avant que lui en faire sentir douleur, enquise s'il n'est pas vrai qu'ayant icelle guéri le dit enfant, elle lui tordit le bras d'une autre sorte qu'il n'étoit, et comme il est encore à présent!

A répondu : Par ma foy, je ne l'ai pas fait.

Comme elle fit pour tordre le bras du dit enfant ?

Répond : Qu'elle ne l'a pas fait.

Si elle n'a pas donné une maladie et fait mourir Claudel Gérardin d'Amerey ? A dit : Que non.

Aux douleurs des dits tortillons, enquise si elle n'a pas fait mourir une vache à Claude Gérardin ?

Répond : Que non, par ma foy.

Si elle n'a pas fait tarir le lait d'une vache de Pierron Vaubourg ? A dit : Que non, disant ces mots : « Ha les méchants laix !

De qui elle entend parler ? De Mougotte, veuve de Jean Vaubourg, à laquelle elle guérit une vache du langueux.

Comment elle fit pour la guérir ? Dit qu'elle ne peut dire autre chose que ce qu'elle a dit en son audition, et que ce fut par une prière y mentionnée et écrite.

Si elle ne fit malade et mourir Jean Vaubourg d'Amerey ?

A répondu : Nian, par ma foy.

S'il y a environ neuf ans, elle ne fit tarir le lait à la dite Mougeotte, en haine de ce qu'elle ne s'étoit pas servie d'elle à son accouchement ?

A dit : Nian, je vous prometz ma digne foy.

Et ayant été la dite Claudon aux tortillons, ainsi comme dit est, le dit exécuteur l'a mise à l'estrapade, et avant de la soulever, lui avons enjoint de nous dire vérité, et s'il n'est pas vrai qu'elle fit aussi tarir le lait à Marguerite Mourel, femme de Claude Demengel ?

A dit : Nian, par ma foy.

Comment elle ôta le lait à la dite Marguerite ?

A dit : par ma foy, je ne l'ai pas fait.

Depuis quel temps elle est sorcière ?

A dit : qu'elle ne l'est pas.

Soulevée d'environ un pied et demi de terre, enquise si elle n'a aveuglé le cheval de Vaubourg-Gauthier ?

Dit : que non.

Si elle ne fit mourir une chèvre de la dite Vaubourg-Gauthier ?

Dit : Nenny, par ma foy.

Finalement l'avons admonétée de sauver son âme et confesser la vérité des crimes desquels elle ne se peut dire ainsi qu'elle fait, si innocente ; et sur ce qu'elle n'a voulu dire autre chose, sinon qu'elle persiste à ses négatives et invoque Dieu à son aide, l'avons fait ôter de la dite question, approcher du feu et rhabiller ; puis peu de temps après renvoyée en prison, dont a été dressé le présent acte au dit château de Fontenoy, et est marqué des croix des

dits maires et Durand, et signé Bernard, Jean Corbot et Vathier, greffier.

III

Et le lendemain, 29 des dits mois et an, en l'absence du dit exécuteur avons fait comparoir la dite Claudon, à laquelle ayant donné lecture de notre besogne du jour d'hier, elle a dit qu'elle persiste à ses négations y portées, et ne veut dire autre chose. Sur ce l'avons renvoyée en prison, et le présent besogné avec toutes les autres pièces du procès au dit Procureur fiscal, pour y fournir ses conclusions et marqué des mêmes croix et signé des mêmes que ci-devant.

Que de réflexions, quelle indignation ne suggère pas la lecture de ces procès-verbaux ! Quelle indécence, dit Lionnois, d'exposer aux yeux de tous les ministres de la justice, une femme ainsi dépouillée !

On ne voit paraître dans ce procès, ni le prévôt seigneurial, ni aucun des magistrats de Fontenoy. Seul, Me Jacob, chirurgien du lieu est requis pour assister à la mise à la question de la pauvre femme. Jugée en premier lieu à Haulmont et condamnée à la question, les quatre juges qui sont ses compatriotes l'amenèrent à la prison du château de Fontenoy pour la lui faire subir et lui extorquer des aveux. L'énergie et la constance avec lesquelles elle ne cesse de protester même au milieu des tourments, ses recommandations fréquentes à Jésus et à Marie, nous portent volontiers à voir dans cette femme une victime innocente des crimes qui lui sont imputés et dans ses juges des malheureux aveuglés par la passion ou par la rancune personnelle.

D'après les méfaits dont Claudon Voillaume est accusée, et dont certains sont de la plus extrême gravité, on peut se faire une idée de la crainte inspirée par les sorciers, et

l'on comprend toute la rigueur avec laquelle durent être traités par la justice ceux qui furent réellement convaincus de s'être livrés au démon et d'avoir perpétré d'aussi odieux attentats.

CHAPITRE IX

Période révolutionnaire

§ I[er]. — Curés constitutionnels

Lorsque l'Assemblée constituante, par un décret du 13 février 1790, supprima les ordres religieux et les vœux monastiques, un grand nombre de moines restèrent fidèles à leur vocation et ne se crurent pas dégagés de leurs vœux parce que des ordonnances séculières les supprimaient légalement; quelques-uns pourtant désertèrent leurs saintes maisons et même défroquèrent.

Parmi les religieux de la maison de Fontenoy, un seul eut cette faiblesse : c'est le frère Antoine, de Saint-Dié. (1)

(1) Voici sa déclaration de sortie du couvent :

« En conséquence des lettres patentes du roi sur un décret de l'Assemblée nationale du 13 février dernier, par lequel il est dit par l'Art. 2 que tous les individus de l'un et l'autre sexe existant dans les monastères et maisons religieuses pourront en sortir en faisant leur déclaration devant la municipalité du lieu, Frère Antoine, natif de Saint-Dié, capucin en la maison de Fontenoy, étant dans la disposition de profiter de cette liberté, nous a suppliés nous Maire et officiers municipaux dudit lieu de recevoir sa déclaration à ce sujet, ce que nous lui avons accordé et avons signé avec lui à Fontenoy, le 19 septembre 1790.

« Signé : Frère Antoine, — Jean-François Poirot, maire, — Boullangier, — Gérard-Poirot.

Quelques jours plus tard, la municipalité recevait cette autre déclaration d'un religieux natif de Fontenoy, Dom Joseph Richard :

« Ce jourd'hui, 27 octobre 1790, est comparu devant nous, maire et officiers municipaux de Fontenoy-le-Château, Dom Joseph Richard, natif du dit lieu, cy-devant sous-prieur des Bénédictins de la maison de Lay-Saint-Christophe (département de la Meurthe), qui nous a produit un extrait de la municipalité du dit lieu sous la date du 25 courant, par lequel il conste qu'il lui a déclaré de nouveau qu'il persistait de sortir du cloître pour se retirer dans sa famille audit Fontenoy, ayant au préalable fait faire la reconnais-

L'Assemblée nationale venait de voter la Constitution civile du clergé, que le pape Pie VI nomma *la quintessence des hérésies;* on espérait que le roi n'accepterait point cette loi qui devait plonger la France dans le schisme ; mais sur les conseils de l'archevêque de Bordeaux et de l'archevêque de Vienne, qui en mourut de douleur quelques mois plus tard, Louis XVI la sanctionna le 24 août 1790.

Parmi beaucoup d'autres articles opposés à la doctrine et à la discipline de l'Eglise, cette constitution supprimait certains évêchés, remaniait l'étendue de la plupart, modifiait la juridiction de tous, portait atteinte à la constitution même de l'Eglise et de sa hiérarchie en soumettant les évêques et les prêtres aux élections populaires; bref introduisait la révolution et l'instabilité dans l'Eglise, en y suscitant les passions humaines, et surtout lui enlevait la dignité et l'indépendance. On voulait séparer l'Eglise de France du centre de l'Eglise universelle, comme on sépare un rameau du tronc de l'arbre : c'était lui enlever la sève, c'est-à-dire la vie ; car l'Eglise de France ne voulut pas mourir. Elle résista donc.

Un nouveau décret du 27 novembre statue sur le mode d'exécution : il prescrit à tous les membres du clergé de France de prêter serment d'obéissance et de fidélité à la loi schismatique. C'est là que Dieu attend ses ministres ; c'est l'épreuve qui doit régénérer son Eglise dans le sang des martyrs. C'est la lutte qui doit partager l'armée catholique en deux camps, les braves et les.... faibles. La prestation du serment avait été fixée au 4 janvier 1791 pour le

---

sance des effets à lui appartenant par lesdits officiers municipaux du dit Lay-Saint-Christophe, etc.

« Signé : D. Richard, — Poirot, maire, — Irroy, — Daubié, — Gérard-Poirot, — Daubié, greffier. »

Dom Richard portait en religion le nom de frère Mansuy ; en 1771 et 1773 il était prieur des Bénédictins de Lunéville. Nous verrons dans la suite jusqu'où l'entraîna ce premier acte de faiblesse.

clergé de l'Assemblée nationale, cette cérémonie n'eut lieu à Fontenoy qu'à la fin du mois.

Le curé, Ignace-Emmanuel Fouillette, natif d'Isches, était curé de Fontenoy depuis 1780, et frère ou cousin d'un nommé Fouillette d'Isches, qui de simple laboureur devint capitaine le 4 avril, lieutenant-colonel le 10 août 1792 et fut condamné plus tard à trois années d'emprisonnement.

Quel spectacle écœurant et douloureux pour la population catholique de Fontenoy, lorsqu'à l'issue de la messe paroissiale du dimanche 31 janvier elle vit s'avancer au milieu du chœur le curé de la paroisse et l'entendit prononcer à haute voix le serment schismatique ! Comme le mauvais exemple est contagieux, trois autres prêtres, trois religieux, s'avancèrent pour se parjurer à leur tour. C'étaient :

Dom Nicolas Richard, ancien sous-prieur de Lay-Saint-Christophe ;

Dom Jean-François Collot, ancien bénédictin de l'abbaye de Saint-Mansuy-les-Toul ;

Dom Jacques Mougenot, ancien bénédictin (1).

Trois enfants de Fontenoy qui, après avoir déserté leurs couvents, désertaient leur foi ! Fontenoy n'aime pas les lâches ; aussi Fontenoy les renie. La nuit suivante une main vengeresse avait crayonné en gros caractères sur la porte de la maison de cure : « *Sors d'ici, infâme scélérat, traître à Dieu et à ta religion.* »

Le lendemain on lisait aussi sur les portes de l'église, en caractères non moins visibles : « *Pardon, grand Dieu, pour les sacrilèges qui se commettent sur vos autels par ces prêtres apostats.* »

A son réveil, le curé Fouillette furieux réclame la répression légale. La municipalité ordonne une enquête,

(1) Hâtons-nous de dire que Dom Jacques Mougenot se rétracta bientôt, car le 11 mars 1795 il fait un baptême dans une maison particulière « à cause des dangers de la persécution ».



qui n'aboutit à rien, naturellement, et le malheureux continue de braver l'opinion. Mais sentant que les lois sont impuissantes à le protéger contre le mépris public, il va chercher la popularité. Le 6 mars suivant il fait le généreux avec un bien qui ne lui appartient pas, donnant à la nation, et cela au préjudice le plus grave des fondateurs, deux pièces de terre (Champ-Maupain et Pré-Prarin) affectées à l'acquit de plusieurs messes annuelles. Il veut même jouer au désintéressement; car, dit-il, il se charge de les acquitter gratuitement, jugeant que ses successeurs ne pourront pas moins faire que de l'imiter.

Pendant ce temps l'on procédait, dans les Vosges, à l'élection de l'évêque constitutionnel Maudru, et quoique Fontenoy eût dépendu jusqu'alors de l'archevêché de Besançon, le curé Fouillette, de sa propre autorité, mit sa paroisse sous la juridiction de l'intrus. Tous les curés constitutionnels du district de Darney se réunirent alors dans cette ville pour élire leur doyen. Ils étaient au nombre de 23, parmi lesquels le curé de Fontenoy, et ce fut l'abbé Demenge, curé d'Escles, qui fut choisi à l'unanimité.

Le 8 mai, lecture au prône du premier mandement de Maudru, dans lequel il était dit : « J'irai vous visiter avec une simplicité chrétienne ». Hélas ! quand on veut descendre de la dignité épiscopale, on s'expose à tomber bien bas. Nous ne le suivrons pas dans sa fameuse tournée dans les Vosges.

Après avoir visité Remiremont et le Val-d'Ajol, Maudru vint à Fontenoy. On lui rendit comme ailleurs, dit l'abbé Didelot dans ses mémoires, les honneurs militaires, démonstrations officielles auxquelles le peuple ne prit aucune part.

Le curé jureur lui servit le soir un repas somptueux, où l'on n'oublia pas seulement la « simplicité chrétienne »,... à ce que prétendit la femme de service qui lava sa chambre

le lendemain. Il n'en pontifia pas moins à la messe paroissiale. En montant en chaire il vit la nef vide, ce qui excita sa bile, mais il se contint. Sur la fin de son sermon, il pria ses auditeurs de publier partout qu'il avait reçu ses bulles de Rome, et que le peuple ne devait plus avoir aucune répugnance de l'approcher.

Le curé, qui était resté à la maison pour ordonner le dîner, remarqua que la servante était de très mauvaise humeur. Il dissimula longtemps; mais à la fin il voulut en savoir la raison. Elle raconta aussitôt dans quel état elle avait trouvé la chambre de l'intrus: « Comment en prend-il plus qu'il n'en peut porter ? c'est un véritable c....! » — « Taisez-vous, malheureuse! parlez plus bas, le voici qui rentre, s'il vous entendait. » — « Et puis ? » — « On ne parle pas ainsi d'un homme qui est sacré. » — « Eh bien ! répliqua la servante avec vivacité, s'il est sacré, je dis hautement qu'il est un s.... c....! »

Voilà comment, ajoutait l'abbé Didelot, se conduisait partout cet impie Maudru, et cela n'était-il pas suffisant pour alarmer tous les vrais catholiques ?

C'est, dit-on, l'excellent kirsch de Fontenoy qui, sans le vouloir, aurait joué ce mauvais tour au malheureux prélat. On en servit de différentes années, suivant l'usage du pays, et Mandru voulut faire honneur à toutes.

L'intention était bonne; mais elle ne suffit pas à désarmer nos concitoyens, qui, dans leur indignation, le chassèrent à coups de pierres.

Pendant que le curé Fouillette donne le triste exemple de l'apostasie, Placide Gérard, curé de Conflans-sur-Lanterne et natif de la Côte, exilé de sa paroisse pour avoir refusé de prêter le serment constitutionnel, vient déclarer devant le maire, Charles Collot, qu'il élit domicile chez son frère, Louis Gérard, à la Côte.

D'autre part, Marian-Xavier-Benoît Peillard, ancien la-

zariste à Toul, chassé de son couvent et aussi réfugié dans sa famille à Fontenoy, loue de la communauté la chapelle de l'hôpital ; il y exerce les fonctions sacrées au grand déplaisir du curé jureur.

Cependant celui-ci ne devait pas jouir longtemps du fruit de son apostasie, car à la fin de l'année 1792 il n'était plus curé de Fontenoy; son dernier acte de baptême est du 18 novembre 1792. (1)

Si le lieutenant-colonel Fouillette dont nous avons parlé, et qui fut condamné à trois ans de prison comme concussionnaire, était son frère, nous croirions volontiers que cette tache infamante lui fit résigner ses fonctions pastorales et à quitter la paroisse pour se retirer à Isches. Ce qui confirme cette présomption, c'est qu'au moment même du procès, le curé était absent de Fontenoy comme on le constate par la pièce suivante. (2)

C'est un questionnaire inquisiteur envoyé à la municipalité par le procureur-syndic du district de Darney, au sujet des prêtres habitant la paroisse et y exerçant un culte quelconque. (1er prairial An III — 20 mai 1795.)

Demandes	*Réponses*
1° La loi du 3 ventose pour le n° 126 sur l'exercice du culte est-elle exécutée dans cette commune ?	1° Oui.
2° Exerce-t-on le culte dans votre commune ?	2° Oui.
3° Par qui le culte est-il exercé, dans quel local l'exerce-t-on ?	3° Il est exercé par Marian-Benoît-Xavier Peillard et Nicolas-Flavien Daubié,

(1) En 1802, nous trouvons un M. Péliard desservant Domptail. En l'an XI, Mgr d'Osmond lui offre Romont, qu'il refuse.

(2) D'après une note communiquée par M. l'abbé Lahache, le curé Fouillette se retira en effet quelque temps à Isches, son pays natal. Il s'y trouvait encore en 1795.

	dans la chapelle du cy-devant hôpital de ce lieu, que le dit Peillard a amodiée par devant l'administration du district.
4° Le temps ou moment auquel le culte s'exerce est-il annoncé au son de la cloche ou de quelque autre manière ?	4° Non.
5° Y a-t-il des cy-devant ecclésiastiques dans votre commune et quels sont leurs noms ?	5° Oui, il y a les deux cy-dessus et deux autres, Nicolas-Joseph Richard et Joseph Raguel.
6° Les ecclésiastiques qui résident dans votre commune étaient-ils cy-devant curés, vicaires, simples bénéficiers ou religieux, et ont-ils prêté le serment requis par la loi ?	6° Oui, à l'exception de Nicolas-Flavien Daubié qui n'a jamais possédé aucune de ces qualités, et qui s'est cru par cette raison dispensé de prêter le serment requis par la loi.
7° Les cy-devant ecclésiastiques qui résident dans votre commune exercent-ils actuellement des fonctions comme ministres du culte ?	7° Il n'y a que les dits Peillard et Daubié, les deux autres n'en exercent aucune.
8° Depuis quelle époque résident-ils dans votre commune ?	8° Ils sont tous originaires de cette commune ; Daubié y a toujours resté ; Peillard y reste depuis environ deux ans, Richard depuis un an et Raguel depuis quatre mois.

9° Depuis la promulgation de la loi cy-devant citée, est-il résulté dans votre commune quelques abus sur l'exécution de cette loi ?	9° Aucuns.

Cependant le culte constitutionnel est délaissé à Fontenoy, pendant plus de deux ans : Fouillette n'est plus au pays et Dom Richard n'exerce aucun culte. Disons pourtant que dès le 28 vendémiaire an III (22 septembre 1794), on voit ce dernier administrer le baptême à plusieurs enfants qui lui sont apportés soit par des familles craintives, soit par ceux qui l'ont suivi dans son apostasie.

Tant qu'il n'a pas le titre de curé, il rédige régulièrement et selon les formes ses actes de baptême ; à peine nommé officiellement par l'évêque Maudru, il les fait au plus vite, négligeant tout d'abord d'inscrire le nom des parrains et marraines, ensuite celui des parents et enfin celui-même de l'enfant : c'est dire qu'il n'en rédigeait plus aucun.

C'est durant l'intérim (Messidor an II, juin 1793) que l'une des trois cloches est descendue du clocher et conduite à Metz à la monnaie.

Le 16 Messidor an III (4 juillet 1795), Dom Richard prend possession de la cure ; il s'adjoint comme vicaire un autre prêtre apostat de Fontenoy, Nicolas-Joseph Raguel. (1) L'un et l'autre vont se présenter à la mairie et faire la déclaration de leur prise de possession.

---

(1) Il ne faut pas confondre ce Nicolas-Joseph Raguel avec un digne bénédictin, Dom Charles-Louis Raguel, né à Fontenoy le 19 août 1749, qui, après avoir habité successivement les couvents de Châtenois et de Saint-Mihiel, devint sous-prieur de la maison Saint-Léopold de Nancy. A la dispersion des religieux il garda la caisse du couvent avec l'intention de la rendre après la tourmente révolutionnaire; mais le rétablissement des bénédictins n'ayant jamais eu lieu, il employa cet argent en bonnes œuvres. C'est très probable-

Voici celle de Dom Richard :

« Aujourd'hui 16 messidor de l'an III° de la République une et indivisible est comparu le citoyen Nicolas-Joseph Richard, lequel a déclaré qu'il se propose d'exercer le ministère d'un culte connu sous la dénomination de catholique, dans l'étendue de cette commune, et a requis qu'il lui soit donné acte de la soumission aux lois de la République, de laquelle déclaration il lui a été décerné acte, conformément à la loi dn 11 prairial de l'an III.

« Signé : RICHARD ».

Qu'attendre après cela de ces prêtres à l'âme aussi basse et aussi servile ? rien, sinon une chute de plus en plus lamentable. Quelques mois plus tard ils signent, en effet, le jour même de la Toussaint, une nouvelle déclaration.

« Le 10 brumaire an IV (1er novembre 1795) de la République une et indivisible, devant nous, officiers municipaux de la commune de Fontenoy-en-Vosges est comparu Nicolas-Joseph Richard habitant au dit Fontenoy, lequel a fait la déclaration dont la teneur suit :

---

ment de lui qu'il est question dans la relation donnée par la *Semaine religieuse de Nancy* sur l'évasion du R. P. Marsh, abbé des bénédictins anglais de Dieulouard. Dom Raguel se serait alors retiré à Pagny-les-Goin, et au rétablissement du culte on le retrouve à Billy (probablement Billy-sous-les-Côtes, Meuse). Nommé en 1803 à la cure de Saizerais (Meurthe-et-Moselle), il administra la paroisse pendant trente-un ans et y laissa le meilleur souvenir. Deux mois avant de mourir il se retira chez l'un de ses amis, M. Poirel, curé de Marbache; c'est là qu'il mourut et fut enterré. Voici son inscription tumulaire :

D . O . M.

CI GIT DOM Cles Lis RAGUEL PRÊTRE BÉNÉDICTIN NÉ A FONTENOIS-LE-CHATEAU (VOSGES), SOUS-PRIEUR DE L'ABBAYE DE SAINT-LÉOPOLD DE NANCY, CURÉ DE SAIZERAIS, FONDATEUR DES BUREAUX DE BIENFAISANCE DE MARBACHE ET DE SAIZERAIS, BIENFAITEUR DES PAUVRES DE LIVERDUN ET DE DIEULOUARD, DÉCÉDÉ LE 25 AVRIL 1834, AGÉ DE 34 ANS 8 MOIS, CHEZ M. LE CURÉ DE MARBACHE.

Requiescat in pace.

(Renseignements dus à l'obligeance de M. l'abbé A. Eauclaire, curé de Rosières-aux-Salines et ancien curé de Saizerais.)

« Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain et je promets soumission et obéissance aux lois de la République.

« Nous lui avons donné acte de cette déclaration et il a signé avec nous.

« Signé: RAGUEL, procureur; RICHARD; LOYAL, maire».

Cette déclaration est suivie de celle de l'autre prêtre apostat Nicolas-Joseph Raguel, et d'une déclaration commune par laquelle ils avertissent l'autorité municipale qu'ils « choisissent pour l'exercice du culte, l'enceinte de l'édifice de la commune destiné cy-devant au culte.»

L'église, qui a été fermée depuis le départ du curé Fouillette, est donc rendue au culte schismatique sur les instances et les garanties de ces deux prêtres assermentés. Ils en jouissent pendant près de trois ans, et cependant, malgré tous les gages donnés aux idées révolutionnaires, ils signent une autre déclaration. Mais cette fois, ce n'est plus Nicolas-Joseph Raguel, mais l'ex-curé Fouillette qui reparaît avec son successeur Dom Richard.

Par la déclaration de l'ex-curé Fouillette on voit qu'il était tout simplement prêtre habitué à Fontenoy, et n'y exerçait plus aucune fonction.

Voici celle de Dom Richard :

« Ce jourd'hui, 27 fructidor an V (13 septembre 1797), de la République française une et indivisible, par devant Antoine Michel Boullangier adjoint municipal de la commune de Fontenoy-en-Vosges, est comparu Nicolas-Joseph Richard, ministre du culte catholique, résidant audit Fontenoy, lequel, pour satisfaire à l'article 25 de la loi du 19 fructidor présent mois, ainsi qu'à l'article 6 de l'arrêté de l'administration centrale du département des Vosges du 24 courant, relatif à l'exécution de la dite loi, a prêté entre nos mains le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la Cons-

titution de l'an III ; et sera la présente déclaration affichée dans le lieu le plus apparent de l'édifice choisi pour les cérémonies religieuses, et a le dit Richard signé avec nous.

» Signé : N. J. RICHARD, BOULLANGIER, adjoint. »

Les années qui s'écoulent de 1794 à 1800 sont pour Fontenoy la période de vraie terreur : les prêtres non assermentés sont poursuivis à outrance, les croix du cimetière brisées, les sculptures et les monuments de l'église mutilés ou complètement détruits ; enfin, pour mettre le comble à la désolation, des assemblées décadaires tenues à l'intérieur de l'édifice sacré, et les autels profanés par le culte de la déesse Raison.

Il ne reste plus, avons-nous dit, aucun document, aucune délibération municipale, aucune narration écrite de toutes ces spoliations, de tous ces sacrilèges et de toutes ces horreurs ; cependant la liste des biens ecclésiastiques vendus au district de Darney, les mutilations qui déparent si tristement le petit portail de l'église, ainsi que la disparition de certains de ses monuments, les actes de baptême rédigés en 1804 par M. Passetemps, sur l'attestation des parents, et surtout le souvenir conservé par la tradition, tout cela, croyons-nous, suffit à faire entrevoir une partie des attentats de cette triste époque.

On trouve aux archives départementales des Vosges l'inventaire de la vente de la plupart des biens ecclésiastiques. Nous y relevons en particulier :

1° La maison des capucins, les prés, jardins, maison des sœurs, héritage Pinodot, le tout dépendant du cy-devant couvent, estimés 3.552 livres.

2° L'héritage dit le Prioré, le pré dit l'Hôpital, et le pré dit le grand Aunot dépendant de la cy-devant mense abbatiale, estimés 1.400 livres.

3° le pré dit le Pré l'Abbé, l'héritage dit aux Tournelles,

dépendant de la cy-devant abbaye de Clairfontaine, estimés 192 livres.

4° Un champ et deux chènevières dépendant de la cure, estimés 96 livres.

Ce fut François-Louis Gérard de Fontenoy qui, le 3 février 1791, acheta pour 12.400 livres, la maison des capucins ainsi que les jardins et toutes les dépendances.

§ II. — Prêtres poursuivis pendant la Révolution

Autant il nous a été pénible de mettre sous les yeux du lecteur les actes de faiblesse des prêtres assermentés, autant nous sommes heureux de faire connaître ceux qui, au péril de leur vie, demeurèrent fermes dans la foi.

Leurs noms nous ont été conservés par les soins de M. Passetemps, qui, après la tourmente, rédigea tous les actes des baptêmes administrés à la faveur des ténèbres par la plupart de ces prêtres zélés.

1° Nicolas-Flavien Daubié.
2° Placide Gérard, ancien curé de Confland.
3° Marian-Benoît Peiliard.
4° Dom Pasquier, capucin de la maison de Fontenoy.
5° Jacques Mougenot, ancien bénédictin (1).
6° Nicolas Bardot, ancien vicaire d'Ambiévillers.
7° Hoste.
8° Robardot.
9° Didier, curé d'Ambiévillers (1794).
10° Baudot, curé d'Ambiévillers (1797).
11° Augustin-Joseph Renaud.
12° Mourey.
13° Jean-Claude Claudon, capucin.
14° Bégin.
15° Jean-Charles Vaillant, capucin.

(1) En 1803, nous trouvons un abbé Mougenot, vénérable ecclésiastique desservant Gemmelaincourt.

16° Basanjon.

17° Jean-Louis Grandgury, capucin.

Parmi ces prêtres intrépides, celui qui fut poursuivi avec le plus d'acharnement, et qui eut à souffrir toutes les rigueurs de la persécution, fut, sans contredit, l'abbé Nicolas-Flavien Daubié.

De forte complexion, de haute stature et ne sortant jamais sans son fusil, l'abbé Daubié sut déjouer les recherches de la maréchaussée, qui, plus d'une fois, dut compter avec lui. « Il est fort comme un Turc, disaient deux gendarmes que sa main vigoureuse venait de précipiter en bas des coteaux de la *Ruelle des Lièvres* ; à trois, on pourrait peut-être le saisir, mais à deux, impossible ! »

Il trouvait refuge au sein de plusieurs familles dévouées qui, disons-le à l'honneur de Fontenoy, étaient nombreuses, plus nombreuses même qu'on ne le pouvait supposer.

Il n'est pas jusqu'aux familles des autorités les plus en vue et qui passaient pour les plus lancées dans le mouvement révolutionnaire, qui n'aient abrité secrètement quelque prêtre.

Un jour de l'année 1797, le maire, Siméon-Florentin Daubié, est prévenu qu'il ait à se tenir pour le lendemain à la disposition de la maréchaussée : il s'agit de déboulonner et de détruire la vierge de la chapelle du Bois-Banny. Dès le matin arrivent en effet deux gendarmes ; accompagnés du maire, ils se dirigent aussitôt dans la direction de la chapelle qu'ils trouvent forcée et dépouillée. Vive la République ! ils ont été devancés par les bons patriotes du pays. Grâce à Dieu, ils se trompent. Aussitôt prévenu de cette violation officielle, le maire avait envoyé son domestique prier une famille voisine de cacher pendant la nuit tout ce qui pouvait exciter dans la chapelle la cupidité et l'impiété révolutionnaires.

Sa maison était en outre un lieu de refuge pour les prê-

tres fugitifs, refuge d'autant plus assuré que son hostilité extérieure paraissait plus prononcée.

Un jour encore de la même année, plusieurs prêtres administrent les sacrements dans une chambre retirée de sa maison. Tout à coup la porte s'ouvre subitement, et un jeune homme aux vêtements tout mouillés se précipite au milieu des fidèles, jetant le cri d'alarme. En un clin d'œil la maison est vide, et à peine les prêtres se sont-ils évadés que deux gendarmes arrivent accompagnés du maire. Etait-ce donc une trahison? loin de là. En revenant des champs avec son domestique, le maire avait trouvé les deux gendarmes se dirigeant sur Fontenoy. C'est chez lui, disent-ils, qu'ils vont ; ils ont à l'entretenir de choses importantes..... Que faire?.. Le domestique sait aussi bien que lui ce qui se passe à la maison ; aussi quelques paroles de son maître dites à la dérobée lui font vite saisir son dessein. Se voyant bien compris, le maire apostrophe subitement son domestique, lui reproche vertement son indiscrétion à suivre la conversation et lui signifie d'avoir à se retirer en arrière. Le jeune homme ne se fait pas prier ; mais à peine hors de vue, il traverse le Côney à la nage et arrive encore à temps pour donner l'alerte (1).

La famille Simon, qui habite une ferme située entre les Granges de Fontenoy et le village de Fontenoy-la-Ville, ne se distingua pas moins par son dévouement à l'égard des prêtres persécutés. L'abbé Nicolas-Flavien Daubié en particulier y revêtit très souvent et pendant onze ans des vêtements de culture ; il passait ainsi aux yeux des étrangers pour le domestique de la maison.

Un jour cependant, revêtu de la soutane, il se voit sur-

(1) Ce sont là des souvenirs de famille que nous tenons de notre grand-oncle, M. Alexandre Daubié, seul fils survivant de Siméon-Florentin Daubié ; ces renseignements nous ont d'ailleurs été confirmés par un autre vieillard du nom de Nicolas Blaise.

pris non loin de la ferme par deux gendarmes qui arrivent sur lui à fond de train. Il se jette aussitôt dans les branches d'un noisetier assez touffu qui ombrage une fenêtre du rez-de-chaussée. Les cavaliers s'élancent sur ses traces, sûrs enfin de mettre la main sur leur proie. Ils connaissent la maison, et ils n'ont pas oublié que de solides barreaux de fer protègent la fenêtre et coupent toute retraite au fugitif. Ils arrivent bride abattue, et cernent le buisson ; mais, ô déception, le prêtre a disparu ! Encore un peu ils le prendraient pour un sorcier. Pendant ce temps l'abbé Daubié, qu'un barreau descellé à dessein a laissé pénétrer dans la ferme, revêt au plus vite ses habits de culture et vient lui-même joindre son étonnement à celui des bons gendarmes.

Une autre fois, pendant qu'il déjeûne dans une ferme des Granges de Fontenoy, après y avoir exercé son ministère, il aperçoit encore la gendarmerie lancée à sa poursuite. Vite il ouvre le pétrin sur lequel il prend son repas, se couche à l'intérieur et attend les évènements. Les gendarmes arrivent, fouillent toute la maison, et de guerre lasse, prennent des chaises et demandent un verre, qu'ils boivent à la santé de la République sur le dos même du fugitif. Cependant après force menaces dirigées contre « l'ignoble scélérat » qu'ils ne peuvent saisir, ils se décident à décamper et l'abbé Daubié sort en riant de sa cachette.

Il échappa avec un égal bonheur à toutes les autres poursuites dont il fut l'objet, et devint curé du Clerjus en 1815.

Pour être complet, nous allons donner ici les quelques renseignements que la *Semaine religieuse* de 1880 nous fournit sur plusieurs des autres prêtres signalés précédemment.

Marian-Xavier-Benoit Peiliard, ancien lazariste de

Toul, retiré à Fontenoy, refusa de prêter le serment constitutionnel. Il pétitionna le 2 septembre 1792 avec MM. Daubié, Claudon et Vaillant pour obtenir d'échapper à l'internement. Quoique le district de Darney ait répondu par un refus (10 septembre 1792), néanmoins ni l'un ni l'autre ne figura sur les listes des internés aux Annonciades d'Epinal. Condamné à la déportation le 24 septembre 1797, il ne fut saisi que le 12 ou 13 Ventôse, an VI (2 ou 3 mars 1798) à Vauvillers, et retenu en France. Jeté en prison à Neufchâteau, il figure sur la liste des détenus dressée le 8 thermidor an VII (26 juillet 1799). Il était alors âgé de 43 ans.

Jean-Claude Claudon, né à Repel le 22 mars 1737, capucin à Fontenoy, portait en religion le nom de frère Ananie.

Sur la demande d'exemption d'internement qu'il adresse au district de Darney, le curé Fouillette ayant été questionné, sa réponse est celle-ci : « Son logis est un rendez-vous d'aristocrates, » lisez d'orthodoxes.

Il parvient à se cacher jusqu'au moment où, dénoncé comme troublant la tranquillité publique (fructidor an V, 1797), il est saisi et condamné à la déportation, le 3 vendémiaire an VI (24 septembre 1797), par le Directoire exécutif. Emprisonné d'abord à Neufchâteau, il est envoyé à Rochefort et embarqué sur *la Décade* pour être déporté à la Guyane. Partis treize, ils revinrent quatre.

A son retour, il fut proposé (6 décembre 1802) comme chapelain de la Neuveville-sous-Montfort, et y mourut le 23 février 1810.

Pierre-François-Placide Gérard, ancien curé de Confland-sur-Lanterne, émigra en 1792.

Jean-Louis Grandgury, né à Fontenoy, (1738) après avoir fait profession solennelle au couvent de Saint-Mihiel le 24 juin 1758, devint capucin gardien du couvent de Rambervillers et vicaire de son ordre ; il portait en religion le nom de frère Louis. Il fut saisi près de Lunéville

alors qu'il exerçait en secret le saint ministère, et interné à Nancy. Parti pour Rochefort avec M. Michel (avril 1794) et jeté sur *les Deux-Associés*, il mourut au grand hôpital de l'île Madame à l'âge de 46 ans (23 août 1793), et fut enterré dans cette île. (1).

Signalons enfin François-Nicolas-Louis-Guillaume Gérard, frère convers de la maison des Capucins de Fontenoy. Interné d'abord à Epinal, puis déporté à Rochefort avec MM. Rollet et de Thumery, jeté sur *le Washington*, il surmonta toutes les souffrances de la captivité, revint à Saintes le 20 pluviôse an III (18 février 1795), et fut libéré le 14 ventôse de la même année (4 mars). De retour à Fontenoy en octobre 1797, il obtenait sa radiation provisoire de la liste des émigrés. Il était alors âgé de 37 ans.

Joseph-Mansuy Boullangier, dont nous avons déjà parlé, entra fort jeune chez les Lazaristes, et devint procureur de leur maison de Paris au moment où éclata la Révolution. La populace fit un jour irruption dans le couvent et il ne dut la vie qu'au dévouement d'un garçon boucher. Celui-ci le revêtit à la hâte de ses propres habits et c'est sous ce déguisement qu'il traversa Paris et le nord de la France pour se réfugier à Londres où il demeura six ou sept ans, Il mourut vers 1840 (2).

Jean-François Jeanson né à La Vallée-en-Barrois, capucin de la maison de Fontenoy, condamné par le tribunal de la Meurthe à la déportation, mourut sur *les Deux-Associés* le 21 juillet 1794, à l'âge de 49 ans.

Les familles suspectes pour leur attachement à la foi de

---

(1) Son frère aîné, Jean-François Grandgury, avait déjà pris l'habit le 4 octobre 1750 dans le même couvent de Saint-Mihiel et y avait fait profession sous le nom de frère François, le 4 octobre de l'année suivante, à l'âge de dix-neuf ans. (Note de M. l'abbé E. Mangenot, professeur au grand séminaire de Nancy).

(2) Renseignements fournis par son petit-neveu M. l'abbé A. F. Poirot, curé de la Neuveville-sous-Montfort.

leurs pères n'excitaient pas moins la haine révolutionnaire.

Plusieurs membres des familles Didier, Barreau et Gérard durent prendre le chemin de l'exil, et ce fut, dit-on, une misérable mendiante qui recevait depuis longtemps l'hospitalité à la maison, qui alla dénoncer M. Gérard pour avoir caché ses trésors.

§ III. — Excès révolutionnaires (1)

Pendant que les prêtres réfractaires sont traqués comme des bêtes fauves, l'église de Fontenoy est le théâtre de profanations sacrilèges. Les deux prêtres apostats, Fouillette et Richard, poussent l'ignominie jusqu'à couvrir de leur présence, si toutefois ils n'y prennent part personnellement, le culte rendu à la déesse Raison.

Deux femmes dont la tradition a conservé les noms se prêtent à cette odieuse parodie : l'une, Jeanneton-Poirot, est la servante même du curé Fouillette, l'autre a nom Meurgeon Barreau (2).

Aux jours de Décadi, pendant qu'assise sur le maître-autel la déesse Raison reçoit un encens sacrilège, des scènes non moins odieuses se passent à l'intérieur de l'église : la chaire retentit des furieuses déclamations des sans-culottes. « Nous sommes dans l'enthousiasme » répétait sans cesse un de leurs orateurs les plus en vogue, Jean-Nicolas Colleuil.

Fouillette et Richard n'avaient pas même la pudeur de se taire : il fallait bien attirer la foule, lui persuader la pureté de leurs intentions et la convaincre de la supériorité

(1) Les faits que nous rapportons dans ce paragraphe nous ont été attestés au moins par trois personnes dignes de foi.

(2) Il ne faut pas confondre cette Meurgeon Barreau avec Françoise Barreau, pieuse fille qui devint plus tard préfète de la Congrégation de la Sainte-Vierge.

de la nouvelle religion. « Me voici, s'écriait un jour le premier, me voici dans cette chaire où j'ai tant charlatanisé » il parlait de l'époque qui avait précédé son apostasie.

Le prédicateur, avant de descendre, prenait une feuille sur laquelle il faisait la lecture des lois, puis découpant son papier, il en jetait les morceaux sur les auditeurs, ce qui amusait passablement les enfants.

Un jour de Décadi une petite fille de sept à huit ans, Justine Prévôt, escalade subitement la chaire et s'écrie avec son parler enfantin : « *Tous les démocates iront en enfer, c'est Mlle Manette qui l'a dit.* » Aussitôt le marguillier Lévêque se précipite nu-pieds sur la petite et lui inflige une correction si violente qu'elle n'en peut marcher pendant quinze jours. Mais la première fois qu'elle sort c'est pour aller jeter de l'eau bénite à ce brutal qui vient de mourir subitement. Elle y retourne sans cesse dans la journée et à chaque aspersion elle lui dit en patois : « *Tiè, te ne me fouetterai pu.* »

Cependant le mot avait porté. Nos farouches patriotes avaient tremblé aux menaces de l'enfant, il leur fallait une revanche, elle tomba sur la pauvre Manette ; c'est toujours aux femmes et aux prêtres qu'ils s'attaquent bravement.

On la trouve au sortir de la cérémonie sarclant son jardin. Un décadi ! C'est un mépris formel de la nouvelle religion ; aussitôt elle est arrêtée, jugée séance tenante et condamnée à avoir les oreilles coupées.

La pauvre demoiselle est livrée aux mains du bourreau, puis affreusement mutilée, le visage et les vêtements tout maculés de sang, elle est promenée dans les rues de la ville par la populace en fureur.

Lorsqu'au milieu de la cérémonie les orateurs venaient à faire défaut, on désignait d'office un individu de l'assemblée, et bon gré mal gré il devait s'y résoudre ; on juge alors de l'éloquence de ces orateurs improvisés dont la

plupart ne pouvaient s'exprimer qu'en patois. C'est ainsi que Nicolas Poirot, comme il le racontait plus tard à ses enfants, avait été obligé de monter en chaire et de prendre la parole pour faire l'apologie d'une religion et d'un régime qu'il abhorrait.

Le discours terminé, on entonnait *la Marseillaise*, un défilé s'organisait, et la déesse Raison était traînée sur un char de triomphe à travers les rues de la ville. Pour varier les chants on répétait à satiété le refrain suivant :

Alleluia ! *(bis)*
Les choux sont bons, quand ils sont gras !

La poésie, on le voit, était digne de la cérémonie.

La croix et les emblèmes religieux ne pouvaient manquer d'exciter la fureur démagogique : l'église fut dévalisée, son mobilier pillé, ses richesses artistiques dissipées, ses portails affreusement mutilés, les vases sacrés et les reliquaires traînés dans la boue et brisés, enfin toutes les croix du cimetière abattues. Ces actes de vandalisme furent l'œuvre de deux mauvais garnements, Jean Demarche et Jean Prévôt, dit Chiquet, et connu plus tard sous le nom de Jean Casse-Croix. Mais bientôt la main de Dieu s'appesantit sur eux visiblement ; atteints d'une maladie inconnue et si extraordinaire qu'on venait les voir des villages environnants, ils séchèrent littéralement sur leur grabat et ne rendirent le dernier soupir qu'après plusieurs années de souffrances atroces.

D'ailleurs la population de Fontenoy commençait à se fatiguer de toutes ces scènes de désordre, elle soupirait après des jours meilleurs ; aussi Nicolas Poirot qui, un jour de décadi, venait d'annoncer le Coup d'Etat de Bonaparte, s'écriait-il en descendant de chaire ; « Enfin le monstre révolutionnaire est étouffé ! »

§ IV. — La vertu cachée pendant la Révolution

Ne terminons pas l'histoire de cette triste époque sans faire mention d'un ardent révolutionnaire et libre-penseur qui vint en 1795 se retirer à Fontenoy où il se convertit et demeura jusqu'en 1804. Nous voulons parler de Pierre-Fourier Chappuy qui, après sa conversion, écrivit à l'exemple de Saint-Augustin *La Confession d'un pécheur*, dans laquelle il fait l'avœu plein d'humilité de ses erreurs et de ses fautes (1). Les renseignements qu'il donne sur certaines personnes de Fontenoy ne seront pas, croyons-nous, déplacées dans ce chapitre ; ils nous édifieront sur les vertus cachées, héroïques souvent, qui s'épanouissaient dans l'ombre en pleine période révolutionnaire.

Né à Mirecourt en 1762, Pierre-Fourier Chappuy reçut une éducation soignée, fut reçu avocat au Parlement de Nancy et lia des relations avec une famille très riche qui habitait cette ville depuis peu de temps. Choisi comme gouverneur du fils unique de cette famille, il lui fallut parcourir toutes les grandes villes de l'Europe pour permettre à son élève de suivre les leçons des savants les plus renommés. Malgré l'éducation trés chrétienne qu'il avait reçue, il devint incrédule par la lecture des philosophes, et il s'engagea dans la franc-maçonnerie. Cependant, ajoute-t-il, ce qui le pervertit le plus, ce fut « la volupté et l'orgueil. » Après avoir vécu plusieurs années dans les principales cités d'Allemagne et d'Italie, un accident de voiture coûta la vie à son élève (2).

---

(1) Une copie de ce manuscrit nous a été gracieusement communiquée par M. l'abbé Chapelier, curé-doyen de Lamarche.

(2) C'est ici qu'il parle d'un vénérable prêtre presque centenaire, ancien missionnaire de Cochinchine, qui venait consoler la mère désolée. On l'appelait le chevalier Fabert, à cause de la décoration qu'il avait reçue du Souverain Pontife pour sa vie apostolique. « Il avait connu particulièrement Voltaire, dit-il, pendant son séjour à Lausanne, avant qu'il habitât Ferney. Il m'en parlait comme d'un

Une telle secousse compromit sa santé en même temps qu'elle le rappela à des sentiments plus chrétiens.

Etant venu faire un séjour à Bains, il fit la connaissance d'une famille très catholique de Fontenoy-le-Château. Il était alors dans la disposition de changer de vie et de se convertir, et il était à la recherche d'un lieu éloigné du tu multe du monde pour s'y établir, y vivre ignoré et pleurer ses péchés. La famille de Fontenoy à qui il fit part de son dessein lui offrit l'hospitalité, et il se décida à partir « pour cette aimable solitude où il trouva des amis charitables qui ne se sont jamais démentis. »

« Mon temps, dit-il, partagé entre la prière et l'étude, me paraissait bien court, je ne voyais que les personnes dévouées à la religion et qui fréquentaient une chapelle catholique où nous avions de temps en temps la messe. J'ai connu quelques belles âmes dont l'histoire édifiante pourra faire diversion aux événements scandaleux de ma vie, et entre autres une pauvre femme appelée :

« NANON DEMARCHE qui faisait l'aumône par poignée de louis ; je dis *une pauvre femme*, parce qu'elle avait une maison pauvre, une mise encore plus pauvre, allant pieds nus comme les pauvres du pays, se privant de tout pour soulager les malheureux, et vendant même ses champs

---

homme chancelant dans tous les principes, et si peu affermi dans ceux de l'incrédulité que lorsqu il avait une indisposition qu'il s'imaginait être un peu grave, il envoyait aussitôt chercher le chevalier Fabert pour être présent et le confesser dans le besoin. Il avait une crainte excessive de la mort, mais, le danger passé, il reprenait son ton impie et plaisantait de douveau sur la confession. Cela arriva trois ou quatre fois, ce qui indigna tellement le chevalier qu'il lui fit dire qu'il n'y retournerait plus, à moins qu'il ne fût à l'extrémité.

« Les terreurs de Voltaire sont excusables, mais ce qui ne l'est pas, c'est d'avoir eu un mauvais cœur et d'être un fripon. Si ses admirateurs connaissaient les traits de bassesse et d'escroquerie qui sont venus à ma connaissance dans le pays qu'il a habité, ils rougiraient d'encenser le plus misérable des hommes. »

les uns après les autres pour aider plus efficacement les pauvres honteux que la Révolution avait multipliés par ses confiscations. Cette femme était veuve et n'avait qu'une fille qui était un modèle de sagesse et de piété et que la mort lui enleva à l'âge de dix-huit ans. La bonne Nanon ne lui a survécu que trois ans.

« Le Jal. — J'y ai encore connu un autre pauvre volontaire que Dieu a favorisé de plusieurs grâces extraordinaires. C'était un beau vieillard d'environ quatre-vingts ans qu'on appelait Le Jal. Il n'avait pas voulu se marier par amour de la chasteté ; il était garde de bois et, pendant une si longue carrière, il n'avait jamais vu plaider un seul de ses rapports. On pourrait citer de lui quantité de traits de la plus sublime vertu. Il était estimé de tout le monde et chéri des pauvres à qui il donnait tout son superflu, et pour ainsi dire tout ce qu'il gagnait, tant sa vie était simple. Il ne buvait point de vin et passait même depuis le mois de septembre jusqu'à Pâques sans boire rien du tout. Pour toute nourriture il emportait le matin, et cela à deux heures en été, un morceau de pain, et le soir il mangeait une panade avant de se coucher.

« C'était un solitaire qui conversait continuellement avec Dieu dans les bois : il remplissait d'ailleurs parfaitement les devoirs de son état, ne faisant grâce à personne. Ayant un jour trouvé son hôte et ami en délit, il fit son procès-verbal, mais le paya de sa poche.

« Il demanda à Dieu de lui faire connaître ce que c'est que la peine du dam : — Je le lui ai demandé pendant longtemps, me disait-il ; mais un jour, comme je m'assoupissais pour dormir, voilà que tout à coup j'éprouve une peine si grande, si excessive de la perte de Dieu, que si elle eût duré un moment de plus j'étais un homme mort. — Il n'a point éprouvé la peine du feu, mais Dieu lui a fait voir un damné au milieu de ce tourment.

« J'ai eu des relations avec lui qui ne m'ont laissé aucun doute sur sa haute vertu et ses communications avec Dieu. Sa mort a été celle d'un juste. »

Après cela Pierre-Fourier Chappuis rapporte la belle parole sortie de la bouche de la femme d'un pauvre sabotier. Celle-ci avait été surprise par le feu dans l'incendie de sa cabane sur le bord du bois ; elle n'en avait été retirée qu'à grand'peine et à moitié brûlée. « Je la vis à Fontenoy, dit-il, où on l'avait amenée ; elle était noire et toute carbonisée. — Ah ! Monsieur, me dit-elle en m'apercevant, ma pauvre *Imitation* est brûlée ! — On pouvait la tranquilliser à bon marché, mais il faut être bien détaché de tout et de soi-même dans l'état effroyable qu'elle était, pour ne regretter qu'un livre dans un moment où elle venait de perdre tout ce qu'elle possédait. »

Il parle ensuite d'un M. de S... C..., grand-croix de Malte, vieillard le plus respectable sous tous les rapports se faisant appeler M. Prévost. Poursuivi pendant la Révolution, il habita les forêts de Fontenoy pendant quatre mois.

Enfin il dit quelques mots d'une Geneviève Vilmain, qui était bien l'innocence et la candeur en personne ; elle avait été chassée de son couvent par la Révolution.

Après avoir passé à Fontenoy neuf années dans la retraite, M. Chappuy entra, sur les conseils de M. Passetemps, au grand séminaire de Nancy en 1804. Ordonné en 1806, il alla, dit-il, « chanter sa première messe dans l'endroit où Dieu lui avait fait tant de grâces, à Fontenoy-le-Château. Ensuite, raconte-t-il, je passai une année à l'école du pieux et savant curé de Saint-Firmin, qui a eu pour moi les bontés d'un ami ; c'est là que j'ai reçu ma commission de vicaire de Favières, où je suis depuis douze ans. »

C'est à Favières qu'il mourut en odeur de sainteté (1830).

Il est regrettable que M. Chappuy ait affecté de taire les

noms de cette excellente famille, une des plus notables de Fontenoy qui l'accueillit, avec empressement et qui en lui offrant l'exemple de toutes les vertus, acheva de le convertir.

Il ne serait pas moins intéressant de connaître plus de détails sur la vie de ce vieillard de noble extraction dont il donne seulement les initiales, et qui avait mérité l'insigne honneur d'être élevé à la dignité de grand-croix de Malte.

Si leurs noms sont oubliés, leur mémoire cependant ne doit pas tomber complètement dans l'oubli ; car c'est pour la conscience publique un soulagement de constater et pour nous une légitime fierté de publier bien haut qu'au milieu des lâchetés et des hontes qui épouvantaient les populations du voisinage, Fontenoy renfermait dans son sein de nobles et saintes âmes dignes des temps apostoliques.

Ce sont ces exemples sacrés
Qui nous instruisent d'âge en âge ;
Toujours des héros expirés
Les héros vivants sont l'ouvrage.

GILBERT, (*Ode à la Reine*).

CHAPITRE X

Restauration du culte

§ Ier. — A LA RECHERCHE D'UN CURÉ

La Révolution avait passé dans nos paroisses comme un ouragan, ne laissant plus rien debout de nos vieilles institions. L'orage passé, il faut réparer les ruines; après Fouillette et Richard, Dieu sait s'il y en avait! La restauration du culte était une rude tâche partout, mais surtout à Fontenoy. Il fallait trouver un prêtre d'élite, alliant le tact à la fermeté, ayant l'expérience des hommes et des choses, sachant attirer la confiance et commander le respect.

Evidemment Fouillette n'était pas cet homme-là. Il avait beau rétracter publiquement ses erreurs : on n'avait plus foi en lui. Fontenoy réclamait à grands cris un prêtre plus digne. Mais combien peu avaient échappé au couteau de la guillotine et aux souffrances de l'exil! L'administration diocésaine manquait de sujets : elle dut employer des prêtres compromis dans le schisme révolutionnaire, mais en les éloignant autant que possible du théâtre de leurs exploits.

Au commencement de 1803, la paroisse était encore vacante; car Fouillette ne comptait plus, et le premier curé (1) nommé était mort prématurément avant d'y être bien installé. La municipalité s'émut de l'abandon dans lequel gémissaient les enfants et délégua trois de ses membres au pro-vicaire du diocèse (2), le suppliant de mettre fin au

(1) L'abbé Ruyer.

(2) Le diocèse de Saint-Dié n'avait pas encore été rétabli : il était provisoirement réuni à celui de Nancy, d'où Mgr d'Osmond le gouvernait avec l'aide de M. l'abbé Georgel, de Bruyères, pro-vicaire des Vosges.

veuvage de l'église de Fontenoy. Ils ajoutèrent que la paroisse serait doublement heureuse si elle voyait M. l'abbé Thévenot (curé de Senonges) à sa tête. (1)

En même temps on faisait une démarche auprès du curé doyen de Bains pour qu'il vînt appuyer cette requête. Il se rendit également à Bruyères et plaida la cause de Fontenoy.

Aussi, dès le lendemain, M. l'abbé Georgel en référait à Nancy, proposant la nomination de M. Thévenot. Mgr d'Osmond lui répond le 26 ventôse an XI (17 mars 1803), qu'il aurait un autre candidat, M. Burel, le vénérable curé de Rozerottes, et il conclut : « Je ne doute pas que M. Burel ne se rende à votre invitation; la démarche de la commune est faite pour inspirer des espérances à un bon ecclésiastique; mais s'il refusait, j'adopte le placement de M. Thévenot. »

Le pro-vicaire répond par le retour du courrier qu'il est trop tard. Les besoins de la paroisse étant urgents, il y a nommé l'abbé Thévenot; quant à l'abbé Burel, il l'envoie à They-sous-Montfort.

Mais le maire de Senonges, M. Bresson, frère du député des Vosges, écrit qu'il veut à tout prix conserver son curé. C'est un homme avec lequel il faut compter; M. Georgel lui résiste cependant : « Le maire de Senonges m'a écrit une lettre frappée au bon coin; ce serait une désolation. J'aurais été ébranlé si je ne regardais ce digne ecclésiastique comme l'homme nécesaire pour guérir, dans une grande et intéressante commune, les plaies profondes qu'y a faites M. Richard. Senonges est un trop petit théâtre pour l'âge, les forces et les talents de M. Thévenot. » (Lettre de M. Georgel à Mgr d'Osmond.)

---

(1) M. l'abbé Thévenot avait été vicaire de Darney. Ayant refusé le serment, il dut prendre le chemin de l'exil. Mais auparavant il était resté quelque temps caché chez son beau-frère, à Bettoncourt. C'est là sans doute que les gens de Fontenoy l'avaient connu.



Mais M. Bresson ne se tient pas pour battu; il part pour Nancy avec son conseil, plaide chaleureusement sa cause près de l'évêque, sans le faire fléchir. En face de la désolation des paroissiens de Senonges, il fait une dernière tentative près de M. Georgel qui écrit à Mgr d'Osmond : « Le maire de Senonges sort de chez moi; c'est un homme sage qui veut le bien. Il m'aurait trouvé mur d'airain sans des éclaircissements certains qui ont dû entraîner mon consentement pour laisser M. Thévenot à Senonges.... Mais ayant aujourd'hui la preuve que M. Thévenot, toujours prêt à obéir, tomberait infailliblement malade, que sa répugnance était au plus haut degré, qu'il n'irait pas, mais se traînerait à Fontenoy, pour s'y trouver hors d'état de remplir ses fonctions, que la commune de Senonges était dans la dernière consternation, etc..., etc..., j'ai senti qu'il y aurait de l'inhumanité à ne point revenir sur ma décision : la fermeté deviendrait alors opiniâtreté. »

Et d'où pouvait donc venir une telle « répugnance » à un prêtre aussi zélé que M. Thévenot ? (1) Le pro-vicaire le laisse bien entrevoir dans une autre lettre : « On redoute Fontenoy, dit-il, où il y a des catholiques, il est vrai ; mais c'est une commune gâtée par de malheureux guides qui l'ont entraînée dans la sentine de tous les vices qu'a enfantés l'anarchie. Aidez-moi à trouver un homme pour labourer et défricher cette terre jonchée de ronces et d'épines. On m'a parlé de M. Valeur, placé à Lignéville, et de M. Toussaint, placé à Relanges. »

M. Valeur et M. Toussaint refusèrent successivement. Mgr d'Osmond reçut sur les entrefaites une demande de changement de M. Passetemps, curé d'Urville, et lui donna sa commission pour Fontenoy. Elle faillit encore ne

(1) L'année suivante il était nommé à Hadol, où il a laissé une mémoire vénérée.

pas aboutir, ses ennemis eux-mêmes le suppliant de rester. Le 1er floréal an XI (21 avril 1803), M. Georgel écrivait à Mgr d'Osmond : « M. Passetemps reste à Urville et ne va pas à Fontenoy. Les dissidents se sont réunis aux bons pour le supplier de ne pas les abandonner. J'ai cédé..., mais Fontenoy ! cinq nommés depuis la mort du titulaire ! Je vais proposer à M. Dupoirieux d'y aller ; il est tracassé à Domèvre-sur-Durbion. »

M. Dupoirieux ne put se résoudre à quitter Domèvre et l'on revint à M. Passetemps. Sur les instances du provicaire, il finit par accepter. Dès le 13 mai, la municipalité exprimait à M. Georgel la profonde reconnaissance de la population de Fontenoy pour l'administration diocésaine. Elle avait enfin un pasteur selon son cœur ; comme on le voit ce n'avait pas été sans peine. Nous avons voulu donner en détail toutes ces négociations, parce qu'elles font également honneur à la mupicipalité de Fontenoy et à l'administration diocésaine, en montrant le souci de celle-là pour les intérêts religieux de la paroisse, et pour la place qu'occupait déjà Fontenoy dans les préoccupations de l'évêque. (1)

§ II. — Curés de Fontenoy depuis 1803

Curés	*Vicaires*	
1803-1822 : Jean-Baptiste Passetemps		
1822-1824 : Claude-Joseph Ecoffet		
1824-1878 : Jean-Baptiste Marchal.	Jules Nicolle	1825-1853
	Constant Bailly	1853-1859
	Jean-François Grandemange	1859-1862

(1) Renseignements puisés dans la correspondance officielle de Mgr d'Osmond avec M. Georgel et gracieusement communiqués par M. l'abbé Pierfitte, curé de Portieux.

1824-1878 : Jean-Baptiste-Marchal.		J. Varenne	1862-1865
		Camille Thomas	1865-1871
		Charles Robin	1871-1876
		Nicolas Français	1876-1878
1878 - 1881 : Jean-Joseph Arnould.		Joseph Leroy	1878-1878
		Charles Roch	1878-1881
1881 :	Victor Déloy.	Edgard Georges	1881-1883
		Henri Parmentier	1883-1885
		Char. Chalumaux	1885-1888
		Lucien Paris	1888-1892
		Jules Errard	1892-1893
		Charles Lambert	1893

§ III. — Administration paroissiale

Si l'impiété révolutionnaire avait causé à Fontenoy comme partout ailleurs de profonds ravages dans les âmes, la charité, le dévouement, la sainteté de vie de deux prêtres dignes de tout éloge devaient bien vite les réparer. Fontenoy, sous la sage direction de M. Passetemps et de M. Marchal va faire oublier les excès commis pendant la Terreur ; autant l'impiété et le sacrilège ont été triomphants pendant cette triste époque, autant l'enthousiasme de la foule est ardent pour la réparation.

Si la charge de curé de Fontenoy n'a jamais été une sinécure pour le prêtre soucieux de remplir son devoir avec zèle, elle le fut encore bien moins en 1803, et il fallut toute la fermeté et les vertus sacerdotales du bon M. Passetemps pour ne pas se laisser abattre.

Né à Auzainvilliers, il était vicaire de Bourmont lorsqu'éclata la Révolution. Exilé pour la foi, il émigra en Autriche et devint précepteur des enfants du comte de Sprinzenstein (1).

(1) Il laissa dans cette famille le meilleur souvenir comme on peut le voir par l'attestation suivante :

De retour en France, il fut nommé curé d'Urville, et transféré à Fontenoy, comme nous l'avons vu.

On est réellement saisi d'admiration devant l'étonnante énergie et l'incroyable activité de ce digne curé. Huit jours ne se sont pas écoulés depuis son arrivée à Fontenoy qu'il s'est déjà conquis l'affection de tous les paroissiens. Installé en grande pompe le 10 floréal an XI (30 avril 1803), M. Passetemps trouve l'église dans le plus triste état : une tour branlante surmontée d'un clocher plus que misérable qui, par une chute imminente, peut anéantir le reste de l'édifice ; le petit portail affreusement mutilé, les autels renversés et n'offrant plus qu'un monceau de ruines, la chapelle seigneuriale dépouillée du beau mausolée de la princesse de Ligne et des plaques tumulaires qui en faisaient l'ornement ; enfin une sacristie complètement spoliée et privée des objets les plus nécessaires au culte. Pas de récriminations sur le passé, à quoi bon ? Il se met à l'œuvre, fait appel à la municipalité et à la population.

Trois mille francs sont votés par le Conseil municipal

« Moi, soussigné, confirme sur parole d'honneur que M. Jean Passetemps, natif d'Auzainvilliers en Lorraine, vicaire de la ville de Bourmont, a passé le temps de son exportation dans ma maison comme gouverneur de mes deux fils. Il a parfaitement répondu aux devoirs attachés à cette place importante pour le bonheur des élèves et de leurs parents. Nous l'avons quitté tous les larmes aux yeux, comme un ami dont nous regretterons la séparation, avec des sentiments d'amitié et de reconnaissance que nous conserverons toute notre vie. Il a cru devoir se refuser à nos sollicitations de ne plus nous quitter toute sa vie pour se jeter dans les bras d'une patrie chérie qui rappelle ses enfants sous un règne doux et équitable et pour y travailler à la solidité d'une morale pure qui fait la base de tous les bons règnes.

Linz en Haute-Autriche, ce dernier de juillet 1797.

Marie Antoin, comte de Sprinzenstein.
Conseiller de justice et Chambellan au service de Sa Majesté Impériale-Royale.

(Cette pièce se trouve entre les mains de M. l'abbé Perrin, professeur au séminaire de Châtel.)

pour l'achat des objets les plus indispensables, tels que un calice, un ciboire, quatre ornements, un confessionnal, du linge d'église, etc... D autre part un arrêté du 9 mars 1804 nous montre tout l'appui que pouvait espérer le nouveau curé de la municipalité d'alors. En voici la teneur :

« De Fontenoy, du 18 ventôse an XII.

« Les maire et adjoint de la commune de Fontenoy-en-Vosges, prenant en considération les avis et les remontrances de M. Passetemps leur zélé et très respectable pasteur ;

« Voulant d'ailleurs maintenir l'ordre, la décence et le respect dus à la religion, à ses cérémonies, à ses temples et à ses ministres ;

« Considérant que leur très zélé pasteur exerce du matin jusqu'au soir les jours de fêtes et de dimanches son ministère dans l'église de cette paroisse, que durant les mêmes jours, l'adoration perpétuelle du Saint Sacrement se fait à toutes les heures du jour ; qu'il n'a pu jusqu'alors remplir en ces jours ses fonctions avec tout le silence et le respect qu'elles commandent, etc... arrêtent ce qui suit.

« Art. I. — A compter du dimanche 20 ventôse présent mois, il est défendu de s'assembler devant et autour de l'église paroissiale durant les jours de dimanches et fêtes.

« Art. II. — Il est également défendu de jouer aux quilles sur la Motte pendant la grande messe, comme pendant le catéchisme, les vêpres et la prière.

« Art. III. — Les contrevenants seront punis d'une amende de trois journées de travail applicables au soulagement des pauvres malades de cette commune, pour la première fois, et de trois journées de détention en cas de récidive.

« Art. IV. — Le présent arrêté sera lu, publié et affiché pendant trois dimanches consécutifs afin que personne n'en prétende cause d'ignorance.

« Fait au dit Fontenoy, ce 18 ventôse an XII de la République française.

« Didier, maire. Colleuil, adjoint. »

Les considérants de l'arrêté sont des plus flatteurs pour le curé et l'on peut voir le zèle qu'il dépense à réparer les ruines matérielles et spirituelles.

Il est aisé de se faire une idée des difficultés sans nombre qu'il dut rencontrer au début de son administration paroissiale. Depuis sept ou huit ans toute trace du culte avait disparu : comment dès lors pourvoir à l'éducation religieuse de cette jeune génération, habituée à voir le prêtre persécuté et la religion tournée en ridicule ? comment obtenir la réhabilitation de tant de mariages et la certitude morale des nombreux baptêmes administrés pendant cette époque troublée ? Comment faire reprendre le chemin de l'église à ces nouvelles générations qui l'avaient oublié ?

Rien cependant n'est capable d'arrêter le zèle du nouveau pasteur. Chaque dimanche de nombreux catéchismes sont établis, et les jeunes gens d'un certain âge peuvent venir recevoir les enseignements qui les préparent à la première communion. C'est ainsi que le 16 mars 1805 deux conscrits, Louis Ignace Bichotte et Jean-Claude Olivier, accomplissent ce grand acte de la vie chrétienne avant de partir rejoindre leur régiment.

Puis, pour maintenir la foi et la ferveur parmi ses paroissiens, il rétablit toutes les anciennes confréries et en érige de nouvelles. Les chapelles situées sur le territoire de la commune sont aussi l'objet de sa sollicitude : il les répare, les orne de son mieux et multiplie les cérémonies qui peuvent réveiller dans la population le sens religieux.

Après quatre années d'efforts il a la consolation de recevoir la bénédiction et les encouragements de Mgr d'Osmond, qui vient donner la confirmation à la jeunesse préparée avec tant de soin.

Le compte-rendu de cette cérémonie, écrit de la main de M. Passetemps lui-même, nous en dira suffisamment sur le changement opéré dans Fontenoy :

« L'an mil huit cent cinq, le 17 août, 29 thermidor an XIII, Monseigneur Antoine-Eustache d'Osmond, évêque de Nancy, s'était transporté dans cette paroisse, pour y administrer le sacrement de confirmation. M. Jean Passetemps, curé de la dite paroisse de Fontenoy-le-Château, avec MM. Nicolas-Joseph Richard, bénédictin, Joseph-Mansuet Boullangier, prêtre de la Congrégation des Missions, l'un et l'autre originaires de ce lieu et y résidant; MM. Baudot, curé d'Ambiévillers, l'abbé Bonnet, de Vauxvillers, ancien vicaire général du Mans, Renaud, curé de Trémonzey, Henry, curé de Fontenoy-la-Ville, Pasquier, vicaire de Vauxvillers, s'est empressé de recevoir le dit seigneur évêque avec tous les honneurs dus à sa dignité ; les authorités locales, savoir : MM. Jean-François Honoré, juge de paix, Joseph Didier, maire de Fontenoy-le-Château, Charles-François-Xavier Honoré, adjoint du dit bourg de Fontenoy-le-Château, s'étant réunis au clergé pour la même fin ; en conséquence le dit sieur curé, accompagné de ses confrères, revêtu des ornements sacerdotaux, conformément au rituel de Toul, le crucifix en main, s'est transporté processionnellement dans le lieu de sa résidence où le dit sieur évêque, habillé pontificalement, l'attendait sur le seuil de la porte.

« Au même instant une décharge de canons a annoncé son arrivée près du Pontife, et la Garde nationale, commandée par les dites autorités civiles, s'est avancée en bon ordre avec son chef, M. Antoine Poirot, pour l'escorter et lui témoigner la profonde vénération et la vive reconnaissance dont tous les paroissiens étaient pénétrés pour cette faveur dont on n'avait encore point eu d'exemple à Fontenoy-le-Château ; un discours analogue à cette auguste et

sainte cérémonie ayant été adressé au Pontife par le dit sieur curé, et lui ayant présenté le crucifix à baiser, le dit seigneur évêque a entonné le *Veni Creator*, et aussitôt il s'est mis en marche vers l'église à la suite du dit clergé, suivi des dites autorités, acccompagné de la dite garde nationale, marchant sous le dais porté par six notables de la paroisse, au chant des cantiques sacrés, au son des tambours, des canons, suivi et entouré d'une multitude immense qui lui demandait à genoux sa bénédiction.

« Arrivé à la porte principale de l'église, le dit sieur curé s'est arrêté avec le clergé, a présenté l'eau bénite à Monseigneur, il l'a ensuite encensé trois fois, après quoi on a marché gravement vers le sanctuaire en chantant l'antienne *Ecce sacerdos magnus*, laquelle étant finie, les verset et oraisons convenables chantés, le Pontife s'est prosterné au milieu du sanctuaire sur un prie-Dieu qui lui avait été préparé, ensuite la sainte messe a été célébrée devant Mgr l'évêque par le sieur curé, après laquelle M. l'abbé Raisbois, son vicaire général, a prononcé en chaire un discours touchant l'excellence du sacrement de confirmation, ses effets salutaires et les dispositions requises pour e recevoir dignement ; lequel discours étant fini, Monseigneur a commencé l'administration du sacrement par l'imposition des mains ; la paroisse de Trémonzey s'étant transportée processionnellement et de la manière la plus édifiante à Fontenoy-le-Château pour recevoir ce sacrement, le nombre total des confirmés a été de sept cents de l'un et de l'autre sexe, en y comprenant un petit nombre de paroissiens de Vauxvillers, d'Ambiévillers, du Pont-du-Bois, de Montdoré, de Mailleroncourt, de Fontenoy-la-Ville, d'Halincourt, de Melincourt, de Dampvalley, et sans y comprendre les paroissiens de Trémonzey, dont M. Renaud, leur curé, a tracé la liste sur ses registres.

« Cette sainte cérémonie pendant laquelle on a remarqué

dans la multitude des assistants la foi la plus vive, le respect et le recueillement le plus profond, etc. etc.., étant finie, le dit seigneur évêque a entonné le *Te Deum* et s'est de suite mis en marche pour retourner au presbytère dans le même ordre qu'il en était parti.

« Arrivé à la porte de la maison, Monseigneur s'est retourné immédiatement vers le nombre immense de fidèles qui l'avaient accompagné et suivi, il a témoigné à haute voix sa satisfaction pour la piété et les sentiments religieux qu'il avait constamment remarqués dans toute cette multitude et notamment dans vingt enfants de chœur dont il a spécialement loué la modestie et l'exactitude avec lesquelles ils s'étaient acquittés de leurs fonctions.

« Monseigneur, après avoir quitté ses habits pontificaux dans l'appartement de M. le curé, y a reçu toutes les corporations de la paroisse, savoir : 1° MM. le juge de paix, le maire et l'adjoint, 2° le conseil de fabrique, 3° la congrégation des hommes, 4° celle des filles, 5° les dames de la charité, 6° Catherine Perrin, sœur institutrice de l'Institut des sœurs Vatelotes, envoyée en cette paroisse par le dit seigneur évêque, leur premier supérieur, sous l'approbation du gouvernement.

« Tous ont témoigné à sa Grandeur leur profond respect, leur parfaite soumission, leur éternelle gratitude et leur zèle à remplir les devoirs de leur état respectif. Monseigneur a répondu à tous par des paroles pleines de bonté et d'encouragement.

« Le présent acte fait pour la mémoire perpétuelle et pour l'édification de la postérité, a été signé par toutes les personnes ecclésiastiques et civiles susdites après lecture faite. »

Suivent les signatures et la liste des confirmés.

L'élan était donné pour le bien, et, malgré les temps difficiles que l'on traversait, la population de Fontenoy

savait donner généreusement lorsqu'il fallait soutenir quelque œuvre religieuse. Une lettre du pro-vicaire, l'abbé Georgel, datée du 11 avril 1809, nous fait voir suffisamment l'empressement des habitants de Fontenoy à subvenir par leurs offrandes aux besoins des séminaires.

En voici le texte :

« Sur le rapport qui a été fait à Monseigneur l'évêque de la recette de 115 francs faite dans votre paroisse pour le séminaire, Monseigneur m'a spécialement chargé d'en marquer sa satisfaction à vos pieux paroissiens. En conséquence il a donné ordre d'annoter spécialement la paroisse de Fontenoy pour une de celles qui méritera des préférences en faveur des jeunes gens de cette paroisse qui se destinent au sacerdoce, en leur donnant part dans les pensions et demi-pensions fondées par S. M. l'Empereur et Roy pour le séminaire de Nancy. »

Comment les forces du bon curé purent-elles résister pendant vingt ans à tant de fatigues? Déjà, le 4 février 1806 l'abbé, Georgel lui écrivait que Monseigneur de Nancy venait d'arrêter avec M. le Préfet l'envoi d'un vicaire à Fontenoy, mais que, pour le moment, les prêtres faisant défaut, il devait avertir les gens des écarts de lui fournir un cheval lorsqu'ils auraient besoin de ses services pendant l'hiver.

L'invasion de 1815 n'était pas faite pour lui procurer du repos. Elle lui fournit, une fois de plus, l'occasion de se dépenser et de donner un libre cours à sa charité inépuisable. Après le passage des alliés qui avaient ruiné le pays par des réquisitions incessantes, la misère devient grande à Fontenoy, d'autant que la récolte à venir est fort compromise ; dès lors le bon curé se tourne vers le ciel. Le 9 mars 1817 il convoque la paroisse à faire, devant le reliquaire de la sainte Epine, une cérémonie d'adoration et de réparation, fixée au surlendemain, mardi 11 mars ; la foi de la population s'y manifeste dans toute son intensité. Le

compte-rendu de cette touchante cérémonie nous montre tous les paroissiens *sans exception* se relevant d'heure en heure pour la garde du Saint-Sacrement.

Sa mort, arrivée, en 1822, fut un deuil public et universel. Mais la providence veillait sur cette population si chrétienne et lui préparait un pasteur non moins dévoué, M. Jean-Baptiste Marchal qui le remplaça en 1824 (M. Ecoffet qui succèda à M. Passetemps ne le remplaça point) (1).

M. Jean-Baptiste Marchal. — Né à Gérardmer le 1er janvier 1795, ordonné prêtre le 20 décembre 1817, M. l'abbé Marchal fut nommé, après sept années de vicariat à Epinal, à la cure de Fontenoy-le-Château (11 juin 1824).

Ce n'est pas seulement une courte mention que nous devrions consacrer à la mémoire de cet excellent curé : d'un côté, ses vertus privées, sa vie sacerdotale, son dévoûment sans bornes et sa charité inépuisable, de l'autre, l'affection de tous ses paroissiens et le souvenir impérissable qu'il a laissé dans les cœurs nous porteraient à lui consacrer une biographie complète si nous ne craignions de sortir du cadre restreint que comporte une monographie.

Bornons-nous donc à reproduire le bel éloge qu'en fait la *Semaine Religieuse* de Saint-Dié à l'occasion de ses funérailles :

« Saint Paul, dans ses Epitres à Timothée et à Tite avait célébré à l'avance M. Marchal en indiquant à ses disciples les vertus apostoliques du prêtre et de l'évêque. La note principale de la vie de M. le curé de Fontenoy n'est-elle point, en effet, merveilleusement saisie et rendue dans ces mots : *Oportet episcopum irreprehensibilem esse.* L'évêque, le préposé à la garde du troupeau, le

(1) Natif d'Amance (Haute-Saône), il quitta Fontenoy-le-Château après deux années seulement de ministère, pour devenir curé de Fontaine-Française.

prêtre, doit être irrépréhensible. Or, n'est-ce pas là le caractère propre de ce pasteur austère qui, fidèle à son devoir et à sa vocation, passa faisant le bien sans rigueur comme sans faiblesse, entourant son existence d'une auréole de dignité et de vénération que la calomnie même n'essaya jamais de ternir ?

« *Non turpis lucri cupidum*, ne cherchant point le gain ni les biens de la terre. La vie mortifiée du défunt et la générosité avec laquelle il consacre à ses enfants de prédilection, les pauvres, le peu d'argent qui lui reste, sont là pour l'attester.

« *Hospitalem*, hospitalier. M. Marchal était pour ses jeunes frères dans le sacerdoce plein de la plus affectueuse bienveillance. Ses rapports avec eux étaient marqués au coin de la confiance, de l'abandon, de la sympathie.

« *Benignum*, plein de bonté. Son abord était si facile et si doux ! et cet homme dont la seule vue inspirait le respect le plus profond, par une faveur réservée à de rares privilégiés, éveillait dans tous les cœurs le dévoûment et l'affection.

« *Doctorem*, savant. A peine arraché aux fatigues d'un ministère absorbant, M. Marchal courait à ses livres de théologie où, malgré une expérience de soixante ans il étudiait sans cesse l'art si difficile de la conduite des âmes. Aussi, dans de commerce continuel avec les maîtres, avait-il puisé une science vaste et sûre qui faisait de lui le guide des plus doctes et la lumière de la contrée, mais qui, visible à tous les yeux, excepté aux siens, le laissait dans la simplicité qui s'oublie et l'humilité qui se méconnaît, *modestum*. »

Un curé qui a psssé cinquante-quatre ans dans une paroisse avec toutes les vertus qui font les saints, devait nécessairement emporter les regrets de tous les paroissiens. On le vit bien au jour des funérailles ; elles furent dignes

du pasteur et de la reconnaissance de la population. Ecoutons encore le récit de la *Semaine religieuse*.

« Le lundi 28 janvier (1878), la paroisse de Fontenoy-le-Château rendait les derniers honneurs à son vénérable curé qui l'avait édifiée et sanctifiée pendant cinquante-quatre années d'un ministère vraiment apostolique. Aussitôt après le décès du regretté défunt, chacun s'était fait un filial devoir de le veiller. Dans cette manifestation d'amour et de deuil, les riches rivalisaient avec les pauvres auxquels on distribuait au nom du mort d'abondantes aumônes.

« Au jour des obsèques, tout Fontenoy se porta à la funèbre cérémonie. Les communes voisines unirent leur douleur à celle des paroissiens. De nombreux prêtres du diocèse auxquels se joignaient beaucoup d'ecclésiastiques de la Franche-Comté faisaient cortège au vénérable curé que pendant sa vie ils avaient entouré de respect et d'affection. Venaient ensuite les autorités civiles précédées de la bannière de la ville, la compagnie des sapeurs-pompiers avec son drapeau voilé d'un crêpe, puis la foule immense et attristée. A l'église devenue trop étroite, un peuple pressé occupait toutes les places, et la plus grande partie du convoi resta au dehors, subissant avec une admirable patience une longue station dans la neige. L'église en deuil était d'un effet saisissant. Des paroles de l'Ecriture qui pleuraient et glorifiaient le défunt, éclataient en lettres blanches sur le fond noir des tentures autour du chœur et de la chaire où pendant de si longues années « la bouche de cet homme juste avait enseigné la sagesse de Dieu. »

« La messe fut chantée par M. le curé de la cathédrale. Avant l'absoute, M. le curé de Bains prit la parole pour redire les regrets des confrères et des enfants inconsolables. Dès le début il se mit par ses larmes en communauté de sentiments avec son auditoire. Puis, après avoir payé

ce juste tribut de douleur à la mémoire de celui que tous pleuraient, il esquissa sa vie à grands traits et le loua par ses œuvres avec une grande délicatesse et une éloquence émue.

« Un sujet si riche eût fourni à de longs discours, et les auditeurs ne se fussent point lassés d'entendre se continuer longtemps encore l'éloge d'un homme tant aimé. L'orateur cependant termina, au regret de tous, et il mêla une dernière fois ses larmes à celles de l'assistance de plus en plus attendrie.

« L'absoute fut faite aux roulements lugubres du tambour. Puis on se mit en marche vers le cimetière. Là, les scènes des suprêmes adieux furent déchirantes. Hommes et femmes, riches et pauvres laissaient éclater librement leur douleur. La fosse était creusée au pied de la grande croix du cimetière. Le père avait voulu dormir son dernier sommeil au milieu de ses enfants, au milieu de ceux qu'il avait envoyés avant lui dans l'éternité, et qui au ciel, à cette heure, devenaient sa gloire et sa couronne.

« Le cercueil glissa, puis disparut bientôt sous les guirlandes, symbole d'espérance et de regret, qu'y jetèrent les mains innocentes des enfants.

« Heureuses les paroisses auxquelles sont accordés de tels pasteurs ! Plus heureuses encore celles qui savent apprécier ce don du ciel ! C'est l'honneur de la paroisse de Fontenoy d'avoir prouvé par cette manifestation unanime de ses enfants, qu'elle appréciait le trésor qui lui fut donné qu'elle était digne du saint prêtre que Dieu conserva à sa tête pendant cinquante-quatre ans, et qu'il lui retire pour en faire un protecteur puissant qui, du haut des cieux où il règne, n'oubliera point ceux qu'il a aimés, comme il ne sera point oublié d'eux : « *La mémoire du juste est immortelle.* »

Trois mois après, le Conseil municipal de Fontenoy, en

reconnaissance du dévoûment du vénérable curé à l'égard de tous ses paroissiens, prenait la délibération suivante :

« *Séance du Conseil muntcipal du 26 mai 1878*

« Une mémoire impérissable dans notre cité sera la mémoire de M. l'abbé Jean-Baptiste Marchal, curé de Fontenoy-le-Château pendant 53 ans 6 mois 25 jours.

« Distingué par ses talents non moins que par ses vertus, surtout par son humilité, sa prudence et sa charité prodigue, il fut toute sa vie et jusqu'à l'héroïsme, l'homme du travail et du devoir, l'ami de toutes les familles, sans se donner pour cela à aucune, le père de tous ses paroissiens, la providence inépuisable des pauvres.

« A ces titres généraux auxquels on pourrait en ajouter beaucoup d'autres,

« le Conseil municipal,

fidèle interprète de toute la population, vote à l'unanimité cinq cents francs pour l'érection d'un monument qui redise la pieuse vénération et la vive reconnaissance de la paroisse à la mémoire bénie de M. l'abbé Jean-Baptiste Marchal. »

Cette délibération revint approuvée le 31 mai 1878, et les paroissiens eurent bientôt la satisfaction de voir leur vœu réalisé.

LIVRE III

FONTENOY DANS SA VIE INTIME

CHAPITRE PREMIER

Coutumes

Il serait superflu de signaler ici une foule d'usages anciens usités à Fontenoy et qui avaient cours dans presque toutes les localités de la Lorraine. Nous ne dirons donc rien de ces coutumes plus régionales que locales, telles que l'habitude de donner le charivari aux vieillards le jour de leurs noces, celle de présenter au jeune marié à son retour de l'église un œuf frais qu'il jette par-dessus le toit de la maison où le banquet est préparé (si l'œuf vient tomber dans la cour intérieure, c'est un bon augure pour l'autorité du marié dans sa famille), ou enfin celle de dôner le premier dimanche de carême.

La pièce qui nous renseigne sur quelques-uns des usages particuliers à Fontenoy, est un extrait du registre du greffe de l'officialité de Darney (1746) ; elle nous fait connaître plusieurs coutumes relatives aux cérémonies des funérailles et à celles des mariages.

§ Ier — Coutumes relatives aux funérailles et au mariage

Coutumes relatives aux funérailles. — Lorsque le maire, l'un des syndics ou tout autre conseiller venait à mourir, la communauté faisait chanter trois messes aux jours de l'enterrement, du quarantal et de l'anniversaire. A l'offrande qui avait lieu le jour de l'enterrement, chacun devait porter une pinte de vin, ou plutôt sa valeur en argent. Cette première offrande était suivie d'une

autre qui se faisait, comme pour tous les décès, le dimanche suivant, et par laquelle ceux qui se présentaient devaient offrir un petit cierge. C'est pour cela qu'on l'appelait l'*offrande des Chandelettes*.

Rappelons ici une autre coutume très ancienne qui disparut vers 1859. Pendant les nuits de l'octave de la Toussaint, deux hommes faisaient le tour de la ville tenant d'une main un bâton surmonté d'une lanterne et de l'autre une clochette. Vers minuit ils se mettaient en marche ; à chaque coin de rue et sur les places publiques, deux voix sépulcrales, capables de donner des frissons aux plus aguerris, retentissaient dans le silence de la nuit, prononçant distinctement ces paroles :

Réveille qui dors !
Pensez à la mort !
Priez pour les trépassés.
Requiescant in pace.

Un coup de sonnette annonçait la fin de cette méditation nocturne, et pendant que chacun s'empressait de réciter un *De profundis*, les petits enfants, glacés d'effroi dans leurs couchettes, sortaient timidement la tête de dessous leur couverture et, les larmes aux yeux, demandaient à leurs parents l'explication d'un tel cauchemar.

Coutumes relatives aux mariages. — Nos bons ancêtres qui comprenaient, avec leur foi si vive, toute l'importance du sacrement de mariage, s'y préparaient par la prière. Des vêpres solennelles, auxquelles devaient assister tous les invités, étaient chantées dès la veille du mariage, qui était solennisé lui-même, non seulement par la célébration de la messe, mais encore par le chant des vêpres, auxquelles assistaient tous ceux qui avaient pris part au dîner.

Un usage immémorial était d'offrir une paire de gants au curé qui bénissait le mariage. Pouvait-il l'exiger

comme un dû ? Non, répond l'Official : « la paire de gants est à la volonté des mariés sans pouvoir être exigée par le dit sieur curé. » D'autre part, une coutume non moins ancienne, était d'inviter le curé au repas de noces. Le curé de Fontenoy refusait volontiers et prétendait se faire payer ce repas en argent. L'Official de Darney condamne cette prétention. « Le curé, dit-il, ne doit pas se faire payer des repas, mais luy sera libre d'y aller s'il y est invité. »

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est l'obligation imposée à la jeune mariée de se présenter le dimanche suivant dans le chœur de l'église au moment de l'offrande et donner au curé un petit pain appelé le *pain honteux*. Cette coutume n'est pas non plus du goût de l'Official. « Comme cette oblation, dit-il, renfermant en soy quelque chose qui ressent le profane, est contraire au respect et à la décence deheue (due) à la sainteté du lieu, nous l'abrogeons, et il sera payé au sieur curé de Fontenoy pour le dit pain : quatre sols pour les riches et deux sols pour les médiocres et les pauvres, sans être obligé d'aller à l'offrande. »

§ II. — Coutumes diverses

Du 3 mai, jour de l'invention de la Sainte-Croix, au 14 septembre, fête de son exaltation, le curé de Fontenoy récitait la passion tous les jours avant sa messe. Chaque famille de la paroisse lui donnait en retour et selon ses moyens une gerbe de blé, de seigle, d'avoine ou son équivalent en argent. Cette coutume existait encore en 1837, car le 2 mars de cette année, l'évêque de Saint-Dié écrivait au curé M. Marchal : « Vous pouvez continuer à réciter la Passion comme par le passé et à recevoir les gerbes qui vous sont offertes pour la récitation. »

Avant 1789, tous les paroissiens passaient à l'offrande à la grand'messe des fêtes de Pâques, de la Toussaint et de

Noël. Les hommes devaient y donner deux liards et les femmes un pain de même valeur (1).

L'habitude d'exposer le Très Saint Sacrement avant la messe paroissiale tous les premiers dimanches du mois ne subsista pas après la Révolution. Cette coutume avait été établie en 1748 par une fondation d'Anne Breton.

La fête des confréries de saint Nicolas et de saint Mansuy donne lieu à un usage assez original. Ce jour-là, tous les petits invités se réunissent chez la personne qui a la confrérie. Rangés sur rangs de deux, revêtus de surplis, ils attendent l'arrivée du prêtre qui doit les conduire processionnellement à l'église. En tête, le plus fort ouvre la marche, portant la statue du saint; les deux qui le suivent, et ce sont d'habitude les plus sages de la bande, s'avancent aussi gravement que leur permet la légèreté de leur âge: l'un porte la crosse et l'autre est revêtu de la chappe et de la mître épiscopales.

La fête commence la veille par le chant des premières vêpres suivies du légendaire plat de riz au lait. Le parfum qui embaume alors toute la rue ne laisse pas de déposer une pointe de jalousie dans le cœur des petits curieux qui viennent coller leur nez à la fenêtre ; ils attendent, non sans impatience, la sortie des heureux invités, et pour les aider à se débarrasser promptement des gâteaux qui gonflent leurs poches, ils mettront généreusement à leur service un appétit aiguisé par une si longue attente. Le lendemain, après la grand'messe, un repas succulent attend encore nos jeunes invités; quels soins la cuisinière a dû apporter pour s'attirer les compliments des deux dignitaires ecclésiastiques qu'elle a l'honneur de servir! Inutile n'est-ce pas de dire qu'ils se dédommagent de la gravité d'emprunt de la veille.

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle. B. 296.

Bientôt le dernier coup des vêpres va faire cesser la joie bruyante de certaines petites têtes qui commencent à s'échauffer; vite on met son surplis et l'on revêt les insignes de l'épiscopat. Mais que d'amères réflexions ! on ne comprend pas qu'une aussi belle fête soit sitôt finie, et l'on se dirige vers l'église, chacun se demandant avec anxiété s'il aura la bonne chance de faire encore, l'année suivante, partie de la bande joyeuse.

Que de distractions, que de préoccupations au commencement de l'office! adieu prières ! Certes il faut bien s'informer du nouvel acquéreur de la confrérie, et pendant que son nom circule de bouche en bouche, le visage des uns redevient gai et riant, tandis que les autres deviennent boudeurs. Le chagrin s'accentue lorsqu'ils songent que dans quelques instants ils n'auront pas le plaisir de participer à la pluie de cerises sèches et de pruneaux. En effet, après les vêpres, le saint est reconduit processionnellement chez son nouveau locataire. Tous les invités entrent dans la première pièce de la maison, et à peine M. le curé a-t-il donné sa bénédiction, qu'une fenêtre du premier étage s'ouvre subitement et laisse pleuvoir sur les déshérités de la fête du jour, toute une grêle de friandises. En un clin d'œil tout est ramassé, et lorsque les petits fêteurs arrivent enfin, débarrassés de leurs surplis, ils ne trouvent plus guère que des pruneaux écrasés, des coques de noix vides ou des noisettes véreuses.

Une autre coutume religieuse consiste, lors des processions des rogations, à orner de feuillage et de fleurs les fontaines que le prêtre doit bénir. A côté de chacune d'elles, on a aussi dressé une sorte d'autel sur lequel se trouvent plusieurs assiettes chargées d'œufs frais, donnés par chaque famille du quartier. Cette offrande est faite en faveur du curé et du sacristain, et il n'est pas rare, après trois processions, d'avoir recueilli 25 ou 30 douzaines d'œufs.

Terminons ce chapitre en signalant une dernière coutume qui, aussi bien que les précédentes, commence à être oubliée dans la population. Qui n'a entendu parler de ces fameux monômes formés par les étudiants de toute une faculté, pour protester contre une mesure prise soit par l'autorité supérieure, soit contre un professeur qui leur déplaît. Or ce qui a lieu à Fontenoy nous rappelle ces monômes. Au soir d'un jour où des agapes publiques réunissent toutes les personnes d'une même rue ou d'un même quartier, comme le soir de la dernière Fête-Dieu, les convives, aussitôt levés de table, se tiennent par la main et en longue file parcourent les rues de la ville en criant à tue-tête : « Laissez passer les gens du Faubourg. » A cette injonction s'exécute un mouvement curieux. Les deux personnes qui sont en tête s'arrêtent et forment avec leurs bras tendus une sorte de porte ouverte par laquelle pénètrent à fond de train, et toujours en se tenant par la main, ceux qui sont à la queue du monôme ; ils entraînent par le fait le reste de la file. Lorsque tous ont passé, les derniers arrivent donc en tête, puis, sans reprendre haleine, un formidable cri de : « Laissez passer les gens du Faubourg ! » retentit de nouveau et leur enjoint la même manœuvre ; cette course échevelée se répète ainsi jusqu'à ce qu'on ait fait le tour de la ville. Cette coutume était surtout usitée parmi les gens de Vieille-Côte, le plus ancien faubourg de Fontenoy.

L'usage de sonner le couvre-feu subsiste encore à Fontenoy. Tous les jours à neuf heures du soir et le dimanche à dix, on sonne une cloche : c'est ce qu'on appelle maintenant la retraite. Cette sonnerie était jadis le signal de l'extinction des feux et servait en même temps à guider les voyageurs égarés.



UN JOUR DE FÊTE A FONTENOY

La fanfare *La Gilbert* donne un concert sur la place GILBERT.

CHAPITRE II

Mœurs de la population

§ I[er]. — Mœurs

J'aime Paris jusque dans ses verrues, disait Montaigne ; serais-je comme lui ? J'aime mon Fontenoy comme il est, même ses.... mais non, ce ne sont pas des verrues, n'est-ce pas, lecteur? Ce qui m'impressionne, ce qui m'attire, ce que j'aime enfin à constater dans la population de Fontenoy, c'est une indépendance et une générosité sans limites ; une indépendance qui ne recule devant aucun obstacle et brise d'instinct le frein qu'on lui oppose ; une générosité native, spontanée, contagieuse et expansive.

Plus d'une fois déjà le lecteur a vu cette indépendance s'affirmer : ici, c'est la lutte pour la conservation ou l'accroissement des franchises communales, là, c'est la prétention de traiter d'égal à égal avec les bourgeois d'Epinal et de Remiremont; s'agit-il de se défendre contre les empiètements des communautés voisines, on sent bouillonner cet esprit d'indépendance, suivi de démonstrations qui amènent quelquefois des incidents et par suite des réparations onéreuses. On se rappelle celles qui furent exigées soit après l'incendie de Bains (1330), soit au sujet de l'affaire de Vauvillers (1540), soit enfin à la suite de l'émeute provoquée contre la milice d'Epinal (1644).

Un autre fait non moins caractéristique cueilli entr' autres dans les archives communales (1).

(1) FF. 2.

La bonne harmonie entre les deux populations de Trémonzey et de Fontenoy laissait fort à désirer vers le milieu du XVIe siècle. La cause ? nous ne la savons ; toujours est-il qu'un beau jour de l'année 1554 deux échevins de Trémonzey sont subitement appréhendés et jetés dans la prison du Château. Quelques jours après cet acte de violence, les hahitants de Fontenoy reçoivent du duc de Bourgogne une ordonnance leur signifiant de les élargir sous peine de mille livres d'amende. Mais les bourgeois de Fontenoy ne sont pas hommes à se laisser intimider ; ils s'y refusent nettement, sous prétexte que l'emprisonnement n'est point leur fait, mais celui du Capitaine-prévôt ; d'ailleurs ils ne sont pas justiciables des seigneurs de Bourgogne.

Cette excuse ne satisfait pas les habitants de Trémonzey : les bourgeois de Fontenoy, répliquent-ils, ont consenti et assisté à l'emprisonnement des deux échevins ; en conséquence, outre l'élargissement immédiat des prisonniers, ils réclament, en dommages-intérêts, mille livres aux bourgeois et deux mille livres aux seigneurs de Fontenoy.

L'affaire est portée devant Claude Sonnet, lieutenant-général au baillage d'Amont. Celui-ci, voyant l'autorité de sa Majesté *vilipendée* par le refus des habitants de Fontenoy, double l'amende, et ordonne en outre à tous les « vassaux, officiers et sujets de Sa Majesté, sous peine de cinq cents livres d'amende, d'appréhender au corps et conduire sans délai dans les prisons de sa Majesté, le Capitaine et Prévôt des seigneurs de Fontenoy, s'ils ne mettent les deux prisonniers en liberté. »

Nous ne savons les suites données à cette affaire ; mais on voit à quelles mesures de rigueur il fallait en venir pour vaincre la résistance de la population.

Aujourd'hui comme autrefois, l'habitant de la petite

cité est toujours fier de ses ancêtres, de l'ancienne importance de sa ville natale, des gloires de son pays ; il est le fils de ses pères, et mal venu qui voudrait lui disputer ou seulement amoindrir le bien-fondé de « son noble orgueil ».

Cette indépendance se retrouve jusque dans les relations intimes. C'est elle qui fait disparaître dans la population toute distinction de classe et de fortune ; elle qui conserve et entretient entre le pauvre et le riche, entre l'ouvrier et le patron ce laisser-aller, cette familiarité, j'allais dire cette affabilité, ce dévoûment réciproques que notre siècle ne connaîtra bientôt plus, mais qui a de profondes racines dans notre vieille cité, faisant de tous les enfants de Fontenoy une seule et grande famille. Entrez dans un entrepôt de broderies, une fabrique de couverts, pénétrez dans une clouterie et vous verrez le patron parler à l'ouvrier sur le ton de la franche camaraderie et descendre jusqu'à la langue populaire, le patois, sans déroger.

Que dirai-je maintenant de cette générosité, de cette ardeur qui remue notre population comme un sang fort et généreux qui bouillonne dans ses veines ? Une cérémonie extraordinaire, civile ou religieuse, vient-elle à se présenter, c'est aussitôt un enthousiasme indescriptible. Il fallait voir il y a quelque quinze ans ces processions de la Fête-Dieu rehaussées de l'apparat civil et militaire et qui attiraient une foule d'étrangers par leur beauté majestueuse ; il faut voir encore et admirer ces reposoirs semés aussi nombreux que les fleurs dans les rues de la petite ville, et dont l'originalité et l'élégance peuvent défier le talent des plus habiles décorateurs. Au milieu de ces manifestations tous, petits et grands, riches et pauvres, croyants et non croyants, tous, donnent gaiment leur temps et leur argent, tous sont unis par un lien merveilleux tressé d'enthousiasme et de générosité. Voulez-vous mieux encore ? Venez pendant une mission, vous voyez

l'entraînement général qui soulève toute la population, entraînement tel, d'après un compte-rendu de la dernière mission (1886), que pendant l'instruction du soir il ne reste plus un seul homme ni dans les cafés ni dans les maisons.

Et cette réception faite en 1890 à Monseigneur Sonnois, évêque de Saint-Dié ! Un soir l'on apprend que Monseigneur daigne venir de Trémonzey à Fontenoy confirmer une jeune enfant malade ; la nouvelle se répand comme une traînée de poudre dans les usines et les ateliers de broderie. Au premier son de la cloche, toute la population est sur pied, tous accourent en habits de travail ; c'est une foule immense, pressée, houleuse, qui se porte au-devant du Pontife et empêche les chevaux attelés à sa voiture de faire un seul pas. De vraies grappes humaines sont suspendues aux roues, aux marche-pieds ; chacun veut entendre une parole de l'évêque, recevoir de lui une bénédiction particulière : ce sont des enfants de cinq à quinze ans qui prennent d'assaut la voiture, des mères impatientes qui présentent du plus loin qu'elles peuvent leurs petits enfants à la main caressante et bénissante du pontife. Et puis au milieu des cris de joie de cette foule en délire éclatent tout-à-coup des flots d'harmonie. C'est la fanfare *La Gilbert* qui accourt faire sa partie dans ce concert ; elle précède le maire, le conseil municipal, toutes les autorités qui essayent de présenter les compliments d'usage.

Mais l'impatience de la foule grandit, les cris se multiplient, il faut couper court, et l'on entre en ville au son joyeux de la musique et au milieu des acclamations les plus enthousiastes. Devant ce spectacle, on pense instinctivement à l'entrée triomphante de Jésus-Christ à Jérusalem.

En un clin d'œil l'église est envahie ; le pontife paraît en chaire et répand à pleines mains sur cette foule encore agitée ses plus abondantes bénédictions. Mais l'émotion lui

coupe la parole ; de toute sa vie, dit-il, de prêtre et d'évêque, il n'a assisté à un pareil spectacle, aussi le souvenir de Fontenoy et de sa généreuse population restera-t-il gravé dans son cœur jusqu'à la fin de ses jours.

Ce serait un livre entier qu'il faudrait écrire. Cette générosité rend l'habitant essentiellement hospitalier. La visite d'un ami, d'une connaissance, d'un simple étranger est pour la famille un jour de fête. C'est au passage des troupes que cette hospitalité se manifeste dans toute sa spontanéité. Arrivent-elles nombreuses et pressées, ne demandant qu'un abri pour la nuit, l'habitant reçoit le soldat à bras ouverts ; sa maison va être complètement envahie, peu importe, il n'en fêtera pas moins le troupier, prendra intérêt à ses marches, à ses fatigues ; pour le soulager il ira jusqu'à lui céder son propre lit. Arrivent-elles au contraire peu nombreuses, faire étape à Fontenoy au retour des manœuvres, on se dispute le plaisir de les héberger. Aussi le soldat trouve à ce foyer hospitalier une sympathie et une cordialité qu'il n'a rencontrées nulle part ; il est traité comme l'ami de la maison, s'assied à la table commune, s'y voit l'objet de toutes les prévenances et lorsque le lendemain matin sonne le boute-selle, il lui semble quitter encore une fois le toit paternel (1).

Et le gamin de Fontenoy, n'en dirai-je pas mot ? éveillé,

---

(1) La réception faite au 11e cuirassier de Lunéville, qui fit étape à Fontenoy le 29 août dernier, fut si cordiale et si enthousiaste, que le colonel du régiment adressa le lendemain du départ une lettre de remerciements à toute la population.

Quinze jours plus tard la générosité des habitants eut encore l'occasion de se manifester. Les deux divisions du 7e corps d'armée, manœuvrant dans les environs sous les ordres du général de Négrier, vinrent successivement prendre leurs cantonnements à Fontenoy.

Enfin, le 20 octobre, toute l'artillerie volante de Lunéville était encore, malgré les passages des troupes précédentes, accueillie avec non moins de sympathie et d'empressement.

prime-sautier, tête légère mais bon cœur, chatouilleux sur le point d'honneur mais accessible à l'émulation et à tous les nobles sentiments, il apporte son entrain à l'étude comme au jeu, recherchant d'instinct ceux qui mettent en relief sa crânerie et son humeur belliqueuse.

Un jour, partant pour l'école, il m'en souvient comme d'aujourd'hui, j'ouvre mon La Fontaine pour étudier ma petite leçon, la fable *La tortue et les canards :*

> Une tortue était, à la tête légère,
> Qui, lasse de son trou, voulut voir le pays.
> *Volontiers on fait cas d'une terre étrangère.*

....

J'allais commencer la lecture du quatrième vers quand mes pieds viennent à glisser sur les billes de quelques joueurs acharnés ; halte ! pour avoir mis le désordre dans leur jeu, je suis condamné à y prendre part. « La pénitence est douce, nous recommencerons. » Combien de temps le jeu dura-t-il, je ne sais ; toujours est-il que le souvenir de *la tortue à la tête légère* me trottait encore quelque peu dans l'esprit. Mais à peine la partie terminée nous étions déjà en classe ; — « Votre leçon ! » A force de me gratter la tête, j'en fais sortir les deux premiers vers.

— Et le troisième ?

— Je ne l'ai pas compris, monsieur !

Le maître fut pris d'un fou rire. J'étais sauvé sans trop savoir pourquoi. Je ne l'ai compris que plus tard. Voilà comment on peut être philosophe sans le savoir, en « ne comprenant pas » qu'un enfant de Fontenoy

> Volontiers fasse cas d'une terre étrangère.

C'est qu'en effet pour nous, Fontenoy était tout, rien ne pouvait lui être supérieur ni même l'égaler.

Les rues, les maisons, les jardins, les champs et les forêts, sans oublier les eaux du Côney et les ruines de l'antique château, tout cela a frappé son imagination et

attiré si vivement ses premiers regards qu'il n'admet rien de supérieur aux beautés de son pays. En voulez-vous la preuve ? Conduisez-le par exemple contempler le spectacle majestueux du Rhin sur ce pont de Kehl si ingénieusement supporté par une suite de bateaux, et savez-vous quelle sera sa première réflexion ? « Oh ! le beau Côney ! » Pour lui, le Côney est le terme de comparaison ; à ses yeux, toutes les rivières, tous les fleuves du monde sont des Côney plus ou moins comparables à celui qui arrose Fontenoy. Ne lui demandez pas son avis sur l'ingénieuse structure de ce pont de bateaux, il vous répondrait infailliblement qu'il est trop bas, et qu'il ne doit pas y avoir grand plaisir à faire le saut périlleux dans le Rhin. Le Côney et le saut périlleux, il n'y a que cela pour le gamin de Fontenoy, allez sur le pont le plus élevé, au mois d'août, vers quatre heures du soir, c'est-à-dire à la sortie de l'école et vous les verrez. Vous verrez une bande de gamins en costume de bains le plus ancien, perchés sur les parapets du pont, à un signal donné se précipiter d'une hauteur de plus de six mètres, en piquant une tête.

Quelquefois l'apprentissage d'un tel saut ne se fait pas impunément, *experto crede Roberto* ; mais un moment de souffrances est bientôt passé, et pour hâter la guérison, pour calmer la douleur, le parapet du pont est bien vite réescaladé ; après tout, il faut être de son pays !

Devant une fierté aussi prononcée de la grandeur de son pays, mal serait venu l'étranger qui oserait porter la main sur le gamin de Fontenoy, ou essayerait de le ravaler à son niveau : ce serait la guerre, une guerre de village à village, une guerre comme en 1870 entre gamins de Fontenoy et de Trémonzey, une guerre enfin avec armes blanches et armes à feu ! L'artillerie n'y faisait pas même défaut ; une pièce de canon chargée d'une balle de fusil (on voit d'ici le calibre de la pièce), et forgée par les plus

habiles mécaniciens de la bande, était braquée sur Trémonzey au sommet d'un coteau et devait protéger la retraite en cas d'insuccès.

Et que de choses à dire encore sur les mœurs de cette intéressante population de Fontenoy, mais en déposant un instant ma plume pour reprendre haleine j'ai entendu bourdonner à mes oreilles cet avertissement du plus sensé des poètes.

Loin d'épuiser une matière,
On n'en doit prendre que la fleur.

§ II. — Langage. — Patois.

Malgré la proximité du département de la Haute-Saône, le langage à Fontenoy a bien conservé son accent vosgien. La voyelle préférée des Comtois est l'A qu'ils se plaisent à accentuer et à allonger, or nous devons cependant avouer que si le langage ordinaire n'a rien emprunté à cette prononciation plus ou moins agréable, il n'en est pas de même du patois, comme on peut s'en rendre compte par le Noël que nous donnons plus loin.

Le patois n'est plus la langue usuelle déjà, et tous les habitants, même les plus arriérés sont à même aujourd'hui, non seulement de comprendre, mais aussi de parler couramment le français. Ils conservent, il est vrai, dans leur langage une foule d'expressions que l'Académie condamne, mais qu'elle ne remplace pas, hélas ! Ce qu'il y a de curieux, c'est que certaines de ces locutions changent de signification selon l'application qui en est faite ; de plus elles font image, parfois très expressive. Un exemple, le mot *chtit*, corruption du français *chétif*. Parle-t-on d'un individu mal famé, c'est un *chtit* homme ; s'agit-il d'un maraudeur introuvable qui défie toutes les recherches de la maréchaussée, c'est encore un *chtit*. *Chtit* est le commerçant qui réussit dans ses affaires, *chtit* l'aventurier

qui va chercher fortune au loin, *chtit* l'habile médecin, le savant et l'étudiant dont les études sont couronnées de succès, *chtit* l'enfant au mauvais naturel, *chtit* l'homme au caractère indépendant, *chtit* celui qui sait sortir d'un mauvais pas, *chtit* le mauvais plaisant, *chtit* l'incendiaire, *chtit* le voleur de grand chemin, *chtit.....*, mais je m'arrête, car ce sont toutes les conditions, tous les états, toutes les entreprises, etc... de tous les hommes réunis et de chaque homme en particulier qu'il me faudrait successivement envisager. Je m'en tiens là et c'est bien suffisant.

Le style c'est l'homme, a dit Boileau. et voilà pourquoi nous avons introduit dans le chapitre des mœurs ces quelques mots sur le langage ; voilà pourquoi aussi ces expressions locales, dont il serait difficile de retrouver l'origine, dureront autant que la population elle-même.

Le noël patois que nous donnons ici n'est malheureusement pas complet. Les bergers, gens simples mais au cœur généreux, sont avertis de la naissance du Sauveur par un ange qui parle leur langage. Ils entrent dans l'étable après quelques moments d'hésitation motivée par leur ignorance et leur pauvreté ; mais le dénuement de la mère et de l'enfant leur fait pitié ; chacun d'eux s'ingénie à y suppléer selon ses moyens. Sur ces entrefaites arrivent les trois rois mages dont l'un au noir visage inspire la crainte ; par mesure de prudence on leur ferme la porte, et la scène finit malheureusement au moment où ils entrent en pourparlers.



2. — Quio-ce qu'otre lo premoye ? (*bis*)
Cé serai Jean d'chie Potâ
E sait lè note;
E pol'rai pô Godâ
Et po tertu las autes.

3. — J'na rié po y èpoutè (*bis*)
Qu'in poue de totié to chaud ;
Ç'o bin m'n'effare !
Ç'o lo pu groue préso
Qui n'séroue jémâ fare.

4. — Jâ quo in paiquet d'drèpés; (*bis*)
C'è sèrai po l'onvloppa
Lo Ro das Inges,
Eco mo bé chèpé
Po lu to la démoiges.

5. — Médème, vo n'êtes pa chaud ! (*bis*)
La jô n'ont poi de pitié
Po las étringes,
Et' nue et tot' déchaud
Poi dedo c'te gringe !

6. — Médème, vo n'êtes pas bié ! (*bis*)
Venè don voar en quièvau
Mè tant' Méline;

E fa in pou pu chaud
Poi dérir sé piétine.

ARRIVÉE DES ROIS MAGES

7. — Qu'io-çu ce peu chaubreuïe ? (*bis*)
E ferai poue è Jésus
Poi sè r'gaidiure ;
S'il o de lé compaignie
Qu'el olleuse se racure !

Encor qu'il soit noir et nuit, (*bis*)
Oh, permettez-moi d'entrer
Dans cette étable
Où tout si bien reluit
Pour vous servir à table.

8. — Morga ! t'ny otrerai pas (*bis*)
Po mingie lo boi dinâ
Qu'on y épôte.
Ç'o lo moillou paitii
De repanre lè pôte.

Ce sont trois rois d'Orient (*bis*)
Qui viennent de l'Arabie
Dans la Judée
Adorer cet enfant
Qui nous donne sa vie.

Un mot encore sur l'instruction. On peut dire qu'elle est prodiguée à Fontenoy : une école primaire de garçons, 160 élèves ; une de filles, 137 élèves ; une maternelle, 160 élèves ; deux mixtes (aux Granges et aux Baraques), 78 élèves ; une école mixte libre (à la Pipée), 15 élèves ; un pensionnat-externat pour les jeunes filles, 20 élèves ; enfin trois bibliothèques renfermant 200 volumes (1).

(1) La Mairie et l'école des garçons (ville) ont été construites en 1838. — L'école des filles appartient à la Congrégation de la *Doctrine chrétienne* de Nancy ; date de sa construction inconnue. — L'asile (ville) a été bâti en 1834, l'école mixte du hameau des Baraques en 1884, et celle des Granges en 1861.

L'on ne peut que se féliciter des excellents maîtres et maîtresses qui depuis le commencement du siècle ont fait et font encore aujourd'hui l'éducation de la jeunesse. La population gardera longtemps le souvenir de ces vieux et dévoués instituteurs qui ont tant peiné, et des soins maternels si généreusement prodigués par les sœurs de la Doctrine chrétienne. Les noms de MM. Bourgeois, Lœillet, Gardeur, Auguste Antoine, ainsi que ceux de sœur Ananie, de sœur Hydulphe, de sœur Héreswide, *et tutti quanti*, réveilleront toujours dans tous les cœurs un sentiment de sincère reconnaissance.

CHAPITRE III

La population aux différentes époques

Malgré le peu d'intérêt que présente une statistique, donnons cependant un aperçu du mouvement de la population de Fontenoy aux différentes époques de son existence.

D'après la légende, la petite ville aurait renfermé dans ses murs de dix à quinze mille habitants. Certains auteurs ont admis ces chiffres sans aucun contrôle ; où plutôt ils les ont, par mégarde, attribués à la ville, tandis qu'ils représentaient peut-être la population de tout le Comté qui en dépendait.

Nous croyons donc être dans le vrai en affirmant qu'à l'époque de sa plus grande prospérité, Fontenoy n'eut jamais plus de six mille âmes.

Cette prospérité remonte vers le milieu du XVIe siècle, aux années qui précédèrent l'expulsion des protestants. Ce n'est pas qu'à cette époque nous trouvons des chiffres précis nous fixant sur la densité de la population, mais l'étude des années postérieures nous suffit amplement.

Les registres de baptêmes remontent au mois d'octobre 1623, c'est-à-dire douze ans avant la destruction de Fontenoy ; or, la moyenne des naissances pendant ces douze années est de 80. En admettant cette moyenne, on arrive à une population de 2500 à 2600 habitants, puisque avant 1870 sur une population de 2500 habitants, la moyenne était de 85. La petite cité, pour occuper plus d'espace peut-être qu'aujourd'hui, n'en était comme on le voit guère plus populeuse.

Mais nous savons que trente-cinq ans auparavant la

population avait été réduite de moitié par l'expulsion des protestants. Nous arrivons donc à un total de 5000 habitants pour l'époque la plus florissante, et il n'est pas probable que pendant les siècles précédents la ville ait eu plus d'importance.

D'ailleurs sa situation topographique s'y oppose totalement. Seul le bourg de la Côte pouvait prendre et prenait en effet de l'extension sur le versant de la colline qui domine la rive droite du Côney, les fortifications et l'emplacement du château étant un obstacle pour l'agrandissement du reste de la ville.

Aujourd'hui Fontenoy renferme, au centre, 1800 habitants et la population est si dense qu'il serait difficile pour ne pas dire impossible d'y établir vingt ménages de plus. Or, en admettant que des maisons nombreuses se soient étagées en gradins pressés sur la colline de la Côte, on avouera qu'il est absolument impossible d'y loger plus de deux mille habitants ; de cette façon nous serions encore loin d'arriver à un total de cinq mille âmes.

Durant les années qui s'écoulèrent de 1635 à 1660, c'est-à-dire pendant la guerre des Suédois, la population diminua, comme nous l'avons vu, de plus de moitié, et ce ne fut qu'au commencement du XVIII[e] siècle que la ville se repeupla quelque peu ; et encore, en 1724, on compte seulement 43 naissances, ce qui permet d'évaluer à 1200 âmes le chiffre de la population.

De 1780 à 1785 la moyenne des naissances est 55, et en 1792 la ville renferme 1487 habitants.

Après la Révolution (1) l'accroissement de la population est sensible ; et le chiffre moyen des naissances (85) se maintient jusque vers 1870 ; à cette date Fontenoy compte

(1) 1804 : 1.724 habitants. — 1830 : 2.000 h. — 1847 : 2.200 h. — 1867 : 2.560 h. — 1885 : 2.218 h.

alors 2560 habitants. La voie ferrée d'Epinal à Gray, en laissant Fontenoy à 8 kilomètres de la gare de Bains, devait nécessairement amener une décroissance dans la population, et aujourd'hui on ne compte plus dans la commune que 2.178 habitants.

Faisons remarquer aussi qu'à de très rares exceptions près le chiffre des naissances était avant 1870 supérieur à celui des décès (1) ; depuis, c'est le contraire qui se produit, et c'est là surtout la cause principale de la dépopulation. La moyenne des naissances est seulement de 55 pour ces dernières années. Cette moyenne représentait en 1785 une population de 1500 ; aujourd'hui elle représente 2200 habitants : ces chiffres se passent de commentaires.

(1) 1783 : naiss. 52, décès 36. — 1803 : n. 36, d. 40. — 1806 : n. 76, d. 64. — 1807 : n. 87, d. 58. — 1808 : n. 75, d. 61. — 1885 : n. 59, d. 56. — 1889 : n. 51, d. 58. — 1891 ; n. 49, d. 67. — 1892 : n. 58, d. 73.

CHAPITRE IV

Agriculture

§ I. — Statistique agricole

La surface territoriale de la commune de Fontenoy est aujourd'hui de 3.455 hectares : 831 en terres labourables, 438 en prés, 199 en jardins, 45 en friches et le reste en orêts.

Avant le XVIII[e] siècle, les terrains en friches ou en broussailles couvraient la plus grande partie du territoire et ce qui restait était réputé stérile.

En 1589, lors du départ des protestants, les habitants réclament du duc de Lorraine une diminution de charges à cause de la stérilité du sol ; plus tard, en 1591, la marquise d'Havré expose au même duc que sa terre et seigneurie est située en pays fort maigre (1). Le blé en effet n'y pouvait croître et la récolte se faisait en seigle, méteil, orge, lin et millet ; de plus, le rapport était encore si pauvre que, plus d'une fois, les gros décimateurs, pour éviter de payer au curé la portion congrue, lui abandonnèrent le revenu de toutes les dîmes du pays.

Cet état de choses changea vers le milieu du XVIII[e] siècle ; les champs furent défrichés, et la terre remuée par la culture acquit plus de fertilité. Les archives communales nous donnent en 1790 un relevé de la production annuelle.

Blé.......	297	quartes	Millet.....	7	quartes
Seigle	1467	»	Pom. de terre	2490	»
Méteil....	342	»	Paille......	311	milliers
Orge.....	289	»	Foin.......	602	»

(1) Arch. comm. CC. 4.

L'agriculture se developpa et prit un grand essor pendant toute la première moitié de ce siècle, mais depuis la guerre la valeur foncière a diminué d'une façon inquiétante, et actuellement beaucoup de champs restent en friches.

La statistique suivante donnera une idée de la production agricole actuelle.

CÉRÉALES	HECTARES	HECTOLITRES
Froment	48	960
Méteil	50	1.000
Seigle	5	100
Orge.	»	»
Sarrasin	80	2.000
Avoine.	200	6.600

PRODUCTIONS	HECTARES	QUINTAUX MÉTRIQUES
Pommes de terre	95	32.490
Trèfle	20	4.800
Prairies temporaires. . .	30	3.000

§ II. — Distillation du kirsch

Si l'on en juge par l'absence complète de toute viticulture à Fontenoy, les efforts que l'on tenta de ce côté au siècle dernier ne furent pas couronnés de succès. On peut voir, aux archives paroissiales, une requête présentée au roi pour obtenir l'autorisation de planter de la vigne dans un pâquis inculte de vingt-huit jours, attendu que, dans les champs voisins, la vigne se plaît bien (21 mars 1764).

Malgré les espérances fondées sur cette plantation, le cultivateur dut renoncer à son nouveau métier de vigneron pour devenir distillateur de kirsch. Et il n'a pas perdu au change : pendant que le premier consacre presque tout son temps et son argent à soigner une vigne qui lui donne des récoltes plus que médiocres, le second confie simplement ses cerisiers aux bons soins de la Providence. Si la récolte est nulle, le propriétaire n'a pas à regretter ses sueurs et la perte de ses économies ; si au contraire l'année est fructueuse, tout pour lui est bénéfice.

Il est singulier, surprenant même de ne trouver dans toutes les anciennes pièces des archives aucune indication sur l'origine de la plantation du cerisier ; c'est ce qui nous fait croire qu'elle n'est pas très ancienne, et qu'elle date probablement des défrichements considérables faits au siècle dernier.

D'autre part on ne trouve aucune mention de la fabrication du kirsch avant le commencement de ce siècle. Il en est parlé pour la première fois dans le *Tableau statistique du département des Vosges* par Desgouttes (1802).

C'est principalement à Fontenoy, dit-il, et dans la vallée du Val-d'Ajol que l'on s'adonne le plus à la fabrication du kirschen-wasser.

Il serait difficile d'estimer exactement la récolte d'une bonne année. Nous ne serons certainement pas taxé d'exagération en l'évaluant à 40.000 litres. Il n'est pas rare de trouver des propriétaires possédant de 1.500 à 2.000 pieds de cerisiers d'un rapport plus ou moins avancé, et produisant aux années d'abondance plus de 3.000 litres de kirsch.

Ce qui frappe en effet le touriste, c'est la multitude des cerisiers qui couvrent toutes les hauteurs de Fontenoy et leur donnent l'aspect de véritables forêts ; et c'est au mois d'avril, alors que tous ces arbres sont en fleurs, qu'il faut venir contempler ce spectacle.

La cueillette se fait au mois de juillet ; les cerises bien mûres sont mises dans des cuves, et après six semaines environ de fermentation, le propriétaire procède à la distillation. Une fois sorti de l'alambic, le kirsch s'améliore d'une façon sensible pendant les trois premières années, à condition de laisser à découvert la bonbonne qui le renferme. Ce laps de temps écoulé il a perdu le goût qui provient de la distillation ; on peut le boucher et le conserver indéfiniment.

ANNÉES	RÉCOLTE	Prix des 50 kil. de cerises	Rendement par 50 kil.	QUALITÉ	PRIX du LITRE
1870	Assez abondante	9 fr.	6 1/2	Excellente	4,50
1871	Nulle	20	4	Médiocre	6,50
1877	Médiocre	18	4	Bonne	6,00
1884	Nulle	30	4	Médiocre	8,00
1885	Abondante	8	7	Excellente	2,50
1890	Nulle	0	0		8,00
1891 & 1892	Ordinaire	13,5	6 1/2	Excellente	3,50
1893	Abondante	8	5	Bonne	2,50

CHAPITRE V

Commerce et industrie

§ Ier. — Commerce

Le commerce paraît avoir été des plus florissants à Fontenoy au XVe et au XVIe siècle. Le bourgeois ne pouvant tirer sa nourriture d'un sol ingrat et stérile, la demandait au négoce.

Les archives de Remiremont nous apprennent que, dès l'année 1309, la dame secrète de l'abbaye prélevait un droit de copel (1), sur tous les grains vendus à Fontenoy. En 1566, Françoise du Châtelet loue pour six ans ce droit de copel moyennant un canon annuel de 20 francs (2). Quelques années plus tard la communauté parvient à s'en affranchir, car on voit aux archives des Vosges un acte par lequel Marguerite de Choiseul, doyenne du Chapitre, déclare au maire Noël Sauvage qu'elle n'a aucun droit sur les copels de Fontenoy (3).

En 1592, la dame secrète rentre en possession du même droit, mais à la condition qu'elle devra pourvoir aux frais d'entretien de la toiture des halles ; de plus, elle ne pourra exercer son droit que sur les particuliers possédant plus d'un resal, mesure de Fontenoy.

En 1674, les maire et bourgeois de Fontenoy lui demandent, en considération de l'état de ruine où ils sont éduits, de leur abandonner, pour vingt-neuf ans, le droit de copel, afin d'attirer les marchands aux foires et mar-

(1) Le *Copel* valait le treizième d'un boisseau.
(2) Arch. des Vosges, G. 1292.
(3) Ibid.

chés ; mais cette faveur ne leur est accordée que pour sept ans.

Comme on le voit, le commerce des grains semble avoir été très actif à Fontenoy ; les relations d'ailleurs s'échangeaient surtout avec Remiremont.

Par une lettre du 6 septembre 1565, les maire et jurés de Fontenoy demandent à ceux de cette ville qu'en suivant l'usage établi entre les deux localités, leurs co-bourgeois soient maintenus et gardés en la franchise et exemption des gabelles du marché de Remiremont, comme les bourgeois de cette ville le sont et l'ont toujours été à Fontenoy (1).

Une autre pièce de 1576 nous montre les gens de justice de Remiremont et de Fontenoy respectivement francs « des droits de vente ès marchés des dits lieux » ; de plus, ils s'engagent en cas de trouble et d'empêchements à s'unir et à défendre en commun cette franchise (2).

Les foires et les marchés de Fontenoy étaient alors en grand renom, d'autant plus fréquentés que la ville se trouvant sur les limites de la Lorraine et de la Bourgogne, était le centre des échanges commerciaux des deux contrées, et par le fait le siège d'un trafic important. On le constate aussi par une requête du 6 juin 1591 adressée par la marquise d'Havré au duc Charles II de Lorraine. Elle y expose que les habitants de Fontenoy sont obligés, pour vivre, de commercer et acheter des denrées en Bourgogne, « pays plus copieux », dont les habitants ont coutume d'amener toutes sortes de marchandises à Fontenoy. Si ces derniers, ajoute-t-elle, sont obligés de payer les nouveaux impôts, ils discontinueront de trafiquer à Fontenoy au préjudice de ses habitants. En conséquence elle

(1) Arch. de Remiremont Layette I Liasse 1. — page 7. — n° 17.
(2) Ibid. Registre I. fol. 184. — Layette I. — page 46 n° 86.

demande la suppression de ces impôts ou une réduction de moitié (1).

C'est qu'à cette époque la richesse avait considérablement diminué: les protestants, qui comprenaient la moitié de la population et détenaient les trois quarts des capitaux, venaient d'être subitement expulsés de Fontenoy ; leur départ portait un coup mortel au commerce, et c'est en considération de cette raison que le duc de Lorraine accorde remise de la moitié des impôts.

Trois foires extraordinaires se tenaient annuellement à Fontenoy, le 3 mai, le 25 juin et le 3 novembre : mais les ravages des Suédois et l'anéantissement de la ville les firent interrompre pendant de longues années. Elles furent seulement rétablies en 1698 par le duc Léopold de Lorraine, qui en institua une nouvelle et établit un marché tous les mercredis (2).

Elles cessèrent de nouveau pendant la période révolutionnaire, par suite de la crainte qu'éprouvaient les étrangers de tomber entre les mains des sans-culottes de Fontenoy. En 1802, le nombre des foires fut porté à cinq : elles se tenaient le premier mercredi des mois d'octobre, décembre, mars, mai, juillet. Depuis 1846, le mardi a été substitué au mercredi.

Actuellement, outre les marchés qui se tiennent le mardi de chaque semaine, il y a foire le premier mardi des mois de février, mars, avril, mai, septembre, octobre, novembre, décembre.

Malgré la distance de 8 kilomètres qui sépare Fontenoy de la gare de Bains, les communications commerciales sont facilitées par une correspondance suivie (3); de plus,

(1) Arch. commun. CC. 4.

(2) Archives de Meurthe-et-Moselle. BB. 447.

(3) Le service de la correspondance est fait par M. Charles Godard, et M. Joseph Mathieu.

un bureau de poste et un bureau télégraphique sont installés au centre de la ville. Ajoutons à cela une succursale de la caisse d'épargne d'Epinal (1), une perception et recette municipales et enfin une étude de notaire (2), l'une des plus anciennes de la Lorraine.

§ II. — Industrie

Depuis une quarantaine d'années, l'industrie s'est considérablement développée à Fontenoy : six carrières, deux tuileries, deux pointeries mécaniques, trois fabriques de couverts, une brasserie et six entrepôts de broderies occupent la plus grande partie de la population (3).

Carrières. — Il serait difficile de trouver un pays plus riche en carrières ; la pierre de taille et la pierre meulière y sont des plus fines et des plus abondantes ; d'autre part, les agents voyers du canton trouvent dans les carrières de granit rouge d'excellents matériaux pour l'empierrement des routes. Cette pierre est surtout extraite d'une vaste carrière située à trois cents mètres de la ville, sur le chemin du Magny.

On trouve encore très communément ce granit rouge en formation, c'est-à-dire complètement désagrégé, qui fait un sablé de premier choix pour les allées de jardin.

Tuileries. — Les deux tuileries, exploitées par Madame veuve Charles Nappé, tirent leur matière première des champs voisins. Après avoir enlevé de 50 à 60 centimètres de terre labourable, on trouve une couche d'argile plus

(1) Le caissier est M. Abel Daubié.

(2) L'étude appartient à M. Paul Piquet.

(3) Au XVIIe siècle on trouve dans le pays vosgien toutes sortes de gens experts en maints métiers. Les ouvriers de Fontenoy martellent des landiers (chenets) à têtes de Turcs, dignes d'être offerts successivement au comte d'Aumale et à Jean Casimir. (Le département des Vosges. *Industrie et commerce*, par H. Boucher, Tome V).

ou moins ferrugineuse et d'une épaisseur d'un mètre environ.

C'est de Montdoré (Haute-Saône) que vient la pierre calcaire destinée à la fabrication de la chaux.

La production annuelle monte à 200.000 tuiles diverses, 3.000 briques et 200 mètres cubes de chaux.

En 1854 un brevet d'invention de quinze ans fut décerné à Auguste Barreaux de Fontenoy, pour deux nouvelles formes de tuiles.

Pointeries mécaniques. — Le voyageur qui sort de Fontenoy par la route de Bains, pour remonter la vallée du Côney, trouve bientôt sur sa gauche deux pointeries mécaniques. La première, située à 300 mètres de la ville, appartient à M. George Pellet; la seconde, à 1.800 mètres, est une pointerie beaucoup plus considérable, bâtie par une société anonyme et placée sous la direction de M. Déchambenoît, conseiller d'arrondissement.

Les détails qui suivent pourront intéresser le lecteur sur les origines de cette industrie, sur son développement et sur les avantages qu'elle procure au pays.

Avant de parler de la fabrication du clou à soulier, il est bon de remonter à celle de la pointe à plancher, connue sous le nom de *pointe de Paris* ou *grande pointe*.

Il y a quarante ans, un nommé Nappé fabriquait cette pointe : il découpait au moyen d'une cisaille des bouts de fer de longueur voulue, les mettait dans un étau pour y recevoir un ou deux coups de marteau qui formaient ainsi la tête, enfin chacun de ces bouts était de nouveau repris et passé sur une meule pour aiguiser la pointe : c'était là, on le voit, un travail lent et de faible rendement. Un ouvrier ne pouvait pas alors produire plus de 20 kg. par jour, tandis qu'une machine fait facilement 200 kg.

On en était là, lorsqu'un jeune homme sortant de l'école des Arts et Métiers de Châlons, M. Théophile Tassard.

chercha à fabriquer la pointe mécaniquement. A cet il effet construisit au *Petit-Moulin*, (actuellement usine Mathez) une machine mue par l'eau, et parvint à son but. Mais il restait beaucoup de perfectionnements à faire pour éviter le grand déchet que produisait la machine.

Bien qu'il n'y ait pas ou peu de rapport entre une machine à pointes et une machine à clous, c'est cependant la première qui a fait découvrir la seconde. M. Charles Lévy, homme d'un esprit inventif, trouva le secret d'obtenir au moyen d'une pression verticale et horizontale produite au passage du fil de fer dans la machine, la réduction de ce fil de fer de cinq à huit numéros, et par suite une tige fine sous une grosse tête ; c'était le clou à soulier, remplaçant avantageusement celui qui était fait jusqu'alors par des milliers d'ouvriers et autant de chiens.

Les ouvriers cloutiers se décomposent comme il suit : 1° les *tréfileurs* qui régularisent les *fers machines* ; 2° les *cloutiers* qui font les outillages pour la fabrication et règlent les mouvements de la machine ; 3° les *ajusteurs* et les *forgerons* qui s'occupent des réparations et de l'entretien ; 4° enfin les *barriqueurs*, *démêleurs* et *emballeurs*.

Les *fers machines* sont des fers cylindriques dont chaque pièce varie de 15 à 20 kg., et qui jaugent n° 20 et plus fort. Ces fers ne sont réguliers ni en grosseur ni en rondeur ; ils le deviennent seulement après le tréfilage, travail qui consiste à faire passer ce fer machine dans une filière en acier qui le rend uniforme et le réduit d'un numéro à chaque passage. On renouvelle donc cette opération autant de fois que l'on veut obtenir un numéro plus faible. La fabrication du clou exige une qualité de fer à grain (non fendu) ; mais des découvertes récentes ont fait substituer des fils d'acier aux fils de fer, les premiers se

prêtent mieux à la fabrication, sans augmentation de prix.

L'ouvrier cloutier reçoit ensuite le fil de fer tréfilé et le dénature en clous avec un déchet de 15 0/0 provenant des chutes de la pointe et des clous manqués. Tous ces clous tombent un à un avec leur déchet dans une caisse placée sous la machine ; on met le tout dans un baril en fonte et à pans, garni de sciure ; il reçoit un mouvement de rotation, et une demi-heure après, les clous en sont retirés, dégraissés et polis par le frottement ; on les passe au crible pour en faire sortir la sciure et la grenaille, puis ils sont remis à de jeunes garçons qui trient tous les clous défectueux ; ils sont alors très propres, et très brillants. Quelques clients les demandent ainsi, mais la généralité est livrée recuite, c'est-à-dire que, sortant des mains des démêleurs, on les met au four pour les chauffer jusqu'au rouge, on les laisse refroidir dans des pots de fonte et ils en sortent noirs ; c'est ainsi qu'ils sont emballés en paquets de 5 kg. et livrés au sommerce.

Le clou s'exporte dans toutes les contrées de l'Europe et notamment en Italie, en Suède et en Turquie.

Les espèces de clous fabriqués à Fontenoy varient à l'infini, par le genre de tête, de grosseur et de longueur de tiges : les plus demandés sont les *clous unis*, c'est-à-dire à tête unie, les *clous rayés* à tête garnie de rayures, les *clous caboches* à tête plate avec quatre pans, les *clous boutons* à tête avec six pans. Toutes ces différentes têtes se font au moyen d'un poinçon qui s'adapte au marteau de la machine et que l'ouvrier pose en moins d'une minute : la même machine peut donc faire et fait indistinctement toutes les espèces de clous, puisque cela ne tient qu'au poinçon qu'on remplace à volonté.

Les machines frappent plus ou moins de coups à la minute, suivant que le clou est plus ou moins gros ; de même les machines sont plus ou moins fortes selon la

la grosseur du clou qu'elles sont appelées à fabriquer. Le rendement moyen est de *cent* clous à la minute.

L'invention de M. Lévy a subi beaucoup de perfectionnements venus successivement et souvent anonymes. Ces perfectionnements n'ont d'autre avantage que d'obtenir des tiges plus fines.

Actuellement la clouterie de la Pipée compte 80 métiers qui produisent un million de kilogrammes par an : comme dans le clou de grosseur moyenne, le kilog. en renferme 1000, c'est donc un milliard de clous qui sortent annuellement de la Pipée.

Les douze machines du Moulin Cottant, produisent environ 150.000 kg. (1).

Voir à la page 367 la situation industrielle dressée en 1886 (2).

Le travail de l'ouvrier n'est pas très fatigant ; la confection de ses outils ne lui demande guère que deux heures d'un travail sérieux ; le reste de la journée est employé à surveiller la machine. Mais le bruit infernal produit par les métiers en mouvement occasionne chez lui une surdité précoce.

Ajoutons que de nombreuses récompenses furent obtenues aux différentes expositions.

Fabriques de couverts. — Une autre industrie non moins prospère est la fabrication des couverts.

On lit dans un compte-rendu dressé en 1850 sur cette industrie : « Il y a quatre maisons qui fabriquent des couverts à Fontenoy : les maisons Fouché, Mathez, Mercier et Groscolas. Chacune expédie annuellement de 250.000 à 300.000 couverts qui ont une valeur de 45.360 francs. Le salaire moyen de leurs ouvriers est de 1 franc par jour. »

Depuis, la situation a considérablement changé. La fa-

(1) Nous tenons tous ces renseignements de M. Libert Daubié, et nous empressons de lui adresser nos plus sincères remerciements.

(2) Archives communales.

brication s'est concentrée entre les deux maisons Millerot et Mathez, qui ont apporté dans cette industrie tous les perfectionnemtens désirables.

Voici quelques renseignements que nous recueillons dans un état dressé par M. Adolphe Millerot pour l'exposition universelle de 1888 (1).

La maison a commencé en 1820 avec un modique capital de 300 fr., en faisant 24 pièces par jour à la main. Actuellement elle possède deux usines (2) mises en mouvement par deux turbines et deux roues hydrauliques de la force totale de 40 chevaux. L'une est située sur le Côney au centre même de Fontenoy, l'autre à la Renardière (commune de Montmotier) sur le ruisseau de la Fresse.

La production annuelle est de 300.000 douzaines de couverts, dont les deux tiers pour l'exportation dans les contrées de l'Europe et dans les principales colonies en Amérique et en Asie. Cette industrie occupe trois employés et soixante ouvriers.

M. Adolphe Millerot a, depuis plusieurs années, introduit de nouveaux procédés mécaniques, et la subdivision du travail. De cette façon les ouvriers, ne faisant qu'un seul et même travail, arrivent à une grande perfection et à une agilité remarquable.

Les ateliers vastes, bien aérés, éclairés et chauffés en hiver, sont situés sur l'emplacement de deux anciens moulins ; (l'un appelé le *Moulin des Moines* appartenait au prieuré de Fontenoy, l'autre le *Moulin Chevalier* était une dépendance de la Tour des Lombards.)

Récompenses obtenues :

---

(1) Nos remerciements à M. Jeannolle qui a eu l'obligeance de nous le communiquer.

(2) Une troisième usine, dépendance des deux premières, se trouve sur le territoire d'Ambiévillers (Haute-Saône). C'est une scierie desinée à la fabrication des caisses d'emballage.

	CNTRE - MAITRES				SURVEIL-LANTS				OUVRIERS				MANŒUVRES ET CHARRETIERS				FEMMES				ENFANTS				ÉTAT DE LA FABRICATION	CAUSES DES AUGMENTATIONS	CAUSES DES RÉDUCTIONS	ÉTAT DE LA VENTE	CAUSES DES AUGMENTATIONS	CAUSES DES RÉDUCTIONS
	Nombre	Salaire maximum	Salaire minimum	Heures de travail	Nombre	Salaire maximum	Salaire minimum	Heures de travail	Nombre	Salaire maximum	Salaire minimum	Heures de travail	Nombre	Salaire maximum	Salaire minimum	Heures de travail	Nombre	Salaire maximum	Salaire minimum	Heures de travail	Nombre	Salaire maximum	Salaire minimum	Heures de travail						
La Pipée. .	1	8	»	12	2	7	6,5	12	70	6,5	3,5	12	6	4	2	12	»	»	»	»	2	1,5	1,2	12	Sans amélioration	Néant	La concurrence étrangère et le prix élevé des transports.	Lente	Néant	La concurrence étrangère et le prix élevé des transports.
Moulin Cottant	»	»	»	»»	1	7	» »	12	7	6,5	3,5	12	2	3	3	12	»	»	»	»	1	1,0	»	12						

Mention honorable Exposition universelle Paris 1867
Médaille de bronze — — — 1878
— d'argent — — Anvers 1885
— d'argent grand mod. expos. de Barcelone 1888

L'autre fabrique de couverts bâtie sur le ruisseau Châtelain à 300 mètres de la ville, a été fondée par M. Désiré Mathez. Son fils, M. Armand Mathez lui a fait subir des agrandissements et des perfectionnements considérables. 30 à 40 ouvriers travaillént dans cette usine et les récompenses obtenues dans les différentes expositions ne sont pas moins importantes (1).

Brasserie. — Au commencement de ce siècle, deux brasseries étaient en activité à Fontenoy : la brasserie Croissant, rue de la Chenale, et la brasserie Boullangier, sur l'emplacement de l'Hôtel-de-Ville. Leur débit était très peu important. En 1850, M. Louis Lemaire de Senones, directeur de la brasserie Buffet d'Epinal, vint à Fontenoy en établir une nouvelle qui prit bientôt une extension étonnante, grâce aux perfectionnements apportés dans la fabrication par lui et par son fils, M. Henri Lemaire. La production moyenne est de 40 hectolitres de bière par jour qui sont exportés principalement à Epinal et dans la Haute-Saône.

M. Henri Lemaire s'est en outre créé à Paris une clientèle bourgeoise très importante.

Broderie (2). — L'origine de cette industrie remonte pour Fontenoy à l'année 1825 environ. Vers cette époque une dame Chancerelle de Paris qui venait de fonder un atelier à La Lomont près de Châtel-sur-Moselle, vint au

(1) Au siècle dernier une fabrique d'épingles était établie à Fontenoy.

(2) Les renseignements qui suivent nous ont été gracieusement communiqués par Mme Mathieu-Tassard ; nous la prions d'agréer nos remerciements.

pays recruter quelques ouvrières. De retour à Fontenoy après plusieurs années passées à se perfectionner, celles-ci devinrent contre-maîtresses dans l'atelier que venaient de créer les demoiselles Irroy ; dès lors toutes les femmes de Fontenoy quittèrent les champs, la quenouille et le fuseau pour l'aiguille de la brodeuse.

Sous l'Empire, les travaux les plus fins et les plus délicats se firent à Fontenoy ; on y broda pour l'impératrice Eugénie des robes admirables ; toutes les dames de la cour voulurent aussi des broderies du pays, et bientôt il ne se fit pas un mariage royal ou princier dont la corbeille ne contînt à profusion des broderies sorties dés mains magiques des fées de Fontenoy.

A toutes les expositions, ces travaux remarquables obtinrent les plus hautes récompenses. Cette année même (1894), les magasins du Louvre avaient mis au concours un modèle de mouchoir brodé ; ce fut encore Fontenoy qui eut l'honneur de remporter le premier prix. La broderie avait été faite par M. Charles Marchand, et les jours par Mlle Desjacquot. C'est le même brodeur qui avait confectionné quelques mois auparavant, le splendide écran offert par la commune de Fontenoy à l'amiral Avellan, lors de la visite de l'escadre russe à Toulon.

Aujourd'hui ce commerce a pris un grand développement, il occupe 450 femmes et filles ; l'aisance devrait régner partout si le don de prévoyance était plus commun, la moyenne de la journée variant de 1 fr. 25 à 2 fr. 50 pour une brodeuse ordinaire, et s'élevant de 3 fr. 50 à 6 fr. pour les plus habiles.

CHAPITRE VI.

Gloires de Fontenoy.

Ce serait témérité de prétendre citer dans ce chapitre tous les noms des enfants de Fontenoy qui par leur talent, leurs vertus ou leurs actions d'éclat illustrèrent leur pays. Il n'est pas en effet une maison, une famille qui n'ait à se glorifier soit de la bravoure de quelqu'un de ses membres soit des hautes fonctions qu'il exerça. C'est pourquoi si des lacunes regrettables se sont glissées sous notre plume, on ne devra en accuser que l'impossibilité où nous étions de recueillir tous les renseignements désirables, car nous connaissons trop le bien fondé de cette parole du poète Gilbert :

Si la vertu s'accroît, c'est quand on la publie (1).

§ Ier. — Gloires militaires.

Les archives communales nous ont conservé la mémoire de plusieurs soldats qui semblent avoir fait les campagnes du duc Charles IV contre les Suédois,

Ce peu de gloire au moins est noble et légitime, (2).

et c'est à ce titre que nous les citons.

1660. — Jean Finiel, soldat dragon, dit La Fontaine.

1660. — François Leborgne, soldat dragon.

1660. — Claude Mauchand, garde du corps, dit Des Lauriers.

1660. — Charles Berle, soldat dragon.

(1) Stances à M. d'Arnaud.

(2) Gilbert — Mon apologie.

1661. — Gaspard Comte, cavalier au régiment de Mgr le Marquis du Châtelet.

1746. — François Daubié, tué au siège de Mons en Flandre.

Donnons maintenant tous les noms des officiers et soldats qui nous sont connus et qui ont fait les fameuses campagnes de la République et de l'Empire ; ils furent à la peine, ils doivent être à l'honneur.

Guerres de la République.

1792-1795. — Jean-François Gadaud, chirurgien-major au 13e bataillon des volontaires nationaux des Vosges, né à Fontenoy en 1751 et congédié pour infirmités le 1er thermidor an III.

1792-1795. — Sébastien Renaud, capitaine d'une compagnie de grenadiers.

1792-1795. — Claude Bichotte, lieutenant de la même compagnie, 47 ans.

1782-1792. — Léopold Mauchand, devenu capitaine de la 7e compagnie, après avoir été soldat au 30e d'infanterie, 29 ans.

1789-1793. — Pierre-Cyprien Pernot, lieutenant de la 7e compagnie, après avoir été soldat au 8e chasseurs à cheval de 1789 à 1790. Il fut tué au combat de Dol en Bretagne, le 2 frimaire an II, 30 ans.

1793-1795. — Pierre Faivre (1), sous-lieutenant au 2e bataillon de la Haute-Saône est envoyé par le général de brigade Doiré, commandant en chef l'armée française

(1) Papiers de famille appartenant à M. Paul Piquet, notaire à Fontenoy-le-Château.

dans Mayence et Cassel, rejoindre son oncle Faîvre pour servir sous ses ordres près des troupes qui sont dans les redoutes de Zalbach et aux gabions. Ce dernier en avait le commandement immédiat en qualité de capitaine sous les ordres du général Kléber. Devenu presque complètement sourd par suite d'une blessure reçue à l'oreille à l'armée de la Vendée, Pierre Faîvre reçoit son congé définitif signé du général Pichegru, le 25 frimaire an IV.

1792-1793. — Charles-François Honoré, blessé à l'épaule gauche à la bataille du Mans, le 21 décembre 1793, 19 ans (1).

Officiers et soldats du Ier Empire.

Louis-Félicité Mercier, capitaine d'infanterie, Chevalier de l'ordre royal et de la Légion d'honneur, fit les campagnes d'Ulm, Austerlitz, Iéna, La Moscova, Vilna, etc., et mourut à Fontenoy le 8 mars 1817.

Xavier Mercier, capitaine, fit aussi la plupart des campagnes de Napoléon Ier et en particulier celle de Russie. Il était marié à Mlle Cécile Henriot d'Andelot qui fonda une prestimonie en faveur d'un enfant de Fontenoy se destinant à l'état ecclésiastique.

Jean-François Gadaud, capitaine, fit treize campagnes et assista en particulier aux batailles d'Austerlitz, Burgos, Wagram, Leipzig, Lutzen, Bautzen. Il fut blessé au genou et n'en continua pas moins son service.

Jean-Baptiste Renaud, capitaine, fit toutes les campagnes depuis Fleurus 1794, jusqu'à Waterloo 1815.

---

(1) Tiré de Bouvier. *Les Vosges pendant la Révolution.*

Joseph Poirot, officier.

Dominique Gury, lieutenant.

Joseph Renaud, parti vers 1802 et incorporé dans les grenadiers de la garde impériale, fit toutes les campagnes de l'empire. Il aimait à rappeler à ses amis la part qu'il avait prise aux batailles d'Ulm, Austerlitz, Iéna, Eylau, Friedland, Saragosse, Madrid, Lisbonne, Berlin, Wagram, la Moscova, la Bérésina, Dresde, Leipzig, Champaubert, Montmirail, Montereau, Lutzen, Bautzen et Waterloo.

Il racontait qu'à la prise de Saragosse, après avoir tiraillé toute la journée dans les maisons et dans les rues, ils étaient arrivés devant un monastère qui paraissait abandonné. Poussé par la faim, le peloton met pied à terre ; on attache les chevaux, et les cavaliers de s'introduire dans les couloirs, les uns cherchant du pain et des vivres (il faisait remarquer qu'il était du nombre), les autre pillant toute la maison et les vases sacrés de la chapelle. Ils regagnaient leurs chevaux chargés de butin lorsqu'à l'extrémité d'un couloir ils trouvent un des leurs baignant dans son sang : « Ce monastère, dit-il à ses compagnons, n'est pas abandonné ; que cette mort nous serve d'exemple, car tout homme laissé seul est un homme de moins. »

Parti avec deux de ses frères pour la campagne de Russie, il n'en eut plus aucune nouvelle après le passage de la Bérésina. Après treize années de service il revint à Fontenoy et mourut en 1860.

Félix et Nicolas Renaud, frères du précédent, morts en Russie.

Sébastien Mathieu, né en 1786, engagé volontaire aux grenadiers de la garde impériale en 1809, prit part aux batailles de Eylau, Burgos, Madrid, Hanau, Dresde, Champaubert, Montmirail, Montereau. Il assista aux adieux de Fontainebleau et partit pour l'île d'Elbe. A son retour, il

reçut de Napoléon Ier la croix de la Légion d'honneur qu'il avait d'ailleurs méritée par une blessure.

Nicolas-Louis Mougeot, sergent-major. — Après avoir fait au 9e bataillon des Vosges les campagnes de la République, du Consulat et du commencement de l'Empire, il revint à Fontenoy après treize années d'absence, se maria, et repartit pour la campagne d'Espagne. Fait prisonnier, il eut à endurer toutes les horreurs de la faim et du dénuement le plus complet dans l'île de Cabrera. A sa sortie de captivité il reprit son service, fit toutes les campagnes de la fin de l'Empire et mourut à l'hôpital militaire de Phalsbourg le 12 août 1818.

François-Ferjeu Comte. — Elevé par les PP. Capucins de Fontenoy, il s'engagea à l'âge de 18 ans.

Entré au corps le 22 septembre 1791, il fut versé au régiment de la Reine (infanterie de ligne) et fit toutes les campagnes de la République, du Consulat et de l'Empire. Fait prisonnier et relégué dans l'île de Cabrera, il eut à subir toutes les rigueurs de la faim. Il racontait, à son retour, à quels expédients lui et ses compagnons de captivité avaient eu recours pour ne pas mourir d'inanition. Ils avaient dû manger jusqu'aux courroies de leurs sacs et au cuir de leurs sandales ; les moindres animaux vivants étaient pour eux un vrai régal. A cela venait s'ajouter le dénuement le plus absolu, qui ne leur permit même pas de se montrer publiquement au sortir de leur captivité. Il avait fait partie de l'expédition d'Egypte et de Palestine.

Voici ce qu'on peut lire sur son livret : « Caporal le 5 germinal an V ; fourrier le 17 frimaire an XI ; sergent le 27 brumaire an XII.

« Campagnes. — A fait celles des années 1792, an 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 1806, 1807, 1808, 1809 ; fait prisonnier le 21 mai 1809, rentré le 22 mai 1814 ; fait la campagne de Belgique, celle de France, même année,

« Blessé d'un coup de feu au pied droit en Italie, blessé d'un coup de lance au bras droit en l'an XIII, blessé d'un coup de feu à la jambe droite en France. »

François Bichotte. — Soldat de la Garde impériale, assista au mariage de Napoléon et à ses adieux à Fontainebleau.

François Desjacquot. — Pendant la terrible campagne d'Espagne il est un jour envoyé en réquisition avec douze de ses compagnons dans un village appelé le Paradis. A peine les soldats français ont-ils fait leur apparition qu'ils se voient cernés par une bande de paysans qui les massacrent sans pitié. Couvert de blessures, il est laissé pour mort au milieu des cadavres. Revenu à lui, il se traîne péniblement derrière un champ de blé et assiste à la sépulture sommaire de ses compagnons d'infortune. Cependant quelques forces lui reviennent ; il profite alors des ténèbres de la nuit pour aller donner l'alerte à la division française qui arrive bientôt et met tout le village à feu et à sang.

Dominique Pouillet. — Parti pour la campagne de Russie, il ne donna plus jamais signe de vie.

François Duchêne, de Montmotier. — Mort de froid dans une église en Russie.

Jean-Baptiste Duchêne, de Montmotier. — Mort à la bataille de Wagram.

Pierre Chassard. — Parti pour la campagne d'Egypte, il prit part à toutes celles du premier empire et ne rentra qu'après celle de Russie.

Etienne Gury, sergent de la garde impériale.

Claude Demange, du Magny, prit part à la campagne de Russie.

Joseph Lamarine, du Magny.

Joseph Redouté, prisonnier à l'île Cabrera.

Mansuy Gérard, blessé à l'index de la main gauche par un coup de sabre. Campagne d'Espagne, Waterloo.

Antoine Tassard.

Michel Imate. — Pendant la campagne d'Espagne il avait été, un jour, porté comme déserteur; mais ce n'était là qu'une feinte. Touché des privations qu'enduraient ses compagnons, il n'avait pas craint d'exposer ses jours pour leur procurer un peu de nourriture ; il revenait en effet quelque temps après, amenant au camp trois mulets chargés de vivres.

François Guépratte. — Austerlitz, Wagram.

Nicolas Daubié.

Antoine Pernot, de Montmotier, eut l'index coupé d'un coup de sabre.

François Baguet. — 29 campagnes parmi lesquelles celles de Russie et de France.

Sylvestre Charlois.

Pierre Querquin. — A Austerlitz, son régiment vint à hésiter à un moment des plus critiques. A cet instant la voix de Napoléon se fait entendre : « Soldats, s'est-il écrié de toutes ses forces, qui m'aime me suive. » Aussitôt le régiment s'ébranle ; ce ne sont plus des soldats, c'est un ouragan déchaîné qui renverse tout sur son passage et décide de la victoire.

Nicolas-Joseph Amiot, blessé à la main. — Marengo.

Michel Colin, cuirassier. — Campagne de Russie.

Louis Pottecher, musicien.

François Perrin.

Thomas Marchand. — Campagne de Syrie.

Nicolas Delagrange.

François Gillot.

Aimable Clausse, blessé à la figure et à l'épaule, à la bataille d'Austerlitz.

Jean-Baptiste Creusot.

Antoine Clément.

Joseph Pouillet.

Jean-Baptiste Gury.

Siméon Humbert.

Pierre-Félix Langlois, soldat de la Garde impériale. blessé et fait prisonnier au passage de la Bérésina.

Joseph Tisserand.

Nicolas Bellargent. — Campagne de Syrie.

Etienne Dufour. — Blessé à la main à la bataille de Leipzig.

Jean-Claude Petit.

Colomban Goyer.

Enfin la tradition a conservé le souvenir d'une anecdote attribuée à un certain Gaspard, surnommé Coyot, vieux soldat du premier empire. Un soir, à la veille d'une bataille, il est placé en sentinelle à l'entrée d'un chemin avec défense d'y laisser pénétrer qui que ce soit. Il est là depuis une heure, lorsqu'arrive un étranger. « Halte-là, on ne passe pas. » L'étranger insiste, parlemente ; c'est en vain. Cependant les raisons alléguées sont sérieuses, pressantes et même si importantes qu'il essaye au poids de l'or de faire lever la consigne. A la vue de cet or qui brille, le soldat croise instinctivement la baïonnette sur la poitrine de son séducteur, et d'une voix pleine d'indignation il s'écrie : « Non, te dis-je, mille fois non ! Quand tu serais encore le *Petit Tondu*, tu ne passeras pas ! »

Le lendemain, Gaspard est amené tout ému devant Napoléon ; là il apprend que l'étranger de la veille n'est autre que l'Empereur lui-même qui le félicite chaleureusement et lui annonce qu'en récompense de sa belle conduite son nom sera inscrit sur la liste des pensionnés.

Soldats morts pendant les campagnes d'Algérie, de Crimée et d'Italie.

Joseph Giro, fusilier, 62e régiment d'infanterie, mort à l'hôpital de Philippeville (Afrique) le 21 novembre 1840.

Claude-Hippolyte Boullangier, adjudant au 58e régiment d'infanterie, tué sur le champ de bataille dans l'Ouen-Seris, le 25 juin 1843.

Louis-Jean-Baptiste Bichotte, mort à Mustapha, 1844.

Pierre-Constant Clausse, 3e bataillon de zouaves, décédé à l'hôpital militaire du Dey (Algérie), 17 novembre 1848.

Pierre-René Guépratte, décédé à l'hôpital militaire de Brescia (Italie), 1er septembre 1851.

Charles-Léon Richeton, 73e de ligne, mort à l'hôpital militaire de Daout-Pacha (Constantinople), 29 octobre 1855.

Charles-Joseph-Victor Poirot, caporal au 42e de ligne, mort au même hôpital, 1er novembre 1855.

Joseph Bilquez, 61e de ligne, mort à Varna, 23 février 1856.

Joseph-Auguste Mougeot, grenadier au 7e d'infanterie de ligne, mort à l'hôpital militaire de Daout-Pacha, 24 février 1856.

Jean-Baptiste-Honoré Baudoin, voltigeur au 98e de ligne, mort en Crimée, 24 mai 1856.

Séraphin Fouché, artilleur de la garde impériale, mort à Sébastopol, 1er juin 1856.

François Redouté, 7e d'artillerie, mort à Sébastopol, 1er juin 1856.

Auguste Richard,	98e	de ligne,	mort en	Crimée.
Auguste Poirson,	»	»	»	»
Louis Vial,	»	»	»	»
Nicolas-Claude Demange,	»	»	»	»
Jean Guépratte,	72e	»	»	»

Auguste Goyer, mort en Crimée.

Auguste-Ernest Croissant, 10e bataillon de chasseurs disparu après le combat d'El-Baïda (Algérie), 30 septembre 1864.

Victor Fouché, sergent d'artillerie de marine, dix campagnes à Saint-Pierre et Miquelon, mort de la fièvre dans les colonies, 28 juin 1866.

Soldats morts pendant la campagne de 1870.

Eugène-Auguste Gersey, 3e bataillon de chasseurs à pied, tué à la bataille de Forbach, 6 août 1870.

François-Constant Mariotte, sergent au 2e régiment du génie, mort à Montpellier, 15 décembre 1870.

Louis-Augustin Hivert, 85e de ligne, mort à l'ambulance du séminaire de Besançon, 28 février 1871.

François Jacquot, décédé à Auxerre (Yonne), 26 décembre 1870.

Valentin Faron, cuirassier, mort à Reichsoffen, août 1870.

Jules Humbert, blessé près de Nevers, prisonnier à Sedan, mort à Saint-Farjot (Yonne).

Emile Grandmaire, disparu.

Edouard Diche, cuirassier.

Léon Humbert, engagé volontaire, au 15e de ligne, mort à Gravelotte, les deux jambes emportées par un obus, 16 août 1870.

Emile Pissis, enterré à La Charité (Yonne).

Auguste Croissant.

Jean-Baptiste Pottier.

Joseph Durupt, franc-tireur, mort à Héricourt, 15 janvier 1871.

Jules Demarche, garde mobile, mort à Baume-les-Dames, 8 novembre 1870.

Jules Viard, du Magny.

Charles Duval, 71e de ligne, mort à Gravelotte, 16 août 1870.

Léon Chaudy, franc-tireur, attaché à un sapin la tête en bas, et brûlé vif par les prussiens près de Bruyères.

Nicolas Ruaux, de Montmotier, 59e de ligne, disparu après la bataille de Saint-Privat, 18 août 1870.

Redouté, maréchal des logis, 12e dragons,

Hippolyte Vautrin, caporal au 15e de ligne, mort à l'hospice de Ludre (Meurthe-et-Moselle).

Militaires décorés de la croix de la Légion d'honneur

Alfred Tassard, né le 1er janvier 1820 : il débuta en 1847 comme interne aux hôpitaux militaires en pleine épidémie de choléra. Son désintéressement et son dévouement à Saint-Denis du Sig et à Oran le firent citer plusieurs fois à l'ordre du jour. Reçu docteur à Montpellier, il partit comme aide-major pour la campagne de Crimée, où il acquit la réputation d'un excellent chirurgien et obtint la croix de la Légion d'honneur et la médaille de Crimée.

De retour en France, il servit comme aide-major aux Lanciers de la garde impériale ; il fit ensuite la campagne d'Italie, et en revint avec la médaille d'Italie et le grade de médecin-major de première classe.

Enfin, les services signalés qu'il rendit à Metz pendant la campagne de 1870, le firent nommer officier de la Légion d'honneur.

Il se retira à Fontenoy et y fut enterré en 1887.

Léon L'huillier, capitaine d'état-major du génie. Après avoir fait la campagne de 1870 comme sergent, il devint capitaine en 1882 et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur après avoir construit un des plus beaux forts qui constituent la défense de l'Est.

Jean-Baptiste Chassard, né aux Granges de Fontenoy en 1811 et enrôlé en 1832, resta 29 ans sous les drapeaux, fit neuf campagnes en Algérie, partit pour la Crimée avec le grade de sous-officier dans la garde impériale, fut blessé au-dessus de l'œil à l'assaut de Sébastopol, et termina sa carrière militaire par la campagne d'Italie, se distinguant à Solférino et à Magenta. Il revint à Fonte-

noy la poitrine ornée de six décorations, entr'autres celle de la Légion d'honneur.

Claude-Jean Simonin, né le 29 octobre 1817, entré au service le 24 octobre 1838, fit 14 campagnes en Afrique et assista à la prise d'Abd-el-Kader. Il se distingua pendant les campagnes de Crimée et d'Italie, comme sergent au 14e chasseurs à pied. Ses actions d'éclat lui méritèrent quatre décorations (croix de la Légion d'honneur).

Joseph-Gabriel Mercier, né à Fontenoy-le-Château le 18 mars 1836, entra à l'école polytechnique en 1855, en sortit sous-lieutenant d'artillerie à Metz le 1er octobre 1857, et devint lieutenant au 7e Régiment monté le 1er octobre 1859. Avant d'être promu au grade de capitaine d'artillerie le 13 août 1865, il avait accompagné le général Princeteau, en qualité d'aide-de-camp, dans une mission militaire et diplomatique en Egypte (1863). A son retour il fut nommé membre de la commission d'expériences de tir au Camp de Châlons.

Pendant la campagne de 1870, il assista au siège de Paris comme aide-de-camp du général Princeteau, se distingua aux combats de Champigny, du Bourget et de Buzenval, et fut décoré de la croix de la Légion d'honneur.

En 1874 il donna sa démission, s'établit, succédant à son frère, maître de verreries à la Rochère, près de Passavant (Haute-Saône), et fut élu député de la Haute-Saône) le 29 janvier 1888.

Emile-Victor-Marie André, capitaine au 7e régiment d'Infanterie de marine, prit part aux six campagnes suivantes : 1° Sur la Loire, 2° en Nouvelle Calédonie, 3° sur le Calédonien, 4° sur l'Annamite (en guerre), 5° au Tonkin (en guerre), 6° sur le Samrok (en guerre).

Blessé le 17 janvier 1889 au combat de Cho-Moï (Tonkin) d'un coup de feu à la jambe droite (blessure grave), il fut cité à l'ordre du jour pour cette blessure reçue à la tête d'une colonne d'assaut.

Nommé chevalier de la Légion d'honneur par décret du 17 avril 1889.

Médaille du Tonkin.

Chevalier de l'Ordre impérial du Dragon de l'Annam par décret du 15 février 1889.

Chevalier de l'Ordre royal du Cambodje par décret du 6 mai 1889.

Né à Fontenoy-le-Château le 18 octobre 1857, il était arrivé au corps comme soldat engagé volontaire le 25 mars 1878.

Avant de clore ce paragraphe, rendons hommage à tous ces vétérans de nos armées qui feraient l'orgueil de Fontenoy, mais que le temps a enseveli dans le linceul de de l'oubli, à tous ces héros obscurs fauchés par la mort sur nos champs de bataille, à tous ces braves dont le corps est couvert des cicatrices de leurs blessures, enfin à tous ces généreux enfants du pays qui sont allés affronter les balles ennemies et les climats meurtriers du Sahara, de l'Annam et du Tonkin. S'ils ne sont pas morts comme leurs frères les armes à la main, le pays où ils ont vu le jour n'en est pas moins fier, et la patrie non moins reconnaissante. Et pour terminer, il nous sera bien permis, à la vue d'exemples aussi nombreux de courage et de patriotisme, de revendiquer pour Fontenoy une part honorable dans la glorieuse renommée que Napoléon Ier faisait rejaillir sur notre belle province lorsqu'il disait : *La Lorraine, c'est le pays des braves !*

§ II. — Gloires littéraires

GILBERT (1)

> J'éveillerai pour toi la pitié. la justice
> De l'incorruptible avenir.

Fontenoy-le-Château est la patrie de l'infortuné Gilbert. L'ombre du poète plane toujours sur cette intéressante région. Sa maison, son enfance, sa vie, ses souffrances, ses luttes et sa mort y sont vénérées et vivantes ; les échos émus n'ont cessé d'y redire, depuis un siècle écoulé, la gloire dramatique du jeune homme et ses élégies éplorées. C'est que Gilbert fut un de ceux qui porta sa croix, à la suite du Christ, et préféra à toutes les apostasies de son temps l'honneur sans tache de vivre dans la pauvreté et de mourir pour la vertu. Il tomba dans la vie comme au milieu d'une tempête. Aprés une apparition rapide, il y fut englouti ; mais un cri sublime est resté de lui : celui du naufragé qui murmure une dernière prière avant de disparaître dans les profondeurs de l'Océan. Ni les rires moqueurs de la philosophie, ni les bruits sinistres qui, de toutes parts, annonçaient les ébranlements prochains de la Révolution, n'ont pu étouffer les chants d'adieu. Ils ont survécu à côté de ceux d'André Chénier, comme la note la plus pure et la plus émouvante du siècle de Voltaire.

L'histoire, qui a pour mission de recueillir la vie des hommes extraordinaires, a retenu peu de choses de celui-ci. C'est à peine si elle a daigné mettre son nom dans la galerie des célébrités du temps. Quant à retrouver les sentiers

(1) Avec l'assentiment gracieux de M. Louis Colin, nous lui empruntons son intéressante notice historique sur Gilbert, la complétant par certains documents inédits puisés aux archives communales. Pour de plus amples renseignements nous renvoyons à la *Notice sur N. J. F. Gilbert par M. J. A. Schmit* parue dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*. Année 1891.

qu'il a parcourus, elle n'y a même pas songé. Devant cet abandon calculé d'une gloire embarrassante, quelques braves cœurs se sont mis à l'œuvre ; mais leurs biographies, faute de documents, sont demeurées obscures et incomplètes. La critique historique a trouvé à redire à leurs généreux essais ; elle n'a pas encore pu obtenir satisfaction du côté de ce vrai *grand Vosgien*, dont la trace est demeurée perdue sous le débordement des renommées à la mode. Gilbert a eu des chroniqueurs ; à vrai dire, il ne compte pas d'historiens.

A la distance de cent ans, Gilbert n'apparaît plus que sous l'auréole d'une mort transfigurée ; mais étudié dans sa vie, il se révèle sous les aspects les plus intéressants. D'abord enfant singulier, plein d'intelligence et de volonté ; ensuite adolescent, fou de gloire, ivre de son prestige et rempli de son nom ; puis poète errant, perdu par les sentiers du monde, se heurtant de tous côtés à des situations sans issue, semant son sang et ses larmes, livré à toutes les angoisses de la glus cruelle destinée. Et lorsque de ces passions et de ces infortunes réunies Dieu a fait un être à part, lorsqu'il a broyé au creuset de la souffrance des éléments aussi divers, un nouvel homme apparaît, infrangible comme le granit, étincelant comme le silex qui jette la flamme. Ce n'est plus le chercheur indécis et obscur, mais le défenseur superbe d'une cause abandonnée et trahie. Sous le nuage de sa route confuse, finissent par se dessiner l'épée d'un soldat et la palme d'un martyr. Le soldat est debout sur les remparts de la vérité, le martyr tombe en tenant son drapeau à la main.

Aucune mémoire n'offre peu-être un intérêt plus saisissant que celle-là. Le nom de Gilbert est intimement lié à notre histoire ; c'est un ancêtre de luttes déjà vieilles et de patriotiques souffrances. Ses défaites, ses tristesses, ses gémissements, ses abandons, sont les nôtres ; le glas de

ses vers tinte toujours sur nos révolutions. On peut même dire que nulle voix n'a parlé plus haut que la sienne, que nulle agonie n'a réveillé de tels échos. Une immense commisération est remontée d'en bas vers son grabat désolé ; les *Adieux* de Gilbert ont dépassé le *Requiem* de Mozart. Avec leur triste cadence, leurs élancements sublimes, leur résignation touchante et éplorée, le poéte n'a pas encore cessé de mourir : son dernier souffle s'exhale à jamais dans l'âme de la France.



Gilbert (Nicolas-Joseph-Florent) naquit à Fontenoy-le-Château, (hameau des Molières) le 15 décembre 1750, de parents (1) qui dirigeaient une petite culture et faisaient le commerce de grains (2). Il fut le sixième de sept en-

---

(1) Voici l'acte de mariage des parents du poète :
Ce jourd'hui treizième jour... mil sept cent trente-neuf, Jean-Pierre Gilbert, fils de Jean-François Gilbert et de feu Marie Richard, âgé de vingt-six ans, de cette paroisse d'une part ; et Marie-Jeanne, fille de Nicolas Blancheville et de Marie Richard, âgé de vingt-six ans, ont contracté mariage ensemble en face de notre mère la sainte Eglise, du consentement de leurs parents, après avoir publié trois bans et gardé les formalités du saint Concile de Trente ; et ont reçu de moy Nicolas-Louis Paillard, prêtre, commis par le sieur curé de Fontenoy, la bénédiction nuptiale ; ledit Jean-Pierre Gilbert assisté de Jean-François Gilbert son frère, de Pierre Gilbert son oncle paternel, et de Jean-Charles Richard son oncle maternel, et ladite Marie-Jeanne Blancheville, assistée de Nicolas Blancheville son père, de sieur Claude-François Finiel D. M. (docteur en médecine), de François Blancheville, de Jean-Nicolas Grandmougin, de Jean et Claude les Richard ses oncles, lesquels se sont avec nous soubsignés, ceux ayant l'usage d'escrire, les illetérés, de ce enquis, ont fait leur marque.
J.-P. GILBERT (Marque de Mlle Blancheville) PAQUELIN J. RICHARD
Nicolas BLANCHEVILLE + Jean RICHARD.
Claude RICHARD.

(2) Extrait de naissance du poète ; Nicolas-Joseph Florens, fils légitime de Jean-Pierre Gilbert et de Marie-Jeanne Blancheville, est né le quinze décembre 1750 à dix heures du soir, et a été baptisé le 26 à deux heures après midy — pour parein Nicolas-Joseph Florens Blancheville, pour mareine Marie Iroy illetéré.
Signé : Nicolas BLANCHEVILLE.

fants (1), mais son intelligence précoce le distingua bientôt du milieu de ses frères. Confié à un Jésuite qui enseignait le latin dans la localité (2), il fit des progrès si rapides qu'il se trouva bientôt à même de donner des leçons à ses petits camarades. La lecture des poètes produisit sur lui le plus singulier ébranlement. Aussitôt qu'il eut entr'ouvert les horizons de l'idéal, une étincelle jaillit, son imagination prit feu, il se mit à composer des vers avec enivrement. Puis, une idée fixe s'empara de lui, un souffle mystérieux le souleva, il entrevit les vastes cités et les illusions de la gloire.

Un jour que ses frères conduisaient les bœufs à la charrue, Florent vint leur apporter le repas de midi dans les champs. Or tandis que Louis et Mansuy dînaient sur l'herbe, la charge de garder l'attelage lui fut un instant dévolue. Mais je ne sais quelle maladresse fut commise ; les bœufs prirent du monvement, et Florent interpellé

---

(1) Et non pas le quatrième de cinq enfants comme le dit M. Louis Colin et tous les autres biographes de Gilbert. Voici en effet les noms des enfants de Jean-Pierre Gilbert et de Marie-Jeanne Blancheville.

1° Jean-Louis Gilbert, né le 23 décembre 1739.

2° Claude-François Mansuy Gilbert, né le 3 septembre 1742.

3° Marie-Rose Gilbert, née le 19 août 1744, morte le 30 mars 1746.

4° Anne-Françoise Gilbert, née le 25 juillet 1746, mariée en 1773 à Léopold Raguel.

5° Jean-Pierre Gilbert, né le 9 octobre 1748.

6° Nicolas-Joseph Florent, né le 15 décembre 1750.

7° Pierre-Louis Gilbert, né le 27 octobre 1753.

Cette simple énumération montre que les *Lettres de Gilbert à sa sœur* religieuse sont apocryphes.

(2) Quel est le nom de ce jésuite, nous ne pouvons le dire précisément. En 1769 on voit un R. P. Beugny en résidence à Fontenoy ; d'autre part l'acte de contrat du mariage du père du poète nous apprend qu'un de ses frères nommé Jean-Francois était prêtre et habitait aussi Fontenoy. Peut-être serait-ce cet oncle qui lui aurait enseigné les éléments de la langue latine. A cette époque les parents du poète avaient quitté le hameau des Molières pour venir habiter Fontenoy.

répondit qu'il n'était point fait pour les conduire : « Va-t-en à l'école, ajouta ironiquement Louis, si tu ne peux pas faire ce que font tes frères ! » Ce disant, il lui offrit un écu, et Florent, quelque peu piqué du procédé, prit au sérieux le badinage de son aîné. Le lendemain, sans avoir averti personne de son départ, il arrivait à Epinal, chez un commerçant de leurs amis. Epinal possédait alors, sous la direction des Jésuites dispersés, un collège renommé où il fut admis. Une tradition rapporte que, des bancs de sa salle d'études, Gilbert se serait mis en relation avec le cardinal de Rohan, connu pour protéger les lettres ; mais cette légende n'offre d'autre intérêt que celui de la curiosité.

Un an s'écoule, le jeune homme quitte Epinal ; son père l'envoie au collège de Dôle où il demeure jusqu'en 1766 pour terminer ses études. Par une de ces bizarreries que l'on rencontre quelquefois dans l'appréciation des professeurs, celui de Florent se vantait d'avoir fait des poètes de tous ses élèves, *un certain Gilbert excepté*.

Son séjour à Dôle fut, au dire de deux chroniqueurs, marqué par un de ces petits événements que l'on n'oublie pas. Sa mère, étant venue le voir avant de mourir, ne fut pas peu étonnée de voir le collège en fête. On y comblait d'honneurs un jeune homme qui s'était signalé par un acte de courage singulier. Au cours d'une promenade, plusieurs élèves étant allé se baigner, l'un d'eux s'était laissé entraîner dans un courant si rapide qu'il allait infailliblement y périr. Mais voici qu'au milieu de la détresse commune, son voisin, bravant le danger, s'était élancé à sa poursuite et après une lutte désespérée, avait été assez heureux pour le ramener sain et sauf aux yeux de ses camarades émus jusqu'aux larmes. Ce lutteur du torrent que fêtait la pension réunie, quand arriva la vieille mère du fond des Vosges, n'était autre que son propre fils (1).

(1) Cet événement n'est certainement qu'une pure légende: Gil-

Rentré dans ses foyers, Gilbert s'adonna à la poésie avec un entraînement irrésistible. Puis l'épreuve vint le toucher ; son père mourut (1), son frère aîné partit pour le Midi, les liens de la famille furent brisés ; il avait dix-huit ans (2).

Quelques mois après, Florent, orphelin, quitta le foyer vide à son tour. Ses premiers vers, dédiés à Madame de La Verpillière, femme du prévôt des marchands de Lyon, nous indiquent qu'il y dirigea ses pas pour rejoindre son aîné, qui y faisait négoce des grains. Par son intermédiaire et par ses relations commerciales, il eut accès dans les salons de celle qui devint un moment sa protectrice. *Sous son égide il put,* comme il le dit, *entrer dans la Société des Muses.* Mais, soit désaccord entre les deux frères, soit dessein bien arrêté d'avance, son séjour à Lyon fut de courte durée. Madame de La Verpillière lui remit une lettre de recommandation pour d'Alembert, et, reprenant son bâton de voyage, Gilbert se mit à parcourir, étape par étape, la route de Paris.

De tout temps Paris a été la fascination des hommes de

---

bert était entré au collège de Dôle à l'âge de seize ans, c'est-à-dire en 1766 ; or sa mère était déjà morte depuis neuf ans comme en fait foi l'extrait mortuaire suivant :

Marie-Jeanne Blancheville, femme de Jean-Pierre Gilbert, âgée de 48 ans, est trépassée le 5 avril 1759, après avoir reçu les sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et d'Extrême-Onction dans sa dernière maladie, et a été inhumée à l'église de cette paroisse le 6, assistée de Jean-Pierre Gilbert son mari, de Pierre-Louis Gilbert, de Dominique Paquelin et de plusieurs autres parents et amis.

L. Paillard, curé.

(1) Jean-Pierre Gilbert, marchand bourgeois de Fontenoy, âgé de 56 ans, est décédé le 18 janvier 1768 à 10 h. du soir dans la communion de l'église et a été inhumé au cimetière de cette paroisse le 19 dudit mois à 6 h. du soir en présence de Jean-Louis Gilbert son fils et de Jean Poirot et de plusieurs autres parents et amis.

Paillard, curé de Fontenoy J.-L. Gilbert.

(2) Louis Gilbert assiste encore au mariage de sa sœur Anne-Françoise avec Léopold Raguel, en 1773.

lettres. Au milieu de ce tourbillon éphémère qui distribue si capricieusement la gloire à quelques-uns, leur œil ne distingue pas à distance les déshérités et les victimes. Il ne découvre, sous un ciel radieux, que la coupole de l'Institut et les flèches dorées des cathédrales, sans songer que tout autour, sous les combles et dans les greniers, s'étiolent avec désespoir une foule de parias, esprits nobles, talents élevés, plumes fécondes que les circonstances ont trahis, que les opinions tuent, que le trop plein engloutit, que l'indifférence et la jalousie foulent d'un pied dédaigneux, sans s'arrêter d'un pas pour en considérer les débris.

Comme il était venu à Lyon avec des vers, il entra dans Paris avec quelques productions plus longuement élaborées. Inconnu, sans ressources, plein d'illusions, profondément chrétien, il possédait toutes les qualités voulues pour ne pas réussir. *Quid faciam Romæ ?* s'écriait Juvénal ; *nescio mentiri*. Qu'allait devenir, à Paris, ce fils des champs, franc comme l'or, naïf comme l'innocent, portant au cœur ce que personne ne comprenait plus : le double amour de la vérité et de la vertu. Sa sentence était écrite d'avance, il devait lutter, être vaincu et mourir.

Son malheur était de partager l'illusion généreuse de ceux qui croient au succès partout où le talent se trouve. L'expérience des choses humaines ne lui avait pas encore démontré qu'ici bas il y a deux sortes de destinées : celle des flatteurs et celle des âmes incorruptibles. L'une, souvent triomphante avec les viles passions de la multitude pour levier, l'autre toujours battue par le torrent des convoitises indomptées. L'époque à laquelle il vivait ne différait point sensiblement de la nôtre. Mêmes hommes, même scepticisme, même orgueil incompréhensible en face du dogme le plus consolant du monde, le dogme chrétien.

Figurez-vous une de ces fontaines monumentales que l'étranger voit çà et là se dresser sur les places de Paris. Tout autour, montent solennellement la garde une douzaine d'animaux de bronze ; sphynx à moitié plongés, dauphins vomissant l'écume de leurs narines, lions orgueilleux largement accroupis. La foule qui les admire passe et repasse, et du soir au matin tourbillonne à leurs pieds. Ainsi trônait autour des sources d'une philosophie empoisonnée le groupe des encyclopédistes, lorsque Gilbert arriva parmi la foule des inconnus :

Un monstre dans Paris croît et se fortifie
Qui, paré du manteau de la philosophie,
Que dis-je ? de son nom faussement revêtu,
Etouffe les talents et détruit la vertu.

On était en 1769. Paris nageait alors, comme aujourd'hui, en pleine incrédulité. Les grands, les puissants, les maîtres de l'opinion se prosternaient devant leurs propres autels. Voltaire écrivait la *Pucelle*, Rousseau composait son *Contrat social*, Diderot faisait marché de l'impudeur dans ses écrits. La Harpe, Marmontel, Thomas, étaient les idoles du moment : c'était l'heure où la France portait de Satan le germe des excès de la Révolution dans ses flancs.

Muni de sa lettre pour d'Alembert, Gilbert se présenta au philosophe. D'Alembert eût pu le servir sur le champ, mais il ne le fit pas. Après l'avoir bercé de brillantes promesses, il finit par le trahir. Quelques jours après, un préceptorat étant à prendre chez un de ses amis, d'Alembert s'empressa de le donner à un autre. En sorte que, perdu, pour le moment, au milieu de la grande cité, renvoyé de Pilate à Hérode, ballotté entre les incrédules et les indifférents, faisant, pour ne pas mourir, le métier de surveillant dans une petite pension de la rue des Bro-

deurs, Gilbert entra de plain pied dans les épreuves de sa vie. Pour comble d'infortune, une longue maladie le saisit et, six mois durant, le condamna à la solitude. Dans son dénuement, il écrivit à Baculard d'Arnauld deux lettres qui sont un double et immense cri de misère. Alors la nostalgie l'empoigna dans la douleur. Pour la première fois il retourna ses regards éperdus vers les collines de son pays. Du haut des tours de Notre-Dame, il alla interroger mélancoliquement les lointains horizons, et, réduit à passer ses nuits sous la statue de Henri IV, au Pont-Neuf, il finit dans une heure de désespoir, par maudire l'inspiration que son père avait eue de lui donner un maître à Fontenoy.

Pauvres, vous fallait-il mettre au monde un enfant
Qui n'héritât de vous qu'une affreuse indigence?
Encor si vous m'eussiez laissé votre ignorance,
J'aurais vécu paisible en cultivant mon champ.
Mais vous avez nourri les feux de mon génie.

Trompé par d'Alembert il se retourna vers Fréron. Fréron n'était pas un aigle, mais il aimait les lettres et détestait Voltaire. Ce fut sous sa protection que parurent bientôt les *Débuts poétiques*, ouvrage inégal, mais plein de vigueur et de sève ; puis le *Poète malheureux*, qui fut présenté au concours académique sans aucun succès. Gilbert en épancha sa douleur dans le *Génie aux prises avec la Fortune*. Battu, mais non dompté, il reparut dans la lice, avec le *Jugement dernier* à la main. C'était la réponse d'un prévenu qui lance un verdict de condamnation à ses juges. Par une nouvelle ironie du sort le grave aréopage se tut une seconde fois. Il ne sut rien découvrir dans ce magnifique dithyrambe, tout vibrant de strophes sublimes :

Quel bruit s'est élevé ? la trompette sonnante
A retenti de tous côtés
Et sur son char de feu, la foudre dévorante
Parcourt les airs épouvantés.
Ces astres teints de sang et cette horrible guerre
Des vents échappés de leurs fers,
Hélas ! annoncent-ils aux enfants de la terre
Le dernier jour de l'Univers.

L'Océan révolté loin de son lit s'élance,
Et de ses flots séditieux,
Court en grondant battre les cieux
Tout prêts à le couvrir de leur ruine immense.
C'en est fait ! L'Eternel, trop longtemps méprisé,
Sort de la nuit profonde
Où, loin des yeux de l'homme, il s'était reposé.
Il a paru ; c'est lui ; son pied frappe le monde,
Et le monde est brisé.

Sortez de la nuit éternelle,
Rassemblez-vous, âmes des morts,
Et reprenant vos mêmes corps,
Paraissez devant Dieu. C'est Dieu qui vous appelle.
Arrachés de leur froid repos,
Les morts du sein de l'ombre avec terreur s'élancent,
Et près de l'Eternel en désordre s'avancent
Pâles et secouant la cendre des tombeaux.

Les choses en étaient là, lorsqu'une diversion vint en interrompre le cours ; des arrangements de famille réclamèrent la présence du poète en Lorraine. Ses frères, trouvant que son éducation avait plus coûté que la leur, lui disputaient sa part d'héritage (1), puis un procès de pen-

---

(1) Le 25 septembre 1777, Mansuy Gilbert, probablement en reconnaissance de quelque service reçu du poète, déclare celui-ci quitte à son égard de toutes les avances qu'il avait faites à sa décharge pour feu leur père. Ensuite Mansuy Gilbert reconnaît être redevable, comme locataire des biens de son frère, du canon courant et des canons à venir. (L'original de cette pièce se trouve dans des papiers de famille appartenant à Mme veuve Félix Daubié.)

sion non liquidée chez un particulier de Dôle nommé de Soye, auquel il restait devoir cinquante-cinq francs et sept sous (1), s'ajouta aux difficultés pendantes, si bien qu'après quatre ans de luttes et de souffrances, il dut quitter Paris, et, n'étaient ses ennuis, venir respirer à nouveau l'air embaumé du pays. Ce retour au milieu de ses amis d'enfance fut si vivement senti, qu'au moment de se remettre en route Gilbert hésita. Ses affaires n'étaient point terminées, puis, vu à travers les distances, Paris ne lui apparut plus que comme un océan lointain, où pou-

(1) Une lettre du 5 mai 1774 nous montre que les enfants Gilbert n'avait pas hérité de cette seule dette. Elle est datée d'Autun et envoyée par l'aîné Louis à ses frères de Fontenoy. « En voulant faire votre bien, dit-il, j'ai fait mon mal, et vous n'en êtes pas plus heureux : le tout est votre faute aussi bien que la mienne, vous avez voulu faire à vos volontés et moi j'en suis la victime pour y avoir succombé. Le mal est fait, mais il y a plus de remède pour vous que pour moi si vous saviez prendre garde à vous.

« Moi je ne puis faire que pour satisfaire à ceux à qui je suis redevable, encore trop heureux si Dieu m'en fait la grâce avec le temps, ce que j'espère ; car si je n'eusse pas été malade comme je l'ai été, je ne serais pas à présent sans argent... Tous ceux à qui je suis redevable vous pouvez les rassurer et leur dire qu'ils comptent sur ma probité, qu'ils seront payés s'ils veulent me donner du temps, et qu'ils n'écoutent pas les mauvaises langues. »

Il recommande ensuite à Mansuy de veiller sur la conduite de son plus jeune frère Pierre-Louis, âgé de 20 ans : « Ayez soin, dit-il, de ne pas le laisser courir la nuit, chassez-le plutôt s'il ne vous veut pas croire, il est temps qu'il apprenne à vivre. S'il était sage et s'il voulait apprendre un peu à lire et à écrire, je pourrais à la suite lui être utile, si Dieu me prête la vie... Si Nicolas (il s'agit du poète) a écrit de Paris, mettez-moi son adresse sur la lettre que vous m'enverrez. » En tête de la lettre on lit : « Je pars le 20 du présent pour Briançon. »

Ce Pierre, dont il recommande de prendre tant de soins, était connu à Fontenoy sous le nom de Pipire, et au dire des personnes qui l'avaient encore connu, il ne jouissait pas complètement de toutes ses facultés mentales.

C'est encore ce frère aîné, Louis Gilbert, qui se rend à Paris à la mort du poète. Il dresse l'inventaire du linge qu'il envoie à ses frères de Fontenoy en les priant *de se hâter de se délibérer*, il trouve qu'ils *perdent leur temps, et cependant on ne vit pas pour rien à Paris.*

vait sombrer, sous les vents violents, la barque fragile qui portait ses destinées.

Nancy, capitale de son pays de Lorraine, n'était situé qu'à vingt lieues de Fontenoy. C'est là qu'il se rendit pour hâter la solution définitive du partage de ses biens, avec la vague intention d'y fixer son séjour, bien que les échos y eussent à peine répété son nom.

On montre encore les maisons qu'il habita, soit rue Saint-Georges, 49, soit rue des Dominicains. Son premier pied-à-terre fut chez un nommé Bonfils, employé des contributions, puis chez Lavo, qui demeura son ami. Ses ressources étaient minces, à en juger par la vie misérable qu'il mena tout d'abord. Les tiroirs de sa chambre lui servaient de cuisine et de table ; ils étaient garnis de croûtes de pain et de rogatons. Quand on cuisait de la viande pour lui, elle durait plusieurs jours. Avec ce régime de privations, il en arriva bientôt à une santé des plus délabrées. Maigre, frêle, chétif, il avait le teint jaune et les traits fatigués. Son œil était vif, sa figure ouverte, son front très développé; tout, dans sa physionomie, indiquait la misère et le génie.

Le 27 prairial 1794 nous le retrouvons à Anzi; il écrit à cette date à sa famille, et se plaint des *pertes et des désagréments qu'il a dû supporter de la Révolution.* Cet état de choses l'a mis hors d'état de venir à bout de ses projets, mais il lui reste encore quelques espérances et, pour en jouir, il lui faut son extrait de baptême. Je suis retiré, ajoute-t-il, chez un citoyen d'Anzi où, en attendant une fin à mes affaires. je donne de l'éducation à ses enfants. » Les recommandations expresses et répétées qu'il fait ensuite à son frère Mansuy de ne livrer son adresse à qui que ce soit, surtout à l'officier de l'état civil chargé de lui dresser son extrait de baptême, nous feraient croire volontiers qu'il était porté sur quelque liste de suspects.

On peut voir d'autre part qu'il n'est pas sans posséder une instruction supérieure, puisqu'il est jugé capable de gérer un préceptorat.

(Les lettres que nous venons de citer ainsi que la plupart des autres documents édités par M. Schmidt, nous ont été communiqués par Mme veuve Félix Daubié des Molières).

Ses vêtements ne révélaient pas moins sa position. Il possédait, pour les dimanches et les fêtes, une robe de chambre, un habit, un gilet, un pantalon gris de fer et une petite épée à la mode de son temps. Il se montrait rarement le jour, et lorsque, durant les longues veillées de la nuit, les vers jaillissaient de sa muse, il en marquait la cadence de la voix et du pied, au point d'être entendu de tous ses voisins.

La renommée de son talent ne tarda pas toutefois à transpirer au dehors. Elle le mit bientôt en relations avec la jeunesse lettrée de ce temps là. Dans les salons du comte de Lupcourt, où l'introduisit Lavo, au milieu des cercles où il fut admis à lire ses compositions, il rencontra l'abbé Lacretelle, François de Neufchâteau et l'abbé Bexon, trois noms qui débutaient alors, mais qui, par des chemins divers, parvinrent à une gloire moins mouvementée. François de Neufchâteau, déjà célèbre à dix-huit ans, mais dont la politique égara les pas, lui donna des leçons de déclamation, avant de se séparer de lui pour ne plus le revoir. Gilbert débitait mal ses œuvres ; elles perdaient dans sa bouche les beautés hardies qui en faisaient le mérite et éclataient parfois comme une fanfare, à la veille d'un combat sans merci.

Sur ces entrefaites, un homme fortuné, Sigisbert Mandel, se rencontra heureusement sur ses pas. Devinant, sous cette physionomie singulière, non le fou de quelques-uns, mais un talent supérieur et une âme d'élite, il le prit en affection et remit en équilibre ses habitudes d'existence. Ses petites ressources étaient déjà fortement amoindries.

La littérature est un capital ingrat qui dort souvent d'une façon désespérée avant de porter intérêts. Chez Gilbert, le capital du génie avait tué celui du patrimoine ; il avait prêté à sa muse à fonds perdus. Grâce pourtant au protecteur que la Providence venait de lui donner, ses

jours devinrent plus tranquilles et meilleurs. Ne manquant de rien, ayant bon gîte et le reste, il put donner libre cours à ses nobles ardeurs. Il composait, il étudiait, il travaillait, avec la satisfaction d'être soutenu et encouragé. Madame Mandel, qui l'entourait de toutes les attentions d'une mère, l'invitait par intervalle à se créer une position lucrative. « Au lieu de *clabauder* toujours des vers, lui disait-elle, vous feriez mieux de songer aussi à votre pain. — Vous avez raison, je vais y travailler,» répondait le poète. Alors quelques jours s'écoulaient dans l'étude des questions commerciales ; puis la passion des vers reprenait le dessus ; et, malgré toutes ses résolutions, Gilbert retombait de tout son poids dans la société des Muses.

Une plaisanterie étrange lui fut faite en pleine société littéraire. C'était jour de grand salon à la maison : il y avait tournois de rondeaux, de madrigaux et d'épigrammes. Gilbert, comme toujours, y prenait sa grande part ; nul ne l'égalait pour le tour piquant à donner à ces sortes de compositions. Ce soir là, chacun devait fournir son petit contingent. Or, lorsqu'arriva le tour de l'un des invités, il débita un anagramme d'un sens équivoque. C'était une facétie funèbre dans laquelle, en lisant du haut en bas les lettres initiales de chaque vers, on obtenait la phrase suivante : *Gilbert, tu mourras fou !*

Son ambition était alors de se faire recevoir à l'Académie de Stanislas. C'était un revenu annuel de cinq cents livres. La position une fois conquise, il devenait maître de sa destinée. Mais hélas ! sa malheureuse étoile de Paris devait de nouveau le trahir à Nancy. Une première ode, intitulée l'*Orphelin*, écrite à l'adresse d'un magistrat qu'il intéressait à sa succession, demeura sans succès. Une seconde, sur la mort de la princesse *Anne-Charlotte de Lorraine*, abbesse de Remiremont, subit le même sort.

L'éloge en prose du *duc Léopold* suivit et, en dépit des belles pages qui s'y trouvent, les couronnes académiques s'obstinèrent à tomber encore une fois sur des fronts plus heureux que le sien. Pour en finir et jouer son dernier jeu, le long de ce calvaire où le traînait si impitoyablement sa destinée, il tenta d'ouvrir un cours de littérature pour les jeunes gens de la ville. La première séance eut un plein succès ; on applaudit sa traduction en vers de la « Mort d'Abel », mais la leçon suivante aboutit à une lamentable catastrophe. Dans un parallèle établi entre la *Henriade* et le *Lutrin*, il fut pris de vertige, sa langue balbutia, et ses auditeurs, péniblement impressionnés, sortirent l'un après l'autre, pour visiter une machine électrique, exposée dans la salle voisine.

Nous touchons au 24 février 1774. Profondément atteint, Gilbert rentra dans la solitude. Pour se consoler de ses cruelles épreuves, il écrivit une satire intitulée « le Siècle », qui fit sensation. Une polémique s'en suivit, et des feux se croisèrent sur sa tête. Puis vint le tour des *Odes héroïques*, dont la publication, chez Babin, passa complètement inaperçue. Une de ces œuvres se vendit à la quantité dérisoire de *six exemplaires*.

C'était le coup de grâce. Dés lors, l'infortuné ne songea plus qu'à retourner à Paris, projet qui du reste fut étrangement secondé par les circonstances. Le 10 mai, Louis XV étant mort, Gilbert prit la plume et composa une ode de condoléance pour les officiers de la garde du roi, de garnison à Nancy. Le colonel, touché de sa misère et charmé tout à la fois des sentiments exprimés, y répondit par l'envoi d'une bourse de vingt-cinq louis. A cette vue le pauvre jeune homme n'y tint plus de joie. Il en eut des rêves éblouissants, pleins de châteaux en Espagne pour l'avenir. Et comme si tout semblait préparer les voies, une nouvelle émotion l'attendait au passage de la nouvelle reine de

France. Marie-Antoinette s'étant arrêtée à Nancy, lors de son voyage d'Autriche à Paris, il vint à la pensée du poète de lui dédier un épithalame en vers. Le compliment fut favorablement accueilli. Félicité et remercié par la petite Cour, reçu par les princesses, Gilbert crut, ô triste dérision du sort, que sa bonne étoile s'était levée sur les pas de cette grande voyageuse, qui, elle aussi, s'avançait vers des mers inconnues. Alors, abandonnant la terre de Lorraine pour la seconde fois, il retourna à Paris, le cœur rempli d'un nouvel espoir et bien loin de se douter que là-bas, dans les profondeurs de l'horizon et de la vie, se dessinaient deux grandes ombres : celles d'un lit d'agonie sous les voûtes de l'Hôtel-Dieu et de la guillotine sur la place Louis XV.

Son séjour à Nancy avait duré environ dix-huit mois.

Gilbert retrouva à Paris tous les ennemis qu'il y avait laissés. Afin de vivre sans loyer, il alla de nouveau se blottir dans les vastes dépendances abandonnées du collège de Reims, rue des Sept-Voies. Que se passa-t-il entre lui et ses adversaires ? Ici le livre se ferme, mais Gilbert n'en est pas moins poursuivi par la coterie philosophique qui ne l'a pas oublié. La *Correspondance secrète* du temps raconte que sa vie même courut plus d'un danger. Le 30 mars 1778, à la fameuse représentation d'*Irène*, où Voltaire fut couronné, un spectateur se rencontra en un coin, pour garder un silence de glace devant les acclamations de toute la salle. Quand la foule dégorgea par torrents dans les escaliers de sortie, une voix, une seule voix discordante se fit entendre ; c'était celle de Gilbert qui, bravant son siècle en délire, criait au scandale. Au moment où il prononçait ces mots : *Il n'y a plus de mœurs, il n'y a plus de France* ! quelques adorateurs du nouveau dieu se ruèrent sur lui et faillirent l'assommer sur la place du Théâtre-Français.

A la violence de ces procédés se joignaient les calomnies quotidiennes des journaux. Rien dans son existence n'échappait au crible de la critique. Si l'archevêque de Paris invitait Gilbert à sa table, le lendemain les gazettes racontaient bravement que la nappe lui avait été mise dans les sous-sols de la maison, avec les domestiques. Il était de proverbe que Gilbert vivait au vin de Fréron et au pain de Monseigneur de Beaumont. Le poète entendait tout et n'oubliait rien. Le cœur meurtri par les injustices qu'il subissait, en présence des forces déchaînées contre sa personne, il se retourna par un suprême effort, accusa les philosophes de ses défaites et prenant à partie les plus retentissants, il leur décocha d'une main superbe les traits de la diatribe et de la satire. Son indignation enfanta deux chefs-d'œuvre : *Mon apologie* et le *Dix-huitième siècle.*

Surpris par une attaque aussi virulente, les meneurs de l'opinion purent mesurer celui dont ils avaient à redouter les coups. Nul d'entre eux n'avait échappé à sa mordante épigramme. Beaumarchais, Laharpe, Diderot, d'Alembert y étaient critiqués avec une justesse de plaisanterie désespérante. Voltaire lui-même n'était pas épargné. Le public ne put s'empêcher de sourire à cette lutte d'un homme d'esprit contre un homme de génie ; il applaudit à la manière habile avec laquelle Gilbert sortit d'une entreprise aussi hasardée.

Une fois engagée dans la satire, sa vie ne fut plus qu'un combat. Poussé par les besoins de la vie et les indignations de sa foi bafouée, il grandit comme un géant devant ses adversaires. Combien d'heures pénibles et de déceptions amères il eut à compter? Nul ne le sait et ne peut le décrire. Les mystères de la vie de Paris sont une histoire que la plume n'achèvera jamais. Ce monde qui passe, cette vague de poussière et de bruit, ce mouvement étourdissant qui ne se repose ni jour ni nuit, sont souvent une in-

sulte aux déshérités de la vie. Etre partout éclaboussé par les insolences de la médiocrité victorieuse, et se sentir misérable, quand on entend monter au fond de son cœur l'écho désespéré de son génie, quel martyre ! Dix ans durant ce fut celui de Gilbert. Il ne demandait aux lettres que du pain et de la justice (1), et ses contemporains, tout boursouflés de scepticisme, prirent plaisir à l'abreuver de fiel et de vinaigre. Un jour il s'écria :

Qu'ils tremblent ces faux dieux, dans leur temple insolent !
Je l'ai juré : je veux vieillir en les sifflant.

S'il n'eût été qu'un vil condottière littéraire, il n'eût pas manqué de passer, avec armes et bagages, dans la société de ses ennemis. Alors il eût eu la fortune et le génie ; mais il préféra la pauvreté et le dédain. La révolution de plume le tua, comme la révolution de sang qui la suivit tua Chénier. L'une ne comprit pas mieux le premier martyr que le bourreau ne comprit le second, lorsqu'en se frappant le front, celui-ci s'écria : *J'avais pourtant quelque chose là !*

Ses compositions l'avaient toutefois mis en relation avec des hommes de lettres qui lui étaient sympathiques. Sans parler de Palissot qui, à l'instar de certains compatriotes, pouvait beaucoup et ne fit rien pour lui, il connut Dorat, Imbert, Ferlet, l'abbé Royon, le chanoine Godescard et l'abbé Grosier. Celui-ci plein de bienveillance à son égard, l'avait présenté à Monseigneur Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, qui le secourut de sa bourse et obtint pour lui, de la tante du roi, une pension de mille francs. Ce subside et le revenu de quelques leçons, joints à une

(1) Vous voulez de l'argent, et moi la vérité.

vie d'une admirable régularité (1), lui permirent de meubler sa chambre, rue de la Jussienne (2).

Enfin Gilbert s'était fait un nom. Parvenu à trente ans et affranchi de cet épouvantable fardeau qu'on nomme la *lutte pour l'existence*, il n'avait plus qu'à puiser à pleines mains dans la veine fécondée de son génie. Hélas ! il est des destinées pétries de malheurs. Gilbert, affaibli par la souffrance, avait bien le droit d'espérer de plus beaux jours ; mais à peine un rayon de soleil se fut levé sur son front, qu'il se sentit subitement mourir. Un jour que dans une promenade à cheval avec son élève, le chevalier Weble, il avait lancé sa monture au galop, il fit une chute si malheureuse que l'opération du trépan fut jugée nécessaire. Sous l'influence de l'ébranlement du cerveau, une fièvre dévorante le saisit et se tourna en délire.

---

(1) Nous ne citerons pas ici les nombreux certificats de vie régulière donnés à Gilbert, ils sont édités dans la notice de M. Schmidt. Nous les compléterons seulement par le suivant qui lui a échappé.

« Nous soussigné prêtre, Docteur de Sorbonne, curé de la paroisse de St-Cosme, certifions que, sur les rapports qui nous ont été faits sur la conduite et les sentiments du sieur Gilbert, nous en avons conçu l'idée la plus favorable et que nous le croyons digne de protection. De La Roue.

Fait à Paris le 5 mars 1777.

(2) Donnons à titre de curiosité un mémoire dressé par l'éditeur du poëte, un sieur Ballard.

La Satire intitulée *Mon Apologie*, format in-8, caractère de philosophie interligné, tirée à 1000, formant une feuille un quart, à raison de 20 l. la feuille	25 l.
Un onglet de deux pages.	3 l.
Plus retiré à 1000.	9 l.
Plus retiré à 600	4 l. 10 s.
Le *Dix-huitième siècle* avec une feuille un quart, même format et même caractère tiré à 200, 15 l. la feuille . .	18 l. 15 s.
Les deux satires réunies ensemble formant 3 feuillets, tirées à 1500 à raison de 15 l.	45 l.
Une feuille avec des notes qui n'ont pas servi, tirée à 1500	9 l.
	114 l. 5 s.
Reçu	48 l.
	66 l. 5 s.

Reçu le contenu au présent mémoire à Paris ce 30 juillet 1778.
Ballard.

Retiré à Conflans-les-Carrières (1) où l'archevêque l'avait fait venir pour y soigner sa convalescence, il y fut pris des premiers pressentiments de sa fin prochaine. Alors une mélancolie indicible entra dans son âme. Ses jours ne lui apparurent plus qu'une marche lente, mais poussée par une main inexorable du côté de la tombe. Perdu au fond de sa solitude forcée, comme en un désert sans rivages, il écrivit à son frère Louis, qui demeurait toujours à Lyon, une lettre désolée pour l'inviter à venir l'assister à ses derniers moments. Il s'y plaignait des médecins et de leurs ordonnances qui le *tuaient* au lieu de le guérir. En même temps il lui promettait de pouvoir vivre avec lui, *n'étant plus comme par le passé dans la misère*. Mais, hélas ! le souci des affaires était grand à Lyon. Le frère appelé ne put répondre à ses désirs, et Gilbert, déçu dans son dernier espoir, n'eut plus qu'à laisser retomber sa tête sur l'oreiller de la souffrance, et à se préparer dans l'abandon de tous, aux envahissements de la mort :

Nul ne viendra verser des pleurs !

Puis une nuit vint. Il se leva, passa une redingote sur sa chemise et courut chez le curé de la paroisse pour lui demander les derniers sacrements. Le prêtre essaya de le calmer et de le faire rentrer chez lui, mais ce fut en vain. L'infortuné courut se plaindre à l'archevêque de ce qu'il croyait un refus, et le supplia de ne pas le laisser ainsi

---

(1) En 1778 il habitait le cloître St-Benoît et ses frais de location montaient à 150 livres.

En 1779 il logeait dans un immeuble appartenant à M. Blanchard, et payait 330 livres.

En 1780 il logeait chez M. Cambre de Conflans-les-Carrières, et payait 200 livres. C'est là que se trouvait la maison de campagne de l'archevêque de Paris.

Sur une quittance de capitation on voit que Gilbert payait en 1779 pour sa capitation la somme de 9 livres 8 sols 9 deniers.

mourir. Effrayé du désordre de son esprit et touché jusqu'au fond de l'âme, Monseigneur Christophe de Beaumont lui fit ouvrir d'urgence les portes de l'Hôtel-Dieu, afin de lui assurer un traitement conforme à sa maladie (1); mais le poète touchait à sa fin. S'étant imaginé dans un accès de fièvre, que les philosophes cherchaient à lui dérober ses manuscrits, il avala la clef de sa cassette pour la soustraire à leurs investigations.

Alors commença son agonie, agonie à la fois pleine de résignation et d'épouvantements. Replié sur son lit, passant tour à tour de la raison au délire, il portait incessamment la main à sa gorge, pour indiquer le lieu de sa torture; mais personne ne le comprit, et la clef ne fut découverte qu'à l'autopsie qui suivit sa mort. Quand arrivèrent les derniers moments, il promena ses souvenirs sur les chemins difficiles qu'il avait parcourus. Son enfance, ses malheurs, sa foi méprisée et combattue, ses jours fauchés si vite, lui revinrent dans une vision. Les ombrages des vallons de sa jeunesse s'inclinèrent sur sa couche et lui firent respirer, avant de mourir, comme une bouffée odorante du printemps. Puis son imagination s'exalta, quelque chose d'inconnu s'éveilla dans ses yeux, et, placé sur le seuil de l'éternité radieuse entre la nuit qui tombe et l'aurore qui se lève, le cœur rendu à l'espérance et les mains pleines de pardons, il soupira les adieux les plus mélancoliques et les plus résignés que la poitrine de l'homme ait jamais fait entendre à la terre... Ce fut le cri de son âme purifiée par le martyre qui perça le dix-huitième siècle (2).

---

(1) Ce fut un nomé Simon qui soigna Gilbert dans la salle Saint-Louis de l'Hôtel-Dieu ; on le constate sur un reçu signé pour lui par sœur Sainte-Clotilde.

(2) Ces *adieux*, commencés à Conflans-les-Carrières, furent achevés à l'Hôtel-Dieu.

Le 16 octobre, un peu après le lever du jour, le malade qui avait passé une mauvaise nuit, se souleva tout-à-coup et, de sa main crispée, essaya de toucher le bandage qui lui couvrait la plaie de la tête. Mais, vaincu par un étouffement soudain, il resta un moment immobile, puis s'affaissa sur son oreiller. C'était la vie terrestre qui venait de l'abandonner, au grand repos de la délivrance, le vingt-quatrième jour après son entrée à l'Hôtel-Dieu (1).

A la nouvelle de sa mort, le clan des philosophes ne se tint pas de joie. Dans les publications du temps, ce fut un concert d'articles nécrologiques où la haine se distilla de vingt façons différentes sur sa dépouille à peine refroidie. Laharpe, le grave Laharpe, écrit une lettre dans laquelle il plaint ironiquement le poète d'être mort sous le poids du remords de ses crimes. Un autre brode une odieuse légende qui fait rêver à l'alcoolisme et à de secrètes orgies. Un troisième le fait tuer par les gens du duc de Fronsac, pour étouffer les étonnantes grandeurs de l'Hôtel-Dieu. Gilbert a quitté ce monde et, sur son cadavre, qui ne demande que grâce et repos, viennent encore pulluler les vers de la haine, avant sa descente dans les sombres sous-sols de l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs, à l'emplacement actuel de la rue d'Arcole.

On retrouva la clé avalée, en faisant l'ouverture du corps ; elle était suspendue par le panneton au cartilage aryténoïde (2). Forgée dans le style du temps, elle mesurait cinq pouces de longueur. La cassette renfermait une somme de douze cents francs dont une partie servit à couvrir de pe-

(1) Le 16 novembre 1780.

(2) Dans un mémoire des médicaments fournis par l'apothicaire François on constate que Gilbert dans sa dernière maladie ne prit guère que de la tisane apéritive, du petit lait et du sirop de violettes. La note se monte à 62 l. 9 s.

tites dettes (1) consignées dans des papiers. Tout y était prêt, disposé, ordonné ; Gilbert s'était minutieusement préparé à la mort. On eut beau chercher une composition intitulée *les Courtisanes* (2), on ne la retrouva pas. C'était un chef-d'œuvre qui, au dire de ceux qui l'avaient entendu, dépassait de beaucoup tout ce que l'on connaissait de lui. Sans doute, dans un moment de frayeur tremblante, il s'en était emparé à Conflans pour les jeter au feu, avec ses autres manuscrits. Par un de ces jeux sublimes du hasard, qui ne s'est pas rencontré deux fois, un petit papier fut néanmoins découvert : il y désignait son légataire *universel*. Et l'on apprit que l'infortuné, que le paria, le malheur fait homme, avait choisi pour dépositaire de ses volontés suprêmes, un jeune sous-officier dont l'étoile extraordinaire commençait à poindre. L'héritier de Gilbert s'appelait Bernadotte ; en sorte que rien ne manqua de prodigieux autour de son lit de mort ; toutes les extrémités des choses humaines s'y étaient donné rendez-vous. A travers la mélodie des derniers adieux, la future couronne du soldat qui devint roi, projeta ses premiers rayons sur le suaire abreuvé des larmes du vaincu.

Les adieux de Gilbert gravés, en souvenir de son agonie sur une des tables de marbre de l'Hôtel-Dieu, y sont demeurés avec son acte de décès, comme la gloire impérissable de son nom.

***

(1) Gilbert avait au moment de sa mort quelques économies réalisées; c'est ainsi que M. de Maissonneuve rembourse 2.840 l. et l'abbé Ferlet 360 l. à ses héritiers. Sa montre en or fut aussi remise par l'abbé Ferlet à l'aîné de ses frères.

Dans l'inventaire du linge on trouve 29 paires de bas dont 12 de soie blanche ; 40 chemises neuves ; 41 mouchoirs dont 13 des Indes, fins rouges, ce qui montre suffisamment que Gilbert était loin d'être dans la misère.

(2) Il avait également composé une autre pièce de la même valeur intitulée : *Eloge du Dauphin*, destinée à un concours proposé par Mgr de Beaumont pour le mois de décembre.

Ainsi mourut, à vingt-neuf ans et quelques mois, ce génie malheureux et persécuté. Il avait invoqué sur son lit la pitié et la justice de l'avenir, et ses cendres dispersées à tous les vents, n'ont laissé nulle part la trace de leur existence ici-bas. Il avait compté sur la religion pour protéger sa cendre, et nulle croix, sous son aile étendue, n'a ombragé son cercueil. Par une dernière ironie du sort, aucun souvenir pieux ne garde sa mémoire sur le sol même de son pays. Les Vosges, qui possèdent son berceau, ont oublié jusqu'ici d'ouvrir leurs entrailles et d'en faire sortir une colonne de granit, destinée à symboliser son âme incorruptible et la survivance de sa foi, restée debout, dans l'écroulement universel. L'incrédulité qui le tua, ne lui a jamais donné son pardon. Après un siècle de panégyriques, de statues et d'apothéoses, injuste à la mort comme à la vie, elle a gardé le silence autour de lui et porté son dédain jusqu'au fond de la tombe (1)

---

(1) Voici deux délibérations du conseil municipal de Fontenoy, relatives à l'érection d'un monument à la gloire du poète Gilbert, et qui ne furent suivies d'aucun effet :

Ce jourd'hui 10 mai 1825 en la salle des réunions du Conseil municipal.

Le conseil municipal de la commune de Fontenoy-le-Château, réuni en session périodique sous la présidence de M. le Maire, les sieurs Antoine-Nicolas Poirot, Louis Daubié, Pierre Poirson, Nicolas Lhuillier, Pierre-Siméon-Valdenaire, Etienne Grandgury et Jean-Louis Gadault, secrétaire, présents.

L'un de ses membres a dit : « Les grands hommes sont très rares, et c'est peut-être, Messieurs, parce qu'on n'exalte pas assez leurs mérites et que les talents qui les ont conduits à l'immortalité ne sont connus que des gens qui cultivent les lettres, et pas du tout de la classe qui, le plus souvent les produit.

« Gilbert des Molières est né dans cette commune ; le même sol qui l'a vu naître est couvert de gens nés dans la même classe, dans les mêmes situations que lui, et personne ne cherche à marcher sur ses traces. Pourquoi ? Parce que personne ne sait que Gilbert, de simple paysan, quittant la charrue pour les études, a pu monter au rang des premiers savants, et acquérir la gloire d'être mis au nombre des classiques français, et par là de rendre les plus éminents services à sa patrie.

Mais, à mesure que les perspectives se sont éloignées, sous la poussière d'or que le soleil couchant de sa destinée a laissée en traînée lumineuse derrière lui, le front de Gilbert s'est transfiguré de plus en plus. Autour de son grabat

---

« L'Europe admire les productions du génie de Gilbert, la France le range au nombre de ses grands hommes, le département est flatté qu'il soit né dans son sein ; la commune qui l'a vu naître pourrait-elle être entachée d'orgueil en s'en glorifiant et en cherchant à stimuler ses habitants et ceux du département par la vue de l'image de celui qui les illustre.

« Je sais, Messieurs que nos ressources communales ne nous permettent pas de satisfaire nos vœux, mais la commune peut voter les frais d'une souscription dans le département pour élever un monument à Gilbert. Ce monument étant tout national, il est à espérer que l'appel ne sera pas fait en vain et qu'un grand nombre de Vosgiens s'empresseront de rendre hommage à celui de leurs concitoyens qui l'a le mieux mérité. »

Le conseil municipal prenant en considération l'exposé ci-dessus, est d'avis qu'il y a lieu :

1° De solliciter de M. le Préfet l'autorisation d'ouvrir une souscription dans le département des Vosges pour en affecter le produit au paiement d'une statue en marbre qui sera érigée à Gilbert des Molières, sur la principale place de Fontenoy-le-Château.

2° De faire la dépense, sur les fonds libres de la caisse municipale, des imprimés et publications nécessaires pour qu'un notaire par chaque canton du département puisse ouvrir et recevoir les souscriptions.

Fait et délibéré en conseil municipal à Fontenoy-le-Château, les an, mois et jour avant dits.

Suivent les signatures.

La préfecture n'entra pas sans doute dans les vues de la municipalité de Fontenoy, mais celle-ci revint à la charge, s'offrant de supporter tous les frais de l'érection du monument ; ce dernier projet paraît avoir été approuvé par le préfet, comme il résulte de la délibération suivante :

L'an mil huit cent-trente trois, le 9 août, le conseil municipal de la commune de Fontenoy-le-Château réuni, en session périodique sous la présidence de M. le Maire, après avoir pris communication de la lettre de M. le Préfet des Vosges du 5 courant, relative au monument à élever à la mémoire du poète Gilbert, considérant que d'après la dite lettre, M. Perrin, sculpteur à Epinal, accorderait des époques de payement qui ne gêneraient point pour le moment l'acquit des dettes récemment contractées par la commune, délibère :

M. le Maire est autorisé à s'entendre avec M. Perrin pour l'acquisition de la copie en pierre de la statue du poète Gilbert qui devra

abandonné, les cœurs se sont émus, les larmes ont coulé comme les gouttes de rosée après un jour d'orage ; une douce légende s'est envolée vers l'idéal. Deux vierges habillées de blanc, la Vérité et la Gloire, sont venues veiller un flambeau à la main. Si Gilbert aima trop celle-ci, il ne la voulut qu'innocente et parée de fleurs ; s'il la poursuivit au milieu des vents contraires, ce fut toujours en tenant plus près de son cœur la Vérité par la main. Un jour cependant, jour ineffablement beau, elles se rencontrèrent toutes deux à ses côtés pour les derniers adieux. Après s'être dérobée comme un fantôme errant et léger, la Gloire s'avoua vaincue. Elle s'approcha du poète, se pencha vers lui et déposa sur son front le plus chaste baiser : ce fut l'embrassement de la mort. Puis, l'heure de la séparation venue, les deux vierges se partagèrent amoureusement ses dépouilles. La Vérité souleva le mourant dans ses bras pour remonter au ciel avec lui, et la Gloire prit son grabat, pour le porter à travers l'humanité.

Le touriste qui passe à Fontenoy n'oublie jamais de visiter les lieux que le poète a immortalisés. Après avoir suivi

---

être placée sur la place publique de Fontenoy, et le prix en être acquitté sur les fonds de la caisse communale.

Fait et délibéré en conseil municipal, les an, mois et jour susdits; et ont les membres présents signé après lecture faite.

Suivent les signatures.

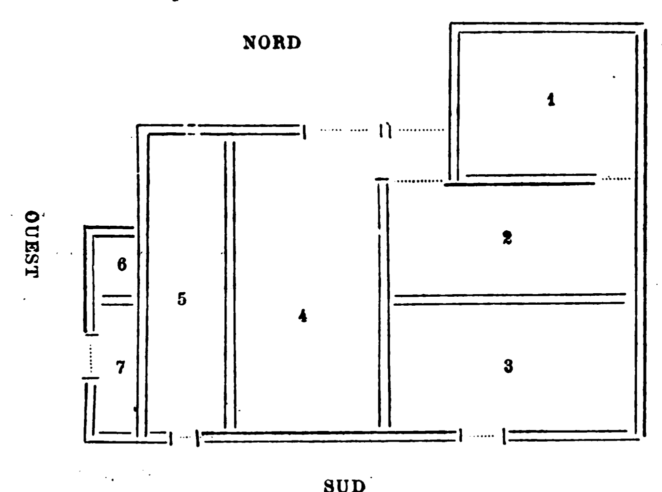
D'autres difficultés surgirent sans doute qui firent avorter ce nouveau projet.

Et depuis, les années se sont succédé, Fontenoy attend encore le jour où il lui sera donné de glorifier dans toute son ardeur, celui de ses enfants qui sera toujours aux yeux de l'univers entier la personification de la vertu et du génie méconnus. Pendant que, sur tous les points de la France, ses ennemis, les philosophes du dix-huitième siècle attirent les foules aux fêtes de leur centenaire, un silence de mort plane sur le nom de Gilbert. L'année 1880 s'écoule sans provoquer le moindre souvenir dans les cœurs lorrains, et l'on peut vraiment se demander si le grand poète n'était pas sous le coup d'une inspiration prophétique lorsque sur son lit de mort il s'écriait :

Je meurs, et sur la tombe où lentement j'arrive,
Nul ne viendra verser des pleurs !

pendant quelque temps un ruisseau, sur le bord duquel semblent être venues s'asseoir, de distance en distance, de petites fermes entourées de prairies et de bouquets de bois, il gravit, en cheminant par des sentiers bordés de haies, un côteau d'une pente si douce qu'on la sent à peine glisser sous ses pas. Arrivé au terme de sa visite, il se trouve au milieu d'un hameau composé de maisons éparpillées dans de gracieux jardins. La maison Gilbert (1) est à deux pas de là. Derrière lui, courant du nord au midi, un vallon s'ouvre sur le bassin de Fontenoy. En face, s'arrondit un côteau sur lequel le soleil se lève tous les

(1) En voici le plan :



Légende. — 1. — Salle à manger appelée communément *poêle.*
2. — Cuisine.
3. — Ecurie.
4. — Grange.
5. — Autre écurie.
6. — Petite remise.
7. — Chambre à four.

Cette maison, incendiée en 1873, est aujourd'hui complètement en ruines.

jours en éclairant de ses premiers feux le toit du poète. C'est là que, par les belles matinées du printemps, de l'été et de l'automne, l'enfant, du fond de son petit lit assistait par la croisée de sa chambre au réveil quotidien de la nature illuminée par les rayons du soleil. Impossible de respirer cet air, de contempler ce beau ciel, sans y retrouver un parfum singulier qui vous pénètre et vous attendrit. Tout y parle profondément à l'âme, les noyers, les cerisiers, les arbustes et les fleurs. Et tandis que votre œil ravi contemple avec amour ces sites éloquents et charmants, la rêverie, une rêverie inexprimable vous saisit, quelque chose de mystérieux, comme les ombres du soir, tombe sur vous et vous pénètre insensiblement. Sous le frisson des feuilles, à travers les plantes agrestes des campagnes, au fond des bois riants, où le chêne a grandi d'un siècle avec ses bras noueux et ses hautes ramures, une harmonie inconnue semble murmurer quelque chose de mélancolique et de lointain. Ce n'est point le vent qui passe, ni l'haleine des zéphyrs qui chante ; quelque chose de plus inconnu se lamente en ces lieux. Un écho de justice immortelle y proteste sur l'océan d'un siècle englouti : c'est une voix dans l'ombre qui pleure toujours :

Au banquet de la vie infortuné convive,
J'apparus un jour et je meurs ;
Je meurs, et sur la tombe où lentement j'arrive,
Nul ne viendra verser des pleurs !

Salut, champs que j'aimais, et vous douce verdure ;
Et vous riant exil des bois,
Ciel, pavillon de l'homme, admirable nature.
Salut pour la dernière fois.

Ah ! puissent voir longtemps votre beauté sacrée
Tant d'amis sourds à mes adieux ;
Qu'ils meurent pleins de jours, que leur mort soit pleurée
Qu'un ami leur ferme les yeux !...

Lucien Boullangier (l'abbé), né à Fontenoy-le-Château en 1803, devint successivement vicaire à Epinal, curé de la cathédrale de Saint-Dié et enfin curé d'Epinal. Il déploya dans la chaire un vrai talent d'orateur, et pour satisfaire l'enthousiasme que provoquait sa parole ardente, il dut faire imprimer plusieurs de ses sermons.

Autre titre de gloire : il sut ressusciter dans le diocèse le goût pour l'art gothique. Il avait trouvé l'église d'Epinal dans l'état le plus misérable : les colonnes, les nervures et les sculptures disparaissaient sous d'épaisses couches de badigeon. Plein d'initiative, il se mit à l'œuvre, et recueillit dans sa paroisse des sommes considérables qui lui permirent d'entreprendre et d'achever la restauration intérieure de l'édifice.

Démissionnaire en 1855, il vint se retirer à Fontenoy où il mourut à l'âge de 70 ans.

Julie-Victoire Daubié (1), née le 24 mars 1824. Sortie de l'école primaire de Fontenoy-le-Château, elle prépara seule son brevet de capacité qu'elle obtint à vingt ans (31 août 1844). Son admiration pour les grands hommes de l'antiquité, et son goût prononcé pour les classiques lui firent entreprendre l'étude du grec et du latin.

Son objectif était le baccalauréat ; aussi ne négligea-t-elle rien pour y parvenir. Après avoir reçu quelques leçons de son frère Florentin, curé de Bazegney, elle accepta un préceptorat chez M. Krantz, de Docelles, employant tous ses loisirs à cette préparation.

---

(1) Fille de Jean-Nicolas-Bernardin Daubié et de Marie-Victoire Coleuille, tous deux natifs de Fontenoy. Lors de la naissance de leur fille, le père remplissait les fonctions de caissier à la Manufacture de Bains ; il quitta cet emploi deux mois après la naissance de sa fille pour revenir définitivement au pays ; Julie-Victoire était la plus jeune de ses huit enfants.

Il s'agissait de forcer les portes de l'Université fermées jusqu'alors aux aspirantes de son sexe. Après plusieurs assauts infructueux tentés auprès de la Sorbonne, repoussée des professeurs et du Ministre même de l'Instruction publique, elle s'adresse à la faculté de Lyon, où elle trouve un défenseur enthousiaste dans la personne de l'un des professeurs, Arlès Dufour. Une campagne très active est menée en sa faveur : le Ministre doit céder et, le 17 août 1861, elle passe brillamment son examen devant la faculté de Lyon. Deux mois durant, la presse emboucha la trompette épique pour chanter *la première bachelière de France*. A partir de ce jour elle fut en relations avec les hommes les plus marquants. Ses papiers nous font connaître quelques-uns de ses correspondants parmi lesquels nous relevons les noms de Jules Simon, Hyacinthe Loyson, Francisque Bouillier, Charles Sauvestre, Alexandre Dumas fils, comte Foucher de Careil, Ernest Legouvé, Emile Acollas, Maurice Aubry, M. et Mme Carnot, Emile Levasseur, Geoffroy St-Hilaire, Charles Robert, comtesse Charnacé, Jules Duval, Louis Buffet, J. Martin Paschoud et Frédéric Passy.

Mademoiselle Daubié n'était pas femme à s'arrêter en si belle voie ; ses relations avec le monde des lettres lui facilitèrent sa tâche, et, entre les instants que lui laissa la composition de plusieurs ouvrages, elle prépara sa licence ès-lettres qu'elle passa en Sorbonne avec un plein succès le 28 octobre 1871. Ce fut dans la République littéraire un évènement non moins extraordinaire que le succès de son premier examen, et des lettres de félicitations affluèrent de tous les points de la France. La trouée était faite, mais à quel prix...!

Retirée à Fontenoy-le-Château, elle se préparait au doctorat lorsque la mort vint l'arracher à ses chères études. (août 1874). Elle poussait la critique de nos institutions

sociales jusqu'à la satire mordante, qui semblait un écho de Gilbert, le grand satiriste du XVIII[e] siècle. Voici le titre de ses ouvrages : *La Question de la femme; Manuel du jeune homme; La tolérance légale du vice; La femme pauvre au XIX[e] siècle.*

Par une décision ministérielle du 26 février 1873, les trois premiers (de simples brochures), furent interdits au colportage ; ils semblaient dangereux au point de vue social. *La femme pauvre au XIX[e] siècle,* est un ouvrage de plus longue haleine (3 volumes in-12) ; il comprend trois parties : 1° Condition économique de la femme pauvre ; 2° Sa condition morale ; 3° Sa condition professionnelle.

Au moment de sa mort, Mademoiselle Daubié travaillait à un cinquième ouvrage qu'elle réservait sans doute pour sa thèse du doctorat. Il avait pour titre : *La femme dans la société romaine.* Le 2[me] cahier seul a été retrouvé parmi ses papiers ; il traite de la condition de la femme romaine depuis la fondation de Rome jusqu'à Constantin.

Enfin la correspondance de Mademoiselle Daubié nous apprend quelle part active elle prit dans toutes les questions qui pouvaient intéresser l'éducation morale et littéraire de la femme et contribuer à son émancipation, elle nous fait connaître quelle ardeur elle mit à remuer le monde savant en faveur de ses idées, idées neuves et hardies, généreuses toujours, dangereuses souvent, qui l'amenaient droit à des théories dont les conséquences effrayaient ses propres admirateurs.

Elle faisait partie de plusieurs associations ; nous la voyons en effet membre de la *Commission de l'enseignement communal* en 1870 ; membre de la *Ligue internationale et permanente de la paix ;* vice-présidente de l'*Association pour l'émancipation progressive de la femme.*

Joseph-Florentin Daubié (l'abbé), frère aîné de Mademoiselle Julie-Victoire Daubié, naquit le 23 septembre 1810. Ordonné prêtre le 20 décembre 1834, il devint curé de Bazegney (1835-1859) et de Sandaucourt où il mourut le 3 septembre 1885.

Il a écrit plusieurs livres de piété, mais il en est un qui mérite une mention toute spéciale, c'est son *Catéchisme des villes et des campagnes.* Cet ouvrage, qui comprend 3 volumes in-18, donne une explication littérale, simple et exacte du catéchisme de Saint-Dié. Il obtint un succés peu ordinaire : approuvé par plus de quinze évêques, demandé sur tous les points de la France, il eut l'insigne honneur d'être adopté par l'empereur Napoléon III comme manuel d'instruction religieuse pour le prince Impérial. Ce catéchisme, dont le succès est justifié à plus d'un titre, avait coûté à l'abbé Daubié dix ans de travail.

Eusèbe Nurdin (le Révérend Père) né à Fontenoy en 1836, ordonné en 1861, devint successivement professeur au petit séminaire de Châtel, pro-secrétaire de Mgr Caverot en 1864 et curé de la cathédrale de Saint-Dié en 1876. Cédant à l'attrait qui depuis longtemps l'attirait vers le cloître, il quitta la paroisse de la cathédrale pour entrer chez les Religieux Rédemptoristes.

Nous ne voulons pas faire ici l'éloge de ses talents oratoires, disons seulement que le Révérend Père Nurdin porte dans la chaire chrétienne cette parole émue et vibrante qui rappelle M. l'abbé Boullangier.

Jules-Marie-Alphonse Lœuillet, né à Fontenoy en 1853, ordonné prêtre en 1876, devint successivement professeur au Séminaire de Châtel, vicaire à la Cathédrale, curé de Domptail et curé de Rambervillers (1890). Sa réputation

d'orateur n'est plus à faire; il avait été d'ailleurs à bonne école pendant son vicariat (1).

Si la société s'empresse de tresser des couronnes de lauriers sur le front des braves et d'offrir des palmes aux esprits cultivés, elle n'en récompense pas moins la vertu, surtout la vertu qui veut être ignorée. Il est donc juste de signaler à l'attention du lecteur le nom de Mlle Sophie Comte, à qui son dévouement et sa charité pour les pauvres firent décerner, il y a quelques années, le prix Montyon (2).

Et maintenant nous voudrions pouvoir redire, avant de clore ce chapitre, toutes les vertus, toutes les nobles actions qui pour être plus modestes n'en sont peut-être que plus méritoires. Mais cette tâche, Dieu seul peut la remplir, il se l'est réservée pour le jour du jugement. *Tunc illuminabit abscondita tenebrarum.*

---

(1) Le R. P. Nurdin était alors curé de la cathédrale.

(2) Si la gloire des enfants rejaillit sur les parents, nous ne devons pas oublier M. Léon Honoré dont les trois fils occupèrent une brillante carrière : Jules Honoré, procureur de la République en 1877, sénateur de la Meuse en 1879 ; Gustave Honoré, trésorier général à Nîmes ; Abel Honoré, commandant en retraite.



CHAPITRE VII.

Curiosités naturelles.

§ I. — Le Chêne Gilbert

Nous avons déjà conduit nos lecteurs à la chapelle du Bois-Banny. Après nous être reposés quelques instants au pied de la statuette miraculeuse de la Vierge, reprenons notre bâton de touriste, descendons les degrés qui donnent accès à la chapelle et prenons à droite la route qui s'engage dans la forêt. Deux cents mètres avant d'en sortir, un poteau dressé à droite nous avertit de suivre le sentier qui nous conduit, au bout de cinq minutes, au plus gros chêne de la contrée.

C'est le chêne Gilbert.

Il est là, majestueux, se dressant au sommet d'un plateau, adossé au bois et dominant un vaste horizon. Il mesure six mètres de circonférence ; mais sa hauteur est peu proportionnée à son diamètre, car à peine s'est il élancé de quatre mètres, que du tronc jaillissent deux énormes branches qui vont se ramifier à l'infini.

C'est là, dit-on, que Gilbert venait puiser ses premiéres inspirations ; c'est à l'ombre de son épais et sombre feuillage qu'il vint faire jaillir les premières étincelles de son génie ; c'est là qu'il travailla et développa les facultés de son esprit et de son cœur aux grands spectacles de la nature, et c'est sans doute au souvenir de cette douce solitude du sein de laquelle il voyait scintiller les derniers rayons du soleil couchant, que, sur son lit de mort il laissait échapper ce dernier adieu :

Salut, champs que j'aimais, et vous douce verdure,
Et vous riant exil des bois,

. . . .

Salut pour la dernière fois!

§ II. — Les Fontaines Chaudes (1)

Il n'y a dans les Vosges que deux localités où les eaux thermales sont utilisées pour le traitement des maladies : Plombières et Bains. Mais le groupe naturel se complète par trois autres sources restées sans emploi : 1° La Chau-de-Fontaine, près Vecoux ; 2° la Chaudeau entre Plombières et Bains ; 3° Les Fontaines-Chaudes sur le territoire et à six kilomètres de Fontenoy, dans le bois des Claires-Voivres (2).

Cette fontaine chaude est située à une altitude de 360 mètres ; elle porte une température de 24°. L'eau en est limpide et laisse dégager de temps en temps des bulles de gaz ; la déclivité très grande du terrain permettrait, au moyen d'une galerie en contre-bas, d'augmenter le débit et la température. Si, comme on va le faire voir, les eaux sont identiques à celles de Bains, ce serait renouveler la concurrence qui se fait autour des sources sulfatées calciques.

C'est à l'intersection de deux failles, dirigées l'une au nord-ouest, et l'autre au nord-est (failles qui ont permis au plateau de Gruey d'être exhaussé de 200 mètres), c'est au pied de ces falaises du grès vosgien que l'eau chaude s'est fait jour. Peut-être même n'est-ce qu'un filon persistant du geyser éteint qui apparaît avec ses riches dépôts cris-

(1) Léon Louis.

(2) On suit la route de Darney jusqu'au-delà du hameau des Baraques. On entre alors dans la forêt et après un parcours d'un kilomètre, on prend à gauche un sentier long d'une centaine de mètres.

tallins au bas de la manufacture, sur le Côney, en un point où la croûte du grès est éclatée en étoiles.

M. Pommier a fait en 1884 l'analyse de l'eau des Claires-Voivres, nous la rapprocherons de celle des eaux de Bains faite en 1840 par M. Poumarède.

SUBSTANCES MINÉRALES	FONTAINES-CHAUDES	SOURCE DE BAINS
Chlorure de sodium	0 gr. 100	0 gr. 163
Sulfate de soude.	0 gr. 220	0 gr. 160
Carbonate de chaux. . . .	0 gr. 070	0 gr. 045
Sulfate de chaux	0 gr. 030	» gr. »»»
Silice	0 gr. 040	0 gr. 121
Oxyde de fer	Quantité indéterminée	» gr. »»»
Arsénic	Quantité indéterminée	0 gr. 002
Matière organique.	Quantité indéterminée	traces
	0 gr. 460	0 gr. 491

CHAPITRE VIII

Villages et hameaux dépendant de Fontenoy-le-Château.

§ I. — Fontenoy-la-Ville (Haute-Saône).

Si nous parlons ici de Fontenoy-la-Ville, ce n'est pas avec l'intention de faire de ce village une monographie, mais seulement pour montrer comment il se rattachait à Fontenoy, et donner quelques renseignements inédits puisés aux archives de Meurthe-et-Moselle (1).

La similitude des noms ne laisse en effet aucun doute sur les liens qui unissaient entre elles les deux localités. Cependant, depuis une époque indéterminée que l'on peut faire remonter à la publication des chartes d'affranchissement, Fontenoy-la-Ville qui n'était sans doute qu'une villa (Fontenoy-la-Villa) dépendant du château de Fontenoy, commença à devenir une communauté indépendante.

Voici d'ailleurs ce que nous lisons aux archives de Meurthe-et-Moselle dans un compte rendu dressé en 1705.

« Par les conférences tenues à Vesoul en 1613, le village de Fontenoy-la-Ville ayant été prétendu par les deux souverains (2), il demeura en surcéance de manière que ni l'un ni l'autre ne pouvait exercer un acte de souveraineté. Laquelle surcéance est demeurée en cet état jusqu'en 1704, époque à laquelle le village a été cédé au duc de Lorraine.

« La paroisse est du diocèse et de l'officialité de Besançon et du doyenné de Faverney.

---

(1) B. 296.

(2) Le duc de Lorraine et le duc de Bourgogne.

« Elle est composée du village de Fontenoy-la-Ville, de la grange Grillot, de la grange Jean Mole, à présent à Jean Mouré, qui font environ trente habitants (1) y compris quelques veuves.

« Il y a aussi la cense, ou grange dite le Gros-Moulin, de même que le Moulin de l'Etang qui est de la paroisse.

« La grange Jean Mouré donne lieu à discussion avec Fontenoy-le-Château.

« Le sieur Commandeur de Villedieu en Fontenette est seigneur haut, moyen et bas justicier ; il a droit d'avoir un carcan à Fontenoy-la-Ville. Il fait exercer la justice par un maire et deux jurés à la requête du procureur d'office. Néanmoins les commandeurs faisaient exercer la dite justice par un juge étranger seulement pour le civil en première instance, attendu que le dit Commandeur est Chevalier de la Religion de Malte.

« A l'égard des criminels, les habitants avaient droit de les appréhender en délinquant sur le lieu, de les garder pendant vingt-quatre heures, et sont obligés de les remettre entre les mains des officiers de Fontenoy-le-Château, et le Prévôt de Fontenoy-le-Château jugeait les causes criminelles.

« A présent, la forme d'exercer la justice n'a pas encore été établie attendu le changement arrivé le mois de mars dernier. Les officiers et la justice par conséquent sont incertains et en suspens.

« Le patronage de la cure (2) appartient au commandeur de la Ville-Dieu. La totalité des dîmes lui appartient à l'ex-

(1) Il faut entendre ce mot *habitant* dans le sens de foyer ou ménage, ce qui donnerait un total de 130 à 150 âmes.

(2) La paroisse semble avoir été administrée par les curés de Fontenoy-le-Château jusqu'au commencement du siècle dernier. Nicolas Champagne (1675-1714) signe avec le titre de curé de Fontenoy-le-Château et de Fontenoy-la-Ville.

ception d'un sixième qui est au curé, ce qui n'étant pas suffisant, il prend sa portion congrue.

« La dîme se paye sur le blé, seigle, orge, avoine, sarrasin, chanvre, fèves et sur tout ce qui se lie. La dîme se paye au quinzième.

« Il y a des terres qui appartiennent à la fabrique appelées de Saint-Barthélemy dont la dîme ne se paie qu'au vingtième.

« Toutes les dîmes peuvent monter environ à cent quartes de blé, et seigle et autant d'orge et d'avoine.

« Il appartient au curé trente quartes de terre aux trois saisons, ce qui fait quinze journaux de terres. Il a aussi des prés pour huit voitures, un petit jardin et un fruitier d'environ un boisseau.

« Il appartient à la fabrique quarante quartes de terres aux trois saisons, des prés de deux voitures.

« Il y a deux messes fondées, l'une le lendemain de la Fête-Dieu, l'autre à la volonté du curé.

« Il y avait autrefois un hôpital qui était occupé par des religieuses, et qui consiste en une maison qui est à présent possédée par le S[r] Commandeur de la Villedieu ; il n'y a plus aucun vestige d'hôpital que dans les titres et la tradition.

« Les droits de dîme, rapportage et usages, avec leurs circonstances et dépendances, sont contenus dans les dénombrements du sieur Commandeur du 18 mars 1661.

« La communauté paye par an au curé deux écus pour le presbytéral.

« La maison curiale est à la charge des habitants.

« Le chœur de l'église et les ornements sont à la charge des gros décimateurs ; la nef est à la charge des habitants.

« Par une transaction faite le 21 mars 1582 entre les habitants de Fontenoy-le-Château et de Fontenoy-la-Ville, il est porté que les dits lieux ont droit de vaine pâture réciproque. »

Pendant la Révolution (1792), le conseil municipal de Fontenoy-la-Ville prend, sur la proposition du maire L. Gagnez, une délibération par laquelle il demande de conserver le curé Joseph-François Renaud, à cause de la plus grande tranquillité de la communauté et quoiqu'il n'eût prêté le serment qu'avec restriction. Il est très patriote, ajoute la délibération, puisque sur son invitation, les habitants se sont engagés à une contribution patriotique au-delà de leur fortune, et d'autre part l'époque de son remplacement serait à coup sûr celle du plus grand trouble, de la discorde et de la division dans la paroisse.

Malgré cette délibération, un curé constitutionnel, François Henriot (1), arrive le 25 mars 1973, envoyé par l'évêque intrus Jean-Baptiste Flavigny. Mais son apparition ne provoque aucun enthousiasme ; au contraire, le conseil municipal assemblé pour le recevoir refuse de le reconnaître pour le curé de la paroisse, en s'appuyant sur l'article de la Constitution qui proclame la liberté de conscience.

Lors de la division de la France en départements, Fontenoy-la-Ville fut détaché de la Lorraine et enclavé dans le département de la Haute-Saône. Le village est éloigné de Fontenoy-le-Château d'environ 6 kilomètres, et comprend actuellement de 400 à 500 habitants.

§ II. — Le Magny et Montmotier

Le Magny et Montmotier sont deux communes distinctes, mais ne formant qu'une seule paroisse avec Fontenoy-le-Château. L'histoire de ces deux villages se confond avec celle de Fontenoy-le-Château ; cependant Le Magny dépendait, avant la Révolution, de la paroisse de Fontenoy-la-Ville. On lit en effet aux archives de Meurthe-et-Moselle (2) dans un compte-rendu dressé en 1705 :

(1) Originaire d'Ormoy.
(2) B. 296.

Le Magny

« Le village du Magny qn'on appelle aussi le Mesnil est un hameau composé de quatre habitants (ménages), il était village de surcéance. Il est éloigné d'une demi-heure de Fontenoy-la-Ville dont il dépend pour le spirituel.

« Il est situé entre les deux Fontenoy sur le chemin qui va de l'un à l'autre.

« Les seigneurs du Magny sont les mêmes que ceux de Fontenoy-le-Chastel. Les habitants sont juridiciables aux officiers et à la justice dudit Fontenoy-le-Chastel.

« La dîme appartient pour les deux tiers au Commandeur de la Ville-Dieu ; l'autre tiers est au curé. La dîme se paie partout à l'onzième dans les champs et sur tout ce qui se lie.

« Les habitants du Magny fournissent le pain bénit à la paroisse à leur tour ; ils fournissent encore leur cotte part à tout ce qui est nécessaire à l'église de Fontenoy-la-Ville et à la maison curiale. »

Nous avons vu en 1506 une fondation de 15 fr. par an, faite sur le four banal du Magny par Etienne Vallée et Guillemette Donnée de Neufchâtel, seigneur et dame du Magny. En 1620 ce titre est porté par George de Mitry.

Avant 1748 on constate au Magny l'existence d'une papeterie appartenant à Odile Mourrez (1).

Voici d'autre part ce que dit M. Léon Louis dans son dictionnaire historique des Vosges.

« Le village est situé sur le versant d'une colline à 330 mètres d'altitude : grès bigarré ; traversé par le Côney ; sur le passage du chemin de grande communication n° 52 (2) de Fontenoy-le-Château et du Magny à la gare de Bains.

(1) Archives paroissiales. -- Cette Odile Mourrez fait une fondation sur cette papeterie.

« Ecole primaire mixte : 20 élèves. Revenus annuels de la commune 1.651 fr.; valeur du centime 8,91. Surface territoriale 364 hectares, dont 175 en terres labourables, 37 en prés, 103 en bois, 15 en jardins, 7 en friches. — Valeur de la forêt 110.000 fr. Industrie : deux moulins. — Etang Fontaine. — Fermes : Grange Gardet, Gros Moulin.

« Ancienne population : An XII, 87 hab. — 1830, 135. — 1847, 192. — 1867, 176.

« Anciennes divisions : 1751, baillage de Remiremont, maîtrise d'Epinal ; coutumes de Lorraine. — En 1790, district de Darney.

« La mairie et l'école mixte ont été construites en 1870-1871. »

Montmotier

L'histoire de Montmotier est encore plus intimement liée à celle de Fontenoy que celle du Magny, et ce serait tomber dans des redites fastidieuses que de vouloir réunir ici tous les faits disséminés dans le cours de cette monographie et intéressant ce village. Faisons cependant mémoire d'une chapelle très ancienne déjà détruite en 1705 (1), et dédiée à Sainte Anne. Le nom de Montmotier (Moutier ou église du Mont) semblerait attribuer une certaine importance à cette antique chapelle ; cependant, d'après les archives paroissiales, il ne paraît pas qu'on y ait jamais célébré d'une façon régulière aucun office divin, ou qu'elle ait eu un chapelain attitré. La statue de la sainte, statue assez grossière taillée dans le bois, a été soustraite aux mains sacrilèges de la Révolution, et se trouve aujourd'hui entre les mains d'un enfant du pays, M. l'abbé Jules Lhuillier.

Les renseignements suivants sont puisés dans le dictionnaire des Vosges de M. Léon Louis.

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle : B. 296. Il est possible que cette chapelle ait été reconstruite au siècle dernier, mais c'est là une hypothèse qui ne repose sur aucun document.

« Montmotier, situé sur une colline à 283m75 d'altitude. Terrain : 1° Diluvien argileux avec cailloux roulés du grès vosgien ; 2° grès bigarré ; traversé par le Côney, sur le passage des chemins de grande communication n° 12 (1), 52 (2) d'Epinal à Jussey, de Fontenoy-le-Château à la gare de Bains, et du canal de l'Est.

« Population : 140 habitants, 39 maisons, 50 électeurs, 10 conseillers municipaux. Annexe de la paroisse de Fontenoy. Ecole primaire mixte, 21 élèves. Bureau de bienfaisance : 175 fr, 18 de revenus annuels.

« Revenus annuels de la commune 1.753 fr.; valeur du centime 9,19. Surface territoriale, 421 hectares, dont 118 en terres labourables, 121 en prés, 117 en bois, 1 en jardins vergers. Valeur de la forêt, 110,000 fr. Industrie : fabrique de couverts (à la Renardière).

« Ancienne population : An XII, 164 habitants. — 1830, 140. — 1847, 186. — 1867, 183.

« Anciennes divisions : 1594, Baillage des Vosges, prévôté d'Arches, terre de Fontenoy ; en 1751, baillage de Remiremont, maîtrise d'Epinal, coutumes de Lorraine ; en 1790, district d'Epinal, canton de Bains.

« Spirituel : doyenné de Faverney, diocèse de Besançon. Montmotier n'est qualifié que de hameau en 1782 ; il y avait des forges avec lesquelles il formait une communauté à part.

« La mairie et l'école ont été construites en 1840.

§ III. — Hameaux de Fontenoy

Parmi tous les hameaux de Fontenoy, seules les Baraques, La Pipée, les Molières et les Granges méritent une mention spéciale.

Le premier doit son origine aux huttes ou Baraques construites par les habitants de Fontenoy lors de l'incendie de la ville (1635), car avant cette époque il est impos-

sible d'en trouver aucune mention. Le hameau comprend environ deux cents habitants et possède une école mixte ; il est situé au nord-est de Fontenoy, à une distance de 4 kilomètres.

Nous avons eu l'occasion de parler de la Pipée, soit au sujet de la fondation de la Confrérie de Saint Joseph, faite par le propriétaire de la papeterie qui, en 1658, était établie dans ce hameau, soit en parlant de l'industrie cloutière.

La population est de 112 habitants ; une Sœur de la Doctrine est à la tête d'une école libre et mixte.

Les Molières, dont l'origine *mola meule*, indique l'existence d'une ancienne carrière de meules, n'étaient au commencement du siècle dernier qu'un simple écart formé de deux maisons bâties au milieu des broussailles qui recouvraient le sol. Les défrichements successifs qui se produisirent amenèrent la construction de plusieurs autres fermes, et aujourd'hui la population est de 70 habitants. C'est là, au fond de ce hameau, au milieu du feuillage embaumé des cerisiers, que le touriste dirige ses pas et va cueillir sur des ruines, une de ces fleurs qui excitent l'imagination du poète et qui chaque matin parfumaient le berceau de Gilbert.

Les Granges forment un hameau de 80 à 100 habitants, situé au sud de Fontenoy, à une distance de 5 kilomètres. Il y a une école mixte.

Les autres hameaux ou fermes de Fontenoy sont :

Les Arsondieux.
Aubegney.
Beauregard.
Belle-Vue.
La Corée.
La Loge.
Ense-Pharisien.
La Fresse.
La Gotelle.
La Grange-Quartier.
Les Patouyers.
Rabaronne.
Les Sabots.
La Violette.

CHAPITRE IX

Archives. — Monnaies. — Mesures.

Nous avons indiqué dans le cours de ce récit les sources principales où nous avons puisé nos renseignements : archives et bibliothèques de Meurthe-et-Moselle, des Vosges et d'Epinal, archives de Remiremont, de Fontenoy-le-Château et de Fontenoy-la-Ville. Un seul regret nous reste, c'est de n'avoir pu pénétrer jusqu'au dépôt des archives criminelles de Lorraine qui, espérons le, finira par s'ouvrir aux recherches des travailleurs.

Les archives paroissiales de Fontenoy-le-Château, avons-nous dit, ne sont pas classées, mais l'ancien classement sommaire indique qu'il existe malheureusement de nombreuses lacunes, car plusieurs liasses on disparu. D'autre part, les renseignements que nous y avons puisés sont si nombreux qu'ils peuvent donner une idée suffisante de ce qu'elles renferment actuellement : un inventaire de ces archives serait trop long et trop peu intéressant pour trouver place ici.

Signalons seulement les parchemins les plus importants des archives communales de Fontenoy-la-Ville qui se rattachent à Fontenoy-le-Château.

21 mai 1582. — Pièce contenant un accord pour l'usage des bois, broussailles, pâtures... entre les deux communautés. L'accord est signé par devant Messire Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré, seigneur de Fontenoy-le-Château.

27 mai 1613. — Pièce concernant l'accord pour le partage des bois entre les manants et les habitants de Fontenoy-le-Chastel, de Fontenoy-la-Ville, la Coste, le Maigny

et Montmotié. Signature autographe de Diane de Dommartin.

1er février 1628. — Sentence en faveur des habitants de Fontenoy-la-Ville contre ceux de Fontenoy-en-Vosges, à raison de prises de vaches. — L'affaire est jugée au devant du château de Fontenoy.

14 mai 1685. — Transaction au sujet de certains bois entre les trois Fontenoy (Le Chastel, la Côte, la Ville) et Cuves.

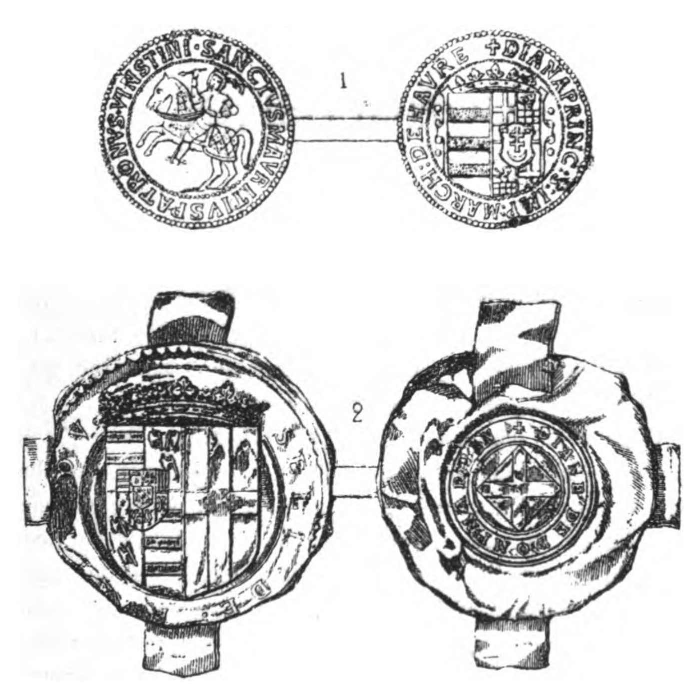
1er décembre 1709. — Partage du bois de la Pharse entre Fontenoy-la-Ville et Fontenoy-le-Chastel.

16 avril 1738. — Nouvelle transaction pour bois entre Fontenoy-la-Ville contre Fontenoy-le-Château et la Côte-les-Fontenoy, à la suite d'un procès jugé au baillage des Vosges et porté par appel en la Cour souveraine.

27 février 1765. — Echange de bois entre Fontenoy-le-Château et Fontenoy-la-Ville.

Le premier acte des registres de baptême remonte à l'année 1687.

Monnaies. — Il n'est pas rare de trouver dans les archives des payements ou comptes faits en monnaie de Fontenoy ; il ne nous a pas été possible de trouver aucune trace de cette monnaie locale, même au musée d'Epinal ; tout ce que nous savons à ce sujet c'est que le *Moulin Brûlé* actuel, situé à moitié chemin du Magny, s'appelait jadis *Moulin Battant-Monnaie.*



Monnaie et Sceau de Charles-Philippe de Croy
et de Diane de Dommartin.

Mesures. — Fontenoy eut aussi ses mesures locales. La charte de 1395 nous apprend que l'on se servait alors de quartes, de voulseix, de pintes et de chavels. Vers le XVe siècle on emploie le resal, la quarte, le boisseau et le copel ; or le resal valait trois quartes, la quarte deux boisseaux et le boisseau treize copels. Les trois premières mesures furent en usage jusqu'à la Révolution.

La manière d'évaluer la superficie d'un champ était basée sur le nombre de quartes ou de boisseaux de blé qu'il fallait pour l'ensemencer. Cette manière d'évaluer subsiste encore maintenant.

CONCLUSION

Et maintenant que notre tâche est remplie, maintenant qu'est réalisé notre désir le plus cher d'offrir un jour à nos compatriotes une histoire de notre vieux Fontenoy, un devoir nous incombe, devoir d'autant plus agréable qu'il nous est dicté par une profonde reconnaissance.

C'est tout d'abord à M. l'abbé Pierfitte, l'auteur de notre préface, que s'adressent nos remerciements les plus vifs et les plus sincères : nous aurions trop à dire sur son dévoûment si nous énumérions les nombreux services qu'il nous a rendus dans la composition de cet ouvrage. Merci de même à M. Paul Chevreux, notre savant archiviste départemental, dont l'empressement à nous faciliter nos recherches a été plus que gracieux. Merci à M. George Pellet qui s'est mis si généreusement à notre disposition pour le tirage des nombreuses photographies qui ont servi à illustrer ce volume ; merci enfin à tous ceux dont les précieux renseignements nous ont aidé à compléter cette monographie.

Souhaitons, avec M. l'abbé Eugène Martin (1), que notre exemple soit suivi et que chaque commune trouve son historiographe ; car, ainsi qu'il le dit si bien, faire la monographie de nos villages, c'est amasser des documents pour une histoire sérieuse de notre province ; c'est déve-

(1) *Etude historique et archéglogique sur Pulligny*, par l'abbé Eug. Martin, docteur ès-lettres, professeur à Saint-Sigisbert.

lopper, éclairer et échauffer l'amour du clocher, base du véritable patriotisme ; c'est contrarier ce trop facile engouement pour le progrès moderne, engouement qui transporte notre génération et qui, il faut bien le dire, repose souvent sur l'ignorance et l'oubli du bon vieux temps, c'est lutter avec avantage contre cette centralisation trop stricte et fort dangereuse qui attire vers Paris toutes les forces vives de la nation française ; c'est enfin préparer l'avenir par le labeur du présent et les exemples du passé.

TABLE DES MATIÈRES

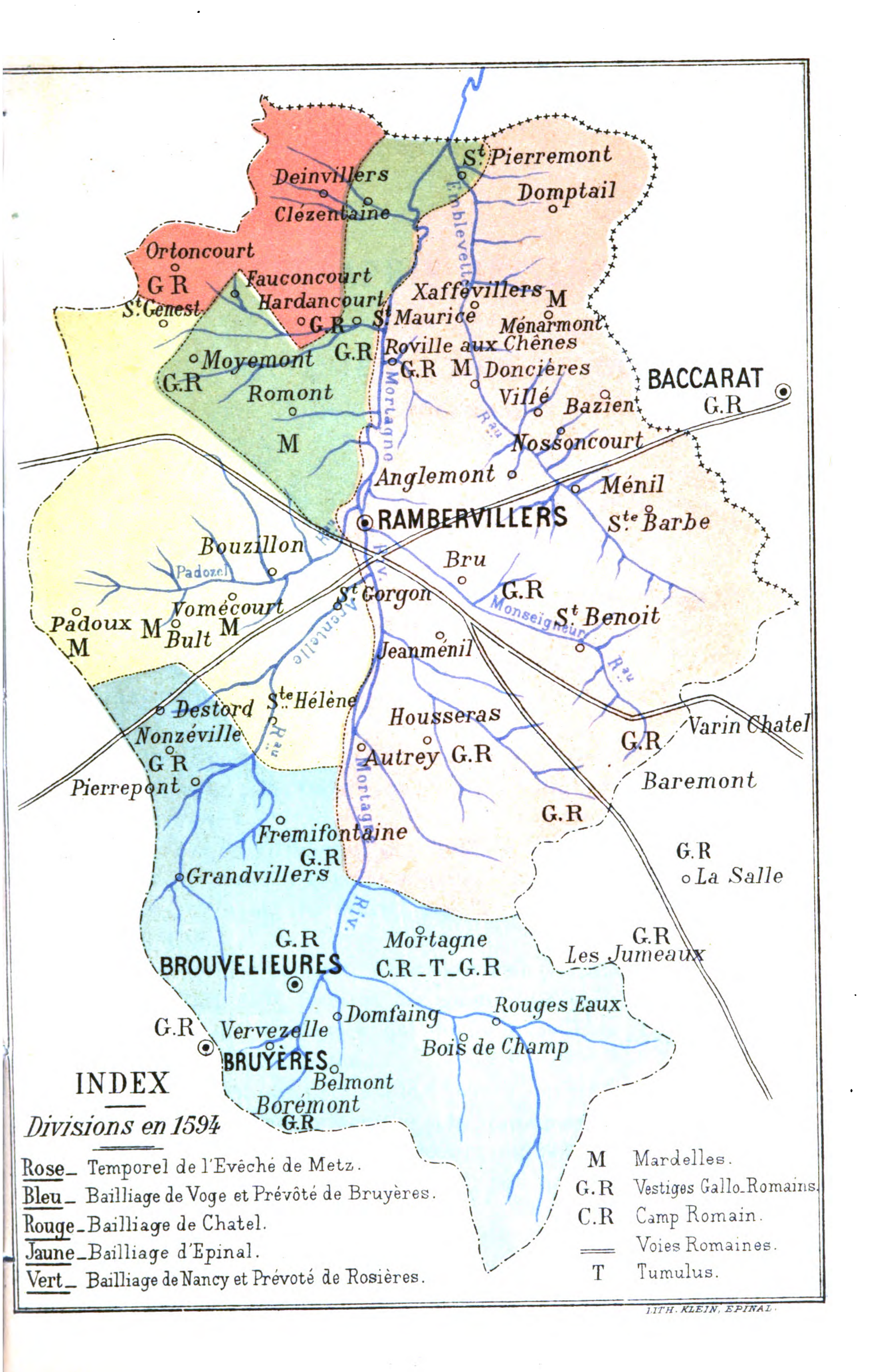
Pages

Pages

CHAPITRE VIII. — VILLAGES ET HAMEAUX, DÉPENDANT DE FONTENOY-LE-CHATEAU

CHAPITRE IX.




St Pierremont
Domptail
Deinvillers
Clézentaine
Ortoncourt
G R
Fauconcourt
Hardancourt
St Genest
G.R
St Maurice
Xaffévillers
M
Ménarmont
Roville aux Chênes
Moyemont
G.R
G.R
M
Doncières
G.R
Romont
Villé
Bazien
BACCARAT
G.R
M
Nossoncourt
Anglemont
Ménil
RAMBERVILLERS
Ste Barbe
Bouzillon
Bru
G.R
St Gorgon
St Benoit
Padoux
M
Vomécourt
Bult
M
M
Jeanménil
Destord
Ste Hélène
Housseras
Varin Chatel
Nonzéville
G R
Autrey
G.R
G.R
Pierrepont
Baremont
G.R
Fremifontaine
G.R
G.R
Grandvillers
La Salle
G.R
G.R
Mortagne
Les Jumeaux
BROUVELIEURES
C.R_T_G.R
Rouges Eaux
Domfaing
G.R
Vervezelle
Bois de Champ
BRUYÈRES
Belmont
Borémont
G.R
Embleveltte
Mortagne
Padozel
Arentelle
Monseigneur
Riv.
R au
INDEX
Divisions en 1594
Rose_ Temporel de l'Evêché de Metz.
Bleu_ Bailliage de Voge et Prévôté de Bruyères.
Rouge_ Bailliage de Chatel.
Jaune_ Bailliage d'Epinal.
Vert_ Bailliage de Nancy et Prévoté de Rosières.
M Mardelles.
G.R Vestiges Gallo_Romains.
C.R Camp Romain.
Voies Romaines.
T Tumulus.
LITH. KLEIN, EPINAL.

TOPOGRAPHIE ANCIENNE

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

Par A. FOURNIER

BASSIN DE LA MORTAGNE

I. — 1° Limites du Bassin ; 2° La Mortagne et ses affluents ; 3° Géologie ; 4° Aspect de la région et forêts.

1° LIMITES DU BASSIN. — Toute description du faîte séparatif de ce bassin doit commencer au *Col de Vanémont* :

De ce point, les eaux s'écoulent vers la *Meurthe*, par le *Taintroué* ; la *Moselle* par le *Neuné* et, enfin, vers la *Mortagne* ;

. Le *Col de Vanémont* (alt. 520) est parfaitement délimité *au Sud*, par le point terminus (alt. 586) du massif de *Hennefète* et, *au Nord*, par la *Tête de la Houlle* (alt. 699).

Ce dernier sommet, avec son voisin (*N. E.*), le *Noirmont* (alt. 646), forment les points de départ des deux chaînes de montagnes qui limitent les deux côtés du bassin de la Mortagne.

Du *Noirmont*, part le faîte séparatif entre le *Taintroue*, qui s'écoule vers la Meurthe et là Mortagne (V. carte n° 1). Il se dirige vers le *Haut-Jacques* (alt. 566), traversé par la route de Bruyères à Saint-Dié ; puis, par une ligne si-

nueuse, passant à la *Croix-du-Rendez-vous* (alt. 646), *Haut-de-Thoné* (666), *Haut-de-la-Corne* (540), aboutit au *Mont-de-Repos* (alt. 520) au pied duquel passe la route de Bruyères à Etival.

De là, contournant les territoires de la Bourgonce, Lasalle, Saint-Remy, Etival, il laisse *à l'Est*, le massif qui se termine sur la Meurthe à la *Pierre-d'Appel* (alt. 510), pour se diriger vers le *N. O.* et, sortir du département au dessus du village de Domptail (alt. 320).

Depuis le Mont-de-Repos, cette crête séparative des deux bassins, donne passage, au *Haut-du-Bois* (alt. 488), à la route de Rambervillers à Saint-Dié ; à *la Chipotte* (alt. 451), celle de Rambervillers à Raon ; au lieu dit : *Dépôt de Merrains* (alt. 376), à celle de Sainte-Barbe à Raon ; enfin à *la Pêche* (alt. 371) passe la route de Rambervillers à Baccarat.

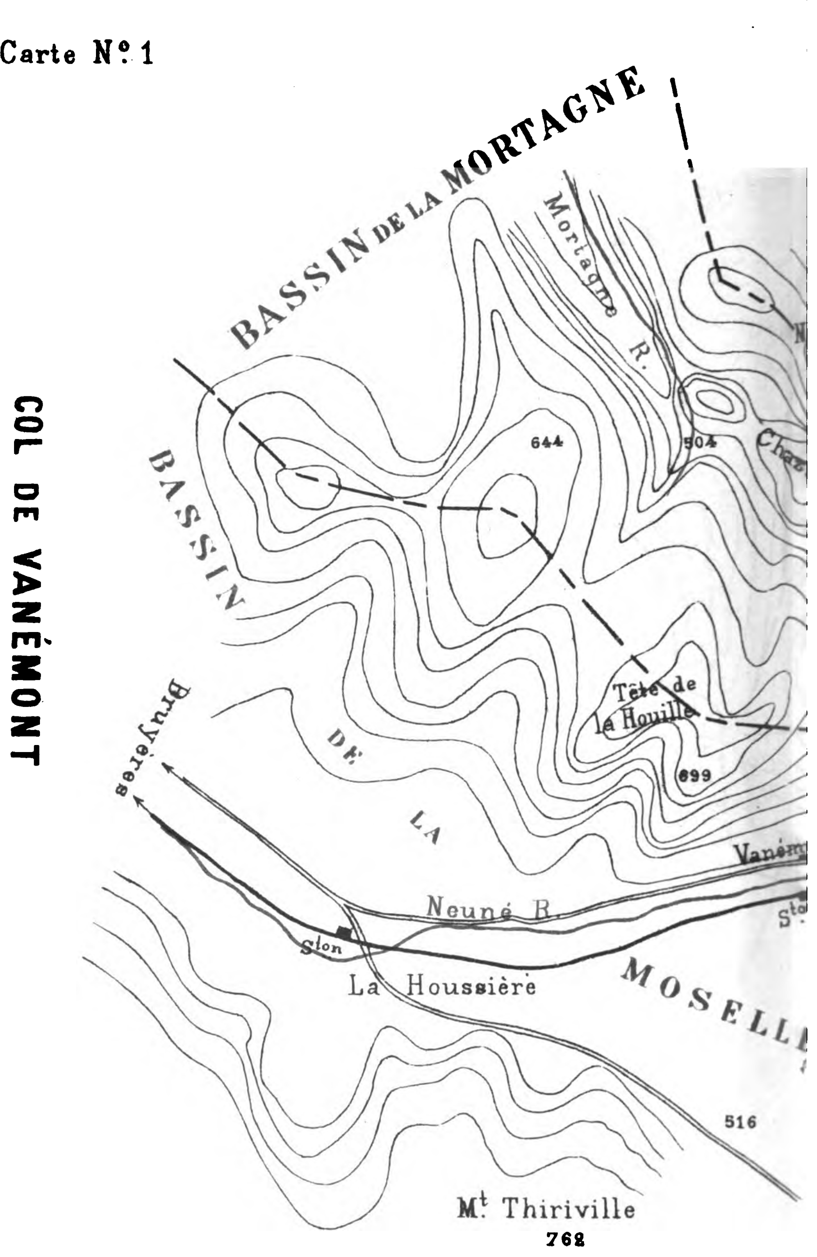
Du bois de *la Pêche* à la limite du département, ce faîte séparatif n'est plus qu'une suite de plateaux dont l'altitude ne dépasse pas 370 m. et qui s'abaisse à 315, pour donner passage à la route de Domptail à Fontenoy-la-Joute et Baccarat.

Tout ce massif montagneux, du Noirmont à la hauteur de Sainte-Barbe, est couvert de superbes forêts de sapins puis de feuillus (hêtres surtout).

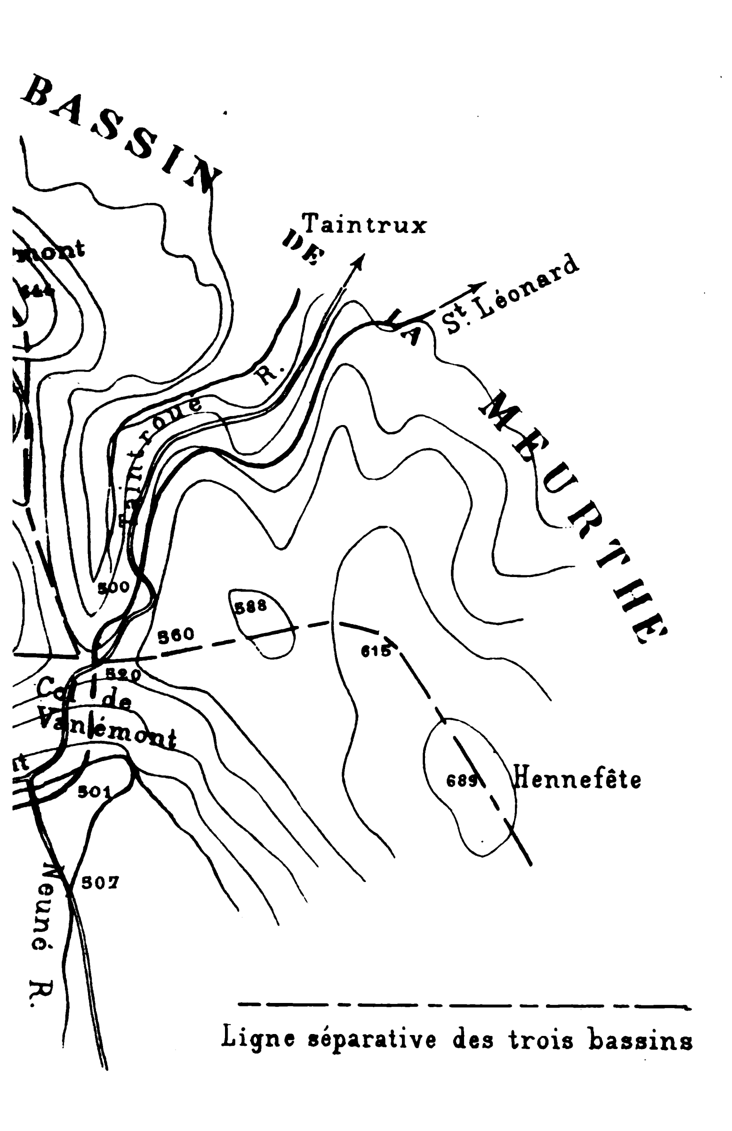
Depuis Autrey, jusqu'à la sortie du département, le versant *Ouest*, c'est-à-dire celui qui est le mieux exposé, est cultivé ; tandis que sur le côté *Est* — celui de la Meurthe — les forêts s'étendent bien plus loin. Ce versant se termine brusquement par de courtes et rapides pentes ; au contraire, du côté de la Mortagne, les pentes sont faibles, il se prolonge, si bien que le voyageur, venu de ce côté, remonte vers la crête insensiblement et, une fois qu'il descend vers la Meurthe, la région plus abrupte, plus boisée, revêt immédiatement l'aspect de la montagne.

Carte N° 1

COL DE VANÉMONT



1 (bis)


BASSIN DE LA MEURTHE
Taintrux
St. Léonard
Taintrove R.
mont
500
588
560
615
520
Col de Vanlémont
689
Hennefête
501
507
Neuné R.
Ligne séparative des trois bassins
Corcieux

Revenons au col de Vanémont :

De la *Tête-de-la-Houlle*, la chaîne se dirige vers l'*Ouest*; elle forme un rempart à pentes tombant brusquement sur la vallée du *Neuné* dont la hauteur — au dessus du niveau du sol — varie entre 200 et 250 mètres. Cette crête est couverte de sapins.

Le point extrême — le *Bormont* — atteint 700 mètres d'altitude ; là, la chaîne s'arrête brusquement, laissant un grand vide de plus de quatre kilomètres pour reprendre de l'autre côté, au *Mont-Hélédraye* (alt. 480) (voir la carte n° 2).

Ce vide, dont le centre est occupé par la ville de Bruyères, laisse émerger une série de sommets qui sont les témoins de la chaîne primitive, démantelée en cet endroit : On y voit *l'Avison* (alt. 601), le *Petit Avison* (alt. 497) ; le *Château* (alt. 553) ; le *Pointhaye* (alt. 580) ; le *Bumont* (alt. 550). Tous ces sommets émergent d'un plateau dont l'altitude varie entre 450 et 479 (alt. de Bruyères). Cette grande coupure de la chaîne — qui semble un prolongement de la vallée de la Vologne, ainsi que nous le verrons à propos du bassin de la Moselle — est orientée du *S. O.* au *N. E.*, parfaitement délimitée au *S. E* par le *Bormont* et au *N. O.* par *Hélédraye*. Les pentes se dirigent au *N. E.* vers Domfaing et Belmont, c'est-à-dire vers la Mortagne et au *S. O.* vers Champ et Laval c'est-à-dire vers la *Vologne* affluent de la Moselle. La ville de Bruyères en occupe le point culminant.

En dehors des sommets qui tous, sont boisés, éparpillés et parfaitement isolés, le plateau de Bruyères est entièrement cultivé, très peuplé et forme une splendide enclave dont les teintes claires, contrastent avec le vert sombre des sapins des montagnes qui l'entourent. Le *Haut-de-Hélédraye* (alt. 580) où recommence la chaîne est, à son tour, dans ses prolongements *N. O.*, le point de par-

tage entre deux bassins secondaires ; mais ici, la séparation n'est point nettement marquée.

Au *S. E.*, vers Bruyères et la vallée de la Vologne, le *Hélédraye* se termine par des pentes abruptes ; au contraire, son versant *N. O.*, entièrement couvert par la forêt de Faîte se prolonge jusque Grandvillers. Ce prolongement est parfaitement limité — au nord — par l'*Arentèle* qui prend sa source au pied ouest de l'*Avison*, entre cette montagne et celle qui était couronné par le château de Bruyères. Cette rivière reçoit plusieurs affluents qui lui viennent du versant *N. O.* du Haut-de-Hélédraye, c'est-à-dire de la forêt de Faîte. Un, celui qui est le plus à l'ouest, vient se joindre à l'Arentèle sur le territoire même de Grandvillers, il coule dans ce village sur le côté *Est* d'un plateau appelé le *Grand-Mont* ; à l'ouest de ce dernier, se trouve un autre cours d'eau — venu également de la forêt de Faîte — le *Durbion*, qui s'écoule vers la Moselle (voir la carte n° 3). Enfin, ce qui rend encore moins nette la séparation de l'*Arentèle* qui va à la Mortagne et du *Durbion* affluent de la Moselle, c'est que, au niveau d'un coude du Durbion, à 5 ou 600 mètres *au Nord*, et, séparé par une faible différence de niveau, part un affluent de l'Arentèle. La route qui relie Grandvillers à Gugnécourt passe entre ces deux cours d'eau et permet de se rendre mieux compte de la séparation des bassins.

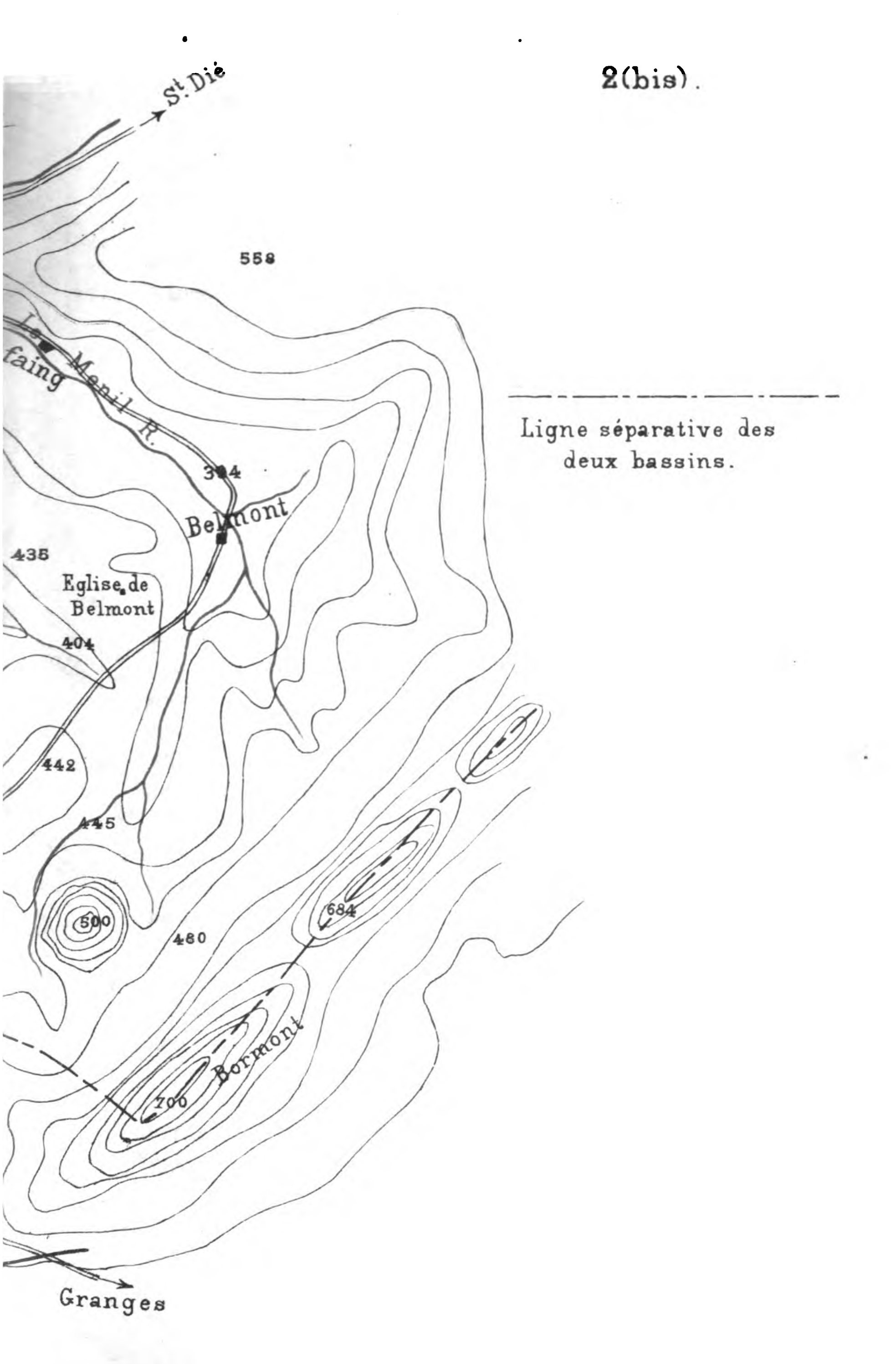
Il résulte de cette configuration du sol que le village de Grandvillers se trouve tout à la fois bâti sur le bassin de la Moselle et celui de la Mortagne : son extrémité ouest placée sur le Durbion, l'autre partie sur l'Arentèle. L'Arentèle se trouve séparée du Durbion par un promontoire qui se détache du Mont-Hélédraye, dont l'altitude varie de 400 à 391 mètres (*Petit-Mont*) et 381 (*Grand-Mont*) à son extrémité nord. A sa traversée de Grandvillers, l'Arentèle est à 361 mètres de hauteur, le Durbion se

Carte N° 2

ENVIRONS & TROUÉE DE BRUYÈRES

Autrey
Forges de Mortagne
506
Mortagne R.
Grandvillers
500
482
Brouvelieures
Arentelle R.
513
413
391
Le Pointhaye
Mont de Bumont
550
Arentelle R.
530
Vervezelle
Pt. Avison
553
Chateau
Haut de Hélédraye
580
441
498
601
Bruyères
479
Mt. Avison
492
Casernes
Ston
Casernes
460
470
459
462
Laval

VALLÉE DE LA VOLOGNE


2(bis).
St. Dié
558
faing
Menil R.
Belmont
435
Eglise de
Belmont
404
442
445
500
460
684
Bormont
700
Granges
Ligne séparative des
deux bassins.

trouve sensiblement au même niveau ; tous deux sont séparés par le *Grand-Mont* (Grandvillers) dont l'altitude est de 381 mètres, et par conséquent le faîte de séparation — à Grandvillers — ne dépasse pas 20 mètres, sur une distance de moins d'un kilomètre.

De Grandvillers le faîte de séparation est formé par de grands plateaux cultivés ; on est complètement sorti de la montagne. Ces plateaux se dirigent vers la ferme de Beaulieu (alt. 357), dominent, à l'ouest, Pierrepont (alt. 335) et Nonzeville (alt. 340) ; puis au dessus de Destord à la côte, 365 mètres ; et de là, vers Padoux (alt. 330).

La ligne de séparation qui se dirigeait vers l'ouest jusque là, s'infléchit vers le nord ; traverse un très grand massif forestier (forêts de Padonx, de Romont et de Rambervillers) contourne les fermes de Neufays et Rayeux et sort de la forêt, à la station d'Ortoncourt (ligne de Charmes à Rambervillers) ; l'altitude varie entre 340 et 350.

A ce point on rentre dans les terres cultivées : le niveau se relève à 403 mètres, point culminant du plateau placé entre les villages d'Ortoncourt (alt. 355), Rehaincourt (alt. 335) et Haillainville (alt. 325) et bien connu sous le nom de *Haut-de-Lorraine*.

De ce plateau on a une belle vue des Vosges ; plusieurs ruisseaux y prennent naissance ; l'*Euron* qui s'écoule vers la Moselle ; le ruisseau de *Derrière-le-Haut*, ceux de *Devant-Prays* (Saint-Genest), de la *Naure* (Ortoncourt), de *Sec-ru*, de *Ménil* (Clézentaine), de *Moïlnel* (Deinviller), s'écoulent vers la Mortagne.

Au nord du *Haut de Lorraine*, le faîte séparatif entre dans le département de Meurthe-et-Moselle.

Le pourtour du faîte séparatif du bassin de la Mortagne est de 102 kilomètres et la superficie de 45,553 hectares.

Du *Haut de Lorraine*, ce faîte traverse une mince surface de marnes irisées ; puis, entre dans le massif de

muschelkalk qu'il divise en deux portions égales, jusque Destord. Là, près de Nonzeville et jusque Grandvillers, il rencontre le grès bigarré, puis le grès vosgien qu'il ne quittera plus, pour ainsi dire jusqu'au bois de la Pêche, sur le versant *Est* du bassin. Enfin, de ce point jusqu'à Domptail, il retrouve le grès bigarré:

2° La Mortagne et ses affluents. — La longueur du bassin nous est donnée par celle de la Mortagne ; celle-ci le traverse dans le sens de sa plus grande longueur : 46 kilomètres.

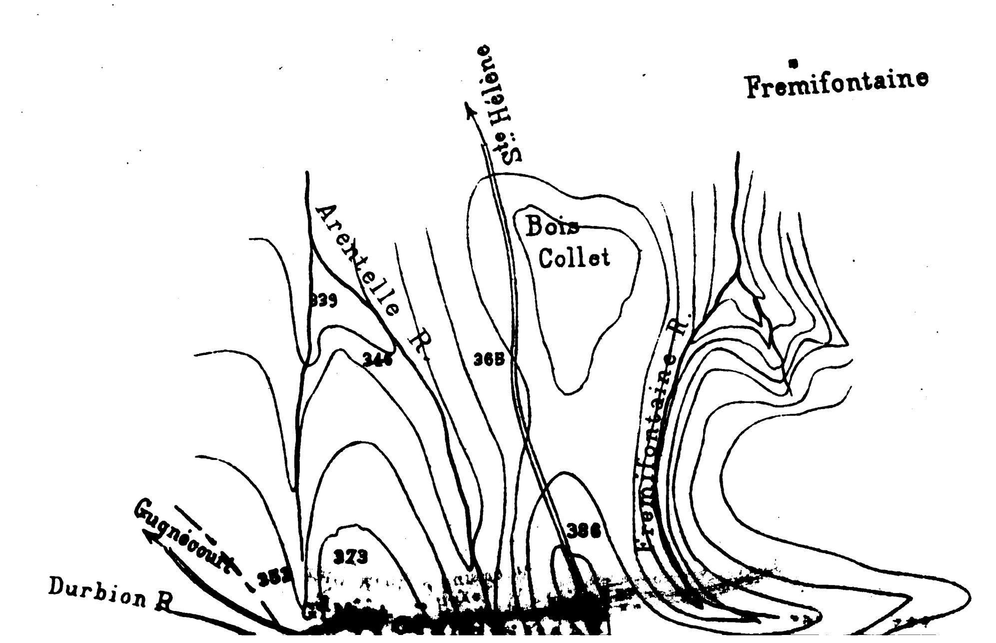
Cette rivière coule au pied de l'extrême limite *Ouest* des Vosges : toutes les eaux de la *rive droite* viennent des derniers contreforts vosgiens, elles coulent sur le grès rouge, le grès bigarré ; *à gauche*, au contraire, (à l'exception toutefois de l'Arentèle), elles arrivent du muschelkalk ; si bien que la Mortagne, forme, dans les deux tiers de son parcours, la limite entre les terrains arénacés et calcaires.

Les populations n'ont pas coutume de donner le nom de la rivière à la source qui en forme véritablement le point de départ ; le plus souvent pour elles, la rivière prend son nom quand elle est formée.

La Mortagne n'est ainsi appelée qu'à partir des *Forges de Mortagne*, au point où, ayant réuni toutes les branches qui viennent de ses diverses sources, elle est réellement un cours d'eau.

La principale de ces sources, celle qui arrive de la *Tête de Houlle* et du *Noirmont* (côté N. O. du col de Vanémont), porte le nom (voir carte n° 1) de *Ruisseau des Rouges-Eaux* ; il naît (alt. 504) au versant S. O. du *Chazté*, bien connu pas ses ruines préhistoriques et placé entre la Tête de Houlle et le Noirmont. Il se dirige vers le N. O. et reçoit, *à droite*, (alt. 409), après un parcours de 8 kilomètres, les eaux de la *Basse de Blanche-fontaine*, vallon

3 (bis)


Fremifontaine
Ste Hélène
Bois Collet
Arentelle R.
Fremifontaine R.
339
346
365
386
373
352
Gugnécourt
Durbion R.

Ligne de séparation des deux bassins.

GRANDVILLERS – DURBION & ARENTÈLE

qui aboutit au Haut-Jacques et qui est longé par la route de Bruyères à Saint-Dié. A ce point de réunion des eaux, la colline des *Rouges-Eaux* (c'est ainsi que l'on désigne la vallée), s'infléchit vers l'ouest et reçoit encore sur sa droite les eaux du *Tavongoutte* et celles de la *Basse du Vieux-Etang*. Sur la *gauche*, à *Maillefaing* (alt. 393), centre de la commune de Bois-de-Champ, lui arrivent les eaux de l'*Erival*.

La vallée s'élargit, mais toujours bordée de montagnes couvertes de sapins et, en amont des Forges-de-Mortagne, au point où elle reçoit à gauche les eaux de Domfaing, Belmont, Brouvelieures, Vervezelle, par un coude brusque, elle s'infléchit vers le N.-O.

C'est à ce coude que vient, en effet, se joindre au ruisseau des Rouges-Eaux, le *Ménil*, formé de deux branches : l'une — la principale — passe à *l'est* du coteau ou s'élève (alt. 435) l'église de Belmont, traverse les villages de Domfaing (alt. 370), Belmont (alt. 385) et prend sa source au versant N.-O du Bormont ; l'autre vient du Petit-Avison, passe au versant *ouest* de l'église de Belmont et traverse Vervezelle (alt. 435).

Ce sont les eaux du ruisseau des Rouges-Eaux et de ses affluents, du Ménil qui, réunies, forment la *Mortagne*.

A ce point — *Forges de Mortagne* — la cote est à 364 mètres, la différence de niveau d'avec la source, est de 140 mètres après un développement de 15 kilomètres.

L'exploitation des bois est la seule industrie dans la vallée des Rouges-Eaux, aussi les scieries y sont-elles nombreuses.

A son début, le ruisseau des Rouges-Eaux sert de limite aux territoires de Taintrux et de la Houssière et, en même temps, des cantons de Corcieux et de Saint-Dié ; puis des communes de Bois-de-Champ et des Rouges-Eaux. Enfin, à son extrémité inférieure, il est entièrement dans les communes de Domfaing et de Brouvelieures.

Jusqu'à Autrey, la Mortagne est bordée, sur ses deux rives, par des montagnes boisées. Il n'y a pas d'affluents véritables sur la gauche. *A droite*, elle reçoit les eaux de la *Colline de Mossoux*. Ce ruisseau limite, N.-O., le territoire de Mortagne et, en même temps, les arrondissements de Saint-Dié et Epinal.

A *Autrey* (alt. 310), la vallée s'élargit brusquement sur le côté droit ; tandis qu'elle continue, sur l'autre rive, jusqu'à Saint-Gorgon, à être bordée de collines couvertes des belles forêts de Sainte-Hélène et Saint-Gorgon.

Un peu en aval d'Autrey, *sur la rive droite*, viennent joindre la Mortagne : les eaux de la *Colline de Chilimont* ; puis, à Thiarménil, celles de la *Colline des Eaux* grossies du ruisseau de *Housseras* (alt. 310).

A gauche et, en amont de Rambervillers, lui arrive son affluent principal, l'*Arentèle*, venue, comme nous l'avons dit de Grandvillers (alt. 364), de Pierrepont (alt. 335), Sainte-Hélène (alt. 316) et Saint-Gorgon (alt. 295). Entre Pierrepont et Sainte-Hélène, l'Arentèle reçoit le ruisseau de Fremifontaine (alt. 350).

La Mortagne traverse Rambervillers (alt. 287), puis Roville (alt. 276) et, au-dessous de Saint-Pierremont (alt. 257) sort du département des Vosges.

Dès Autrey, la vallée commence à perdre de son aspect de montagne ; les eaux s'éloignent du faîte de séparation des deux bassins ; à Rambervillers elle devient tout à fait une vallée de la *plaine*.

Sur *la rive droite :* à partir de Rambervillers, la Mortagne reçoit, dans la ville même, *le ruisseau Monseigneur* qui prend naissance, au faîte séparatif des bassins de Meurthe et Mortagne, à l'extrémité supérieure de la *Colline de Corbé*, au *Col du Pussin* (alt. 490). Il traverse Saint-Benoît (alt. 348), Brû (alt. 311) et prend successivement les noms de ruisseau de *Corbé*, de *Saint-Benoît* et de *Brû*.

Sa longueur est de 13 kilomètres ; il anime des scieries, des féculeries, une fonderie (Brû), un tissage de laine et une fabrique de céramique (Rambervillers).

Au-dessous de Roville, c'est le ruisseau des *Monteaux* qui joint la Mortagne.

Enfin, à la limite du département des Vosges, entre Saint-Pierremont et Magnières (Meurthe), elle reçoit le ruisseau d'*Embleuvette* dont le parcours est de 18 kil.

L'Embleuvette naît au lieudit *Dépôt de Merrains* (forêt de Sainte-Barbe) (alt. 378), coule au pied du *Rein des Meules paillettes d'argent* et, au niveau du moulin Gallois (alt. 293) abandonne la région montagneuse pour entrer dans la *Plaine*. L'Embleuvette traverse Ménil (alt. 288), passe à la cote 281, entre Nossoncourt (alt. 300) et Anglémont (alt. 294), à Doncières (alt. 275), Xaffévillers (alt. 270) et Saint-Pierremont (alt. 257).

Cette vallée de l'Embleuvette, étroite dans sa partie supérieure, s'élargit à partir de Ménil, est, dans une grande partie de son parcours, parallèle à celle de la Mortagne ; les eaux en coulent au pied ouest du faîte séparatif des deux bassins de Meurthe et Mortagne. Le parcours atteint 18 kilomètres.

Rive-Gauche : En aval de Rambervillers, la Mortagne reçoit le Padozel (13 kil.) venue de la Forêt de Padoux ; le Ruisseau des Roses et le Padène (rive gauche). Puis viennent, sur son parcours le *Molné*, la *Nauve*, le *Devant-Prays*, le *Derrière-le-Haut*, le *Sec-Ru*, le *Rupt-Bocquin*, le *Moilnel*, le *Narbois* qui tous prennent leurs sources, sur le versant ouest du *Haut-de-Lorraine*.

3° Géologie. — Le fond de la vallée de la Mortagne, de son origine à la limite du département, est comblé par des *alluvions modernes*. Il existe une seule interruption dans ces alluvions, à Rambervillers même, où le *diluvium* qui borde les deux côtés de la vallée, a résisté à l'action des

eaux. Les extrémités inférieures des collines d'Erival, Mossoux, de la Basse de Blanchefontaine sont également comblées, à leurs intersections avec la Mortagne ou ruisseau des Rouges-Eaux, par ces mêmes alluvions.

De la source — c'est-à-dire du col de Vanémont — à la hauteur d'Autrey, les côtés de la vallée sont formés de *grès vosgien*, de là ce nom de *Rouges-Eaux* donné au ruisseau. C'est cette nature de roches qui constitue en totalité le sous-sol des communes des Rouges-Eaux, Bois-de-Champ, Mortagne et la presque totalité de Brouvelieures. Au niveau de celle-ci on trouve une véritable enclave de *grès rouge* qui comprend toute la région située à l'est de Bruyères et formée des territoires de Domfaing, Belmont, Vervezelle et partie de Brouvelieures, c'est-à-dire la partie démantelée de la chaîne qui s'étend du Bormont au Hélédraye. De ce massif de grès rouge on voit émerger des sommets de grès vosgien.

A partir de Brouvelieures, le grès vosgien de la *rive gauche*, va s'amincissant pour disparaître au niveau d'Autrey ; sur la *rive droite*, le même massif s'infléchit, au même niveau (Autrey), vers le N.-E. passant à l'Est de Housseras, Saint-Benoît, Sainte-Barbe, c'est lui qui forme en entier, le faîte de séparation jusqu'à la hauteur de Sainte-Barbe et de la Pêche. Il s'agit ici de ce grand massif de grès vosgien qui s'étend de façon ininterrompue du Donon au sud de Remiremont.

D'Autrey au-dessous de Rambervillers, les deux rives de la Mortagne sont bordées par une bande de *diluvium* argileux avec cailloux de grès vosgien dont la largeur varie de un kilomètre à deux. A Rambervillers, ces deux bandes, séparées par des alluvions modernes, se rejoignent pendant un kilomètre environ ; puis il disparaît (rive gauche de la Mortagne) pour être remplacé par le muschelkalk qui forme la totalité du sous-sol des villages de

Padoux, Bult, Vomécourt, Moyemont, Romont, Saint-Genest, Ortoncourt, Fauconcourt, Hardancourt, Saint-Maurice, Clézentaine et Deinvillers.

C'est l'*Arentèle* depuis Ste-Hélène, puis la *Mortagne* qui servent de limite — sur leur rive gauche — à ce grand massif de muschelkalk.

Sur la *rive droite* de la Mortagne, le diluvium (aval de Rambervillers) disparaît pour être remplacé — un instant — par une bande de grès bigarré ; il réapparaît ensuite pour former — sur cette rive droite — en totalité ce côté de la vallée et occuper ainsi la grande portion des territoires de Roville, Xaffévillers et Saint-Pierremont.

A son origine l'*Arentèle* coule sur le *grès vosgien* ; à Grandvillers, elle traverse une bande de *grès bigarré* qui forme une portion des territoires de Pierrepont, Nonzeville, Destord, Fremifontaine et Sainte-Hélène ; au milieu de ce banc de grès bigarré — de Grandvillers à la ferme de Dracourt (le bois Collet) — se voit un grand îlot de diluvium. A partir de Sainte-Hélène, l'Arentèle sert de limite au muschelkalk, sur sa rive gauche, tandis que la droite est bordée par ce même *diluvium*.

Nous avons vu que le *grès vosgien* abandonnait, à partir d'Autrey (rive droite) la vallée de la Mortagne. A ce même point commence une bande étroite de *grès bigarré* qui traverse — resserrée à l'ouest par le diluvium de la vallée et à l'est, par le grès vosgien qui forme le faîte de séparation — les territoires d'Autrey, Housseras, Jeanménil. Il s'ensuit que ces communes sont formées par trois bandes parallèles de *diluvium*, *grès bigarré* et *grès vosgien*.

Au niveau de Brû et du ruisseau Monseigneur, la bande étroite de *grès bigarré*, s'élargit brusquement couvrant la presque totalité des territoires de Brû, Anglémont, Sainte-Barbe, Ménil et une partie de Bazien, Ménarmont et Domptail.

Tous ces villages (sauf Brû), se trouvent dans le bassin de l'Embleuvette : ce ruisseau, de sa source coule donc dans le grès bigarré ; à l'origine, il est bordé sur sa gauche, par un îlot de grès vosgien. A Doncières, Xafévillers, il traverse un grand îlot de muschelkak ; après il limite le *grès bigarre* et le *diluvium* de la Mortagne, dans lequel il entre pour se jeter dans cette rivière.

Ces grands massifs de grès sont exploités, un peu partout, comme pierre de construction ; c'est ainsi que l'on trouve des carrières à Housseras, Jeanménil, Brû, Saint-Benoît, Rambervillers, Granvillers, Sainte-Barbe, Ménil, Domptail... Ce sont principalement les grès bigarrés qui sont les plus exploités.

A Rambervillers, Autrey, Jeanménil, on extrait de l'argile pour tuiles et briques. A Jeanménil on exploite aussi des argiles blanches pour poterie et tuyaux de grès. Ces argiles se trouvent dans le *diluvium argileux* qui se rencontre dans la vallée de la Mortagne et tout particulièrement en amont de Rambervillers. Ces argiles se trouvent par « *poches* » isolées, ayant parfois un très grand développement. On en trouve dans les bancs de diluvium argileux qui atteignent jusqu'à 40 à 50 mètres d'épaisseur (Jeanménil, forêt de Saint-Gorgon). On a trouvé, aux environs de Ménarmont, de la pierre lithographique.

Il existe à Sainte-Hélène, Rambervillers, des tourbières.

4° Aspect de la Région et Forêts. — Le bassin de la Mortagne est des plus intéressants par les contrastes absolus qu'il présente dans son étendue.

Formé à son origine, par les dernières pentes des Vosges, ses magnifiques forêts de sapins, ses vallées profondes aux eaux rapides qui animent nombre de scieries lui donnent encore l'aspect de la montagne. Comme dans celle-ci, on trouve de ces communes dont chaque section a un nom particulier et aucune celui de la communauté.

Bois-de-Champs qui, avec une surface totale de 1,769 hectares, n'en a que 36 de labourables ; les *Rouges-Eaux* possèdent 53 hectares de terres arables contre une superficie de 594 : à Bois-de-Champs on ne récolte pas de blé ; et aux Rouges-Eaux, la moyenne est de 53 hectolitres.

A quelques kilomètres plus loin, la montagne disparait et de suite on trouve de ces communes, comme Padoux, Bult, Vomécourt... etc., dont les terres sont célèbres par la qualité de leurs céréales.

Ce contraste, si remarquable, entre les deux parties du bassin de la Mortagne — la Plaine et la Montagne — tient bien plus à la nature du sol qu'à la différence d'altitude. Il y a, dans *la Plaine* des plateaux qui dépassent 400 mètres, dont la fertilité est bien connue : le *Haut-de-Lorraine* (alt. 403), par exemple.

La raison de cette différence tient, je le répète, à la nature du sol. Nous avons vu que, depuis Sainte-Hélène, l'Arentèle, puis la Mortagne, formaient la limite entre les terrains arénacés et calcaires ; à droite les grès vosgiens et bigarrés ; à gauche, le muschelkalk.

Ce n'est pas à dire que les terrains arénacés soient stériles : bien au contraire ; mais ils sont réduits à certaines cultures comme la pomme de terre. Cette culture a fait la fortune de toutes ces régions où l'on en récolte de très grandes quantités ; ainsi la moyenne est pour Grandvillers de *28,000 hectolitres* ; de *32,000* pour Saint-Benoît ; *18,000* pour Housseras ; *13,500* pour Brouvelieures ; *14,000* pour Brû, etc., etc.

Aussi les localités intermédiaires aux deux zones, comme Rambervillers, ont-elles, ou plutôt *ont-elles eu*, de très importants marchés, où les populations des deux régions venaient chercher ce que leur sol ne pouvait produire : il se faisait là des achats, des échanges et, par leurs produits, l'une des régions complétait l'autre.

Enfin, c'est dans la région montagneuse que l'on trouve le plus de forêts, surtout sur les deux versants du faîte de séparation : vers la Mortagne, cette forêt s'arrête au niveau de Sainte-Barbe, tandis que sur l'autre, elle se prolonge jusque Glonville (Meurthe-et-Moselle).

Ces bois forment une masse continue, longue de plus de 40 kilomètres et d'une largeur variant entre 16 et 4 kilomètres. La superficie — sur les deux versants — dépasse 17,000 hectares. Le sapin domine dans la portion Sud et sur le versant de la Meurthe ; on trouve beaucoup plus de feuillus sur celui de la Mortagne.

La portion de forêts qui se trouve sur ce dernier, atteint 11,800 hectares. L'Etat en possède la plus grande partie, divisée en trois grands groupes : *forêt de Bois-de-Champ, forêt de Mortagne, forêt de Rambervillers.* Les communes, les particuliers sont aussi propriétaires d'une certaine surface. Il est impossible, ici, de reproduire la multitude des noms que portent chacune des sections qui forment ce grand massif forestier.

La forêt domaniale de Bois-de-Champ, ainsi que son nom l'indique, appartenait — avant la Révolution — à la communauté de Champ ; celle de Mortagne était indivise : moitié à l'abbaye de Remiremont, le surplus à divers seigneurs ; celle de Rambervillers enfin, relevait des évêques de Metz.

II. — 1° Population ancienne et vestiges gallo-romains ; 2° Divisions anciennes ; Chatellenie de Rambervillers ; — 3° Abbaye d'Autrey.

1° Population ancienne. — Le bassin de la Mortagne était habité à l'époque gallo-romaine. La population en était répartie à peu près, comme de nos jours, si on en juge d'après les vestiges mis à jour depuis 50 à 60 années.

On trouve, en effet, de ces traces d'habitation à Bormont (Bruyères), Mortagne, Fremifontaine, Nonzeville, Housseras, Jeanménil, Brû, Moyemont, Ortoncourt, Roville, St-Maurice. On a constaté également la présence de voies romaines à Rambervillers, Brû, Moyemont, Roville et Padoux ; enfin des camps romains à Mortagne, à Varin-Châtel (Saint-Benoît). On le voit (carte n° 4), tous ces restes de l'époque gallo-romaine, répartis un peu sur tous les points du bassin de la Mortagne, nous montrent que ce dernier était habité aux premiers siècles de notre ère.

Il le fut auparavant, dans la période préhistorique ; de nombreuses *mardelles*, selon une ligne transversale, passant par Padoux, Bult, Vomécourt, Romont, Doncières et Ménarmont, nous montrent qu'aux temps antéromains, le nord du bassin de la Mortagne était peuplé. A l'autre extrémité, près du col de Vanémont, *au Chazté*, se trouvent également des vestiges — plus ou moins certains — d'une occupation pré-historique.

De tout le bassin de la Mortagne, c'est la crête de séparation d'avec celui de la Meurthe, qui présente au point de vue gallo-romain, le plus d'intérêt. Il semblerait qu'il y ait eu là un système de défenses, crées sans doute, pour résister aux invasions barbares.

On trouve à l'extrémité N.-E. du faîte, à la *Côte de Repy*, un camp romain, un autre à *Varin-Châtel*, des traces de défense *aux Jumeaux*, un camp à *Mortagne* (1). Il y avait même, dans cette dernière localité, un tumulus disparu aujourd'hui, dont les terres servirent à fertiliser les champs voisins ; enfin, il en est qui ne voient au *Chazté* que des traces de défenses élevées à cette époque. Deux voies romaines traversaient le faîte : une

(1) Selon toute probabilité, le coteau où se trouvait le château de Bruyères a dû aussi être occupé par les Romains.

venue de Rambervillers se dirigeait vers le Camp de Repy ; l'autre se détachant de la précédente (en un point inconnu) gagnait Saint-Dié, en passant par le *Haut-du-Bois* et entre les *deux Jumeaux*. En ce lieu, on voyait, il y a quelques années encore, les traces d'une porte taillée dans le rocher. Il y avait aussi une autre voie, venue par Destord et se dirigeant vers la *Pêche* et *Deneuvre* ; elle croisait près de Rambervillers, celle qui allait au Camp de Repy.

Ce qui frappe surtout dans cette région, c'est que l'on trouve un certain nombre de vestiges gallo-romains, dans tout ce grand massif forestier qui avoisine Housseras, Jeanménil, Saint-Benoît. Il faut reconnaitre que toute cette région n'est guère habitable et pourtant, aux premiers siècles de notre ère, il y eut des habitants.

Qu'étaient-ils ? des fuyards devant les invasions barbares ? ou bien des païens qui se cachaient pour se livrer à leur culte druidique? Les tombes découvertes dans la *forêt de Housseras*, dans *la Colline des Eaux*, sont celles de païens. Il semblerait que l'on soit là, en présence d'une population fuyant le contact des chrétiens.

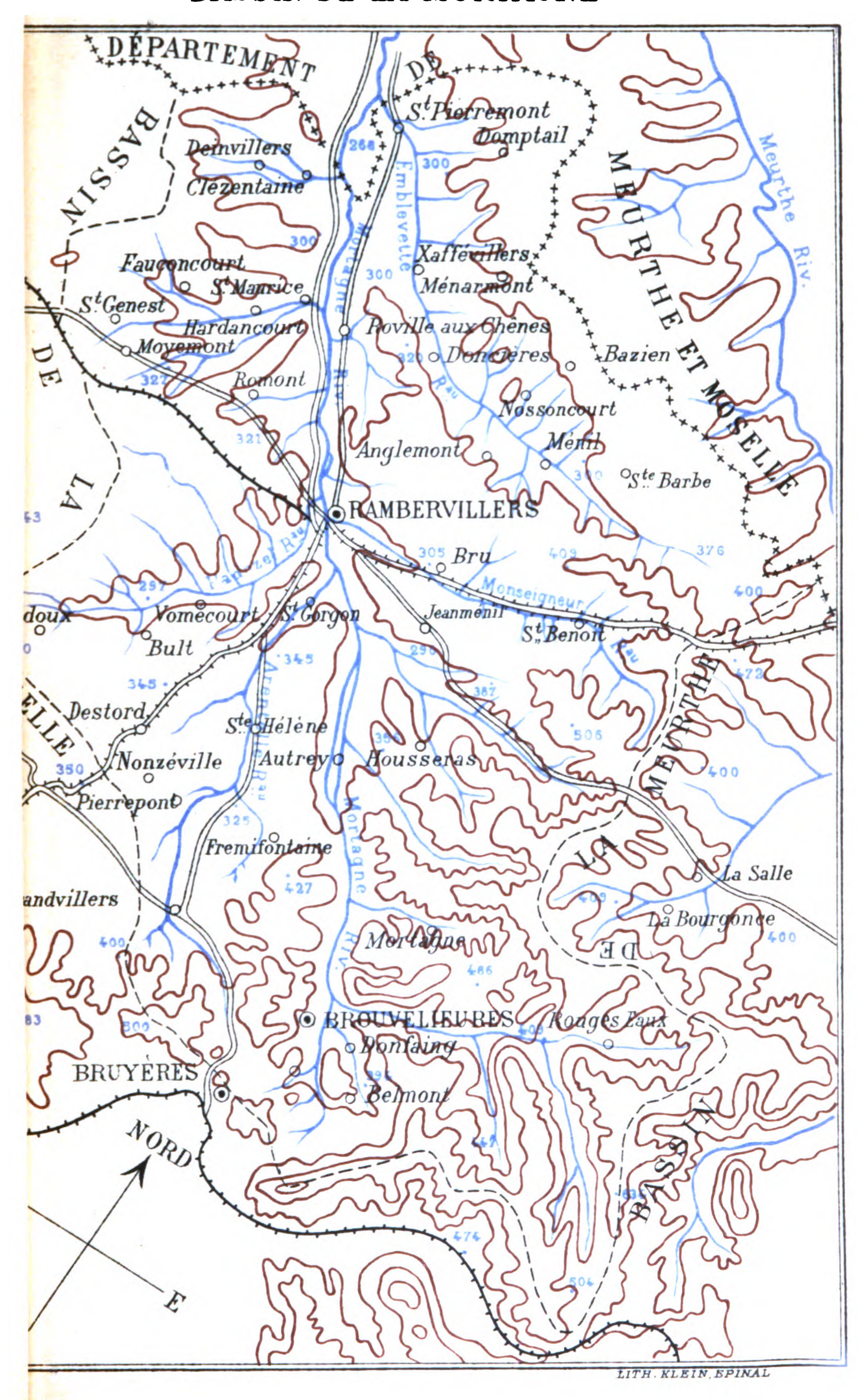
Tout à l'heure, je disais que cette région n'était guère habitable, si l'on en juge par ce qu'elle est de nos jours. Cependant il pouvait se faire qu'elle le fût plus il y a douze ou quatorze siècles ; à cette époque les forêts n'étaient pas formées des mêmes essences que de nos jours ; des souches trouvées à plus d'un mètre de profondeur, dans la colline des Rouges-Eaux, nous montrent que le chêne faisait partie des essences forestières d'alors (1).

---

(1) Les cartes anciennes indiquent du chêne mélangé au sapin dans des régions où ce dernier domine exclusivement aujourd'hui. Ainsi la forêt de Housseras est appelée : *chênes et sapins des arentements ou du Mont de Repos*.

Sur la vieille route de Rambervillers à Saint-Dié, au lieu dit *Haut-de-chêne*, toute la forêt du côté sud — aujourd'hui en sapin —

BASSIN DE LA MORTAGNE



Le culte druidique, plus ou moins pur, s'est conservé longtemps en France (1); peut-être y eut-il dans ce coin isolé des Vosges, un noyau d'adorateur des arbres et du soleil ?

Quoiqu'il en soit, il est intéressant de constater qu'une région, à peu près inhabitable de nos jours, l'était et le fut à l'époque gallo-romaine.

2° Divisions anciennes. — Tout le bassin de la Mortagne fit partie de l'antique *Pagus Calvomontensis* ou *Chaumontois*. C'est tout ce que l'on peut dire, et il faut sans transition arriver à la fin du XVI° siècle pour trouver des divisions politiques nettement définies : au *dénombrement* de *Thierry Alix*.

En 1594 le bassin de la Mortagne (voir carte n° 4) dépendait des : 1° *Bailliage de Voge* et *Prévôté de Bruyères* : Brouvelieures, Belmont, Domfaing, Mortagne, Fremifontaine, Vervezelle, Bois-de-Champ et les Rouges-Eaux — Je cite ces deux dernières pour la clarté de cette étude, car elles n'existaient pas en 1594 —; Grandvillers, Nonzeville, Pierrepont et Destord.

---

est désigné sous la rubrique ; *Sapins et chênes*; sur le côté nord : *Sapeichen*, (évidemment contraction de sapin et chêne) des communaux de Jeanménil.

Du reste, le nom de lieu : *Haut-de-Chênes*, prouve qu'il y avait là des chênes.

(1) Le culte druidique a persisté longtemps en Gaule : au VI° siècle, Saint-Germain de Paris, chaque fois qu'il traversait les forêts de Morvan pour se rendre à Luzy, voyait les adeptes de ce culte fuir devant lui.

Au VII°, un évêque signalait à la reine Brunehaut, des sacrifices humains. Cette reine gouvernait l'Austrasie, c'était donc dans notre région.

Au IX°, Charlemagne édictait des peines contre les adorateurs des sources et des arbres.

Au XIX°, il y avait encore des adorateurs du soleil et des arbres : sur les confins de l'Allier et de la Loire, une secte, dite des *Blancs* à cause d'un capuchon blanc que chacun de ses membres révêtait se réunissait *quatre fois par an*, la nuit, autour de vieux chênes.

(Voir F. Michel : *Histoires des races maudites*. — Bosc et Bonnemère ; *Histoire des Gaulois*.

2° *Bailliage d'Epinal* : Padoux, Bult, Vomécourt, Sainte-Hélène et Saint-Gorgon.

3° *Bailliage de Châtel* : Ortoncourt, Hardancourt et Clézentaine.

4° *Bailliage de Nancy*, et *Prévôté de Rosières* : Romont, Moyemont, Saint-Genest, Saint-Maurice, Fauconcourt et Deinvillers.

Toutes ces localités appartenaient à la Lorraine.

5° Mais Rambervillers et toutes les communes situées sur la rive droite de la Mortagne depuis — et y compris — Autrey jusqu'à Saint-Pierremont *exclu*, étaient, au contraire, indépendantes et, relevaient du *Temporel de l'Evêché de Metz* ainsi que nous le verrons plus loin.

Au retour de Léopold dans ses états, il y eut en 1698, des modifications dans les divisions politiques, mais ce fut surtout en 1751 qu'un édit du roi Stanislas les bouleversa complètement.

Cet état de choses dura jusqu'à la Révolution.

1° *Bailliage de Bruyères* (créé en 1698 et maintenu en 1751) : *Ban de Belmont* composé de Brouvelieures annexe (au spirituel) de Grandvillers ; *Haut de Belmont* (l'Eglise), le hameau de *Malieu*.

Ainsi Belmont était le chef-lieu d'un ban dont relevaient : *Brouvelieures*, *Malieu* ou *Mailiefaing* aujourd'hui le centre de la commune de Bois-de-Champ.

Le *Void de Belmont* qui était, avant 1790, une commune indépendante, dépend aujourd'hui de Belmont.

Bois-de-Champ « où se trouvent *Verrezel* et plusieurs censes et scieries ». Actuellement Vervezelle forme un village séparé.

Destord ; *Domfaing* ; *Fremifontaine* ; *Grandvillers* « composé des hameaux appelés Saudhet (Saude-Haye), Latte, Grand-Mont. Petit-Mont. »

Mortagne-en-Voge ;

« La *Mairie de Nonzeville,* composé de Nonzeville et du *fief de l'Etang* ».

Pierrepont-sur-Arentèle. Le *fief de l'Etang* propriété du chapître de Saint-Dié, relève aujourd'hui de Pierrepont.

Les *Rouges-Eaux* n'existaient pas et, à cette époque, faisaient partie de Mortagne.

Le *Void-de-Belmont* qui formait une communauté avant 1789, a été rattaché à Belmont ; *Verrezelle* est devenu une mairie.

2° *Bailliage d'Epinal : Bult ; Saint-Gorgon ; Sainte-Hélène ; Vomécourt* continuent à dépendre de ce bailliage ; tandis que *Padoux* est rattaché à celui de Châtel.

3° *Bailliage de Châtel : Padoux ; Ortoncourt ; Clézentaine* et *Hardancourt* qui lui appartenaient en 1594, en sont détachés et annexés à celui de Lunéville.

4° *Bailliage de Lunéville :* Ce bailliage fut créé en 1698, puis remanié, lors de la réunion de la Chatellenie de Rambervillers à la Lorraine. En outre des deux villages détachés du Bailliage de Châtel, il comprenait : *Moyemont* et la *Cense du Rayeux ; Fauconcourt ; Deinvillers ; Romont* et *son prieuré ; Saint-Maurice* et *Saint-Pierremont.* Cette dernière localité, ne figure pas au dénombrement de 1594. En outre de ces communautés, furent rattachés Rambervillers et sa Chatellenie (1718).

Je viens de dire, qu'à partir de 1718, toute la portion du canton de Rambervillers située sur la rive droite de la Mortagne, avait été annexée à la Lorraine : toute cette région, jusque là, indépendante de la Lorraine, appartenait au *Temporel de l'Évéché de Metz.* Sur les 28 communes qui forment le canton actuel de Rambervillers, *seize* dépendaient de l'évêché de Metz, elles formaient une *Chatellenie* dont Rambervillers était le chef-lieu et formée de cinq mairies : Celle de *Rambervillers* avec *Jeanménil, Housseras, Autrey* et *Saint-Benoît* ; *Brù, Xafférillers* et *Doncières* en formaient chacun une.

Nossoncourt était le chef-lieu de la cinquième et, en même temps d'un ban composé de *Nossoncourt*, *Bazien*, *Ménarmont*, *Anglémont*, *Sainte-Barbe* et *Ménil*.

Toutes ces localités formaient, à la Révolution des communautés désignées ainsi par Durival : *Sainte-Barbe et les hameaux de la Sapinière et Belrute ; Saint-Benoît*, « et les censes de *Saint-Benoît*, *Corbey* et *Rotomoncel* ». Cette dernière aujourd'hui dépend de Sainte-Barbe (Rott-a-Moncel ; « *Bru* et la *Cense de Loliotte* » ; « *Jeanménil* et la *Cense du Fourneau* » ; *Ménarmont* « les fiefs et les Censes qui en dépendent » ; *Ménil-Sainte-Barbe* et le *Château-fief de Villé* » ; *Rambervillers :* « la *Cense de Malplantouse*, les *fiefs de Métendall* et de *Bouzillon* et autres dépendances.

A ces villages, venaient s'ajouter *Roville* et *Domptail* « quoiqu'ils ne soient pas originairement de ladite Chatellenie, y sont ordinairement annexés ».

La Chatellenie de Rambervillers était régie par « des municipales qui se trouvent à la suite des coutumes de l'Evêché de Metz. » Ces *municipales* « avaient été vues et examinées par les députés de l'Evêque et de l'Evêché » le 6 août 1601 à Vic. C'est à Vic que se trouvait le chef-lieu de Bailliage dont dépendait Rambervillers.

Il suffira de jeter les yeux sur la carte (nº 4) pour constater que la Chatellenie de Rambervillers formait un tout bien compact, limité à l'*Est* par la crête séparative des eaux de la Meurthe et de la Mortagne ; au *Nord*, la limite est celle du département ; à l'*Ouest*, c'est la Mortagne et au *Sud*, le ruisseau de *Mossoux*, celui-là qui fait la séparation entre les arrondissements de Saint-Dié et Epinal Elle comprenait quinze villages et la ville de Rambervillers ; plus de la moitié du canton. L'évêque de Metz en était le « Seigneur et prince régalien, haut, moyen et bas justicier, sans parts, ni portion d'autruy ».

Le Temporel de l'Evêché de Metz, comme l'Evêque lui-même, relevait de l'Empire Germanique : au XVIe siècle, il y avait encore des impôts portant le nom d'« *Ayde Impérialle* » on peut lire dans les archives de Rambervillers des phrases ainsi conçues : « Le dernier jour d'avril (1570), 799 l. 9 gr. monnoie de Lorraine pour la satisfaction de l'*Impôt impérial* ». (1).

Quoique Metz fût annexé à la France (XVIe siècle) les évêques continuèrent à demander l'investiture aux Empereurs allemands ; c'est ainsi que le cardinal de Lorraine (le bienfaiteur de Rambervillers) (2) reçut de l'empereur l'investiture comme administrateur du Temporel de l'évêché de Metz. Dans un procès, au sujet des dîmes que la ville de Rambervillers payait à Senones, c'est à *Spire* que les bourgeois appelèrent d'un procès qu'ils avaient perdus (1559). Les rois de France, à la suite de la conquête de Metz, devinrent les suzerains du Temporel de l'évêché de Metz et c'est à ce titre que le duc d'Orléans, régent de France, signa, le 21 janvier 1718, avec le duc Léopold, un traité par lequel le roi de France céda à ce dernier ses droits de suzerain sur la Chatellenie de Rambervillers ; voici l'article 13 de ce traité concernant cette Chatellenie :

« ARTICLE XIII (3). — Moyennant les cessions, renonciations du duc, les ajustements précédents, et en considération de tout ce que dessus, le Roy, tant pour remplir les échanges et équivalents de ladite ville de Longwy et des villages et lieux dépendants, énoncés en l'article 3 du présent traité et des villages dépendants de Phalsbourg

(1) Archives de Rambervillers.

(2) Le premier évêque qui se passa de l'investiture des empereurs allemands, fut Henri de Bourbon, marquis de Verneuil, fils naturel d'Henry IV (1608-1652).

(3) Ce traité se trouve dans le *Recueil des Edits et ordonnances de Lorraine* (t. 2).

et Saarbourg et autres cy-devant énoncés, qu'autrement, cède et transporte au Duc tous les droits de souveraineté et autres, qui peuvent appartenir à Sa Majesté sur la ville et faux-bourg de Rambervillers sur les lieux et villages de Jean-Mesnil, Housseras, Autrey, Saint-Benoît, Brû, Xaffévillers, Doncières, Nossoncourt, Mesnil, Ste-Barbe, Anglémont, Bazin et Ménarmont, leurs bans et finages et sur toutes les censes, fiefs et usuines y enclavées, leurs appartenances et dépendances, composant la Chatellenie dudit Rambervillers, sans en rien excepter : ensemble la souveraineté sur les bois nommés, le Grand-Bois de la Chatellenie, et de Fenne, dont la propriété appartient à l'évêché de Metz, dans l'étendue de ladite Chatellenie de Rambervillers ; quoiqu'ils ne soient pas dans celle des bans et finages des villages et lieux ci-devant nommés. Céde pareillement sa dite Majesté ses droits de souveraineté sur les villages de Roville et Domtaille, avec tous leurs bans et finages, appartenances et dépendances, sans en rien excepter ; lesquels, quoiqu'ils ne soient pas originairement de ladite Chatellenie, y sont ordinairement annexés ; tous lesquels lieux et villages, ainsi qu'ils sont ci-devant nommés et spécifiés, appartiendront à l'avenir à perpétuité audit Duc, ses hoirs et successeurs ducs de Lorraine, en tous droits de souveraineté et autres quelqu'ils soient, qui y appartenoient ci-devant à Sa Majesté, à quel titre que ce soit ; en sorte qu'elle et les Rois ses successeurs n'y puissent désormais rien prétendre : sans préjudice néanmoins aux droits de propriété, domaines, revenus, justices et juridiction qui appartiennent dans lesdits lieux à l'évêque de Metz et aux autres vassaux, lesquels leur sont conservés en entier ; à la charge de faire exercer les dites justices et juridiction dans l'étendue de ladite Chatellenie et lesdits Roville et Domtaille, sous le ressort des cours supérieures du duché de Lorraine, par les officiers résidants sous sa domination. »

Rambervillers et sa Chatellenie relevaient de la France ; les habitants étaient donc Français et perdaient — en suite du traité de 1718 — cette qualité pour devenir *Lorrains.*

Ce fut le 12 février 1718 que Jean-François Humbert de Girecourt, nommé spécialement par lettres à cet effet, vint prendre possession, au nom de son souverain, des territoires cédés. Il était assisté de Mgr. du Harlay de Gélis, intendant de la généralité de Metz, qui représentait la France et nommé commissaire pour l'exécution du traité. Ils firent leur entrée à Rambervillers, escortés par trente cavaliers et se rendirent à l'hôtel de ville. Là, après lecture faite du traité qui cédait Rambervillers et sa Chatellenie à la Lorraine, les officiers municipaux, les fonctionnaires, le clergé, les vassaux et sujets des localités cédées prêtèrent serment de fidélité à leur nouveau souverain (1).

Ainsi, Rambervillers et sa Chatellenie ne devinrent Lorrains qu'à partir du 12 février 1718 ; *ils ne l'avaient jamais été auparavant* et ne le restèrent que 48 années (1718-1766) jusqu'au moment où, la Lorraine réunie à la France, les habitants reprirent leur qualité de Français.

De tout ce qui précède, nous constatons que pendant tout le moyen-âge et jusqu'à la conquête de Metz (1552), Rambervillers et sa Chatellenie relevaient de l'Empire germanique ; que de cette époque (1552) à 1718 ils devinrent

(1) Quelques jours après, le duc Léopold vint visiter ses nouveaux états. Il descendit au couvent des Capucins. Le prince avait amené avec lui un ingénieur qui s'enquit de l'état des routes, des ponts ; il s'occupa lui-même de l'installation d'un bureau de bienfaisance.

Que pensèrent les habitants de Rambervillers de leur nouvelle situation ? Il y eut des fêtes lors de la réunion à la Lorraine et de l'arrivée du prince ; mais cela ne nous dit rien de l'état des esprits. Ce qu'il y a de certain, c'est que les bourgeois profitèrent de leur nouvelle nationalité pour obtenir de Léopold, des réductions d'impôts et le maintien de leurs franchises.

Voir : *Bulletin de la Société Philomatique des Vosges* (*1877*, *Annexion de Rambervillers à la Lorraine* par A. Fournier)

sujets français ; puis, cédés à la Lorraine, ils rentrèrent en possession de leur qualité de Français à la réunion de cette province à la France (1766).

A la Révolution (1790),le bassin de la Mortagne fit partie des districts de Bruyères et Rambervillers.

1° District de Bruyères. — *Canton de Brouvelieures*: Brouvelieures, Belmont, Bois-de-Champ, Damfaing, Fremifontaine, Mortagne, Vervezelle.

Canton de Gugnécourt : Grandvillers.

2° District de Rambervillers. — *Canton de Domèvre-sur-Durbion :* Saint-Genest, Moyemont.

Canton de Fauconcourt : Fauconcourt, Clézentaine, Dienvillers, Ortoncourt, Hardancourt, Saint-Maurice, Romont, Saint-Pierremont.

Canton de Nossoncourt : Nossoncourt, Anglémont, Sainte-Barbe, Ménil, Ménarmont, Bazien, Domptail, Doncières, Roville, Xafévillers.

Canton de Rambervillers : Rambervillers, Autrey, Housseras, Jeanménil, Bru, Saint-Gorgon, Vomécourt, Padoux, Bult, Sainte-Hélène, Pierrepont, Nonzeville, Destord.

Plus tard les districts furent supprimés : une partie de celui de Bruyères fit partie de l'arrondissement de St-Dié avec le canton de Brouvelieures ; le reste fut annexé à l'arrondissement d'Epinal avec le district entier de Rambervillers. Le canton de Gugnécourt fut supprimé et fondu avec celui de Bruyères ; les communes de Padoux, Bult, Sainte-Hélène, Pierrepont, Nonzeville et Destord qui faisaient partie du district et canton de Rambervillers revinrent à celui de Bruyères.

Les cantons de Nossoncourt et Fauconcourt furent également supprimés et, avec ce qui restait de celui de Rambervillers, n'en formèrent plus qu'un seul.

3° Abbaye d'Autrey. — Cette abbaye est loin d'avoir

l'importance de celles du bassin de la Meurthe: mais, elle a l'avantage, pour une étude topographique de nous donner les noms d'un certain nombre de lieux.

Le titre de fondation n'existe plus — s'il a jamais existé — mais on considère, comme le confirmant, la bulle du pape Lucius III. du 11 juillet 1182.

Etienne de Bar, évêque de Metz, fonda le couvent en l'an 1145 ou 1150. Il lui donna 5,300 arpents de forêts, dont une faible portion était déjà en culture. Les noms de lieux contenus dans la bulle du pape Lucius, nous prouvent que l'endroit choisi était déjà habité : c'est *Alteriacum* que s'appelait le lieu où fut établi le nouveau couvent. La forêt concédée était limitée par la colline de Mossoux — *Mossur* de la Bulle— ; par la Mortagne — *Mortesme* — ; par la colline de Chilimont — *Chelmini-Guttam* — ; par le Mont-de-Repos ou *Montem Alteriaci*. Dans la colline de Mossoux, le Void de Sapiné — *Vadum Sapinei* ; Baldonchamp — *Baldincham* — ; les fermes de la Faigne — *Nunfaï Censum* — situées dans la vallée de la Mortagne, se retrouvent également dans l'acte de confirmatton de 1182.

Les moines développèrent les défrichements ; c'est à Villaume-Fontaine surtout qu'ils en entreprirent le plus. Dans une carte du commencement du xviiie siècle, qui doit être la reproduction d'autres plus anciennes, on trouve indiqué, un vieux chemin qui passait à Villaume-Fontaine et qui se dirigeait vers le Mont-de-Repos. On l'appelait le *Chemin d'Arentement*, parcequ'il aboutissait à la Cense du Mont-de-Repos ou *Cense des Arentements*. Cette ferme dépendait de l'abbaye d'Etival, dont les forêts étaient — en ce lieu — limitrophes de celles d'Autrey.

De ce chemin, se détachait, au S. O., un autre qui allait à Mortagne en traversant, à la *Basse-Ferrée*, la colline de Mossoux.

Un autre chemin, qui rappelle un des souvenirs les plus tristes de l'histoire de Lorraine, était celui qui remontait la colline de Chilimont : on l'appelait le *Chemin-des-Chanoines*. Il passait près de Villaume-Fontaine, traversait le ruisseau de Chilimont ou de Saint-Florent ; la Blanche-Fontaine le traversait une autre fois au-dessus de l'étang de la *Basse-Peury-Fosse* (Pourri-Fosse sans doute) ou *Vieil-Etang* et gagnait le faîte en passant près de la *Croix-le-Prieur* (qui a donné à un canton forestier le nom de *Vieille-Croix*) pour se diriger vers la Bourgonce, Etival et Saint-Dié (il gagnait un embranchement près de la Bourgonce).

Ce *Chemin-des-Chanoines* était ainsi appelé parcequ'il servait, aux chanoines de Saint-Dié, pour aller à leur fief de l'Etang près de Pierrepont. C'est sur ce chemin, entre la Bourgonce et Autrey, près de la Cense de Gerfaut (*Gréfos*), dans la forêt communale de la Bourgonce, que fut assassiné l'évêque de Toul, Renaud de Senlis, par Mathieu, neveu du duc de Lorraine Mathieu Ier et grand prévôt du Chapitre de Saint-Dié en 1215 (1).

---

(1) Voir sur l'abbaye d'Autrey : *Notice sur l'abbaye d'Autrey* (Imprimerie Collot, Epinal). L'auteur — qui ne signe pas — est le Docteur Deguerre, de Rambervillers. Cet ouvrage très bien fait est le meilleur résumé de l'histoire de ce monastère.

III. — Tableaux résumant la population par commune en 1718; — terres, prés. — Les

1° Canton de Rambervillers — Population

SUPERFICIE — FORÊTS — TERRES, PRÉS — ROUTES ET CHEMINS DE FER

Chemins de fer	Routes national[es]	Chemins ruraux	Chemins vicinaux	PRÉS	TERRES	FORÊTS	Superficie totale
»	»	8^{k}656	3^{k}410	87	364^h	101^h	598^h
»	»	3 455	3 879	269	428	998	1742
»	»	8 354	4 656	48	227	23	321
»	4^{k}000	20 323	4 687	188	510	150	895
»	»	20 428	4 072	92	737	435	1307
»	»	13 348	1 880	150	295	112	560
»	»	33 435	3 713	238	948	522	1861
»	»	8 140	4 532	101	492	117	764
»	»	10 781	2 518	66	282	95	490
»	»	6 667	1 664	50	219	38	333
»	»	14 515	5 278	178	312	1395	1961
»	»	19 405	5 934	382	558	825	1824
»	»	9 570	6 311	68	305	124	524
»	»	17 288	2 349	130	420	40	861
2^{k}000	»	12 169	10 368	145	380	540	1230
»	»	8 073	3 325	165	300	40	534
»	»	6 550	6 526	31	343	34	439
3 000	4 200	32 720	17 188	583	927	472	2064
4 200	»	11 919	9 810	440	739	514	1926
»	»	12 542	5 915	200	366	86	859
»	»	9 510	2 250	40	360	2345	3039
»	5 900	18 712	6 973	84	289	1195	2077
1 200	»	6 624	4 251	60	229	309	626
»	1 300	8 109	2 706	110	226	223	577
»	»	10 713	7 281	100	310	197	678
»	»	6 470	3 220	64	352	95	551
»	»	12 472	1 419	182	360	124	702
»	»	17 890	4 439	128	589	61	843
10^{k}400	15^{k}400	308^{k}838	140^{k}554	4664^h	11867^h	11210^h	30184^h

an XII; — 1838 et 1893. — Les superficies par communes des forêts, routes et chemins de fer.

Surface territoriale — Routes et chemins de fer

POPULATION EN 1710 — AN XII — 1830 ET 1893

NOMS DES COMMUNES	1893	1710	an XII	1830	Différences entre 1830 et 1893
Anglemont	196	»	166	108	+ 88
Autrey	386	»	385	458	— 72
Bazien	219	»	213	301	— 82
Bru	710	»	572	709	+ 1
Clézentaine	463	37	483	507	— 44
Deinvillers	100	»	140	148	— 48
Domptail	823	»	736	856	— 33
Doncières	191	»	254	285	— 94
Fauconcourt	239	»	284	313	— 74
Hardancourt	69	11	75	90	— 21
Housseras	706	»	747	840	— 134
Jeanménil	883	»	739	925	— 42
Ménarmont	188	»	255	366	— 178
Ménil-Rambervillers	479	»	330	580	— 101
Moyemont	404	»	367	430	— 26
Nossoncourt	252	»	379	383	— 131
Ortoncourt	263	11	253	281	— 18
Rambervillers	5735	»	4999	4949	+ 786
Romont	470	12	577	650	— 180
Roville	350	»	400	486	— 136
Sainte-Barbe	627	»	529	700	— 73
Saint-Benoît	815	»	809	957	— 142
Saint-Genest	267	»	256	292	— 25
Saint-Gorgon	186	30	187	283	— 97
Saint-Maurice	251	»	225	254	— 3
Saint-Pierremont	239	»	»	315	— 76
Vomécourt	264	41	309	361	— 97
Xafévillers	403	»	349	455	— 52
	16178	142	15038	17282	

2° Communes dépendant du Canton de Brouvelieures

SUPERFICIE, FORÊTS, TERRE, PRÉS ; ROUTES ET CHEMINS DE FER

Chemins de fer	(2) Routes national[es]	(2) Chemins ruraux	(2) Chemins vicinaux	(1) PRÉS	(1) TERRES	(1) FORÊTS	(1) Superficie
»	»	$16^{k}340$	$4^{k}800$	135^{h}	190^{h}	403^{h}	846^{h}
»	»	2 190	0 286	109	36	1604	1769
»	»	14 076	3 634	110	126	437	737
»	»	2 736	5 635	106	145	125	390
»	»	4 213	10 413	60	257	589	985
»	»	19 817	14 477	105	236	1805	2222
»	»	4 255	4 484	105	53	420	594
»	»	3 752	2 994	48	108	30	192
		67 379	47 083	778	1151	5413	7705

3° Communes dépendant du Canton de Bruyères

»	»	8 297	7 245	162	494	296	986
»	$3^{k}400$	9 834	5 178	111	221	149	504
»	»	27 487	4 722	302	597	742	1746
»	»	4 976	3 297	35	88	31	162
»	»	16 221	14 622	241	819	822	1936
»	»	6 975	7 733	121	159	312	623
»	»	21 217	11 814	270	599	765	1707
	3 400	97 007	94 007	1242	2977	3117	7664

Récapitulation des communes formant

»	»	67 379	47 083	778	1151	5413	7705
»	3 400	97 007	94 007	1242	2977	3117	7664
$10^{k}400$	15 400	308 838	140 544	4664	11867	11210	30184
10 400	18 400	473 224	281 644	6684	15995	19740	45553

(1) Les surfaces sont exprimées en hectares.
(2) Les routes et chemins de fer en kilomètres.
Les superficies forestières sont celles qui se trouvent sur la surface de la commune ; elles comprennent, par conséquent, les forêts domaniales, communales et privées et par conséquent n'indiquent pas la surface de la forêt communale.

Population, surface territoriale, routes et chemins de fer

POPULATION EN 1710, AN XII, 1830 ET 1893

NOMS DES COMMUNES	1893	1710	an XII	1830	Différences entre 1830 et 1893
Belmont	368	109	475	498	— 130
Bois-de-Champ	321	17	406	377	— 56
Brouvelieures	476	»	438	481	— 5
Domfaing	277	»	264	280	— 3
Fremifontaine	440	28	492	677	— 237
Mortagne	479	35	468	586	— 107
Rouges-Eaux	332	4	289	295	+ 37
Vervezelle	98	»	95	103	— 5
	2791	193	2937	3297	

Population, surface territoriale, routes et chemins de fer

CANTON DE BRUYÈRES					
Bult	356	46	400	415	— 59
Destord	251	23	298	302	— 51
Grandvillers	1055	74	795	950	+ 105
Nonzeville	93	23	105	102	— 9
Padoux	627	61	580	634	— 7
Pierrepont	173	17	209	214	— 41
Sainte-Hélène	607	80	628	720	— 113
	3162	324	3015	3337	

le bassin de la Mortagne

Brouvelieures (*8 communes sur 10*)	2791	193	2937	3297	- 506
Bruyères (*7 communes sur 32*)	3162	324	3015	3337	— 175
Rambervillers (*canton entier*)	16178	142	15038	17282	— 1104
	22131	659	20990	23916	— 1785

La surface des forêts, terres et prés représente un total de 42419 hectares, alors que la surface totale est de 45,553 hectares, soit une différence de 3,134 hectares, qui représentent les friches et autres terres incultes, les jardins, chenevières, cours d'eau, routes, surfaces bâties. Il était bien difficile ne faire entrer, par le détail, ces portions de territoire.

Le chiffre de la population en 1710 est de beaucoup inférieur à la vérité. Il ne donne que les imposables et ne tient pas compte de la noblesse, du clergé, des exempts d'impôts et surtout des sujets qui ne relevaient pas du duché de Lorraine, comme les habitants de la Chatellenie de Rambervillers.

De ces tableaux, il ressort que dans le Bassin de la Mortagne il y avait, en l'an XII ; 20,990 habitants, 23,916 en 1830 et 22,131 en 1893.

La population a donc diminué.

Toute cette région, à de rares exceptions près, est purement agricole. On n'y trouve point de ces grands centres industriels comme dans le bassin de la Meurthe et de la Moselle.

Nous l'avons déjà vu pour le premier de ces bassins : partout où il ne s'est pas créé de grandes industries, la population purement rurale a diminuée.

Sur huit communes du canton de Brouvelieures (les deux autres sont dans le bassin de la Moselle), la population qui était en l'an XII de 2,927 âmes, de 3,297 en 1830 ; tombe en 1893, à 2,791 ; inférieure à celle de 1804.

Dans le canton de Bruyères, une seule, Grandvillers, sur les sept qui dépendent du bassin de la Mortagne, a une augmentation de 105 habitants : il y a là quelques industries, une fabrique de céramique très importante. Ces sept communes, dans leur total, n'en ont pas moins rétrogradé, en tant que population : 3,162 en 1893 et 3,337 en 1830.

Ce mouvement de dépopulation rurale est surtout accentué dans le canton de Rambervillers : Anglémont a augmenté de 88 habitants ; Bru de un et Rambervillers de 786. Toutes les autres (25 sur 28) ont diminué ! Pour Rambervillers, cette augmentation est purement factice : Elle tient à ce que, au dernier recensement, la garnison a

été nécessairement comptée ; car cette augmentation représente à peu près un bataillon de chasseurs à pied.

Rambervillers aurait donc la même population en 1893 qu'en 1804 et 1830. On remarquera qu'en l'an XII aussi bien qu'en 1880, le recensement donne des totaux qui approchent de 5,000 : 4,999 en 1804 et 4,949 en 1830 ; c'est que si l'on dépasse 5,000, il y a augmentation d'impôts ; il est certain qu'une population dépassant fort peu ce chiffre de 5,000, devait chercher à ne pas l'atteindre. Plusieurs fois l'attention du fisc fut appelée sur cet état de choses : sous la Restauration on prescrivit un second recensement ; le maire fit annoncer que si la population dépassait 5,000 âmes, il y aurait augmentation d'impôts. Le second recensement donna un chiffre inférieur au premier ! L'administration se le tint pour dit et ne recommença plus.

Il résulte de tous ces faits que, bien certainement la population de Rambervillers était supérieure à 5,000 en 1804, aussi bien qu'en 1830 (4,949) qu'en 1847 où elle était de 4,749 et en 1867 de 4,986.

Le canton de Rambervillers avait en 1804 : 15,038 habitants ; 17,282 en 1830 et 16,178 en 1893. Soit donc une perte de 1,104 habitants.

La surface totale du bassin de la Mortagne est de 45.553 hectares et la population (1893) de 22,131 ; soit *2 hectares par habitant.*

La surface forestière est de 19,746 hectares, ou 89 centiares de forêt par âme.

Il y a 22,679 hectares en terres cultivables et prés, ce qui donne un hectare par habitant.

Pour les 8 communes (sur 10) du canton de Brouvelieures, la superficie totale est de 7,705 et la population de 2,791 ; ou par *habitant* : 2 hect. 7. Pour la surface forestière cette proportion est de 1 hect. 97 cent. et de 0 hect. 69 pour les terres cultivables et prés.

Le canton de Rambervillers est tout entier dans le bassin de la Mortagne : il y a 1 hect. 88 par tête pour la totalité de la surface; 0 hect. 69 de forêts et 1 hect. de terres et prés par habitant.

IV. — Noms de lieux — Topographie — Nom des rivières et ruisseaux.

ANGLÉMONT. — (Alt. 294) — Ce village dépendait de la mairie de Nossoncourt et de la chatellenie de Rambervillers. Son territoire formait à flanc de coteau, un *angle* — un *coin* — dans celui de la mairie de Rambervillers. De là, ce nom d'*Angle-mont*. *Angle* se retrouve ailleurs : les *Angles* (Housseras et Maudray). Du Cange définit *angle* : *coin*, lieu retiré.

« *Molendini de Anglemont* » (1182) ; *Anglemein*.

Bâti sur un petit ruisseau qui coule vers l'Embleuvette et sur le versant gauche de ce dernier ; son territoire forme, par rapport à celui des autres communes du ban de Nossoncourt, un véritable *coin* (angle) dans la mairie de Rambervillers. La *Cense de la Souche* dépend de son territoire. Cette ferme n'existe plus aujourd'hui. Elle appartenait au monastère d'Autrey : « *Locum Guanderbersoch* cum decimis et pasturis totius banni de Nozoncourt » (1182).

Guanderbersoch est devenu *Vandelbersoch* (Ruyr) ; selon M. Deguerre, *Guanderbersoch*, puis *Vandelbersoch* viendrait du patois : *Van des bes Soch, Vallée des belles souches*, depuis *la Souche*. *Van* pourrait bien signifier plutôt : *Vanum*, pâturage : *le pâturage des belles souches*.

Ce lieu de *la Souche*, existait donc dès le XII[e] siècle, ainsi qu'un moulin : « molendini Anglemont » (1182). Il est probable que le village devait exister aussi puisque le nom en figure dans la bulle du pape Lucius III (1182). Toutefois, ce n'est qu'au début du quinzième siècle que

nous voyons figurer Anglémont comme communauté. Au douzième siècle, il devait être une annexe de Nossoncourt.

Ce village détruit, ou à peu près, lors de la guerre de Trente ans, paraît avoir été bien plus important qu'il ne l'est aujourd'hui.

Temporel de l'évêché de Metz ; bailliage de Vic et Chatellenie de Rambervillers et mairie de Nossoncourt.

Bailliage de Lunéville (1718) ; district de Rambervillers et canton de Nossoncourt (1790).

Arentèle. — Rivière qui se jette dans la Mortagne au-dessous de Saint-Gorgon. C'est sur les bords de ce cours d'eau que saint Dié tenta de créer un premier établissement ; il en fut chassé par les habitants.

A cette époque elle était appelée : *Argentile* ; « ainsi dit à cause de la pureté du ruisseau qui l'arrose (Sainte-Hélène) et que le vulgaire appelait du nom corrompu *Arrentelle* » (Ruyr). *Arentela, Arentella, Arentelo* (1603) ; *Argentile, Arentaire* (1402), *Argentèle, Argentière, Arrentelle, Arentèle.*

Autrey. — (alt. 310) — « Le village le plus méridional du bailliage de Lunéville est à droite de la Mortagne, une grande lieue au dessus de Rambervillers et à deux lieues de Bruyères... il y a une abbaye de chanoines réguliers de Saint-Augustin » (Durival).

Ce village est, en effet, bâti sur la rive droite de la Mortagne, au point où la vallée s'élargit et où cette rivière sort de la région montagneuse. Il est placé à l'extrême pointe du massif boisé, limité par la Mortagne au S.-O et par le ruisseau de Chilimont au Nord. Il doit son origine au monastère qui y fut établi au XII[e] siècle par l'évêque de Metz, Etienne de Bar.

C'est entre 1145 et 1150 que cet évêque fonda cette abbaye : les noms de lieux qui figurent dans la bulle du pape Lucius III, démontrent qu'il y avait là une certaine

population. On a prétendu que cette abbaye fut fondée en 984 par Théodoric, évêque de Metz ; « mais, dit Ruyr, et d'autant qu'il ne se retrouve aucun titre ou monument qui face foy de cette fondation, il est plus raisonnable de suyvre l'assertion de ladite église (Metz), au moyen de laquelle il nous est manifeste qu'un autre évesque de Metz, appelé Etienne de Bar, emporte et à bon droit, le titre et la prérogative de fondateur principal... » (Ruyr — *Sainctes antiquitez* — p. 388).

Toujours, selon Ruyr, ce nom d'*Autrey* viendrait d'*Atreium* ou *Atrium* « pour avoir esté primitivement entouré de murailles »... ou de « *Atreitium : ab atro itinere...* pour l'épcisseur des sapins qui l'environnent et luy causoient une obscurité fort sombre... » ; ou enfin d'*Etrea* « qui signifie serénité paroissante en ce lieu...»

Le nom figurant dans l'acte du pape Lucius est : *Alteriacum. « Locum scilicet qui muncupatur Alteriacum...» Alteriacum* est la transformation en nom de lieu de *Auterium* : *endroit élevé.* C'est bien en effet dans un lieü élevé, au pied des montagnes que l'évêque Etienne de Bar, établit le couvent. *Alteriacum* (1182) ; abbati ecclesiæ Sanctæ-Mariæ *Alteriacensis* (1182) ; Transiens ad claustrum *Alteriacense;* cenobium *Altreiacense; Atreitum; Atreïum ; Altereyo ; Altereyou* (1402) ; *Autrey* (1390).

Au douzième siècle, l'abbaye d'Etival, fort déchue, était réduite à 5 ou 6 moines ; ceux-ci découragés par leur sujétion aux religieuses d'Andlau, s'empressèrent d'accepter l'offre qui leur fut faite par Etienne de Bar d'aller occuper le nouveau monastère.

Le temporel de l'évêché de Metz possédait dans ce qui devint la chatellenie de Rambervillers 44,000 arpens de forêts. Etienne de Bar, en donna, à la nouvelle abbaye, 5,300 dont une portion était défrichée déjà. Ces 5,300 arpens

de forêts, forment la forêt actuelle d'Autrey sur lesquels 1,300 ont été mis depuis en culture.

Les limites de ce village sont les mêmes que celles de la concession d'Etienne de Bar :

« Locum scilicet qui nuncupatur *Alteriacum*, in quo ecclesia prœfata fundata est, cum decimis et omnibus appenditiis suis, in terris cultis et incultis, pratis, aquis, sylvis, per terminos designatos scilicet *per duos Chilimontes, per montem Alteriaci, per Chelmini guttam* usque *Mortesme,* et ex alia parte per *vadum sapinei usque Mossur* et cunctas terras de *Nunfaï*, censum minime solventes.... Piscariam aquœ que *Mortasme* dicitier inter *Mossur* et *Baldincham*...(1182). »

Alteriacum : indique évidemment l'ensemble : le *lieu d'Alteriacum ;*

Duos Chelmini; les deux Chilimont. La colline de Chilimont est formée à son origine, par deux branches, dont l'une, au sud, *Chelmini guttam* porte encore aujourd'hui le nom de *Goutte de Chilimont* et vient du Mont-de-Repos et l'autre descend du *Haut-de-Rambervillers.*

Montem Alteriaci : Mont-de-Repos.

La *Colline de Chilimont* dont les eaux viennent se jeter en aval d'Autrey, dans la Mortagne, sert de limite, dans les neuf dixièmes de son parcours, aux territoires d'Autrey et de Housseras.

Mortesme, Mortasme ; la Mortagne qui alors, comme aujourd'hui, limite, au S. O., le territoire d'Autrey.

La *Colline de Mossoux* — *Mossur* — limite cette même commune au S. E. et, en même temps, les cantons de Brouvelieures et Rambervillers, les arrondissements de Saint-Dié et Epinal. A l'extrémité supérieure de la colline de Mossoux, se trouve : *Vadum Sapiné* ou le *Void* (gué) *de Sapiné.*

Limite de la pêche : *Piscariam aquœ quœ Mortasme*

dicitur inter Mossur et Baldinchamp ; de la jonction des eaux du *Mossoux* avec la *Mortagne* jusqu'à l'extrémité inférieure du territoire d'Autrey sur la Mortagne, à *Baldonchamp* : *Baldinchamp*.

Enfin les « *cunctas terras de Nunfaï* » existent encore de nos jours, ce sont les fermes de la *Faigne*, situées sur la rive droite de la Mortagne, dans la plaine, et dont le territoire forme enclave dans celni de Housseras.

Je le répète : les limites du territoire de la commune actuelle d'Autrey, sont celles indiquées en 1182, dans la bulle du pape Lucins III.

La forêt concédée — forêt d'Autrey de nos jours — était des mieux limitées par trois vallées : au *N. O.* colline de Chilimont ; à l'*Ouest*, vallée de la Mortagne ; *S. E.* par la colline de Mossoux ; au *N. E.* enfin, par la montagne et la cense de Mont-de-Repos qui appartenait à Etival. C'est dans la portion nord-ouest, que les moines pratiquèrent le plus de défrichement, à *Villaume-Fontaine*.

Nous avons dit, d'autre part, que la portion de plaine qui leur fut concédée — la Faigne ou Nunfaï de 1182 — était déjà mise en culture.

Il y avait aussi des fermes enclavées dans la forêt : celles des *Sept-Fontaines ;* des *Fournels* (Fourneaux) ; une autre à *Blanche-Fontaine* construite en 1686 et appelée « *Maison du Rin de la Motte* » ; une autre, plus haut dans la vallée de Chilimont : « la *Maison de Chilïmont près de la Scie* » (Scierie).

Un *moulin* à Autrey, sur la Mortagne, un peu en amont du monastère. Une *forge* placée prés du chemin de Rambervillers, tout proche Autrey, abandonnée une première fois à la fin du XVe siècle, rétablie ensuite, puis définitivement ruinée vers 1645 : on l'appelait la *Forge de la Voivre*. Une tuilerie, dont la terre est encore très estimée. C'est avec de ces tuiles d'Autrey que l'on couvrit l'hôtel de ville de Rambervillers, reconstruit en 1581.

Dans la colline de Chilimont, qui donnait passage, ainsi que je l'ai dit au *Chemin des Chanoines* se trouvaient en haut: l'*Etang de la Goutte de Chilimont;* plus bas le *Vieil-Etang* (à la *Basse de Peurt-Fosse* ou *Pourri-Fosse*); enfin le *Grand-Etang*, aujourd'hui transformé en bois particulier. Tous ces étangs étaient alimentés par les eaux du *ruisseau de Chilimont*, ou *ruisseau de Saint-Florent*. Il y avait en outre l'*étang de Villaume-Fontaine* « qui ne sert que pour garder l'Alvin »; celui de *Bassène,* situé derrière le couvent et à gauche du chemin d'Autrey à Bruyères.

En dehors de l'église abbatiale, il y avait la chapelle de Saint-Florent « à 200 pas de l'Abbaye » et un ermitage à Villaume-Fontaine ; l'ermitage de Saint-Urbain.

L'église abbatiale fut transformée en partie, en 1537, par l'abbé Stevenay abbé d'Autrey: il construisit le chœur et le transept contenant les deux chapelles de Saint-Nicolas et de Saint-Hubert. C'est à cette époque que furent placés les beaux vitraux, transportés à Epinal en 1821. Ceux-ci subirent de grosses avaries pendant la guerre de Trente ans, il fallut (1656) les réparer.

En 1709, la vieille nef, qui avait été respectée par l'abbé Stevenay, menaçant ruine, il fallut la démolir et on la rebâtit telle qu'on la voit aujourd'hui. Cette construction bien en harmonie, avec le chœur, forme un tout des plus parfaits et a fait de l'église d'Autrey un très intéressant et remarquable monument religieux. La flèche de la tour a été seulement achevée, il y a vingt années.

Pendant la guerre de trente ans, couvent et église furent abandonnés (1645-1656); un état des lieux, dressé le 29 juillet 1660, donne une idée du triste état ou se trouvaient ces constructions et en en même temps de l'état où se trouvait le pays ; l'église menaçait ruine (on ne rebâtit la nef qu'en 1715); les bâtiments démolis en par-

tie ; plus de portes, de vitres, de planchers. Les maisons des *ménanties* (fermes) étaient abandonnées, les terres en friches et couvertes de buissons..... Trois religieux, installés depuis 1656, pouvaient vivre à peine avec le produit de l'ancien domaine du monastère.

Les batiments furent reconstruits de 1704 à 1709 et la maison abbatiale en 1715. Ce sont ces constructions ainsi que l'église, que nous voyons encore de nos jours.

Le couvent fut vendu comme bien national en 1791. L'église devint une usine. En 1860, Mgr. Caverot, évêque de Saint-Dié, racheta tous ces immeubles, les répara et en fit — ce qu'ils sont encore — un petit séminaire.

Sur la rive gauche du ruisseau de Chilimont, on trouve une section de forêt appelée « *les Verrières* ». Il y eut là, en effet, une verrerie ; on y trouve encore des scories. Elle était située sur le flanc du coteau de Chilimont, auprès de la cense de ce nom. Dans les longs procès qui eurent lieu, au sujet de ces forêts, entre l'abbaye d'Autrey et l'Evêque de Metz, il est étonnant, a écrit M. Deguerre, qu'il ne soit pas question de cette verrerie dont il est parlé pourtant dans un acte notarié de 1680 : « Marie Desgrios épouse du sieur Claude Duhoux, écuyer, seigneur de Villers-la-Croix, demeurant alors à Crisvalt, s'associe à André Aubert pour un cinquième dans l'exploitation de la *verrerie de Housseras*, moyennant qu'il fournira le cinquième des matériaux et des journées d'ouvriers, plus treize écus blancs à la dite demoiselle dès que la verrerie commencera à travailler... (1). »

Cette verrerie dut être la suite d'une plus ancienne où furent fabriqués les célèbres vitraux d'Autrey ; mais on

(1) Voir : *Notice sur l'abbaye d'Autrey*. Collot, imprimeur Epinal. L'auteur de ce remarquable travail est le docteur Deguerre (de Rambervillers). Il n'a été publié qu'après sa mort, par M. C. Ch. à qui M. Deguerre l'avait légué.



ignore sur les cartons de quel artiste ils furent exécutés.

Temporel de l'évêché de Metz — Bailliage de Vic — Chatellenie et mairie de Rambervillers — Bailliage de Lunéville 1751 — District et canton de Rambervillers 1790.

Bazien. — Alt. 350. — Placé sur le versant ouest du faîte de séparation de Meurthe et Mortagne, à la naissance d'un petit ruisseau dont les eaux s'écoulent vers l'En-Bleuvette en passant par Nossoncourt.

Bazin; Bazien.

Temporel de l'évêché de Metz ; Bailliage de Vic et Chatellenie de Rambervillers ; mairie ou ban de Nossoncourt. — Bailliage de Lunéville (1751) — District de Rambervillers et canton de Nossoncourt (1790).

Belmont-sur-Buttant. — Alt. 395. — En 1594, chef-lieu d'un ban composé de Brouvelieures, Domfaing, Mortagne, Rehaupal, Destord, Nonzeville, Biffontaine, Les Poulières (Thierry Alix). Le *Void de Belmont*, qui formait une communauté indépendante du ban ; est aujourd'hui un hameau dépendant de cette commune. Au xviiie siècle, Belmont était encore chef-lieu de ban, mais réduit à Brouvelieures, Haut-de-Belmont, Domfaing, Malieu (Maillefaing) et diverses censes et scieries.

Belmont-sur-Buttant est aujourd'hui composé du *Haut-de-Belmont*, du *Void de Belmont* et de nombre d'autres écarts et fermes.

Le *Haut-de-Belmont*, sur un coteau parfaitement délimité, haut de 435 mètres, couronné par l'église, se trouve au centre de quatre villages : Brouvelieures, Vervezelle, Domfaing et Belmont.

C'est à ce coteau qu'il doit son nom de *Belmont* (Bellus-Mons). Ce nom semblerait indiquer — ainsi que cela a lieu pour d'autres localités appelées ainsi — un souvenir de paganisme : rien n'a été trouvé jusqu'ici qui per-

mette de l'affirmer. En tout cas, par sa situation, il était bien de ces points qui devaient attirer l'attention des cultes antiques.

Le Haut-de-Belmont, domine de 40 mètres la partie inférieure du village, l'ancien *Void-de-Belmont* (le *Gué* de Belmont) placé sur les rives du ruisseau le Ménil.

Ce ruisseau formé de deux branches, délimite fort bien le Haut-de-Belmont ; elles coulent de chaque côté et par leurs vallées le séparent entièrement des montagnes voisines.

Bailliage de Voge ; Prévôté de Bruyères (1594) ; Bailliage de Bruyères (1751) ; District de Bruyères et canton de Brouvelieures (1790).

Bois-de-Champ. — (alt. 400). — Une de ces nombreuses communes des Vosges, composées de nombre de hameaux et dont pas un seul ne porte son nom.

Placé dans les vastes forêts du village de *Champ-le-Duc*, il a pris ce nom caractéristique de sa situation : Bois-de-Champ, ou *dans les bois de Champ*.

Il figure ainsi dans Durival : *Bois-de-Champ* où se trouve *Vervezel* et plusieurs censes et scieries.

Le territoire de cette commune se trouve entièrement sur la rive gauche du ruisseau des Rouges-Eaux, il comprend la forêt entière de *Champ* ou les *Bois-de-Champ*. Il est coupé en deux portions presque égales par le vallon d'*Erival* (1).

Le centre est *Maillefaing*, l'ancien *Malieu* ou *Malieug* (2), ou *Mailleufaing*, à la jonction de l'Erival avec les Rouges-Eaux.

Malieu dépendait, ainsi que les scieries, du ban de Belmont. Bailliage de Bruyères (1751) ; District de Bruyères et canton de Brouvelieures (1790).

---

(1) Appelé : *Basse-d'Erival* (Cassini).

(2) *Mallieufaing scierie* (Carte de Cassini).

BROUVELIEURES. — alt. 370 — *Beronis-Villare* ; *Bruerieule* (1255) ; « *Brouveruelles* ne doit avoir point de Maiour mais Doien (1255) ; *Bellieuvre* ; « *Brouvillers* où il y a une chapelle sous le titre de l'exaltation de Sainte-Croix » (1711).

Située au pied de la montagne dite les Reins-Fouchelle (alt. 513), sur la route de Bruyères à Rambervillers par Autrey, et placée sur le côté gauche et au sud-ouest du renflement formé par la vallée de la Mortagne, au point où elle reçoit les eaux du Ménil et de la colline des Rouges-Eaux. Un petit ruissean venu des bois d'Obtinrupt (alt. 482) le traverse.

Maison du Temple àBrouvelieures. — « Rien n'indique, dit M. Deguerre, qu'une *commanderie des Templiers* ait jamais existé à Brouvelieures, dans les bois Chevillard ou Chevalard. Ces bois, où on veut la placer, n'offrent que des ruines gallo-romaines et les monuments funéraires qu'on y a trouvés sont de la période gallo-romaine. Les papiers et les documents de l'abbaye (Autrey) n'en font aucune mention, ni aucune liste des Commandeurs. Aucune tradition certaine ne le rappelle, aucune propriété n'est mentionnée comme lui ayant appartenu, ni four banal, ni étang, ni moulin, ni bois, et absolument aucune trace : rien ne rappelle leur séjour comme seigneurs ».

Notre région a coutume d'appeler du nom de *Templiers* des lieux où l'on trouve des ruines antiques, confondant ainsi dans une même horreur les souvenirs du paganisme et ceux que laissèrent les Templiers condamnés par un pape.

Il est incontestable, qu'une fois expulsés de la Terre-Sainte, le relâchement devait s'introduire parmi ces moines guerriers ; qu'ils devaient succomber (l'exaltation de la lutte sacrée disparue) aux tentations d'un climat brû-

lant, d'un pays d'esclaves, de la luxurieuse Syrie : leur âme montée si haut dans l'héroïsme et la sainteté devait tomber, bien lourde, en terre ; malade et aigrie elle se plonge dans le mal avec une faim sauvage, comme pour se venger d'avoir cru (Michelet).

Ils se passèrent de prêtres, puis de Dieu : « ils essayèrent des superstitions orientales, de la magie sarrazine. D'abord le reniement devint réel, ils abjurèrent un Dieu qui ne donnait pas la victoire, ils le traitèrent comme un Dieu qui les trahissait....; leur vrai Dieu, ce semble, devint l'ordre lui-même ».

Tous les croisés qui revenaient de Syrie ne parlaient que des trahisons des Templiers, de leurs liaisons avec les infidèles. Expulsés des lieux saints, ils revinrent en Europe y continuèrent à vivre comme en Orient et devinrent bien vite un objet d'horreur pour les populations qui les traitaient de mécréants. Les bruits les plus sinistres circulaient partout : ils adoraient des idoles à tête barbue..... d'autres disaient à trois faces..... ou bien c'était un crâne d'homme ; ou un chat !.....

Ces bruits, ces rumeurs — il y avait, du reste, du vrai dans tout cela — étaient répandus avec d'autant plus d'insistance que l'ordre était puissamment riche et que sa suppression promettait de productives confiscations.

On comprendra, en quelle horreur les populations si croyantes des XIIIe et XIVe siècles, devaient tenir les Templiers ; pour elles ils devinrent des impies, des scélérats ; elles les assimilèrent, dans leurs légendes, après leur tragique disparation, à ces païens persécuteurs de l'Eglise primitive. De là, ces noms de *Templiers* donnés à tous ces lieux maudits qui rappelaient les cultes antiques.

Pour ne citer que les localités du bassin de la Mortagne où l'on trouve de ces lieux dits : ***Moyemont*** ; ruines avec tuiles à rebords, restes d'un château ayant appartenu aux *Templiers*.

A *Nossoncourt*, *Ortoncourt*, *Padoux*, on trouve aussi des ruines attribuées à des propriétés des *Templiers*.

Il est à peine nécessaire de dire que les Templiers n'ont jamais rien possédé dans aucune de ces localités.

Ce n'est donc pas sans raison que M. Deguerre peut contester la présence des Templiers à Brouvelieures ; ce qui donne encore plus de valeur à son hypothèse c'est que précisément les ruines de la forêt de Chevillard sont de l'*époque gallo-romaine*. On y a trouvé (1823) un cippe funèraire avec une statue sépulchrale — que Gravier a prise pour une figure de moine — qui a été déposé aux Forges de Mortagne, et une petite pyramide en belle terre à poterie rouge et fine qui est, dit M. Deguerre, la propriété de M. Chavanne de Bains ; ces trouvailles sont de l'époque gallo-romaine et semblent prouver qu'il y avait dans la forêt de Chevillard, un cimetière gallo-romain.

Enfin, M. Deguerre constate que, dans un acte de 1292, concernant Hardancourt, il est dit que Renaut sire de Romont donne au Commandeur du Temple « la foueresse et ses bois et tout le bois de marnage gros et menu, qui convient à la maison ».

Hardancourt appartenait aux Templiers et passa ensuite aux Hospitaliers. Les forêts de Brouvelieures appartenaient à cette époque, aux seigneurs de Romont, or il n'est fait mention d'aucune concession aux Templiers de Brouvelieures. Ce silence, sans être une preuve absolue, n'en est pas moins un argument en faveur de la thése soutenue par M. Deguerre.

D'autre part, Gravier, Digot (pour ne citer que les contemporains) affirment l'existence de cette commanderie à Brouvelieures :

Tout d'abord le Pouillé de 1402 : « *Domus Templi que post combustionem Templariorum fuerunt et sunt hospitalariis supradictis assignatæ* » ; Maisons du Tem-

ple qui après le supplice des Templiers furent assignées aux Hospitaliers. Dans cette liste on trouve :..... « de *Bellewèvre* » il s'agit évidemment de Brouvelieures. Avec Bellewèvre, se trouve le nom de *Bousainville* qui doit être *Bouzanville*, dit Lepage, « quoique aucun document autre que le *Registrum* (Pouillé) n'y place une maison de Templiers, ni une commanderie de Malte. » : c'est aussi le cas de celle de Brouvelieures.

Gravier raconte, qu'en 1313, c'est-à-dire au moment où l'on persécutait les Templiers, la population s'empara de la maison de Brouvelieures, tua tous les Templiers et détruisit complètement ces constructions. Seulement, ainsi que le fait remarquer Digot, Gravier ne dit pas où il a trouvé cet incident dont aucune trace n'a pu être retrouvée nulle part. Est-ce une tradition ?

Gravier cite encore « un procès entre le Frère Martini, Commandeur de l'ordre du Temple dans la Baillie de Lorraine et le chapitre de Saint-Dié, tant pour eux personnellement que pour leurs sujets respectifs » et la réconciliation qui le suivit (1275).

Mais rien ne prouve qu'il s'agisse de la commanderie de Brouvelieures. Le chapitre de Saint-Dié possédait d'autres domaines qui pouvaient être voisins de ceux du Temple ; à Moyemont dont il était le seigneur et les terres voisines de celles d'Hardancourt qui appartenait aux Templiers ; une charte de l'empereur Henri IV (1157) confirme les biens du chapitre et, entre autres, ceux de Xugney où le Temple avait une commanderie.

En résumé, en dehors de l'affirmation du Pouillé de 1402, on ne possède aucune preuve certaine de la présence d'une maison de Templiers à Brouvelieures.

Bailliage de Voge et Prévôté de Bruyères (1594) — Bailliage de Bruyères (1751) — Ban de Belmont — District de Bruyères et canton de Brouvelieures (1790).

Bru (alt. 311). — Villa de *Berrue* (1182); Item la rivière de *Berruwey* (xivᵉ siècle) — *Breux ; Bruz ; Brus* ; pourrait venir de *Brua*, *Brue* ; bruyère. Un *Breuil* indique aussi un bois ; c'était un enclos attenant à la maison du seigneur ; c'était aussi un terrain enclavé dans le village, le plus souvent et dont la jouissance avait été concédée par les Seigneurs aux habitants. Nombre de villages ont leur *Breuil* : *Breu*, *Le Breu* (en patois). Ce nom était surtout donné à des prés : « la *Bruz* Jean Molin (Dogneville) » ;... les Trois *Brux*...; Le *Brux* de Prelle (*Bult*).

Brû est dans la vallée du *ruisseau Monseigneur* (1) et entouré de prairies.

Temporel de l'Evêché de Metz — Bailliage de Vic — Chatellenie et mairie de Rambervillers — Bailliage de Lunéville (1751) — District et canton de Rambervillers (1790).

Bult (alt. 300). — *Buy* (1381) ; la mairie de *Bul* (1453) ; *Bu* (xviᵉ siècle).

Bu a, selon Du Cange, la signification de village. *Bucellus*, mesure de froment ; *Bugia* est un pâturage : « gettoit leur bétail hors de la *bugia* » ; *buteria* : bout de terre et *butum* : le bout, la fin. Toutes ces étymologies procèdent des choses de la terre et *peuvent* expliquer l'origine de ce nom de *Bult*.

Situé sur le versant qui limite la rive droite du Padozel, au centre de grands plateaux bien connus par leur fertilité ; un petit affluent du Padozel, passe auprès de ce village.

Bailliage d'Epinal (1594 et 1751) — District et canton de Rambervillers (1790).

(1) Le *Ruisseau Monseigneur* ou de *Corbé* en amont de Saint-Benoît, de *Saint-Benoît* dans la partie aval, et de *Bru* ou *Berrue* ou *Berruwey* jusque Rambervillers, portait aussi, sur tout son parcours le nom de *Ruisseau Monseigneur*, parce que l'évêque de Metz, propriétaire des forêts de Saint-Benoît avait le droit d'y faire flotter des bois.

Clézentaine (alt. 285). — Sur la rive droite du Rupt-Bocquin qui vient du Haut-de-Lorraine, ce village était qualifié de bourg par T. Alix. Son territoire forme limite — au nord — du département des Vosges avec celui de Meurthe-et-Moselle.

Clézentaine figure dans un diplôme de l'an 1003. C'était une ferme à cette époque : « Ad *Clusentana* mansos tres (1003) » ; *Clusenteriis* (1401) ; *Clusentene* (1448) ; *Clézontenne* ; *Clisontenne* ; *Clisontaines* ; *Clezanteine* (1664) ; *Claisantaines* (xviiie siècle).

Bailliage de Châtel (1594) — Bailliage de Lunéville (1751) — District de Rambervillers et canton de Fauconcourt (1790).

Deinviller (alt. 275). — Comme Clézentaine, en aval duquel il se trouve placé, il est situé sur le Rupt-Bocquin, au point où le ruisseau *Moinel* grossi du *Narbois* vient joindre ses eaux au premier.

Le département de la Meurthe forme une saillie dans celui des Vosges et sépare les deux territoires de Deinvillers et Saint-Pierremont. Cette limite départementale, remonte la rive droite de la Mortagne jusqu'à la hauteur du bois de Corres, traverse la vallée ; puis, descendant celle-ci, longe la lisière *Est* du bois de Faing, le côté droit du ruisseau *du Rayeux* jusqu'à sa jonction avec la Mortagne. Il résulte, de cette hache dans le département des Vosges, que la route qui relie les deux côtés de la vallée de la Mortagne, Saint-Pierremont, Xaffévillers et Deinvillers, est forcée de traverser le département de la Meurthe.

Deinviller figure dans les chartes du xiiie siècle : *Deodati-Villare* ; *Dein-Villare* ; Jofridus de *Davielo* (1204) ; *Danveilio* (1204) ; *Dinvelez* (1432) ; *Denviller* (1433) ; *Denvilliers* (1453) ; *Danviller* (1475) ; *Dynviller* (1594). Comme Clézentaine, sa voisine, Deinviller était une manse.

La première moitié de son nom *Dein* vient-elle réellement de *Deodatus* ?

Dein ne viendrait-il pas du vieux mot *Denam* qui signifiait un lieu sauvage, inculte, où les porcs vont pâturer. On appelait aussi de ce nom la redevance due pour pacage des porcs : « ... et *3 dena* de sylva reddunt triginta porcos (Du Cange).

Bailliage de Nancy et Prévôté de Rozières (1594) ; Bailliage de Lunéville (1751) ; District de Rambervillers et canton de Fauconcourt (1790).

DESTORD (alt. 330). — Situé sur le faîte de séparation des bassins de Mortagne et Durbion (Moselle). Très ancienne localité, traversée par une voie romaine. On a prétendu que Destord, sous le nom d'*Estroce*, figurait dans l'acte de donatton de l'impératrice Richarde au monastère d'Etival (880). L'*Estroce* ne peut être Destord, car il est désigné comme faisant partie des environs d'Etival : *Distordium ; Distorchium ; Destroch ; Estroch ; Destorchio* (1114) ; *Distorch* (1114) ; *Estorf* (1363) ; *Destoirs* (1402) ; *Detort ; Destord* (1608).

D'où vient ce nom de *Destord ?*

De *Destorcere*, détourner ; *Distortus* : à l'envers ; ou de *Estocagium* : droit d'arracher ou défricher des souches, des arbres ?

Cette dernière me semble la plus plausible. Il est incontestable que la forêt de Padoux (située à l'ouest de Destord) n'est qu'un reste d'un massif bien autrement grand qui couronnait les plateaux séparant le Durbion du bassin de la Mortagne et que les petits bois que l'on voit épars dans cette région sont les témoins d'une forêt bien autrement grande.

Quoiqu'il en soit, on vient de voir, de combien de façons les copistes des divers actes où il est parlé de ce village, écrivaient ce nom de lieu.

Ce village est, en tout cas, fort ancien. Il était divisé en deux portions : la *Haute-Rue* et la *Basse-Rue*.

La *Haute-Rue* relevait de la Prévôté de Bruyères (bailliage de Voge) et la *Basse-Rue* de la Prévôté et Chatellenie de Deneuvre.

Celle-ci, avec le village de Nonzeville, avait pour seigneur le chapitre de Saint-Dié ; la *Haute-Rue* était divisée : *moitié* au couvent de Remiremont, *un quart* au chapitre de Saint-Dié ; le reste à diverses personnes. On voit dans quelle situation se trouvait ce village.

Thierry Alix le désigne, par suite de cette division, comme dépendant de la Prévôté de Bruyères ; du ban de Belmont (même Prévôté) et enfin de la Prévôté de Deneuvre sous le nom de « *Haulte-Rue de Destort* » (1594).

Bugnon (1719) : « Prévôté de Deneuvre, les terres sont enclavées entre celles d'Epinal et celles de Bruyères au midy ; ayant au levant celles de Fremifontaine ».

Dans la *description* de Durival, il est désigné comme communauté.

Le chapitre de Saint-Dié était haut, moyen et bas justicier de la *Basse-Rue* ; de plus, tout enfant mâle « procréé de filles nées en la *Basse-Rue* de Destort et qui se marieraient ez villages de Pierpont, Ste-Hélène, Bult et Padoux appelés les villes *Mesleuses* ou *Maleuses* appartiennent et sont sujets du Chapître comme les autres de la Basse-Rue de Destord et Nonzeville. » Ce droit subsistait encore en 1681.

Bailliage de Bruyères (1751) ; District et canton de Rambervillers (1790).

Domfaing (alt. 370). — Situé sur le ruisseau du Ménil, au-dessous de Belmont-sur-Buttant ; une partie de ce village s'étage sur le versant N.-E. du coteau couronné par l'église de Belmont.

Figure en 1594 dans le dénombrement de T. Alix, sous le nom de *Donfain* comme dépendant du Ban de Belmont.

Ce nom veut dire maison (*Domus*) de la *Fagne*, ou du *Faing* ou du marécage.

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594); Bailliage de Bruyères (1751) — District de Bruyères, canton de Brouvelieures (1790).

DOMPTAIL-EN-VOSGES (alt. 320), — Le territoire de cette commune et celui de Saint-Pierremont, forment une saillie très prononcée du département des Vosges dans Meurthe-et-Moselle. Cette limite se détache de la rive droite de la Mortagne, contourne le village de Magnières (Meurthe-et-Moselle), remonte le ruisseau *de la Crelle* jusqu'à sa source ; puis se dirigeant vers le N. E., traverse le faîte séparatif de Meurthe-et-Mortagne, pour revenir, à partir du Bois-Royal de Chèvremont, vers le sud et Fontenoy-la-Joute (Meurthe-et-Moselle) au pied du versant Est du *bois de la Chambre*. Le plateau séparatif des deux bassins de Meurthe et Mortagne, présente sur le territoire de Domptail, des escarpements très caractérisés : C'est au pied d'un de ceux-ci que se trouve bâti le village de *Domptail*, trés bien situé; au sud-ouest, les flancs de ces coteaux protégés au nord et à l'est par un plateau couvert en partie par *le bois de la Chambre* (alt. 383) sont couverts de vignes et donnent un vin estimé. Un petit ruisseau, le *Viller*, prend source au-dessus de Domptail et se dirige vers l'*En-bleuvette* où il se jette en amont de Saint-Pierremont.

On assure que le village de Domptail fut autrefois bien plus important que de nos jours.

Ce nom de *Domptail* est des plus curieux à étudier par les transformations qu'il a subies: *Domptail*, vient de *St-Etienne!*

Domp est une transformation de *Dominus*; il est là pour Saint et *Stail* est synonyme de *Stephane* ou *Etienne*. Si bien que les noms de lieux de *St-Etienne*, *St-Stail*, *Domptail* ont la même origine et désignent le même saint : Etienne.

En 1059, Domptail est appelé : *Dominus Stephanus* ; *Stéphane* est devenu *Stail*, tandis qu'Etienne procède de *Domsterne* (1402) ; *Domstène* (1480) ; *Esterne* de Chergey (xv° siècle) ; *Domstaille* ; « le maire Mengin de *Domptaille* ».

Du reste, Domptail n'est pas le seul nom de lieu qui ait subi de pareilles transformations ; nous verrons plus tard (Bassin de la Moselle) que *Damas* signifie *Saint-Médard !...*

Temporel de l'évêché de Metz ; Bailliage de Lunéville (1751) ; District de Rambervillers, canton de Nossoncourt (1790).

Doncières. — Alt. 275. — Encore un nom à transformation bizarre : *Doncières* est la contraction de *Dominus Cyriacus*, de Saint Cyriaque.

Figure dans l'acte de donation de l'impératrice Richarde en 880 sous le nom de *Doncères* : « et *ecclesiam Donceres* » *Donzeriis* (1402) ; *Donciers* (1711).

C'est un lieu très ancien, situé sur la rive gauche de l'*Enbleuvette*.

Temporel de l'évêché de Metz ; Bailliage de Vic ; Chatellenie de Rambervillers. Il formait une des cinq mairies qui dépendait de cette chatellenie.

Bailliage de Lunéville (1751) ; District de Rambervillers, canton de Nossoncourt (1790).

En-Bleuvette. — Nom d'un ruisseau qui traverse *Menil*, *Doncières*, *Xafévillers* et *St-Pierremont*.

La vallée de l'En-Bleuvette a été sûrement habitée à l'époque mérovingienne et bien certainement dans la période gallo-romaine : *Nossoncourt*, *Villé* furent des domaines des Francs. C'est aussi sur ce ruisseau, qu'en 1182, fut concédée à l'abbaye d'Autrey, l'emplacement d'un moulin, connu de nos jours sous le nom caractéristique : de *la Vaque*, de *l'Evêque*.

Belweute ; Belwute ; Beloutte ; Belvite ; Blevite ; Bleuvette.

On a dit : *En-Bleuvette ; qui se trouve dans la vallée de Bleuvette, dans le pays du blé.*

La vallée d'*En-Bleuvette* dépendait du Temporel de l'évêché de Metz, chatellenie de Rambervillers. C'était de cette dernière, *la portion qui fournissait le plus de céréales ;* aussi fut-elle la première occupée et nous verrons que Nossoncourt (voir ce nom) fut à l'origine, le chef-lieu de ces possessions de l'évêché de Metz dans le canton de Rambervillers. Le sol est en grande partie formée de muschelkalk : Xaféviller, Doncières en entier ; partie de Nossoncourt, Ménarmont, Domptail, Bazien ; les autres : Ménil, Anglemont, ont pour sous-sol du grès-bigarré et St-Pierremont du diluvium argileux. Ces communes produisent une moyenne de 35.000 hectolitres de céréales (Blé : 14.300 ; avoine : 20.700). On est donc bien dans une région à céréales.

Bladum, Blavium. Blavia. désignent des lieux où croît le blé : *Campus Imblavatus ;* de la ces mots : *Em-blader ; Em-blaiver ; Emblaver ; Embleuver.* Cette région est devenue naturellement, une terre à céréales ; C'était le pays *En-bladum ; En-blavium ; En-blavatus ; En-bleuve ; En-bleuvette.*

Le ruisseau porte donc le nom de la région : terre à blé.

Fauconcourt (alt. 340). — Du Haut-de-Lorraine, versant *Est*, s'écoulent, entre autres ruisseaux, celui de la *Nauve*, formant une petite vallée bien marquée par des coteaux bien accentués, sur la rive gauche surtout. Ces coteaux sont eux-mêmes coupés par d'autres petits ruisseaux qui les délimitent on ne peut mieux ; c'est sur le versant ouest d'un de ceux-là que se trouve étagé, sur une pente rapide, le village de Fauconcourt.

C'est encore une localité bien ancienne, du reste rien

que la désinence *curtis* le démontre : « tres partes ecclesiæ *Faucandi curtis* (1044) » ; *Falconis-curia ; Faucon-curia* (1402) ; *Faulconcourt* (1594) ; *Foucaucourt.*

Bailliage de Naucy et prévôté de Rosière (1594) ; Bailliage de Lunéville (1751) ; District de Rambervillers, canton de Fauconcourt (1790).

FREMIFONTAINE (alt. 350). — Signifie la *Fontaine de Firmin* ou *St-Firmin* ; ou *Firmin-Fontaine.*

Le grand massif forestier qui s'étend de Brouvelieures et Grandvillers à Saint-Gorgon et qui couvre le faîte séparatif de la Mortagne d'avec son affluent l'Arentèle, présente sur le versant de cette dernière, nue vaste échancrure cultivée et formée de deux vallons qui se joignent en ce lieu. C'est là que se trouve Fremifontaine. Ces trois noms de *Haute*, *moyenne* et *basse* Fremifontaine, nous dispensent de toute description.

La *Haute-Fremifontaine* avait pour seigneur l'abbé d'Autrey et elle figure à ce titre dans le dénombrement de Thierry Alix ; le reste de la commune appartenait à divers autres seigneurs.

T. Alix fait relever cette communauté du Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères ; tandis que Bugnon la fait dépendre de la prévoté de Deneuvre ; le territoire en est dit-il « enclavé entre les terres d'Epinal et Rambervillers au septentrion ; celles de Bruyères au levant et au midi ; et, au couchant, le finage de Destord ».

Fremifontaine ne fut pas fondée par le couvent d'Autrey ; celui-ci, en 1343, se rendit acquéreur de tout ce que possédait en ce lieu « Jean de Cleures (Clayeures) » Il était donc à cette époque cultivé et habité, car l'acte dit que ce seigneur céda tout ce qu'il possédait à Fremifontaine en hommes, femmes, moulins, prés, champs etc. Du reste des vestiges gallo-romains démontrent la grande an-

cienneté de ce lieu. Cette fontaine consacrée à St Firmin prouve qu'auparavant, elle fut l'objet d'un culte antique.

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594) ; Bailliage de Bruyères (1751) ; District de Bruyères, canton de Brouvelieures (1790).

GRANDVILLERS (alt. 364). — Je renvoie au chapitre premier de ce travail : il y est fait une description topographique de la situation de ce village placé tout à la fois sur l'Arentelle (bassin de la Mortagne) et le Durbion (bassin de la Moselle).

Grans-Villari (890), *Grantiviller* (1182), *Grando-Villare ;* « de *Grand Villari* procurato (1402)..» Si le doit mestre li maire de *Grantvilleir...* (1255)... ; « pour la paixon bannie [illegible] Morlousgar et *Grandway* et entre *Montaigne en Harentelle...* (1577)...»

« Village composé, dit Durival, des hameaux de Saudhet, Latte, Grand-Mont, Petit-Mont. »

Le Pouillé de 1711, donne à la paroisse de Grandvillers ; « Brouvelieures et Mortagne et diverses censes : Lemont, Surlaste et Sautechet (Saudhet) »

Il y avait aussi entre « Grandvillers et Brouvillers (Brouvelieures) un oratoire sous l'invocation de Saint-Sébastien et de Saint Roch au haut de Fourchon » (Pouillé de Toul — 1711).

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594) ; Bailliage de Bruyères (1751) ; District de Bruyères, canton de Gugnécourt (1790).

HARDANCOURT (alt. 280). — Petit village situé sur la rive gauche de la Nauve, entre Fauconcourt et St-Maurice.

Ce nom vient du *curtis* ferme, et sans doute du mot ancien *Hardinea* : taillis, forêt coupée.

Un titre de 1292, montre qu'*Hardancourt* appartenait aux Templiers et ensuite aux Hospitaliers ou Chevaliers

de Malte : Renaut, sire de Romont, dans ce titre concernant Hardancourt, donne au commandeur du Temple « la foueresse en ses bois et tout le bois de marnage gros et menu qui convient à la maison » (Voir : Deguerre, abbaye d'Autrey, page 221).

Bailliage de Châtel (1594) ; Bailliage de Lunéville (1751) ; District de Rambervillers et canton de Fauconcourt (1790).

HOUSSERAS (alt. 310). — Doit son nom au *houx*. Cet arbuste a donné son nom à plusieurs localités, comme la *Houssière*, etc. La région avoisinante fut peuplée à l'époque gallo-romaine ; des vestiges incontestables en sont la preuve.

Ce village est placé au pied des dernières ramifications des Vosges et à la lisière de l'énorme forêt de sapins qui couvre toute cette région des Vosges.

Housseras (1711).

Temporel de l'évêché de Metz. — Bailliage de Vic ; Chatellenie et mairie de Rambervillers ; Bailliage de Lunéville (1751) ; District et canton de Rambervillers (1790).

JEANMÉNIL (alt. 330). — Village placé sur une hauteur, très ancien, ainsi que le prouve son église carolingienne. « et quidquid fratres vestri ab atrio di *Johanmesni* (1182).. *Jehamenil* (1571) ; *Jamenil*.

Ce nom vient de *Mansionile*, d'où nous avons fait *Ménil* : la ferme de Jean : *Jeanménil*.

Il y a, dans cette commune, plusieurs hameaux ou fermes :

Fraisperthuis, hameau situé au débouché de la vallée de la *Colline des eaux* ; *Fra-poteu* (en patois) : *froid-Trou*. Ce hameau est en effet situé dans un étranglement de la vallée, dans un vrai *perthuis*. Le ruisseau (1) le di-

(1) Ce ruisseau de *la Colline des eaux* s'appelait (carte de Cassini.) le *Ruisseau Guindru*. Les scieries portaient toutes le nom de : « *Scieries des Eaux* » (XVIIIe siècle).



vise en deux portions inégales : la rive droite, la plus importante, dépend de Jeanménil ; l'autre de Housseras.

Froidpertuy (1690).

La Fraze, Cense dépendant du couvent d'Autrey et située dans une vallée dont les eaux s'écoulent dans le ruisseau de la Colline des eaux. Il est parlé de cette cense dès 1176. *Fraze* est ici comme Fraize, Fresse, et veut dire un lieu où il y a des frênes.

A la jonction des deux ruisseaux de la *Colline des eaux* et de la *Fraze*, se trouve *Thiarménil*.

Il est parlé de ce lieu dans la bulle du pape Lucius confirmant les donations faites à Autrey : « et a villa *Thiarmenil* » (1182). En 1465 il y avait à côté du moulin une forge *Thiard-Ménil* : la ferme de *Thiar*, un nom de personne sans doute.

Puis viennent des noms de lieux comme : *les Hayes Banaux*, la *Haye du Fourneau*, le *Paquis*, le *Haut-de-Chênes*, *Larifontaine* (La Rifontaine : XVIII[e] siècle).

L'église de Jeanménil très ancienne et remontant à l'époque carolingienne, fut pendant un certain temps la *mère-église* de Rambervillers.

Temporel de l'évêché de Metz ; Bailliage de Vic ; Chatellenie et mairie de Rambervillers. Bailliage de Lunéville (1751) ; District et canton de Rambervillers (1790).

Ménarmont (alt. 318). — Comme Bazien et Domptail, entre lesquels il est placé, se trouve sur la crête séparative des bassins de Meurthe et Mortagne.

Vient sans doute de *Menar*, source du Mont. Faisait partie du ban de Nossoncourt.

Temporel de l'évêché de Metz ; Bailliage de Vic et chatellenie de Rambervillers. Bailliage de Lunéville (1781) ; District de Rambervillers et canton de Nossoncourt (1790).

Ménil-les-Rambervillers (alt. 288). — Placé sur l'Em-

bleuvette qui le divise en deux portions. C'est le premier village qui se trouve sur ce ruisseau à sa sortie de la région montagneuse.

Ménil vient de *Mansionile.*

Au siècle dernier, Ménil formait avec le « château fief de Villé » une communauté sous le nom de Ménil-Sainte-Barbe. Ce village dépendait du ban de Nossoncourt.

Temporel de l'évêché de Metz ; Bailliage de Vic et Chatellenie de Rambervillers. Bailliage de Lunéville (1751) ; District de Rambervillers, canton de Nossoncourt (1790).

MORTAGNE. — Il s'agit de la rivière ; le parcours en a été décrit, dans le premier chapitre. Il n'y a pas à y revenir.

D'où vient ce nom de Mortagne ?

Gravier *(Hist. de St-Dié)* prétend que *Mortagne* dérive du celtique *Moutwn,* signifiant éminence. Il y avait, en effet, dans le village de ce nom, un tumulus.

En patois: *Moutone.* Sans doute, à cette racine de *Moutwn,* amas de terre, serait venu s'ajouter le nom de l'eau : *Agne;* de là: *Moutwn-Agne.* Je ferai remarquer que le patois *Moutone* veut dire *Mortagne,* c'est-à-dire les deux mots réunis.

D'autres personnes ont vu dans le nom de Mortagne un diminutif de Meurthe ; la Mortagne serait la *Petite-Meurthe* : *Mortasme*)1182) ; *Mortesme* (1182) ; *Mortenne* (xvie siécle) ; *Mortane* (1594) ; *Mortanne* (1758).

D'abord le véritable nom de la *Mortagne* est : *Agne* ; ce nom est la transformation d'*Agna* en *Aigne, Agne,* exactement comme dans le midi et le centre de la France, il est devenu : *Aigue, Eygue...*

Aigne, Agne se retrouvent sous la forme *Saignia, Sagnia,* lieux humides où se trouvent des joncs.

Comme la *Meurthe* qui vient de *Morta,* lieu où l'eau est stagnante, à cours lent ; l'*Agne,* dont le cours est peu ra-

pide, traversant jadis, comme la Meurthe, nombre de marécages, a pu se doubler de l'épithète de *Morta* et devenir *Mortagne*. Cela est possible et, en tout cas, plus vraisemblable que les deux explications précédentes.

En voici une preuve :

Aux deux extrémités du cours de la Mortagne on trouve près de son origine et à son embouchure, deux localités portant ce même nom ; toutes deux sont situées sur la rive droite, c'est-à-dire entre *Meurthe* et *Agne*.

Le *Mortagne* d'en haut (*Mortagne-en-Vosges*), celui qui se trouve au voisinage de la source, est — je l'ai dit — situé sur la rive droite ; son territoire, la vaste forêt qui porte son nom, s'étendent jusqu'à la crête (Madeleine et Jumeaux) qui domine la Meurthe : ce territoire est donc bien entre les deux rivières.

De même, le *Mortagne* d'aval (Meurthe-et-Moselle), toujours sur la rive droite, est aussi placé dans la zone limitée par *Meurthe* et *Agne* à leur jonction.

Il y a donc, aux deux points extrêmes du parcours de la Mortagne, deux localités, ou plutôt deux zones de territoire, comprises entre les deux rivières, entre *Meurthe* et *Agne*. Les titres anciens caractérisaient de la sorte le territoire compris entre les deux cours d'eau : « et partem nemorum banni Danubrii præfixis terminis suis ab *aquæ quæ Mortesme dicitur usque ad alteram quæ dicitur Murt...* » (1183 *Bulle du pape Lucius III* concernant Autrey). A partir des forêts du ban de Deneuvre dont les limites sont fixées par les eaux de la rivière appelée *Mortesme* jusque *de l'autre côté à la rivière de la Meurthe*.

Ne pourrait-on pas conclure de tout ce qui précède que l'*Agne* a pris le nom de la zone comprise entre elle et la Meurthe, aussi bien à son origine qu'à son embouchure ? entre *Meurthe* et *Agne ? Meurthe-Agne* : *Mortagne*.

MORTAGNE (alt. 450). — Très ancienne localité.

Il y avait selon Gravier, un oppidum gaulois, devenu ensuite un camp romain. On a trouvé des sculptures, des médailles. Un tumulus disparu aujourd'hui aurait, selon Gravier, donné le nom de *Moutwn*, *Moutone* à cette localité.

Cette commune fut appelée *Mortagne-les-Rouges-eaux*; en 1831, les *Rouges-eaux* furent réunis à Mortagne jusqu'en 1836, époque où celle-ci reprit son autonomie.

Dépendait en 1594 du ban de Belmont et formait une communauté en 1789.

Le village de Mortagne est situé dans ce massif limité sur trois côtés par la colline de Mossoux (N.-O.), la Mortagne (Ouest) et le ruisseau des Rouges-Eaux (S.-E.); à l'Est, jusqu'à la crête, au-dessus de la Meurthe, s'étend la forêt de Mortagne.

Il est divisé en *Haute*, *Moyenne* et *basse Mortagne*. « *Mortagne* à une lieue de Bruyères, dit Durival, il en dépend une belle forêt dans laquelle il y a cinq scieries ». Quatre de ces scieries — Gerupt, Lorfosse, Hardie et Blanchefontaine — sont devenues le noyau de hameaux qui font partie de la commune des Rouges-Eaux.

Je renvoie, pour ce qui concerne l'étymologie du nom de *Mortagne* à l'article ci-dessus consacré à la rivière de Mortagne.

Bailliage de Voge et Prévôté de Bruyères (1594); Bailliage de Bruyères (1751) ; District de Bruyères et canton de Brouvelieures (1790).

MOYEMONT (alt. 333). — Sa situation sur une des hauteurs formant le faîte de séparation de Mortagne et Moselle, explique ce nom de *Moyemont* ou plutôt de *Moyenmont ; Medius-mons ; Medium-montem* cum suis appenditiis (1114) ; *Medio-monte* (1402) ; *Moymont* (1402) ; *Moïemont* (1402) ; *Moyenmont ; Moyimont*.

Des trouvailles de médailles prouvent que ce lieu fut habité à l'époque gallo-romaine. Proche ce village — aux Rayeux — passait une voie Romaine.

La seigneurie appartenait au chapitre de Saint-Dié qui y avait une *franche-maison*.

« *Moyenmont*, avec la *cense du Rayeux* ».

Bailliage de Nancy et prévôté de Rosières (1594); Bailliage de Lunéville (1751); District de Rambervillers et canton de Domèvre-sur-Durbion (1790).

NONZEVILLE (alt. 340). — Au XVIe siècle (1594) ce village dépendant du *Ban de Vaudicourt*, du *Ban de Belmont* et du *Chapitre de Saint-Dié*. T. Alix dit: *Nonziville* clergé; *Mozeville: Ban de Vaudicourt*; *Nonzeville* Ban de Belmont.

On remarquera que le même auteur en quelques pages, écrivait le même nom de lieu de trois façons différentes.

Bugnon dans son alphabet: « *Nonzeville* est le chef-lieu d'une mairie qui comprend encore une partie du village de Destord » ; Cette mairie avec la Basse-Rue de Destord (Voir ce nom) dépendait du chapitre de Saint-Dié.

Durival: « la mairie de *Nonzeville* ; composée de Nonzeville et du fief de l'Estang » ; c'est toujours la portion qui relève du Chapitre. Durival indique l'autre partie, comme dépendant du *Ban de Vaudicourt.* Il n'est plus question de celui de Belmont.

Ainsi Nonzeville dépendait du chapitre de Saint-Dié et du duc de Lorraine.

Lonzeville (1293) ; *Lonziville* (1381); *Lonzéville* (1458); *Mozeville* (1594); *Nonziville* (1594): *Nozeville* (1608); *Nézeville* (1664).

Des restes de construction montrent que jadis, ce village avait une bien autre importance.

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594); Bail-

liage de Bruyères (1751) ; District et canton de Rambervillers (1790).

Nossoncourt (alt. 300). — A la fin du xie siècle et au commencement du xiie, *Nossoncourt* était le chef-lieu des possessions de l'évêché de Metz dans la région de Rambervillers. Il conserva toujours une certaine importance ; habité par des seigneurs voués, il avait un chateau et des fortifications. Il resta le chef-lieu d'un ban composé de six communautés : Ménil, Sainte-Barbe, Bazien, Ménarmont, Anglemont et Nossoncourt : au spirituel sa paroisse, non moins importante, comprenait « les villages et hameaux de Ménarmont, Sainte-Barbe, Ménil-Sainte-Barbe, Anglemont, Bazin, Villé, Roto-Moncel et la Souche » (Pouillé du diocèse de Toul. — 1711).

A Villé, il y avait « une chapelle de l'Assomption de Notre-Dame, sans revenu ».

Le ban de Nossoncourt, comme toutes les autres localités relevant de la chatellenie de Ramberbillers, était régi par les « coutumes municipales de Rambervillers, Baccarat et Moyen qui sont à la suite des coutumes de l'évêché de Metz ».

Nossoncourt existait avant Rambervillers et, commo nous le verrons (voir Rambervillers), celui-ci en fut, à l'origine, une dépendance.

« Alias vero apud *Nothonis-Curtem* » ; molendini in banno *Nozuncurt* (1189) ; *Nosson-curia* (1402).

En patois se dit : *No son cô* ; c'est-à-dire : *Nous sommes la cour* ; il existait en effet une cour que l'on appelait la *cour du ban du Roi* où se tenaient les plaids annaux.

L'origine véritable est : *Nothonis-curtem* : la *ferme d'Othon*. Durival désigne ainsi : « Nossoncourt avec la cense de la Souche ». Cette cense fait partie aujourd'hui du territoire d'Anglemont ; par contre, le *château-fief de*

Villé, formait avec Ménil une communauté, il fait partie aujourd'hui du territoire de Nossoncourt.

Ce village est placé sur un petit ruisseau venu de Bazien, à flanc de coteau et au centre du ban dont il était le chef-lieu.

Des ruines nous montrent que jadis, ce village était bien autrement important que de nos jours.

Il est parlé de Nossoncourt dans la bulle du pape Lucius III (1182) : « cum decimis et pasturis totius banni de *Nozuncurt*..... sedem molendini in banno de *Nozuncurt* ». C'est le moulin appelé encore aujourd'hui *de la Vaque* : de l'évêque ; il était indivis entre le couvent d'Autrey et l'évêché de Metz.

Temporel de l'évêché de Metz et chatellenie de Rambervillers. Bailliage de Lunéville (1751) ; District de Rambervillers et chef-lieu d'un canton (1790).

Ortoncourt (alt. 355). — Ce village est placé au fond d'un amphithéâtre formé par les escarpements du versant *est* du *Haut de Lorraine*. Juste au dessus du village se trouve le point culminant de ce plateau (403 m.). Le ruisseau de la *Nauve* y prend sa source et va se jeter à la Mortagne en passant par Fauconcourt, Hardancourt et Saint-Maurice.

Ce nom d'Ortoncourt ou *Orthonis-curia* : *Otuncort* (1174) ; *Otuncurt* (xiie s.) ; *Orthoncourt* (1666) *(Vationcô en patois)*, indique un ancien lieu de culture. Des médailles nous montrent qu'il fut occupé par les gallo-romains.

Bailliage de Châtel (1594 et 1751) ; District de Rambervillers et canton de Fauconcourt (1790).

Padoux (alt. 330). — Ce village situé sur deux éminences de hauteur inégale est divisé en : *ville-haute* et *ville-basse* ; entre les deux se trouve un groupe de maisons,

dont l'église est le centre. Padoux est placé sur le plateau séparatif des deux bassins, à l'origine du ruisseau *Padozel*. A l'ouest s'étend la grande forêt de Padoux, dans laquelle on trouve encore des mardelles et des traces de voie romaine.

Padoux était une des « quatre villes *maleuses* », c'est-à-dire (Voir : Destord) que tout *enfant mâle* né de l'union d'une fille de la *Basse-Rue de Destord* (dont le seigneur était le chapitre de Saint-Dié) avec un garçon de Padoux restait sujet du chapitre de Saint-Dié, même quand les parents habitaient une des quatre *villes maleuses*.

Padua; Paudoux (1355) ; « item notre maire de Sercuelx et de *Pandoul* » (1390) ; « tous les blefs et advoine que nous avons en la dite mairie de *Pauldou* ». (1401) ; Jean Marion d'un village on ban d'Espinal appelé *Paldou* (1476) ; « Premier en la ville de *Padou* » (xvie s.); *Padoz* (1200) ; *Padoulz* (1593) ; *Pandous* (1355) ; *Paudoue* (1402) ; *Pandoux* (1594).

Ce nom de *Padoux* ne peut venir que du mot *Paduire*, *Padoencum*, *Padouens*, lieu où l'on pâture. Il se retrouve sous la forme de *Padoenœ* ou *Padoenum*, pâturage marécageux.

Bailliage d'Epinal (1594) ; Bailliage de Châtel (1751) ; District et canton de Rambervillers (1790).

Pierrepont-sur-Arentèle (alt. 335). — *Pierrepont* et le *fief de l'Etang* avaient pour seigneur le chapitre de Saint-Dié. La maison seigneuriale, — la *Franche-maison* — était à l'Etang ; elle était le chef-lieu des possessions du chapitre de Saint-Dié en cette région (Pierrepont, Nonzéville, Destord). Un chemin — le *chemin des Chanoines* — reliait le fief de l'Etang à Saint-Dié (Voir chapitre II — 3° *Abbaye d'Autrey*), et passait par Autrey. Le fief de l'Etang formait, avant 1789, une mairie avec Nonzeville,

aujourd'hui, il dépend de Pierrepont dont il est bien plus rapproché.

Pierrepont et le fief de l'Etang sont situés dans la vallée de l'Arentèle.

Petri-Pons ; Perpons (1230) ; *Pierrepont-sur-la-ripvière d'Arentaire* (1431) ;... con dit l'*Estaing* (1431) ; les droictz seigneuriaulx et privilèges de la Franche-maison de l'*Estaing* (xvie s.) ; « en lieu qu'aujourd'huy l'on dit l'*Estang* avait été la station première de Saint-Dieudonné (Saint-Dié) 1633 » : La légende de Saint-Dié, raconte en effet, qu'il s'établit sur les bords de l'Arentelle ; mais qu'il en fut chassé par les habitants.

« Ha ladicte église (Saint-Dié), un maire qui s'appelle le maire de *Pierrepont*, par devant lequel doivent tous les dicts habitants subjects d'icelle église sortir, et en cas que appel y seroit, doibt la cause d'appel venir par devant le maire de Sainct-Diey on lieu qui se dit à la Pierre-Hardie » (xvie siècle) : le chapitre de Saint-Dié, avait en effet, en ces lieux la haute, moyenne et basse justice.

Bailliage de Voge et Prévôté de Bruyères (1594) ; Bailliage de Bruyères (1751) ; District et canton de Rambervillers (1790).

RAMBERVILLERS (alt. 287). — L'emplacement où est bâti Rambervillers fut des mieux choisis : à la jonction de plusieurs vallées, du *Padozel*, de l'*Arentelle*, de la *Mortagne*, du *Monseigneur*, au pied des dernières ramifications des Vosges, à cheval pour ainsi dire, sur le grès et le muschelkalk, il y avait là un point forcé.

Cette situation entre deux régions — la *Montagne* et la *Plaine* — à productions différentes en fit un véritable centre commercial où habitants de la plaine et de la montagne venaient faire des échanges et se munir de ce qui manquait dans leurs régions respectives. Aussi, Rambervillers

villers était-il relié avec Epinal, Bruyères, Saint-Dié, Raon, Gerbévillers, Lunéville, Charmes et Chatel par des routes ; « c'est, disait Durival, comme un centre de communications avec la Voge ». Les marchés de Rambervillers étaient très fréquentés et, après la Révolution, le préfet Desgouttes (*Stat. des Vosges*, an x.) le plaçait au premier rang. Aujourd'hui les chemins de fer ont changé tout cela : on ne vient plus au marché de Rambervillers, comme autrefois, de la Haute-Saône, de la Haute-Marne, des Vosges, de la Suisse même ; ce n'est plus qu'un marché desservant la région ; mais précisément, par la configuration de la région avoisinante qui est moitié de la plaine, moitié de la montagne, ces marchés, quoique bien réduits, ont conservé une certaine importance.

A l'origine, Rambervillers occupait la seule rive droite de la Mortagne, il couvre les dernières pentes d'un plateau incliné vers le sud-ouest. Aujourd'hui la ville a franchi la rivière et les quartiers nouveaux ont acquis une certaine importance.

C'est seulement au début du XIIe siècle qu'il est parlé pour la première fois de Rambervillers : .... « Processu temporis, gratia imperiali sibi conciliata, de virtute in virtutem sine intermissione conscendens, *castrum quod Ramberte-Villari dicitur firmavit.*»

Etienne de Bar, évêque de Metz, entoura le bourg de Rambervillers (vers 1120) de palissades et fossés afin que ses sujets pussent y trouver un refuge en cas de guerre.

A ce moment Rambervillers, qualifié de bourg par la *Chronique des Evêques de Metz*, était un hameau composé d'une métairie et de quelques maisons occupées par des serfs ou colons.

Il est probable que ce lieu de Rambervillers était habité à l'époque gallo-romaine comme l'étaient tous les envi-

rons ; en tout cas, deux voies romaines qui s'y croisaient, permettent de le supposer.

L'Evêché de Metz possédait de grands territoires dans la région, Nossoncourt (1) en était le chef-lieu ou plutôt sa forteresse. Ce hameau de Rambervillers dépendait au temporel de Nossoncourt et, au spirituel, de l'église de Jeanménil ; on voit, comme l'a dit Dom Calmet, que c'était alors bien peu de chose.

Cette métairie aurait été fondée par un comte de Mortagne du x[e] ou xi[e] siècle, *Rambaut* ou *Regimboldus* et lui aurait donné son nom : *Rambaut-Viller* et *Rambervillers*. Mortagne dépendait du comté de Romont (2).

Auprès de cette métairie (qui devait être au lieu dit : la Grand-Maison) une tour carrée de 120 pieds de côtés, située en face du château et appelée *Sommerhausen*, avait été élevée pour défendre la région. On ne sait ni la date où fut élevée cette tour, ni la date ou elle fut démolie.

Sans doute, Etienne de Bar acheta le lieu de *Ramberti-Villare*, à moins qu'il ne s'en soit emparé par violence, ce qui était dans ses habitudes, pour en faire un lieu de refuge pour ses sujets, que ce belliqueux prélat devait exposer à de terribles représailles. Il avait, en outre, une autre raison de créer ce refuge, c'est qu'à ce moment il bâtissait le monastère d'Autrey.

Du reste, le seul moyen, à cette époque, de développer une bourgade et d'y attirer les habitants était de la fortifier. Les palissades établies furent protégées par un large et profond fossé rempli d'eau : la Mortagne en remplissait le

(1) Nossoncourt ou peut-être le *fief de Villé*, très ancien qui semble avoir été la résidence du chef ou seigneur de la région.

(2) Mortagne dépendit longtemps du comté de Romont, Rambervillers a donc pu, en suite de partage, écheoir à un comte de Mortagne.

tiers environ, le reste était fourni par une déviation du ruisseau de Bru ou Monseigneur. Cette déviation existe encore et porte le nom de « *Ringolle* » ou *Rigolle.*

Un siècle plus tard, le hameau devenu petite ville, étouffait dans son enceinte de bois ; l'évêque Jacques de Lorraine l'agrandit considérablement, remplaça les palissades par de hautes et solides murailles flanquées de vingt-quatre tours et à la fin du XIIIe siècle, la cité était si bien transformée qu'un moment on l'appela : *Ville-Neuve.*

Ainsi, à l'origine, vers 1120, Rambervillers était un petit hameau dépendant, au temporel, de Nossoncourt et au spirituel de l'église de Jeanménil ; c'est par un évêque de Metz que le hameau devint ville ; aussi Rambervillers resta jusqu'au bout (1718) fidèle à ses suzerains, les évêques de Metz.

Il existe encore aujourd'hui de nombreux restes des fortifications élevées, au XIIIe siècle par l'évêque Jacques de Lorraine (1). Cette enceinte partait de la porte du *Fal*

---

(1) Aujourd'hui encore les jardins qui se trouvent derrière les maisons de la rue du Fal sont en contrebas dans la rue des Fontaines. Ils occupent l'emplacement des fossés. Ils sont traversés par un égout à ciel ouvert qui part du derrière de la maison Populorum, se dirige vers la rue du Fal et passe à l'arrière des maisons de la rue des Remparts. Cet égout est alimenté par l'eau de la *Ringolle*, déviation du ruisseau Monseigneur faite au XIIe siècle par l'évêque de Metz, Etienne de Bar, afin de remplir d'eau les fossés. Les eaux de la *Ringolle* se dirigeaient également vers la Mortagne et alimentaient aussi les fossés depuis le Parmoulin, la Porte dn Fal et tout le développemeut parallèle à la rue des Fontaines ; à la hauteur de la maison Populorum se trouvait le point de séparation des eaux qui se dirigeaient ainsi à droite et à gauche pour remplir les fossés.

Le sol à l'entrée de la rue du Fal (Porte du Fal) a été considérablement exhaussé ; on trouve, au niveau de la cave d'une maison qui appartient à M. Maurice (Emile), des restes de cette porte du Faux ou du Fal.

Parallèlement à la rue des Fontaines, on découvre trois tours assez bien conservées : maisons Delate, Gérardot et Cholé (cette dernière est la mieux conservée).

(ou *Faux*) (faubourg de Lunéville) (voir le plan) suivait le derrière des maisons, entre les rues du Fal, du Cor, d'Anglemein et la rue des Fontaines ; de l'autre côté de la porte du Fal, cette même enceinte se dirigeait vers la porte du Parmoulin, en passant sur le derrière de la rue des Remparts ; un égout, alimenté par les eaux de la *Ringolle* — prise au ruisseau Monseigneur — donne du milieu de la rue des Fontaines au Parmoulin, une direction exacte de la ligne fortifiée.

A la jonction des rues des Fontaines et du Neuf Octobre, on voit encore une tour bien conservée ; de celle-ci, l'enceinte se dirigeait vers la maison Deguerre où l'on trouve aussi une autre tour. Au devant de cette maison, au point où l'enceinte traversait la rue *Sur-Broué*, se trouvait la porte du même nom. Puis les murailles suivaient le cours de la Mortagne — qui n'avait pas à cette époque la même direction qu'aujourd'hui — passait devant la maison Roussel, coupait en biais la rue Masson, englobant le couvent des dames du Saint-Sacrement, aujourd'hui écoles communales et bibliothèque ; à partir de là, le fossé était rempli par les eaux du canal et l'enceinte aboutissait à la porte du Parmoulin.

Le château occupait l'espace compris entre la rue du Moulin, la place du Parmoulin, les rues du Château et Saint-Benoît. Les écoles congréganistes des filles occupent la presque totalité de cet emplacement. On en voit en-

---

Il y en a deux autres : une dans le jardin de la maison Du Coetlosquet ; la seconde le long du canal, près de l'abattoir, dans la maison Algros.

L'Abattoir (rue du Parmoulin) est adossé aux anciennes murailles.

En amont de l'abattoir, rive droite du canal, et séparé par une ruelle, se trouvait le moulin Briot, démoli en 1831, au moment de la rectification du cours de la Mortagne après le débordement du 4 septembre 1831.

core quelques pans de murailles englobées dans les maisons Ch. Retournard et Mougel.

En dehors de ces quelques murs, il ne reste plus rien du château (1).

On pénétrait dans la ville par quatre portes :

Porte du Fal ou du *Faux*, vers Gerbévillers et Lunéville ;

Porte du Parmoulin, vers Charmes et Châtel.

Porte de la Folie ou *du Faubourg*, vers Bruyères et Epinal ;

Porte-sur-Broué, vers Saint-Dié et Raon.

Une cinquième, *porte Malouit*, se trouvait près de l'hôpital ; nous y reviendrons plus loin en parlant de ce dernier.

Jusqu'au xvii[e] siècle, ces murailles furent entretenues ; mais à cette époque on commença à les laisser tomber. Les tours de la *Porte du Faux*, menaçant ruines furent démolies (20 mars 1729) ; l'année d'avant, il avait fallu abattre la porte du Parmoulin et son corps de garde qui s'écroulaient. Il en était de même des murailles, les fossés étaient comblés, mis en culture. Le 4 février 1729, Humbert, de Girecourt écrivait à la municipalité : « S. A. R. a été surprise d'apprendre que le sieur Adam se soit avisé de démolir une tour de votre ville pour se l'approprier ; et

---

(1) Le long de la rue du Château, en peut voir eucore, maison Mougel, des murailles, restes du château. Les écoles congréganistes occupent surtout l'emplacement de ce château. On laissa ce château tomber en ruines. Celles-ci portèrent le nom de *Templiers* ; nous avons vu que dans nos pays toute ruine était attribuée — dans l'imagination des populations — à des maisons de Templiers ; exactement comme le souvenir des ravages faits par les armées suédoises (guerre de Trente ans), a fait donner à tous travaux de défense le nom de *camp suédois*. Nous verrons plus loin qu'un camp portant ce nom, fut établi par les Lorrains. Le camp gallo-romain de Repy (Etival) porte également le nom de camp suédois.

S. A. R. m'a ordonné de vous écrire qu'elle veut que vous obligiez le sieur Adam à rétablir incessamment ladite tour et à la mettre en son premier état... » Tout s'arrangea et le bourgeois Adam en fut quitte pour une indemnité. Cet incident nous fait voir en quel état devaient se trouver les murailles.

Au XVIIIe siècle la ville se développa rapidement et s'étendit bien au-delà de l'ancienne enceinte.

Une partie de l'espace compris entre la porte de la Folie (maison Roussel) et le pont du Faubourg actuel — rempli, au début, par les eaux de la Mortagne ainsi que nous le verrons plus loin — avait été comblé peu à peu, s'était couvert de maisons et avait formé les rues du Pont et Masson. Un pont en bois, souvent emporté par les eaux, reliait la ville au faubourg Notre-Dame ou d'Epinal ; le gouvernement Lorrain le fit remplacer par un pont en pierre (1734); c'est le *Pont du Faubourg* actuel. Sur la route de Saint-Dié, l'enceinte laissait en dehors un grand espace occupé par la place des Vosges, la ruelle-sur-Broué, les Petites-Boucheries et la rue du Neuf-Octobre qui, jusqu'en 1870, fut appelée : *Faubourg-sur-Broué.* Ce faubourg s'arrêtait au ruisseau Monseigneur (ou de Brû) que l'on passait à gué. Ce quartier était habité par des cultivateurs ; « souvent, ils ne peuvent, disaient ces laboureurs, dans une requête au roi Stanislas, plus faire parvenir en leur logis, ni les voitures, ni les bestiaux, à cause des débordements et des glaces, et les laissent exposés sur le grand chemin ; il serait utile et même absolument nécessaire d'y construire un pont... » On fit droit à cette requête ; le pont, dont le tablier était en bois et les culées en pierre, fut établi en 1763; il fut démoli et reconstruit en pierre en 1861 : c'est le *Pont des Laboureurs.*

Il en était de même pour les cultivateurs qui habitaient sur l'autre rive de la Mortagne (Grand-Maison et Faubourg

de Charmes) ; là, c'était le Padozel ; un pont fut construit. L'entrepreneur s'appelait Jean Boileau (1728), le nom est resté et le pont est appelé : *Pont Boileau* ou de *la Vierge*.

Au-delà du pont du Faubourg ou de la Folie, s'étendait jusqu'à l'Hôpital le faubourg Notre-Dame.

Longtemps « l'Hôtel-Dieu de Rambervillers » fut isolé de la ville. A la fin du XVI[e] siècle, (1581) il consistait en une salle unique au fond de laquelle s'élevait un autel. Il y avait autour quelques maisons, quelques-unes ont conservé de nos jours l'architecture de l'époque.

L'hôpital a-t-il été la cause de ces constructions, ou bien celui-ci fut-il établi dans une de ces demeures ? on ne peut le dire. Ce groupe de l'hôpital parfaitement isolé de la ville, fut aussi pourvu de moyens de défense : une déviation de la Mortagne passait en avant (du côté d'Epinal) et une porte — *la Porte Malcuit* — qui existait encore au XVIII[e] siècle.

On ne sait à quelle époque cette porte fut bâtie ; mais elle était tellement caduque au XVIII[e] siècle, « que les personnes qui passent dessous risquent d'être ensevelies... » Depuis longtemps elle était étayée ; on la démolit, en 1735, ainsi que « deux maisons appuyées sur elle et qui étoient aussi caduques que la porte ».

Au XVIII[e] siècle, le faubourg Notre-Dame était entièrement bâti ; en 1728, on y établit un égout non sans peine, car au « moment de commencer les travaux (16 avril 1728) on s'aperçoit que l'ingénieur avait oublié de donner de la pente à cet aqueduc, de sorte que les eaux auraient envahi l'aqueduc. »

Le chemin de Rambervillers à Roville et Lunéville ne suivait pas le tracé de la route actuelle. En entreprenant la construction de ce vaste réseau de chemins carrossables dont il couvrit la Lorraine, le duc Léopold avait décidé que les propriétaires dont les terrains étaient traver-

FO

A. Porte Notre Dame et fontaine

A.B. Rue entre les Deux Portes

C. Ringolle

1. Ancien barrage

2.2. Anciennes vannes

3 Porte de la Folie ou du Faubourg

4. Porte sur-Broué

5. Porte du Fal ou du Faux

des

sés recevraient, en échange, le sol des anciens chemins abandonnés ou à défaut de ceux-ci, il serait pris sur les paquis communaux ; mesure injuste, puisque la nouvelle route, pour arriver à Rambervillers, coupait — de Saint-Pantaléon à la porte du Fal — nombre de jardins de grande valeur ; aussi les bourgeois réclamèrent, mais inutilement.

C'est ainsi que le faubourg actuel de Lunéville fut créé. Il n'y avait sur cette route d'autres constructions que le couvent des Capucins (créé en 1620) et l'ermitage de Saint-Pantaléon.

Si du pont du faubourg on regarde le cours inférieur de la Mortagne, on voit que la rivière est parfaitement endiguée par de solides quais en pierres de taille ; qu'un barrage partant (rive gauche) du milieu de la promenade dirige les eaux vers un canal qui rejoint, à 2 kilomètres plus bas (à Badlieu), la Mortagne. Tous ces travaux ont été exécutés en 1831 et années suivantes, à la suite d'un grand débordement qui détruisit plusieurs maisons (4 septembre 1831).

En amont du pont du faubourg, le cours de la rivière n'a pas varié ; il n'en est pas de même en aval : la promenade (rive gauche) créée en 1831 n'existait pas et était occupée en presque totalité, par la rivière ; un barrage partant de l'angle des écuries de l'hôtel du Grand-Cerf (on en voit encore les traces) s'étendait jusque au-delà du barrage actuel dirigeait les eaux vers le canal ; le trop plein s'écoulait vers la promenade, et les eaux, quand elles étaient hautes, couvraient la presque totalité de la surface aujourd'hui exhaussée et qui forme la promenade. A ce point, venait se joindre une déviation de la Mortagne (voir le plan), prise au-dessous de la Forge-Bourion, passant derrière l'hôpital, devant la porte Malcuit, servant de fossé

à celle-ci, traversant le Pré-Dieu pour se jeter dans la Mortagne (1).

Comme toutes les villes fortifiées au moyen-âge, les rues de Rambervillers sont étroites ; il n'y avait pas de jardins, on n'avait pas d'espace suffisant, s'il s'en créa plus tard, ce fut dans les fossés.

Quand on arrivait par Epinal, après avoir traversé la Mortagne sur un pont en bois (pont de la Folie ou du Faubourg) on entrait en ville par la *Porte de la Folie* (ou du Faubourg) défendue par une grosse tour, on suivait une rue étroite, dite *rue d'Entre-les-deux-Portes* (rue des Marchands, élargie aujourd'hui) pour aboutir à une seconde porte : *Porte Notre-Dame* ; on en voit les restes près de la boucherie Paquot. Il y a vingt années, avant l'élargissement de la rue des Marchands, près de la maison Rodrigue, il existait dans une vieille maison, une niche où était une vierge : Notre-Dame. On laissait à droite l'Eglise et sa place ; puis, du même côté, les halles bâties en exhaussement, sur la place actuelle de l'Hôtel-de-Ville. Les soubassements des maisons qui limitent le côté *Est* de

---

(1) Un grand débordement de la Mortagne détruisit plusieurs maisons (4 septembre 1831). De grands travaux furent entrepris pour rectifier le cours de la Mortagne dans la traversée de la ville. Le plan ci-contre donne une idée de cette transformation. Il y avait au bas de la vanne ancienne située en aval de l'hôtel du Grand-Cerf un trou qui portait le nom de *Trou de Méon* (n° 13 du plan) ; un autre : *Trou Saint-Dizier*, se trouvait plus bas, à la jonction de la rivière avec le déversoir du canal (n° 14 du plan).

Le pont du Faubourg, construit en 1734, resta le même ; mais on démolit le pont de la Faïencerie, vieux pont très long, formé de huit à neuf arches étroites et il fut remplacé par le pont actuel placé immédiatement au-dessous de l'ancien. Une maison qui existe encore aujourd'hui (maison Saufget), était placée en amont du vieux pont au niveau des premières arches. Cette maison est encore en contrebas du remblai qui aboutit au pont nouveau (voir le plan).

Plus loin, sur la route de Charmes, on traversait à gué le Padozel, on voit encore les traces de ce gué, remplacé aujourd'hui par un pont en bois.

cette place indiquent le niveau ancien du sol de la halle (1). L'Hôtel-de-Ville reste exactement ce qu'il était au XVIe siècle ; on trouvait ensuite la rue du Puits, avec son puits, la rue du Fal et la porte de même nom.

On le voit, ce n'était pas une petite affaire de traverser Rambervillers aux XVIe et XVIIe siècles : venant de Lunéville, on franchissait la *Porte du Fal*, l'étroite rue du même nom, on tournait à angle droit *rue du Puits ;* puis un autre angle près de l'Hôtel-de-Ville ; on passait sous la *Porte Notre-Dame*, tellement étroite qu'il fallut la démolir (1738) à l'époque où l'établissement de la route de Lunéville rendit la circulation plus active ; la rue très étroite d'*Entre-les-deux-Portes* ; la *Porte-de-la-Folie* ; la Mortagne sur un pont en bois, toujours menacé d'être emporté et, enfin au bout du *faubourg Notre-Dame*, la la porte à moitié ruinée de *Malcuit ;* là on passait à gué la déviation de la Mortagne. Soit : quatre portes, deux rues fort étroites ; un pont et un gué, tout cela dans moins d'un kilomètre !

Les rues de Rambervillers étaient pavées en cailloux, divisées « en deux pans » venant se joindre au milieu et formant « un coulant pour couler les eaux ».

La *rue du Puits* « était partagée en deux, là où il faict la

---

(1) Ce niveau était élevé de plus d'un mètre et demi au-dessus du niveau de la rue. La place était plantée d'arbres (tilleuls), on y accédait *en voiture*, par deux entrées le long des maisons qui la bordaient au côté est ; une de ces entrées existait près de l'Hôtel-de-Ville, l'autre du côté de l'église, au-devant de la maison Aymé Retournard.

Devant l'Hôtel-de-Ville, entre ce dernier et la place, à l'entrée de la rue de la Commune, se trouvait le Pilori.

A l'autre extrémité de cette place, devant la maison Charles Rodrigue qui formait autrefois un angle avec la maison Perken, démolie pour l'élargissement de la rue des Marchands, se trouvait une fontaine monumentale transférée actuellement place du Parmoulin.

manière d'une patte d'oie et le tour du puits et le *tour* de la *Grande-Fontaine.* » (près la Porte Notre-Dame).

Le *Grand-Faubourg* (Notre-Dame) depuis le bout du pont jusqu'à l'Hôpital « présentait, au milieu, une espèce de levée avec un canal de chaque côté de ladite levée et partageait la rue en trois et les revers de part et d'autre.....» Aujourd'hui, sur le côté *Est* du faubourg Notre-Dame, près du pont, il y a là quelques vieilles maisons qui sont en contrebas du niveau de la chaussée actulle.

Autour de l'église « et la place du devant, le tour était uni et la place en façon de patte d'oie avec un revers de part et d'autre et un coulant de chaque côté pour conduire les eaux dans le ruisseau... »

Ce ruisseau qui coulait dans les rues, était fourni par une déviation du Mouseigneur, c'était l'ancienne « Ringolle » destinée à remplir d'eau les fossés créés en 1120 par Etienne de Bar.

La place « du devant » l'église et le « tour » de celle-ci n'avaient pas toujours existés : jusqu'en 1610, cette place était occupée par le cimetière placé autour de l'église. Après une épidémie de peste, on enleva la terre du cimetière pour la transporter au dehors ; on fit paver l'emplacement, on abattit une maison qui faisait saillie et une fontaine prit sa place (1), ce qui « transforma la place merveilleusement agrandie de plus de deux fois autant qu'elle n'y était auparavant ». Le cimetière fut transporté autour de l'hôpital ; celui-ci avait été agrandi, grâce à la générosité de Jean Didier, archer des Gardes du duc de Lorraine et de Barbe Goiry, sa femme ; une chapelle à part y fut construite

(1). Cette fontaine placée devant la maison Rodrigue à l'angle formé avec la maison Perken, aujourd'hui démolie, fut transportée place du Parmoulin.

Les maisons Frachet et Rodrigue occupent une partie de l'emplacement de la maison Perken.

et on y porta en grande cérémonie la *Notre-Dame d'Entre-les-deux-Portes*. C'est depuis cette époque que le quartier de l'hôpital prit le nom de *faubourg Notre-Dame*, aujourd'hui rue Carnot.

La *Notre-Dame d'Entre-deux-Portes* avait une chapelle dans la rue dont elle porte le nom ; jusqu'à la démolition de la moitié de cette rue on voyait, sur une maison (maison Perken), faisant angle avec la place de l'église, une niche contenant une vierge, souvenir sans doute de l'ancienne chapelle.

« Castrum quod *Ramberti-Villari* dicitur... » Testes sunt dominus Theodoricus advocatus *Rambervilla* (1176) ; *Rambertivilla* (1182) ; *Ramberti-Villare* (1402); *Rambervilliers* (1344) ; « Par ces présentes donnons l'office de châtelain de *Rambervillers* (1482). *Rambiélé* en patois.

Ainsi qu'on l'a dit plus haut, Rambervillers resta possion du Temporel de l'Evêché de Metz jusqu'en 1718, où il fut annexé ainsi que sa chatellenie à la Lorraine.

Il y a dans la commune de Rambervillers plusieurs écarts et fermes qui présentent un certain intérêt.

Badlieu, aujourd'hui une papeterie. Etait autrefois un très vieux moulin placé à l'extrémité du canal qui prend naissance dans la ville même. En 1356, il devint la propriété du monastère d'Autrey : « Moulin de *Badluex* sur la ripvière de Mortesme (1429) »... *Beaudelieux*, *Baudelieu* (1434).

Badlieu signifie le *lieu d'en bas*, ce qui est bien sa situation par rapport à Rambervillers.

Montaux. Ferme auprès de laquelle on voyait encore, il y a quelques années les restes de retranchements élevés par le duc Charles IV de Lorraine pour résister aux armées françaises (1635).

Le duc venait de s'emparer de vive force de Ramber-

villers (10 août 1635), il y séjourna deux mois ce qui surprit tout le monde étant donné l'activité bien connue de ce prince. Vingt mille hommes étaient réunis autour de Rambervillers, le duc en était le général en chef avec Colloredo pour maréchal de camp, Jean de Werth et Gœtz pour lieutenants de maréchal de camp, Mercy et Bassompierre comme sergents de bataille. Pour l'époque, c'était une grande armée. On se retrancha sur le plateau des Montaux : ces travaux se composaient, dit le cardinal Richelieu « de retranchements flanqués de quatre forts, dont deux très bons, fraisés et faits avec fascines et bons fossés, les deux autres moins bons ». Pour en finir avec le duc Charles IV, le roi Louis XIII convoqua le ban et arrière ban de la noblesse, une partie alla renforcer le maréchal de La Force qui commandait dans cette portion de Lorraine. Le maréchal essaya, mais inutilement de forcer les retranchements Lorrains ; il dut se retirer. On le voit, le camp des Monteaux rappelle un des grands faits de la lutte de Louis XIII contre la Lorraine et les armées allemandes. Comme cela se passait pendant la guerre de Trente ans et que dans les années suivantes, les Suédois euvahireut la Lorraine, la pillèrent et la ruinèrent, le camp est appelé par les populations : *camp des Suédois*. On a vu qu'il n'y avait pas un seul de ces derniers.

Malplantouse : ferme appartenant au couvent de Moyenmoutier, « Vieilles haies ou de la *Malplantouze* (1778). »

Métendall ; fief qui, avec celui de *Bouzillon* et la cense de Malplantouze, dépendait du territoire de Rambervillers.

Ermitage de St-Pantaléon, sur la route de Lunéville.

A l'*est* de Rambervillers se croisaient deux voies romaines ; dont l'une se dirigeant vers Deneuvre porte le

nom de chemin *Sondrot* ou des *Saunerots* ou des *Sauniers*.

Temporel de l'évêché de Metz ; Bailliage de Vic ; chef-lieu d'nne chatellenie et d'une mairie. Baillage de Luné-ville (1751) ; Chef-lieu de district et de canton (1790) (1).

ROUGES-EAUX (alt. 420). — *Basse-du-Rougeaux* (Carte de Cassini), formée d'une série d'écarts épars sur la rive droite du ruisseau du même nom et de son annexe la Basse de *Blanche-Fontaine* (2). Quatre étaient des scieries au

(1) Voicl quelques noms des rues de Rambervillers :

Rues du *Brouel* ou Broué ; *Jean-Vinot* ; *du Puits* (le puits n'existe plus) ; du *Cor ;* du *Faux* ou *Fal* (du hêtre) ; *Grande-Rue ;* d'*Anglemein* (Anglemont) ; *Parmoulin ;* Faubourg *Sur-Broué* (depuis 1871 : Rue du Neuf octobre) ; Faubourg *Notre-Dame* (aujourd'hui rue Carnot), ont été conservés.

Rues des *Religieuses ;* de l'*Etape ;* des *Poules ;* d'*Entre-deux-Portes; Place du Château ; Place de la Fontaine ;* le *Devant de l'Eglise ; Faubourg des Capucins* (Faubourg de Lunéville).

Les deux voies romaines étaient : Langres à Strasbourg ; on en a découvert des traces près de la ferme des *Rayeux* (Moyemont) et de celle de *Padeine.* (Padeine a la même etymologieque Padoux. il vient de *Padoenœ* ou *Padoenum :* (pâturage marécageux). L'autre de Langres à Deneuvre.

Hôpital : Si en 1604, Jean Didier et sa femme Barbe Goéry furent les premiers bienfaiteurs de l'hôpital ; aujourd'hui, après 290 années, ce même hôpital en a trouvé un autre, M. du Coetlasquet qui emploie noblement une grande fortune à faire de notre petit hôpital un modèle digne des progrès faits, de nos jours, par l'hygiène.

Rambervillers resta jusqu'au bout fidèle à l'évêché de Metz. Les évêques en furent les bienfaiteurs : en 1557, la ville fut brûlée et presque détruite par une armée allemande, ce fut le cardinal de Lorraine, administrateur (seigneur par conséquent) du Temporel de l'évêché de Metz qui la releva de ses ruines. La fidélité de Rambervillers à ses suzerains, lui valut la haine de toutes les villes voisines, avec lesquelles elle était constamment en guerre au moyen-âge. Plus tard, quand on n'eut plus rien à craindre, on s'en vengea par des quolibets.

Voir : Fournier : *Rambervillers au XVIe siècle* (Annales de la Société d'Emulation — 1881). — *Pourquoi raille-t-on les habitants de Rambervillers ?* — (Journal de la Société d'Archéologie Lorraine — 1882).

(2) Le chemin ancien qui remontait la *basse de Blanches-Fontaines* portait le nom de *chemin Jacques ;* l'extrémité supérieure de celui-ci, fit donner le nom de *Haut-Jacques* au point où il aboutissait sur le faite.

siècle dernier : Blanche-Fontaine ; Gerupt (Geru) ; Hardy ; Lorfosse. Tout le territoire de cette commune, en presque totalité couvert de bois, dépendait de la forêt de Mortagne.

Avant 1789, les Rouges-Eaux dépendaient du ban de Belmont. Après la Révolution, son territoire fut constitué en commune ; puis en 1831 (24 juin) réuni à Mortagne qui prit le nom de *Mortagne-les-Rouges-Eaux* et rétabli à nouveau le 14 juillet 1836.

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594) ; Bailliage de Bruyères (1751) ; District de Bruyères et canton de Brouvelieures (1790).

Romont (alt. 288). — Très ancienne localité. La légende de Saint-Dié raconte qu'il y avait là un château et qu'il y fit un miracle (VIIe siècle).

« Dit outre qu'il a retenu des anciens que le roy Pépin de France eut trois bâtars, dont l'un appelé Goudefroy, fist le chastel d'Espinal, l'autre fist le *chastel de Romont.* » On voit que la tradition aussi, fait remonter Romont à une grès haute antiquité.

Ce village situé sur un petit ruisseau venu du bois du Marquis, à l'ouest d'un sommet arrondi où se trouvait le château, doit son nom : *Rotundus Mons*, à la forme de cette colline. Bugnon désigne ainsi ce village : « Romont, de Rosières, (prévôté) avec un château. Il y a un prieuré dans le lieu et une cense appelée : cense de Vrécourt ».

Du château, il ne reste qu'un pan de muraille. Il est détruit depuis longtemps ; Durival le dit : « Le château ruiné était une forteresse assise sur une hauteur à l'extrémité du village. »

Le prieuré était placé au centre du village. Ce qu'il en reste sert de presbytère. Il aurait été fondé, selon la légende, au VIIe siècle par deux disciples de Saint-Dié. Ce n'est qu'en 1097 qu'il est parlé pour la première fois véri-

tablement de ce prieuré : Richer rapporte qu'un moine de Moyenmoutier le bâtit à cette époque (1097).

: Quand au *fief de Vrècourt* il est à droite du chemin de Romont à Hardancourt dans une autre vallée, celle de *Derrière-le-Haut*. Le *Haut* est une arête à pentes rapides qui sépare le ruisseau de Romont du précédent.

Rotundo-monte ; atque in viculo qui *Romonum* dicitum...; et is etiam prœdictus Hugo *Romonensem cellam*... (1076) ; Theodericus *Romuns* (1176) ; *Romonus* (1297) ; « La seignorie de *Romont* (1474) ; *Rufmonte* (1409) ; messire Jehan Wisse de Gerbévillers, seigneur dudit lieu de Bausemont et *Romont* (1486). Romont dépendait, en effet, du marquisat de Gerbévillers.

Bailliage de Nancy, prévôté de Rosières (1594) ; Bailliage de Lunéville (1751) ; District de Rambervillers et canton de Fauconcourt (1790).

ROVILLE-AUX-CHÊNES (alt. 276). — Ce nom de Roville lui vient de ce qu'il fut bâti en un lieu où il y avait des chênes. Il y en a encore un au milieu du village.

Roville vient de *Robor* ou *Robur-villa ;* la *villa des chênes*. *Rovilla-ad-quercus ; Rovilla* (1402).

C'est une très ancienne localité où l'on a trouvé des médailles et tuiles gallo-romaines. On y a constaté aussi des traces de voies romaines.

Ce village est bâti sur la rive droite de la Mortagne, sur une terrasse de *diluvium argileux*, dominant de quelques mètres la Mortagne ; à l'extrémité N.-E. du village passe le ruisseau des Montaux.

Temporel de l'évêché de Metz et bailliage de Vic ; Bailliage de Lunéville (1751) ; District de Rambervillers et canton de Nossoncourt (1790).

SAINTE-BARBE (alt. 360). — Village situé à la lisière de la forêt du même nom sur la crête séparative des deux bassins de Meurthe et Mortagne.

On trouve sur son territoire des vestiges de la voie romaine dite chemin Sondrot.

La cense de *Rott-à-Moncel* fait partie de son territoire : « La cense de Roto-Moncel est à l'abbaye de Haute-Seille » (XVIIIe s.). *Rotau-Moncelle;* de *Rot*: chemin. Le *Chemin de Moncelle.*

Temporel de l'Evêché de Metz, Bailliage de Vic et chatellenie de Rambervillers, ban de Nossoncourt. Bailliage de Lunéville (1751); District de Rambervillers et canton de Nossoncourt (1790).

SAINT-BENOIT (alt. 348). Sur le ruisseau Monseigneur, à l'entrée de la forêt du même nom et au pied des premières ramifications des Vosges.

Le ruisseau sous le nom de *Corbé* remonte une colline du même nom et aboutissant au col *du Pussin.* Au nord de ce dernier se trouve Varin-Chatel ou l'on trouve des vestiges de camp gaulois et romain.

Saint-Benoît faisait partie de la mairie de Rambervillers.

Temporel de l'évêché de Metz; Bailliage de Vic et chatellenie de Rambervillers. Bailliage de Lunéville (1751); District et canton de Rambervillers (1790).

SAINTE-HÉLÈNE (alt. 316). — Sur l'Arentèle. (Rive droite). Ce village figure dans la légende de Saint-Dié, ce serait là que le saint voulut s'établir pour convertir les populations encore païennes; il dut, devant leur hostilité, se retirer. Il est parlé de lui dès 960 sous le nom d'*Argentile* du nom de la rivière qui le traverse : « Ad *Arentela* octo mansas cum ecclesia et capella sibi subjecta (1003) »... Le nom d'*Argentile*, dit Ruyr, s'était bien vite corrompu en *Argentelle*, *Argentière* et *Arentelle*. (Voir ce mot : *Arentèle*).

Ce nom fut bientôt abandonné pour celui de Sainte-Hélène, quoique le patron de l'église fût saint George.

Sainte Allaina (1402) ;... ce sont les censes du fie (fief) de *Saincte Hilainne* qui se paient en emmy may (1436) ; — *Sainte-Hilainne* (1446) ; — Le maire Jehan Hoinguel de *Saincte Hélaine* (1444) ; — « item madame ait les deux parts des gros deysmes et menus de *Saincte Hellienne* (1458) ; « Ce sont les droictz de *Saincte Hellienne*... pour Sainet Gœric (1577). (1)

Une tranchée faite dans la forêt de Sainte-Hélène avait permis de faire un chemin pour relier ce village au couvent d'Autrey.

Bailliage d'Epinal (1594 et 1751) ; district et canton de Rambervillers (1790).

SAINT-GENEST (alt. 333). — « Super oblationibus provenientibus ad altare *beati Genesi* in villa de *Sancto-Genesio* ab ecclesia *Medio-Monte* (Moyemont) dependente (1311) ; *Saint-Genois* (1594).

Village placé au pied du Haut-de-Lorraine, aux sources du ruisseau *Devant Prays*.

Bailliage d'Epinal (1594) ; Bailliage de Chatel (1751) ; District de Rambervillers et canton de Domèvre-sur-Durbion (1790).

SAINT-MAURICE-SUR-MORTAGNE (alt. 275). L'église de ce village est bâtie sur des ruines gallo-romaines.

Les ruisseaux de *Nauve* (Ortoncourt), de *Devant-Prays* (Saint-Genest) et de *Derrière-le-Haut*, une fois réunis forment un cours d'eau appelé le *Molne*. C'est sur les deux rives de ce dernier, dans un vallon encaissé, que se trouve le village de Saint-Maurice. Un vieux et étroit pont traverse le Molne en amont dn village.

Il y a deux moulins sur le territoire de cette commune : *Moulin de Girondel* et *Constant moulin* : « par quoi le

(1) En amont de Sainte-Hélène existait la *forge de Bremoncourt*.

molin qu'on appelle *Constans Molin* (1260) » Saint-Maurice dépendait du marquisat de Gerbévillers.

Bailliage de Nancy et prévôté de Rosières (1594) ; bailliage de Lunéville (1751) ; District de Rambervillers et canton de Fauconcourt (1790).

Saint-Gorgon (alt. 295). — sur l'Arentèle en amont de sa jonction avec la Mortagne et bâti sur les deux rives ; au pied de la belle forêt du même nom.

Une voie romaine traverse son territoire.

« Item madame ait les deux parts des gros deysmes (dimes) et menus de *Sainct Gergoinne* (1458) ; Ce sont les droicts de *Saint-Gergonne* pour Sainct Gœric d'Epinal (1577).

Une forge disparue existait sur le territoire de cette commune à *Fonteny*; une autre à *Genavoid* éteinte également.

Bailliage d'Epinal (1594 et 1751) ; district et canton de Rambervillers (1790).

Saint-Pierremont (alt. 257). — Village construit sur les bords de l'En-Bleuvette. Son territoire forme une longue bande, limitée à l'ouest par le département de la Meurthe et à l'est par celui de Domptail. Nous avons vu (voir Domptail) qu'avec cette dernière, il formait hache dans ce département dans la portion nord de la surface communale ; au sud, au contraire, il limite à l'est, un enfoncement de Meurthe-et-Moselle qui le sépare de Deinvillers. Ce territoire, long de six kilomètres et large de deux, est partie dans la plaine de Mortagne, partie dans la région accidentée qui domine Saint-Pierremont au N.-E. et dont le point culminant est le Haut du Bois de Zaumont (alt. 350).

Bailliage de Nancy et Prévôté de Rosières (1594) ; Bailliage de Lunéville (1751) ; District de Rambervillers et canton de Fauconcourt (1790).

VERVEZELLE (alt. 435). — Petit village situé sur le versant S.-E. du *Pointhaye.*

« Commune de Bois-de-Champ où se trouvent *Vervezel* et plusieurs censes et scieries (Durival) ».

La *Vervezelle* (1594) ; *Vervezel* (1779).

D'où vient ce nom ? de *Vern*, vieux nom de l'Aulne ?

Bailliage de Voge et Prévôté de Bruyères (1596) ; Bailliage de Bruyères (1751) ; District de Bruyères et canton de Bruyères (1790).

VOMÉCOURT (alt. 300). — Sur la droite du Padozel. *Vomeris-Curia* ; « ad *Volmericurt* ecclesiam (1003) » ; « Pasturas in banno *Volmecourt* (1182) » ; *Vomecuria* (1402) ; Jehan Margueron de *Vomeicourt* (1446) ; « et li enfants Gerardin lou Clerc de *Vomeycourt* 1295 ». Il existe dans la forêt voisine de nombreuses mardelles.

Bailliage d'Epinal (1594 et 1751) ; District et canton de Rambervillers (1790).

XAFFÉVILLERS (alt. 270). — Situé sur les deux rives de l'En-Bleuvette.

Très ancienne localité qui figure dans la charte de l'impératrice Richarde (880) : « Cum capellam de *Safleviler*. »

Xafévillers se prononce dans le pays : *Chafévillé.*

Temporel de l'évêché de Metz ; Baillage de Vic ; Chatellenie de Rambervillers dont il formait une des cinq mairies. Baillage de Lunéville (1751) ; District de Rambervillers et canton de Nossoncourt (1790).

A. FOURNIER.

BIBLIOGRAPHIE.— *Cartes* : Etat-major 80.000^e, feuilles Lunéville et Epinal — 100.000^e — A. GARNIER : 80.000^e — Cartes de Cassini. — DE BILLY : Carte géologique des Vosges ; Esquisse de la géologie des Vosges. — HOGARD : Géologie des Vosges. — E. DE BEAUMONT : Description de la carte géologique.

Thierry ALIX : Dénombrement de Lorraine. — DOM CALMET : Notice de la Lorraine. — DURIVAL : Description de la Lorraine. — LEPAGE : Statistique du département des Vosges. — L. LOUIS : Le département des Vosges.

POUILLÉS du diocèse de Toul (1402 et 1711). — GRAVIER : Histoire de Saint-Dié. — Dr DEGUERRE : Notice sur l'abbaye d'Autrey. — A. FOURNIER : *Société Philomatique de Saint-Dié* : 1877-78 Annexion de Rambervillers à la Lorraine ; — 1878-79 ; Origine de Rambervillers ; — 1883-84 ; Rambervillers au XVIIIe siècle. *Annales de la Société d'Émulation des Vosges* : Un épisode de la guerre de Trente Ans, 1874 ; Rambervillers au XVIe siècle, 1880 ; Rambervillers au XVIIe siècle, 1878 ; Rambervillers au XVIIIe siècle, 1879.

TABLE DES MATIÈRES

LE DIPLOME DE L'IMPÉRATRICE RICHARDE A ÉTIVAL

EN 886

par Gaston SAVE

Un des plus anciens et des plus intéressants titres des Vosges est celui que l'impératrice Richarde, épouse de Charles-le-Gros, accorda aux abbés d'Etival, en 886.

Richarde, fille d'Erchangart, comte du Nordgau, et d'origine royale, était parente de sainte Odile, fille d'Ethicon. Vers l'an 862, elle devint l'épouse de Charles-le-Gros, fils de Louis-le-Germanique. A la mort de son père, Charles eut en partage la Souabe, la Suisse, l'Alsace, plus une partie de la Lorraine et, entre autres, le domaine des moines d'Etival, à lui échu par le traité de Mersen, en 870. L'empereur fit don de cette abbaye à Richarde pour en jouir sa vie durant, puis la soumit à l'église d'Andlau par un diplôme daté du mois de février 884 et conservé autrefois dans le cartulaire de cette abbaye. Charles-le-Gros s'exprime ainsi dans le diplôme : « Au nom de la sainte Trinité, Charles, par la grâce divine, empereur, ..,.. que « tous les fidèles sachent que Rigarda, notre très chère « épouse, a élevé, depuis les fondations, un monastére de « jeunes filles dans sa propriété personnelle appelée Eléon « (Andlau) et que, sollicité par elle, nous avons accordé et « soumis à ce monastère ceux de Bonmoutier et d'Etival.... « et nous avons confirmé notre ordre par la signature de « notre main et ordonnons d'y mettre le scel de notre « anneau.... »

Cette charte n'est pas assez explicite pour indiquer si la donation d'Etival à Andlau comprenait la seigneurie ou bien l'advocatie, la propriété du sol et la disposition absolue de tous ses revenus. Mais le diplôme de Richarde, donné deux ans après, démontre que l'impératrice ne s'était rien réservé, ni comme territoire, ni comme droits seigneuriaux, dans le ban d'Etival. Elle remet aux religieux d'Etival *tout* ce qu'elle avait reçu de son époux, et dont l'abbaye d'Andlau avait pu jouir pendant deux ans ; elle leur rend la propriété de tout le ban et leur indépendance complète, sauf le droit d'investiture réservé aux abbesses qui lui succéderont à Andlau.

Nous ne donnerons pas ici le texte complet de cette charte qui a déjà été publiée par Dom Hugo dans les *Annales des Prémontrés*, par le P. Benoît dans les *Preuves* de l'*Histoire de Toul*, par Dom Calmet, dans les *Preuves* de l'*Histoire de Lorraine* et, en partie, par M. Fournier, tout récemment. Mais comme cet important document vient d'être l'objet d'une intéressante étude, au point de vue topographique, insérée dans le dernier volume des *Annales de la Société d'Emulation des Vosges* (1) et dans laquelle l'érudit auteur, M. A. Fournier, appelle ses compatriotes à continuer ses recherches pour la détermination des noms de lieux, nous proposerons quelques indications complémentaires qui nous ont été suggérées par l'étude comparative de nouveaux documents.

Ceux-ci se composent de deux cartes manuscrites du ban d'Etival, l'une du XVIIe, l'outre du XVIIIe siècle, en notre possession ; d'un manuscrit attribué à Dom Ligier, sorte de cartulaire d'Etival au siècle dernier, inventaire paraissant très complet, mais en grand désordre, appartenant à

(1) *Topographie ancienne du département des Vosges.* 2e partie, bassin de la Meurthe, par M. A. Fournier. — 1893.

la bibliothèque de la Société philomatique vosgienne, et enfin d'une copie du XVIe siècle de la charte de 886, dans la même bibliothèque.

Dans cette copie, plusieurs noms de lieux se trouvent rectifiés et des variantes que l'on remarque dans les trois autres sont corrigées. La charte originale existait encore il y a cinquante ans, puisque Gravier l'a eue entre les mains ; il est très regrettable qu'elle ait disparu des archives. Dom Ligier l'a vue aussi en original et encore munie de son sceau, comme il le dit page 30 de son manuscrit.

Enfin d'autres chartes, données postérieurement à Etival, contenant une partie des mêmes noms de lieux, nous permettront de contrôler ceux du diplôme de 886. Ce sont : la charte d'Oton Ier en 965, inédite, mais conservée en original aux archives municipales de Saint-Dié ; celle de Henri V en 1114, publiée par D. Hugo et D. Calmet, et enfin celle de Frédéric Ier en 1178, inédite et également aux archives de Saint-Dié.

Dans son diplôme, Richarde fait don au monastère de *Stivagium*, élevé en l'honneur de saint Pierre et qui lui a été donné par son époux Charles, de *tous les biens* qu'elle y possède, savoir : l'église de *Sainte-Marie*, située audit lieu, avec les chapelles et églises qui en dépendent et qui sont celles de *Belmont* (Saint-Michel), *Saint-Remi* et la dîme de tout son ban, *Mosteriolo* (Montreux), *Nohenneis* (Nontsigny), *Donceres* (Doncières), *Saffevillers* (Xaffévillers), *Saint-André* (d'Andlau), *Filgossen* (Sigolsheim) avec cinquante métairies *(hobas)*, vignes, prés, et l'alleu *(allodium)* de *Sodrunnivilla* (Sandronville) et celui de Doncières.

Puis la charte énumère les domaines situés dans le ban d'Etival et nous suivrons pas à pas les indications topographiques de ce texte.

1] *Terram cultam et incultam infra veterem viam de Lestege qua itur ad Manil et Boveros, usque Blastam.*

La terre cultivée et inculte située au-dessous de la vieille route de la Steige, par laquelle on va au Ménil et à la Bouveraux, jusqu'à la mare à argile (ou la tuilerie).

D'après ce texte, il y avait, en 886, deux routes allant de l'abbaye au lieudit La Steige, et l'ancienne passait par le Ménil. Comme le remarque très justement M. Fournier, ce nom de Steige caractérise un col ou passage en pente et doit indiquer ici le col le plus important des environs d'Etival, celui de l'Hôte du Bois, conduisant à Autrey et à Rambervillers. Deux routes y mènent : l'une par Pajaille, Sainte-Odile, Saint-Remy et les Basses-Pierres ; l'autre, par le Vivier et le Ménil, rejoint la première à Saint-Remy. Cette dernière est élevée sur des coteaux, l'autre qui suit la rive gauche de la Valdange est plus courte, mais plus basse et paraît d'un tracé postérieur. *Boveros*, près du Ménil, doit être la Bouveraux que Dom Ligier place à la fois sur le territoire de Saint-Remy et de Pajaille et qui se trouverait sur l'emplacement des huit fermes situées à 500 mètres à l'ouest du Ménil, vis-à-vis Sainte-Odile, et dont dépendent les grands pâturages qui descendont jusqu'à la Valdange.

Mais comme il s'agit des terres cultivées et incultes qui se trouvent au-dessous *(infra)* de cette vieille route et qu'on ne sait point où elles s'arrêtent, c'est qu'une limite naturelle très simple les bornait par le bas : le cours de la Valdange, évidemment, qu'il était inutile de citer dans la charte. Et cela formait une bande de terrain de 2 kilomètres de long sur 700 mètres de largeur moyenne, allant de l'abbaye à la mare d'argile, que nous supposons être auprès de la scierie Stockert.

2] *ab hinc usque viam heres,*

De là jusqu'an chemin des Hières.

Dom Calmet écrit : *Vuium heres* et sur le titre de 1178 il y a *viunheres*; mais *viam* est bien distinct sur les autres copies. Le chemin qui conduit de la scierie Stockert à Biarville et qui traverse perpendiculairement la vieille route du Ménil à l'altitude 365, longe un peu plus loin un lieu dit *les Hières Aubry*. Tout le sommet de ce côté est du reste divisé en bandes parallèles très morcelées et que l'on nomme *hières* dans notre pays.

3] *inde à la croé, deinde ad fontem de Hodenaville,*

De là à la Corvée, enfin à la fontaine de Haudenaville.

La Corvée se trouve sur la route d'Etival à Nompatelise, vers la bifurcation du chemin précédent. La fontaine de Haudenaville arrose Biarville. Dans le cartulaire d'Etival, ce nom s'écrit *Hondevaville*, en 1507, et *Hodebaville* au siècle suivant. Biarville en est peut être dérivé.

4] *de rivo fontis ad cano, deinde per veterem viam ad Huomont.*

Du ruisseau de la fontaine au chène, enfin en traversant la vieille route jusqu'à Bourmont.

Cette vieille route serait l'ancienne voie romaine tracée en ligne droite, malgré les coteaux et les vallons, entre Etival et Biarville et qui était alors la grande voie de Deneuvre à Saint-Dié, car il n'y avait sur la rive droite que l'embranchement de la *via salinaria* qui partait du pied de la Roche d'Appel. *Bourmont* est désigné comme lieu dit du finage de la Fosse, sous le nom de *Grande Hymbaumont*, dans le cartulaire de Dom Ligier, tandis que le *Petit Hymbaumont* se trouve en face, de l'autre côté de la Meurthe. Il est probable qu'il fallait lire, dans le diplôme, *Buaumont* au lieu de *Buomont*. Dans le titre de 1178, au lieu de *Cano*, il y a *lanoi*. En traduisant par *La*

Noue, — on appelait ainsi la digue ou barrage d'un étang, et aussi un pré trés humide, — ce point serait encore sur le ruisseau de Biarville. On remarquera que, depuis la scierie Stockert jusqu'ici à Bourmont, nous venons de suivre exactement la limite actuelle de la commune d'Etival au sud-ouest et au sud. Nous allons maintenant retourner à l'abbaye en suivant le chemin qui longe la voie ferrée.

5] *inde ad Fosse, de Fosse ad Maurville.*

De là à la Fosse, de la Fosse à Maurville.

La Fosse est près de la bouche de la Meurthe. Dans le titre de 1178, au lieu de *Maurville,* il y a *Majorville.* Nous ne connaissons point de localité de ce nom, mais peut-être *major* indique-t-il l'agglomération principale du ban, qui se trouve auprès de l'abbaye et qui s'appelle aujourd'hui le Vivier. Ce circuit étant terminé, la charte indique ensuite diverses parcelles jointes à ce domaine principal.

6] *Totam lerram cum pratis inter duos rivulos d'Asperiole,*

Toute la terre avec les prés entre les deux ruisseaux des Ecureuils.

Ces ruisseaux descendent parallèlement, et à 200 métres l'un de l'autre, de la forêt de Répy, au lieu dit *les Escurons* et entre eux se trouve la considérable agglomération de Beaulieu qui borde la route de Thiaville, ancienne voie de Strace. En 1178, au lieu d'*Asperiole*, on lit *desparialla.*

7] *De Boveros usque super verticem montis de Ruspi.*

Depuis la Bouveraux jusqu'au sommet de la montagne de Repy.

Ce nouveau domaine forme une surface triangulaire dont la base, du côté de la Bouveraux, est formée par la Valdange depuis la scierie Stockert jusqu'à Pajaille, et la hauteur par le cours de la Bellotte qui prend sa source à Pancras, non pas sur le sommet, mais sur l'arête de la montagne de Repy. C'est la seule partie de cette montagne

dans laquelle des prés ou terrains cultivés montent jusqu'au sommet. Ce territoire, qui touche le précédent, est borné au sud par la limite actuelle de la commune d'Etival. Il contenait, au centre de sa base, l'ancien couvent des Dames où l'impératrice Richarde séjourna.

8] *Et quindecim jugera terræ ad Trogevens,*

Et quinze jours (arpents) de terre à Treuché.

Dans la charte de 1117, il y a *jornalia* au lieu de *jugera*. Treuché est encore aujourd'hui une cense placée entre les deux domaines précédents, dominant Sainte-Odile et touchant la forêt. *Treuché* est le même terme que *la Treiche, la Truche, la Tronche, la Troche* et signifie un plateau élevé.

9] *Et quinque jugera ad la Rochère,*

Et cinq jours à la Rochère.

Il y avait plusieurs lieux dits de ce nom dans le ban d'Etival : *la Rochière*, entre Nompatelise et Brehimont, *la Rochette* à la Bourgonce, *les Rochers* à Saulceray, *les Roches* à Deyfosse, *la Rouche* à la Vacherie et *la Rochère* en amont de la Neuveville. Nous pensons que ce domaine était plutôt du côté des *Basses-Pierres*, comme l'indique M. A. Fournier.

10] *Secus abbatiam totum pratum inter Murtem et Boveros.*

Auprès de l'abbaye, tout le pré entre la Meurthe et la Bouveraux.

Il s'agit évidemment des prés qui bordent les deux rives de la Valdange, depuis Sainte-Odile jusqu'à l'abbaye.

11] *Ultra Murtim id quod continetur infra rivulum del Brol Sancti Petri,*

Au-delà de la Meurthe, ce qui est contenu au-dessous du petit ruisseau du Breuil-Saint-Pierre.

C'est le ruisseau qui passe sous la station de Clairefontaine. Sur notre carte du XVIIe siècle, il est indiqué sous ce

nom, avec une source formant un petit étang dans la forêt (*brolium*) du Petit-Hymbaumont, forêt qui est la plus rapprochée de l'abbaye et qui avait pris le nom de son patron, saint Pierre. C'est exactement la position indiquée par M. Fournier, pour le Breuil-Saint-Pierre.

12] *et rivum des Espesses de Murt,*

Et du ruisseau des passerelles de la Meurthe.

C'est le ruisseau, au sud du précédent, qui se jette dans la Meurthe près du pont actuel. Autrefois, sans doute, ce pont n'était qu'un gué, mais les piétons avaient une passerelle ou *passe*. Le mot ancien *espasse,* cité par du Cange dans ce sens, vient de *spatium*, travée, et s'écrivait aussi *espesse* et *épaisse*. La forêt située en face de cette passerelle se nomme *bois des Epaiches* ou *des Epasses* dans plusieurs accensements cités par Dom Ligier. Dans le titre de 1178 il y a *Aspaxes*.

13] *usque Jordamis Fontem,*

Jusqu'à la Fontaine du Jourdain.

C'est la fontaine de Sainte-Richarde, ou plutôt le ruisseau qui limite au sud le domaine du même nom, et qui se perd au confluent de la Meurthe et de l'Urbache. Malgré l'intéressante dissertation parue dans le *Bulletin de la Société Philomatique Vosgienne (Galilée, signification et origine de ce nom ancien*, par M. le chanoine Hingre, T. IV, p. 92) au sujet de cette fontaine du Jourdan que l'auteur place à Deyfosse, il ne peut y avoir de doute sur son emplacement, car elle est citée dans plusieurs titres; et, toujours, le traducteur de l'époque l'indique comme étant la fontaine de Sainte-Richarde qui prend sa source entre le bois de Chênecieux et la tête de Hymbaumont. Sur notre plan du XVII[e] siècle, on voit, près de la source de ce ruisseau, l'indication de huttes qui sont sans doute l'origine du hameau de Hymbaumont; un peu plus bas, le ruisseau formait un étang sur sa rive droite. Dom Hugo,

dans ses notes sur Herculanus et dans les *Annales*, l'appelle aussi Bouillon-Fontaine, mais à tort, car cette source se trouve à l'ermitage du Bouilly, près Nompatelize. Le Jourdan traverse l'ancienne ferme Bastien, appelée aussi Belle-Fontaine, aujourd'hui Chalet de l'amiral.

Ce domaine d'outre-Meurthe, constitué par les trois articles précédents, n'est relaté ici que dans sa partie cultivée, située entre les bois et la rivière et l'expression *infra*, au-dessous des trois ruisseaux précités, doit-être prise dans le sens de : le long des ruisseaux au-dessous de leur source. Nous verrons plus loin la limite des forêts de l'abbaye dans ce même domaine qui fait encore partie aujourd'hui de la commune d'Etival, quoi qu'étant sur la rive droite.

14] *Et quod continetur intra rivulum secus viam Mediimonasterii et viam Ménil.*

Et ce qui est contenu entre le petit ruisseau qui longe la route de Moyenmoutier et la route du Menil.

La route de Moyenmoutier, prise dès la sortie de l'abbaye, est celle qui va jusqu'au pont. Elle est longée à droite par un petit ruisseau qui communique de la Valdange à la Meurthe et qui alimentait autrefois les fossés du front sud de l'abbaye. Le Ménil est à 1,300 mètres au sud et ce sont les grands prés et champs qui les séparent dont il est question dans cet article.

15] La charte nous conduira maintenant dans les environs de Saint-Michel, mais ce passage ne contenant point de noms de lieux reconnaissables, nous nous contenterons de le traduire et de donner en regard la façon dont il est reproduit dans le diplôme de Frédéric Barberousse daté de 1178.

886	1178
Apud Bellum montem	Deinde secus Bellum montem

886	1178
ab arbore quæ dicitur cirises sita	ab arbore ceraso sita
et Rene usque Businchamp,	et Rey usque Busincamp,
inde ad Barisines heres,	inde ad Barisines ires,
inde ad fontem,	deinde ad fontem,
de fonte ad rivulum,	et a fontis rivulo,
de rivulo ad pratum Iohannis,	usque ad pratum Iohannis,
inde ad Cornilium mont,	inde ad Cornilig munt
inde ad rivulum fontis,	ex hinc ad rivulum fontis
de fonte per declivum ad Albe-espine,	inde per declivum usque ad Albam Spinam
inde usque Fricil,	exinde ad pirum que vocata est Frecil,
de Fricil ad Rene,	de Frecil ad Rey,
de Rene ad cirisium prælibatum.	del Rey ad cerasum supra dictam.

Près de Belmont (Saint-Michel), depuis l'arbre situé « aux cerisiers » en suivant la roye jusqu'au champ des Buses (?) ; de là aux Hières Barisien ; de là à la fontaine et du ruisseau de la fontaine jusqu'au pré Jean ; de là à Cornilmont ; de là au ruisseau de la fontaine, puis en descendant jusqu'à Albespine, de là au poirier sttué aux Friches, des Friches à la roye et de la roye au cerisier susdit.

Puis vient un autre domaine appertenant en propre à l'église Notre-Dame d'Etival.

16] *Præter haec, dotem Sanctæ Mariæ quæ his confinis terminatur : de milirim ru per veterem viam qua itur ad Granru, cum piscatione rivuli.*

En plus de cela, la dot de l'église Sainte-Marie qui est bornée par ces limites : du ruisseau de la Millière par la vieille route qui va au Grand-Rupt, avec la pêche du ruisseau.

Dans le diplôme de 1178, il y a *milerin ru*. La vieille route qui va au Grand-Rupt, ruisseau qui se jette dans la Meurthe à la Neuveville, est évidemment l'ancienne voie romaine de Deneuvre qui passe au pied de la rcche d'Appel et des Chatelles, jusqu'à la Neuveville. Le ruisseau qui la longe, et qui n'est autre que la Valdange, s'appelle encore Rupt des moulins et actionne six roues de féculeries, scieries et moulins. Il faudrait donc peut-être lire *Molirim ru* et traduire ruisseau des moulins.

17] *et terram cultam et incultam usque murtim et desperiu we,*

Et les terres cultivées ou non (prés) jusqu'à la Meurthe et le gué des Pierres.

Dans les *Annales* au lieu de *desperiu*, il y a *desperu* et peut-être ce mot doit-il se décomposer en deux, puisqu'il y a *à sperru we* dans le titre de 1178. Quant à *we*, il signifie bien *gué*, puisque plus loin nous trouverons *Helwiwe we* que les chartes de 965 et de 1114 traduisent par *Hillidvidis vado*. Le second V de *wé* est un U, dont la forme était la même à cette époque, et plus tard le V. initial s'est transformé en G; cette forme *we* est donc presque l'orthographe moderne, tandis qu'au XIIIe siècle on trouve *vua* ou *wa* qui devint *void* au XVe; exemple : *le vua ré* (à La Fosse), le *void* de Paru (à Nompatelize). Malgré la ressemblance de ce dernier nom avec *desperu vué*, nous croyons devoir plutot le traduire par *Gué des Pierres*, parceque le void de Paru est trop éloigné et ensuite parceque la Meurthe, sur tout ce parcours au pied de la Roche d'Appel, est semée d'énormes roches qui ont pu donner ce nom au gué. Si l'on recherche, au delà de la route et du chemin de fer, le prolongement de la *via saltnaria* jusqu'à la voie romaine de Deneuvre qui longe la forêt, on la reconnaît encore à travers les prés, venant traverser la Meurthe au coude d'une anse qui se trouve

un peu au nord du pied de la Pierre d'Appel. Le peu de profondeur de l'eau à cet endroit et le grand nombre des pierres qui la barrent indiquent bien l'emplacement du gué qui se trouve à 600 m. au sud de l'église de Saint-Blaise et à 1,500 au nord de l'abbaye.

Les deux articles précédents représentent donc le rectangle de prés de 1,500 métres de long sur 600 de largeur moyenne, borné à l'ouest par le canal des Moulins, au sud par la route de l'abbaye au pont, à l'est et au nord par la Meurthe.

18] *Tote vallerim et quod continetur infra rivulum secus viam medii monasterii et alterum rivulun contra orientem qui dividit sortem de prato, usque Jordanis fontem.*

Toute la vallée et ce qui est contenu au-dessous du ruisseau qui longe la route de Moyenmoutier et un autre ruisseau vers l'orient qui divise une portion de pré, jusqu'à la fontaine du Jourdain.

Nous venons de voir les prés en aval de la rive gauche, il s'agit ici des prés en amont de la même rive. Nous avons déjà déterminé le petit ruisseau qui longe la route de Moyenmoutier depuis l'abbaye jusqu'au pont. Le ruisseau qui divise les prés tombe dans la Meurthe au pont du chemin de fer. Mais il faut traduire jusqu'en face de l'embouchure de la fontaine du Jourdain, puisque nous sommes sur la rive opposée. Nous avons donc ici un terrain de prés de 1,700 m. de long, longeant la Meurthe.

19] *Et a loco qui dicitur Vimul usque a Wepre.*

Et de l'endroit dit Vieux-Moulin jusqu'à la Voivre.

Nous avons trouvé dans le cartulaire de Dom Ligier le nom *Vimul* ou *Viémul* plusieurs fois répété avec l'indication : finage de Deyfosse. C'est très probablement le vieux moulin, aujourd'hui scierie, situé à l'embouchure du ruisseau de Deyfosse, à 300 m. au sud de l'embouchure du Jourdain.

Dom Hugo et Dom Calmet ont lu *Mepre*, erreur explicable par la ressemblance de l'M avec le W ; mais la charte de 1178 écrit *Weipre*. La Voivre n'est pas ici le nom du village qui n'existait sans doute pas encore en 886, mais celui de la localité où plusieurs vieux bras de la Meurthe formaient un marais encombré de broussailles et ce nom appartenait aux deux rives, car Etival n'a jamais rien possédé sur la rive droite, au sud du Jourdain. Cet article représente 2 kilm. de prés en suivant la rivière.

20] *Et locum Stivagii, cum piscatione de Helviwe usque Fractepire, quæ infirmis convenit.*

Et le lieu d'Etival avec la pêche, depuis le gué de Helvide jusque Brisepierre, qui appartient aux malades.

Notre carte du XVIIe siècle, marque *Brise pierre*, sur la Meurthe, à l'embouchure d'un petit ruisseau qui est probablement celui de Malmont, à 1,300 m. en amont du pont de Raon et à 1,900 en aval du clocher de Saint-Blaise. Ce point a toujours servi de limite entre le ban de Raon et celui de Moyenmoutier. Du reste notre carte porte en marge la note suivante : « Les limites du droit de pesche d'Estival, c'est, en bas, du côté de Ravon, à Brisepierre, et, en haut, au ruisseau de Maubrey, à son embouchure dans la Meurthe ». La carte porte en effet à cette embouchure la mention : *Helviré, gué de Helvide*. Ce gué se trouvait donc tout près du pont actuel du Viller. On ne peut attribuer sa dénomination à un souvenir de la comtesse Helvide de Dagsbourg, mère de Léon IX, qui habita et mourut à Moyenmoutier en 1046, puisque, 160 ans avant sa mort, le gué est déjà dénommé ainsi. Il était sur la route directe de Rambervillers à Strasbourg.

La charte de Henri V en 1114, résume ainsi l'article précédent : « *et piscationem a Fracta petra usque ad Hillidvidis vado...* »

Celle de Frédéric, en 1178, dit : « *et piscationem infirmis a Hilvidis vado usque ad fractepirre...* » Ce dernier est contraire au sens des deux autres qui expriment bien que l'Abbaye a la pêche depuis Brisepierre jusqu'au gué de Helvide, mais qu'à partir de ce point, la pêche appartient aux malades. Il existait, en effet, au moyen-âge, nn droit de pêche réservé aux infirmes. Dans le titre de la Féaulté de Saint-Dié, de 1463, on lit : « Semblablement celui qui a sa femme gissante, durant tout le temps de sa gessine, y peut aller (à la pêche) tous les jours de la sepmaine, et en disposer en la maniére de dessus devisé, s'il lui plaist. » Ce droit de pêche des malades, à Etival, ne dura pas si longtemps, car il n'est pas mentionné dans la grande charte de 1464.

Nous donnerons ici, d'après notre carte du XVIIe siècle, qui est très précise sur ce point, les limites du ban d'Etival du côté du cours de la Meurthe. Elles partent du côté de Saint-Dié, à la Morte Huin qui se trouve sur le ruisseau la Sansure, vieux bras de la Meurthe, auprès de Rouge-Pierre. La limite suit la Sansure, à 4 ou 500 m. de distance de la rivière, jusqu'au gué de Helvide ou pont du Viller. De là jusqu'à l'embouchure du Jourdain, Etival possède la moitié de la largeur de l'eau. Puis vient l'enclave sur la rive droite, de 3,300 m. de long, jusqu'à la *via salinaria* et le gué des Pierres. Ensuite la moitié de l'eau appartient à Etival jusqu'à Fractepierre à l'embouchure du Ru de Malmont, mais de là à l'embouchure du Grand-Rupt la limite suit la rive gauche et la rivière appartient à Raon.

21] *Prœter hæc omnia tertiam partem banni stivagiensis qui his confiniis interconcluditur :*

En plus de tout cela, le tiers du ban d'Etival qui est borné par les limites suivantes :

Le mot *bannus* ne désigne point ici la circonscription territoriale, mais les droits de souveraineté sur cette cir-

conscription, dont l'empereur avait concédé un tiers à Richarde qui le rétrocède aux moines. Le produit de ces droits, se chiffrait et le tiers qui appartenait à l'impératrice fait retour au monastère.

Le diplôme indique les points extrêmes qui limitent ce territoire, et comme le ban d'Etival a la forme d'un triangle isocèle, la charte désignera ses trois côtés par deux points pris à leurs extrémités.

22] *de Chenisel versus orientem ad Grandru.*

Vers l'Orient, depuis la Chenale jusqu'au Grand Rupt.

Nous aurions été fort embarrassés par ce mot *Chenisel* et nous l'aurions traduit par *Chênes cieux* (bois au sud d'Hymbaumont), si nous n'avions trouvé sur nos deux anciennes cartes du ban cette indication dans la marge : « Les limites du ban d'Estival sont, du costé de St-Diey, *Chenisol* ou la maladerie de la Chenale. » Sur la première carte, ce point est désigné par le mot *maladerie*, placé où se trouve actuellement le château de Rouge-Pierre, tandis que la mention *la Rouge-Pierre* désigne la ferme qui domine le château et qu'on nomme aujourd'hui Chèvremont. Enfin, sur cette carte, l'indication de *la Chenaille* s'applique à la grande ferme qui est entre la route et le chemin de fer, entre le château de Rouge-Pierre et la scierie de la Ménantie. On distinguait donc autrefois la Chenale de la léproserie de la Chenale et l'emplacement de Rouge-Pierre a changé. Bugnon appelle cette cense *le Chenal* et, comme elle est placée sur un ruisseau qui traverse la route, on pourrait croire que son étymologie est *canal*, *chenal*, *cheneau*. Mais ce mot indique un bois de chênes et l'on trouve dans notre département bien des lieux-dits de même origine, comme *le Chenat* (Maudray), *le Chèneau* (Rochesson), *les Chèneaux* (Fraize), *la Chenelle* (Corcieux), etc. Le bois le plus voisin de la Chenale s'appelle *le Chêmont*.

Dans le titre de 1178, au lieu de *Chenisel*, il y a *Chènexel*. Cette forme se rapproche de *la Chennezelle* (Gérardmer), *la Chennehelle* (Champdray), *la Chenelle* (Corcieux), *la Chênehelle* (Arrentès) et *Chênecieux* (La Voivre). « Depuis la Chenale jusqu'au Grand Rupt » nous donne donc la limite orientale du ban, c'est-à-dire le cours de la Meurthe entre ces deux points, plus le cours même du Grand Rupt, depuis son embouchure à la Neuveville jusqu'à sa source près du Rein des Chênes et ce ruisseau sert encore aujourd'hui de démarcation à notre département. La carte du XVII° siècle dit du reste : « Du costé de Thiaville, au bas de la Meurthe, le ruisseau de Grandrupt et la borne Straz servent de limite. »

23] *de Jordanis fonte ad Stampuz.*

Depuis la fontaine du Jourdain jusqu'à Stampois.

Cette fois c'est la limite du sud, mais il est difficile de s'expliquer comment, au lieu de la Chenale, à l'angle sud-est, on nous fait remonter à l'embouchure du Jourdan, qui est à 2,300 mètres plus au nord. Quant à *Stampus*, nous trouvons ce nom inscrit sur la carte du XVII° siècle, sur le point culminant d'une montagne, derrière les deux Jumeaux. C'est sans doute le Mont de Repos. La carte ajoute en note : « Du costé de Remiremont, c'est Stampus qui est la limite ». L'ancien mot *Stampe* signifie trou, forage ; mais nous ne savens à quoi rattacher ce nom.

24] *De Stampuz a Estroce.*

Depuis Stampois jusqu'à Strace.

Ce côté de l'ouest doit aller depuis le Mont de Repos jusqu'au Grand Rupt et en effet la route de Strace suit ce ruisseau sur la moitié de son parcours. *Strass* en allemand signifie chemin, route; et *trace*, en français, a presque le même sens qui vient de *strata*, chemin pavé, grande route. Il faudrait peut-être lire, dans la charte de 886, *estrace* et non *estroce*, car dans le titre de 1178, il y a *Straces*. Sur nos anciennes cartes, cette route est marquée

Trace et la montagne qui la touche à l'ouest est indiquée ainsi : *Montagne de Thrace*. Au point culminant, une borne est dessinée avec cette mention : *Borne Straz*.

Cette route s'embranche avec la voie romaine à Deyfosse, traverse le Ménil, Pajaille et Beaulieu. Puis elle monte dans la forêt, en ligne droite jusqu'aux *Eivaux*, point culminant d'où elle redescend, en suivant le cours du Grand Rupt jusqu'à l'embranchement de la route de la Neuveville avec celle de Thiaville. Pour aller à ce dernier lieu et à Deneuvre, la route est d'un kilomètre plus court qu'en suivant la Meurthe. Ce chemin est pavé sur une partie de son parcours, il communique plus facilement que tout autre au retranchement gallo-romain de Repy. Il nous paraît dater de la même époque.

Ce nom de *Trace* a été aussi donné à une autre route du ban. Dans l'acte d'investiture de Thierry du Moulin, 19e abbé, en 1337, aux archives municipales de Saint-Dié, il est parlé du « grand chemin de Trace, par lequel on va de Saint-Dié à Rambervillers ». Nos voies romaines ont longtemps conservé leur ancien nom de *Strata*. Nous en concluons que la route de Deyfosse à Thiaville par la forêt de Repy est l'ancienne voie romaine antérieure à celle qui suit la rive gauche de la Meurthe, laquelle resserrée contre une montagne à pic ne pouvait être praticable par les grandes eaux.

Ce parcours assez long entre le Mont-de-Repos et Strace suivait très probablement les limites actuelles du canton, car les principaux sommets ont encore des bornes anciennes portant la crosse d'Etival du côté est. Cette délimitation nous prouve qu'en 886 le domaine de l'abbaye était déjà exactement constitué tel que nous le voyons à la Révolution et que, pendant près de 10 siècles, il a gardé les mêmes limites qui comprennent aujourd'hui les sept communes d'Etival, la Neuveville, Saint Remi (Bas ban)

Nompatelize, la Bourgonce, Saint-Michel et La Salle (Haut ban). Cet ensemble forme un triangle de 10 kil. de base sur 14 kil. de longueur nord-sud.

Il nous reste à expliquer la date de 886 que nous attribuons à cette charte, tandis que Ruyr, le P. Benoit et dom Calmet donnent celle de 880. Etant donné la charte dont nous avons parlé, par laquelle Charles le Gros soumet, en février 884, Etival à Andlau, propriété de son épouse, Richarde n'aurait pu disposer en 880 des biens dont elle ne jouit que quatre ans plus tard. De plus, il est probable que la date du titre original était peu lisible. Dom Calmet la copie ainsi : *Data calendas maii, anno ab incarnatione Domini* DCCCLXXX (880), *anno imperii Domini mei Caroli, in Italia* IIII, *in Francia* III, *indictione* II. » Il est certain que ces années de règne ne s'accordent ni entre elles, ni avec la date, mais il peut y avoir des chiffres effacés ou illisibles. Dom Ligier à lu XXXX après Caroli, Gravier y a vu II et au même endroit Dom Calmet n'a pas vu de chiffres. Ce dernier met en marge de ses *Preuves* la date de 889 et, dans sa *notice*, celle de 882. Belhomme admet 882 et on lit 880 sur sa propre copie. Ne pouvant contrôler ces divergences de lecture sur le manuscrit original, qui doit être perdu, nous pensons qu'il faut lire VI au lieu de II pour l'année de l'empire et pour celle de l'indiction, et qu'après la date DCCCLXXX, probablement incomplète par suite de sa position sur le bord usé du parchémin, il faut ajouter VI. On obtiendra ainsi l'accord des dates.

Charles,	empereur en 880	(nouv. style 881)	+ VI = 886
»	roi d'Italie en 882	—	+ IV = 886
»	roi de France en 883	— 884)	+ III = 886

Cette date s'accorde aussi avec l'indiction et avec l'époque du divorce de Richarde que l'on met en 887, tandis que la date de 889 donnée par Dom Calmet serait en contra-

diction avec le texte de la charte où Richarde dit faire cette donation sur l'exhortation et le conseil de son époux.

Nous croyons enfin à l'authenticité de ce diplôme dont la haute antiquité suffit pour expliquer les légères altérations de texte ou variantes données par les divers auteurs et qui restera un des monuments topographiques anciens les plus importants des Vosges ; mais nous avouons notre incompétence à discuter cette authenticité, n'ayant cherché ici qu'à déterminer les noms de lieux mentionnés par cette charte. (1).

G. SAVE.

---

(1) A la page 541, ligne 10, il faut lire *Helviwe we*.

RAPPORT

SUR LE

MUSEE DEPARTEMENTAL
DES VOSGES

Par M. VOULOT, Membre titulaire

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous donner connaissance des améliorations survenues au Musée départemental depuis un an.

Vous avez bien voulu me demander mon avis sur les besoins de notre établissement. J'espère qu'il pourra se suffire à l'aide des subventions ordinaires que veut bien lui voter le Conseil général. Toutefois, je crois indispensable de vous prier de vouloir bien solliciter un petit crédit extraordinaire de 100 fr. environ. Il serait affecté au placement convenable, dans nos rayons déjà insuffisants, d'un certain nombre de volumes légués par M. Maud'heux.

Le musée a été visité, cette année plus que jamais, par un grand nombre d'étrangers et d'habitants de tous les points des Vosges. Il n'a cessé d'être fréquenté, pour l'étude sérieuse de ses diverses séries, soit par des artistes ou des amateurs d'art, soit par des jeunes gens qui se préparent à des examens spéciaux.

Nos acquisitions ont dû se borner à bien peu de chose, puisqu'une somme importante (plus de 400 fr.) était déjà prélevée sur nos modestes crédits pour la restauration de nos précieux vitraux d'Autrey. Sur le point d'être détruites, ces œuvres d'art forment aujourd'hui un ensemble d'une harmonie parfaite.

J'ai dû me borner à des travaux de détail destinés surtout à donner aux nombreux visiteurs de nos galeries l'explication des objets qu'ils ont sous les yeux. Dans ce but, j'ai multiplié, autant que possible, les étiquettes, et remplacé le papier par du métal portant la lettre écrite sur fond d'or. J'ai placé en évidence, dans les salles de peinture, d'histoire naturelle et d'antiquités vosgiennes, des panneaux portatifs permettant aux amateurs de se passer d'un catalogue alphabétique peu commode, et de prendre connaissance pas à pas des objets qu'ils ont sous les yeux.

Sur l'escalier, qui est lui-même une galerie d'art, j'ai suspendu un panneau explicatif permettant l'étude de chaque œuvre d'art.

Quant à la salle d'antiquités vosgiennes, elle a été l'objet d'un remaniement et d'un accroissement sensibles de ses collections. A l'entrée est placé un panneau explicatif que l'amateur prend avec lui. Chaque compartiment des grandes vitrines d'antiquités a été muni d'un numéro métallique correspondant à celui du panneau portatif. Au-dessus de ce compartiment est fixée une étiquette en métal indiquant la nature et l'époque des objets exposés à l'intérieur. Cette disposition permet de gagner de la place par l'enlèvement des grandes étiquettes en papier qui se trouvaient dans les vitrines. En outre, j'avais conservé provisoirement une place distincte aux objets recueillis dans certaines fouilles, mais il était temps de procéder à un classement chronologique.

Ayant trouvé le moyen de reconstituer la clé du robinet des étuves des bains romains de Plombières, j'ai exposé cette clé et le robinet auquel elle s'adaptait. J'ai ajouté un levier destiné à faire comprendre la manœuvre du robinet. On a étendu à côté une grande partie des tuyaux de plomb ayant servi à la conduite des eaux minérales, et deux énormes briques romaines provenant du dallage de

l'établissement. Dans la même vitrine se trouve un denier de Tibère à fleur de coin, trouvé dans le béton des bains antiques à Bains. Cette pièce nous indique l'époque de la construction du monument détruit. Enfin, un autre robinet, en bronze, de bains antiques, de provenance vosgienne, se trouve dans le même compartiment.

Tout en entrant dans la salle, on aperçoit, sous la première grande vitrine, de grands moulages dont la teinte imite le grès. Ce sont les reproductions des signes sacrés anté-romains gravés sur une roche escarpée, voisine de Bleurville, dite « Pierre le Mulot ». En face de ces moulages s'en voient d'autres portant des signes gravés sur une seconde roche, voisine de la première et portant le même nom traditionnel.

A gauche de ces derniers moulages, il en est plusieurs autres de signes gravés sur d'autres roches de la région. Tous ces signes sont interprétés par le panneau portatif et surtout par la notice, accompagnée de planches, qu'une Société savante des Vosges a bien voulu insérer dans ses Annales. Cette notice est déposée à côté du panneau explicatif mentionné ci-dessus.

Vous le voyez, Monsieur le préfet, on a essayé, par divers moyens, de mettre en valeur et d'interpréter les objets intéressant notre région.

Les dons reçus cette année sont assez importants. Un Spinalien, M. Colin, gendarme à la Guyane, nous a envoyé un serpent à sonnettes.

M. Léon Colin, capitaine de frégate, nous a donné une molaire complète d'un éléphant qu'il a tué dans la Basse-Cochinchine; M. E. Genay, architecte, a bien voulu joindre à ce don celui d'une molaire initiale d'éléphant de même provenance.

Nous devons encore à la générosité de M. Léon Colin, une étoffe faite d'écorces d'arbres frappées au marteau et

couvertes de peintures par les naturels des îles Wallis.

Ce généreux donateur a bien voulu nous offrir encore 25 volumes des Annales du Musée du Louvre, ornés de gravures au trait d'une grande finesse, exécutées par le peintre Ch. Landon.

Nous avons reçu : de M. E. Gégout, une gracieuse petite tête d'ange en calcaire, trouvée à Vézelise ; — de M. Jacqueré, carrier à Bonvillet, une statuette fruste d'un caractère très primitif, représentant uue déesse maire, et retirée de la Haute-Saône ; — de M. Villemin, de Barbonfoing, un buste d'homme, en calcaire, provenant d'une sépulture gallo-romaine, et trouvé dans un champ de sa propriété ; — d'un modeste ouvrier, M. C. Kolle, un petit bronze ancien très bien conservé, trouvé dans la vanne du moulin de Grisport. C'est un bibelot chinois représentant le chien Fô.

Madame Marie-Louise de Bauffremont a bien voulu nous adresser une gravure ancienne de don Philippe, infant d'Espagne, fils d'Elisabeth Farnèse. Elle y a joint une buire en grès, couverte de très beaux émaux, reproduction d'un modèle ancien portant les armes de la famille de Bauffremont.

M. de Bauffremont a offert au musée un dessin ancien, reproduisant les traits de Pierre de Bauffremont, comte de Charny, grand sénéchal de Bourgogne, exécuté d'après une miniature de la bibliothèque d'Arras. Ces dons ne sont pas les premières marques de la munificence de la famille de Bauffremont, qui n'a pas oublié son origine vosgienne.

Enfin, un de nos plus regrettés compatriotes, M. Maud'heux, a légué à notre Musée des livres, monnaies et médailles, des autographes et des assignats, qui témoignent de l'intérêt qu'il portait à notre établissement.

Parmi les livres compris dans ce legs figurent l'histoire de Lorraine, de Dom Calmet, édition en 3 volumes in-folio

1657 ; — 30 volumes in-folio « Recueil des ordonnances de Lorraine »; « Coutumes de Lorraine », par Abraham Fabert, 3 volumes in-folio 1657 ; — les gravures intitulées : « Pompe funèbre de Charles III », un volume grand in-folio ; — et surtout un ouvrage qui nous manquait : « Les sainctes antiquitez de la Vosge » par Jean Ruyr.

Parmi les monnaies, il en est beaucoup d'or, d'argent ou de bronze ; de gauloises, romaines, françaises ou lorraines qui pourront prendre place dans notre médaillier et seront une acquisition précieuse.

Parmi les autographes, il y en a plusieurs de Lamartine, de Benjamin Constant, de La Fayette, du général Drouot. Ils ont été adressés à Pellet, l'estimable poète vosgien.

Parmi les assignats, il en est quelques-uns dont la rareté ou l'origine locale offrent de l'intérêt.

Avant de clore mon rapport, je tiens à vous signaler, Monsieur le Préfet, deux dons importants offerts au musée, ce sont :

1° Deux statues de pierre, de la fin du moyen-âge, que nous devrons à la libéralité de la commune de Fontenoy-le-Château, et dont j'ai sollicité l'abandon à notre établissement. Elles se joindront à celles que j'ai pu déjà recueillir pour reconstituer l'histoire de la sculpture en Lorraine. Nous attendons leur arrivée d'un jour à l'autre.

2° Le costume d'une jeune mariée tonkinoise, appartenant aux peuplades Mans, qui habitent les environs de Tuyen-Quang. Elles occupent les montagnes situées entre le Song-Chay, la Haute rivière Claire et le Song-Gam, et forment la première souche de la population tonkinoise ou du moins, en ont la prétention.

Ce costume, qui nous est offert par un Spinalien, M. A. Mayer, employé des postes et télégraphes à Tuyen-Quang, est intéressant à plus d'un titre. Il est d'une originalité rare, de très bon goût, et rappelle, par sa provenance, l'il-

lustre patriote vosgien qui a doté la France de deux colonies dont la valeur ira toujours croissant.

Telles sont, M. le Préfet, les principales modifications qu'a subies depuis un an notre établissement.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon profond respect.

Epinal, le 16 juillet 1894.

Le Conservateur du Musée départemental,

F. VOULOT.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'EMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

BUREAU

PRÉSIDENT D'HONNEUR, *M. le Préfet des Vosges.*

PRÉSIDENT, M. *Morel*, Edmond (I ✿), licencié ès-lettres, principal du collège et directeur de l'école industrielle.

VICE-PRÉSIDENTS
- M. *Gazin*, Edgard, (A. ✿), avocat, docteur en droit.
- M. *Ohmer* (✱, I. ✿), proviseur honoraire.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, M. *Haillant* (A. ✿), avoué, docteur en droit.

SECRÉTAIRE-ADJOINT, M. *Husson* Henry, professeur libre, peintre décorateur.

TRÉSORIER, M. *Guyot*, ancien directeur des contributions directes.

BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE, M. *Tremsal* (A. ✿), directeur d'école primaire.

BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE-ADJOINT, M. *Garnier* (I, ✿, ✱), conducteur des ponts-et-chaussées,

COMMISSIONS ANNUELLES

1° COMMISSION D'AGRICULTURE

MM. Lebrunt, *président* ; Huot, *vice-président* ; Ména, *secrétaire* ; Mongenot, Joly, Dalsace, Guyot, membres titulaires.

2° COMMISSION D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

MM. Gley (Gérard), *président* ; Tremsal, *secrétaire* ; Chevreux, Gazin (Edgard), Bour, Voulot, Bourgeois, membres titulaires.

3° COMMISSION LITTÉRAIRE

MM. Chaudey, *président* ; Gautier, *secrétaire* ; Berher, Derazey, Gley (Gérard), Ohmer, Bour, membres titulaires.

4° COMMISSION SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE

MM. Le Moyne, *président* ; Hausser, *secrétaire* ; Gautier, Huot, Kampmann, Ména, Lebrunt, Garnier, membres titulaires.

5° COMMISSION DES BEAUX-ARTS

MM. Poirson, *président* ; Husson, *secrétaire* ; Chevreux, Mieg, Louis, Tourey, Voulot, Amann, membres titulaires.

6° COMMISSION D'ADMISSION

MM. Guyot, *président* ; Garnier, *secrétaire* ; Gazin (Edgard), Gley (Gérard), Tremsal, Mottet, Ohmer, membres titulaires.

M. le Président de la Société et M. le Secrétaire perpétuel sont de droit membres de toutes les commissions.

MEMBRES TITULAIRES
résidant à Epinal

MM. les Sociétatres qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard M. le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse, avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades, distinctions et qualités.

MM.

Amann, sculpteur, rue Rualménil (1893). (1).

Berher, Eugène, docteur en médecine, botaniste, 10, rue des Forts (1870).

Bour, juge au tribunal civil d'Epinal, 11, rue du Doyenné, (1887).

Bourgeois, Alfred (A. ✿), archiviste-paléographe, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 9, rue de la Calandre (1887).

Brenier (l'abbé) (✻), curé de la paroisse, 10, rue Haute (1874).

Chaudey, (A. ✿), agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie, 1, rue Gilbert (1892).

Chevreux, Paul (A. ✿), ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste départemental, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 29, rue des Forts (1880).

Derazey, Albert, avocat, 4, faubourg d'Ambrail (1888).

Garnier, Adolphe (I. ✿, ♣), conducteur des ponts et chaussées, chef des bureaux de l'ingénieur en chef, 10, rue Jeanne d'Arc (1878).

Gauthier, Léon (✻), membre du Conseil général des Vosges, ancien capitaine du génie, rue de la Préfecture (1878).

Gazin, Edgard (A. ✿), avocat, docteur en droit, 24, rue d'Ambrail (1885).

Gebhart (A. ✿), pharmacien, 38, rue Léopold-Bourg (1871).

Gley, Gérard (I. ✿), professeur en retraite, 5, rue de la Calandre (1853).

---

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année d'admission.

Guy ot, directeur des contributions directes en retraite, 15, rue Thiers (1883).

Haillant, Nicolas, (A. ♆), avoué, docteur en droit, lauréat de l'Institut, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 17, rue du Quartier (1875).

Hausser,Ernest (A. ♆), sous-ingénieur des ponts et chaus-sées, rue Grennevo, 3 (1889).

Huot, Jean-Baptiste (✻), conducteur des Ponts et chaus-sées en retraite, 33, avenue des Templiers (1882).

Husson, Henry, professeur libre, peintre décorateur, 2 place des Vosges (1889).

Kampmann (✻), industriel, ancien juge au tribunal de commerce, route du Champ-du-Pin (1885).

Lapicque, Auguste, (♣), vétérinaire, 5, rue de la Bourse (1861).

Lebrunt (I. ♆, ♣), professeur en retraite, 43, rue de la Préfecture (1854).

Le Moyne, Charles (O. ✻, A, ♆), directeur des postes et télégraphes en retraite, 14, rue de la Préfecture (1864).

Louis, Léon, (I. ♆), chef de division de la Préfecture, rue Gambetta (1886).

Mallarmé, François (✻), avocat, ancien juge suppléant, 10, rue de l'Ecole normale (1875).

Ména, Philippe, inspecteur des forêts, 12, quai de Dogneville (1884).

Merlin, Ch. (I. ♆), commis principal de l'inspection académique, 5, place de l'Atre (1862).

Mieg, Charles, industriel, 18, rue Thiers (1888).

Mongenot, (✻, ♣)conservateur des forêts, rue Thiers.

Morel, Edmond (I ♆), licencié ès-lettres, principal du collège et directeur de l'école industrielle, 4 et 6, rue du Collége (1889).

Mottet Jean-Baptiste, (✻), directeur des postes en retraite, 15, rue de l'Hôtel-de-Ville (1879).

Ohmer, Auguste (✻, I. ψ), proviseur honoraire, 17, rue Thiers (1881).

Poirson, juge d'instruction, rue de Nancy, 19 (1893).

Tourey, Charles (I. ψ), professeur et compositeur de musique, rue de l'Ancien-Hospice (1882).

Tremsal (A. ψ), directeur d'école primaire à Epinal, rue Lormont (1892).

Voulot, Félix (I. ψ), conservateur du Musée départemental, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 1, place Lagarde (1875).

MEMBRES LIBRES
résidant à Epinal

MM. les Sociétaires qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard M. le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse, avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades, distinctions et qualités.

MM.

Ancel (A. ψ), docteur en médecine, 6, rue du Chapitre (1877). (1)

Baetzner, pharmacien de 1re classe, 13, rue du Boudiou (1892).

Ballon, pharmacien de 1re classe, 9, rue de la Paix (1887).

Castier, George, docteur en droit, notaire à Epinal (1894).

Clasquin, François (A. ψ), architecte départemental, 13, rue du Quartier (1886).

Couturier, Georges, docteur en médecine, rue Lormont (1888).

Dalsace, Gaston (✻), inspecteur des forêts en retraite, 5, rue de l'Ecole normale (1882).

---

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année de l'admission.

Denys, Roger (✻), ingénieur en chef des ponts et chaussées, chemin des Corvées (1887).

Doley, Henry, fils, avocat, 2, rue des Forts (1886).

Fricotel, imprimeur, 2, quai de Juillet (1888).

Gley, Emile, ancien imprimeur, 19, place de la Bourse (1874).

Goguel, pasteur, 31, rue Gambetta (1882).

Hervé, professeur de dessin au collège, artiste peintre, place de la Bourse. (1891).

Hun, Damien, publiciste, rue Jeanne-d'Arc (1891).

Hussenet, avoué, rue des Forts (1894).

Jolly, inspecteur-adjoint des forêts, faubourg Saint-Michel.

Juillard, Georges, industriel, maire d'Epinal, 27, rue de la Louvière (1889).

Kiener, Christian (✻, A. ✿), sénateur des Vosges, industriel, 20, rue de la Préfecture (1878).

Lebigre, Charles (✻), sous-chef de division à la Préfecture en retraite, ancien capitaine-adjudant-major au 43ᵉ régiment territorial d'infanterie (1889).

Legras, (Dʳ P.), médecin, rue d'Arches (1893).

Le Bègue (✻), ancien directeur de l'asile public des aliénés de Bron, adjoint au maire, rue de la Préfecture (1878).

Merklen, notaire, docteur en droit, 6, rue Thiers (1880).

Mougenot, Louis, architecte, 16, rue de la Préfecture (1891).

Perrout, René, avocat, 4, rue Thiers (1891).

Pucelle, agent-voyer-chef, 46, rue des Bons-Enfants (1893).

Sonrel, propriétaire, rue Jean Viriot (1887).

Stein, ancien notaire, licencié en droit, 7, rue de la Préfecture (1882).

Vallois, contrôleur des contributions directes, rue François-de-Neufchâteau (1893).

MEMBRES ASSOCIÉS

résidant dans le département des Vosges

Les membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades, distinctions et qualités.

MM.

Bailly, Nicolas (✻, A. ✿), docteur en médecine, membre du Conseil général, maire de Bains (1882). (1).

Boucher, Henry, licencié en droit, député des Vosges, membre du Conseil général, industriel à Kichompré, commune de Gérardmer (1875).

Bouloumiè, Ambroise, licencié en droit, membre du Conseil général, maire de Vittel (1883).

de Boureulle (O. ✻), colonel d'artillerie en retraite à Docelles (1876).

Bresson, Edouard (✻ A. ✿), ancien député des Vosges, membre du Conseil général des Vosges, maire de Monthureux-sur-Saône (1882).

Buffet, Louis (✻), sénateur, ancien ministre, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), à Ravenel (Mirecourt) ou 2, rue Saint-Pétersbourg à Paris (1850).

Chapelier (l'abbé), curé-doyen à Lamarche (1886).

Colin, Jean-Baptiste, agriculteur, négociant à Mirecourt (1889).

Déchambenoît, directeur des usines de la Pipée, à Fontenoy-le-Château (1876).

Didier-Laurent (l'abbé), curé à Thiéfosse (1885).

---

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année de l'admission.

Ducret, Gustave, rentier, délégué cantonal à Bulgnéville (1873).

Edme, Louis, licencié en droit, à Rouceux (1876).

Ferry, Léopold, (⚘), agriculteur à Corcieux (1887).

Fournier, Alban, docteur en médecine, président de la section des Hautes-Vosges du C. A. F., à Rambervillers (1875).

Gazin, Auguste, inspecteur-adjoint des forêts à Raon-l'Etape (1887).

Gérard, Albert, avocat, docteur en droit, à Saint-Dié (1890).

Germain, Victor, conseiller d'arrondissement, industriel à Ventron (1889).

Hénin (le prince d') député, conseiller général, au château de Bourlémont (Neufchâteau) (1876).

Henry, Louis, cultivateur au Ménil-sous-Harol (1890).

Houot, directeur d'école à Charmes (1894).

Kiener, Roger, fils, industriel à Eloyes (1879).

Kintzel, chef de section au chemin de fer de l'Est, à Mirecourt (1879).

Krantz, Camille, député des Vosges, 226, boulevard Saint-Germain, Paris, et à Dinozé (1893).

Krantz, Lucien, industriel à Docelles (1880).

Lardier, (✱), docteur en médecine, maire de Rambervillers (1889).

Le Beuf, Eugène, professeur départemental d'agriculture à Mirecourt (1862).

Lederlin, Armand (✱, I. ✪, ⚘), conseiller général du canton de Châtel, directeur des établissements industriels, maire de Thaon (1876).

Legras, docteur en médecine à Dompaire (1878).

Liégeois (A. ✪), docteur en médecine à Bainville-aux-Saules, par Dompaire (1876).

Liétard (✱), médecin-inspecteur des eaux de Plombières, membre de l'Académie de médecine (1862).

Louis (A. ✿), principal honoraire du collège de Bruyères (1858).

Lung, Albert (A. ✿), industriel, membre du conseil général, à Moussey (1876).

Martin, Camille (A. ✿), compositeur et professeur de musique, organiste à Charmes (1887).

Masure, Albert, industriel à Arches (1879).

Mathieu, Emile, ancien juge au tribunal de commerce, agriculteur à Thaon (1887),

Méline, botaniste, instituteur à Thiéfosse (1883).

Merlin, licencié en droit, membre du conseil d'arrondissement, maire de Bruyères (1889).

Michaux, architecte à Sartes, par Neufchâteau (1846).

Mougin, Xavier (✻), député des Vosges, conseiller général, directeur de la verrerie de Portieux (1889).

Olivier (l'abbé), professeur à Châtel-sur-Moselle (1894).

Pierfitte (l'abbé), curé de Portieux (1894).

Raoult, docteur en médecine, à Raon-l'Etape (1882).

de Ravinel, conseiller général, ancien député, président du comice agricole de Rambervillers, agriculteur à Nossoncourt (1888).

Resal, Victor (✻), ancien député, avocat à Dompaire (1838).

Resal, Antoine, docteur en médecine, à Dompaire (1862).

Richard, Alfred, licencié en droit, notaire à Remiremont (1882).

Tourdes, juge au tribunal civil, à Saint-Dié (1893).

Vairel (l'abbé), curé de Nompatelize (1894).

MEMBRES CORRESPONDANTS (1)

résidant hors le département des Vosges

Les membres se la Société qui changent de domicfle sont instamment priés d'en informer sans retard le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse, avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades, distinctions et qualités.

MM.

Adam, Lucien (✵), président de Chambre à la Cour d'appel de Rennes (Ille-et-Villaine) (1862).

Amaral B. de Toro (don José do) architecte et archéologue, à Viseu-Alfagache (Portugal) (1881).

Baradez, substitut du procureur général à Nancy, 6, rue du Montet, Nancy (1885).

Barbier, docteur, à Paris (1893).

Barbier (I. ✿), secrétaire général de la Société de géographie de l'Est, rue de la Prairie, 1 *bis*, à Nancy (1879).

**Barbier de Montaut* (I. ✿), prélat de la maison de Sa Sainteté, 37, rue Saint-Denis, à Poitiers (1875). A. P.

Bataillard, agronome à Champagney, par Audeux (Doubs) (1861).

Baudrillart (✵), ancien conservateur des forêts, à Dreux (Eure-et-Loir) (1854).

de Baufremont-Courtenay (le prince Eugène), duc d'A.trisco, au château de Brienne (Aube) (1871). A. P.

**de Baufremont-Courtenay* (le prince Gontran), au château de Brienne (Aube), (1871), A. P.

Bécus, ancien notaire, agronome, 28, rue Saint-Nicolas, à Nancy (1878).

---

(1) Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des membres abonnés aux *Annales de la Société*. — Ceux dont les noms sont suivis des lettres A. P. sont *abonnés perpétuels* aux mêmes Annales. — Le millésime qui suit le nom indique l'année d'admission.

Benoît, Arthur, archéologue à Berthelming (Lorraine), (1870).

Benoît, Charles (✻, I. ♆), doyen honoraire de la Faculté des lettres de Nancy (1860).

Bertherand, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura) (1862).

Bleicher, professeur à l'Ecole de pharmacie, 4, rue de Lorraine, Nancy (1890).

de Blignières (O, ✻), ancien préfet des Vosges, au ministère des affaires étrangères, à Paris (1871).

Bœgner (O. ✻, I. ♆), docteur en droit, ancien préfet des Vosges, préfet du Loiret, à Orléans (1878).

Bonnardot (I. ♆), archiviste-paléographe, sous-inspecteur du service historique de Paris, à l'Hôtel-de-Ville, 46, rue de la Santé, Paris (1875).

Boudard (I. ♆), inspecteur de l'enseignement primaire 23, rue Stanislas, à Nancy (1875).

Bourgeois, ancien professeur à l'école professionnelle de Mulhouse, en retraite à Besançon (1862).

Bourlot, professeur de mathématiques au lycée de Montauban (Tarn-et-Garonne) (1861).

**Bouvier*, Félix (✻, I. ♆), chef de bureau au ministère des Finances, rue de Monceau, 64 bis, à Paris (1883).

Braconnier (✻), ingénieur des mines, rue de la Monnaie, 5, à Nancy (1879).

Bretagne, F., contrôleur principal des contributions directes à Nancy, rue de la Ravinelle (1880).

**Buisson* (M. l'abbé), lauréat de la Société d'Emulation, professeur, 13, rue Legendre, place Malesherbes, Paris (1890).

**Burel*, Abel (✻, ♣), conservateur des forêts en retraite, 7, boulevard Beaumarchais à Paris (1885).

Burger (♣), inspecteur-adjoint des forêts en retraite, à Meaux (Seine-et-Marne) (1881).

Burtaire (I. Ψ), professeur de mathématiques au lycée de Bar-le-Duc (1875).

Caillat, docteur en médecine à Aix (1863).

Campaux, Antoine (✱, I Ψ), professeur honoraire à la Faculté des lettres de Nancy, faubourg Saint-Georges, 15 bis (1863).

Chervin, aîné, directeur-fondateur de l'Institution des bègues, avenue d'Eylau, 90, à Paris (1869).

Claudot (A. Ψ), inspecteur-adjoint des forêts, rue de Grandville, 14, à Nancy (1888).

de Clinchamps (✱), inspecteur des Enfants assistés, rue Baudimont, 61, Arras (1867).

Cournault, Ch. (✱), conservateur du Musée lorrain, rue de la Rivière, 16, à Malzéville, près Nancy (1849).

Darcy (✱), ancien préfet des Vosges, à Dijon (1873).

Daubrée (G. O. ✱), membre de l'Institut (Académie des sciences), directeur de l'Ecole des mines, boulevard Saint-Michel, 62, à Paris (1858).

Debidour (✱, I Ψ), inspecteur général de l'Université, à Paris (1879).

Delétang (✱), ingénieur des chemins de fer de l'Est, à Charleville (1856).

Denis, Charles, lieutenant au 2e bataillon de chasseurs à à pied, à Lunéville (1884).

Dietz, pasteur à Rothau, par Schirmeck (Alsace-Lorraine) (1888).

Durhen, aîné (I. Ψ), professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 74, à Besançon (1851).

Duhamel (A. Ψ), archiviste du département de Vaucluse, à Avignon (1865).

Durosel, ancien professeur d'agriculture du département des Vosges, Grande-Rue, 77, à Malzéville, par Nancy (1879).

Faudel, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'histoire naturelle, à Colmar (1875).

Figarol, V., 4, rue Pierre Legrand, Paris (1882).

Finot, licencié en droit, archiviste du département du Nord, 1, rue du Pont-Neuf, à Lille (1879).

Fliche, professeur d'histoire naturelle à l'Ecole forestière, ancien président et membre titulaire de l'Académie de Stanislas, 9, rue Saint-Dizier, à Nancy (1884).

Florentin, receveur des établissements de bienfaisance, à Bar-le-Duc (1874).

Français (O. ✻, I. ✪), peintre paysagiste, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), boulevard Montparnasse, 139, à Paris (1870).

Ganier, Henri (A ✪), docteur en droit, juge, 5, rue du Montet, à Nancy (1880).

Gaspard, directeur du Crédit de France, rue des Loups, 12, à Nancy (1872).

Gauguet (I. ✪), ancien professeur, libraire-éditeur, rue de Seine, 36, Paris (1882).

Gaulard, docteur en médecine, professeur à la Faculté de médecine de Lille, 170, rue Nationale (1880).

**Génin* (A. ✪), professeur d'histoire et de géographie au lycée, 29, rue Charles-le-Téméraire, à Nancy (1884).

**Gérard*, C.-A., conservateur des hypothèques à Baume-les-Dames (1876).

**Germain*, Léon (I. ✪), bibliothécaire-archiviste de la Société d'archéologie lorraine, 26, rue Héré, à Nancy (1880).

Gillebert d'Hercourt, directeur de l'établissement hydrothérapique d'Enghien (Seine-et-Oise) (1852).

Ginoux, Denis, greffier de paix à Château-Renard (Bouches-du-Rhône (1876).

**Gley*, Antoine, (C. ✻), ancien officier d'administration principal des subsistances militaires, rue Cassette, 11, à Paris (1845).

Gley, René, inspecteur des domaines, à Saint-Lô (Manche) (1878).

**des Godins de Souhesmes*, Gaston, publiciste, avenue Julienne, villa Bent, Alger-Mustapha (1876).

**de Grandprey* (✻), inspecteur général des forêts en retraite, 41 bis, rue Saint-Honoré, à Versailles (1873).

**Guyot*, Charles (I. ✿, ✿), Inspecteur des forêts, professeur de droit à l'Ecole forestière, 10, rue Girardet, à Nancy (1886).

Heitz, percepteur à Vézelise (Meurthe-et-Moselle) (1883).

Héquet, comptable aux forges de Liverdun (Meurthe-et-Moselle) (1863).

Hoorebecke, (van) Gustave, avocat à la cour d'appel de Gand (Belgique), (1858).

Hyver (l'abbé), professeur à l'Institut catholique de Lille (1874).

**Jacob*, directeur du Musée, à Bar-le-Duc (Meuse) (1875). A. P.

Joly, avocat, secrétaire de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers (1863).

Joubin (O. ✻, I. ✿), inspecteur de l'Académie de Paris, à Paris (1860).

Jouve, Louis (I. ✿), bibliothécaire à l'Arsenal, impasse Boileau, 5, à Paris-Auteuil (1866).

**Julhiet* (O. ✻), capitaine de vaisseau en retraite, à la Côte-Saint-André (Isère) (1874).

**Kuhn* (l'abbé Hermann), curé de Guéblanche, par Dieuze (Lorraine) (1868).

Kuss (✻), ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite à Paris (1855).

Lafosse (O ✻), intendant militaire à Alger (1872).

Landmann (A. ✿), professeur de dessin au lycée de Versailles (1881).

Laurent (l'abbé) (I. ✿), ancien inspecteur d'académie, 12, place Dauménil, à Paris (1873).

**Lebrun*, architecte à Gerbéviller (Meurthe-et-Moselle) (1849). A. P.

* *Lecomte* (I. ✿), ancien professeur, à l'Ecole normale des institutrices de Vals, près Le Puy (Haute-Loire) (1883).

Lehr, docteur en droit, professeur de droit à l'Académie de Lausanne (Suisse) (1867).

Le Plé (✻), docteur en médecine, président de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure, place de la Pucelle, 20, à Rouen (1874).

Levallois (✻), inspecteur général des Mines, rue Bellechasse, 41, à Paris (1847).

**Liégey*, docteur en médecine, rue Saint-Louis, 11, à Choisy-le-Roi (Seine) (1849). A. P.

Liron d'Airolles (Jules de), secrétaire général honoraire de la Société d'agriculture de Châlon-sur-Saône (1861).

Lorrain, homme de lettres, à Iberville (Canada) (1878).

Ly Chao Pé, lettré, mandarin chinois, attaché à l'ambassade chinoise, 5, avenue Kléber, à Paris (1881).

Malgras, ancien magistrat à Lunéville (1878).

Maire (A. ✿), inspecteur des forêts à Gray (1881).

**Mangin*, directeur des contributions indirectes, en retraite à Saint-Martin d'Ablois (Marne) (1884).

* *Marchal*, juge de paix à Bourmont (Haute-Marne) (1859) A. P.

Maréchal (A. ✿), inspecteur de l'enseignement primaire à La Châtre (Indre) (1871).

Matheron (✻), ingénieur civil à Marseille (1853).

Maxe-Werly (I. ✿), archéologue, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de Rennes, 61, à Paris (1876) A. P.

Morand (O. ✻), médecin principal de première classe, en retraite, rue Gay-Lussac, 13, à Paris (1859).

Moret, Emile, comptable à Nancy, officier d'administration de réserve (1888).

Morillet (Gabriel de) (✻), Directeur du Musée national de Saint-Germain (1866).

Mougel, curé de Duvivier, par Bône (Algérie) (1861).

Moynier de Villepoix (A ♆), professeur à l'école secondaire d'Amiens (1878).

Muel (A. ♆), conservateur des forêts à Chaumont (1878).

Muel, directeur de l'enregistrement, Nancy (1889).

Noël, Ernest, industriel à Paris (1868).

Nolen (✱, I. ♆), recteur honoraire (1879).

Pange (comte Maurice de), historiographe, rue de l'Université, 98, à Paris (1880).

Papier (I. ♆), chef du service des tabacs, en retraite, président de l'Académie d'Hippone à Bône (Algérie) (1876).

de Pfluck-Hartung, de Hambourg, professeur à Tubingue (1883).

Ponscarme (✱), artiste graveur, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, à Malakoff-Vanves, près Paris (1861).

**Puton*, substitut à Lunéville (1894).

Quélet (A. ♆), docteur en médecine, président honoraire de la Société mycologique de France, à Hérimoncourt (Doubs) (1883).

Quintard, archéologue, 30, rue Saint-Michel, à Nancy (1871).

Rabache, homme de lettres, à Morchain, par Nesle (Somme) (1869).

Rance (l'abbé), (A. ♆), docteur en théologie, ancien professeur à la Faculté d'Aix (Bouches-du-Rhône) (1883).

Renauld, F., pharmacien à Saint-Chamond (Loire) (1872).

**Retournard*, Charles, directeur des contributions directes, à Chambéry (Savoie) (1881).

Reuss, docteur ès-sciences, professeur de mathématiques au lycée de Belfort (1859).

Risler (O. ✱), agronome, directeur de l'Institut agronomique à Paris (1851).

Ristelhüber, homme de lettres, lauréat de l'Institut, rue de la Douane, 7, à Strasbourg (1870).

* *Riston*, Victor, docteur en droit, membre de l'Académie

Stanislas, avocat à Malzéville (Meurthe-et-Moselle) (1888).

Robert (Ferd. des), membre de l'Académie de Stanislas, 1, villa de la Pépinière, à Nancy (1881).

* *Roumeguère*, mycologue, lauréat de l'Institut, directeur de la *Revue mycologique*, 37, rue Piquet, à Toulouse (1881).

**Save*, Gaston, artiste peintre à Nancy (1894).

Seillière, Frédéric, ingénieur civil, avenue de l'Alma, 61, à Paris (1878).

Simon, Max, médecin en chef de l'asile de Bron, près Lyon (1883).

Simon, Eugène, ingénieur civil, à Almajean, province de Soria (Espagne) (1888).

Simonet (A. ✿), principal du collège de Mirecourt (1878).

Steinheil (✻), ancien député des Vosges, manufacturier à à Rothau (1867).

Thévenot, Arsène, lauréat de l'Institut, publiciste, ancien vérificateur des poids et mesures (1869).

Thomas, Louis, sous-ingénieur ordinaire des ponts et chaussées en retraite, à Auvillers-les-Forges (Ardennes).

**Thouvenin* (✻, I. ✿), agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie honoraire, Nancy (1885).

Vatin (✻, A. ✿), préfet du Calvados (1882).

Vergon (✻), docteur en médecine, 52, rue Saint-André-des-Arts, à Paris (1862).

Ville, Georges (✻), professeur-administrateur au Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57, à Paris (1879).

**Volmérange*, René, inspecteur-adjoint des forêts, licencié en droit, à Commercy (Meuse) (1888).

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

décédés depuis l'impression des dernières Annales.

Leblanc (O. ✻), inspecteur général des ponts et chaussées, à Paris-Passy.

L'Héritier (✻), inspecteur des eaux thermales de Plombières.

Maud'heux, Félix (✻, A. ✿, ✿), avocat, docteur en droit, à Epinal.

Perdrix (✻, O. ✿), agriculteur, président du comice agricole de Neufchâteau, à Bazoilles.

Thiéry-Kœchlin (✻), ancien industriel, à Epinal.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VOLUME DE 1894

AVIS

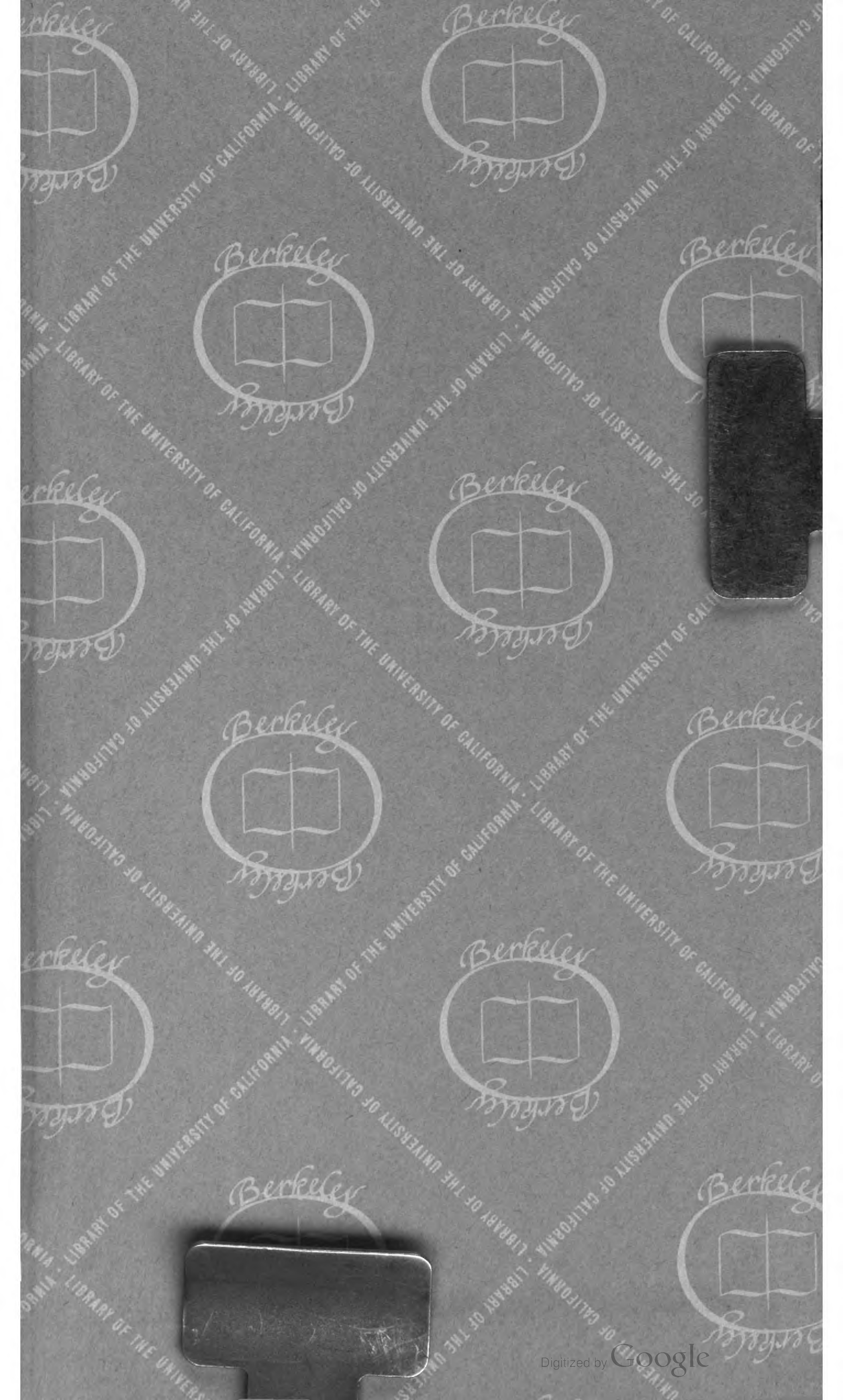
La Société décline toute responsabilité relativement aux opinions émises par les auteurs des articles insérés dans les *Annales*.

Les membres de la Société qui changent de domicile sont priés d'en informer le Secrétaire perpétuel et d'indiquer leur nouvelle adresse exactement.

Les *Annales* paraissent ordinairement au mois d'août. Les membres correspondants *élus avant le 1er janvier 1884*, qui ne sont pas abonnés perpétuels aux *Annales* et désirent néanmoins les recevoir, doivent en informer le Secrétaire perpétuel *avant le 1er janvier* de chaque année, et adresser à *M. le Trésorier* de la Société un mandat poste de cinq francs.

Les membres qui n'ont pas encore envoyé leur photographie pour l'album de la Société, sont priés de l'adresser au Secrétaire perpétuel, avec les indications suivantes : nom, prénoms, date et lieu de naissance, fonctions, grades, ouvrages publiés, etc.

Tout sociétaire qui n'aura pas reçu le volume de l'année courante qui paraît habituellement au mois d'août, est prié de le réclamer avant le 1er décembre de ladite année.


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
Digitized by Google

